AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S

Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production 100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Nal-pelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sa-glietti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES

2.500 ŒUFS

NOTICE gratis et franco

CHEVEUX GRAVES Parfum Hahn

ECZEMAS, DARTRES.

Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui ne disparaissent pas aisément de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNERA. C'est le remède idéal, unique en son genre, qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'aspect que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Deux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons elle a été complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toutes mes reconnaissances.

Mme MAGNES, à St-Julien-en-Born (Landes).

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Dupeuble, 37, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Orsini.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

JE DONNE 100.000fr.

Chauves!

à qui prouvera que le célèbre Révélateur du docteur Pierre P. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur unique primitive.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

L. H. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRSE

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

Le Directeur-gérant J. B. Ollagnier.

Imp. Ollagnier.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 149 MERCREDI 1er JUIN 1910

Le Petit Bastiais

00300

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divorces, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	23 »	12 »	6 »

Union postale, en sus, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Maxime.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 4 h. 0 m. — Coucher, 7 h. 0 m.

Dernier quart., le 31 — Nouv. Lune, le 7.

Fête de Demain : Saint Erasme.

31 MAI

AVANT LA RENTRÉE

Le Devoir du Gouvernement

La trêve des armes parlementaires est près de sa fin. Anciens et nouveaux députés vont prendre contact et s'apprêter à réaliser de leur mieux les promesses faites.

On a déjà gaspillé beaucoup d'encre à pronostiquer ce que serait ou devrait être le programme de travail de la rentrée. Soyons plus modestes, par crainte des désillusions auxquelles s'exposent les impatients.

Il faut s'attendre, en effet, à ce que la Chambre manifeste, dès le début, quelque hésitation. Elle est composée en grande partie d'hommes nouveaux, dont la plupart n'ont qu'une vague idée de ce que peut être le travail parlementaire ; des flottements ne manqueront pas de se produire.

A cette incertitude viendra s'ajouter la nécessité d'une sorte de reclassement des partis, en vue d'une œuvre législative complètement nouvelle.

Nous sommes arrivés à un tournant politique, tournant dangereux, pourrait-on dire, car il s'agit d'innover ; les réformes qui vont figurer en tête de l'ordre du jour comportent une modification profonde de l'état de choses actuel. Avant de se lancer dans l'inconnu, sur la route des réalisations, qui peut nous mener loin, il importe donc que les troupes soient avant tout unies et disciplinées et qu'elles soient conduites à la bataille par des chefs résolus.

En ce début de législature, le devoir du gouvernement prend une importance de premier plan. L'essentiel n'est pas tant de formuler un très vaste programme, englobant tout ce qui pourra ou devra être fait durant quatre années de législature ; ce qu'il faut, c'est dégager deux ou trois réformes types, permettant dès l'abord de dégager une majorité compacte et décidée à mener en rangs serrés le bon combat républicain.

Une première précision va être apportée par les interpellations sur la politique générale, non pas sur la politique suivie par le gouvernement, mais sur celle qu'il compte suivre. M. Briand ne laissera pas échapper cette première occasion de faire des déclarations nettes et précises, permettant, dès les premières journées de la législature, de s'orienter, de savoir où l'on va et sur qui l'on peut compter.

M. Briand aura donc à faire œuvre à la fois d'initiative et d'autorité. Œuvre d'initiative pour choisir dans le fouillis des professions de foi approuvées par les électeurs, le faisceau des réformes qu'il faut réaliser immédiatement ; œuvre d'autorité pour ne pas laisser ensuite dévier le débat sur des questions à côté. Les querelles de personnes et de partis doivent faire place maintenant à de la bonne besogne profitable à tous.

Il faut qu'au 14 juillet, quand la nouvelle Chambre se séparera pour la première fois, les élus puissent dire à leurs mandants : voilà ce que nous avons fait, et voilà notre but.

Que le gouvernement prenne donc résolument ses responsabilités, qu'il se présente devant la Chambre avec des déclarations hardies et loyales. La précédente législature a déblayé le terrain derrière elle et elle a fait place nette, mais elle s'est arrêtée au pied de la falaise : il s'agit maintenant de tailler en plein roc, et d'y tracer une route large et belle, sans s'arrêter aux sentiers.

M. Briand a déjà manifesté son intention d'inscrire en tête de son programme la réforme électorale et administrative. C'est parfait ; mais, lorsque la majorité se sera prononcée sur l'idée générale de cette réforme, il y aura un temps d'arrêt, afin de permettre aux commissions et à leurs rapporteurs de dresser un projet définitif. C'est ce temps de répit qu'il faudra savoir utiliser sans instituer des débats oiseux.

Certes, la besogne ne manque point : on a parlé du statut des fonctionnaires, de la réforme des conseils de guerre, des lois scolaires, de l'organisation de l'apprentissage...

Foin de politique, messieurs ! Ce sont des réformes sociales et économiques que le pays attend. Soyons hommes d'action, réalisons la République sociale et ne négligeons rien de ce qui doit augmenter la prospérité nationale.

Si une grande œuvre doit être réalisée durant cette législature, il n'est pas trop tôt de s'y mettre tout de suite. Ne recommençons pas l'erreur des douzièmes provisoires, des réformes baclées au dernier moment ; il faut que le budget soit voté au 31 décembre, et qu'il soit assez sérieusement étudié, dès le mois prochain, pour présenter des économies.

« L'homme des réalisations » qui préside au gouvernement aura à cœur de guider la Chambre dans la voie qu'il s'est lui-même assignée. Nous avons eu une législature de préparation et d'attente : il faut que celle qui commence soit la législature des réalisations et qu'elle fasse aboutir les grands problèmes qui ont été posés en ces derniers mois, savoir : réforme électorale, réforme administrative, réforme judiciaire, réforme fiscale, réforme budgétaire, réformes sociales.

Que les élus de la Démocratie se mettent résolument à l'œuvre : ils n'auront pas trop de toute la législature pour mener à bien ce vaste programme.

HENRI BRUNCHT.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

LETTRE A LA COMÈTE

Miguel Zamacoïs a mis de bien jolies choses dans la lettre qu'il envoie, par les *Annales*, à notre céleste visiteuse. On ne sait pas si Mme la Comète a répondu. .

Quel malheur que l'on ne puisse vous prier de vous asseoir un peu, ni obtenir de vous une heure de conversation ! Ah ! si la comète qui court pouvait parler !... Si vous pouviez nous confier quelques impressions de voyage, ô femme du monde sidéral, qui promenez votre traîne de feu sur des milliards de lieues de tapis bleu, et qui traversez la Voie lactée sans vous retrousser ! qui filez avec une vitesse que notre esprit se refuse à concevoir en disant bonjour par la portière à Saturne, à Uranus, à Neptune, et qui, dans votre train d'enfer, voyez passer les soleils comme nous les poteaux télégraphiques !

Hélas ! vous ne daignez pas même tourner votre noyau vers notre miette obscure et fragile ! C'est nous qui vous suivons des yeux, terre de verre amoureuse d'une étoile !

Vous passez, ma dame, insolemment indifférente à nos petits conflits, à nos petites modes. Dédaigneuse de nos affreuses japonaiseuses, vous allez traînant une queue de robe éternellement en éventail. Vous allez la chevelure au vent, sans souci de nos vilains turbans en chevaux postiches. Vous allez, étincelante, riant de nos pauvres petits éteigneurs de clartés célestes et versant des torrents de lumière sur ces obscurs blasphémateurs !

D'aucuns, madame, vous attribuent quelques-uns de nos malheurs. Nous n'avons pas changé, vous le voyez, depuis la visite que vous nous fîtes en l'an 837, sous feu Louis le Débonnaire ; nous sommes restés aussi superstitieux malgré nos prétentions philosophiques ! Voilà une belle occasion de vous réhabiliter : daignez, en passant, sécher nos plaines, bénir nos semailles, mûrir nos récoltes, hâter l'œuvre de réparation, stimuler les travaux publics, et mettre sur nos vignobles votre fameuse estampille...

Cette fois-ci, vous frôlez de plus près que jamais notre globe ; glissez, comète, n'appuyez pas ! Ramassez gentiment votre traîne en passant, et puisque vous êtes le grand touriste interstellaire de l'univers, imaginez qu'un Touring gigantesque a tracé pour vous sur l'Himalaya ses recommandations lapidaires : *Tournant brusque; Virage dangereux ; Comètes ! ralentissez !*

MIGUEL ZAMACOÏS.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

LE BANQUET

de la Section Forézienne

Ce fut une vraie fête de famille, qui réunissait hier les Corses et les amis de la Corse au restaurant Santoni.

Fondée depuis moins d'un an, la section forézienne marche à pas de géant, et nous sommes persuadé que sous la présidence du distingué docteur Riolacci, elle est appelée à faire de l'excellente besogne, pour la prospérité de la petite patrie.

Grâce, en effet, à la campagne entreprise par l'Union générale des Corses, l'attention du pays s'est portée vers cette belle île, vers ce département français, que la Continent traite en paria, et dont il est urgent de s'occuper, si l'on ne veut pas le laisser mourir.

Mais la Corse ne mourra pas. Ses enfants qui sont sur le Continent se sont précisément groupés pour mieux faire connaître leur délicieux pays, et ils ne doutent point que les pouvoirs publics entendront leur cri d'appel, et qu'enfin la Corse, délivrée de l'ostracisme qui pèse sur elle, retrouvera sa prospérité et mettra en valeur les richesses considérables accumulées sur son sol.

Or donc, la section forézienne des Corses donnait hier son premier banquet dans les salons du restaurant Santoni. M. le docteur Riolacci présidait ces agapes fraternelles, ayant à ses côtés, M. Stefani, président de la section lyonnaise ; le docteur Fontanilles-Laurelli et Cruciani Auguste, professeur, de Loreto, vice-présidents ; MM. Padovani, de Sorio, et Madame ; Reghi et Madame ; Dumas et Pierrotti, commissaires de police ; Dumas, professeur, et Madame ; Pelardy, instituteur, et Madame ; Paoli, professeur ; Bastien et Madame ; Carli et Madame ; Casablanca, Caltucoli, sergent-major, et Madame ; Santoni, Stefani, retraités ; Mattei, professeur ; Angeletti, Franchi, de Antinanti ; Retrosi, adjudant, etc., etc., et tous les militaires de la garnison d'origine corse, très nombreux à Saint-Etienne.

Le repas fut exquis ; M. Santoni avait tenu à traiter magnifiquement ses compatriotes et il ne reçut que des éloges pour la façon dont il sut composer le menu.

Au champagne, M. le Président donne lecture des lettres d'excuses de MM. Faure, maire ; Angeli, adjoint ; Bonnet, conseiller municipal ; Ortoli, président de la section de la Haute-Loire ; du représentant de la

17. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE V

DÉLIVRÉ, ENFIN !... DÉLIVRÉ !

— A cela, tu peux me répondre que rien ne t'empêche d'entreprendre un commerce — un commerce de cartilages et de filets de pêche, par exemple — et tu auras raison. Mais il est une chose que tu me paraîs oublier trop aisément, ma chérie. Ton frère est marié. Sa femme, la sœur de mon père, existe toujours, bien qu'elle ne se soit pas montrée depuis vingt ans, et que je ne la connaisse pas, pour ma part. Ils ne sont ni divorcés, ni séparés. Or, partout où le mari s'installe, la loi française donne à la femme le droit de se considérer comme chez elle. Ma tante n'a jamais songé à rejoindre son frère, naturellement, tant qu'il naviguait ; mais qui te dit qu'elle n'y songerait pas en apprenant qu'il s'est fixé quelque part ? Et que deviendrait une existence? Que deviendraient les rêves de tranquillité domestique? Ta belle-sœur serait peut-être bonne et affectueuse pour toi ; je n'en puis pas préjuger puisque je ne sais rien d'elle. Mais il se pourrait aussi que ce soit le contraire. Et alors, ma pauvre enfant, mieux vaudrait pour toi demeurer entre le père Richelieu, qui t'aime bien, et moi, qui t'aime encore mieux.

En disant ces derniers mots, Marthe avait mis un bras autour de la taille de l'aveugle, et l'avait embrassée tendrement. Deux larmes étaient montées aux pauvres yeux sans lumière, et Geneviève répondit :

— Tu as raison ; je réfléchirai. Peut-être les choses sont-elles mieux comme elles sont.

A ce moment, quelqu'un frappa à la porte.

— Entrez ! dit Marthe.

Et ce fut le père Jean, l'intendant du château, qui entra. Il était très vieux, chétif et maigre, et parut embarrassé en trouvant seules les deux jeunes filles.

— Bonjour, Mademoiselle Marthe, dit-il, bonjour, ma petite Geneviève.

— Bonjour, Monsieur Jean. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— J'aurais voulu voir M. Richelieu. Est-ce qu'il n'est pas là ?

— Non. Mon père est sorti à cinq heures, à cause d'un petit accident arrivé au yacht, qu'il est en train de renflouer.

— Reviendra-t-il bientôt ?

— Je ne pourrais pas vous le dire, Monsieur Jean, car je ne sais pas exactement ce qu'il est allé faire. Mais si vous étiez une commission pour lui, je pourrais m'en charger, peut-être ?

L'intendant réfléchit pendant quelques secondes. Puis il dit :

— J'avais une commission pour lui, en effet, mais ce n'était pas une commission agréable, et j'aurais préféré la lui faire à lui-même. Il faudra cependant que je me décide à vous la donner, car ma présence est nécessaire au château, et il faut que j'y retourne. Je vous prévien cependant, Mademoiselle Marthe, qu'il s'agit d'une mauvaise... d'une très mauvaise nouvelle.

— Oh ! parlez vite, Monsieur Jean !

— Eh bien... voilà. Vous savez que votre tante, la sœur de M. Richelieu, est depuis plus de vingt ans au service de Mme de Noirétable ?

— Oui. Lui serait-il arrivé quelque chose ?

— Il lui est arrivé quelque chose, en effet, répondit prudemment le vieil homme. Y avait-il longtemps que vous n'aviez vu votre tante ?

— Je ne l'avais jamais vue, répondit sincèrement Marthe.

— Ah ! dit le père Jean, qui parut soulagé par cette déclaration. Eh ! bien, Mademoiselle, elle est arrivée au château avant-hier soir, avec sa maîtresse. Et ce matin, vers cinq heures...

— Quoi, Monsieur Jean ?

— Je vous ai prévenue, Mademoiselle Marthe, qu'il s'agissait d'une très mauvaise nouvelle...

— Elle est morte ?

— Malheureusement oui, elle est morte. Et non seulement elle est morte, mais ce n'est pas de sa mort naturelle.

— Que voulez-vous dire ?

— Que la femme de chambre de Mme de Noirétable a été trouvée ce matin avec un oreiller appuyé sur la figure... appuyé par quelqu'un qui y avait laissé des marques de doigts malpropres...

— On l'aurait étouffée !

— On l'aurait étouffée après l'avoir endormie avec du chloroforme, oui, Mademoiselle, car, lorsque nous sommes entrés ce matin dans la chambre, elle était remplie de l'odeur de ce poison, que je connais bien.

— C'est affreux ! s'écrièrent ensemble Marthe et Geneviève.

— Oui, Mesdemoiselles, c'est affreux, et vous m'en voyez encore tout bouleversé. J'ai fait chercher en toute hâte le docteur Ladieu, qui n'a malheureusement pu que constater le décès. Nous avons fait ensuite avertir la police...

— La police !

— Sans doute, car nous nous trouvons indubitablement en présence d'un crime. Et enfin, je me suis souvenu que Mlle Mélanie était la sœur de votre père, bien qu'il y eût entre eux environ cinquante ans de différence d'âge.

On disait même au château que vous étiez ses seuls parents. J'ai donc jugé que M. Richelieu devait être averti sans retard, et je suis venu moi-même...

— Je vous en remercie, Monsieur Jean. Je vais me rendre à l'instant où mon père travaille, et il connaîtra la triste nouvelle aussitôt que ce sera possible, vous pouvez vous fier à moi.

— Oh ! je ne le vous, Mademoiselle Marthe. Je sais que vous êtes une personne sérieuse et sur qui on peut compter. Au revoir. Je remonte au château. Nous serons bientôt envahis par la police, et il faut bien que quelqu'un soit là pour la recevoir. Nos domestiques sont tous affolés.

Le vieillard prit congé, Marthe s'enveloppa dans sa mante, car le vent était dur encore, et remonta le quai pour arriver à l'entrée du brise-lames et s'y engager. A l'autre extrémité, la mer battait fortement, car le début était à peine commencé depuis une demi heure. Marthe distingua très bien ce qui se passait sur le ponton des scaphandriers, à cinquante mètres environ derrière les mâts de l' « Elfe », qui seuls émergeaient encore et qui paraissaient redressés. Et, au moment même où la jeune fille arrivait au bout de l'épi, et se mettait à goûter, contraints de se garantir contre les paquets d'embruns qui menaçaient à chaque instant de la souffleter, le casque de cuivre rouge de Jérôme Richelieu sortait de l'eau, ainsi que ses épaules puissantes.

section d'Auvergne, puis il s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,
Mes chers compatriotes,

Laissez-moi tout d'abord vous féliciter d'être venus aussi nombreux à notre fête de famille. Seuls manquent deux ou trois de nos camarades que des occupations professionnelles retiennent loin de nous. Notre section est au complet : c'est un succès dont nous avons le droit d'être fiers.

Le président de la section des Corses de Lyon, M. Stéfani, a bien voulu accepter l'invitation que nous lui avions faite ; je le remercie bien sincèrement d'être venu assister à notre banquet. Nous voulions créer un lien entre notre section et les sections sœurs, et j'espère que désormais nous aurons des rapports de plus en plus fréquents et cordiaux avec nos compatriotes des villes voisines.

La presse stéphanoise est représentée par un de ses membres les plus sympathiques, M. Jullien : je suis heureux de lui souhaiter la bienvenue au milieu de nous. A plusieurs reprises, nous avons eu recours à la presse pour faire connaître notre pays, et nous avons toujours trouvé l'accueil le plus empressé : ce m'est un vif plaisir que de lui exprimer aujourd'hui tous mes remercîments.

Enfin, vous m'en voudriez de ne pas remercier notre concitoyen, M. Santoni, pour l'amabilité avec laquelle il a mis ses salons à notre disposition, et la façon remarquable dont il a organisé notre banquet.

Et maintenant, mes chers compatriotes, si je jette un regard en arrière, je constate que nous avons rempli notre programme. Nous voulions nous connaître et faire connaître notre petite patrie : tous les Corses de la région sont unis maintenant par une amitié durable. D'autre part, nous avons organisé une conférence avec projections, qui a eu un succès dont nous avons le droit d'être fiers : soit par sympathie pour notre section, soit par curiosité pour ce pays qui est encore entouré de légendes et de mystères, soit par le désir d'entendre la parole élégante et facile de M. Bonnet, une assistance nombreuse et choisie remplissait la salle si vaste de l'Hôtel des Ingénieurs, et je sais que nous avons inspiré à de nombreux auditeurs le désir de voyager dans notre belle Corse.

Enfin, pendant que, de notre côté, nous faisions notre possible en faveur de notre pays, l'Union générale des Corses ne restait pas inactive : elle fondait au Parlement un groupe de la Corse ; elle attirait l'attention des pouvoirs publics sur cette monstrueuse iniquité qu'est le tarif douanier de la Corse, et obtenait l'assurance que sa revision serait mise à l'étude ; elle obtenait enfin que, désormais, il ne serait plus envoyé en Corse de fonctionnaires corses.

Les députés législatives ont eu lieu ; et tous les élus corses se sont engagés à soutenir dans l'année les revendications que vous connaissez tous.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance : nous voulons espérer que, dans un avenir prochain, la Corse sortira de la misère profonde où elle est plongée et qu'une ère de prospérité s'ouvrira enfin pour elle.

Mes chers compatriotes, je lève mon verre à votre santé à tous, aux dames qui sont venues apporter ici la note gracieuse, à nos hôtes.

Je bois enfin à notre Corse toujours belle, à notre Corse enfin prospère.

De chaleureux applaudissements accueillent ce discours.

C'est maintenant au tour de M. Stefani, président de la section lyonnaise, à dire combien il est charmé de la réunion d'aujourd'hui. Il remercie la section stéphanoise de l'excellent accueil qu'elle lui fait, et il se propose bien d'en faire part à la section lyonnaise.

M. Stefani, en termes choisis, donne ensuite quelques conseils à ses compatriotes, il leur recommande l'union, et termine en exprimant l'espoir, que grâce à la cohésion de l'effort, le résultat désiré par tous sera atteint.

M. Crucciani, qui a été la boute-en-train de cette fête charmante, prononce une humoristique allocution.

M. le docteur Fontanille, qui est uni à la Corse par des liens aimables, exalte ensuite les beautés de ce pays merveilleux, qui mieux connu, serait une source de richesses pour la mère-patrie. Il s'étonne des rigueurs douanières auxquelles sont en butte les voyageurs revenant de l'île, et lui aussi a foi en l'avenir de la Corse.

La partie est ensuite dounée aux chanteurs.

Le sergent Farro se fait applaudir dans ses monologues ; MM. Dumas, Crucciani Bastien, etc., entonnent de gaies chansons, et enfin, M. Scarpa a nous régale d'un lamento-corse, qui fait vibrer le cœur des convives.

L'excellent M. Crucciani propose ensuite un lunch pour cinq heures. La proposition est acceptée d'enthousiasme.

Après ce lunch, une sauterie est organisée dans les salons du restaurant Santoni, et cette réunion charmante se termine dans la plus cordiale animation.

Quant à nous, nous sommes sûr que cette journée aura des lendemains. Nous applaudissons de tout cœur à l'œuvre entreprise par l'Union des Corses, et ceux-ci peuvent être persuadés que nous sommes avec eux dans l'œuvre qu'ils ont entreprise pour la prospérité de leur beau pays.

(La Loire).

MARINE MARCHANDE

Résultats des Examens

Capitaine au long-cours : (théorie) : M. Paoli Mariens.

Brevet supérieur de capitaine au cabotage :

M. Santelli Dominique a été définitivement reçu.

M. Laurenti Vincent a été reçu en théorie.

Cour d'Assises

Audience du 31 mai 1910

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Infanticide

Dans le courant du mois de janvier dernier on découvrait à Lama le cadavre d'un enfant nouveau-né dont l'aspect était horrible à voir. Un pied avait été dévoré par les pourceaux ; le nez et la bouche étaient aplatis. A quelques pas du cadavre se trouvait le placenta, preuve que la mère de cet enfant avait accouché à cet endroit. L'autopsie révéla qu'on se trouvait en présence d'un infanticide commis par la demoiselle Daria Franceschetti dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le 19 janvier 1910, vers 2 heures du soir à Lama, Clementi Toussaint, âgé de 60 ans, étant allé chercher du bois sur un terrain attenant à la maison de Beveraggi Ange, découvrit derrière un tas de fagots le cadavre d'un enfant nouveau-né. Les premières constatations faites par la gendarmerie permirent d'établir que la mort de l'enfant était le résultat d'un crime.

Le cadavre, en effet, avait été placé avec le placenta, dans un trou de cinq à six centimètres de profondeur creusé dans le sol, sous les fagots et recouvert de terre, le nez et la bouche étaient légèrement écrasés et le pied gauche avait été complètement dévoré par les animaux. Il est résulté en outre du rapport médico-légal que l'on se trouvait en présence d'un enfant du sexe féminin, arrivé à terme normal de la gestation, né vivant et viable, qui avait largement respiré. Le cordon ombilical ne présentait pas une section nette et avait été divisé par arrachement.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur Francheschetti Daria dite Dariola, âgée de 22 ans, demeurant avec son père et sa sœur à Castiria, qui était venue à Lama dans le courant de décembre 1909, pour y vendre certaines denrées. Elle avait passé une dizaine de jours chez les époux Beveraggi, et certains habitants de la commune avaient soupçonné sa grossesse qu'elle essayait pourtant de dissimuler à l'aide d'un long châle. La nommée Fedon Hérômine, âgée de 41 ans, domestique de la dame Beveraggi, qui couchait avec Daria, lui connaître que dans la nuit du 23 au 24 décembre cette dernière s'était trouvée indisposée et était même sortie de la maison vers 3 heures du matin pendant quelques moments. Le 31 janvier, la gendarmerie de Lama apprenant que Daria Franceschetti venait d'arriver à Pietralba, procédait à son arrestation. Elle commença par tout nier, mais le soir même de son arrestation, avec la gendarmerie et le magistrat instructeur, elle avoua son crime. Elle raconta que dans la nuit, ayant ressenti de violentes douleurs abdominales, dont elle n'avait pas compris l'origine parce que sa grossesse n'était pas arrivée à terme, elle s'était levée puis était sortie derrière la maison Beveraggi. Aussitôt, l'enfant était né, et affolée, sans se demander s'il était mort ou vivant, le croyant plutôt mort parce qu'il n'avait pas crié, elle l'avait enfoui sous le sol et recouvert de terre. Elle ne se souvenait plus comment elle avait coupé le cordon.

L'information a établi que la demoiselle Franceschetti avait préméditè son crime, dissimulant sa grossesse, ne faisant aucun préparatif en vue d'un accouchement et restant même l'époque habituelle de son voyage à Lama, afin de pouvoir plus aisément dans cette commune faire disparaître l'enfant qu'elle attendait.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Montera et de Corsi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

J'étais, dit l'accusée, de passage à Lama, où j'avais reçu l'hospitalité chez M. Beveraggi. Dans la nuit du 24 décembre, prise soudain de violentes coliques, je sortais dans le but de satisfaire un besoin naturel, mais, arrivée à quelques mètres de la maison, j'accouchais d'un enfant, qu'affolée, j'enterrais immédiatement, sans savoir s'il était mort ou vivant. Je crois néanmoins qu'il était mort né.

Les Témoins

Clementi Tou-saint (60 ans). — Un jour j'étais allé chercher du bois derrière la maison de M. Beveraggi Ange, en tirant une branche qui adhérait au sol, il m'est apparu le cadavre d'un enfant nouveau-né qui était dissimulé derrière un tas de fagots.

Mariani Françoise. — Le jeune Clementi m'a annoncé qu'il avait trouvé derrière un tas de bois le cadavre d'un enfant nouveau-né.

D'autres témoins confirment leurs dépositions écrites.

M. le docteur Zuccarelli. — J'ai visité la femme Franceschetti et j'ai constaté qu'elle venait d'accoucher récemment.

J'ai d'autre part pratiqué l'autopsie du cadavre de l'enfant nouveau-né. J'ai constaté qu'il était né vivant et viable. Il avait le nez et la bouche aplatis.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, demande au jury de réprimer sévèrement un crime odieux et de frapper sans pitié cette mère qui a eu l'horrible courage de tuer son enfant.

Les Plaidoiries

Me de Corsi demande au jury d'avoir pitié d'une pauvre jeune fille abandonnée, après avoir été trompée et qui n'a pu se rendre compte de l'acte qu'elle a commis.

Me de Montera discute longuement le rapport médical. Il n'est pas établi que l'enfant soit né vivant. Tout indique au contraire qu'il était mort-né. L'accusé n'a donc pu tuer un cadavre et l'on comprend que pour cacher sa honte elle ait caché le fœtus. MM. les jurés n'hésiteront pas à rendre Franceschetti à la liberté.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Franceschetti est acquitté.

Audience d'aujourd'hui :

Grassi Marie, demeurant à Ambiegna, infanticide.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes de Montera et de Corsi.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir aujourd'hui mercredi, à 4 heures de relevée, au siège du Syndicat.

Objet de la réunion :

Le prix de vente des fourrages.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 mai 1910.

Le marché est généralement lourd aujourd'hui, en sympathie avec Londres dont les cours dénotent une certaine indécision. La Rente Française reste à 96.75. Fonds Etrangers irréguliers : Extérieure, Russes et Portugais dans leur niveau précédent, Turc et Serbe plus faibles à 94.32 et 98.65. Les Sociétés de Crédit sont très résistantes : Crédit Foncier 805, Crédit Lyonnais 1.418, Société Générale 730. Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 840 ; son bilan au 20 avril fait ressortir au total des opérations sociales un accroissement d'environ 14 millions.

Nouvelle reprise du Suez à 3.380. Les valeurs de traction restent discrètes. Lourdeur des Charbonnages Russes. Les titres cuprifères ravivonnent à leurs cours de jeudi. Rio 1.831.

Dans le compartiment minier, la Bolopi-lassat ferme à 48.50 ; cette Cie a l'avantage de pouvoir se procurer facilement de la main-d'œuvre à raison de 6 sh. par jour. Les Mines de Semnon sont activement travaillées à 743 t. d'après le dernier rapport, au cinquième niveau, le travers-banc mesure près de 41 mètres, pénétrant de 1 mètre dans la masse filonienne.

Bonne tenue à 28.25 des actions Central America. Les plantations de bananiers sur les territoires de cette Cie qui atteignent environ 900 000 pieds actuellement, lui assurent un revenu annuel minimum de 250.000 frs.

Les obligations 5 0/0 or de l'Etat de Rio Grande do Norl ont des demandes suivies à 466.50, soit un revenu de près de 5 1/2 0/0. Notons que l'intérêt de 25 frs est absolument net les coupons semestriels étant payés à raison de 12.50 en mars et septembre.

Peu de variations en Chemins Français.

Nouvelles Universitaires

Par décision du 19 mai courant, Monsieur le Ministre a modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le département de la Corse, l'arrêté du 4 janvier 1910 qui a fixé, pour 1910, les dates des examens et concours de l'enseignement primaire :

Brevet supérieur

Aspirants et aspirantes : Ouverture de la session, 4 juillet ; clôture du registre d'inscription, 18 juin.

Concours d'admission aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices

Ouverture de la session, 18 juillet ; clôture du registre d'inscription, 30 juin.

Le Vice-Recteur de la Corse,
G. SIX.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAINT-FLORENT. — Il y a quelques jours, une physionomie des plus sympathiquement connues à Saint-Florent et les environs, disparaissait de la scène du monde.

M. Alexandre Casabianca, ancien greffier de la justice de paix, était enlevé à l'affection des siens, après une longue et douloureuse maladie que ni les soins éclairés de la science, ni les dévouements qui entouraient le malade ne purent conjurer.

Toute la population de Saint-Florent et de nombreux amis arrivés des localités environnantes avaient tenu à apporter, à la veuve inconsolable, l'expression de leurs vives sympathies.

Le deuil était conduit par MM. Gaston Petrignani, capitaine trésorier au 173e d'infanterie, Paul Valentini, avocat à la Cour d'appel de Bastia, et Jules Benvenuti, propriétaire, cousin, neveu et beau-frère du défunt.

MM. Orsini, juge de paix ; Cesari Bon-Charles, juge suppléant ; Martinetti, receveur des douanes, et François Monti de Gentile, ancien magistrat, tous amis du regretté défunt, tenaient les cordons du poêle.

L'inhumation a eu lieu dans le tombeau de la famille Casabianca.

Nous offrons à Mme veuve Casabianca et à sa famille l'expression de nos condoléances émues.

PIETRA-DI-VERDE. — Un incendie qui aurait pu avoir des conséquences graves, s'est déclaré dans la maison Salicetti, à 7 heures du matin.

Grâce à l'intervention immédiate et dévouée de plusieurs voisins, parmi lesquels MM. Nicolai C. J., Savignoni A. et Giudicelli E., greffier de la justice de paix, il a pu être maîtrisé après une heure de travail.

Les dégâts sont peu importants.

SARTENE. — M. le pharmacien Chiaroni a été nommé inspecteur des pharmacies de l'arrondissement de Sartène.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 31 mai

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18.5 à midi 22 + 4.6 heures du soir + 20. Maxima + 20. Minima + 14.6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 757mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, N.-O.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

La Confirmation

Monseigneur Desanti, évêque d'Ajaccio, arrivé à Bastia hier par le train de sept heures, donnera ce matin, à 8 heures et demie, la Confirmation à Capannelle.

Obsèques

Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme Marie-Joséphine Rostini, née Caporro, femme de M. Timothée Rostini, surveillant chef en retraite, décédée dans sa trente-unième année.

La défunte laisse une fille unique.

De nombreux amis ont suivi le cortège funèbre jusqu'à l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à M. Timothée Rostini et aux familles Caporro, Rostini, Dubosi, Piaggi et Aitelli toutes nos condoléances.

— Hier soir à 5 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Marsilly Jean, retraité, originaire de San-Giovanni-di-Moriani.

Le deuil était conduit par M. Torre, parent du défunt.

De nombreux parents et amis ont tenu à accompagner cet honnête homme à sa dernière demeure et donner à la famille Marsilly une preuve de leur affection et de leur sympathie.

Nous présentons à Mme veuve Marsilly et à ses parents nos plus sincères et affectueuses condoléances.

Service vapeurs A. C. Southwell

Départ : Vapeur allemand *Termini*, capitaine Müller, à destination de Hambourg, via Naples.

Concours de poulinières

Un concours de poulinières et de poulichos de 3 ans sera ouvert à Bastia, le vendredi, 20 septembre, à 8 heures du matin.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes de Dr Vatel. — Une boîte de tablettes de Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 25, adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Avis

A l'occasion de sa fête patronale, le Sacré Cœur de Jésus, la maison Bourgeois frères fermera ses entrepôts toute la journée du 3 juin.

Perdu

Il a été perdu, le 15 mai, sur la Traverse, un porte-monnaie, contenant une somme de 800 francs, dont 500 francs en billets de banque et 300 francs en or.

Le rapporter contre récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissances.

Graziani Marie-Dominique-Jeanne-Innocente. — Guagnini Constant.

Décès.

Novella Jeanne, veuve, 59 ans, de Polveroso.
Marsilj Paul-Jean, marié, 75 ans, de Moriani.
Rostini Marie-Joséphine, mariée, 31 ans, de Bastia.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Avis à MM. les Officiers retraités. — MM. les Officiers de retraite qui désirent faire partie de la Société en formation, pour poursuivre les revendications des Officiers retraités, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le 3 juin, à 4 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

Cette assemblée sera présidée par M. le colonel Grimaldi.

Nouvelles Religieuses

PAROISSE SAINT-JEAN. — La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée vendredi 3 juin.

La messe de communion générale aura lieu le matin à 7 heures et sera célébrée par Mgr Besanti, évêque d'Ajaccio ; à 10 heures Grand'Messe.

Le soir, à 5 heures, Vêpres, suivies de l'Amende Honorable et du Salut.

N. B. — Les exercices du mois du Sacré Cœur de Jésus commenceront aujourd'hui mercredi, 1er juin, et auront lieu tous les jours à 5 heures.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00301

BOURSE DE PARIS

30 mai — 31 mai

Rentes de 3 0/0 ancien . 98.72 — 98.80
de 3 0/0 amortis. . 98.75 — 98.50
ex-coupon

AJACCIO

Manœuvres Navales

Ajaccio, 31 mai.

La première escadre, qui est placée sous le commandement de M. le vice-amiral Fauque de Jonquières, se compose des cuirassés *Patrie, Justice, Vérité, Liberté, Démocratie, République* et des contre-torpilleurs *Carabinier* et *Arbalète*.

Au « Journal Officiel »

Paris, 31 mai.

Les militaires dont les noms suivent sont nommés surveillants militaires dans les établissements pénitentiaires de la Guyane :

MM.

Bartoli, sergent au 35e d'infanterie ;

Pasqualini, caporal au 8e colonial ;

Bernardini, ancien caporal au 162e d'infanterie ;

Beveraggi, soldat au 22e colonial ;

Leonelli, ancien caporal au 3e d'infanterie ;

Taddei, soldat au 23e colonial ;

Giorgi, ancien caporal au 4e colonial ;

Bianconi, ancien soldat au 21e colonial.

Nouvelles Militaires

Le nouveau service intérieur

Paris, 31 mai.

Le nouveau règlement sur le service intérieur des corps de troupes a paru aujourd'hui.

NICE

La Grève Générale des Chemins de fer du Sud

Nice, 31 mai.

Aucun changement ne s'est produit aujourd'hui dans la situation.

Les grévistes sont calmes ; aucune démarche n'a été faite par eux ni à la préfecture, ni à la Compagnie.

Le juge de paix a entendu M. Costurier, chef de l'exploitation des chemins de fer Sud-France, représentant la Compagnie et la délégation des grévistes.

RETOUR DE LA MISSION CHARCOT

Guernesey, 31 mai.

Le Pourquoi Pas est rentré ce matin de son expédition dans l'Hémisphère Sud.

Toute la population de Guernesey s'était portée au débarcadère et fit une chaleureuse ovation au docteur Charcot et à ses vaillants collaborateurs.

Tous sont en parfaite santé.

Sitôt qu'il put se soustraire aux sympathiques manifestations de la foule, le docteur Charcot se rendit à l'hôtel où il retrouva sa femme et sa fillette qui l'attendaient avec l'émotion que l'on devine.

Questions Judiciaires

Inspection de la Magistrature
Recrutement des Juges de Paix

Paris, 31 mai.

Le Ministre de la Justice aurait annoncé son intention de créer un service d'inspection de la magistrature, placé sous les ordres directs du Ministère.

On lui prête également l'idée d'organiser sur des bases nouvelles le recrutement des juges de paix ainsi que la réglementation de leur avancement.

ORAN

Inspection du Général Gallieni

Oran, 31 mai.

Le général Gallieni, membre du Conseil supérieur de l'armée, est arrivé aujourd'hui à Oran.

Le général Gallieni doit passer l'inspection du XIXe corps d'armée.

BORDEAUX

M. Henri Dallemagne élu conseiller municipal

Bordeaux, 31 mai.

M. Henri d'Allemagne qui, le 24 avril dernier tua d'un coup de revolver le maire de la commune de Traville, parce qu'il était l'amant de sa femme, a été élu, dimanche dernier, membre du conseil municipal.

Conseil des Ministres

Paris, 31 mai.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le programme ministériel

Le Président du Conseil donne lecture du programme, définitivement arrêté, du Gouvernement avec lequel le Ministère se présentera devant les Chambres.

Les élections au Conseil général et au Conseil d'Arrondissement

Le Conseil fixe ensuite l'époque des élections pour le renouvellement des conseillers généraux et d'arrondissement.

La date de la convocation des électeurs est fixée au 24 juillet prochain.

Mutinerie du 281e

Le Ministre de la Guerre entretient le Conseil de la mutinerie des réservistes du 281e de réserve à Montpellier et raconte les événements à leur véritable provenance.

A la mémoire de l'équipage du Pluviose

Sur la proposition du Ministre de la Marine le Conseil décide qu'un monument sera élevé à Gabès, aux frais de l'Etat, pour perpétuer le souvenir des victimes de la catastrophe du *Pluviose*.

L'amiral Besnard Lapeyrère communique également les derniers rapports relatifs aux travaux de sauvetage du sous-marin.

Mouvement Judiciaire

Le Garde des Sceaux soumet à la signature du président de la République, différents décrets de nominations dans la Magistrature.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Calais, 31 mai.

Le mauvais état de la mer n'a pas permis de poursuivre les opérations de sauvetage du malheureux sous-marin.

Ce qui est plus déplorable encore, c'est que le gros temps qui sévit en ce moment dans le Pas de Calais empêche non seulement la poursuite des travaux de renflouement du navire, mais il détruit même ceux déjà entrepris.

Condoléances étrangères

Le Roi de Portugal et la Reine Amelie ont adressé à M. Fallières, un télégramme de condoléances émues pour la perte du *Pluviose*.

AU MAROC

Ecrasement de la Mehalla Chérifienne

Fez, 31 mai.

La mehalla chérifienne a été définitivement écrasée par les troupes Hadiennes.

MONTPELLIER

MUTINERIE AU 281e

Paris, 31 mai.

L'Echo de Paris annonce qu'une nouvelle et très regrettable mutinerie s'est produite au 281e régiment de réserve à Montpellier.

Furieux de l'ordre qui avait été donné de partir pour le camp de Lunac, une centaines de réservistes se mutinèrent.

Malgré tout ce que l'on put faire pour les retenir, ils quittèrent le quartier et se répandirent dans la ville, qu'ils parcoururent en chantant l'*Internationale* et ne rentrèrent au quartier que deux heures après l'appel.

Cette nouvelle manifestation, suivant de près les incidents de Nîmes, a produit une certaine émotion dans les milieux militaires.

Nouvelle démentie

Cette information de l'*Echo de Paris* est démentie par le Ministère de la Guerre.

La mutinerie du 281e se borne à un acte d'indiscipline commis par deux réservistes qui ont été punis.

Les Incidents du 240e

Le Général Andry chez M. Briand

Paris, 31 mai.

Le général Andry a été reçu ce matin par M. Briand avec lequel il s'est longuement entretenu sur les causes de la mutinerie du 240e de réserve.

Le Commandant du 15e corps d'armée s'est rendu dans l'après-midi au ministère de la Guerre, où il a conféré avec le général Brun.

MARSEILLE

Menaces de Mort *contre M. Carnaud*

Marseille, 31 mai.

M. Carnaud Maximilien, ancien député de la première circonscription de Marseille, traversait la rue de la République, lorsqu'il fut violemment agressé par l'un de ses concurrents aux élections législatives du 8 mai.

L'anarchiste Cauvin, candidat syndicaliste, se jetta sur M. Carnaud, lui administra quelques coups de poing, et le menaça de son revolver.

Des passants, témoins de cette scène, s'empressèrent de porter secours à M. Carnaud et de remettre son agresseur entre les mains de la police.

Nos lecteurs se rappellent que M. Carnaud a été battu au scrutin de ballottage par M. Chanot, ancien maire de Marseille.

CONSEIL D'ÉTAT

Paris, 31 mai.

M. Rousseau, directeur des chemins de fer au Ministère des Travaux Publics est nommé Conseiller-Maître au Conseil d'Etat.

M. Gautier, directeur de l'enseignement primaire est nommé Conseiller-maître au Conseil d'Etat.

M. Tardi, maître des requêtes, est nommé Conseiller-maître au Conseil d'Etat.

MM. Edmond Laurent, Ripert, Smet, Georges Cohen, auditeurs de première classe sont nommés Maîtres des requêtes au Conseil d'Etat.

MM. Martin, ingénieur des Ponts chaussées et Paul Tirard, chef du Cabinet du ministère de la Justice sont nommés auditeurs de première classe au Conseil d'Etat.

Mouvement Judiciaire

Paris, 31 mai.

M. Lepoitevin, juge au Tribunal de la Seine, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

M. Pontremoli, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Chambéry, est nommé juge au Tribunal de la Seine.

M. Orset, avocat général à la Cour d'Appel de Chambéry, est nommé Président de Chambre à la Cour d'appel de Chambéry.

M. Marcel, Procureur de la République à Toul, est nommé Avocat général à la Cour d'appel de Chambéry.

M. Marcombe, ancien Magistrat, est nommé Procureur de la République à Tours.

M. Leyat, juge au Tribunal de première Instance de Marseille, est nommé conseiller à la Cour d'Appel d'Aix.

M. Brun, substitut du Procureur de la République à Marseille, est nommé juge au même Tribunal.

M. Vallier, avocat, est nommé substitut du Procureur de la République à Marseille.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite feu Ficaja Jean-Baptiste

Les créanciers présumés de feu Ficaja Jean-Baptiste, ci devant pharmacien, à Bastia, sont invités à se présenter en Chambre du Conseil du Tribunal, le mardi, 7 juin 1910, à 3 heures du soir, aux fins de l'article 462 du Code de Commerce.

Bastia, le 31 mai 1910.

Liquidation judiciaire Jean Diaz
Dernière réunion de vérification de créances

Les créanciers présumés du sieur Jean Diaz, expéditionnaire à Bastia qui n'ont pas encore fait vérifier et affirmer leurs créances, sont invités à se présenter en Chambre de Conseil du Tribunal, le lundi 6 juin 1910, à 8 heures du matin, aux fins de vérification et d'affirmation de créances.

Cette réunion sera irrévocablement la dernière avant celle du Concordat.

Bastia, le 31 mai 1910.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Levation gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de Ricqlès

Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.

Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.

REFUSER LES IMITATIONS

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LIBRAIRIE OLLAGNIER
ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE
Edmond Rostand
6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 500 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR
1500 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.
L'OUVRAGE PARAIT EN FACISCULES HEBDOMADAIRES
à 0 fr. 60 ; franco : 0 fr. 70
HORS TEXTE EN COULEURS

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Ce sont les femmes atteintes de métrite
JOUVENCE de l'Abbé Soury

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guidardoni.
Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI
Le meilleur des Cigare à 10 c., est sans contredit le CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

HACHETTE & Cie 79, Bd Saint-Germain Paris
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris
DEMANDE DE MALADES

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES
Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)
Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
ORGANE DE DIFFUSION
Paiement gratuit de Coupons
SOUSCRIPTIONS

JE DONNE 100.000 fr.
Chauvesi
à qui prouvera que la célèbre Dartrine Sapillaire du dermologiste F. OLIER n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.
NOTICE gratis et franco

PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 150 — JEUDI 2 JUI N° 1916

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Déclarons (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

EN CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Erasme.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 4 h. 59 m. — Coucher, 7 h. 1 m.
Dernier quart., le 31 — Nouv. Lune, le 7.
Fête de Demain : Sacré Cœur de Jésus.

1er JUIN

LA QUESTION DE FIGARI

M. Charles Decori déposait l'autre jour, sur le bureau du Conseil général, un vœu tendant à sectionner la commune de Figari.

On parle déjà en haut lieu de réformer le système administratif et nous trouvons très à propos, fort justes, les préoccupations du président de la commission des vœux et pétitions.

La question de Figari paraît une de celles qui doivent attirer l'attention des représentants du Sud de l'île.

Ce n'est pas par de vaines manifestations de forme qu'on peut solutionner un problème de cette nature.

Que d'abord on veuille bien étaler au grand jour la situation malheureuse des habitants de Figari, du fait de la condition administrative qu'ils subissent.

Voilà une région livrée à l'arbitraire, aux caprices de dispositions draconiennes, sans que jamais tentative de réforme ait été faite en vue d'améliorer le sort économique et judiciaire d'une de nos meilleures contrées de l'arrondissement de Sartene.

Lorsqu'en effet, on songe qu'un habitant de ces plages, pour un simple procès-verbal de police, est obligé de parcourir à travers monts, 80 kilomètres, de partir l'hiver de très bonne heure, voyager par des chemins impossibles, traverser des torrents et n'arriver que le lendemain à Levie, chef-lieu de canton, on a lieu d'être étonné et surpris de tant de patience et de tant d'injustice !

On ignore généralement que la mort a guetté en plusieurs endroits ce voyageur malgré lui, puisque aucun chemin carrossable ne relie Figari avec Levie.

Le troisième jour le délinquant doit répondre au magistrat cantonal.

Le quatrième et le cinquième, il les faudra au malheureux pour se rendre à sa résidence. Nouvelles difficultés, peines et dangers que rencontrera notre homme !

Un simple calcul nous permettra de bien préciser les pertes matérielles subies par le justiciable :

5 journées de travail manquées à 2 francs 10
Frais de séjour, à 3 francs par jour × 5 15
Faux frais: 1 franc par jour × 5 . . 5
Total . . . 30

Il faut avouer qu'une simple contravention revient chère, et je crois fort m'être tenu sur un terrain sommaire, loin du véritable coût.

Il serait inutile d'insister outre mesure sur ce mode onéreux et dangereux de rendre la justice ; j'entends par là que les habitants de Figari subissent au préalable des pertes matérielles et physiques et que tous ces tracas pourraient leur être évités.

Il y a une solution que nous pourrions appeler élégante.

Dans certaines contrées, où les communes sont trop distantes des chefs-lieux de canton, on a judicieusement songé à tenir des audiences foraines. Les juges de paix se rendent, tous les quinze jours, par exemple, dans les localités les plus éloignées pour rendre la justice. Il va s'en dire, naturellement, que le magistrat cantonal a droit à une indemnité qui lui est due par la ou les localités qui profitent de ce déplacement.

Je ne m'attarderai pas sur l'institution d'une suppléance payée qui, comme à Figari, rendrait d'insignes services.

Il y a une question d'humanité qui aurait dû avant ce jour préoccuper les amis du droit dans la justice.

Ce n'est pas un sectionnement communal qu'il faudrait demander, mais bien une direction en canton qu'il faudrait réaliser. Cette réalisation est possible, à la condition toutefois, qu'à l'accomplissement de cette œuvre sociale présidât l'énergie nécessaire, l'indispensable facteur du succès.

La situation topographique des lieux, la situation économique du pays, les considérations d'ordre judiciaire, voilà autant de raisons, autant d'arguments qui s'imposent et démontrent la nécessité de créer un canton dans la région dont il est parlé plus haut.

La procédure administrative devrait se faire déjà, et à la prochaine session du Conseil général, ce projet de fédéralisme républicain pourrait bien se réaliser.

Dans le programme des revendications sociales, les communes de la région comprise entre Monaccia et Sotta devraient se fédérer et y inscrire en bonne place la création d'un canton.

Le Petit Bastiais, toujours prêt à défendre les bonnes causes, se fera un réel plaisir d'hospitaliser dans ses colonnes la Vérité sociale, d'où qu'elle vienne, pour le triomphe du droit dans la liberté et la justice.

PAUL NICOLAI.

SAINT-FLORENT

Nul d'entre vous, chers lecteurs, n'a été sans lire l'annonce des fêtes qui allaient se donner à Saint-Florent ; le programme était alléchant, la promenade agréable, aussi, nombreux furent ceux à qui le désir vint de se rendre à l'appel discret que faisait leur journal.

Dès le matin, voitures et autos amenèrent donc force gens dans le bourg dont la population était elle-même descendue de bonne heure dans les rues M. le colonel Brundsaux avait, d'ailleurs, pensé à faire sonner la diane pour rappeler la fête du jour aux dormeurs attardés, encore qu'il ne dût guère y en avoir ce matin-là.

Sevrés de distractions comme nous le sommes, grande était, en effet, parmi nous, la curiosité.

***

C'était d'abord, à l'entrée de la ville, une scène artistiquement apprêtée : les décors rapidement brossés en quelques coups de pinceau produisaient, en retrait notamment, une heureuse impression. Magie de la perspective ! Combien de femmes, à leur déclin, te doivent de conserver encore un renom de beauté !

Le parterre qui se pressera autour de cette estrade improvisée sera sans doute plus sédulsant ; le rayon de soleil fixé sur la meilleure des toiles n'égale pas à mon gré la pure et furtive lumière d'un regard féminin.

Et Dieu sait si la comparaison était ici victorieusement soutenue. Telle campait fièrement, canne en main, — j'allais dire sabre au poing — au milieu d'un brillant état-major en jupons ; la blanche et svelte silhouette de telle autre faisait songer à la sérénité troublante et hautaine de certain marbre antique... J'en passe et non des moindres et reviens à nos fêtes. Dans la matinée commence le défilé des classiques jeux rustiques : course aux ânes, jeu du baquet, jeu de la poêle, etc., etc. A ce dernier exercice, nos gamins roses et frais ont tôt fait de se changer en affreux petits nègres. L'assiette au beurre — en l'espèce la poêle à la pièce — leur vaut cette laide métamorphose, tant il est vrai que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, sur les petits comme sur les grands.

La série des divertissements, un moment interrompue à l'heure du déjeuner, reprend dans l'après-midi, par des régates. Chacun des équipages rivalisait et de force et d'adresse, de telle sorte qu'aux dernières minutes même, il demeurait impossible de décider du vainqueur.

Voici s'ouvrir maintenant le concert-spectacle. Disons tout de suite que tous les artistes ont joué à l'envi les uns des autres. Le public, par goût intime, a pu néanmoins préférer la chanson comique à la pleurnicherie sentimentale. A cela l'on ne doit qu'applaudir. J'aime, pour ma part, à retrouver en mes contemporains quelque chose du fin et solide bon sens de nos aïeux qui, disant avec Rabelais que « mieux vaut de ris que de larmes escrire, » ne se laissèrent jamais aller à de déprimantes et vaines rêveries...

Il y aurait quelque ingratitude à omettre dans nos éloges la musique du Régiment, qui savait par les airs légers de ses « intermezzi, » ôter au spectacle toute monotonie. Les notes sortaient d'autant mieux des instruments dociles, que la municipalité avait su conserver aux gosiers des musiciens une fraîcheur toujours égale. .

La fête s'est, en outre, prolongée jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Tandis que les lanternes vénitiennes oscillaient mollement aux ormes de la place, que MM. les Officiers dansaient, notre vieux clocher dans sa solitude mélancolique, rêve, sous la comète inoffensive, à des farandoles oubliées.

Que M. le colonel Brundsaux veuille bien recevoir pour lui et ses troupes, nos meilleurs remerciements pour la vision d'art et d'élégance que nous leur devons.

HENRI HANT.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

18. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE V

DÉLIVRÉ, ENFIN !... DÉLIVRÉ !

— Son aide le débarrassaient des plaques de plomb qu'il portait au dos et sur la poitrine, et il montait sur le ponton, où immédiatement il tombait assis sur une sorte d'escabeau. On lui enlevait la sphère brillante aux gros yeux de triple cristal, et les semelles métalliques. Il relevait ses cheveux blancs d'un geste instinctif et restait quelques instants courbé et comme anéanti par la lassitude.

Marthe l'observait et déplorait à présent qu'il eût entrepris cette rude tâche, pour faire pour son âge et que rien ne le contraignait à accepter. Richelieu leva enfin la tête et l'aperçut, gracieuse, et debout à l'extrémité du brise-lames. Elle lui fit signe. Il se hâta de retirer ses vêtements imperméables et de se jeter dans la barque qui l'attendait, amarrée au ponton. Un homme y monta avec lui. Quelques instants après il était au pied d'un des escaliers de pierre et le montait lourdement, la face inquiète.

— Qu'est-il arrivé, demandait-il à Marthe, pour que tu viennes me chercher ?

La jeune fille ne répondit pas directement à cette question. Elle mit son bras sur celui de l'homme qu'elle croyait son père et le gronda tendrement, pour être parti le matin sans l'avertir et surtout sans rien prendre.

— C'est très imprudent, lui disait-elle. Et tu sais bien que le médecin te l'a défendu. Autant il serait mauvais d'entrer à l'eau l'estomac chargé, autant il peut l'être de l'avoir complètement vide. Tu ne le feras plus, n'est-ce pas ?

Le scaphandrier écoutait comme une musique du ciel la voix de cette jeune fille qu'il avait appris à adorer, qui représentait tout pour lui sur la terre et dont la perte l'aurait empli d'un tel chagrin qu'il en serait mort au bout de peu de temps sans doute. Il en oubliait et le froid qu'il avait subi au fond de l'eau pendant deux longues heures, et les bruits douloureux qui se produisaient dans ses oreilles, et la grande lassitude qui le saisissait vite, à présent, et qui ne lui laissait pour ainsi dire aucune force. Mais la voix de « sa fille » comme il s'obstinait à l'appeler dans son cœur ne parvenait pas à chasser de son souvenir les menaces qui lui avaient été faites peu de temps auparavant par Mathus, la veille même par sa sœur, qu'il redoutait infiniment plus que son mari, et une grosse tristesse restait en lui, contre laquelle il lui était impossible de lutter. Les paroles ajoutante de Marthe berçait cette douleur, sans doute, et la calmait un peu, mais c'était bien fini, Jérôme le sentait, de la tranquillité des années passées, pendant lesquelles l'enfant s'était développée sous ses yeux, lui donnant toutes les joies sans prix qui paraissaient refusées à sa vieillesse d'homme veuf. Richelieu prévoyait, au lieu de ce calme et de ce bonheur un avenir de discussions, de luttes, de chantages et peut-être de scandales. Il croyait connaître Marius Pipeyrous, un bambocheur à qui l'espoir d'un peu d'argent tiendrait toujours la langue ; mais il connaissait sa sœur, aussi, une femme opiniâtre, rapace, mauvaise, brutale, et qui livrerait non secrets à Marthe pour le plaisir de lui faire du mal, si elle ne le livrait à n'importe qui dans l'espoir d'en tirer de l'argent. Le beau temps était fini ; le ciel s'était chargé de nuages sombres, et l'orage éclaterait tôt ou tard, il était impossible de ne pas le prévoir.

Jérôme écoutait donc le doux bavardage de Marthe et tout en l'écoutant il songeait : « Je ne l'aurais peut-être plus dans quelque temps. Ces gens-là vont peut-être me séparer brutalement d'elle. Et alors, que sera ma vie, mon Dieu ! » Il se tourna brusquement vers la jeune fille, mit sur ses épaules ses deux mains larges, et la regardant au fond des yeux s'écria d'un accent poignant :

— Tu ne me quitteras jamais, n'est-ce pas, Marthe ?

La jeune fille rougit, puis pâlit soudain. Elle ne soupçonnait rien, naturellement, des pensées douloureuses qui occupaient l'esprit de son père adoptif, mais le souvenir lui était revenu subitement de son engagement avec André de Maurois, et, en même temps que ce souvenir, la terreur que Jérôme en eût soupçonné quelque chose.

— Mais non, père, répondit-elle malgré son émotion, et tremblant comme une feuille secouée de la brise. Pourquoi voudrais-tu que je te quitte ?

Le vieillard resta quelques instants sans répondre. Il dit enfin :

— Pardonne-moi, mon enfant. J'ai depuis quelque temps des idées noires. Ce doit être l'âge qui en est cause. Mais j'aurais tort de t'en troubler l'esprit, à toi qui entres seulement dans la vie. Je suis bien heureux que tu sois venue au devant de moi. Ce n'est pas parce que tu avais quelque chose de particulier à me dire, au moins ?

Marthe hésita deux secondes.

— Si, père. Et, malheureusement, ce que je suis venue te dire est une chose qui te fera de la peine.

— De la peine ! . Un accident ?.. A qui ? A Geneviève ?

— Non, père, pas à Geneviève.

Le scaphandrier et sa fille avaient alors parcouru toute la longueur du brise-lames ; ils s'engageaient sur le quai et n'avaient plus qu'une centaine de mètres à faire pour arriver chez eux.

— A qui donc ? demanda Jérôme en s'arrêtant.

— A ta sœur, père ; à ma tante Mélanie. Elle était ici depuis avant-hier soir...

— Oui, je sais...

— Et ce matin, quand on a été pour l'éveiller, on l'a trouvée dans son lit...

— Morte !

— Oui, père, morte. Et non seulement elle est morte, mais Jean, qui est venu nous apporter cette affreuse nouvelle, ajoute qu'elle a été assassinée.

— Assassinée !.. Ma sœur !..

— Oui. La chambre était emplie de l'odeur du chloroforme, et ma pauvre tante avait été étouffée au moyen d'un oreiller.

(A Suivre).

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
A partir de 4 heures
GLACES

CONVOCATION
du Régiment de Réserve

En raison des moissons et récoltes, la convocation du Régiment de réserve Corse, primitivement fixée au 9 juin, est renvoyée au mois d'octobre prochain.

Commission Sanitaire
de l'arrondissement de Bastia

Séance du samedi 4 juin 1910

Ordre du Jour :

I. — Réclamation contre l'état d'abandon dans lequel se trouverait au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques le quartier des Capannelle.

II. — Réclamation contre un dépôt de fromages installé dans les sous-sols de la maison Galeazzini et dont les émanations généraient considérablement les habitants des maisons avoisinantes.

III. — Communications du Président.

IV. — Affaires diverses.

Exposition Internationale
d'Huiles d'Olive

L'exposition internationale d'huiles d'olive organisée par le Syndicat National de défense de l'oléiculture française aura lieu définitivement à Aix-en-Provence du 23 au 26 juin.

Le dimanche 26 juin se tiendra à l'Hôtel de Ville, un Congrès où seront traitées notamment *les deux questions qui intéressent* actuellement au plus haut point nos oléiculteurs :

1° — Le mode de répartition de la prime à la culture de l'olivier ;

2° — La revision du règlement d'administration publique du 11 mars 1908.

Toutes les Associations agricoles de la région de l'olivier sont invitées à envoyer des délégués à cet important Congrès.

La Cie Paris-Lyon-Méditerranée a accordé une réduction de 50 0/0 aux visiteurs de l'Exposition et aux Congressistes qui n'auront qu'à envoyer leur nom et leur gare de départ à M. H. Latière, secrétaire général, 7, rue Mazet, Paris.

Un banquet dont le prix est de 6 fr. aura lieu le dimanche à midi. Les adhésions sont reçues au Secrétariat Général.

Commission des Prisons

Séance du samedi 4 juin 1910

Ordre du Jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis sur une demande de libération conditionnelle.

III. — Visite de la prison.

IV. — Affaires diverses.

Conformément à la décision prise au cours de l'avant dernière réunion, la présente note tiendra lieu de convocation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 mai 1910.

Malgré la réponse des primes, le marché est aussi inactif que précédemment et la tendance a encore dominé dans la plupart des compartiments. Sauf notre Rente ferme à 96.75, les Fonds d'Etats sont plus faibles. L'Extérieure revient à 96.02, le Serbe à 86.55 et le Russe 1909 à 101.05. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier est activement traité à 810. Le Crédit Lyonnais revient à 1.415. Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 843 et la Société Générale à 730. La Banque de Commerce Privée de Saint-Pétersbourg est l'objet de bonnes demandes à 592.

Le Suez poursuit son mouvement ascensionnel à 5.330. Les valeurs de traction restent discutées. Valeurs métallurgiques en baisse. Meilleure tenue des titres cuprifères. Rio 1.836.

En Banque, la Jagersfontein est soutenue à 214.

Malgré la faiblesse des valeurs de caoutchouc, la Colombian India Rubber reste ferme à 36.50.

La Silverfields Mining accentue sa reprise à 43 frs.

On négocie à 486.50 les obligations 6 0/0 convertibles New-York Taxi Cab.

Les obligations de la Cie Américaine du Chemin de Fer Cherryvale Oklahoma and Texas ont été introduites le 25 courant sur notre place aux environs de 437.50, soit un placement de près de 6 0/0, prime de remboursement non comprise. Ces obligations appartiennent à la première tranche de 2 millions de dollars émise l'an dernier pour poursuivre la construction d'un tronçon de 90 kilomètres de ligne qui, partant de Cherryvale, reliera les villes principales d'Oklahoma jusqu'à El Paso.

Le marché de nos Grandes Cies de chemins de fer est toujours négligé.

Cour d'Assises

Audience du 1er juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Infanticide

La demoiselle Grassi, d'Ambiegna, avait épousé un nommé Fabiani, mais elle ne tardait pas à quitter son mari pour mener une vie d'aventures. Après avoir abandonné le domicile conjugal, elle eut un enfant, avec un amant. Elle ne tardait pas à se trouver, bientôt après, de nouveau enceinte et, au mois de janvier dernier, elle donnait le jour à un enfant, qu'elle faisait périr et enterrait ensuite clandestinement dans une forêt.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 31 janvier 1910, Marie Grassi, épouse Fabiani, âgée de 23 ans, ménagère à Ambiegna, qui vivait depuis plus de quatre ans séparée de son mari, était désignée à la justice par un frère de ce dernier, comme *ayant mis au monde un enfant qu'elle avait* fait disparaître. La gendarmerie, également informée, procédait dès le 1er février à une enquête officieuse. Il était de notoriété publique que la dame Grassi après avoir présenté toutes les apparences d'une grossesse avancée, avait soudain reparu avec la taille amincie, la figure pâle et les traits fatigués. Mais Grassi Marie attribuait cette transformation subite à de fortes hémorragies accidentelles.

Une information régulière fut ouverte. Les témoins persistaient à croire à un accouchement clandestin. Grassi Marie reconnut alors qu'elle avait eu des relations intimes avec un jeune homme sept mois auparavant et que le 22 janvier 1910, vers 9 heures du matin, comme elle s'était rendue dans la forêt de *Cardiccia pour y ramasser* un fagot de bois, elle avait été surprise par les douleurs de l'enfantement. Elle ajoutait, que l'enfant venu avant terme était mort et qu'elle l'avait enfoui à l'endroit même où il était né et qu'elle désigna. L'enfant y fut trouvé enseveli au pied d'un rocher enveloppé dans un tablier.

Le médecin-légiste constata alors que l'enfant fort bien venu était né à terme, viable et vivant et que la mort avait été occasionnée par l'hémorragie ombilicale résultant du défaut de ligature du cordon. Grassi Marie fut dès lors forcée de reconnaître que l'enfant était venu au monde vivant, mais qu'elle s'était trouvée affaiblie par des pertes de sang et qu'elle n'avait pas eu le temps et la force de nouer le cordon.

L'enquête a néanmoins démontré que l'accusée ne s'était en aucune façon ressentie des fatigues de l'accouchement et avait pu sans retard regagner sa demeure et continuer à vaquer à ses occupations. Elle n'avait d'ailleurs fait aucun préparatif en vue de ses couches.

Mariée depuis 1905, l'accusée avait abandonné le domicile conjugal peu de jours après le mariage pour aller vivre avec sa famille quelque temps après ; en 1908, elle a eu un enfant à Bastia, qu'elle avait confié à l'assistance publique.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Mes de Montera et de Corsi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

L'accusée reconnaît que, prise brusquement des douleurs de l'enfantement en pleine forêt, elle a accouché d'un enfant vivant. Elle s'évanouit à ce moment là et ne put lier le cordon ombilical. Quand elle reprit ses sens, elle constata que l'enfant était mort. Elle l'enterra.

Les Témoins

M. le docteur Guerin a procédé à l'autopsie du cadavre du jeune enfant qui était né vivant et viable et est mort par hémorragie parce que la mère n'a pas procédé à la ligature du cordon ombilical.

Fiori Julie. — Un jour j'allais au bois avec ma cousine, l'accusée. Arrivés dans la forêt nous nous séparâmes pour faire du bois chacune de notre côté. Environ une heure après, elle revint à moi avec un fagot sur la tête. Elle était, il est vrai, un peu pâle, mais j'étais loin de me douter qu'elle venait d'accoucher et de commettre un infanticide.

Divers témoins viennent dire qu'ils ont constaté, un jour, que l'embonpoint de l'accusée, qu'ils avaient remarqué depuis quelque temps, avait brusquement disparu.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, demande au jury de ne pas laisser impuni un crime abominable commis avec un horrible sang-froid, par une mère dénaturée.

Les Plaidoiries

Me de Corsi demande l'acquittement de sa cliente qui n'a rien à se reprocher. On se trouve, en effet, en présence d'un accident et non d'un crime.

Me de Montera lave sa cliente des accusations dirigées contre elle. Elle n'a quitté le domicile conjugal que parce qu'elle se trouvait en présence d'un mari qui ne pouvait pas lui accorder les satisfactions d'amour qu'elle était en droit d'attendre de lui. La culpabilité de cette malheureuse n'a pas été établie. Un doute, en tout cas, subsiste dont elle doit profiter.

LE VERDICT

Reconnue coupable d'infanticide, Grassi Marie, épouse Fabiani, est condamnée à deux ans de prison.

Audience d'aujourd'hui :

Coli Jacques, demeurant à Olmeto, meurtre.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me de Caraffa.

AJACCIO

Mlle Angèle Campiglia

Les principales familles d'Ajaccio se trouvent en deuil, par suite du décès de Mlle Angèle Campiglia, emportée en quelques jours par une cruelle maladie ; elle était âgée de soixante-dix ans.

Mlle Campiglia était la belle-sœur de Mme de Cosmi, la tante de M. le député-maire Pugliesi-Conti et de M. Paoli, membre du Conseil municipal d'Ajaccio, la cousine de M. le premier président Levie-Ramollino et de M. le président *Levie-Andreu. Elle faisait le plus noble* usage de sa fortune, et certes, après ses parents, ce seront les déshérités qui la regretteront le plus, car elle ne cessait de faire le plus de bien possible : c'était un besoin de sa nature foncièrement compatissante et bonne, et aussi l'accomplissement de l'un des devoirs que lui imposaient ses sentiments religieux.

La population ajaccienne gardera longtemps le souvenir de cette excellente dame que tant de qualités recommandaient à son estime et à sa vénération.

Le deuil était conduit par MM. Pugliesi-Conti et Paoli.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cauro, préfet honoraire ; Tourangin, archiviste départementai ; Commandant Nicoli, *1er adjoint au maire* ; François Cuneo d'Ornano.

Nous prions les familles de Cosmi, Campiglia, Clada, Pugliesi-Conti, Paoli, Gandiani, Levie-Ramollino et Levie-Andreu d'agréer toutes nos condoléances.

LIGUE NATIONALE
CONTRE L'ALCOOLISME

Le Comité de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme (Section Bastiaise) se réunira aujourd'hui jeudi, à 5 heures et demie du soir, au local de l'Union des Corses et des Amis de la Corse, 1, rue de la Gare.

Ordre du jour : Communication du Secrétaire général. — Propagande scolaire. — Organisation d'une soirée artistique. — Questions diverses.

Nouvelles Religieuses

PAROISSE SAINT-JEAN. — La fête du *Sacré-Cœur de Jésus* sera célébrée vendredi 3 juin.

La messe de communion générale aura lieu le matin à 8 heures et sera célébrée par Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio ; à 10 heures Grand'Messe.

Le soir, à 5 heures, Vêpres, suivies de l'Amende Honorable et du Salut.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Coups et blessures

Le 30 mai 1910, à 6 heures du soir, sur le quai Napoléon, à la suite d'une discussion des plus futiles, le nommé Carcoli Toussaint, âgé de 43 ans, étudiant, et Agostini César, âgé de 14 ans, en sont venus aux coups.

A un certain moment le jeune Agostini, âgé de 11 ans, frère de César, lança une pierre sur Carcoli et l'atteignit à la tête, lui faisant une blessure assez pénétrante qui ne présente néanmoins aucun caractère de gravité.

Plainte a été déposée.

Chute Accidentelle

Lundi soir, à 6 heures, le jeune Bettini Martin, âgé de 7 ans, s'amusait sur le mur de la place Abbatucci, lorsqu'un enfant qui passait avec un cerceau le poussa et le fit tomber de l'autre côté du mur d'une hauteur de trois mètres.

La victime souffre de douleurs internes dans le bas ventre. Elle a été soignée par le docteur Guiderdoni.

L'auteur de l'accident n'a pu être reconnu.

Etat-Civil

NAISSANCES

Scoguiamiglio Mathieu.

DÉCÈS

Romani Archange, 6 mois.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 2 juin, à 8 heures 1/2

Peter Benoît, march,	Degrez.
La Poupée de Nuremberg, ouv.,	Adam.
La Paloma, Havanaise,	Yradier.
La Somnambule, fant.,	Bellini.
A la plus belle, valse,	Govaert.

Le Chef de Musique. TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19·6 à midi 25° + à 6 heures du soir + 19·8. Maxima + 25° Minima + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Nouvelles militaires

L'indemnité transitoire mensuelle a été accordée à MM. les gardiens de batterie Audiard, à Bastia, 22.50, et Angeli, à Constantine, 30.85.

Sur la tête d'un juré

Ce n'est pas une taille — au figuré — mais bel et bien un bloc de maçonnerie qui, avant-hier, s'est détaché de la corniche, du couloir qui longe la salle de la Cour d'appel.

Le capitaine B. faillit recevoir sur la tête ce peu commode cadeau, heureusement que le bloc malencontreux se contenta d'effleurer l'honorable juré, qui en fut quitte pour une égratignure au crane et une émotion facile à comprendre.

On doit reconnaître combien il est désagréable de risquer d'avoir le crane fendu lorsqu'on est appelé à remplir les fonctions de juré.

M. l'Architecte départemental ne pourrait-il pas examiner et faire réparer la dite corniche, de façon à éviter d'aussi fâcheux incidents qui pourraient se transformer en accidents regrettables.

Une décoration

M. Dominique Casanova d'Aracciani, ancien adjoint au maire de Sartene, vient d'être nommé officier de l'Ordre du Nichan Iftikar de Tunisie, *sur la proposition* de M. le Ministre des Affaires étrangères.

Toutes nos plus cordiales félicitations à notre excellent ami M. Casanova d'Aracciani dont nous avons *signalé ici-même* à diverses reprises les travaux historiques patients et précieux.

En lui accordant cette nouvelle distinction M. le Ministre des affaires étrangères et S. A. le Bey de Tunis ont réellement récompensé des efforts méritoires et honoré un érudit modeste mais laborieux.

Ecoles d'instruction

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale dont les noms suivent se sont fait remarquer par le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans le fonctionnement des écoles d'instruction :

MM. Mariotti, chef d'escadron d'artillerie territoriale du service d'état-major, au gouvernement de Paris ; Antoni, chef de bataillon au 109e territorial ; Landucci, lieutenant de réserve au 98e ; *Mozy, officier interprète de 2e classe* de réserve, 2e région ; Ambrosi, lieutenant au 70e territorial ; Quilici, lieutenant de réserve au 140e ; Franceschetti, capitaine au 109e territorial ; Moschetti, officier d'administration de 2e classe de réserve ; Moschetti, chef de bataillon de réserve au 40e.

LA HERNIE
et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'es-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 12, 13 et 14 juin.

à CORTE : Hôtel Paoli, 15 juin.

à AJACCIO : Hôtel Dauphin, 16, 17 et 18 juin.

à ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 19 juin.

Bas-à-varices, Ceintures sur mesure, etc.
Maison de vente : 5, Rue Garnier, à Nice.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes.**

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

BAINS DE PUZZICHELLO

3me saison du 10 juin au 30 juin.

Chambres entièrement restaurées.

Location pour *saison entière* ou par *jour* de 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.

Table d'hôte, cuisine soignée à 3 francs par jour.

Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.

L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00303

BOURSE DE PARIS

	31 mai	— 1er juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.80	— 98.90
de 3 0/0 amortis.	98.50	— 98.60

ex-coupon

PORTOVECCHIO
GRÈVE
des démascleurs de liège

Portovecchio, 1er juin.

Cent cinquante ouvriers syndiqués appartenant à tous les corps de métiers, et notamment les démascleurs de liège ont déclaré ce matin la grève générale.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux, car des troubles sont à craindre.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 1er juin.

Le capitaine de frégate Deschamps est nommé au commandement du *contre-torpilleur Arc*, et de la flottille des torpilleurs d'Oran.

Le capitaine de frégate Saunier est nommé au commandement de la défense fixe de Rochefort.

Le capitaine de frégate de La Taste est nommé au commandement du *croiseur Friant*.

Le capitaine de frégate Fohgerousse est nommé au commandement du croiseur *Forbin*.

Le lieutenant de vaisseau Thiroux de Gervillier est nommé au commandement de la canonnière *Vigilante*.

Le lieutenant de vaisseau Caron est nommé au commandement du contre-torpilleur *Hache*.

LA CATASTROPHE
du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Calais, 1er juin.

Les travaux de sauvetage, que le gros temps avait forcé d'interrompre, ont repris avec plus d'activité que jamais.

Sous la direction de l'amiral Bellue, les scaphandriers de la flotte, qui ont remplacé ceux des ponts et chaussées, accomplissent de véritables prodiges de courage.

Le travail est très dur à cause de la force des courants et c'est à grand peine que l'on peut mailler des chaînes, par lesquelles on remplace les fils, dans les boules de sauvetage du sous-marin immergé.

On est pourtant arrivé à mailler aujourd'hui une deuxième, puis une troisième chaîne au prix d'efforts inouïs.

Le « Bouvines » sur les lieux

Le cuirassé *Bouvines* est arrivé sur les lieux de la catastrophe.

Quatre cents hommes de renforts et de puissants appareils de sauvetage vont être utilisés pour retirer le *Pluviose* du fond de granit sur lequel il repose.

Au Palais Bourbon

Paris, 1er juin.

La rentrée des députés au Palais-Bourbon fut plutôt gaie. Aucun des élus ne manque à l'appel ; et c'est avec une réelle bonne humeur que nos honorables envahissent la salle des séances qui présente l'animation des grands jours.

Les vétérans de la Chambre regagnent leurs anciennes places qui, d'après un règlement de service intérieur, leur sont réservées.

Les députés socialistes se massent tous à l'extrême gauche, tous veulent siéger au même coin, trop exigu pour que tous puissent se caser.

Le règlement n'a pas prévu cette petite particularité, et les extrêmes-gauchistes s'élancent littéralement à l'assaut des travées. Cela ne se fait pas sans quelque confusion ; de légères bousculades même se produisent, mais tout s'arrange, grâce à l'esprit joyeux qui a présidé à la rentrée.

L'Abbé Lemire

La rentrée de l'abbé Lemire est très remarquée par l'Assemblée.

Le député du Nord va s'asseoir au centre gauche, aux applaudissements des républicains, et à la stupéfaction de la Droite.

M. Baudry d'Asson

ne manque pas l'occasion de se livrer à une de ces excentricités qui l'ont rendu légendaire.

Furieux, il s'élance vers l'abbé Lemire et l'apostrophe violemment, aux huées de la gauche tout entière.

Cette algarade n'a pas le don de *calmer le fougueux député de la* Vendée qui, à court d'invectives, crie : « Traître, » à l'abbé Lemire.

Impassible, celui-ci ne répond pas.

Puis, le calme revient, et c'est au milieu d'un silence relatif que la séance est ouverte.

AU LUXEMBOURG

La rentrée au Sénat s'effectue dans les conditions normales

Presque tous les membres de la Haute-Assemblée regagnent leurs fauteuils, comme des gens posés qu'ils sont, et paraissent heureux de se revoir après quelques semaines de vacances.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. PASSY
Doyen d'âge

La séance est ouverte à deux heures.

M. Louis Passy, député libéral de l'Eure, doyen d'âge, monte au fauteuil.

Il invite les six plus jeunes membres présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Les six membres de la Chambre dont les noms suivent prennent place au bureau.

M. Chaulin-Servinière, député radical de la deuxième circonscription de Mayenne ;

M. le docteur Even, député radical de la première circonscription de Lannion ;

M. Python, député radical indépendant d'Issoire ;

M. Maître, député radical socialiste de Loubans ;

M. Charles Dumas, député socialiste unifié de La Palisse ;

M. Poitou Duplessis, député plébiscitaire d'Angoulême.

Le bureau d'âge de la Chambre étant constitué, M. Louis Passy s'exprime en ces termes.

Allocution du Président d'âge

« Messieurs et chers Collègues,

« Le bénéfice de l'âge me confère le grand honneur de saluer les nouveaux représentants du suffrage universel, et de présider à la première constitution de votre bureau.

« L'usage me permet de vous adresser quelques paroles qui ne seront pas en réalité des conseils, mais des vœux.

« Ma longue carrière dans le Parlement a été consacrée aux idées libérales qui ne paraissent pas jouir en ce moment de la vogue populaire ; mais, pour leur donner un regain de force et d'éclat, j'invoquerai la constante opinion de mes compatriotes qui m'ont chargé fidèlement, sans défaillance, pendant quarante ans, de soutenir dans le Parlement les principes d'ordre et de liberté. Ordre et liberté sont des vieux mots, mais ils sont toujours bons.

« Les élections des 24 avril et 8 mai derniers marquent une évolution nettement dessinée dans les institutions républicaines. Avec les deux cents mandataires nouveaux, l'esprit nouveau a pénétré à la Chambre.

« La grande morale qui se dégage des résultats des élections dernières est la condamnation du scrutin d'arrondissement. Ce mode de représentation est vicié ; il convient de le remplacer par un autre plus approprié aux idées du Pays.

« Travaillons bien avec l'idée patriotique de voir une France laborieuse et pacifique, et résistons énergiquement à la domination des groupes. »

« Votre président est assuré d'être l'interprète de vos sentiments unanimes en envoyant aux familles des victimes du *Pluviose* et à notre Marine Nationale l'expression de notre souvenir ému et de nos condoléances les plus vives. »

(La Chambre toute entière, sauf l'extrême gauche, applaudit longuement le discours du Doyen)

Le Président du Conseil

déclare associer le Gouvernement aux paroles prononcées par le président d'âge au sujet de la terrible catastrophe du *Pluviose* et joindre ses condoléances à celles de la Chambre.

Scrutins pour la nomination du Bureau provisoire

Le président d'âge annonce que, conformément aux prescriptions de l'article 2 du règlement et à l'ordre du jour de la Chambre, il va être procédé immédiatement à la nomination du Bureau provisoire.

Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.

La séance est ensuite suspendue pendant le dépouillement des votes.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, le président d'âge donne le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du bureau provisoire.

Le Président provisoire

M. Henri Brisson est élu président provisoire par 332 voix.

Les Vice-Présidents

M. Etienne est élu vice président par 319 voix et M. Maurice Bertaux par 296 voix.

Le président d'âge déclare constitué le bureau provisoire de la Chambre des députés, et invite M. Brisson *à bien vouloir prendre place au fauteuil* de la présidence, auquel il vient d'être appelé par la confiance de la Chambre.

(Vifs applaudissements).

Le président d'âge quitte le fauteuil, où il est remplacé par M. Henri Brisson.

(Chaleureuses acclamations).

Présidence de M. BRISSON,
Président provisoire

Conformément à l'article 2 du règlement et à l'ordre du jour, il est procédé au tirage au sort des bureaux.

La Chambre règle ensuite son ordre du jour pour la prochaine séance qui est fixée à vendredi prochain.

SÉNAT.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

Les tribunes sont presque vides ; mais, en revanche, presque tous les sénateurs occupent leur fauteuil.

Allocution du Président

A l'ouverture de la séance, M. Antonin Dubost fait l'éloge funèbre de M. César Duval, sénateur républicain de la Haute Savoie, décédé pendant les vacances parlementaires, et qui faisait partie du Parlement depuis 1883.

« Messieurs, ajoute le Président, nous avons tous été saisis d'une profonde émotion en apprenant la terrible catastrophe du *Pluviose*, dont les flots nous disputent encore les restes glorieux.

» Je vous propose d'adresser aux familles de ces nobles victimes du devoir l'expression de notre sympathie émue et de nos condoléances. »

Le Ministre de la Marine

monte à la tribune et déclare que le Gouvernement tient à s'associer aux sentiments qui viennent d'être exprimés par M. le président du Sénat.

Tirage au sort des Bureaux

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.

Il est procédé à cette opération.

Fixation de l'ordre du jour

Le Sénat fixe ensuite l'ordre du jour de sa prochaine séance, qui aura lieu mardi prochain.

La séance est levée.

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 1er juin.

M. Jannin, ingénieur en chef du département de la Corse, obtient un congé d'un mois, à compter du 16 juin courant.

Les Incidents du 240e

Autour de la Mutinerie

Paris, 1er juin.

On se souvient que, au cours de la mutinerie du 240e, des officiers et sous-officiers firent preuve d'autorité et de dévouement en arrêtant le mouvement de mutinerie qui fut ainsi réduit, grâce à ces interventions, à de faibles proportions.

Pour ces faits divers, officiers et sous-officiers seront cités à l'ordre du jour du régiment et proposés pour l'avancement.

Par contre, le caporal réserviste, Nicolas, qui a abandonné son escouade pour suivre les mutins, a été cassé de son grade.

VENTE
par suite de saisie-exécution

Le dimanche 5 juin 1910, à neuf heures du matin, il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets dont détail suit :

1° au lieu dit Perelli, territoire de Lecci one, une machine agricole dénommée batteuse prenant le n° 824.

2° à Ajaccio, territoire de Barbo, une moissonneuse lieuse.

3° à Prisio, territoire de Barbo, une presse à fourrage, dite Whiteman.

La vente aura lieu au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu en sus le 5 0,0 sur le prix de la vente.

L'huissier poursuivant la vente,
BATTESTI.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

Saison Printemps-Eté 1910

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS

P. ROGIALLI, Tailleur

BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA

GRAND CHOIX D'ÉTOFFES
Françaises et Anglaises
Dernière nouveauté
Draps pure laine garantis

VESTONS DEVANTS INCASSABLES

Coupe impeccable — Façon très soignée

GRAND ASSORTIMENT
DE PANTALONS ET GILETS FANTAISIE

Prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T en fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LIBRAIRIE OLLAGNIER
ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE
Edmond Rostand
6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR, 1500 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.
L'OUVRAGE PARAIT EN FACISCULES HEBDOMADAIRES
à 0 fr. 60 ; franco : 0 fr. 70
HORS TEXTE EN COULEURS

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent mortelle.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient douloureuses ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Maux de reins. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les décongestionne en les remettant dans leur état normal.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'on en prenne sans interruption jusqu'à guérison complète de toute douleur. Il est bon de faire observer que les injections avec l'Hygiénine des Dames (1 fr. 25 le flacon franco) sont indispensables pendant le traitement. Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE aux intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les tumeurs, les cancers, les Tumeurs, Congestions, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'Age, Chutes, Vapeurs, Etouffements, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 6 fr. 50 franc. Franco contre mandat poste 6 fr. 50 adressé Pharm. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements gratis et franco)

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La sincérité de l'attestation suivante ne parle-t-elle pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mieux que tous les arguments.
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'un plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir davantage j'entends vos sur les bons effets de l'Eau Précieuse Dépuisier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 40, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI & Cie liqueur très appréciée des gourmets.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

DEMANDE DE MALADES
Guérisons incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Le Docteur ARTUZELLE, médecin spécialiste, sans opérations, par la MÉDECINE NATURELLE, guérit rapidement, même les cas les plus anciens, les plus graves, les plus désespérés, telles que : Tuberculose, Asthme, Bronchites, Phtisie, Toux, Vessie, Estomac, Poumons, Intestins, Maladies du Sang, Hernies, Descentes, Paralysie, Artérite, Varices, Ulcères, Gravelle, Tares du sang, Dartre, Impuissance, Faiblesse, Rhumatisme, Eczéma, Goutte, Anémie, Epuisement, Neurasthénie, Hémorroïdes

lourd que l'air ou aéroplane dont la liberté de passage aux dirigeables :

« Deux navires aériens qui se rencontrent doivent passer à la droite l'un de l'autre (même règle que pour la circulation des voitures) ;

« Le navire aérien qui soit venir à sa droite un autre navire aérien dans le même plan atmosphérique doit passer à cinquante mètres au minimum au dessus de celui-ci ;

« Tout navire aérien qui se dispose à en passer un autre doit l'en avertir par un coup de sifflet, puis le passer à sa droite, à plus de 50 mètres et en hauteur également à plus de cinquante mètres ;

« L'aviateur évitera de passer sur une ville, à moins qu'il en ait reçu autorisation spéciale de la municipalité ;

« Les appareils devront être déclarés avant toute mise en circulation ; ils seront munis de phares, de numéros, de plaques donnant l'adresse et le nom de leur propriétaire, etc. »

Enfin, les propriétaires de constructions de plus de cinquante mètres de hauteur devront les éclairer la nuit, de façon à en indiquer le faîte dans toutes les directions. Grâce à toutes ces précautions, les chances d'accidents ou de collisions seront presque nulles. Voilà, n'est-il pas vrai, une belle promesse de distractions pour l'avenir !

A. Capello.

Les Tabacs de la Régie en Corse

Un décret du 30 mai modifie les prix de vente en Corse des tabacs fabriqués dans la métropole.

Aux termes de la loi ce décret étant applicable un jour franc après l'arrivée du *Journal Officiel* au chef-lieu d'arrondissement, c'est le 4 juin qu'il entrera en vigueur en Corse.

Ce nouveau tarif se rapproche un peu plus que l'ancien de celui du Continent. Ainsi les 250 cigares vendus en France 0.15 figurent sur le nouveau tableau pour 31.25 au lieu de 37.50 ; ceux de 0.10 pour 20 francs au lieu de 25 ; ceux de 0.075 pour 15 francs au lieu de 18.75 ; ceux de 5 centimes pour 10 francs au lieu de 12.50.

Voici pour les tabacs :

Scaferlatis de luxe : 16, 20 et 25 francs le kilo ; scaferlatis de vente courante, 7, 10 et 12.50 le kilo ; rôles mous filés, 10 frs le kilo ; rôles ordinaires, 7 francs.

Les cigarettes de luxe sont vendues en Corse avec une différence d'environ un cinquième en moins que sur le Continent ; les cigarettes ordinaires, avec une différence d'environ un quart.

En outre, les produits étrangers vendus en France par la régie seront vendus aux consommateurs de Corse aux mêmes prix que dans la métropole.

Les tabacs seront vendus dans les débits en boîtes ou paquets fermés revêtus des marques et vignettes de la régie : ceux qui seront vendus aux consommateurs à un prix inférieur au prix de vente en France seront renfermés dans des boîtes ou paquets revêtus du timbre : « Vente en Corse. » et ne pouvant être introduits sur le Continent.

Toute infraction à cette dernière disposition sera considérée comme une importation frauduleuse et punie comme telle.

Au Secours de la Corse

Résultat d'une requête formulée par la Section de l'Union Générale des Corses d'Isolaccio de Fiumorbo.

En 1908, le facteur qui dessert la commune d'Isolaccio obtenait, à la suite d'on ne sait quelles démarches et grâce à des recommandations étrangères, le changement de son itinéraire habituel au détriment de cette commune ; depuis, ni les réclamations des particuliers lésés dans le retard de la correspondance, ni une délibération du Conseil municipal en date du 28 juin de la même année, n'avaient pu obtenir la moindre réponse. Navré d'un parti pris aussi systématique, le Comité de la Section d'Isolaccio en a saisi le Comité Directeur de l'Union, qui pour égard pour M. Fabre, préfet de la Corse, membre d'honneur de l'Association, a tenu à le mettre au courant des faits avant d'en saisir M. Briand, président du Conseil des Ministres, et M. Millerand, ministre des Postes.

Voici les deux lettres reçues de M. le Préfet.

Ajaccio, le 6 avril 1910.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 mars dernier, relative à la réclamation formulée par la commune d'Isolaccio de Fiumorbo au sujet de l'itinéraire actuellement suivi par le facteur.

Je soumets cette affaire à l'administration compétente en appelant sur elle sa bienveillante attention.

Dès qu'une solution interviendra je vous en ferai part.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
MARINI.

Ajaccio, le 21 avril 1910.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 23 mars dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la commune d'Isolaccio de Fium'Orbo, qui ne recevait son courrier postal qu'à une heure de l'après-midi, au lieu de dix heures du matin.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, contrairement aux renseignements qui vous ont été fournis, il résulte de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder que la distribution est terminée au plus tard à Isolaccio à 10 heures et demie en été, à 11 heures et demie en hiver.

Quant aux modifications d'horaire préconisées par le Conseil municipal intéressé, j'ai le regret de vous faire connaître qu'elles ne peuvent être réalisées quant à présent, le service de la distribution ayant été organisé dans toute la circonscription postale du bureau de Pronelli au mieux des intérêts des populations desservies et d'après l'importance du trafic postal de chaque localité, ainsi que d'après la situation topographique de cette dernière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,
FABRE.

Le Comité Directeur de l'Union Générale remercie beaucoup Monsieur le Préfet de la Corse de son empressement à fournir à l'Union une réponse que l'on avait refusée et aux habitants d'Isolaccio et au Conseil municipal de cette commune.

D'après le rapport fourni par la Section d'Isolaccio, le Comité central constate que le service de distribution a été organisé non pas dans l'intérêt des populations, mais dans l'intérêt politique de l'ancien député de l'arrondissement et de son lieutenant le trop dévoué conseiller général du canton, lequel a toujours gardé rancune à la commune d'Isolaccio, administrée par une famille qui, de père en fils, a toujours tenu haut et ferme le drapeau de la République depuis 1848.

Le Comité espère qu'il n'en sera plus ainsi avec le nouveau député de Corte, et que de toute façon l'Union Générale, en dehors de toute opinion politique, fera respecter les droits des populations jusqu'à ce jour victimes des injustices et des oppressions les plus tyranniques.

Pour le Conseil :

Le Président,
POLI.

Cour d'Assises

Audience du 2 juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

L'affaire aujourd'hui soumise à l'appréciation du jury n'est entièrement transformée à l'audience. Elle a été fertile en incidents et en coups de théâtre.

Après la constitution du jury M. le greffier Orsatti donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1909, vers 1 heure du matin, à Olmeto, un groupe de jeunes gens de la localité étaient venus sous les fenêtres de la maison occupée par l'abbé Clementi, curé du village, et des nièces de celui-ci. Ce groupe se composait de Fiori Dominique, 21 ans, Poli Dominique-Antoine, 23 ans, Romani Jules, 17 ans, Casanova Dominique-Antoine, 19 ans, et Bonetti Antoine, 21 ans. Ce dernier était porteur d'une guitare et jouait de cet instrument. A un moment donné l'abbé Clementi ouvrant une fenêtre jeta de l'eau sur les chanteurs. Ceux-ci firent entendre aussitôt des cris divers, mais ne quittèrent pas les lieux, et continuèrent à chanter.

Quelques instants après, Coli Jacques, maçon, âgé de 50 ans, qui habitait momentanément chez le nommé Mozziconacci Antoine, dont la maison est située en face de celle du curé, sortit de cette maison et se dirigea vers les jeunes gens. Il était nu-pieds, vêtu seulement de son pantalon et de sa chemise et tenait un fusil entre les mains. Il invectiva les chanteurs, les invita à cesser le bruit et à partir. Une altercation s'ensuivit entre lui et Fiori Dominique : « Viens chanter maintenant ! » disait Coli. « Tire donc lâche ! » répondait Fiori, qui était lui-même armé d'un revolver. La dispute dura peu. Coli se jeta derrière l'angle de la maison Mozziconacci et au même instant deux détonations presque simultanées retentissaient. Fiori s'écria : « Je suis mort ! » en s'appuyant au rebord d'une fenêtre de la maison. A ce moment Mozziconacci Antoine ouvrait cette fenêtre et ramenait Fiori à l'intérieur de son habitation, puis, sur la demande du blessé, il ramassait sur le sol un revolver que celui-ci venait d'y laisser tomber et dont une cartouche avait été brûlée. Fiori avait été atteint au défaut de l'épaule droite par une décharge de petits plombs. Il succombait aux suites de cette blessure le surlendemain 7 septembre vers 3 heures du soir. Coli prit immédiatement la fuite et ne s'est constitué prisonnier que le 26 décembre suivant.

Il allègue pour sa défense qu'il est intervenu en faveur de l'abbé Clementi, parce que celui-ci est son parent et que le groupe de jeunes gens dont faisait partie Fiori lui manquait de respect ainsi qu'à sa famille en chantant des chansons obscènes et en proférant des propos inconvenants. Il ajoute qu'il a dû faire feu sur Fiori pour se défendre, car la victime après lui avoir porté plusieurs coups à la figure avec le canon d'un revolver avait fait feu sur lui, à l'aide de cette arme. Ces allégations sont contredites par les déclarations des témoins Benetti Antoine, Poli Dominique et Romani Jules qui ont assisté à la scène et affirment que le premier coup de feu a été tiré par Coli Jacques.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Je logeais, dit l'accusé, chez M. Mozziconacci dont la maison est située en face du presbytère. Le 5 septembre, vers minuit, je fus réveillé par les cris d'une bande de jeunes gens qui proféraient tous des propos orduriers et chantaient des chansons obcènes à l'adresse du curé. Celui-ci les aspergea avec un peu d'eau. Comme ils ne cessaient pas leurs manifestations, je sortis en caleçon et en manches de chemise, armé d'un fusil et je leur intimais l'ordre de se retirer. Le jeune Fiori, qui faisait partie du groupe des manifestants, intervint alors, il le prit de très haut, et s'arma d'un pistolet. Un coup retentit à ce moment-là. Je n'ai pas vu qui l'a tiré, mais à mon avis c'était Fiori qui venait de faire feu dans ma direction. Je ripostais aussitôt et Fiori tomba mortellement blessé.

Les Témoins

Rossi Antoine, beau-frère de la victime. Le 5 septembre, vers 3 heures du matin, je fus prévenu que mon beau frère Fiori s'était réfugié chez M. Mozziconacci, mortellement blessé. Je me rendis auprès de lui. Il me dit : « C'est Coli qui m'a tué, et pourtant je ne lui devais rien. » Mozziconacci me montra alors le revolver de mon beau-frère. C'était un revolver à 5 coups. Mais une cartouche manquait. Je fis cependant observer à Mozziconacci que l'arme n'avait pas récemment tiré.

Après cette déposition, Me H. de Montera se constitue partie civile au procès au nom du père de la victime, puis l'audition des témoins continue.

Poli Dominique. — Dans la nuit du 5 septembre, vers minuit, je chantais devant le presbytère avec mes camarades Fiori, Romani et Casanova. Benetti nous accompagnait aux sons de la guitare. Soudain, M. le Curé vida sur nous un ustensile rempli d'eau. Furieux, nous prononçâmes quelques paroles un peu déplacées. Coli, qui habite la maison Mozziconacci, voisine du presbytère, sortit alors, à demi vêtu, le fusil à la main, en nous criant : « Tas de vagabonds, chiens, sales cochons, bâtards, partez immédiatement. » — La rue n'est pas à vous, répondit Fiori, et nous pouvons y rester. » Coli alla alors s'embusquer derrière le mur de la maison Mozziconacci et tira un coup de fusil sur Fiori qui fut mortellement blessé. Celui-ci venait de sortir son revolver. C'est à ce moment que retentit une seconde détonation.

COUP DE THÉATRE

J'ai toujours dit à l'instruction, ajoute le témoin, que j'ignorais l'auteur de ce second coup. Je dois aujourd'hui dire la vérité. Le second coup a été tiré sur Coli par mon camarade Casanova quand il a vu notre ami Fiori tomber sanglanté.

En présence de cette déclaration M. le Président ordonne de faire introduire immédiatement Casanova qui est cité comme témoin.

Casanova confirme la déposition de Poli et avoue que c'est lui qui a tiré le second coup quand il a vu tomber son camarade.

M. le Président reproche à Poli et à Casanova de n'avoir pas dit la vérité dès le début de l'information et, sur les réquisitions de M. l'Avocat général, les fait mettre en état d'arrestation.

On entend ensuite successivement Benetti Antoine et Romani Jules qui confirment les déclarations de Poli et de Casanova et déclarent eux aussi pour la première fois que c'est Casanova qui a tiré le second coup sur Coli au moment où celui-ci venait de blesser Fiori d'un coup de fusil.

M. le Président envoie Benetti et Romani rejoindre leurs camarades Poli et Casanova au milieu des gendarmes, puis la séance est suspendue.

A la reprise de l'audience, M. le Président interpelle de nouveau les témoins Benetti, Poli, Romani et Casanova sur le point de savoir que c'est ce dernier qui a tiré. Tous répondent affirmativement.

M. le Président après leur avoir encore reproché d'avoir tant tardé à dire la vérité, les fait mettre en liberté.

INCIDENT

Me de Caraffa, défenseur de Coli, demande alors le renvoi de l'affaire à la prochaine session. Les révélations des témoins absolument contraires aux dépositions qu'ils avaient fait tout d'abord à l'instruction ont donné une physionomie nouvelle à l'affaire. Un supplément d'information s'impose dans l'intérêt de la vérité.

M. Angeli, avocat général, combat les conclusions de Me de Caraffa et demande à ce que l'affaire soit jugée séance tenante. Un supplément d'information ne pourrait amener aucun éclaircissement nouveau.

Me de Montera, organe de la partie civile, s'oppose à son tour, très énergiquement au renvoi de l'affaire. Les témoins, obéissant à un cri de leur conscience, viennent de déclarer à la justice la vérité qu'ils avaient tue jusqu'à ce jour. Rien ne saurait changer leur déclaration. Les débats ont fait la lumière complète et l'affaire doit être jugée sans renvoi.

La Cour déclare qu'il n'y a pas lieu de renvoyer l'affaire et que les débats seront continués séance tenante.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 2 6 + à 6 heures du soir + 19°6. Maxima + 24 Minima + 16°4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Rentrée des troupes

Le bataillon du 163e est rentré hier soir, vers 5 heures, de Saint-Florent où avaient été exécutés les tirs de guerre.

Quoique fatigués et presque brunis par le soleil, nos vaillants troupiers ont traversé la ville musique en tête, drapeau déployé avec un entrain merveilleux.

Toutes nos félicitations à ces braves du 163e et à leur distingué chef M. le colonel Brundsaux.

Ministère de l'agriculture

M. Gilormini Ange-Toussaint, propriétaire viticulteur à Patrimonio, lauréat de la prime d'honneur, a été désigné par M. le Ministre de l'Agriculture, pour faire partie de la Commission de la Prime d'honneur dans le département de l'Aude.

Récompenses aux Sauveteurs

Les récompenses suivantes ont été accordées aux hommes de l'équipage du *Touareg*, pour le dévouement dont ils ont fait preuve à l'occasion du sauvetage du vapeur *Norma*, d'Alger, en détresse dans les parages du cap Axine, le 12 février 1910 :

Médaille en bronze : MM. Mariani Simon-Antoine et Padovani Jean-Etienne-André, matelots ; — Témoignage officiel de satisfaction, MM. Guimard Joseph-Marie-Ludovic, matelot ; Giglioni Jean-Baptiste, chauffeur ; Massiani François-Marie et Bucchini Philippe-François, mousses ; Pandolfi Roch, médecin.

Au Port

Le vapeur « Saint-Luc » est parti de Bastia à destination de Rôns, avec un chargement de 400 tonnes de marchandises destinées pour les ports du Nord, de la Belgique et de l'Algérie.

Ecole normale

Sont autorisés à prendre part, en 1910, au concours pour l'admission à l'école normale supérieure et l'obtention des bourses de licence :

Lettres : MM. Paganelli, option A, Camogli et Carlotti, option B, Italien, de l'Académie de Paris ; — Istria, option B, italien, de l'académie de Lyon.

Sciences : Casanova, Feracci, groupe I, de l'académie de Paris ; — Angeli, Cassabianca, Clavaldini et Marcantoni, groupe I, de l'académie Aix-Marseille ; — Muselli et Paoli, groupe I, de l'académie d'Alger ; — Leonzi, groupe I, de l'académie de Bordeaux.

Vues de la Corse

La maison Gaumont, qui édite les films cinématographiques si répandus partout, enverra prochainement en Corse deux de ses opérateurs pour enregistrer les rues les plus remarquables de l'île.

La série de ces vues est destinée à l'écran que les grandes compagnies de chemins de fer associées installent à l'exposition internationale de Bruxelles.

Douanes

Sont nommés préposés des douanes : direction de Chambéry, M. Antonsanti Pierre-François, ex-soldat au 3e colonial ; dir. de Valenciennes, M. Marcelli Joseph, ex-soldat au 4e colonial ; en Algérie, MM. Franceschi Charles-Baptiste, Mattei Dominique, Panolli François-Marie, Antoniotti Dominique.

Service vapeurs A. G. Southwell

Arrivée. — Vapeur anglais *Guillemot*, capitaine Wand, venant de Londres via Naples.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

Perdu

Il a été perdu, le 15 mai, sur la Traverse, un porte-monnaie, contenant une somme de 800 francs, dont 500 francs en billets de banque et 300 francs en or.

Le rapporter contre récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

PAROISSE SAINT-JEAN. — La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée vendredi 3 juin.

La messe de communion générale aura lieu le matin à 8 heures et sera célébrée par Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio ; à 10 heures Grand'Messe.

Le soir, à 5 heures, Vêpres, suivies du Salut et de l'Amende Honorable.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00305

BOURSE DE PARIS

	1er juin	2 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.90	98.80
de 3 0/0 amortis.	98.60	98 50
et compris		

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 2 juin.

Sont nommés gendarmes :

A la compagnie de l'Ardèche, Barronal, ancien soldat, proposé par la première compagnie de la Corse.

A la compagnie des Alpes-Maritimes, Martinelli, ancien soldat, proposé par la deuxième compagnie de la Corse.

A la Légion de la Corse

Première compagnie : Blatrix, proposé par la compagnie de l'Ain.

Bouffier, ancien rapporteur, proposé par la compagnie du Var.

Fralat, ancien sapeur, proposé par la compagnie de l'Ardèche.

Lidbaut, ancien soldat, proposé par la compagnie de l'Yonne.

Poncet, ancien soldat, proposé par la compagnie de l'Ain.

Deuxième compagnie : Sauvage, ancien aide maréchal-ferrand, proposé par la compagnie des Hautes-Pyrénées.

Pallier, ex-maréchal des logis, proposé par la compagnie des Vosges.

Durand, ancien soldat, proposé par la compagnie de la Nièvre.

Carle, ex-caporal, proposé par la compagnie du Gard.

Au Palais Bourbon

Vérifications des Pouvoirs

Paris, 2 juin.

La Chambre s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux, et a commencé l'examen des dossiers électoraux.

Les élections non contestées ont été examinées les premières ; et les rapports seront approuvés demain en séance publique.

Les Élections DE LA CORSE

Le troisième bureau, qui est chargé de la vérification des élections de la Corse, a conclu à la validation des opérations électorales dans les arrondissements de Bast'a et de Calvi.

Les élections d'Ajaccio, de Corte et de Sartene, étant discutées, les dossiers de ces élections ont été réservés.

Les Morts du Jour

M. Emmanuel Chauvière

Paris, 2 juin.

M. Emmanuel Chauvière, député socialiste révolutionnaire de la deuxième circonscription du 15e arrondissement de Paris, a succombé ce matin à la maladie qui le minait depuis longtemps.

Condamné à cinq ans de prison pour avoir pris part à la Commune, il passa en Belgique, après les avoir accomplis.

Après l'amnistie, M. Chauvière resta en France, et collabora au *Cri du Peuple*, à l'*Homme libre*, à la *Lanterne*, à l'*Action*, etc.

Elu pour la première fois député en 1893, il fut réélu en 1898, en 1902, en 1906 et en 1910.

M. Chauvière était âgé de 50 ans.

La RENTRÉE des CHAMBRES ET LA PRESSE

Paris, 2 juin.

Tous les journaux consacrent des articles à la rentrée des Chambres, et commentent les événements de cette première journée parlementaire.

« Cette première séance de la Chambre, disent-ils, ne fut qu'une séance de poignées de main, une simple prise de contact avant la bataille. »

Commentant ensuite la réélection de M. Brisson à la présidence, ils estiment que les voix obtenues par M. Brisson sont l'indication exacte de la majorité positivement républicaine de la nouvelle Chambre, les socialistes s'étant abstenus.

TOULON

CONSEIL DE GUERRE MARITIME

L'Affaire Bologna

Assassinat de Quilichini

Toulon, 2 juin.

Le matelot Bologna, prévenu du meurtre de son camarade Quilichini, a comparu hier devant le premier conseil de guerre maritime siégeant à Toulon.

Reconnu coupable du crime dont il est accusé, Bologna est condamné à quinze ans de travaux forcés, cinq ans d'interdiction de séjour et à la dégradation militaire.

Les Groupes Parlementaires

Paris, 2 juin.

La journée d'aujourd'hui a été entièrement consacrée à la reconstitution des groupes parlementaires.

Le groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste s'est reconstitué aujourd'hui et a formé ainsi son bureau : M. Breteaux, président ; MM. Manier et Rabier, vice-présidents ; M. Durand, de l'Aude, rapporteur.

La Gauche Démocratique

Ce groupe des anciens députés de la Gauche démocratique s'est réuni sous la convocation de M. d'Iriart d'Etchepare, qui le présidait dans la dernière législature.

Ce groupe s'est ajourné pour attendre les nouvelles adhésions.

Partisans du programme laïque, les membres de la Gauche démocratique ont formellement déclaré ne vouloir ni des extrêmes de droite, ni des extrêmes de gauche.

La Gauche Radicale

M. Lauraine a présidé le groupe Gauche radicale qui s'est réuni aujourd'hui.

Au cours de cette séance, la question des monopoles a été débattue très longuement, tandis que la réforme électorale n'a été que légèrement effleurée.

Enfin, une commission a été *formée* avec mission d'élaborer son programme.

Les Socialistes indépendants

M. Violette préside.

Ce groupe s'est formellement déclaré partisan du système des monopoles et du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Le Groupe des Réformes parlementaires

Ce groupe est le plus important de la nouvelle Chambre, il compte 240 adhérents.

M. Adriani, député de Corte, s'est fait inscrire comme membre de ce groupe.

La Suppression du Second tour de Scrutin

Paris, 2 juin.

On annonce que le projet de réforme électorale, élaboré par le Gouvernement, comporte la suppression du second tour de scrutin.

Cette suppression aurait été réclamée par un groupe important de parlementaires.

MARSEILLE

DERNIER ÉCHO de la Grève des Inscrits

Marseille, 2 juin.

On se souvient que, sur l'ordre de M. Chéron, des poursuites judiciaires pour cause de perturbation d'ordre public avaient été introduites contre Rivelli et Reau.

Une ordonnance de non-lieu a été rendue aujourd'hui en faveur des deux protagonistes de la grève.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Calais, 2 juin.

Le mauvais temps qui régnait dans le Pas-de-Calais s'étant sensiblement amélioré, les travaux de sauvetage ont pu être repris avec une activité toujours croissante.

La journée n'est écoulée sans amener de notables résultats, mais la mer étant devenue plus calme, l'amiral Bellue, qui dirige les opérations, a prescrit le travail de nuit.

Eclairés à la lumière de puissantes lampes à acétylène, les scaphandriers ont travaillé jusqu'au matin, et fait preuve d'un admirable dévouement.

Au prix d'efforts surhumains, secondés par l'équipage du *Bouvines* et de la gabarre *Girafe*, ils purent enfin mailler les trois dernières chaînes de soulèvement dans les boucles de sauvetage du malheureux sous-marin.

L'amiral Bellue a vivement félicité les valeureux sauveteurs.

Si tout va bien, on espère pouvoir soulever le *Pluviôse* à la prochaine marée.

Avec une anxiété facile à comprendre, les parents des victimes attendent l'ouverture du cercueil d'acier qui renferme dans ses flancs les êtres chers.

Hommage Suprême

Le *Journal Officiel* publie la promotion à un grade supérieur de tous ceux d'entre les hommes composant l'équipage du *Pluviôse* susceptibles d'avancement.

Commencement de succès

Le succès paraît vouloir couronner les efforts des vaillants scaphandriers et de tous les marins qui, depuis tant de jours, collaborent au soulèvement du *Pluviôse*.

A la marée montante, les puissants appareils de sauvetage appartés par le *Bouvines*, admirablement secondés par ceux de la gabarre *Girafe*, ont commencé à opérer des tractions sur les chaînes passées dans les boucles de sauvetage du sous-marin submergé.

Un léger mouvement s'est opéré; le *Pluviôse* quitte peu à peu le fond de la mer et, c'est avec une espérance, mêlée d'angoisse, que l'on voit le submersible remonter peu à peu à la surface.

BORDEAUX

L'EXPOSITION NATIONALE d'Agriculture

Bordeaux, 2 juin.

M. Cochery a inauguré aujourd'hui l'Exposition nationale d'agriculture.

Le Ministre a prononcé un discours empreint du plus grand patriotisme, dans lequel il mit l'agriculture au premier rang des forces vives du Pays, ajoutant que c'est par elle que la France doit conserver le rang qu'elle a acquis dans les grandes nations civilisées.

NICE

La Grève Générale des Chemins de fer du Sud

Nice, 2 juin.

La grève des cheminots du S. F. se poursuit tranquille, mais bien tenace.

Les voix ferrées et les gares sont gardées par le 6e chasseurs alpins.

Deux cents hommes environ des corps de troupes de la garnison ont été dirigés sur les points les plus importants de la ligne Nice-Puget et Nice-Grasse.

Un seul train, dit train des fleurs, conduit par M. Moirot, chef du dépôt, comme mécanicien, et Gorman, chef de traction, comme chauffeur, effectue le parcours Nice-Annot et retour sans incidents.

Interpellation au Sénat

M. Pelissier, sénateur des Basses-Alpes, a fait connaître au ministre des Travaux Publics, qu'il l'interpellera sur la grève des cheminots des chemins de fer du S. F.

LABORATOIRE SPÉCIAL d'Analyses
Chimiques, Médicales et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TEILLIET
10, *Boulevard du Palais, Bastia*
Stérilisation des instruments et objets de pansements
Médicaments de 1er choix

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra
Usine à Vapeur
La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.
Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.
Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.
Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.
On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Augelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.
MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.
Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à Francardo (Corse)
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot. Corte, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistant à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT unis et à dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix
CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches 1, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières
NOTA. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.
La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

AVIS
M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris *les entreprises de travaux*.
Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.
Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.
Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.
S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

LESSIVE MERVEILLEUSE
liquide froide
pour la blanchissage des étoffes blanches et en couleurs de toutes sortes, et la désinfection des appartements.
60 centimes le litre
En vente à l'Epicerie MURACCIOLI, rue Napoléon, près l'ancienne Saint-Roch.
Essayez et vous verrez



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 152 — SAMEDI 4 JUIN 1910

00306

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 0e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, un an 26 fr. Pays le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St François Caracciolo

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 58 m. — Coucher, 7 h. 2 m.
Dernier quart., le 31 — Nouv. Lune, le 7.
Fête de Demain : Sacré Cœur de Marie.

3 JUIN

LES PETITS-MÉTIERS DU PAYSAN

Beaucoup d'initiatives généreuses se sont dépensées, depuis de nombreuses années, en vue de ramener la prospérité à la Terre de France, et d'enrayer l'exode des paysans vers les villes. Des voix plus autorisées que la nôtre ont prêché, avec une belle conviction, le *Retour à la Terre*. MM. Soleil et Bonnefoy ont même, dans un ouvrage récemment paru : *Le Livre des Paysans*, fait un magistral exposé de l'œuvre accomplie, durant le dernier quart de siècle, en faveur des populations rurales, tant par les législateurs que par l'initiative privée.

Il est cependant une source de revenus, dont on n'avait point fait état jusqu'ici, mais qui commence à prendre une fort belle extension : c'est l'exploitation d'une foule de petits métiers rustiques, auxquels peuvent se livrer avec succès les travailleurs des champs.

A la vérité, il est de ces petits métiers qui sont vieux comme le monde ; ainsi, c'est de temps immémorial que les campagnardes du Valley tressent de la dentelle, que les pâtres des Alpes cueillent et vendent des plantes aromatiques. Mais malheureusement, beaucoup d'autres petites industries spéciales et caractéristiques de leur pays tendent à disparaître, par suite de la concurrence de la grande industrie urbaine, utilisant les machines perfectionnées et produisant en gros des produits similaires, bien que, souvent, moins artistiques ou moins originaux.

Ce sont ces petits métiers ruraux que des groupements provinciaux très intéressants et des syndicats d'initiative s'appliquent aujourd'hui à faire revivre dans nos campagnes françaises.

On ne saurait trop s'associer à une œuvre aussi louable et utile. Il ne s'agit pas, bien entendu, de détourner les paysans de ce qui doit rester leur occupation normale : le travail des champs et les soins de la ferme. Le petit métier rural doit être productif sans s'adresser toutefois à des professionnels, son but est plutôt de fournir un salaire d'appoint, tout en n'exigeant qu'un outillage rudimentaire et des qualités professionnelles des plus modestes.

« Combien d'ouvriers agricoles demeurent oisifs, durant les longues veillées d'hiver, et qui pourraient se distraire à de menus travaux ! Combien de jeunes paysannes aimeraient à se constituer une petite cagnotte en confectionnant, à moments perdus, des babioles, des colifichets, que les touristes, à la saison d'été, voudraient acheter et emporter comme souvenirs du pays qu'ils ont visité !

Plus que toute autre, nos populations rurales sont aptes à réussir dans ces menus travaux, presque enfantins, et pourtant si artistiques ! Le paysan français, et plus encore peut-être la paysanne, sont industrieux et habiles, minutieux et économes : il n'est pas de petit profit qu'ils rebutent, pas de modeste besogne qu'ils ne sachent exécuter intelligemment, voire même artistiquement.

Une exposition, organisée à Paris, vient d'en fournir les preuves. Placée sous le patronage de l'Union des Comités régionaux pour l'encouragement des industries rurales, cette exposition a été une véritable révélation ; elle a groupé, comme en un musée, les produits d'une réelle originalité, spéciaux à toutes les régions de la France.

Citons, au hasard, parmi les plus intéressantes, l'industrie qui s'est développée dans les Hautes-Alpes et la vallée du Queyras, pour la fabrication des « Souvenirs des Alpes. » Ce sont des encriers à tête de chamois, des izards campés sur un roc presse-papier, des ours porte-crayons, etc., que les promeneurs s'arrachent, l'été, dans tous les sites pittoresques, et qui, jusqu'à présent, étaient surtout fabriqués dans le Tyrol et en Suisse.

Encore dans les Alpes et aussi en Auvergne, c'est la taille des pierres fines du pays, appelées parfois « pierres d'Auvergne. » On en fabrique des coupe-papier, des presse-papier, des porte-plumes, des bijoux de pacotille, etc. Les paysans habiles gagnent deux à trois cents francs chaque hiver, en se livrant à ce travail à leurs moments perdus.

Il faut encore signaler les remarquables grès frammés du Limousin, les poteries d'Auvergne, les petits sabots en pierre volcanique, qui se vendent par milliers dans les stations thermales du Bourbonnais et de l'Auvergne, depuis Vichy jusqu'à Chaudesaigues et le Mont-Dore.

N'ayons garde de passer sous silence les émaux de Sarlandie, les marquetries de Rambervillers, les poteries de l'Ardèche, les cuivres si rustiques d'Orthez, les passementeries du Livradois et de l'Auvergne, les dentelles de la Lozère...

Ailleurs, dans les Vosges, dans les Cévennes, les paysans s'appliquent à fabriquer des liqueurs de prunelle, de genièvre, déjà appréciées des gourmets.

Dans les arrondissements de Marvejols et de Florac, des femmes produisent des dentelles imitation d'Irlande, de Venise, et spécialement des reproductions d'anciens si remarquables que les maisons de modes les plus réputées de Paris leur achètent.

A Montrozier, en Aveyron, les jeunes filles et les femmes s'exercent à fabriquer des tapis analogues à ceux que fournissent exclusivement Smyrne et l'Asie Mineure. En Lozère, on a tenté avec succès, dans maints villages, la fabrication des petits jouets de bois, pour lesquels nous étions jusqu'ici tributaires de la Suisse, de la Russie et du Tyrol.

Bornons-là, bien à regret, cette énumération. Tant d'heureuses initiatives, multipliées et adaptées aux ressources naturelles de chaque région, préparent peut-être une véritable renaissance des campagnes par le travail.

Si, en tout cas, elles ont réussi à ramener un peu de bien-être dans quelques chaumières, elles méritent encouragements et succès.

HENRI BEAUMONT.

Propos d'actualité

La Première Séance

Mercredi, premier juin, a eu lieu à Paris, une « grande première, » comme on dit au théâtre. C'était, au Palais-Bourbon, la première séance de la nouvelle Chambre et de la nouvelle Législature.

Ces séances de rentrée sont toujours très fréquentées du public habituel des tribunes. On aime à y découvrir, sur les visages parlementaires, la timidité inséparable des premiers débuts. Ce sont, d'ailleurs, des séances où l'on cause beaucoup, mais où l'on fait fort peu de besogne.

La rentrée de ce premier juin n'aura eu rien de particulièrement attrayant. Le doyen d'âge est toujours le même : c'est M. Louis Passy, député conservateur de l'Eure, qui a déjà présidé plusieurs fois, à ce titre.

Mais les belles dames des tribunes s'intéressent plus volontiers aux six secrétaires du vénérable doyen, qui sont, comme chacun sait, les six plus jeunes députés, les « Benjamins » du suffrage universel.

Ce sont, par rang d'âge, en commençant par le plus jaune, MM. Chaulin-Servinière, député radical de la Mayenne ; Even, député radical des Côtes-du-Nord ; Python, député radical du Puy-de-Dôme ; Maitre, député radical de Saône-et-Loire ; Charles Dumas, député socialiste unifié de l'Allier, et Poitou-Daplessis, député conservateur de la Charente.

On se montre surtout M. Python, le nouvel élu de l'arrondissement d'Issoire, qui, n'ayant pas encore satisfait à ses obligations militaires, pourrait bien se voir invalidé par ses collègues. La Chambre a voté, en effet, en 1904, une loi interdisant les fonctions de député « à tout citoyen qui ne sera pas définitivement en règle avec l'autorité militaire ». Or, M. Python, qui n'a que vingt six ans, se trouve dans l'alternative ou bien d'être reçu docteur en droit à vingt-sept ans ou bien d'accomplir deux ans de service militaire..... Mais on colporte une bonne nouvelle; les collègues de M. Python sont disposés à lui faire grâce : il est à la Chambre et il y restera ; huit jours avant la fameuse première séance, il a subi avec succès son dernier examen de droit ; il ne lui reste plus maintenant qu'à soutenir sa thèse.

Quant au fauteuil présidentiel, après l'éphémère présidence du doyen d'âge, c'est encore M. Henri Brisson qui en prend possession.

C'est lui, du reste, et depuis longtemps, qui détient le record de la sonnette : il a déjà été président pendant près de douze années : de novembre 1881 à mars 1885, de décembre 1894 à juin 1898 ; enfin, il occupe le fauteuil depuis 1906.

Depuis 1876, c'est-à-dire depuis que fonctionne la Constitution actuelle, il n'y a eu que dix présidents de la Chambre, et, proportion relativement élevée, cinq sont encore membres du Parlement.

Le premier président fut Jules Grévy ; il quitta la rue de l'Université en 1878 pour s'installer à l'Elysée. Gambetta, qui lui succéda, préféra, en 1881, échanger cette situation de tout repos contre celle de président du Conseil des Ministres. On cite encore Charles Floquet, qui occupa la présidence pendant six ans ; Charles Dupuy, qui ne put s'y maintenir que trois mois ; Burdeau qui mourut à l'honneur.

Parmi les anciens présidents de la Chambre, trois, MM. Méline, Bourgeois et Charles Dupuy, sont aujourd'hui sénateurs, et deux, MM. Brisson et Deschanel, sont encore députés. Le métier a du bon !

A. Capello.

Lettre d'Aleria

Lorsque l'on a construit la ligne de Casamozza à Ghisonaccia, pour des motifs que nous n'avons pas à rechercher et cela en dépit de l'opposition unanime de la Commission d'enquête réunie à cet effet à la Sous-Préfecture de Corte, ce fut sur la rive droite du Tavignano que fut établie la gare d'Aleria. Mais, comme on n'avait pas songé à faire un pont à double voie, on ce tarda pas à se rendre compte de l'inutilité de cette gare.

Aussi, afin d'atténuer dans une certaine mesure l'erreur commise, on fut obligé d'ouvrir un arrêt sur la rive gauche du Tavignano.

En attendant qu'il soit transformé en gare, les nombreux voyageurs qui viennent prendre le train à cet arrêt demandent la construction d'un abri pour les garantir contre la pluie et contre le soleil.

Depuis quelque temps, le transport des dépêches de la gare au bureau de poste a lieu à bicyclette.

Un bon point à l'Administration des postes pour cette heureuse innovation ainsi que pour le choix qu'elle a fait de M. Vincentelli, pour effectuer le service dont il s'acquitte avec la plus grande ponctualité.

Dimanche prochain auront lieu nos courses qui promettent, cette année d'être particulièrement brillantes.

Il ne saurait du reste en être autrement par suite des efforts incessants de notre Société de Courses, afin de donner à cette fête sportive toujours un peu plus d'éclat.

Vers le 13 nos braves artilleurs seront pour quelques jours nos hôtes.

Ils se rendent, comme chaque année, dans notre localité, pour les exercices à feu, qui auront lieu cette fois entre le hameau de Campo-Quercio et l'établissement balnéaire de Puzzichello où, entre parenthèse, la saison bat son plein. Sous l'habile direction des nouveaux propriétaires, cet établissement est appelé à devenir sous peu la station à la mode.

ROT...

LA MUTUELLE CORSE

Société de retraite, de Dotation et de Secours mutuels, approuvée et subventionnée par l'Etat.

L'« Union des Sociétés de Secours mutuels de la Corse » vient de fonder « La Mutuelle Corse », société départementale, dont les statuts ont été approuvés par M. le Ministre du Travail. Le siège est à Bastia.

Cette Société a pour but principal : le service de la retraite, au moyen d'un fonds commun inaliénable et du livret industriel de la Caisse nationale des retraites, et, pour buts secondaires : le service de la dotation, celui des frais de maladie et celui des frais funéraires.

Tout adhérent doit donc, avant tout, inscrire au fonds de retraite. Les admissions sont reçues depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 50 ans au plus. La demande d'admission doit être accompagnée d'un extrait de l'acte de naissance établi gratuitement, sur papier libre, et mentionnant l'usage auquel il est destiné. Elle doit contenir, en toutes lettres, la date de la naissance et la date de la déclaration faite à l'Officier de l'état-civil, être signée par le maire ou le greffier qui l'a délivrée, et être revêtue du timbre de la Mairie ou du Tribunal.

Le droit d'admission est fixé à 2 fr. jusqu'à 18 ans, — 3 fr. de 19 à 21 ans, — 5 fr. de 22 à 25 ans, — 6 fr. de 26 à 35 ans, — 8 fr. de 36 à 45 — et 10 fr. de 46 à 50 ans.

Les quatre services prévus ci-dessus sont distincts l'un de l'autre, et à la portée de toutes les bourses, d'autant plus que, par un ingénieux système, le service de la retraite et celui de la dotation comportent un minimum de cotisation annuelle fixé à 2 fr. 60 (10 centimes par semaine) ou 5 fr. 20, avec faculté pour le sociétaire de prendre jusqu'à dix inscriptions, à titre de nouveau membre, en payant, pour chacune d'elles, un nouveau droit d'admission fixé à deux francs.

Riches et pauvres, employés et ouvriers, tous ont ainsi le moyen de faire acte de prévoyance, pour leurs vieux jours, en s'assurant une retraite proportionnelle à leurs versements, au moyen d'une cotisation minima de 2,60, ou de 26 fr. par an au minimum.

L'Etat majore ces versements d'un quart en plus et de 0,50 par membre et par an.

La cotisation annuelle est versée partie au fonds commun, et 1 fr. sur livret individuel. La rente acquise est payable à 50 ans révolus et après 15 années de sociétariat.

Le sociétaire pourra interrompre le versement de ses cotisations, après la cinquième année, à la condition d'y être autorisé par le Conseil d'administration.

Es dehors de la retraite, et avec des avantages beaucoup plus immédiats, les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles ont, en outre, le moyen facile de consacrer leurs petites épargnes à la constitution d'une petite dot ou d'un capital, qui ne peut dépasser 30,000 fr. en payant une cotisation minima de 2,50 par an, ou de 5 fr. 20. Cette dernière pourra être doublée, triplée, jusqu'au décuple.

L'admission à ce service peut avoir lieu depuis 3 ans jusqu'à 25 au plus, et les cotisations doivent être payées pendant dix années consécutives au moins, et jusqu'à 38 ans au plus. Le capital acquis n'est payable que dans les cas suivants :

1° Pour aider le sociétaire à continuer ses études ou son apprentissage ;

2° Pour le secourir en cas d'absolue nécessité ;

3° Pour lui permettre de s'établir comme maître ouvrier ou commerçant ;

4° Enfin, pour lui servir de dot au moment du mariage.

Voilà donc la Caisse d'épargne familiale rêvée, bénéficiant du 4,50 0/0 et accessible à tout le monde. Ouvriers des villes et des champs, employés et domestiques, voilà votre tire-lire, qui s'ouvrira pour vous, le jour que vous serez dans les conditions ci-dessus.

Les parents qui ont des enfants encore jeunes, les directeurs des maisons de commerce et d'industrie, tous ceux qui emploient des ouvriers et des domestiques des deux sexes, doivent comprendre l'importance de la Caisse de retraite et de celle de la Dotation de « La Mutuelle Corse » et doivent avoir à cœur de faire connaître et saisir, par tous ceux qui les approchent, les avantages offerts par cette nouvelle Société.

La Société assurera aussi, contre la maladie, moyen d'une cotisation de 2 fr. 60 pour les enfants et 5 fr. 50 pour les adultes. Après trois mois de stage, celui qui tombe malade, pour plus de quatre jours, reçoit une indemnité fixée à 0,50 par jour, pen-

dant le premier mois, et à 0.25 pendant les deux autres mois.

Dans les mêmes conditions, les adultes recevront une indemnité double.

Les mariés, qui paieront un supplément de 0 fr. 50, donneront droit à la femme, sortant de couches, d'être secourue pendant dix ans, ou celle de 5 fr. 50 pendant cinq ans, et s'astreindre à un repos absolu pendant un mois, après les couches.

Les frais funéraires seront aussi assurés au moyen d'une faible cotisation : 0,75, 1,25 ou 1,75 — de 3 à 19 ans, 1,25, 1,75 ou 2,25 — de 20 à 30 ans, suivant qu'au décès la famille doit recevoir : 25, 50 ou 100 francs.

Les sociétaires mariés qui auront payé, pendant cinq ans au moins, un supplément de 0,50 chacun, assureront à la conjointe survivante ou à leurs orphelins des secours en espèces.

La Société, étant départementale, recevra les adhésions de tous les habitants de la Corse, étrangers compris, ceux-ci devant justifier de deux années de séjour dans la localité.

La cotisation des membres honoraires est fixée à 2 fr. au moins et 10 francs au plus.

Dans chaque ville ou village, il peut y avoir : 1° Une section d'adultes, 2° Une section scolaire, primaire ou secondaire, dans chaque établissement.

L'administration est centralisée au siège de la Société. Cependant, lorsque les sections locales auront un certain nombre de membres inscrits au service « maladie », ou au service « frais funéraires », elles pourront être autorisées par le Conseil à s'administrer ces deux fonds.

Cette année, l'effort principal doit porter sur le recrutement d'adhérents au service de retraite, et à celui, non moins important, de la dotation.

Les membres du Conseil de l'Union des Sociétés et ceux de son Comité de propagande mutualiste font un appel pressant à Messieurs les Maires, les membres de l'Enseignement et du Clergé, afin que chacun d'eux organise une section, ou bien qu'il s'unissent pour constituer au plus tôt un Comité local de propagande.

La Mutualité doit nous rapprocher tous, et non nous diviser. C'est le terrain de la concorde et de la bienfaisance.

Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, parlant dernièrement de la loi du 1er avril 1898, l'appelle : Cette loi généreuse qu'on appelle avec raison : « la Charte de la Mutualité ». Et dans son discours aux sociétaires de « l'Emulation Chrétienne », il dit : « De « cette Charte, il faut s'en servir ; il faut s'aimer pour la défendre. Oui, Messieurs, « aimez, défendez la mutualité. Il y a là, « pour les catholiques, une œuvre digne « d'eux, digne de leurs traditions, digne de « leur amour qui les régit.

« Il faudrait, au lieu de rejeter en bloc, « avec défiance, toutes les lois de la République, user largement de celles qui sont « justes, qui sont d'origine et d'essence « chrétienne. Parmi celles-là, il n'y en a « pas de plus belles, de plus faciles à appli- « quer que la loi de 1898. »

Après l'appel chaleureux adressé dernièrement à Messieurs les Maires par M. Fabre, notre nouveau préfet, les engageant à user de leur influence pour tâcher d'orienter leurs concitoyens vers la Mutualité, il nous semble que le moment est propice pour chercher à jeter nous-mêmes les bases de notre relèvement par la prévoyance et les œuvres de bienfaisance, et, surtout, pour cesser de chercher de grosses rentes dans ces grandes Sociétés, qui toutes promettent des avantages trouvellous qu'elles ne peuvent pas tenir.

Les Municipalités doivent comprendre l'intérêt qu'il y a pour elles à ce qu'il y ait, au moins, une section de mutualistes dans leur village, car, lors même qu'elles seraient amenées à les subventionner, il arrivera que, un jour, la commune y trouvera son bénéfice parce qu'elle sera déchargée d'autant des frais d'assistance médicale et d'assistance aux vieillards.

Les personnes portées de bonne volonté, qui voudraient bien prendre la direction des sections locales, sont priées d'adresser leur demande à Monsieur le Président de l'Union des Sociétés. Elles n'auront pas grand travail à faire. Leur rôle, au début, consistera à recueillir les adhésions, à encaisser les cotisations et à les transmettre au siège de la Société à Bastia.

Si dans les autres villes et villages, on préfère former des Sociétés autonomes, par arrondissement, par canton ou commune, les personnes disposées à en prendre la direction n'auront qu'à adopter les statuts de « La Mutuelle Corse », dont une copie pourra leur être adressée, en prenant le même titre, et, en y ajoutant : « de tel arrondissement, de tel canton, ou de telle commune ».

Ceci facilitera le travail des fondateurs et permettra aux sociétaires qui changeraient de domicile, de faire mutation sans aucun inconvénient.

Toujours est-il que si nous voulons bénéficier des avantages que nous offre la loi des retraites ouvrières, il faut nous organiser sans perte de temps, afin que nous puissions montrer à M. le Ministre du Travail que, dans chaque canton au moins, si nous n'avons pas une Société, nous y avons des sections liées à la Société mère, et en mesure de recueillir toutes les cotisations et versements des assujettis à la nouvelle loi des retraites ouvrières. Par les indemnités que cette loi accorde aux encaisseurs des cotisations et aux Sociétés qui géreraient ces caisses, l'Union des Sociétés pourra rétribuer les administrateurs de ses sections.

Adresser toutes les demandes à M. Ramelli, conseiller général, président de l'Union des Sociétés, ou à M. le capitaine Tortoni, secrétaire général de l'Union.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Paris, 25 mai 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans le numéro de votre estimable journal daté du 10 mai 1910, a été publié, sous le titre « Au Secours de la Corse », un article relatif à une société financière dénommée : *Economats de la Corse*, article dont le titre est de nature à jeter quelque confusion dans l'esprit de plusieurs lecteurs. Il est donc de notre devoir de faire connaître que l' « Union Générale des Corses et des Amis de la Corse » est et demeure absolument étrangère à cette entreprise et décline formellement toute solidarité avec elle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le Conseil et par ordre,
Le Président : POLI.

Cour d'Assises

Audience du 3 juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

L'audition des témoins est reprise.

Mozziconacci Antoine. — Dans la nuit du 4 au 5 septembre, je fus réveillé par les chants plus ou moins corrects, qu'un groupe de jeunes gens avaient entonné sous les fenêtres du presbytère. Je me rendormis, mais je fus de nouveau réveillé par le bruit d'une dispute. Je me mis à la fenêtre et je vis Fiori braquer un revolver dans la direction de Coli qui était armé d'un fusil. Deux coups ne tardèrent pas à retentir. J'ignore qui les a tirés. Je suis sorti et j'ai fait rentrer chez moi Fiori, mortellement blessé. Sur les lieux de la rixe, j'ai trouvé un revolver à cinq coups appartenant à ce dernier, et dont une case était vide.

Pagnacci Hélène. — J'habite près du presbytère. Dans la nuit du 4 au 5 septembre, je fus réveillée par les chants d'une bande de jeunes gens et le bruit d'une dispute. Soudain, j'entendis un coup de feu, suivi de cette exclamation : « Ohimè, je suis mort », puis un autre coup de feu. Je me suis rendue chez Mozziconacci, où j'ai vu Fiori blessé.

M. Clementi, curé à Olmeto. — M. le Curé d'Olmeto a été assigné comme témoin à décharge.

Dans la nuit du 5 septembre, dit-il, je fus réveillé par les chants de plusieurs jeunes gens. Comme ils renouvelaient assez souvent, depuis quelque temps, cette mauvaise plaisanterie, je les arrosais avec de l'eau propre. Loin de s'en aller, ils chantèrent plus fort, méfiant cette fois à leurs chants les propos les plus obscènes et les plus injurieux. Puis, j'entendis le bruit d'une dispute entre Coli et Fiori. Je me retirais fort ému dans ma chambre où je perçus le bruit de deux détonations d'armes à feu.

La Partie Civile

Me H. de Montera, organe de la partie civile, prononce une plaidoirie des plus violentes et des plus documentées. Il démontre que c'est à plaisir et sans provocation que l'accusé a donné la mort à Fiori, jeune homme inoffensif, qui pendant la sérénade donnée par ses camarades dormait, tranquillement appuyé contre l'escalier d'une maison voisine. Non seulement la victime n'a pas tiré, mais elle n'a en aucune façon provoqué le geste homicide de l'accusé Mozziconacci les jurés écouteront les supplications d'un vieux père qui les adjure d'infliger au meurtrier de son fils le châtiment qu'il mérite.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, s'élève contre la facilité avec laquelle dans certains pays on a recours aux armes, avec quelle charmante facilité on donne la mort à son semblable pour un motif des plus futiles.

La violence et ses camarades ont eu tort de chanter, sous les fenêtres de M. le Curé, des chansons déplacées, mais cela ne méritait certainement pas la mort.

L'accusé Coli n'a pas agi pour la défense de ces jours, il n'a pas davantage été provoqué. Messieurs les jurés lui infligeront le châtiment qu'il mérite.

Plaidoirie

Me de Carsiffe, défenseur de Coli, invoque en faveur de son client l'excuse absolutoire de la légitime défense. Il démontre que les témoins, amis de la victime, dont il relève les contradictions nombreuses ne sont entendus pour induire la justice en erreur.

Coli, après avoir essuyé le feu de Fiori, a riposté par un coup de fusil. Il agissait donc pour la défense de ses jours. La victime elle-même a reconnu qu'au moment où elle a été frappée, elle avait le revolver au poing.

L'éminent maître sollicite en terminant l'acquittement de son client.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif Coli est acquitté.

Audience d'aujourd'hui :

Olivieri Pascal, demeurant à Catteri, meurtre.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Déf., Me de Carsiffe et de Monti-Rossi.

L'Ortolan gras

AVIS ADMINISTRATIF

Le Préfet de la Corse a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés que, suivant décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 23 mai courant, le transfert et la vente de l'ortolan gras seront tolérés, à titre exceptionnel, pendant les mois de juin et juillet 1910.

PORTOVECCHIO

LA GRÈVE des démascleurs de liège

Depuis plusieurs jours, les ouvriers démascleurs de la commune de Portovecchio étaient en pourparlers avec les propriétaires pour une augmentation de salaire de 0 fr. 50 par journée, qui ordinairement était de 2 fr. 50.

Les ouvriers n'ayant pas eu gain de cause la grève générale a été déclarée le 1er juin au matin.

Par esprit de solidarité les ouvriers des autres corps de métiers, scieurs d'ébauchons de pipes, forgerons, charrons, menuisiers, etc., qui sont syndiqués, ont quitté le travail.

Une manifestation a eu lieu vers 5 heures du matin. Les grévistes, au nombre de 150 environ, ont traversé la ville, drapeau rouge en tête et chantant l'« Internationale. »

Les manifestants se sont ensuite dirigés sur Sotta, où la gendarmerie les a suivis.

Aucun incident ne s'est produit.

On pense que cette grève sera de courte durée.

Bastia, le 2 juin 910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous avez publié dans votre journal un télégramme annonçant une déclaration de grève des ouvriers démascleurs de liège de Porto-Vecchio.

Nous avons l'honneur de vous prier d'informer vos lecteurs des causes de ce conflit. Le Syndicat des ouvriers journaliers est définitivement constitué depuis le mois de janvier ; il a envoyé son adhésion à la Bourse du Travail de Bastia. Les 150 grévistes formulent les revendications suivantes :

1° Embauchage parmi les ouvriers syndiqués.

2° 9 heures de travail.

3° Salaire de 3 francs par jour.

Agréez etc.

Le Secrétaire de la Bourse du Travail,
CARDUCCI.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Mort de congestion

Le nommé Antoine-Marie Leonardi, âgé de 56 ans, demeurant rue Fesch, 20, ouvrier terrassier, travaillait hier, sur le boulevard Roi Jérôme, pour le compte des ponts et chaussées.

A 10 heures du matin, il quitta son travail et s'en alla pour satisfaire un besoin pressant, près du lavoir municipal, lorsque tout à coup il s'affaissa.

Il venait de succomber à une congestion. La mort a été instantanée.

Leonardi a été transporté à son domicile. Vous devinez le désespoir de sa femme et de ses enfants qui l'avaient vu partir le matin plein de vie.

Rixe

A la suite de violences réciproques échangées, les nommés S. A. A., 31 ans, marin-pêcheur, et U. F., 28 ans, ce dernier tira, hier soir à 7 heures, dans la rue Fesch, un coup de revolver sur S. qui, heureusement, ne fut pas atteint.

U. a reçu un coup de chaise sur la tête, qui l'a légèrement blessé. L'auteur reste inconnu.

Une enquête est ouverte.

Commission des Prisons

Séance du samedi 4 juin 1910

Ordre du Jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis sur une demande de libération conditionnelle.

III. — Visite de la prison.

IV. — Affaires diverses.

Conformément à la décision prise au cours de l'avant dernière réunion, la présente note tiendra lieu de convocation.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du samedi 4 juin 1910

Ordre du Jour :

I. — Réclamation contre l'état d'abandon dans lequel se trouverait au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques le quartier des Capannelle.

II. — Réclamation contre un dépôt de fromages installé dans les sous-sols de la maison Galeazzini et dont les émanations généraient considérablement les habitants des maisons avoisinantes.

III. — Communications du Président.

IV. — Affaires diverses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er juin 1910.

Le marché s'est montré particulièrement fiévreux aujourd'hui et la lourdeur des séances précédentes a dégénéré en faiblesse générale et marquée sous l'influence d'offres répétées. A signaler toutefois la fermeté de la Route Française qui s'avance à 99 01. Les Fonds Etrangers se tassent : l'Extérieure à 96.65, le Turc à 94.55, le Russe 1909 à 101.20. Les Etablissements de Crédit subissent également la mauvaise influence ambiante mais dans des proportions restreintes. Au groupe industriel le Sont poursuit son progrès touchant le cours de 5.400.

La lourdeur s'accentue sur les valeurs de traction, d'électricité et sur les valeurs russes. Nouvelle baisse des titres cuprifères. Rio 1.818.

En Banque, on a traité la Jagerfontein à 200.

Les actions Centrale America cotent 18 frs.

La Silverfields Mining consolide sa reprise précédente à 42 frs.

Bonne tenue à 292 des actions Pétrolea de Salt Creek. La question vitale des transports étant solutionnée, cette Société va pouvoir se consacrer au forage de puits nouveaux sur ses concessions et à une production intensive.

On annonce la prochaine introduction des actions de la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba, fondée en 1856, et qui, d'abord Banque d'Etat est devenue, depuis 1898, un établissement privé s'occupant simplement d'opérations de commerce et de banque. Le prix d'introduction qui sera probablement de 302 fr. 50 fait ressortir sur la base du dividende de 29.44 pour l'exercice 1909, un rendement de près de 6 0/0.

Nos chemins de fer sont faiblement tenus.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19 5 à midi 23° + 4 6 heures du soir + 20°. Maxima + 26 5 Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de Mlle Marie Agostini avec M. le docteur Paravicini, de Morsiglia.

La gracieuse fiancée est la fille de Madame et de M. Michel Agostini, le rentier bien connu.

Nos meilleures félicitations aux futurs époux.

A l'arrivée

Mme et M. Bompard, inspecteur général de l'Université, section des lettres.

M. Six, vice-recteur de la Corse.

M. Bompard a commencé hier l'inspection de notre premier établissement universitaire.

Service vapeurs A. C. Southwell

Départ. — Vapeur anglais *Guillemot*, capitaine Wand, à destination de Londres via Naples.

Pour une bouche d'égout !

On l'avait laissée ouverte, et cela ne semblait pas précisément la violette.

— Qui qu'a fait ça, s'exclama la nommée O. T., locataire du 11, rue de la Paroisse, c'est au moins vous, voisine, qui avez oublié de couvrir le pot aux roses.

— Ce toupet ! s'écria la dite voisine, la nommée S. T., les griffes en avant.

Cela s'envenima, et jugeant que les griffes ne suffisaient pas à venger cette criminelle imputation, S. T. rentra vivement dans sa cuisine, parfumée par les émanations de la bouche dégoût, saisit le pilon en bois, avec lequel elle écrase ses pariées, et en porta plusieurs coups à la femme O. T.

Celle-ci jugeant que, si sa pileuse voisine était marteau, la police seule avait le droit de l'enfermer, se rendit en toute hâte au commissariat central et exhiba sous les yeux rieurs — une bataille entre femmes amène toujours le sourire — de M. Heinequin et à la moustache drue de M. l'inspecteur Canori, sa tête ou perlaient quelques gouttes de sang, et un certificat médical constatant la gravité des blessures.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

— Vap. « Iberia, » cap. Lahaye, venant de Livourne.

— Vap. anglais « Guillemot, » cap. Grassam, venant de Livourne.

— Brick-goel. franç. « Marie-Louise-Elisabeth, » cap. Brondi, venant du Golfe Juan.

— Vap. ital. « Adriatico » venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Iberia » cap. Lahaye, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carlès, parti pour Livourne.

— Vap. anglais « Guillemot, cap. Grassam, parti pour Naples

— Vap. ital. « Adriatico » parti pour Porto-Torrès.

Balayeurs douchés

Que diable avaient pu faire les balayeurs municipaux aux nommés H. D. et M. P., on l'ignore encore.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux-ci se firent une joie — de courte durée — de doucher copieusement, avec de l'eau pas positivement propre, nos fonctionnaires municipaux, proposés, avec le libeccio, au nettoyage de nos rues.

Procès-verbal a été dressé.

Objet perdu

Il a été oublié au bureau des Postes un porte-monnaie qui est à la disposition de son propriétaire.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

Nouvelles Religieuses

PIETRANERA. — Dimanche, 5 juin, fête du Sacré Cœur de Marie. Le matin : Messe de communion, à 8 heures ; Grand'Messe à 10 heures. Le soir : Vêpres, suivies de la Procession, du Salut et du baisement de la Relique, à 3 heures.

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — Dimanche, 5 courant, aura lieu, dans l'oratoire de ce nom, l'installation de la nouvelle officialité pour l'année 1910-1911.

A 9 heures, Office de confrérie ; à 10 heures, messe suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement.

SOCIÉTÉ DES MARINS (Saint-Erasme). — Dimanche, 5 juin, la Société des Marins célébrera, avec la plus grande solennité, en l'église Saint Jean, la fête de leur glorieux patron, Saint-Erasme.

Le matin : Grand'Messe à 11 heures. Le soir : Vêpres à 3 heures et demie.

SOCIETES A SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 5 et 12 courant, aura lieu la perception au siège social, de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 12, au 2e.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Les membres participants sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 5 courant, à la Mairie, à 9 heures du matin.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite société sont priés de se réunir dimanche, 5 courant, à la Mairie à 10 heures du matin.

Ordre du jours Versement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 5 juin, à 9 heures du matin, à la Mairie, recette mensuelle.

Admission de nouveaux adhérents.

Nous prévenons pour la dernière fois les retardataires de plus d'une année, que le délai qui leur a été accordé expire le 5 juin et que leur radiation sera irrévocablement prononcée.

Le Bureau.

AVIS DE DÉCÈS

(CORTE)

M. Joseph Corteggiani, ingénieur agronome, professeur d'Agriculture ; Mme veuve Xavier de Matra ; M. Jean-Baptiste Corteggiani et ses enfants ; M. Louis de Matra, administrateur en Indo Chine ; M. Marius de Matra, administrateur, Mme Marius de Matra et leur enfant ; Mme Alexandre Vincentelli de Matra, M. Alexandre Vincentelli, géomètre principal, et leur enfant ; M. Charles Mariani, notaire, et ses enfants ; Mme et M. Matthieu Ollagnier ;

Les familles Corteggiani, Romani, de Pianelli, Casanova, Casale, Lunardi, Costa, Giudicetti, Franceschetti, Sanguinetti, de Matra, Campoin, Martel,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ANGÈLE CORTEGGIANI
Née DE MATRA

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Corte, le 2 juin, à l'âge de 66 ans.

Ses obsèques auront lieu à Matra, lundi, 6 juin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

BAINS DE PUZZICHELLO

3me saison du 10 juin au 30 juin.

Chambres entièrement restaurées.

Location pour *saison entière* ou par *jour* de 4 fr. 50, 5 fr. et 2 fr. 25.

Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour.

Travaux importants de réparations et de décoration. Literie entièrement renouvelée.

L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOMBI, gérant, à Puzzichello.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00307

BOURSE DE PARIS

	2 juin	3 juin
Rentes de 3 0/0 anciens	98.20	98.20
de 3 0/0 amortis.	98.50	98 51

Le coupon

Élections Municipales

Commune de Piedipartino

Corte, 3 juin.

Les électeurs de la commune de Piedipartino sont convoqués pour le dimanche, 3 juillet prochain, à l'effet d'élire un membre du Conseil municipal, en remplacement de M. Albertini François-Xavier, maire, dont la démission a été acceptée.

Prunelli-di-Fiumorbo

Les électeurs de la commune de Prunelli di Fiumorbo sont convoqués pour le dimanche, 3 juillet prochain, à l'effet d'élire douze membres du Conseil municipal, dont l'élection a été annulée par le Conseil d'Etat.

PARIS

LE CONGRÈS DES DOUANIERS

Paris, 3 juin.

Le Congrès de l'Union Générale des Agents du service actif des Douanes de France et des Colonies a commencé hier ses travaux, salle Lade, Avenue de Clichy.

Le groupe de Corse est représenté par le proposé Leca, en résidence à Ajaccio.

Toutes les sections de France et des Colonies y sont également représentées.

La séance a débuté par un ordre du jour de confiance, voté par acclamations au Ministre des Finances, au Sous-Secrétaire d'Etat et au directeur général des Douanes, M. Delanney.

Appelé à justifier sa campagne publiée par le *Douanier*, M. Caucagne, ancien secrétaire général de l'« Amicale des Douaniers », n'ayant pu fournir des explications plausibles, a été à l'unanimité exclus du groupe.

Dans l'après-midi, les Commissions furent formées.

M. Leca, du groupe de la Corse, fait partie de la Commission chargée d'étudier la question des indemnités de résidence et de l'augmentation de traitement.

Conseil des Ministres

Paris, 3 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La déclaration Ministérielle

Le président du Conseil a donné lecture de la déclaration ministérielle qui sera lue au Parlement, la semaine prochaine.

Le Programme du Gouvernement

Le Conseil approuve ensuite le projet de M. Briand, sur la réforme électorale.

D'accord avec M. Briand, le Conseil décide de ne pas poser la question de confiance.

Les Affaires de Crète

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce au Conseil, l'accord complet survenu entre les puissances protectrices, au sujet des affaires de Crète.

A la Comédie Française

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, soumet à la signature du Président de la République le décret qui rétablit le Comité de lecture à la Comédie Française.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Echos Electoraux

Le Successeur de Chauvière

Paris, 3 juin.

Le bruit court que M. Alexandre Varenne, socialiste, qui a été battu aux dernières élections législatives, aurait l'intention de poser sa candidature dans la deuxième circonscription du 15e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Chauvière, décédé.

M. Alexandre Varenne représentait à la Chambre la deuxième circonscription de Riom.

M. Paul Doumer

On annonce également, dans les milieux politiques, que M. Emile Cosche, député de la première circonscription d'Abbeville, donnerait sa démission et céderait son siège à M. Paul Doumer, qui n'a pas été réélu dans l'Aisne.

Dans l'Afrique Occidentale

COMBAT contre les Arabes

Paris, 3 juin.

Un cablogramme du Gouverneur de l'Afrique Occidentale annonce qu'un vif engagement a eu lieu dans la colonie.

Cinq cents arabes ayant attaqué une section de mehara'stes, un violent combat s'engagea.

Au bout de quatre heures les assaillants s'enfuirent abandonnant sur le terrain une centaine de morts, 40 blessés et un drapeau.

De notre côté, nous avons eu à déplorer la perte du vétérinaire Boiron qui, frappé de trois balles, mourut le soir du combat.

Neuf tirailleurs ont été tués et vingt autres blessés.

La Conquête de l'air

Nouvelle Traversée de la Manche

Un Aviateur Anglais

Paris, 3 juin.

L'aviateur anglais Rolls vient de réaliser une admirable performance, en effectuant la traversée de la Manche en aéroplane, aller, et retour sans arrêt.

Parti hier au soir à six heures trente de Douvres, il traversa la Manche et vira à Calais, au-dessus des sémaphores des Baraques.

Il était sept heures 20. Le vaillant aéronaute plana pendant quelques minutes à une hauteur de 200 mètres, puis repartit vers la côte anglaise.

A huit heures du soir, il atterrissait non loin de Douvres, sans incident.

Très fiers de ce bel exploit sans précédent, les Anglais, justement enthousiasmés, firent à leur audacieux compatriote une ovation indescriptible.

L'aviateur Rolls fut porté en triomphe jusqu'en ville, au milieu d'acclamations frénétiques.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Dans les bureaux

La Chambre s'est réunie à 4 heure dans ses bureaux pour continuer l'examen des dossiers des élections non contestées.

Nos députés ont travaillé pendant trois heures consécutives à la vérification des dossiers électoraux.

Présidence de M. BRISSON
Président provisoire

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 1er juin est lu par M. Even, l'un des secrétaires d'âge, et est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président provisoire prononce l'éloge funèbre de M. Chauvière, socialiste révolutionnaire, qui faisait partie du Parlement depuis 1893.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports présentés au nom des bureaux, prononce la validation de 506 élections.

Les Élections DE LA CORSE

Ainsi que nous l'avions annoncé hier dans nos télégrammes, les élections de Bastia et de Calvi ont été validées.

Les rapports de ces deux élections ont été présentés au nom du troisième bureau.

MM. Henri Pierangeli et Adolphe Landry sont admis.

Après la fixation de l'ordre du jour, la séance est levée et renvoyée à lundi prochain..

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Le Ministre sur les lieux

Calais, 3 juin.

Le vice-amiral Besné de Lapeyrère, ministre de la Marine, arrivé à Calais cette nuit, a pris lui-même la direction des travaux de sauvetage.

En sa présence le *Pluviose* fut décollé du fond de la mer, à marée haute.

Les opérations continuèrent pendant la matinée et tout laisse à prévoir que le temps, qui se met maintenant au beau, facilitera la tâche des intrépides et infatigables sauveteurs.

Les équipes de scaphandriers se succèdent sans interruption, l'un d'eux a pu se rendre compte que le panneau du *Pluviose* était brisé.

Il faudra encore profiter au moins de quatre marées hautes, aussi l'on ne compte pas pouvoir ouvrir le cercueil d'acier avant dimanche.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES
Ch. CLÉMENT et Cie
Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.
Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.
Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.
Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Bernex, en tous dessins.
Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.
FERS A PLANCHERS I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés *à des prix défiant toute concurrence*
N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

Saison Printemps-Eté 1910
AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS
P. ROGIALLI, Tailleur
BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA
GRAND CHOIX D'ÉTOFFES
Françaises et Anglaises
Dernière nouveauté
Draps pure laine garantis
VESTONS DEVANTS INCASSABLES
Coupe impeccable — Façon très soignée
GRAND ASSORTIMENT
DE PANTALONS ET GILETS FANTAISIE
Prix défiant toute concurrence
N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.
Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

Maison L.-N. Mattei
CHAMPAGNE DE MARQUE
Bon Marché

Louis Roederer.	la bout.	8.50
Théophile Roederer,	id.	5.50
Moet et Chandon,	id.	5.50
Léon Chandon.	id.	3.75
Diverses marques,	id.	2.00
Vins de Bordeaux Schroeder,	id.	2.50
Vins de Sauterne,	id.	2.50
Vins de Bourgogne,	id.	2.50

DIDOT-BOTTIN
Les insertions, modifications et souscriptions pour l'annuaire *Didot-Bottin* 1911 sont reçues aux bureaux
FRANÇOIS MAESTRACCI
Agréé, Agent pour la Corse
2, rue Neuve Saint-Roch
et 12, rue Napoléon
Demander aux mêmes bureaux les prospectus avantageux d'Assurances-Vie.
Mutuelle Phocéenne

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES SALINES DURCKEL DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, *rue Napoléon*
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Excellent de fête, tonique, fébrifuge, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas l'estomac.
Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lardyol*.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 153 — DIMANCHE 5 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, 27 AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sacré Cœur de Marie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 58 m. — Coucher, 7 h. 5 m.
Dernier quart., le 31 — Nouv. Lune, le 7.
Fête de Demain : Saint Norbert.

4 JUIN

UNE MAUVAISE NUIT

CONTE DU DIMANCHE

I

— Je vous en prie, mon cher Monsieur, ne rentrez donc pas si tard le soir ; vous m'effrayez.

Celui qui me parlait ainsi était un bon vieillard qui m'aimait beaucoup Usé par le travail, il était comme écrasé sous le poids de ses quatre-vingt-cinq ans. Assis, ou plutôt accroupi, toute la journée, dans une immense cheminée de campagne, où quelques tisons achevaient de se consumer, il étendait sa main ridée et tremblante vers la flamme qui mettait une rougeur sur sa joue pâlie.

J'allais le voir souvent, et c'étaient d'interminables conversations où revivaient les années écoulées et les amis disparus.

— Je vous effraye, mon bon père Loiseau, répondis-je en riant. Vraiment, je ne vois trop pourquoi. Le pays est très sûr, et puis...

— Oui, oui ! j'entends bien ; vous êtes brave et vigoureux ; aussi ce ne sont pas les voleurs que je redoute pour vous.

— Qui donc alors ? Les revenants ?

— Riez toujours, mon ami ; vous n'y êtes pas encore.

Et comme je le regardais, intrigué flairant une histoire :

— Tenez, me dit-il, j'ai été comme vous. J'ai eu trente ans, moi aussi ; bien peu pouvaient se vanter d'être plus solides que moi ; nul n'aurait osé mettre mon courage en doute, et cependant un soir j'ai eu peur, tellement peur que le seul souvenir m'en fait trembler encore. Vous connaissez la mare de l'Aulne ?

— Je crois bien que je la connais, la mare de l'Aulne ! une jolie mare enchassée comme un saphir au milieu des prés verts. Toute une famille de saules, devisant à la brise, y mirent leurs têtes coquettes ; d'immenses peupliers la défendent contre les rieurs du midi.

L'été, lorsqu'elle est toute blanche des écailles des nénuphars, je me glisse parfois dans une vieille cabane de roseaux, enfouie sous les troènes, pour suivre les ébats des poules d'eau jouant à cache-cache à travers les joncs.

II

On m'avait raconté, continua le vieillard, des histoires terribles sur cette mare. On prétendait surtout que, vers le couchant, dans un gouffre dont jamais personne n'avait pu trouver le fond, un énorme dragon avait établi son repaire et qu'il en sortait parfois, les soirs de clair de lune, pour aller se baigner au flot de la rivière et s'y désaltérer. Ses apparitions étaient rares ; beaucoup, néanmoins, se vantaient de l'avoir rencontré.

Vous pensez bien que je riais de ces contes.

J'avais été souvent me promener au bord de la mare sans y rencontrer jamais aucune trace du monstre qu'elle recelait.

J'avais même eu la curiosité de la sonder dans toute son étendue ; partout j'avais trouvé la vase à une faible profondeur.

J'avais donc le droit de me moquer de ceux qui croyaient au monstre, et je vous assure que je ne m'en faisais point faute.

Un soir d'hiver, je revenais de veiller chez Péret, vous savez bien, là-bas, à la Plumetière. Il était fort tard et je crois bien que nous avions un peu bu ; pas trop pourtant, mais assez tout de même. Le ciel était couvert de brouillards ; mais la lune éclairait suffisamment pour qu'on pût vaguement distinguer les objets au loin dans la campagne.

En chantant, je suivais le sentier pour rentrer au bourg quand, arrivé à la hauteur du chemin Charbonnier, j'entends sur ma gauche un bruit singulier, comme un long renâclement.

D'instinct je me retourne, et tout d'un coup je sens mes cheveux se redresser sur ma tête.

Au beau milieu du chemin une masse énorme, blanchâtre, était arrêtée, scintillant aux rayons de la lune.

Je voulus crier, impossible ; fuir, mes pieds étaient cloués au sol ! Ah ! Je vous assure que j'étais bien dégrisé. Je restais là, paralysé, pétrifié d'horreur, mes yeux agrandis fixant le monstre, incapable du moindre mouvement. Tout à coup, je le vis qui remuait.

Lentement, il se mettait en route ; il m'avait aperçu ; il venait droit à moi. L'excès de la terreur opéra-t-il ce miracle ? Subitement je retrouvai l'usage de mes jambes et je m'enfuis en criant, sans songer à regarder derrière moi.

— Comment donc, vous si brave, vous n'avez point cherché à savoir quel animal vous avait ainsi effrayé ?

— Si fait ! mais seulement le lendemain matin. Je retournai au chemin pour bien me convaincre que je n'avais pas été le jouet d'une illusion. Sur la poussière il y avait des traces d'animaux, de griffes aiguës, effacées déjà par le vent de la nuit. Sur les bords du chemin, l'herbe était encore couchée, comme après le passage d'un corps pesant.

Depuis lors, je n'ai jamais rencontré le monstre ; mais d'autres l'ont vu. On dit pourtant que depuis le chemin de fer il n'a point reparu. Je n'en crois rien, et voilà pourquoi j'ai peur lorsqu'on me dit que vous rentrez si tard.

III.

De pareilles histoires n'étaient guère de nature à m'impressionner. Je suis fort sceptique sur le chapitre des monstres. Je n'en remerciai pas moins l'aimable vieillard de sa sollicitude, et je lui promis de veiller beaucoup sur moi.

Je ne tardai guère à oublier cette promesse.

Quelques mois plus tard, un soir d'automne, je suivais en rêvant les bords de la rivière ; minuit sonnait au clocher du village. La vallée était couverte d'un léger voile de brouillard, et la lune, impuissante à le percer, répandait une lumière blafarde sur tout le paysage. Vaguement on apercevait la forme des choses, sans en distinguer précisément aucune.

Au moment où j'arrivais en face du chemin Charbonnier, un bruit singulier me fit tourner la tête.

Juste au beau milieu du sentier, immobile, une masse blanche miroitait aux rayons adoucis de la lune. Soudain, les histoires du père Loiseau me revinrent à la mémoire et je sentis un frisson me secouer tout le corps.

Ce mouvement de frayeur involontaire ne dura d'ailleurs qu'un instant. Trop heureux que l'occasion se présentât si favorable de réduire à néant une légende inepte, je résolus d'éclaircir ce mystère, et, sans tarder, je m'engageai bravement dans le chemin.

Était-ce une illusion de mes yeux ? A mesure que j'avançais, la masse blanche paraissait reculer. Pourtant j'avais beau prêter l'oreille, je n'entendais aucun bruit.

J'avais pris quelques précautions pour masquer mon approche ; elles me parurent bientôt inutiles. De supposition en supposition, j'avais fini par me persuader que quelque ménagère avait oublié un drap sur le buisson et que c'était cet objet inoffensif qui m'avait effrayé.

Mais j'avais beau écarquiller les yeux, la lumière n'était pas assez vive pour que je pusse rien distinguer.

Tout à coup, le bruit qui m'avait intrigué tout d'abord se fit entendre de nouveau.

Ce n'était pas le claquement d'un linge agité par le vent ; il n'y avait pas un souffle dans l'air. C'était plutôt un renâclement, quelque chose de vague, d'inarticulé, que je ne me souvenais pas d'avoir jamais entendu nulle part.

En écoutant mieux, je percevais maintenant comme un froissement d'objets durs frottant les uns sur les autres.

Ces froissements se renouvelaient à intervalles égaux et très rapprochés. Tels je me figurais les mouvements d'une bête qui rampe. Évidemment, j'avais affaire à un être vivant ; mais quel était cet être ?

Ma curiosité était surexcitée au plus haut point. Cependant, en dépit de ma bravoure, je commençais à éprouver comme un sentiment de crainte. J'étais seul, sans armes, sans aucun moyen de défense. Était-ce bien prudent, ce que je faisais-là ?

J'hésitai un moment, me demandant si j'allais poursuivre l'aventure.

Quel était cet animal ? J'avais si grand désir de le savoir que la curiosité l'emportait sur la frayeur, je résolus d'en avoir le cœur net.

A cette époque de l'année où les récoltes sont serrées, il est presque impossible de trouver dans la plaine un abri pour se dissimuler. Je regardai autour de moi, cherchant un coin pour me blottir. Rien ! pas un arbre, pas une meule de paille ou de foin qui me permît de voir sans être vu.

L'animal ne semblait pas d'ailleurs s'être aperçu de ma présence ; il allait sans but apparent. Malgré tous mes efforts, je ne parvenais pas à le distinguer nettement ; mais il me paraissait énorme et d'une espèce complètement inconnue dans le pays.

IV

A force de regarder, j'avisai un clos de vigne, situé à une cinquantaine de mètres devant moi, et il avait cet avantage de me rapprocher beaucoup de la bête.

De là je pourrais l'examiner à mon aise, et j'avais des chances, si j'arrivais à gagner ce poste d'observation, d'être enfin fixé sur l'identité de l'apparition.

Je mentirais si je disais que le cœur ne me battait bien fort et que je n'eus pas vingt fois la tentation de reculer, pendant qu'avec d'infinies précautions et, en me dissimulant de mon mieux, je me dirigeais vers la vigne.

J'y parvins enfin, et tout doucement je relevai la tête. Le sentier était désert ? Je regardai à droite, à gauche, me redressant à chaque fois un peu davantage : je n'apercevais plus rien ? Avais-je donc été trompé moi aussi par mon imagination surexcitée ?

Soudain je tressaillis ! De nouveau le terrible grognement s'était fait entendre là, tout près, à quelques mètres à peine. A ce grognement se joignait le bruit sec d'un morceau de bois que l'on brise.

Devant moi, à l'autre bout de la vigne, la masse blanche avançait.

Le bruit que j'avais entendu était celui des échalas qu'elle écrasait sur son passage. Elle venait droit sur moi !

Que faire ? L'attendre de pied ferme ? Essayer de me dissimuler encore ? Un instant j'eus cette pensée : mais c'est à grand peine que je parvenais à réagir contre la frayeur qui, malgré moi, m'envahissait. Déjà, à plusieurs reprises, j'avais regardé derrière moi pour m'assurer que le chemin était libre, qu'aucun obstacle n'entraverait ma fuite.

La bête avançait toujours. Je la voyais à peine ; mais son but désormais me paraissait certain : elle allait à la rivière.

Tout à coup elle se dressa sur ses pattes de derrière ; une tête énorme émergea des ceps à moitié dépouillés ; des pattes gigantesques s'agitèrent presque au-dessus de moi ; il me sembla que j'allais être écrasé, abîmé, dévoré ! En un clin d'œil toute ma résolution m'abandonna ; je tournai les talons et je m'enfuis de toute la vitesse de mes jambes.

V

Le lendemain matin, je trouvai tout le village en émoi. On parlait de dégâts considérables constatés dans une vigne, de dégradations commises dans les champs.

Une pauvre femme, dont la maison était voisine du chemin Charbonnier, avait failli mourir de frayeur : pendant une partie de la nuit sa porte avait été secouée par un animal qui poussait des cris furieux.

Décidément, je n'avais pas rêvé, et Dieu sait si je bénissais la frayeur qui m'avait fait fuir à temps un aussi terrible ennemi.

. . . . . .

On fit une enquête. Informations prises, il fut constaté que le cheval d'un sieur de long habitant dans le voisinage, une vieille rosse vicieuse et méchante, s'était détaché au milieu de la nuit et que c'était lui qui avait fait tout le mal.

J'ai bien ri de l'aventure ; mais, entre nous, j'avais eu une fière peur.

AVENA.

---

20 c. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VI

ENTRÉE EN SCÈNE DE M. SÉGONNOT

— Comment le saurais-je, Monsieur ? J'avais avec cette pauvre fille des relations de maîtresse à domestique, mais pas d'autres, je vous prie de le croire, et je me tiens assez haut au-dessus des bavardages de l'office pour ne jamais déroger en connaître un mot. Comment donc pourrais-je vous dire si ma femme de chambre était ou non en bons termes avec le reste de mes gens ? Ces mots avaient été dits avec tout le dédain que Mme de Noirétable savait mettre dans son discours, à l'occasion.

— C'est juste, Madame, répondit Ségonnot, qui maudissait intérieurement son interlocutrice. Il arrive cependant, quand une femme de chambre est restée très longtemps au service de la même personne, que les relations entre maîtresse et servante perdent de leur rigueur formaliste, et que le ton officiel fasse peu à peu place à quelque chose que je n'oserais pas appeler de la familiarité — le mot dépasserait ma pensée — mais qui y ressemble. Alors la domestique prend avec la personne qu'elle sert quelques privautés... respectueuses, et se laisse aller à des confidences domestiques qu'on lui tolère parce qu'après tout elles ne tirent pas à conséquence. Et je pensais que, dans le cas présent...

Ségonnot prenait, on le voit, toutes sortes de précautions pour ne pas éveiller l'irritable susceptibilité de la mère de Suzanne. Il en fut mal récompensé.

— Jamais rien de pareil n'a existé chez moi, trancha sèchement Mme de Noirétable. J'ai pour principe que chacun, dans l'existence, doit se tenir à sa place, et ceux qui ont cherché à y manquer devant moi n'ont pas tardé à le regretter. Je ne me familiarise qu'avec mes pairs... et je les choisis.

— Chipie ! pensa l'ex-sous-officier. Mais il sut soin de ne pas le dire.

— On m'a affirmé tout à l'heure, poursuivit-il, que la victime était née ici, et qu'elle y avait des parents. Pourriez-vous me dire si c'est exact ?

— J'ai entendu vaguement parler de quelque chose qui ressemble à cela, consentit à répondre Mme de Noirétable.

— Et... pourriez-vous me dire, madame, en quels termes vivaient votre femme de chambre et sa famille ?

— Je n'en sais absolument rien, Monsieur. C'étaient là questions qui m'intéressaient fort peu, vous pouvez le concevoir, et dont je ne m'étais jamais enquise.

Ségonnot ferma son carnet, où il n'avait rien écrit, et pour cause.

— Est-ce là tout ce que vous aviez à me demander, Monsieur ?

— Oui, Madame, je vous remercie.

— Réfléchissez bien, monsieur. Et si vous voyez autre chose, interrogez-moi pendant que je suis à votre disposition, car je ne pourrai pas continuellement m'y mettre.

« Elle se moque de moi, pur dessus le marché », pensa l'agent de la Sûreté.

— Mère encore, Madame, dit il à voix haute. Je serais confus, en vérité, de vous troubler plus longtemps.

Il exécuta un salut fort correct, auquel Mme de Noirétable répondit d'un léger hochement de tête, et sortit.

— Toutes les fois que la sûreté aura besoin de renseignements, mon ami, pensait la grande dame, tu n'auras qu'à venir me les demander. Je suis à tes ordres.

— Que le diable m'écrase si jamais j'adresse la parole à cette pintade, pensait Ségonnot.

En quittant la Tour-de-la-Roche, il prit l'avenue large qui descend au village. L'agent ne faisait aucune attention aux rudes coups de vent qui soufflaient encore ; il réfléchissait profondément. Cette affaire de meurtre lui paraissait à bon droit très mystérieuse. Les interrogatoires auxquels il s'était livré pendant la matinée ne lui avaient pas appris grand'chose, et son interview de Mme de Noirétable n'était pas faite pour apporter quelque lumière au milieu de ses doutes. Et, précisément au raison des ténèbres où flottait le cadavre de la malheureuse Mélanie, le crime était de ceux qui valent la peine qu'on s'en occupe sérieusement. Philippe Ségonnot songeait à se faire charger de l'enquête officielle, et rêvait de remplacer par une lumineuse clarté l'épais brouillard qui enveloppait pour le moment toutes choses. Qui sait si là ne se trouvait pas l'occasion, la précieuse occasion qui n'a qu'un cheveu, dit-on, d'un avancement sûr et rapide.

L'ex-maréchal des logis reprit son carnet dans sa poche, et l'ouvrit. Il y relut les notes qu'il venait de prendre, et qui étaient ainsi conçues :

« Chloroformé — Mélanie Richelieu. — Serait célibataire, mais personne n'en est certain — Aurait des parents à La Roche.

— Pas aimée des autres domestiques — Tempérament rapide et violent — Pas d'ennemis particulièrement désignés — Pas d'économies connues et assez considérables pour attirer un assassin — Doigts noirs sur l'oreiller — Pas d'autres indices. »

Ségonnot remit son carnet dans une poche et tira d'une autre un morceau de biscuit de mer, qu'il broya en marchant.

— Chloroformé, se disait il. Le chloroforme n'est pas une denrée dont on se serve couramment, et si mon assassin avait eu l'excellente idée de se procurer celui-ci dans le pays, peut-être sa maladresse nous conduirait elle à quelque chose de pratique. Y a-t-il seulement un pharmacien, dans ce trou ?

Le policier entra dans le village à un moment où il était désert, parce que tout le monde était à table. Il descendit la rue principale, et découvrit bientôt ce qu'il cherchait : un pharmacien-droguiste.

Il entra dans la boutique, et, séance tenante, exhiba sa carte officielle. Le négociant ne la considéra pas sans un désagréable frisson.

— Je désire savoir, Monsieur, lui dit Ségonnot sans aucun préambule, si vous avez vendu du chloroforme ces temps derniers.

— Mais, Monsieur...

— Et je vous engage, Monsieur, dans votre propre intérêt, à ne pas hésiter à me dire la vérité.

L. pharmacien, qui connaissait déjà l'assassinat de la nuit — car les nouvelles se répandent vite dans les petits pays — reconnut au second frisson, plus désagréable encore que le premier. Il trouva, pour gagner du temps.

— Est-ce que votre enquête, Monsieur le brigadier de la police de Sûreté, serait relative à... à l'accident de La Tour-de-la-Roche ?















MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 juin, à 8 h.

En Bonne,	Turine.
Le Calife de Bagdad,	Boieldieu.
J'ai tant pleuré,	J. Rico.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Polka des Dindons,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

COMMISSIONS CANTONALES

Le Sous-Préfet de Bastia présidera les commissions cantonales d'assistance des cantons ci-dessous aux dates ci-après :

Murato, jeudi 9 juin, à 10 heures du matin.

Santo-Pietro-di-Tenda, jeudi 9 juin, à 3 heures de l'après-midi.

Saint-Florent, vendredi 10 juin, à 10 heures du matin.

Nonza, vendredi 10 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Les séances de la Commission sont publiques.

Cour d'Assises

Audience du 4 juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre

C'est à la suite d'une rixe des plus violentes à laquelle avait donné lieu une discussion politique stupide, qu'Olivieri Pascal, de Catteri, a donné la mort à son neveu dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le 13 mars 1910, vers 10 heures du soir, à Catteri, diverses personnes se trouvaient réunies sur la place publique du village, parmi lesquelles Sozzoni Toussaint, Costa Louis et Olivieri Antoine. Quelques instants plus tard, survenait Allegrini François, vieillard de 76 ans. Aussitôt, Olivieri Antoine engageait la conversation sur les prochaines élections législatives fixées au 24 avril suivant et s'emportait en termes importants au sujet de l'un des candidats qui était parent d'Allegrini. Celui-ci lui adressa des reproches et se dirigea même vers lui en levant un bâton, mais Costa Louis le retint au passage. A ce moment arrivait Olivieri Pascal. Il saisit son neveu Antoine par le revers de la veste et lui dit : « Tu ferais mieux de respecter les personnes honorables et les vieillards ! C'est toi-même qui es un porc ! » Un corps à corps s'ensuivit et Olivieri Antoine fut projeté sur les genoux de Sozzoni Toussaint. Il se releva aussitôt, et une nouvelle lutte s'engagea entre l'oncle et le neveu qui échangèrent divers coups de pied et de poing. Sozzoni et Costa Louis réussirent néanmoins à les séparer. Antoine Olivieri alla se placer debout sur le parapet qui borde la place. Olivieri Pascal essaya vainement d'arracher des mains de Costa Louis qui le maîtrisait le bâton dont celui-ci était porteur. Costa et Sozzoni l'entraînèrent même à quelques pas de distance et l'engagèrent à regagner son domicile. Olivieri Pascal retourna brusquement sur ses pas, sortit de sa poche une arme blanche, et, la tenant dans sa main droite, le long du corps, la lame dirigée vers le sol, il s'avança vers son neveu et lui en porta un coup violent par derrière. Antoine Olivieri put rejoindre son domicile, mais en arrivant dans sa cuisine il s'affaissa et rendit le dernier soupir après avoir fait cette déclaration à sa sœur : « L'oncle Pascal m'a donné un coup de stylet. » Frappé à la partie supérieure de l'épaule droite par un instrument à lame étroite et à double tranchant la malheureuse victime avait eu le poumon perforé. La lame qui avait pénétré de dix à douze centimètres dans la cavité thoracique avait également sectionné l'artère carotide.

L'accusé s'est constitué prisonnier trois jours après le crime. Il a tout d'abord protesté de son innocence et soutenu que la victime ayant sorti un couteau dont elle voulait faire usage avait été blessée accidentellement au cours de la lutte. Il a reconnu plus tard qu'il avait frappé son neveu avec un couteau de poche dans un moment d'exaspération.

L'instruction a néanmoins établi qu'au moment du crime la victime s'était retirée à trois ou quatre mètres du meurtrier et que celui-ci est revenu précipitamment sur elle et l'a frappée par derrière.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Me de Carafla et de Monti-Rossi sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Mon neveu, déclare l'accusé, qui devait se montrer respectueux pour moi, s'oublia jusqu'à me frapper avec une extrême violence. Il me porta des coups de poing, des coups de pied, exerça sur moi les violences les plus graves et les plus humiliantes. Alors, j'ai perdu la tête et je me suis défendu avec mon couteau.

Les Témoins

Castellani Xavier. — Le 13 mars dernier, vers 6 heures et demie du soir, je suis arrivé sur la place publique de Catteri où se trouvaient les nommés Sozzoni Toussaint, Costa Louis, Olivieri Antoine et d'autres personnes encore. A un moment donné, Olivieri Antoine voyant arriver Allegrini François, parent du docteur Santelli, candidat aux élections législatives, s'est écrié : « Santelli est un porc et un lâche ». Allegrini leva alors son bâton sur Antoine Olivieri. Je m'interposai et la scène prit fin.

A ce moment, intervint Olivieri Pascal, oncle d'Olivieri Antoine, qui saisit celui-ci par le veston en lui disant : « N'insultes pas ainsi les personnes honorables, c'est toi qui es un porc et un lâche », puis il le projeta sur les genoux de Sozzoni Toussaint qui était assis. Olivieri Antoine s'étant relevé les deux adversaires se sont pris brusquement par la poitrine ; pendant que Sozzoni Toussaint et Costa Louis les séparaient, Olivieri Pascal a porté un coup de pied pied à son neveu qui lui a rendu un coup de poing sur la tête. Cette seconde scène ayant pris fin grâce à l'intervention des personnes présentes, Olivieri Antoine s'est retiré et est allé se placer debout sur le parapet qui borde la place. L'inculpé a alors essayé d'arracher le bâton que Costa Louis avait à la main. Mais celui-ci ayant opposé de la résistance, il a lâché prise. Sozzoni Toussaint et Costa Louis l'ont attiré avec eux à quelques mètres de distance et l'ont invité à regagner son domicile. Retournant sur ses pas, Olivieri Pascal a retiré de sa poche un couteau, l'a ouvert, l'a placé dans sa main droite, la lame dirigée vers le sol, et s'est avancé, le bras verticalement allongé, dans la direction d'Olivieri Antoine. Saisi d'émotion à la vue de cette arme, je me suis éloigné. Après avoir parcouru une quinzaine de mètres de distance, je me suis retourné et j'ai vu Olivieri Pascal porter par derrière à Olivieri Antoine, qui était debout sur le parapet, un coup de couteau à l'épaule droite.

Sozzoni Toussaint. — Le 13 mars dernier je me rendais sur la place de Catteri où je trouvais de nombreuses personnes parmi lesquelles Olivieri Antoine et Allegrini François causant politique. Olivieri Antoine disait : J'aime mieux voter pour un porc que pour Santelli. » Allegrini, parent de Santelli, survenant, reprocha à Olivieri Antoine son langage, et comme celui-ci insistait, leva sur lui son bâton. Survint alors Olivieri Pascal, oncle d'Olivieri Antoine qui réprimanda violemment son neveu. L'oncle et le neveu se saisirent réciproquement par le veston et l'oncle renversa même le neveu. Nous séparâmes les belligérants, mais Olivieri Pascal se dégage, se jette de nouveau sur son neveu et la lutte recommence. Nous les séparâmes encore. Pongnasis Olivieri Antoine à se retirer. C'est ce qu'il fit. Mais Olivieri Pascal s'est lancé à sa poursuite. Ce voyant, Olivieri Antoine s'est baissé, peut-être pour ramasser une pierre, puis il s'est relevé et est rentré chez lui sans mot dire ; j'ignore à quel moment l'accusé a porté un coup de couteau à son neveu.

Costa Louis. — Confirme la précédente déclaration.

M. le docteur Beigodere, qui a procédé à l'autopsie du cadavre de la victime, déclare que ce'ui-ci a succombé à une blessure produite par un instrument tranchant.

La demoiselle Olivieri, sœur de la victime, déclare que son frère, transporté mourant chez elle, a déclaré comme son meurtrier son oncle Olivieri Pascal.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, sollicite du jury un verdict de condamnation. Sans doute la victime a eu tort de proférer des paroles imprudentes, sans doute elle a eu tort d'exercer des violences sur son oncle, qui, cependant, l'avait lui-même frappé, mais l'attitude de la victime ne suffit certainement pas à justifier le geste criminel de l'accusé plongeant son couteau dans le dos de son neveu.

Les Plaidoiries

Me de Monti-Rossi s'élève contre la moralité de nos campagnes où de misérables querelles politiques entraînent parfois des conflits sanglants. Cette moralité disparaîtra bientôt quand le scrutin de liste aura substitué la politique d'idées à celle de coteries. L'accusé, à la suite d'une rixe venue à propos d'une discussion, a frappé pour repousser une agression. Il s'est défendu, il doit être acquitté.

Me de Carafla prend à son tour la parole. Il discute toutes les charges de l'accusation et démontre que s'il y a eu un agresseur dans la scène sanglante que le jury a à apprécier aujourd'hui, c'est incontestablement la victime qui, par son langage d'abord, par ses violences ensuite, a exaspéré l'accusé. La victime a eu le tort grave de porter la main sur son oncle qu'il avait le devoir de respecter. Celui-ci impressionné par l'attitude de son neveu et croyant sa vie en danger, s'est défendu. MM. les jurés rendront un verdict d'impunité ou accorderont tout au moins à l'accusé le bénéfice de la provocation.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Olivieri Pascal est condamné à 4 ans de prison.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 5 juin, à 8 heures 1/2

Granada, pas redoublé,	Gracia.
Les Pêcheurs de Venise, ouv.,	Trave.
The British Patrol,	Asch.
Rigoletto, fant.,	Verdi.
La Veuve Joyeuse, valse,	Lehar.

Le Chef de Musique, TIBERI.

ILE-ROUSSE

M. Paul-Thomas Giacomoni

Le cortège funèbre qui, le 2 juin, suivait le chemin menant au cimetière d'Ile Rousse, n'était ni banal ni quelconque.

Banals ou quelconques n'étaient nonplus les restes mortels que cette foule âme accompagnait au champ de repos.

Profond et pieusement sincère fut le dernier adieu que les parents et amis, venus des divers points du territoire, dirent à la froide dépouille du très honoré et très regretté, M. Paul Thomas Giacomoni, d'Olmi-Cappola, officier d'Académie, ancien directeur de l'école de cette ville, décédé à Ile-Rousse le 1er juin.

A mon tour, comme élève et comme parent du cher défunt, en mon nom et au nom de nombreux et brillants condisciples que la lutte pour la vie a éloignés de la sereine ville Paolina, je viens déposer sur sa tombe la fleur du souvenir, et saluer respectueusement avec toute la vénération dont mon âme est capable, la mémoire bienheureuse du maître qui fut l'homme parfait, l'éducateur par excellence, la droiture dans la douceur, la réelle incarnation de l'intelligence humblement servie par une mémoire prodigieuse, la simplicité et la modestie mêmes.

Des plumes plus autorisées écrivent un jour, j'en fais le vœu, la vie du maître qui, procédant du simple au composé, sut rester lumineux et relever l'arrondissement de Calvi de l'anéantissement intellectuel où il était tombé.

Elles diront aussi combien ce sage repoussa énergiquement les avantages matériels, les honneurs mondains ; combien furent fréquentes et pressantes de la part des chefs universitaires les démarches et les prières pour lui faire accepter le ruban d'officier d'Académie, qui sur sa poitrine signifiait quelque chose.

La Vérité et l'Envie saloèrent toujours bien bas cette grande figure, il servit la première et désarma la deuxième ; c'est le plus bel éloge qu'on puisse adresser à sa mémoire.

Ou ne saurait concevoir combien était vaste son érudition ! Sans exagération aucune on peut dire qu'il n'ignorait rien de tout ce qui a été écrit sur le monde et les mondes connus !

Toujours, je me rappellerai avec émotion et la légitime fierté d'un Corse de race, l'admiration enthousiaste que manifesta M. Charles Dupuy, l'ancien président du Conseil, quand, alors qu'il était vice-recteur de la Corse, en présence de deux inspecteurs d'école qui assistaient muets d'étonnement à la dissertation littéraire et historique qu'il avait engagée dans les salons de l'Hôtel d'Europe, avec mon cher maître, il s'écria en l'embrassant :

« M. Giacomoni, je ne m'attendais pas à trouver en Corse l'homme le plus érudit de France ! Vos moyens sont immenses ! »

La dissertation avait duré huit heures, toute une nuit d'été ! Si mes souvenirs sont exacts, c'était le 1er juin 1885, il y a 25 ans !

Et maintenant tout est fini ! la tombe garde sa proie, nous gardons le souvenir et prions pour le repos de l'âme qui nous inspira nos plus belles pensées.

Puissent nos sincères et douloureux regrets atténuer l'immense affliction de Mlle Lucie Giacomoni, de M. Thomas Giacomoni, sœur et frère du regretté parent et mettre que nous saisons une dernière fois, que nous reverrons un jour dans un monde meilleur.

AUGUSTIN FOLETTI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19 5 à midi 20 5 + à 6 heures du soir + 19 5. Maxima + 23 8 Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 757 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, N.-E. léger.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, couvert.

Concerts militaires

A partir du 5 juin, les concerts donnés sur la Place Saint-Nicolas, par la musique du 163e rég. d'infanterie, auront lieu, aux jours habituels, de 8 heures 1/2 à 9 h. 1/2 du soir.

Le concert du mardi sera suivi d'une retraite en musique.

Un peu de surveillance S. V. P.

Des faits réellement écœurants, se passent à l'arrivée des bateaux ou des trains.

Les voyageurs descendant de leurs compartiments ou des paquebots sont littéralement assaillis par une foule de soi-disant commissionnaires qui, après s'être ruée à l'assaut du bateau ou du train arrivés, arrachent aux arrivants leurs colis, avant que ceux-ci, ahuris d'un pareil sans-gêne, aient le temps de protester ou simplement de s'opposer à des procédés tout au plus dignes des casaques.

Il y a bien à ces arrivées un agent de police, mais c'est comme s'il n'y en avait pas.

Notre sympathique et si dévoué commissaire central doit sans doute ignorer ce qui se passe à ces arrivées de bateaux et de trains ; qu'il s'y rende une fois en promenade, il sera édifié, et, nous n'en doutons pas, prendra des mesures énergiques pour que de semblables faits, réellement insupportables, cessent une bonne fois pour toutes.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morazzi, 22, Boulevard Paoli.

Nouvelles maritimes

MM. Salini Pierre-Toussaint, commis de 1re classe, et Sproni Jean-Baptiste, commis de 2e classe, du port de Toulon, ont été admis à prendre part aux examens qui commenceront le 13 juin pour le grade d'agent comptable de 2e classe.

Où est l'Hygiène ?

Les mansardes du numéro 14 de la rue Cimbalo sont dans un état de malpropreté repoussante.

Les locataires qui ont occupé le dernier étage, jusqu'à ces derniers temps, ont installé dans les dites mansardes un dépôt d'immondices qui n'a rien à envier à celui de M. Cinquini.

A ces immondices de toutes sortes s'ajoutent des matières peu agréables à la vue et à l'odorat, que les peu gênés locataires y ont déposées.

Le dernier étage est devenu inabordable par suite de l'odeur nauséabonde qui se dégage des mansardes.

Les étages inférieurs eux-mêmes sont continuellement imprégnés des mêmes odeurs, auxquelles celui de la rose ne peut être comparé le moins du monde.

C'est un véritable foyer d'infection permanent pour la santé des habitants occupant la maison et les maisons environnantes.

M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et la Police devraient faire cesser cet état de choses, surtout maintenant que les fortes chaleurs vont nous arriver.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 5 et 12 courant, aura lieu la perception au siège social, de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 12, au 2e.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Les membres participants sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 5 courant, à la Mairie, à 9 heures du matin.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite société sont priés de se réunir dimanche, 5 courant, à la Mairie à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Versement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 5 juin, à 9 heures du matin, à la Mairie, recette mensuelle.

Admission de nouveaux adhérents.

Nous prévenons pour la dernière fois les retardataires de plus d'une année, que le délai qui leur a été accordé expire le 5 juin et que leur radiation sera irrévocablement prononcée.

Le Bureau.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ?? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

A BASTIA : Hôtel deux Croix de Malte, 12, 13 et 14 juin.

A CORTE : Hôtel Paoli, 15 juin.

A AJACCIO : Hôtel Dauphin, 16, 17 et 18 juin.

A ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 19 juin.

Bas-à-varices, Ceintures sur mesure, etc. Maison de vente : 8, Rue Garnier, à Nice.

Nouvelles Religieuses

A SAINTE-MARIE. — La procession de l'octave de la Fête-Dieu sortira de l'église Sainte-Marie ce soir, à 5 heures précises.

Voici l'itinéraire : Rue de la Paroisse, Place d'Armes, rues Colonella, Campanari, Cours Favale, rues Droite, de la Miséricorde, Bd Saint-Angelo, rue Notre-Dame.

PIETRANERA. — Dimanche, 5 juin, fête du Sacré Cœur de Marie. Le matin : Messe de communion, à 8 heures ; Grand' Messe à 10 heures. Le soir : Vêpres, suivies de la Procession, du Salut et du baisement de la Relique, à 3 heures.

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — Dimanche, 5 courant, aura lieu, dans l'oratoire de ce nom, l'installation de la nouvelle officialité pour l'année 1910-1911.

A 9 heures, Office de confrérie ; à 10 heures, messe suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement.

SOCIÉTÉ DES MARINS (Saint-Erasme). — Dimanche, 5 juin, la Société des Marins célébrera, avec la plus grande solennité, en l'église Saint Jean, la fête de leur glorieux patron, Saint-Erasme.

Le matin : Grand'Messe à 11 heures. Le soir : Vêpres à 3 heures et demie.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00309

BOURSE DE PARIS

3 juin	4 juin
Rentes de 3 0/0 ancien .	98.95 — 98.90
de 3 0/0 amortis. .	98.51 — 98.85
ex-coupon	

PARIS

LE CONGRÈS DES DOUANIERS

Paris, 4 juin.

Le congrès a tenu sa réunion sous la présidence de M. Lartigaud, de la section d'Alger.

Le repos hebdomadaire et les heures du travail

Après discussion on adopte le principe du repos hebdomadaire, ainsi que la moyenne des heures de travail qui est fixée à neuf heures par jour.

Les heures supplémentaires

On décide également que les heures supplémentaires seront payées au tarif légal, actuellement appliqué.

L'indemnité de résidence

L'ordre du jour amène le congrès à s'occuper de la question de l'indemnité de résidence, et l'on demande à ce que cette indemnité soit unifiée pour tous les fonctionnaires d'une même région.

Le Journal Corporatif

On adopte à l'unanimité le maintien du *statu quo* en ce qui a trait au service du journal corporatif *Le Douanier*.

Comme par le passé, les sections groupées devront recevoir cette publication gratuitement.

Modifications aux Statuts

Le principe de diverses modifications à apporter aux nouveaux statuts de l'Amicale est adopté.

LES SOUVERAINS BELGES à Paris

Paris, 4 juin.

Le programme des fêtes qui marqueront le séjour des Souverains Belges en visite officielle à Paris, a été arrêté par les ambassades des deux nations.

Le départ des Souverains de Bruxelles est définitivement fixé au 12 juillet.

Les Souverains assisteront, dans la tribune présidentielle, à la revue de Longchamps.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Calais, 4 juin.

Les travaux de renflouement semblent donner de plus en plus satisfaction aux vaillants sauveteurs.

Le sous-marin immergé monte peu à peu.

Les manœuvres s'exécutent avec précision et dans un silence religieux.

On suit avec anxiété les progrès du travail du flux. L'amiral Bellue toujours infatigable, va et vient sur les lieux, dans sa chaloupe à vapeur

Au port, le commandant et les ingénieurs, assistés du sous-préfet prennent d'actives dispositions pour l'échouage du sous-marin.

Communiqué Officiel

Le Commissaire Central a envoyé le télégramme suivant au Ministre de l'Intérieur.

« A l'étale le *Pluviose* a été échoué par les chalands.

La première étape vers le port s'est très bien effectuée. »

Le sous marin se trouve actuellement à 500 mètres environ à l'est des jetées.

L'ouverture du cercueil d'acier

Avec beaucoup d'efforts le *Pluviose* est lentement ramené vers le bassin de radoub où il sera échoué.

Le cercueil d'acier sera probablement ouvert demain, dans l'après-midi.

Obsèques grandioses

M. Fallières et Briand se rendront à Calais pour assister aux obsèques solennelles des infortunées victimes de l'épouvantable catastrophe.

Pour les Marins du « Pourquoi-Pas »

Paris, 4 juin.

Par décision du Ministre de la Marine la médaille d'honneur des marins Français a été décernée à l'équipage tout entier du *Pourquoi-Pas*.

Ce geste a produit une excellente impression dans les milieux maritimes et savants, où l'on estime que cette distinction honorifique est la juste récompense du devoir noblement accompli par les vaillants et modestes collaborateurs du docteur Charcot.

Au Palais Bourbon

La Déclaration ministérielle

Paris, 4 juin.

La vérification des Pouvoirs occupera très probablement la Chambre jusqu'à mercredi prochain.

On assure que jeudi, alors que le bureau définitif sera constitué, M. Briand, donnera lecture de la déclaration du Gouvernement.

Interpellation Jaurès

Sitôt après la lecture de la déclaration du Gouvernement, M. Jaurès interpellera sur la politique générale du Cabinet.

Plusieurs orateurs, s'étant fait inscrire, la discussion occupera plusieurs séances.

La majorité ministérielle

M. Briand a, néanmoins, déclaré qu'il a l'absolue confiance de rallier à lui la majorité de la Chambre.

Les Assassins de Mme Gouin

Dégradation du soldat Michel

Paris, 4 juin.

Aujourd'hui a eu lieu la dégradation militaire du soldat Michel, condamné le 27 mai dernier, par le conseil de guerre de Paris, à la peine de 20 ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à 10 ans d'interdiction de séjour, pour complicité d'assassinat.

On eut toutes les peines du monde à préserver l'assassin de la Veuve Gouin des fureurs de la foule.

Lorsque le soldat Michel sortit de prison pour se rendre sur le terrain, où devait avoir lieu la dégradation, les cris de : « à mort ! à mort ! » furent poussés par une foule en délire.

Le soldat Graby, condamné à mort comme auteur principal de cet odieux assassinat, a signé son pourvoi en cassation.

CONSEIL DE GUERRE DE BRABANT

Acquittement de Knockart

Bruxelles, 4 juin.

Les débats de l'affaire Knockart, de ce soldat qui assassina à Paris, rue du Mont Thabor l'avocat Flourot, s'y sont déroulés devant le conseil de guerre de Brabant.

Reconnu d'avoir agi dans le cas de la légitime défense, Knockart a été acquitté.

MARSEILLE

La GRÈVE des TERRASSIERS

Bagarres sanglantes

Marseille, 4 juin.

La grève des terrassiers, qui ne paraît pas près de finir, malgré les opinions optimistes, prend des proportions de plus en plus alarmantes.

La journée d'aujourd'hui a été marquée par une manifestation sanglante.

A l'issue d'une réunion des plus houleuses, tenue à la Bourse du Travail, au cours de laquelle les terrassiers avaient, plus énergiquement que jamais, attesté leur volonté de continuer l'agitation, les grévistes voulurent faire une manifestation dans la rue.

Naturellement le service d'ordre s'y opposa et se mit en devoir de disloquer les manifestants.

Une violente bagarre éclata, au cours de laquelle un gendarme a été grièvement blessé d'un coup de couteau.

Neuf arrestations ont été opérées et maintenues.

EN BELGIQUE

L'Exposition Internationale de Bruxelles

L'inauguration de la Section Française

Bruxelles, 4 juin.

La section française de l'Exposition Internationale de Bruxelles a été inaugurée officiellement aujourd'hui.

Dans la matinée, les Souverains belges se sont rendus à l'Exposition et visité la section française.

Cette visite avait un caractère purement officieux.

Néanmoins les augustes visiteurs ont été reçus par les ministres Dupuy, Ruau et Treuillot, délégués du Gouvernement à l'Exposition.

Les Souverains se sont amicalement entretenus avec les représentants français et les ont chaleureusement félicités.

Dans l'après-midi eut lieu l'inauguration officielle de la Section française à laquelle présidèrent MM. Dupuy, Ruau et Trouillot.

Les Souverains, le corps diplomatique au grand complet, les personnalités les plus en vue assistaient à cette manifestation de l'Industrie française.

Les Ministres furent reçus aux accents de la *Marseillaise*.

De nombreux discours furent prononcés et la journée se termina par un lunch somptueux, servi aux invités de marque qui se pressaient à cette inauguration.

AVIS DE DÉCÈS

(CORTE)

M. Joseph Corteggiani, ingénieur agronome, professeur d'Agriculture ; Mme veuve Xavier de Matra ; M. Jean-Baptiste Corteggiani et ses enfants ; M. Louis de Matra, administrateur en Indo-Chine ; M. Marius de Matra, administrateur, Mme Marius de Matra et leur enfant ; Mme Alexandre Vincentelli de Matra, M. Alexandre Vincentelli, géomètre principal, et leur enfant ; M. Charles Mariani, notaire, et ses enfants ; Mme et M. Matthieu Ollagnier ;

Les familles Corteggiani, Romani, de Pianelli, Casanova, Casuse, Lunardi, Costa, Giudicetti, Franceschetti, Sanguinetti, de Matra, Canquoin, Martel,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ANGÈLE CORTEGGIANI

Née DE MATRA

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Corte, le 2 juin, à l'âge de 26 ans.

Ses obsèques auront lieu à Matra, lundi, 6 juin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

ETAT CIVIL

Mariage.

Grossi Achille-Giovan-Francesco et Sartori Françoise.

Naissances.

Graziani Marie-Antoinette-Noëlie-Catherine. — Morucchini Germaine-Assomption. — Forestieri Blaise.

Décès.

Susini Antoine, veuf, 66 ans, de Sartene.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

A partir de 4 heures

☞ GLACES

Mélusko et Fraise

MALADIES NERVEUSES

Traitées certaine par l'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, réputée incurable.

La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

M. D. PANTAL, Pharm^ien à Lille (Nord).

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI

Maison Tissus,
draperies, lainages, confections cherche représentant sérieux, bien introduit chez clientèle gros, 1/2 gros et détail.
Ecrire : Clarisse et Malfait, Roubaix (Nord).

RELIGIEUSE donne secret 1er guérir enfants rhumes au lit.
Ecrire Maison Barot, N° 318, Nantes.

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr.
par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rocca-Serra à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti à Calvi, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS par Hahn

AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S
Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supérieur à tous traitements ou piqûres. — Le flac 3.0 franco contre mandat. — Envoi : PHARMACIE MODERNE (prov. Institut Pasteur), 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.
Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse


POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 12 poules
NOTICE gratis et FRANCO
LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour couvrir vouis ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

CONSULTATIONS AVOCATS
Droit commercial, Faillites, Liquidations, Bilans, Concordats, Arrangements, Recouvrements litigieux.
Fcois MAESTRACCI
Agréé
12, rue Napoléon, BASTIA (Corse)
contre Trois Francs


HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain, Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE À LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 1 fr. 25

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Journal Financier Français
16, Place du Havre 16
PARIS
Ordres de Bourse — Paiement gratuit de Coupons — Contentieux

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Revalescière capillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
Bulletin mensuel (8 pages demi-grand carré, compte-rendu précis, utiles, illustrés et initiatives du commerce, des inventeurs, pour commerçants, industriels, agriculteurs et artistes)
Fr. MAESTRACCI
Agréé au Tribunal de Commerce
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
et dans tous les bureaux de poste.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 154 — LUNDI 6 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	6 mois	3 mois	1 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	3 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

AU CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Norbert.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 4 m.
Dernier quart., le 31 — Nouv. Lune, le 7.
Fête de Demain : Saint Robert.

5 JUIN

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Les à-côtés parlementaires. — Fringale de Discours. — L'Analytique et l'in-extenso. — Sténographes et Rouleurs.

Voilà que ça recommence ! Après deux mois de repos, — si l'on peut appeler repos une période électorale, nos parlementaires se sont remis à l'ouvrage. Ils vont pouvoir enfin satisfaire leur besoin inné de discourir, qui prend, chez quelques-uns, la proportion d'une véritable maladie.

Bien souvent même, les plus engagés parlent devant des banquettes vides. Mais le législateur, qui a tout prévu, n'a pas voulu que de tels documents oratoires soient perdus pour la postérité. Il existe, dans tout Parlement, une organisation — généralement peu connue — grâce à laquelle tout citoyen peut suivre de près, sans en perdre un iota, les moindres paroles qui tombent de la tribune, juger les hommes par leurs discours, apprécier leurs votes, etc., absolument comme s'il fréquentait de façon assidue Luxembourg et Palais-Bourbon.

Lisez les journaux politiques, le lendemain d'une grande ou petite interpellation ; vous y trouverez des colonnes, des pages entières de harangues plus ou moins enflammées ; les plus insignifiantes interruptions sont, par eux, répandues à des millions d'exemplaires, et les démonstrations les plus ardues sont agrémentées, comme à plaisir, de phrases conventionnelles — toujours les mêmes ! — telles que « Vifs applaudissements, » « Protestations sur divers bancs, » « Mouvements divers, » etc. Cela donne une impression de travail extraordinaire : on imagine une salle enfiévrée, haletante, discutant mot à mot, pied à pied avec l'orateur... Le plus souvent il n'y a, pour faire tant de bruit, qu'une douzaine de députés, sommeillant de loin en loin sur les banquettes. Mais qu'est-ce que cela fait, puisque moins on est nombreux, et plus on travaille ! Au Palais-Bourbon, c'est un peu comme au théâtre : il suffit de produire l'illusion.

Voulez-vous savoir maintenant comment parviennent jusqu'au public le plus lointain les harangues de nos élus ? Rien de plus simple.

Deux services fonctionnent côte à côte, dans toute assemblée parlementaire : *l'analytique* et *l'in-extenso*.

L'analytique servira aux *chroniqueurs parlementaires* des journaux à rédiger leurs comptes-rendus. C'est un travail d'adresse, de précision, confié à des *secrétaires-rédacteurs*, qui s'en acquittent avec une étonnante rapidité. Ils excellent à résumer en deux cents mots tout ce qu'un orateur, même le plus discret, a dit pendant cinq minutes. Ils n'ont pourtant rien supprimé : les mots essentiels de chaque phrase se retrouvent dans leur compte-rendu ; guidés par leur grande habileté professionnelle, ils ont d'emblée, élagué les « chevilles, » supprimé les répétitions, *les quoi qu'il en soit*, les *permettez-moi de vous dire*, les *que*, les *qui* et les *dont*.

De cinq en cinq minutes, les secrétaires-rédacteurs se succèdent. On peut donc utiliser leur travail au fur et à mesure de la discussion.

Parallèlement à ce service fonctionne celui des *sténographes*, au nombre d'une vingtaine, pour l'in-extenso. Ceux-ci se divisent en *rouleurs*, qui se succèdent toutes les deux minutes, et en *reviseurs* qui contrôlent et remettent au point leur mot à mot.

De quart d'heure en quart d'heure, les reviseurs cessent leur service : les députés intéressés disposent de quelques minutes pour rectifier quelques mots qui ne sont pas l'expression exacte de leur pensée, puis immédiatement et au fur et à mesure, le texte est envoyé à l'imprimerie du quai Voltaire. Le lendemain matin, le compte-rendu in-extenso occupe au *Journal Officiel*, la matière d'un fort volume à 3 fr. 50, quelquefois plus !

Si, maintenant, vous voulez connaître quelques jolis lapsus commis par des parlementaires, même les plus académiques, adressez-vous aux *sténographes* : *ils en savent long !* L'un d'eux m'a rapporté, entre mille, cette phrase d'un député de la gauche :

« Je salue, en terminant, l'heure où les cerveaux de tous les petits Français pourront s'asseoir sur les bancs de l'école ! »

Et cette autre, d'un progressiste, s'adressant à l'extrême gauche :

« J'entends d'ici, messieurs, vos sourires ironiques... »

Un sénateur en vue (ce n'est peut-être pas M. Lintilhac), disait, il n'y a pas longtemps, de la Constitution : « C'est un pivot fictif autour duquel nagent les convoitises de toutes les partis (!?) »

Bornons-là. Quelque farceur présentait un jour à l'un de ses amis, un vieux sténographe parlementaire : « Je vous présente, dit-il, l'homme qui, dans sa vie, a entendu le plus de bêtises. » Rien n'est plus vrai. Mais les discrets sténographes savent expurger soigneusement l'*in-extenso* des... images trop hardies : tout ce qui s'entend ne s'écrit pas.

— Heureusement !

A. Capello.

Propos d'actualité

La Mort des Sous-Marins

Terrible revanche des éléments ! A mesure que l'homme invente des engins plus compliqués, pour les vaincre, ils multiplient les hécatombes.

Ce siècle a créé trois merveilles : le dirigeable, l'aéroplane, le sous-marin ; et déjà nous chantions victoire, et nous parlions avec orgueil de l'espace conquis, de la mer domptée ! Pauvres hommes ! nous n'avons jamais souffert de tant de catastrophes et de deuils que depuis cette souveraineté usurpée !

Un coup de vent dans l'espace ; en mer, une lame de fond, et c'est la mort ! Bien moins que cela : dans l'immense océan, deux pygmées qui se rencontrent ; le hasard ou la fatalité les conduit l'un vers l'autre, les heurte, et c'est fini ! Toute la science, toute la puissance humaine aboutit là à l'irréparable, et il n'est rien au monde qui puisse empêcher que vingt-sept cadavres dorment leur dernier sommeil, côte à côte, dans leur coque d'acier, au fond de la Grande Tombe.

La navigation sous-marine date de moins de dix ans, et déjà les catastrophes ne se comptent plus. Pour sa part, la marine française a dû enregistrer quatre grands désastres.

Le premier en date fut la perte du Farfadet. Le 6 juin 1905, le Farfadet exécutait des expériences sur le lac de Bizerte. Au moment d'une plongée, les clapets ne fonctionnèrent pas et l'eau entra dans le sous-marin, qui coula par dix mètres de fond. Par une chance inespérée, le commandant et deux hommes, qui avaient été rejetés au dehors au moment de l'accident, purent se sauver. Néanmoins, on eut à déplorer la mort de six hommes.

Dans le même port, un peu plus d'un an après, le 16 octobre 1906, toujours au cours d'une plongée, le Latin disparut au large de la rade. Seize hommes de l'équipage se trouvaient à bord. Tous périrent.

Voici maintenant le tour des submersibles. Le 16 octobre 1908, le Fresnel, après ses essais à La Pallice rentrait à la station, lorsqu'il toucha la jetée sud, dans l'avant-port. Là, cependant, il n'y eut pas mort d'homme : tous les marins de l'équipage purent se sauver à la nage et furent recueillis par le Néouphar.

La perte du Pluviose, qui vient de se produire si tragiquement au large de Calais, détient le record des catastrophes de ce genre, avec 23 morts. Peut-on espérer au moins que ce sera la dernière ?

Les marines des autres puissances n'ont pas davantage été épargnées. En 1904, le sous-marin anglais A-1 est coulé par un vapeur à l'entrée du Solent : 11 morts. En 1905, explosion à bord du A-5 : 6 morts. La même année, le A-8 est coulé au large de Plymouth : 15 noyés. En 1907, explosion à bord du C-8 : un officier tué. En 1909, le C-11 est coulé par un vapeur dans la mer du Nord : 17 morts. Depuis trois années, la marine allemande a perdu quatre sous-marins dans les mêmes conditions. Enfin, au mois d'avril dernier, le sous-marin japonais N° 6 coula avec tout son équipage, dans la baie de Hiroshima.

Le commandant de ce dernier navire : capitaine Sakuma, a donné l'un des plus extraordinaires exemples d'énergie humaine en écrivant, dans son sous-marin devenu un cercueil, le récit détaillé de sa lente agonie et de celle de ses compagnons. Il nota, minute par minute, les causes de la catastrophe et dégagea les enseignements qu'elle comportait. Et quand enfin il sentit l'asphyxie imminente, il eut un suprême effort de volonté et de courage pour exprimer sa dernière pensée. La voici : « Le seul regret que nous ayons, écrit-il, est dû à l'anxiété que ceux que nous laissons puissent se méprendre sur les causes de l'accident, et que de ce fait, une atteinte puisse être portée à l'avenir des sous-marins. Nous espérons que l'on fera tout pour étudier toutes choses en vue du développement futur de ces engins merveilleux qui ne doivent plus être meurtriers... »

Puisse ce vœu si extrême être un jour réalisé !

J. SOLEIL.

CONSEILS aux Educateurs de Vers-à-Soie

Au moment où tant de petits ménages inexpérimentés et aussi pour ceux dont l'expérience semble les guider sans aucune crainte d'échec, quelques conseils ne nous semblent pas inopportuns qui tout en guidant les uns, ne seront pas inutiles aux autres.

Eclosion. — Pour obtenir une bonne et complète éclosion, il faut que l'incubation soit lente et progressive.

La température de l'enfroit choisi pour l'incubation, doit, au début, différer peu de la température de l'endroit où l'on vient de prendre la graine. Ainsi, par exemple, le thermomètre marquant 7 degrés dans le local de l'hivernage, ne doit pas s'élever au dessus de 9 degrés dans celui de l'incu-

---

21. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VI
ENTRÉE EN SCÈNE DE M. SÉGONNOT

— Je n'ai pas à vous répondre, Monsieur. En outre, mon temps est compté. Avez-vous vendu du chloroforme, dernièrement ?

Le pharmacien dut s'exécuter. Il tira un carnet d'un de ses tiroirs et expliqua :

— Je tiens un registre spécial des poisons qui sortent de chez moi. Le voici.

Ségonnot se mit à le parcourir, sans dire un mot, et en commençant par la fin des inscriptions. Il y trouva trois fois du chloroforme, deux fois à des personnes diverses, sur ordonnance du docteur Ladieu, et une fois sans ordonnance. Cette troisième note était ainsi libellée :

« Du 27 février. — Chloroforme, 1 franc. Livré à M. Marius Pipeyrons, habitant chez M. Jérôme Richelieu, quai du Havre aux-Bateaux, à La-Roche. »

L'agent de la Sûreté copia soigneusement l'inscription.

— Ainsi, Monsieur, dit-il ensuite, vous livrez du chloroforme sans ordonnance ?

— Quelquefois, Monsieur, quelquefois, répondit le pharmacien, qui ne paraissait pas à son aise. Quand j'ai affaire à des gens d'une honnêteté reconnue, et que je sais ce qu'ils en veulent faire...

— Vous connaissez particulièrement ce M. Marius Pipeyrons ?

— Euh... non ; je dois même avouer que je ne l'avais jamais vu, quand il est venu acheter ce chloroforme. Mais une jeune fille dont je répondrais comme de moi-même me l'avait demandé avant lui, et je savais que c'était pour l'usage du père Richelieu, qui est un des hommes les plus estimés du pays.

— Eh bien ! Monsieur, déclara froidement Philippe Ségonnot, votre complaisance vous a probablement mis dans un très mauvais cas.

— Comment ? balbutia le droguiste, alarmé.

— Il y a toutes sortes de chances pour que votre chloroforme ait servi à assassiner la femme de chambre de Mme de Noirétable. Au revoir, Monsieur.

Et le policier sortit, laissant son interlocuteur livré à de fort désagréables réflexions.

Il continua de descendre pendant quelques temps la Grand'Rue de La Roche, puis prit une vue étroite, à gauche, qui le conduisit au quai du Havre-aux-Bateaux. La mer était complètement basse, à présent, et la grève déserte, sauf deux ou trois hommes travaillant au flanc de l' « Elfe, » toute droite une fois de plus sur sa quille.

Ségonnot se fit indiquer par un gamin la demeure du scaphandrier, et il lui donna un sou, car il professait que toute peine mérite salaire, et qu'en outre il ne faut être obligé de personne, quand on peut faire autrement. L'agent de la Sûreté avait ainsi à sa disposition une trentaine de préceptes dont il s'inspirait rigoureusement, et qui d'ailleurs donnaient à sa vie une grande apparence de rectitude. Ségonnot était loin de passer pour un aigle, auprès de ses supérieurs, mais ils tenaient à lui parce que c'était un régulier, strictement exact, strictement honnête, strictement consciencieux, et qui n'hésitait jamais pour faire ce qu'il considérait comme son devoir à nous rasquer.

Il traversa le petit jardin qui régnait devant la maison du scaphandrier, et frappa à la porte. C'est Marthe qui vint lui ouvrir. Elle était seule ; Geneviève était au premier étage, soignant Jérôme Richelieu, affaibli encore par son accident du matin

En apercevant la jeune fille, jolie, gracieuse et suffisamment mélancolique, Philippe Ségonnot joignit les talons, mit la main gauche dans le rang et exécuta un salut quasi-militaire.

— Je vous prie de m'excuser, Mademoiselle, dit-il, j'aurais désiré parler à M. Jérôme Richelieu.

— Oh ! Monsieur, s'écria Marthe, est-ce que vous ne pourriez pas revenir un peu plus tard ? Mon père est souffrant. Il a appris ce matin une très mauvaise nouvelle : la mort de sa sœur, qui a été assassinée cette nuit à La Tour-de-la-Roche. Et son émotion a été telle qu'il est tombé dans un long évanouissement. Nous avons eu bien peur. Le médecin sort d'ici, Monsieur ; il a recommandé le repos le plus absolu, jusqu'à demain matin pour le moins. Ainsi, Monsieur...

— Oh ! Mademoiselle, dit Ségonnot, je serais désolé de déranger Monsieur votre père, au moment surtout où il doit rester complètement calme. Au surplus, ce que je venais lui demander peut-être pourriez-vous me le dire vous-même.

— Entrez, Monsieur.

Marthe conduisit l'agent de la Sûreté dans la salle basse, et le fit asseoir. Elle-même resta debout.

— C'est excessivement simple, Mademoiselle. Je suis ami de jeunesse d'un homme que vous connaissez sans doute et qui s'appelle Marius Pipeyrons.

Le visage de Marthe s'assombrit ; le policier le remarqua.

— De passage à La Roche, poursuivit-il cependant, j'ai désiré le revoir, car les hasards de l'existence nous ont séparés depuis longtemps. Je ne vais même pas exactement ce qu'il est devenu. Je me suis informé, et l'on m'a dit qu'il demeurait avec vous. Est-ce exact ?

— Non, Monsieur, répondit la jeune fille, qui était devenue légèrement rouge, M. Pipeyrons n'habite pas avec nous. Il est venu ici il y a quelques jours pour voir sa sœur, une jeune fille aveugle et que mon père a recueillie. Mais il est reparti le soir même pour Bordeaux, disant qu'il reviendrait au bout de vingt-quatre heures. Depuis, nous ne l'avons pas revu. Il n'a pas pu régler ses affaires aussi vite qu'il le voulait sans doute.

— Probablement. Je vous remercie beaucoup, Mademoiselle. Voulez-vous me permettre de vous poser une autre question ?

— Faites, Monsieur.

— Vous venez de dire, Mademoiselle, que Monsieur votre père avait recueilli la sœur de Marius. Est-ce qu'il ne pourrait pas à son existence ?

Marthe rougit. Il lui déplaisait de parler de mal d'un absent, et sa conscience se révoltait devant le mensonge. Elle répondit :

— M. Pipeyrons est presque toujours en mer, Monsieur, et nous le voyons rarement.

Ségonnot comprit et nota le renseignement dans sa mémoire, avant de le transcrire sur son calepin. Marius avait une jeune sœur aveugle. Il n'en connaissait pas et la laissait à la charité d'autrui. Mauvais point.

— J'ai resté à vous demander, Mademoiselle, où loge Marius Pipeyrons quand il vient ici, puisqu'il n'habite pas chez vous ?

barion, les premiers jours où l'on y place la graine.

On doit élever graduellement chaque jour la température de un degré et demi, jusqu'à la limite extrême de 28 degrés.

Cette chaleur est suffisante pour une première éclosion, il faut la maintenir uniforme nuit et jour autant que possible. Quand la graine est surchauffée à l'incubation, les vers ne peuvent jamais être robustes.

Tenue des vers. — On ne saurait trop prendre de précautions pour éviter la perte des vers dans leur premier âge.

Il faut toujours les tenir clairs, surtout lorsqu'ils sont jeunes, car étant tenus trop épais, une grande partie ne peut manger, souffre, disparaît et peut occasionner la grasserie. Les vers doivent être soigneusement nourris dès leur naissance avec de la feuille fraîche et finement découpée qu'on fournit au moins toutes les trois heures (jours et nuit) jusqu'après le deuxième âge : la température dans la magnanerie étant de 16 à 18 degrés au plus.

Eviter les touffes de chaleur en faisant des flambées dans les cheminées, et en donnant de l'air en ouvrant d'un seul côté de l'appartement. Des feux de paille en différents endroits de la magnanerie sont aussi d'une grande nécessité pendant les chaleurs humides.

Par des temps humides, il est très utile de mettre en quantité des morceaux de chaux vive dans l'appartement qui seront remplacés dès qu'ils seront tombés en poudre.

Nourriture des vers. — Eviter soigneusement de donner de la feuille mouillée surtout par la rosée, desséchée ou fermentée. La cueillir au moins 3 ou 6 heures avant le repas, et quand les vers sont gras, en avoir toujours en réserve pour la journée entière.

La tenir dans un endroit frais mais non humide, et avoir soin de la secouer de temps en temps.

La meilleure feuille est sans contredit la moins aqueuse, c'est-à-dire celle qui ne provient pas de mûriers récemment taillés ou de ceux dont la végétation est très active.

C'est surtout lorsque les vers sont à la quatrième mue, à la montée, qu'il faut éviter de leur servir de la feuille aqueuse, absorbée en ce moment en grande quantité par de petits êtres qui ne pouvant, d'après leur organisation, se débarrasser que par la transpiration des 60 ou 70 grammes pour 100 d'eau que contient cette feuille. Elle leur est nécessairement funeste et engendre chez eux la flacherie ou les prédispose à la muscardine.

Eviter la fermentation des litières en l'élevant tous les deux jours, et après la quatrième mue tous les deux jours, se servir de papiers percés ou filets pour déliter quand les vers ont atteint une certaine grosseur.

A la montée on doit élever la température de 18 à 20 degrés et faire des feux de paille pour enlever l'humidité.

Dans certaines régions on a la bonne habitude de placer les vers à soie, à partir de la troisième mue, sur une légère couche de paille. Ce procédé empêche la fermentation de la litière et dans bien des cas peut éviter la flacherie.

La muscardine et la flacherie sont les deux maladies endémiques des vers-à soie.

Lorsque la température est irrégulière et que le printemps est pluvieux, ou bien encore si les chambrées manquent de soins indispensables, les éducations sont sujettes bien des fois à de mauvaises réussites.

Nous avons essayé de donner aux lecteurs de ce journal les quelques conseils indispensables pour prévenir les ravages que causent, dans certaines régions, les maladies de vers-à-soie.

Le directeur du journal le *Ver-à-Soie*, M. Lucien Luciani, de Francardo, a essayé comme moyen préventif, une poudre dite japonaise connue de tous les éducateurs des régions où la muscardine exerce ses ravages. Cette poudre n'est qu'un produit végéto-minéral dont les qualités préservatrices et curatives sont incontestables.

L'emploi de cette poudre consiste à jeter au moment des repas sur un réchaud :

1° de la naissance à la deuxième mue une poignée le matin.

2° de la deuxième à la troisième mue une poignée matin et soir.

3° de la quatrième mue à la montée et jusqu'au décoconnage trois poignées matin et soir et deux poignées dans le milieu du jour.

Elle brûle très facilement, mais il faut avoir soin de fermer les fenêtres pendant l'opération.

Les éducateurs qui désireraient avoir des renseignements complémentaires n'auront qu'à s'adresser au Directeur du journal le *Ver-à-Soie*, à Francardo, ou M. Sylvain Meyrond, grenetier-sériciculteur à Bois-les-Parouenies, Drôme.

BATTISTA DE FRANCARDO.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ALZI. — Le Conseil municipal d'Alzi a procédé, dimanche dernier, à l'installation de la municipalité.

Ont été élus :

Maire : M. Bernardi Jacques-François.

Adjoint : M. Ristorucci Ange-Marie.

FARINOLE. — Le 30 mai dernier, la mort jetait, implacable, la désolation dans la famille Giamarchi, si avantageusement connue dans le pays.

Le jeune Ange-Toussaint Giamarchi disparaissait à peine âgé de 12 ans, emporté par une longue et impitoyable maladie que les soins les plus dévoués ne purent enrayer.

Le jeune Ange-Toussaint faisait la joie des siens par son intelligence précoce, et son décès prématuré les plonge dans le désespoir.

L'inhumation a eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, dans la chapelle mortuaire de la famille.

Nous offrons à Mme et M. Joseph Giamarchi l'expression de nos vives condoléances.

NONZA. — Depuis longtemps déjà, la fête de notre illustre Patronne Sainte-Julie n'avait été célébrée avec une pompe pareille.

La présence de la « Lyre Bastiaise » y a contribué pour beaucoup. Le temps lui-même qui depuis quelques jours, peut-être sous l'impulsion de la comète de Halley, était maussade, s'était mis de la partie depuis la veille au matin. Le pittoresque village de Nonza, d'ordinaire sombre, à cause des noirs rochers qui l'entourent, avait revêtu ce jour-là un caractère tout de gaieté.

Sa vieille tour carrée dominant le village et la mer, cette tour, souvenir vivant d'une héroïque défense, unique peut-être en son genre, semblait revivre son beau jour historique, à vu ses drapeaux flottants aux quatre vents. En effet, le brave commandant Casella, après un combat honorable, serait de sa forteresse inexpugnable, avec les honneurs de la guerre, à la demande du général français de Grandmaison, non sans avoir arboré le drapeau Corse au haut de la tour.

La décoration de l'entrée de l'église et l'église elle même due à l'activité de quelques jeunes gens, très aidés, était réussie avec goût.

Les Saints mystères accomplis avec toute la foi et la piété qui caractérisent les ministres du Seigneur, et surtout ceux qui prenaient part à cette touchante cérémonie, ont profondément impressionné les cours les plus endurcis.

Les chants liturgiques, exécutés par des membres de la « Lyre Bastiaise » et d'autres amateurs de Bastia, qu'accompagnait l'organiste Prunaire avec sa maestria accoutumée, ont réussi à perfection.

Le R. P. Gaétan Vincentini avec sa parole chaude et convaincante nous a dépeint les principaux traits du martyre de notre Sainte, et a charmé l'esprit de son nombreux auditoire.

Très belle a été la procession du soir avec la statue et les reliques insignes de la Sainte, que la « Lyre Bastiaise », a accompagnée, en jouant les plus jolis morceaux de son répertoire.

Il faut vraiment avouer que la « Lyre Bastiaise » a été infatigable ce jour-là. Vers dix heures du soir, après force échange de salutations bien cordiaux, nous nous sommes séparés de la « Lyre Bastiaise », le cœur gros, il est vrai, mais avec le ferme espoir de nous revoir l'année prochaine. Nous disons donc merci du fond du cœur au sympathique chef, au président et à tous les membre de la Lyre. Merci, aux aimables dilettanti bastiais. Merci, à M. Jérôme Agostini qui a fait son possible pour rehausser l'éclat de cette belle fête, qui est la fête de sa famille. Merci à tous, prêtres et laïques, qui avez contribué à nous procurer une telle fête. Merci, enfin, aux nombreux pèlerins, et à l'année prochaine.

Un Nonzais.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 juin 1910.

L'abaissement du taux de l'escompte de 4 0/0 à 3 0/0 par la Banque d'Angleterre exerce une influence favorable sur notre place. Toutefois, on ne finit pas partout aux plus hauts cours pratiqués. La Rente Française consolidée se reprise à 99 fr. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure à 96.72 et le Serbe à 88.60, se font remarquer par leur excellente allure. Emprunts Russes fermes. Nos Grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leurs bonnes tendances. Le Crédit Foncier, dont le bilan au 30 avril fait ressortir en total des profits et pertes une augmentation de 1.406.690 fr., est bien tenu à 810. Le Crédit Lyonnais se négocie à 1.414, le Comptoir National d'Escompte à 845 et la Société Générale à 732. La Banque de Commerce Privée de Saint-Pétersbourg est en bonne tendance à 592.

Nouvelle et sensible plus-value du Suez à 5.430. Les valeurs de charbonnages russes sont calmes. Groupe traction indécis. Les titres cuprifères varient peu. Rio 1.820.

En Banque, la Mossamedes est demandée à 21 frs.

Au comptant, l'action de Caisse des Redevances accentue sa hausse à 267.50. Cette Société a, pour les deux premiers mois de l'exercice courant, réalisé un bénéfice représentant 46 1/3 0/0 l'an du capital engagé.

On recherche à 475.50, l'obligation 3 0/0 or de l'Etat de Rio Grande du Nord.

Recettes nettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro, en avril 1910 fr., 4647.008 contre fr. 1.186.442 pour la période correspondante de 1909. Les recettes brutes des 4 premiers mois de l'année en cours sont en augmentation de fr. 764.643 sur celle de la même période en 1909. Recettes de la ligne Jardin Botanico, pendant le mois d'avril fr., 440.220 fr. net.

Les actions de nos Chemins de fer sont plutôt mieux tenues.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Ferracci Jean-Paul, Milanini Mathieu, demeurant à Portovecchio, meurtre et complicité.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Déf., Mes de Caraffa et Bronzini.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Postes et Télégraphes

Nous apprenons avec un réel plaisir que notre sympathique ami, M. Raffalli, commis des Postes et Télégraphes à Calvi, vient d'être l'objet d'un avancement de classe depuis le 1er janvier dernier.

Cet avancement si bien mérité est le fruit d'un labeur très apprécié, que notre ami n'a cessé de produire dans l'administration des P. T. T.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

De passage

M. Thiriant, le célèbre clarinettiste-violoniste-soliste, chef d'orchestre, est parmi nous depuis quelques jours. Il est l'hôte de M. Louis Vernin, sous-préfet de Calvi, son ami.

Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

Souscription nationale pour l'érection à Alger d'un Monument aux Morts de l'Armée d'Afrique

Vernin, sous-préfet, 5 francs ; Pieri, secrétaire en chef de la sous-préfecture, 1.50 ; Ordioni, employé de la sous-préfecture, 1 ; Maraninchi, employé de la sous-préfecture, 1 ; Orsini, capitaine, 2 ; Fabiani, avocat, 1 ; Costa, agent-voyer, 1 ; Capifali, publiciste et propriétaire, 1 ; Fabiani, receveur particulier des finances, 1 ; Jacob, officier d'administration, 1 ; Pittaluga, propriétaire, 1 ; Maggi, conseiller municipal, 1.50 ; Tacquiny, instituteur, 0.50 ; Fradenucci, coiffeur, 0.25 ; Orsini, négociant, 1 ; Mosca, garde général des eaux et forêts, 1 ; Foudanci, instituteur, 0.50 ; Franceschetti, instituteur, 0.50 ; Fondacci, maître de port, 0.50 ; Gisi, lieutenant 163e, 1 ; Vincentelli, sous-lieutenant de réserve, 0.50 ; Grimaldi, adjudant, 1 ; Colonna d'Istrian, juge d'instruction, 1 ; Theo Luciani, avoué, 1 ; Conforto, officier, 1.50 ; Crudeli, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, 1 ; Leca, l'ancien, 1 ; Luciani, cantonnier à la recette, 0.50 ; Marcotti Ignace, ancien combattant de 1870, 0.50 ; Serba, ingénieur, 1 ; Rossi, contrôleur, 1 ; Badoz, lieutenant des douanes, 1.50 ; Massoni, pharmacien, 1 ; Marcelle, l'enfant sage, 0.25 ; Zattara, juge de paix, 1 ; Battestini, greffier civil, 1 ; Docteur Belgodère, 1 ; Rossi, conseil d'Italie, 1 ; Ferry, receveur de l'Enregistrement, 1 ; Pucciarelli, maire, 1 ; Coppolani, porteur des contraintes, 0.50 ; Quilici, archiprêtre, 1 ; Graziani, adjudant du génie, 0.50 ; Hélias, principal du Collège, 1 ; Coulon, professeur, 1 ; Servelle, professeur, 1 ; Vincentelli, receveur des postes, 1 ; Raffalli, commis des postes, 1. — Total : 42 francs.

Belle occasion

A vendre pour cause de départ :

1° Histoire de France populaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Henri Martin, en 7 volumes reliés ;

2° La Révolution, le Consulat et l'Empire, par Thiers en, 20 volumes brochés.

3° Dictionnaire Larousse illustré en 7 volumes.

S'adresser à M. Joseph Spadari, retraité, rue de la Marine, Calvi.

Petite Gazette

Le temps en juin

D'après M. l'astronome Campi, le temps en juin sera assez chaud, quoique en partie nuageux, parfois orageux, de température un peu variable, avec quelques pluies plutôt possibles, du 1er au 3, du 6 au 9, du 13 au 16, du 20 au 25, et enfin du 29 au 30.

Le distingué astronome a bien dit vrai ! La journée d'hier ne fut pas précisément claire et bon nombre de personnes, qui avaient compté aller passer leur journée dominicale à la campagne, ne purent que s'écrier : « que d'eau ! que d'eau ! »

Amicale réception

Ces jours derniers, dans l'un des hôtels de notre ville, les membres de la Société de protection Mutuelle des Voyageurs de commerce effraient à M. Léon Lenoux, administrateur de la dite Amicale, un banquet d'une quarantaine de couverts.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner au cours de cette réunion que présidait notre excellent ami, M. Philippe Poggi, délégué à Bastia, de la Société.

A l'heure où le champagne pétille dans les coupes, M. Philippe Poggi a salué M. l'administrateur Lenoux et toasté à la prospérité de la Société ; puis M. Lenoux en a exposé la situation. Depuis sa fondation, la somme rondelette de 4.700.000 frs n'a été répartie aux membres malades : 1.900.000 fr. sont actuellement dans la caisse de la Société dont chaque jour amène une recrudescence de prospérité.

De vigoureux applaudissements soulignèrent ce brillant exposé et l'éloquence des chiffres.

A l'unanimité des membres réunis, une adresse de félicitations a été adressée à M. Cachot, directeur de la Société.

Gendarmerie

Le gendarme Squarcini est nommé brigadier à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, Isère ; le gendarme Bianchi, de la Cie de Tunisie, est nommé brigadier à Kairouan ; le gendarme Luiggi est nommé brigadier à Vitré.

Le maréchal des logis Alessandri, 15e légion, passe de Lasalle à Montfrin.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties sur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Usines fondées en 1870

« MAISON GHILINI »

BAINS DE PUZZICHELLO

Une saison du 10 juin au 30 juin.

Chambres entièrement restaurées.

Location pour *saison entière* ou par *jour* de 4 fr. 50, 3 fr. et 2 fr. 25.

Table d'hôte, cuisine soignée à 3 francs par jour.

Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.

L'établissement ne fournit par de linge aux baigneurs.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOMONI, gérant, à Porto-Vecchio

CRIME OU SUICIDE

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

Hier matin, aux environs du cimetière, exactement près du tombeau de la famille Rosaguti, un petit garçon, qui cherchait des escargots, découvrit, au pied du mur qui borde la route nationale, le cadavre d'un jeune homme, très correctement vêtu et paraissant âgé d'environ 20 ans.

Effrayé, comme bien l'on pense, il s'empressa de rentrer en ville et alla faire sa déclaration au commissariat.

Sans perdre de temps, M. Hannequin, notre actif commissaire central, accompagné du brigadier Ottavi et d'un autre agent de la Sûreté, se rendit sur les lieux.

A l'endroit indiqué par le jeune garçon, on trouva, en effet, un cadavre dont l'état de décomposition paraissait faire remonter le décès à plusieurs jours.

Il paraît avéré, en effet, que, il y a à peine trois jours, le malheureux a été vu se promenant en ville.

La victime — on peut l'appeler ainsi — avait la tête écrasée sous une grosse pierre.

De l'enquête ouverte sur ces faits, il résulte que le cadavre trouvé dans les conditions que nous venons d'exposer, est celui d'un nommé Decori, tout récemment arrivé d'Amérique.

M. le docteur Zuccarelli, médecin légiste, requis à l'examen du cadavre, a conclu à crime, écartant toute idée de suicide, sur laquelle paraissent s'iguiller les premières recherches.

Avec juste raison la version du distingué praticien, qui sont venues corroborer les constatations de M. Hennequin, paraît être la plus plausible.

Le cadavre avait, ainsi que nous l'avons déjà dit, la tête écrasée sous une grosse pierre ; d'autre part, la montre et le porte-monnaie de la victime avaient disparu, seuls quelques papiers, trouvés dans la poche interne du veston de la victime ont pu reconstituer son identité.

On croit se trouver en présence d'un meurtre ayant le vol pour mobile.

La police poursuit activement l'enquête qui révélera, peut-être, des surprises.

J. P.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Louis Orenga, ses enfants et petits-enfants ;

Les familles Fabiani, Cherubini, Decheneux et Frison ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ALEXANDRE ORENGA

leur beau-frère, oncle et grand'oncle, décédé à Bastia, le 5 juin courant, à l'âge de 84 ans.

L'enterrement aura lieu ce matin, lundi, à 10 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 2, Cours Sébastien.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Mme veuve Tommaste Franzini, née Morazzani ; M. Raffini et Mme Raffini, née Franzini, et leur fils ; M. Cuneo et Mme Cuneo, née Franzini, et leurs enfants ; M. Antoine Franzini ;

Les familles Franzini, Parsi, Stuart et Morazzani ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LOUIS FRANZINI

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin-germain, décédé le 5 courant, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement, qui aura lieu le 6 juin, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 1, rue du Colle.

BÈGUES

Ecrire à l'Institut des Bègues (subventionné) 148, Bd Longchamp, Marseille. Honoraires après guérison.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00311

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 5 juin.

Un siège de juge suppléant rétribué est attribué au tribunal de première instance de Bastia.

La Médaille d'honneur *des Cantonniers*

Paris, 5 juin.

La Médaille d'honneur des cantonniers a été décernée aux désignés ci-après :

Raffaelli, chef cantonnier à Ortiporio ;

Pagini, cantonnier à Penta-di-Casinca ;

Sargentini, cantonnier à Tralonca ;

Cardolliccia, cantonnier à Sari d'Orcino.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Colonies

Paris, 5 juin.

M. Franceschetti, juge de paix à Rach-Gia, est nommé juge au tribunal de première instance de Saïgon.

M. Lebrani, lieutenant de juge à Chodoc, est nommé juge de paix à compétence étendue à Bac-Lieu.

M. Orecchioni, juge de paix à Mana, est nommé suppléant du tribunal de première instance de Saint-Louis.

M. Leonardi, docteur en droit, est nommé attaché au parquet du procureur général de Madagascar.

Au Ministère de l'Intérieur

Concours de Rédacteur

Paris, 5 juin.

A la suite du concours qui vient d'avoir lieu à Paris, M. Mattei Georges a été reconnu apte à l'emploi de rédacteur au ministère de l'Intérieur.

PARIS

LE CONGRÈS DES DOUANIERS

Les retraites douanières

Paris, 5 juin.

La troisième séance du VIe Congrès annuel des agents du service actif des Douanes, fut consacrée à l'examen des retraites douanières.

L'Assemblée a demandé que les retraites votées en faveur des agents des douanes soient établies sur les mêmes bases que celles de la gendarmerie.

Le Statut civil

Le Congrès a ensuite procédé au vote du Statut civil, qui fut adopté à l'unanimité et renvoyé au prochain Conseil national.

La Fédération Douanière

Le principe de la fusion d'une Fédération nationale des trois unions ; union des officiers, union des agents des services actifs et sédentaires des douanes, a été également admis par le Congrès.

Nos députés au Congrès

Plusieurs députés ont assisté aux débats du Congrès des Douaniers, entre autres MM. Adriani, Puglisi-Conti et Landry, députés de la Corse.

Le délégué des douaniers de la Corse, M. Leca, a remercié nos représentants d'avoir bien voulu honorer le Congrès de leur présence, et d'avoir ainsi témoigné de l'intérêt qu'ils portent à l'intéressant corps du service actif des Douanes.

La séance est levée à 8 heures du soir.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Orne

Paris, 5 juin.

Le collège sénatorial de ce département était convoqué aujourd'hui, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Charles Porriquet, conservateur, décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

M. le docteur Cachet, ancien député, républicain libéral ;

M. Poulain, républicain de gauche ;

M. Abadie, conseiller général, républicain de gauche ;

M. Bansard des Bois, député de Mortagne, républicain progressiste.

Cette élection a donné lieu à deux tours de scrutin.

Au premier tour les voix se sont ainsi réparties :

Inscrits : 918
Votants : 896

MM. Cachot.	414 voix
Poulain	228
Abadie	122
Bansard des Bois .	72
Voix diverses . .	60

Il y a ballottage

Au deuxième tour de scrutin, MM. Abadie et Bansard des Bois ont déclaré se désister en faveur de M. Cachot, qui avait été battu aux dernières élections législatives dans l'arrondissement de Domfront.

M. le docteur Cachet a été élu par *484* voix contre *369* à M. Poulain.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Un chaland coulé

Calais, 5 juin.

Au cours des opérations de sauvetage, il s'est produit un pénible accident qui aura pour résultat de retarder l'échouage du sous-marin en cale sèche.

Pendant que l'on remorquait le *Pluviose* jusque dans le port, le sous-marin, sous la poussée de la houle, très forte en ce moment, heurta violemment le chaland qui le remorquait.

Sous le choc, ainé voie d'eau se déclara, et le chaland coula à pic, entraînant le *Pluviose* au fond de la mer.

Opérations interrompues

Par suite de ce regrettable accident, les opérations de renflouement ont été forcément interrompues.

Les sauveteurs pleurent de rage en présence de l'inanité de leurs efforts.

Une bouée lumineuse a été mouillée juste au-dessus de l'endroit où, pour la seconde fois, le cercueil d'acier repose encore dans les profondeurs de la mer.

Malgré cet accident, le Ministre de la Marine et l'amiral Bellue ont déclaré que le *Pluviose* sera bientôt amené dans le port, en une seule étape.

On compte, en effet, échouer aujourd'hui, le sous-marin. Mais l'extraction des cadavres sera longue et périlleuse.

On croit que les obsèques des victimes ne pourront guère avoir lieu avant vendredi.

M. Léon Bourgeois ET LA R. P.

Paris, 5 juin.

Dans un leader article publié par la *Dépêche de Toulouse*, M. Léon Bourgeois examine la question de la Représentation proportionnelle.

L'ancien président du Conseil dénonce le danger qui est créé contre la République et le régime parlementaire, par la folle campagne menée par les cléricaux, les nationalistes, les libéraux et les unifiés, en faveur de la R. P.

« Le péril, ajoute-t-il, a commencé par une agitation réactionnaire en faveur de la Revision de la Constitution. »

Cet article est vivement commenté dans les milieux parlementaires.

Cour d'assises de l'Yonne

Le quintuple assassinat DE JULLY

LA CONDAMNATION DES PETITS TROPPMANN

Paris, 5 juin.

Ce drame épouvantable, qui produisit, à l'époque, dans toute la région de l'Yonne, une émotion qui ne s'est pour ainsi dire pas encore calmée, a eu son épilogue ce matin à deux heures, devant la Cour d'assises de l'Yonne, présidée par M. le conseiller A. Vallée.

Le procès des petits Troppmann, les deux vachers suisses Jacquiard et Vienny, a occupé cinq longues audiences depuis vendredi dernier.

Les deux précoces assassins ont été défendus par Me Léon Prieur et Pathé, du barreau de Paris.

Avant le Verdict

Avant la clôture des débats le président des assises, ayant demandé aux accusés s'ils n'avaient rien à ajouter pour leur défense, Jacquiard, qui est âgé de 17 ans, et Vienny, de 15, déclarèrent qu'ils regrettaient d'avoir fait des victimes et des orphelins.

En faisant cette déclaration les deux petits Troppmann n'éprouvèrent aucune émotion et ne versèrent même pas une larme.

LE VERDICT

Il était une heure trente cinq du matin lorsque le jury entra dans la chambre de ses délibérations, et il était deux heures lorsqu'il en sortit, rapportant un verdict affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes.

La Condamnation

Vu la déclaration du jury portant que Jacquiard et Vienny sont reconnus coupables d'avoir, le 10 décembre 1909, égorgé cinq personnes et tenté d'en assassiner une sixième, dans une ferme, située sur le territoire de Jully, où ils étaient employés, et ce avec préméditation et guet-apens, la Cour condamne :

Jacquiard, *à la peine de mort.*

Vienny, à la peine de *vingt ans d'emprisonnement* dans une maison de correction.

Nouvelle Récompense au jeune Imbert

l'unique survivant

Louis Imbert, âgé de 16 ans, l'unique survivant de cette horrible tragédie de Jully, est arrivé ce matin à Paris.

Il porte, épinglée sur sa petite veste, une médaille en argent, et, attachée à sa boutonnière le ruban tricolore des sauveteurs.

Cette après-midi, le petit domestique, qui n'échappa à la mort que par miracle, et qui sauva les quatre enfants des fermiers Verrières, grâce à sa présence d'esprit, a été chaleureusement acclamé par la nombreuse assistance qui se pressait à la réunion annuelle de la Société des Sauveteurs de la Seine.

Louis Imbert a reçu une récompense d'honneur pour sa belle conduite.

EN BELGIQUE

L'Exposition Internationale de Bruxelles

La Section Française

Bruxelles, 5 juin.

MM. Ruau, ministre de l'Agriculture, Jean Dupuy, ministre du Commerce, et Trouillot, ministre des Colonies, ont visité l'Ecole Française et l'Exposition des Beaux-Arts, accompagnés du ministre de France.

Ils ont vivement félicité le Directeur de l'Ecole Française et ses collaborateurs.

Dans la soirée, ils ont assisté à un grand dîner offert par le roi et la reine des Belges, au Palais Royal.

ROUEN

ARRIVÉE DU « POURQUOI-PAS »

Réception enthousiaste

Rouen, 5 juin.

A une heure et demie, le *Pourquoi Pas*, ayant à bord la mission Charcot, est arrivé à quai.

Une foule énorme était massée sur les jetées littéralement noires de monde.

Au débarcadère se trouvaient le vice-amiral Fournier, représentant le Gouvernement, M. A. Pavie, ministre plénipotentiaire, représentant le ministre des Affaires étrangères, MM. Joubin, professeur au Muséum, et Charles Rabot, représentant le Ministre de l'Instruction publique, M. Bourrec, lieutenant de vaisseau, aide de camp du Prince de Monaco, chargé par ce dernier de complimenter l'expédition à son arrivée, M. Mayer, représentant l'Institut Océanographique.

Etaient également présents les membres de la Société Normande de Géographie.

Lorsque le *Pourquoi-Pas*, eut définitivement accosté le quai, les personnes présentes montèrent à bord et, au nom du Gouvernement, le vice-amiral Fournier souhaita la bienvenue au grand explorateur, le docteur Charcot, et lui adressa ses plus vives félicitations personnelles.

Chacun vint, à son tour, féliciter chaleureusement tous les membres de la Mission, puis l'amiral Fournier passa en revue l'équipage du navire, rangé sur le pont.

Pour chacun de ces modestes vaillants il eut un mot aimable en leur remettant la médaille d'honneur des marins français que leur avait décernée le Ministre de la Marine.

NICE

La Grève Générale des Chemins de fer du Sud

Nice, 5 juin.

Une détente paraît vouloir s'opérer.

Bien que les grévistes tiennent bon plus que jamais dans leurs revendications, la Compagnie des Chemins de fer du S. F. ne peut satisfaire certaines revendications des grévistes ; il faut l'intervention du Ministre des Travaux publics.

Le service des trains est néanmoins assuré par les hommes du Génie et, aux heures prévues par les horaires de la Compagnie, les trains circulent normalement sur les lignes Pice-Puget-Annot, Nice-Draguignan, Nice-Saint-André-Digne.

La situation ne peut pourtant s'éterniser ainsi, et l'on cherche un terrain d'entente.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT unis et à dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planche s, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ENT. PLOMB. en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

Maison Tissus,
draperies, lainages, confections cherche représentant sérieux, bien introduit chez c mtiée gros, 1/2 gros et détail.
Ecrire : Clarisse et Malfait, Roubaix (Nord).

RELIGIEUSE donne secret p' guér'r enfants urinant au lit.
Ecrire Maison Buret, N° 318, Nantes.

Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CUCUERON Hahn

AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S
Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supprimer à tous traitements et piqûres. — La cure 3 O francs franco manda. — Ecrire : PHARMACIE MODERNE (privé) Institut Pasteur, 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.
Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.


POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

CONSULTATIONS AVOCATS
Droit commercial, Faillites, Liquidations, Bilans, Concordats, Arrangements, Recouvrements Belges, etc.
Frais MAESTRACCI
Agréé
12, rue Napoléon, BASTIA (Corse)
contre Trois francs


HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain, Paris
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour UN ABONNEMENT D'ESSAI de 3 MOIS
aux Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec la somme, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Numéro d'échantillon : 0 fr. 25

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRSE

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE
Prélèvement gratuit de Coupons
SOUSCRIPTIONS

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Révalescière du Dr Heliocabre F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser en quinze jours.

REVUE-GUIDE
Fr. MAESTRACCI

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 155 — MARDI 7 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00312

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Robert.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 5 m.
Dernier quart., le 31 — Nouv. Lune, le 7.
Fête de Demain : Saint Médard.

6 JUIN

L'ORGANISATION DES RETRAITES

A l'aube même de la nouvelle législature, la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes, qui a si bien clôturé la précédente, va entrer dans la première phase des réalisations.

Un arrêté, publié à l'*Officiel* du 28 mai, institue au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, une commission consultative, présidée par M. Viviani, et chargée de concourir à l'élaboration des règlements d'administration publique prévus par la loi votée le 5 avril dernier.

Un heureux électisme paraît avoir présidé à la composition de cette commission à qui incombe la difficile mission de mettre au point, et parfois même d'interpréter, le texte législatif si laborieusement élaboré. C'est ainsi que nous y voyons figurer deux sénateurs éminents, MM. Ribot et Monis, et trois députés qui ont pris une part non moins active à la discussion de la loi, MM. Puech, Bonnevay et Groussier. La partie financière de la loi et ses conséquences seront étudiées avec compétence par un président de Chambre à la Cour des Comptes, quatre Conseillers d'Etat et un Directeur au ministère des Finances. La mutualité, qui a une part importante dans le fonctionnement des retraites, sera représentée au sein de la commission par deux de ses protecteurs les plus éminents, MM. Mascle, directeur de la mutualité au ministère de l'Intérieur, et Mabileau, président de la fédération nationale de la mutualité française.

Enfin, les intéressés eux-mêmes auront voix délibérative, grâce à la présence, pour les ouvriers, de M. Devilette (de la Chambre syndicale patronale de la maçonnerie), et de M. Coupat (ouvrier mécanicien), et pour les paysans, de M. Vassilière, directeur au ministère de l'Agriculture.

La première et la principale préoccupation de la commission ainsi constituée va être de réglementer les conditions de la participation des vingt-deux mille sociétés mutuelles de France à l'organisation des retraites. Ce ne sera pas là une mince besogne.

Rappelons, à cet égard, le rôle important qui a été réservé par la loi des Retraites aux sociétés de secours mutuels :

D'après l'article 3, les sociétés de secours mutuels peuvent se charger de l'encaissement des versements obligatoires ou facultatifs de leurs adhérents ;

Elles peuvent recevoir d'avance les versements obligatoires des assurés à condition de les inscrire sur leurs cartes avec une mention spéciale. Dans ce cas, les employeurs s'acquittent de leurs contributions par l'apposition d'un timbre mobile.

Les sociétés de secours mutuels seront tenues de verser le montant des cotisations encaissées, à la Caisse des dépôts et consignations.

Ceux qui justifieront être déjà adhérents et payer leur cotisation à une société de secours mutuels ou de prévoyance pourront être autorisés à continuer à appliquer à ces œuvres les versements auxquels ils seront tenus par la loi des Retraites, et ils conserveront néanmoins le bénéfice de la contribution des employements et de la subvention de l'Etat.

L'article 12 indemnise comme suit les sociétés mutuelles de leurs débours :

1° Une remise de 5 0/0 sur les frais d'encaissement et l'envoi des fonds à l'établissement assureur ;

2° Une indemnité de un franc par assuré.

Article 17. — Toute société ou union de sociétés de secours mutuels, libre ou approuvée, qui a été préalablement agréée à cet effet par décret, est admise à assurer directement, pour ses sociétaires, les retraites.

L'agrément ne peut être refusé qu'aux sociétés ou unions ne remplissant pas les conditions générales déterminées par un règlement d'administration publique à élaborer par la Commission dont nous venons de parler.

Les sommes déposées par les sociétés à la Caisse des dépôts et consignations formeront un fonds de retraites distinct et aliénable ; les sociétés ne bénéficieront, à raison de ces versements, ni des subventions de l'Etat prévues par la loi du 1er avril 1898, ni de la bonification d'intérêts prévue par la loi de finances du 31 mars 1903.

Enfin, l'article 18 complète les indemnités prévues à l'article 12 de la loi des retraites. Les sociétés de secours mutuels et les syndicats professionnels qui constituent des caisses d'assurance-maladie, d'invalidité ou de retraite régies par la loi du 1er avril 1898, recevront de l'Etat une allocation annuelle de 1 fr. 50, qui sera affectée à un dégrèvement de pareille somme sur la cotisation-maladie de l'assuré. Toutefois, cette allocation sera réduite à 75 centimes pour les assurés de moins de 18 ans, et elle ne sera pas attribuée si la cotisation versée pour l'assurance-maladie est inférieure à 6 francs. (3 francs si l'assuré a moins de 18 ans).

Henri BRUMONT.

Propos d'actualité

La Comète et les Tomates

Je sais des gens qui osent prétendre que pour se faire élire député, il suffit, par le temps qui court, d'avoir le verbe sonore, la poignée de main facile et aussi la pièce de cent sous. Ces gens-là ne savent pas de quoi ils parlent et ignorent le premier mot d'une campagne électorale.

Je ne vais point jusqu'à prétendre que, pour gagner la confiance du peuple souverain, tout ce qui précède est inutile, j'exagérerais visiblement, mais il faut de ceci, de cela et d'autre chose aussi.

Autre chose, c'est notamment... ce dont vous ne vous doutez guère, c'est d'être épargné par les mauvais plaisants qui amusent la galerie à vos dépens et vous couvrent de ridicule.

L'aventure n'arrive pas seulement aux candidats mal dégrossis et peu au courant des questions qui sont — ou devraient être — l'alphabet du politicien et qui s'effondrent devant le premier loustic leur demandant leur opinion sur « les impôts de péréquation. » De plus malins y sont exposés. Jadis, Ernest Renan, qui n'était pas une bête cependant, resta coi devant un électeur facétieux qui lui poussait une colle extravagante, et il paraît qu'il dût son échec à l'exploitation par son concurrent de cette plaisanterie et de l'ahurissement qu'elle avait provoqué chez l'auteur de la Vie de Jésus.

Le même tour est arrivé cette année à un député de Grasse, M. François Arago. Peut-être à cause de ce qu'il doit à des parentés illustres, gendre qu'il est du ministre du Commerce et petit-fils de l'homme d'Etat et du savant astronome dont il porte le nom et le prénom, M. François Arago affectionne les attitudes solennelles. Il a la pointe de ventre qui convient pour cela, et aussi une raideur, un air « échappé du nuage » qu'il tient de ses passage dans le monde diplomatique où même les esprits les plus creux doivent toujours paraître remuer de profondes pensées.

Le personnage présenté, on voit tout de suite qu'il n'est pas de ces bons vivants qui affectionnent le mot pour rire et que ne désarçonne pas une plaisanterie, fût-elle la pire. C'est bien l'impression qu'eut certain soir, en réunion publique, un électeur de notre honorable. Et comme on était en plein Midi où l'on aime la « gaîté-jade, » il pensa à en lâcher une :

— Moussu Arago, s'écria-t-il, entre un couplet sur la R. P. et une tirade sur la réforme fiscale, vous, dont le grand-père était astronome, dites-nous si la comète fera geler nos tomates.

Ce n'était ni très malin, ni très drôle, mais pas très méchant non plus. Un candidat de la bonne école eut répondu du même ton et eut gagné les rieurs. Mais moussu Arago n'est pas du Midi ; il ne souffre pas la farce qui lui paraît attenter à son prestige diplomatique et il eut la mauvaise grâce de rappeler l'auditoire à des discussions plus sérieuses.

Il arriva, du coup, ce qui devait arriver de pire. De commune en commune, de réunion en réunion, on se passa le mot d'ordre. Le député n'aimait point la question de la comète, on ne lui parla plus que de cela. Vous devinez le vent de rigolade qui souffla ces jours-là dans le pays. Il souffla si bien qu'il mit le candidat à terre et voilà comment nous ne verrons plus à la Chambre le solennel M. Arago, battu grâce au mauvais tour de l'électeur facétieux.

Pol HARDUIN.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 7 juin, à 8 h. 1/2

En Iesse,	Turine.
Le Calife de Bagdad,	Boieldieu.
J'ai tant pleuré,	J. Rico.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Polka des Dindons,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 7 juin

Longer la place Saint-Nicolas, rue de Nouveau-Port, au bureau du port, tourner à gauche et revenir par la route du Cap-Corse, avenue Carnot, Bd Paoli, rue Miot. — Rentrer.

Les Récoltes en terre

L'Office des renseignements agricoles publie le tableau de l'évaluation des récoltes en terre au 1er mai 1910, d'après les rapports des professeurs départementaux.

Voici les renseignements qui concernent le département de la Corse.

Superficies ensemencées : blé d'hiver, 20.000 hectares ; blé de printemps, 2.500 ; méteil 90 ; seigle 1.100 ; orge

22. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VI

ENTRÉE EN SCÈNE DE M. SÉGONNOT

— A l'auberge du « Marsouin Couronné ». Vous la trouverez à mi-chemin du château de La Roche.

— Je vous remercie infiniment, Mademoiselle, et je vous suis très reconnaissant de votre obligeance.

L'ex-sous-officier fit le salut qu'il réservait naguère à son général et se retira. Quand il fut à quelque distance de la petite maison :

— Marius Pipeyrons, se dit-il en s'arrêtant, ton affaire me paraît claire. Tu ne vaux, moralement, pas grand'chose, et tu achètes du chloroforme au moment précis où une femme est assassinée au moyen de cette drogue. Si tu reviens à La Roche, comme tu l'as promis, et comme tu dois normalement le faire si tu es l'assassin, nous pourrons avoir prochainement le plaisir de te mettre une paire de solides bracelets. Il est vrai que nous ne connaissons pas encore le motif de ton crime, mais si nous trouvons que tu l'as commis, le reste viendra à son heure. Je te conseille de te bien tenir, mon garçon.

Le brigadier de la Sûreté se remit en marche dans la direction du château. Son âme était radieuse ; il s'y agitait des théories de félicitations, de gratifications, de galons...

Nous savons que Marius Pipeyrons était rentré à La Roche, bien qu'il ne se fût pas montré à la maison du scaphandrier, puisque la veille même il avait eu un entretien avec sa femme et lui avait promis de la rejoindre à minuit, à la porte de la Salle de Justice.

CHAPITRE VII

SINGULIÈRE FAÇON DE RENTRER CHEZ SOI

La station de La Roche-de-Mauve est une petite station. La plupart des express s'y arrêtent, cependant, parce qu'elle commande un embranchement conduisant à une grande ville du littoral. Vers sept heures, le soir même du jour qui avait vu la découverte de l'assassinat de Mélanie Pipeyrons et le commencement d'enquête de M. Ségonnot, un train de luxe s'y arrêtait. Deux hommes descendaient d'un compartiment de première classe, et un facteur se précipitait pour en enlever leurs bagages à main. C'était un employé bien stylé, et qui avait reconnu en l'un des deux voyageurs le général de Fleury-Flayose, le propriétaire du château de La Roche.

Le général était un homme très grand, les traits réguliers et beaux, les cheveux tout blancs. Son visage était noble et loyal ; il portait une expression d'habituelle mélancolie. Son compagnon était plus petit que lui, mais d'une taille au-dessus encore de l'habituelle. Il était mince et élégant ; ses mouvements étaient alertes ; sa physionomie ouverte respirait l'intelligence et l'audace, ainsi que la bienveillance et l'amabilité. Les deux hommes étaient enveloppés de longues pelisses et portaient des bonnets de fourrure. Le vent était tombé un peu, dans l'après-midi, mais il faisait froid encore, et quelques flocons de neige voltigeaient lentement. Le chef de gare, prévenu, accourut au devant des voyageurs et les salua.

— Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, dit-il ; il y a bien longtemps que nous n'avions eu le plaisir de vous voir à La Roche.

— En effet, Monsieur, près de dix ans.

A la suite d'une expédition lointaine, le général avait été nommé gouverneur de sa conquête, et dix années s'étaient passées sans qu'il revît son pays natal. Il était venu plusieurs fois en France, pendant ce temps, mais n'avait pas dépassé Paris, où le retenaient les soucis les plus graves. A présent, il venait de se faire relever de ses pénibles fonctions et se préparait à goûter un repos durement gagné.

— Aurons-nous le plaisir de vous posséder quelque temps, mon général ?

— Je pense rester ici six mois, si rien d'inattendu ne se produit.

— Nous en serons fort heureux.

— A propos, Monsieur Rougé, vais-je trouver le château vide ou occupé par quelqu'un de ma famille ?

Le chef de gare parut subitement embarrassé.

— Mme de Noirétable y est arrivée avant-hier soir, mon général.

— Avec sa fille ? demanda M. de Fleury-Flayose.

— Non, mon général ; elle était seule... c'est-à-dire, seule avec sa femme de chambre.

— Oui, je pense bien. Je sais que ma sœur ne s'embarque pas sans sa fidèle Mélanie.

— Si j'en ai fait mention, mon général, poursuivit le fonctionnaire, c'est qu'on a beaucoup parlé, aujourd'hui, de cette femme de chambre.

— Ah ! Lui serait-il arrivé quelque chose ?

— Oui, mon général. Je sais assez mal informé, ne pouvant jamais bouger de la gare... mais... le bruit est venu jusqu'à moi d'un accident...

— D'un accident ?

— Oui... d'un accident qui serait arrivé à la pauvre fille. On l'aurait trouvée dans son lit, ce matin, morte...

— Ah ! ma sœur va être bien peinée !

— Et non seulement elle était morte, mon général, mais sa mort ne serait pas due à une cause naturelle.

— On l'aurait tuée ?

— C'est ce qui se dit, mon général. Je ne vous le répète, naturellement, que sous toutes réserves.

— Merci, M. Rougé. Il nous faut voir cela, René, ajouta M. de Fleury-Flayose en quittant le chef de gare pour gagner la voiture qui l'attendait. Son compagnon le suivit ; tout deux y montèrent, et l'attelage se mit au trot sur l'avenue qui conduisait à la Tour.

On y arriva en dix minutes. Le ciel était noir, mais l'imposante masse du château était plus sombre encore, et se détachait vigoureusement sur la nuit.

— Voici, mon cher Lavardac, dit le général en montrant à son compagnon la silhouette majestueuse, voici l'endroit où j'ai été heureux .. où j'ai recueilli la somme de bonheur que la vie m'avait mise en réserve. Je m'y suis marié, et j'y ai assisté à la naissance de ma fille adorée. Hélas ! je devais payer ces deux joies de deux deuils qu'il me sera toujours impossible d'oublier.

(A suivre.)

d'hiver 9.700 ; orge de printemps 1.800 ; avoine d'hiver 2.800.

L'état de culture de toutes ces espèces est assez bon.

Chambre des Députés

Séance du 2 juin 1910

L'élection de Bastia

M. Defontaine, rapporteur. — Département de la Corse, arrondissement de Bastia.

Les élections du 24 avril 1910 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 24.631, dont le quart est de 6.457.

Nombre des votants, 12.436

Bulletins blancs et nuls à déduire, 196.

Suffrages exprimés, 12.267, dont la majorité absolue est de 6.134.

Ont obtenu :

M. d. Pierangeli Henri,	7.380 voix.
Ajaccio Joseph,	4.174
Capuzza Louis,	700
Luciani Nicolas,	1
Luigi Dominique,	1
Regoli Taddée,	1

M. Pierangeli a été proclamé député ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Pierangeli a justifié des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Votre 2e bureau vous propose, en conséquence de valider son élection.

L'élection de Calvi

M. Le Rouzic, rapporteur. — Département de la Corse, arrondissement de Calvi.

Les élections du 24 avril 1910 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits 9.074, dont le quart est de 2.268.

Nombre des votants, 5.294.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 6.

Suffrages exprimés 5.286, dont la majorité absolue est de 2.644.

Ont obtenu :

MM. Landry Adolphe,	2.478 voix.
Luzy Pierre,	741
Santelli Rodolphe-Denis,	2.069
De Monti-Rossi,	»

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour, il a été procédé, le 8 mai 1910, à un second tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 4.209.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 264.

Suffrages exprimés, 3.945.

Ont obtenu :

MM. Landry Adolphe,	3.830 voix.
Luzy Pierre,	1
Santelli Rodolphe-Denis,	27
Canioni Séraphin,	185
De Monti-Rossi,	»

M. Landry Adolphe, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, a été proclamé député de Calvi.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Landry a justifié des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Votre 2e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

Les Élections Départementales

Loreto-di-Casinca

M. Basile Salicetti, président du Comité radical-socialiste de Loreto-di-Casinca, vient de poser sa candidature au Conseil d'arrondissement, dans le canton de Vescovato.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 juin 1910.

En sympathie avec celui de Londres, notre marché est ferme aujourd'hui. Néanmoins, l'activité ne s'étend réellement qu'aux Fonds Russes qui enregistrent tous d'importantes plus-values : 5 0/0 1906 104 25, à 1/2 0/0 1909 1 1.60. La Rente Française gagne 5 centimes à 99.05. L'Extérieure passe à 96.80. Portugais calme à 67.85. Parmi nos 8 valeurs de Crédit bien tenues, le Crédit Lyonnais monte à 1.417, le Crédit Foncier s'établit à 810, le Comptoir National d'Escompte à 844, et la Société Générale à 732.

La Soce assez agité revient à 3 410. Les valeurs de transports sont diversement traitées. Les valeurs métallurgiques et de charbonnages restent variés peu. Titres cuprifères hésitants : Rio 1.821.

Les valeurs diamantifères font bonne contenance, en particulier la Jagersfontein à 214 50. Cette Société a pu, grâce aux importants perfectionnements apportés à son matériel, augmenter notablement sa production.

Au comptant en Banque, l'action privilégiée Mines d'Or d'Auvergne est en nouvelle reprise à 198.

Les Pétroles de Salt Créek se tiennent à 292.

L'action Grandes Galeries est l'objet d'échanges suivis à 123.

La Banque Périer, rue de Provence, offrira le 15 courant, au prix de 575 francs, 240 000 obligations de 500 frs 4 1/2 0/0 or représentant l'Emprunt de Convention 1910 de l'Etat de Minas Gérais 1897 et 1907 et Ville de Bello Horizonte 1905

Grands Chemins calmes.

COMMISSIONS CANTONALES

Le Sous-Préfet de Bastia présidera les commissions cantonales d'assistance des cantons ci-dessous aux dates ci-après :

Murato, jeudi 9 juin, à 10 heures du matin.

Santo-Pietro-di-Tenda, jeudi 9 juin, à 3 heures de l'après-midi.

Saint-Florent, vendredi 10 juin, à 10 heures du matin.

Nonza, vendredi 10 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Les séances de la Commission sont publiques.

Cour d'Assises

Audience du 6 juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre et complicité

Le jury a à juger aujourd'hui une rixe sanglante qui s'est déroulée à Portovecchio, le 24 avril 1909 et où le nommé Susini a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Dans le courant du mois d'avril, 1909 à Figari, Susini Pierre, mécontent de ce que sa femme n'avait pas reçu de ses parents la dot qui lui avait été promise, l'avait renvoyée de son domicile. Celle-ci, que son père n'avait pas voulu recevoir, avait été recueillie par son cousin Feracci Jean, en attendant qu'elle se réconciliât avec son mari. Susini en avait conçu un certain dépit contre Jean Feracci.

Le 23 avril 1909 Susini revenant de Portovecchio, suivait la route d'Arca, lorsqu'il rejoignit un groupe composé de Feracci Jean, Milanini Mathieu son beau-père et de deux autres individus. Susini, ainsi que Feracci et Mathieu Milanini étaient porteurs d'un fusil. Susini, interpella Feracci en disant qu'il désirait lui parler. Ce dernier s'étant un peu écarté de ses compagnons, Susini lui reprocha d'avoir reçu sa femme chez lui. Feracci déclara qu'il était prêt à la renvoyer. Susini parut être satisfait de ces explications, mais il ajouta : « Ce n'est pas à toi que j'en veux le plus. C'est à mon beau-père, ce bicatelu de Mathieu Milanini ! » En même temps, il apostrophait Mathieu Milanini qui était à une certaine distance en avant et lui dit : « Je souhaite que le pain de mes enfants t'étrangle ! » D'autres invectives furent échangées entre les deux hommes, et à un moment donné Susini se jeta dans un bouquet d'arbres près de la route et s'écria : « Il faut en finir ! » De son côté, Milanini se plaça derrière des chênes-lièges qui se trouvaient en bordure du chemin et s'écria en s'adressant à Feracci : « Prends garde à toi et tire ! » Aussitôt, quatre détonations retentissaient, Milanini faisait feu à deux reprises sur Susini tandis que Feracci déchargeait également sur lui un canon de son fusil à une très courte distance. Susini qui de son côté avait tiré un coup de son fusil dans la direction de ses adversaires sans les atteindre, était frappé d'une balle à la tête et tombait foudroyé. Le projectile qui l'avait atteint dans la région temporale gauche, avait traversé la masse cérébrale et était sorti à deux centimètres au-dessous et en arrière de l'oreille droite. La partie gauche du front, portait les traces de la déflagration de la poudre. La direction et l'aspect de la blessure, démontrent que Susini a été tué par le coup de feu tiré par Ferracci.

Milanini et Ferracci ont pris la fuite et ne se sont constitués prisonniers que le 26 janvier 1910. Tous deux reconnaissent avoir fait feu sur Susini, mais seulement, après que celui-ci, prenant l'offensive avait tiré un premier coup sur Milanini et se disposait à décharger le deuxième canon de son fusil sur Ferracci.

D'après les accusés, le coup de feu tiré par Ferracci et le deuxième tiré par Milanini se sont confondus en une seule détonation.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Carvalla et Bronzini sont assis au banc de la défense.

Me Ajaccio se constitue partie civile au nom de la femme de la victime.

Interrogatoire

Ferracci reconnaît avoir tiré un coup de fusil sur Susini, mais après avoir essayé le feu de celui-ci.

Milanini avoue avoir aussi, à deux reprises différentes déchargé son fusil sur Susini, mais lui aussi affirme avoir agi en état de légitime défense. Susini venait en effet de tirer sur lui et s'apprêtait à faire feu une seconde fois

Ferracci Antoine-Pierre, corrobore en tous points les dires des accusés. Il affirme en effet, que c'est Susini qui, le premier, a fait feu dans la direction des accusés. Ceux-ci, n'ont fait que riposter.

Milanini Guillaume confirme la précédente déclaration

Luciani Alexandre. — Les accusés ont entouré Susini de façon à le mettre entre deux feux. J'ignore qui a tiré le premier.

La défense fait observer à Luciani qu'il ne fait pas une déposition tout à fait identique à celle qu'il a faite devant le juge d'instruction. Le témoin reconnaît, mais déclare que, lorsqu'il a été entendu à l'instruction, il se réservait de dire devant la Cour d'assises la vérité toute entière.

L'audience est renvoyée en continuation à demain à onze heures et demie très précises.

Nécrologie

M. Alexandre Orenga

C'est une figure bastiise bien sympathique qui vient de disparaître. Pour ceux qui ne connaissaient pas intimement, ce bel octogénaire, surtout lorsqu'il sortait du salon de coiffure de l'habile artiste qu'est M. André Poggi, paraissait vingt ans de moins. Toujours élégant, bien droit ne gardant qu'une fine moustache qui avait passé imperceptiblement du blond pâle au blanc d'argent, il avait la coquetterie de ne pas cacher son âge et cela lui valait des compliments, bien justifiés.

M. Alexandre Orenga a été peut-être un homme heureux, tout au moins un des plus heureux de la terre, car c'était un modeste et un excellent cœur. Sa situation de fortune lui permettait de satisfaire tous ses petits caprices, et il en usait plus pour la satisfaction des autres que pour la sienne. Il était excessivement généreux et trouvait plus de plaisir à donner que ceux qui recevaient. Resté garçon, il était entouré de neveux et nièces qui se disputaient le soin de lui être agréable.

Sa longue et belle existence n'a été attristée que par la disparition des siens qui l'ont précédé dans la tombe, particulièrement celle de son bien-aimé frère, M. Louis Orenga, et celle de ses amis.

S'il n'a pas été un homme tout à fait heureux, du moins il a passé sans soulever ni la haine ni l'envie : très accueillant pour tous. Il était aimé de tous. Aussi sa mort a été un événement bastiais, en même temps qu'un deuil très grand pour son entourage.

Lundi matin une foule extraordinairement nombreuse a suivi son convoi funèbre. Le deuil était conduit par ses neveux, MM. Charles, Joseph et Philippe Orenga, M. le premier président à la Cour d'appel Levie-Ramolino, leurs enfants et d'autres parents. Dans le cortège on remarquait que des qualités d'un défunt, de sa générosité, de l'empressement qu'il mettait à soulager les infortunes qui lui étaient signalées

Cette unanimité de regrets est le meilleur hommage rendu à la mémoire de cet excellent citoyen.

Nous joignons à ces regrets les nôtres les plus sincères et offrons à la famille toutes nos condoléances.

L'Orage de Dimanche

Il a plu dimanche presque toute la journée et une bonne partie de la nuit, mais la matinée a été marquée par deux véritables trombes à l'intervalle d'une heure, accompagnées de tonnerre et de grêle.

Ce sont les territoires situés au sud de la ville qui ont été particulièrement atteints par la grêle et la plupart complètement ravagés : Suerta, Passe noce, Bolgodero, Santa Maria Maddalena, etc.

Les grêlons étaient gros et ont abîmé vignes et vergers. La récolte des fruits, qui s'annonçait déjà dans des conditions fort médiocres, est perdue dans toute l'étendue de ces territoires ; partout les branches jonchent le terrain.

La foudre est tombée au cimetière et a fait quelques dégâts à la rampe qui entoure la concession de M. Bourgeois.

Intrépides, plusieurs de nos concitoyens avaient, malgré le temps qui menaçait au moment de leur départ, décidé de passer, comme tous les dimanches, leur journée à la campagne, au lieu dit Parse novo.

Ils venaient à peine de quitter la route nationale et de s'engager sur le chemin qui longe la muraille nord du cimetière, lorsque, à trois reprises différentes, la foudre éclata à quelques mètres d'eux et, c'est à grand'peine, et trempés jusqu'aux os, littéralement aveuglés et à moitié asphyxiés, qu'ils atteignirent la propriété D., où ils passèrent la journée en proie à une émotion facile à concevoir.

Détail piquant : M. S. G..., tailleur, est quatre cigares, qui émergeaient de la poche de son veston, noircis comme si on les avait allumés puis éteints, et M. L. D., la bas de son pantalon brûlé par le fluide.

Il n'y a pas à dire, nos excellents amis ont eu une rude secousse et l'ont échappé belle. C'est fort heureux qu'ils n'en aient été quittes que pour la peur ! Nous les en félicitons.

CRIME OU SUICIDE

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

L'Enquête

Plus que jamais la question se pose : l'infortuné Decori s'est-il suicidé ou a-t-il été assassiné ? L'enquête menée autour de l'affaire évolue dans un cercle étroit et il est, quant à présent, difficile de se prononcer d'une façon définitive. Néanmoins, l'hypothèse d'un crime semble, dès à présent, se caractériser assez nettement

On n'a pas encore pu, malgré toute l'activité dont fait preuve notre sympathique commissaire central, reconstituer l'emploi exact du temps que la malheureuse victime a passé dans notre ville.

Tout ce que l'on a pu savoir, c'est que jeudi soir, à 4 heures, l'infortuné Decori a été vu seul au café-restaurant Geromini, près la gare de Lupino où il s'est entretenu quelques instants avec un jeune homme de ses amis, puis est reparti, dans la direction du cimetière, de l'allure tranquille de quelqu'un qui fait une promenade.

Hélas ! ce devait être la dernière.

Le père de la victime, très honorablement connu dans le canton de Poro-Casevecchio, est venu à Bastia dès qu'il a connu le triste nouvelle, et voici les renseignements que nous avons pu obtenir :

Lundi matin Decori Décorius était parti de Poro-Casevecchio pour se rendre à San Martino di Lota où, disait il, il avait à retirer un colis qui lui était expédié par son oncle, propriétaire d'un grand hôtel à Bolivar, où lui-même était employé.

En quittant sa famille, que le malheureux ne devait plus revoir, il emportait une somme de 400 francs renfermée dans un portemonnaie en cuir de Russie rouge, pour des dépenses que nécessitait son déplacement, une bague massive en or américain et sa montre avec double glissière en or avec breloques.

On incline à croire que le prétendu colis que Decori avait été retirer à San Martino di Lota était plutôt une importante somme d'argent que son oncle lui envoyait pour le faire retourner près de lui. Du reste, depuis quelque temps il avait manifesté à son père le désir de repartir chez son oncle.

Quoi qu'il en soit, ainsi que nous l'avons déjà dit, on a trouvé dans une poche de Decori la somme de onze francs et quelques centimes, mais la chaîne, la montre, la bague et le porte-monnaie avaient disparu.

D'autre part, la position du cadavre prouve qu'il n'y a eu aucune lutte. Quant aux blessures qui ont déterminé la mort, il est difficile pour le moment de se prononcer, la tête étant dans un état de décomposition complète. L'autopsie seule pourra nous fixer sur ce point.

D'ores et déjà on écarte toute idée de suicide et l'enquête se trouve réduite à cette alternative : accident ou crime.

Les éléments de l'affaire, telle qu'elle se présente, semblent incliner vers cette deuxième hypothèse, et l'enquête est plutôt aiguillée de ce côté.

Hier, la gendarmerie de Poro-Casevecchio a procédé à l'arrestation d'un jeune homme, le nommé Berlinghi Antoine, qu'on avait vu quelquefois avec la victime, qui avait même déjeuné avec elle le jour de sa disparition.

Berlinghi Antoine a été ramené hier par le train de six heures du soir pour être déféré au Parquet.

On a voulu prêter à ce dernier un mot qui serait très grave et que nous ne donnons que sous les plus expresses réserves : « Ah ! on m'arrête, aurait-il dit, eh bien, d'autres le seront aussi. »

L'enquête se poursuit activement.

J. P.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 21 5 + à 6 heures du soir + 19°. Maxima + 22 8 Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm. à midi, 759 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, N.-E.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, couvert

Convocation

Les adhérents à la Section Protectrice des Animaux ainsi que ceux qui auraient l'intention de donner leur adhésion, sont priés de vouloir bien se réunir, mardi, 7 du courant, à 5 heures et demie du soir, rue de la Gare, n° 1, dans le local de l'Union des Corses.

Pénible accident

Hier, devant nos bureaux, un cabriolet, heureusement peu chargé, a passé sur le corps de la fillette de notre excellent voisin, M. Rogialli, propriétaire de la *Modern' Cordonnerie*.

Tirée de sa fâcheuse posture par notre ami Albertini, commis-greffier au Tribunal de Commerce, l'enfant a été immédiatement transportée à la pharmacie Quilici où les soins les plus empressés lui furent prodigués.

Espérons qu'il n'y aura rien de grave et que la mignonne en sera quitte pour une forte frayeur.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes : à Thorenc, M. Arrighi, ex-soldat au 8e colonial ; à Pino d'Orgon, M. Luciani Saint-Pierre, ex-soldat au 8e colonial ; à Aubagne, M. Carmolacce, ex-soldat au 3e d'infanterie ; à Tarascon, M. Lucani Jean-Baptiste, soldat au 2e rég. d'artillerie coloniale ; à Bygaudes, M. Giordani, soldat au 8e colonial ; à Saint-Gervais-sur-Mare, M. Oberti, ex-soldat au 11e d'infanterie.

Eglises de famille

Jusqu'au 15 octobre, la Cie du P.-L.-M. délivre des billets d'aller et retour collectifs, de famille, pour toutes classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, pour un minimum de parcours simple de 150 kilomètres.

Prix : les deux premières paient le tarif général, la 3e personne bénéficie d'une réduction de 50 pour cent ; la 4e et les suivantes d'une réduction de 75 pour cent.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance à la gare du départ.

Contributions indirectes

M. Santini Paul Pierre, ex-sergent au 40e d'infanterie, est nommé receveur buraliste de 2e classe à Espandellhan.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Crociani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, anciennes élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

ETAT CIVIL

Naissances.

Aitelli Fanny-Catherine. — Corsoci Pierre-Antoine. — Grasso Marie-Françoise. — Vendasi Marie-Catherine

Décès.

Orenga Etienne-Louis-Alexandre, célibataire, 84 ans, de Bastia.

Franzini Louis, marié, 75 ans, de Giocatojo.

Decori Décorius, célibataire, 25 ans, de Poro-Casevecchie.

LA HERNIE

et les déplacements des organes

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 160 pages et 200 gravures, le « TRAITÉ de la HERNIE » par A. CLAVERIE, spécialiste herniaire, dans lequel la « Vérité sur la Hernie » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Louis Orenga, ses enfants et petits-enfants ;

Les familles Fabiani, Chersia, Decheneux et Frison ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ALEXANDRE ORENGA

leur beau-frère, oncle et grand'oncle, décédé à Bastia, le 5 juin courant, à l'âge de 84 ans.

Les obsèques ont eu lieu lundi, 6 juin, à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Emile Paganelli de Zicavo ;

Mme Finet de Zicavo ;

Mlle Marie-Thérèse Finet de Zicavo ;

M. et Mme André Amidieu du Clos ;

M. Jean Amidieu du Clos ;

Ont l'honneur de prévenir leurs parents et leurs amis que la dépouille de

MADAME CÉCILE PAGANELLI DE ZICAVO

Née GRANGER

arrivera à Bastia, le 9 juin, par le courier de Marseille.

La levée du corps aura lieu à 9 heures du matin, le jour même, au hangar de la Compagnie Fraissinet.

Les obsèques seront célébrées le lendemain vendredi, à 11 heures du matin, à l'Oratorio di Todx.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

A partir de 4 heures

GLACES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00313

BOURSE DE PARIS

4 juin — 6 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 98.90 — 98.85

de 3 0/0 amortis. . 98.85 — 98.55

ex-coupon

INTERVIEW de M. Louis Adriani

Député de Corte

Paris, 6 juin.

Interviewé par un rédacteur du *Paris-Journal*, M. Adriani, député de Corte, a fait la déclaration suivante :

« Avant tout, a-t-il dit, je me constituerai l'ardent défenseur de la Corse pour laquelle je demanderai que l'on fasse au moins autant que pour les colonies françaises.

» A la Chambre, mon programme politique sera le programme intégral du parti radical et radical-socialiste.

» Bien qu'élu comme radical-socialiste, je verrai volontiers un nouveau classement des partis et consentirai facilement à changer mon étiquette pour celle de socialiste indépendant.

» J'approuve complètement le projet d'impôt sur le revenu tel qu'il est sorti des délibérations de l'ancienne Chambre.

» Je suis partisan du principe de la liberté de l'enseignement avec, néanmoins, le contrôle de l'Etat sur les écoles libres.

» Je réserve mon opinion sur les projets financiers du Gouvernement, jusqu'à ce que leur discussion devant la Chambre ait éclairé mon jugement.

» J'estime également qu'il faut donner un statut aux fonctionnaires.

» Je suis un chaud partisan du scrutin de liste, quant à la R. P. elle me semble, jusqu'à présent, avoir été insuffisamment étudiée.

» Dans la mesure de ce programme, déclare en terminant M Adriani, je soutiendrai la politique de M. Briand. »

INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, 6 juin.

M. Lucien Paincaré, inspecteur général de l'Instruction publique, est nommé directeur de l'Enseignement secondaire.

Enregistement

Paris, 6 juin.

M. Aubin, surnuméraire dans le département de la Sarthe, est nommé à Ile-Rousse, en remplacement de M. Felici, nommé en Algérie.

Conseil des Ministres

Paris, 6 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières

La Déclaration ministérielle

Le Conseil s'est mis d'accord sur tous les points de la déclaration qui sera lue aux Chambres jeudi prochain.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a entretenu le Conseil des affaires extérieures en cours, et particulièrement des affaires de Crète.

Le renflouement du Pluviôse

Le ministre de la Marine a communiqué les derniers rapports sur les opérations du renflouement du *Pluviôse*.

Le Budget de 1911

M. Cochery, ministre des Finances, a exposé les grandes lignes du budget de 1911.

Ce budget comporte 200 millions de ressources nouvelles, pour parer aux obligations du programme naval, et à la première application de la loi sur les retraites ouvrières.

Les réformes du Ministre de la Justice

Le Garde des sceaux a fait approuver son projet de loi sur la réorganisation des justices de paix.

M. Barthou a fait approuver également son projet de loi réglementant l'exercice des fonctions d'administrateur judiciaire, de syndic de faillite et de liquidateur judiciaire expert.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

La Déclaration Ministérielle

Paris, 6 juin.

La Déclaration ministérielle sera lue au Parlement à l'ouverture de la séance de jeudi prochain.

M. Briand, président du Conseil, donnera lecture à la Chambre de la Déclaration ministérielle ; au Sénat, la lecture en sera faite par M. Barthou, ministre de la Justice.

Immédiatement après la lecture de la déclaration du Gouvernement, la Chambre abordera la discussion de l'interpellation de M. Jaurès et plusieurs de ses collègues sur la politique générale du Cabinet.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 6 juin.

L'obligation portant le numéro 283.884 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 81.806 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

Les obligations portant les numéros 493 995, 303.657, 454.790 et 179 022 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 728 837 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 829 974 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Communales 1880

L'obligation portant le numéro 46 457 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 307 786 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs*.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 824.314 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 719 791 est remboursable à *dix mille francs*.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 317 625 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 91.202 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 15.585 est remboursable à *dix mille francs*.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Travaux compliqués

Calais, 6 juin.

Les opérations de renflouement du malheureux sous-marin deviennent de plus en plus pénibles, par suite de l'accident survenu au chaland qui devait remorquer le *Pluviôse* jusqu'à la jetée.

Déclaration de l'amiral Bellue

L'amiral Bellue, qui, depuis le premier jour de la catastrophe, dirige les opérations de renflouement, a déclaré qu'il est impossible de fixer, même approximativement, dans combien de temps le sauvetage sera terminé.

Une extrême prudence est même nécessaire pour mener à bonne fin la pénible opération.

Incident Heureux

Un incident est venu simplifier, dans une certaine mesure, le renflouement du *Pluviôse*.

Sous l'effort des vagues, le chaland, coulé hier sur le *Pluviôse*, cassa les chaînes qui le fixaient aux boucles du submersible et partit à la dérive.

Débarrassé de ce poids formidable, le *Pluviôse* pourra être plus facilement renfloué.

La Conquête de l'air

LE MEETING D'ANJOU

Deux beaux vols

Angers, 6 juin.

Le meeting d'Anjou n'a pas eu tout le succès que l'on en attendait.

Cela tient à la situation de l'aérodrome où les courants d'air, venant de la vallée du Maine, produisent des dépressions atmosphériques dangereuses pour les aviateurs.

Néanmoins, hier au soir, l'aviateur Legagneux qui, la veille, avait eu son appareil endommagé, s'éleva de l'aérodrome, vint au-dessus de la ville et doubla les tours de la cathédrale à 3 ou 400 mètres d'altitude

Après lui, l'aviateur Martinet a remporté le prix du plus grand vol sans escale, couvrant 1658 kilomètres en trois heures trois minutes.

De nombreux spectateurs firent une ovation chaleureuse au vaillant aéronaute.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Réunion dans les bureaux

La Chambre s'est réunie à 1 heure dans ses bureaux, et a continué l'examen des dossiers électoraux.

Ce travail de vérification a duré jusqu'à 4 heures du soir.

Séance publique

Présidence de M. BRISSON

Président provisoire

La séance est ouverte à 4 h. 45.

L'un des secrétaires d'âge donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Cent députés à peine assistent à la séance.

Le banc des ministres est vide.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Une trentaine d'élections sont validées, parmi lesquelles celles de M. Bonisson, dans les Bouches-du-Rhône ; de M. Théodore Reinach, dans les Basses-Alpes ; de MM. Vigne et Abel, dans le Var.

L'ordre du jour

Avant de lever la séance, la Chambre fixe à demain, l'élection du Bureau définitif.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain.

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES

Agréés par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 12, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Demenagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Maison Tissus,
draperies, lainages, confections cherche représentant sérieux, bien introduit chez détaillants gros, 1/2 gros et détail.
S'écrire : Clarisse et Malfait, Roubaix (Nord).

REVULSOL On ne secret y guérit enfants crient au lit.
Ecrire : Maison B. ret, N° 318, Nantes.

Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Kalsaili à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

REVEILLON Pendule Hahn

AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S
Guérison radicale, obtenue à jamais le virus, supérieur à tous traitements secrets ou publics. — La cure 3.0 francs franco manuel. — Envoi : PHARMACIE MODERNE (près Institut Pasteur), 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.
Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco sous CENTRE FAVIELLE A PREMONT (Aisne) France

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes élégantes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

CONSULTATIONS AVOCATS
Droit commercial, Faillites, Liquidations, Bilans, Concordats, Arrangements, Recouvrements litigieux.
Louis MAESTRACCI
Avocat
12, rue Napoléon, BASTIA (Corse)
contre Trois Francs

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain - Paris -
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI de 3 mois à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE À LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Extrait d'un Spécimen : 0 fr. 25

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)
LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES.

Journal Financier Français
Publié par Léon Stéphane de Sans Rac Français, de sous la Comptoir
16, Place de la Bourse 16
PARIS (IIe)
ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Revy capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

REVUE-GUIDE
Bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, usine, défense et initiative du commerce, vente intéressant pour consommateurs. Demander gratuitement l'Essai
Fr. MAESTRACCI
ANCIEN VÉTÉRINAIRE DU GOUVERNEMENT
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
« ne vous vous les brûlez du poêle. »

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 156 — MERCREDI 8 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00314
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

EN CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Médard.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 36 m. — Coucher, 7 h. 6 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 20.
Fête de Demain : Saint Grégoire.

7 JUIN

La Réforme Electorale
ET LA
Représentation Proportionnelle

Nous connaissons maintenant les grandes lignes du programme du Gouvernement. Au premier plan des réformes qu'il compte prochainement soumettre au Parlement, M. Briand entend faire figurer la réforme électorale.

Mais dans quelles conditions cette réforme sera-t-elle réalisée? Le Gouvernement déposera-t-il un projet qui lui est propre ou bien se rallliera-t-il à la proposition de M. Charles Benoist ? Et si les deux thèses sont soutenues devant elle, laquelle obtiendra l'adhésion de la Chambre ? Ce sont là des questions dont les prochains débats pourront seuls nous donner la solution.

Les partisans de la représentation proportionnelle invoquent volontiers les statistiques des dernières élections pour prétendre que le suffrage universel s'est prononcé en leur faveur.

Mais n'est-il pas quelque peu téméraire de poser une telle affirmation en l'appuyant uniquement sur des données statistiques ?

Les dernières élections ne se sont pas faites pour ou contre la représentation proportionnelle, et en votant pour tel ou tel candidat les électeurs l'ont choisi non pas à raison d'un unique article, mais de l'ensemble de son programme. Dans ces conditions, un candidat proportionnaliste a pu fort bien rallier des voix antiproportionnalistes, et réciproquement, il est possible qu'un candidat antiproportionnaliste ait bénéficié de suffrages proportionnalistes. Comme l'écrit M. Fournol dans l'*Action* : « On ne saisit pas dans les résultats le cas exact de l'élu de la réforme électorale ; on ne voit pas de proportionnaliste terrassé par un arrondissementier, parce que proportionnaliste, ni d'arrondissement sacrifiant son député, justement idolâtre d'ailleurs, seulement parce que les yeux de celui-ci ne s'ouvrent pas à la lumière de l'évangile d'Houdt. »

Toutefois, si en ce qui concerne les modalités de la réforme électorale, le suffrage universel ne s'est pas nettement prononcé, il a par contre généralement admis le principe de la réforme. Le pays a compris que tel qu'il est pratiqué actuellement, le scrutin d'arrondissement méconnaît les intérêts nationaux les plus importants. Il réclame un élargissement de ce scrutin et une plus juste répartition des sièges législatifs ; il condamne un système qui donne à la Chambre, au député élu par les trois mille électeurs de Forcalquier autant d'autorité qu'en dispose le député qui représente vingt-cinq mille électeurs de Cambrai ou de Saint-Germain.

C'est en s'inspirant des volontés exprimées à ce sujet par le pays, des vœux formulés par les groupements républicains, en tenant d'autre part compte de tout ce qu'il peut y avoir de raisonnable dans les idées proportionnalistes, que le Gouvernement saura réaliser la Réforme électorale.

Sans doute, si l'on ne devait s'en tenir qu'à des considérations théoriques, il semblerait que tous les esprits soucieux d'équité ne devraient pas un seul instant discuter les mérites de la Représentation proportionnelle.

Mais si en lui-même le système paraît séduisant, l'empressement que tous les partis d'opposition ont mis à l'adopter, est fait pour le rendre suspect aux républicains. N'est-il pas à craindre que dans la pratique la Représentation proportionnelle ne permette de louches combinaisons et ne facilite le jeu des coalitions ?

Summum jus, summa injustitia, disaient les anciens. Il convient de méditer cet adage et de ne pas trahir les droits de la majorité républicaine, sous prétexte de mieux assurer ceux des minorités d'opposition.

C'est le propre des conceptions les plus généreuses d'occasionner bien souvent les plus amères désillusions.

Si le parti républicain adopte la Représentation proportionnelle, il ne devra le faire qu'avec les plus grandes réserves et en prenant les précautions nécessaires. Les républicains peuvent du reste se reposer sur la vigilance du Chef du gouvernement. Ce serait méconnaître la droiture de caractère et la merveilleuse souplesse d'esprit de M. Briand que de douter qu'il saura trouver une solution acceptable pour tous, une solution qui concilie le respect de la justice et le souci des intérêts républicains.

RENÉ SABATIER.

L'Inspection de la Magistrature

Dans le but d'assurer le contrôle du fonctionnement des cours et tribunaux et aussi du personnel de la magistrature, M. Barthou, ministre de la justice, prépare un projet de décret instituant un corps d'inspecteurs généraux de la magistrature. Mais il ne s'agit ni de la création de fonctionnaires nouveaux, ni de l'inscription au budget de traitements quelconques : le contrôle que vise M. Barthou devant être exercé par de hauts fonctionnaires du ministère de la justice ou des membres de la Cour de cassation pourvus d'une mission temporaire dans certaines circonstances.

La chancellerie a-t-elle reçu une plainte grave contre un magistrat ? Un encombrement inexplicable est-il signalé dans le rôle d'une cour d'appel ou d'un tribunal de première instance ? Des faits qui appellent l'intervention du garde des sceaux se produisent-ils quelque part ? le ministre expédie aussitôt en mission temporaire, soit l'un de ses directeurs, soit un membre de la Cour de cassation, suivant le cas. Cet envoyé, ce « missus dominicus, » muni de pleins pouvoirs, enquête, interroge les magistrats, se fait communiquer les dossiers et les pièces pouvant l'éclairer. Sa mission terminée, il regagne Paris, remet son rapport et reprend sa place au ministère ou à la Cour. Il n'aura coûté au budget que les frais de déplacement, calculés au tarif kilométrique et au nombre de journées de séjour au dehors.

Le décret instituant ce contrôle et désignant la qualité des personnes pouvant être investies des missions en question, directeurs du ministère de la justice et conseillers à la Cour de cassation, sera très prochainement mis au point.

COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE ET INTERMINISTÉRIELLE
chargée d'étudier
la Situation actuelle de la Corse

RÉFORMES FINANCIÈRES

Rapport présenté au nom de la sous-commission par M. SAUVALLE

(SUITE).

DOUANES

L'assimilation douanière entraîne l'application aux denrées coloniales du tarif exigible sur le continent et l'abandon de l'avantage fiscal que la région actuel ménageait à la Corse. Aucune difficulté ne peut s'élever pour la plupart de ces denrées coloniales, car, à deux exceptions près, elles n'entrent en Corse qu'en quantités fort minimes. L'Ile reçoit par contre 46,000 kilogrammes de poivre au droit de 156 fr., mais, à raison des faveurs spéciales consenties aux colonies françaises qui fournissent l'approvisionnement de la Corse, le droit ne sera augmenté que d'un tiers (204 fr.) Restent les cafés (247,000 kilogr.) pour lesquels le tarif passe de 68 fr. à 136 francs, soit une augmentation de 68 centimes par kilogramme, dont l'importance ne retiendrait point l'attention si l'opinion ne considérait dans l'île le café comme une consommation de première nécessité ou tout au moins ne la signalait comme d'usage très courant. On ne manquera pas par ailleurs d'invoquer l'exemple de l'Algérie où le tarif ne dépasse pas 61 fr. 20 (octroi de mer compris), oubliant que la frontière de notre colonie africaine reste à peu près complètement ouverte et qu'elle serait envahie par la contrebande si le droit du café était porté à un taux sensiblement supérieur. Les insulaires se soustraient déjà dans d'importantes proportions au payement des droits sur le café grâce à l'addition de chicorée (149,000 kilogr. importés en 1907) ne faut-il pas prévoir, sans parler des fraudes possibles, une restriction assez considérable de la consommation, avec atteinte même aux droits sur l'alcool dont l'usage sous forme de rhum accompagne habituellement celui du café ?...

Sans doute l'assimilation douanière risque d'être considérée comme demeurant incomplète, sans doute le commerce corse ne recouvrera pas la possibilité de s'approvisionner en cafés directement dans le commerce de gros du continent, et devra continuer à employer le concours de transitaires ou autres intermédiaires, sans doute enfin, au retour de la Corse, le café se trouvera frappé d'une prohibition spéciale, mais nous croyons plus prudent de ménager les transitions, de ne point troubler trop brusquement et trop profondément les habitudes locales; nous proposerons donc que, par mesure temporaire et provisoire, le café ne soit soumis pendant dix ans qu'aux trois quarts seulement du tarif continental. A l'expiration de cette période transitoire, l'assimilation complète s'accomplira de plein droit avec toutes ses conséquences.

Si la taxation des cafés peut, à mon avis, suffrir quelque atermoiement, l'assimilation douanière ne saurait produire au contraire un effet entièrement utile au point de vue de la suppression des obstacles à l'introduction des produits corses en France sans l'unification immédiate des tarifs concernant le sucre. La taxe de raffinage qui constitue aujourd'hui une recette budgé-

---

59. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VII

SINGULIÈRE FAÇON DE RENTRER CHEZ SOI

Le général tomba dans une rêverie profonde qui dura jusqu'à ce que la voiture s'arrêtât devant le perron du château, et que son compagnon n'interrompit pas. L'accueil qui les attendait, cependant, ne ressemblait en rien à celui qu'ils auraient pu prévoir. L'ancienne salle basse de la Tour, transformée en une très vaste antichambre, était brillamment éclairée, et une scène dramatique s'y déroulait, dont l'étrangeté frappa d'abord sur le seuil les nouveaux venus. Un homme de quarante-cinq ans environ, court et trapu, les manchettes aux mains, se tenait au centre de la pièce, flanqué d'une part de l'appariteur du village, et de l'autre du garde-champêtre, seul représentant de l'autorité à La Roche-de-Mûre. Cet homme était, comme on l'imagine aisément, Marius Pipeyroux, que Ségonnot avait découvert sans peine au « Marsouin Couronné », et qu'il avait fait arrêter séance tenante. Marius n'avait pas le moins du monde l'attitude d'un coupable honteux ; il se tenait fort droit, et lançait des regards audacieux. Chose assez extraordinaire, c'est à Mme de Noirétable, présente à cette scène, qu'il paraissait les adresser. Ségonnot, son crayon et son carnet rouge à la main, se tenait debout et immobile auprès du groupe des trois hommes. Pour la sœur du général, elle était quelques pas plus loin, accroupie au moucheir de dentelle, visiblement émue et pâle. Elle aperçut son frère, arrêté au seuil du vaste hall.

— Maurice ! s'écria-t-elle en s'élançant vers lui.

Le général l'embrassa.

Je ne sais que depuis peu d'instants ta présence à La Roche. J'ai appris aussi qu'il s'était passé au château quelque événement dramatique. Et je te trouve, à ce que je vois, dans l'embarras d'une enquête policière. Mais j'oublie ! Permets-moi de te présenter M. René Lavardac.

Il se tourna vers son compagnon.

— Voici ma sœur, Mme de Noirétable.

Ma chère Valérie, M. Lavardac est correspondant de guerre pour un des plus grands journaux de Paris. Je l'ai vu partout où m'a entraîné le hasard des combats, et partout, surtout, où il fallait payer de sa bravoure. J'ai pour lui la plus haute estime, et la plus sincère amitié.

Il tendit la main au jeune homme, qui la serra avec effusion. Mme de Noirétable se força à sourire.

— Je suis très heureuse, dit-elle, de faire la connaissance de M. Lavardac.

Elle lui offrit le bout de ses doigts.

— J'aurais désiré seulement qu'il arrivât à la Tour en une moins fâcheuse occurrence. Ma femme de chambre a été trouvée morte dans son lit, et dans des circonstances qui font forcément conclure à un meurtre. M. Ségonnot !

Elle fit signe au détective, qui traversa la salle et s'approcha, fermant son carnet.

— M. Ségonnot, voulez-vous expliquer à mon frère, le général de Fleury-Flayac, (Ségonnot salua avec l'extrême correction que l'on peut imaginer), propriétaire de ce château, (Ségonnot salua derechef), pourquoi vous avez arrêté cet homme, et pourquoi encore pourquoi vous l'avez amené ici ?

— Certainement, Madame. Mon général, la femme de chambre de Mme votre sœur a certainement été chloroformée, puis étouffée au moyen d'un oreiller. Cet oreiller a été tenu par une personne appartenant aux dernières classes de la société ; il porte des traces de cirage noires, ce qui prouve bien que l'assassin avait les mains sales, et peut-être que c'était son état habituel. Ceci constituait une indication. Je me suis enquis des achats de chloroforme effectués dernièrement à La Roche. Et j'ai découvert qu'une certaine quantité en avait été vendue à un nommé Marius Pipeyroux, demeurant chez le scaphandrier Jérôme Richelieu, frère de la victime. C'était, si j'ose ainsi m'exprimer ainsi, mon général, l'indication numéro deux.

A ce moment de son discours, le détective tressaillit. Son regard venait de rencontrer celui du correspondant de guerre. Il salua militairement. René Lavardac lui dit en souriant :

— Je serais désolé de vous interrompre, Ségonnot ; je me demandais seulement combien de temps il vous faudrait pour reconnaître un de vos amis. Madame, ajouta-t-il en s'adressant à la sœur du général, vous êtes en excellentes mains. M. Ségonnot, que je connais depuis très longtemps, — nous avons été rapprochés souvent par les liens qui unissent la presse et la police — M. Ségonnot est certainement le plus adroit et le plus honorable parmi les hommes de sa profession.

M. Ségonnot toussa modestement.

— M. Lavardac est trop bienveillant, dit-il. Je vous disais donc, mon général, qu'en découvrant un achat de chloroforme fait par une personne connue de la famille de la victime, j'ai pris le pôle de cette personne, que j'ai trouvée à l'auberge du « Marsouin Couronné », à mi-chemin entre le château et le village.

Le général s'impatientait un peu.

— Cet homme a donc été arrêté sur la présomption d'avoir assassiné sa femme : il n'y a pas encore d'accusation formelle dirigée contre lui. Non seulement il a acheté le chloroforme dont je vous ai parlé, mais on l'a entendu se quereller avec la victime à l'auberge du « Marsouin Couronné » et en sortant. Cette discussion sera née à propos — je vous demande pardon, Madame — à propos d'un baiser donné à une servante, et le tout en était, paraît-il, plus qu'animé.

Mme de Noirétable continuait à tourmenter son mouchoir ; elle tourna la tête pour jeter un regard à Marius Pipeyroux, debout et immobile entre les deux représentants de l'autorité. Il la regardait aussi ; l'expression de sa physionomie avait quelque chose d'anxieux, et aussi quelque chose de cruel.

— Cet homme a manifesté, dit la sœur du général, l'intention de prouver son innocence, et le désir de me dire quelques mots en particulier. Voulez-vous me faire entendre, en l'amenant ici, que vous ne consentez d'accéder à sa requête ?

Ségonnot frotta quelque temps le bout de son nez avec son crayon.

(A suivre).

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

taire ordinaire, sans affectation spéciale n'a jamais été perçue en Corse, de telle sorte que le tarif d'importation des sucres raffinés ne s'élève dans l'île qu'à 25 fr. au lieu de 87 fr. ; je ne pense pas que l'application de ce dernier taux puisse soulever aucune difficulté, car elle passera pour ainsi dire inaperçue du consommateur. Un relèvement analogue sur le sel est indispensable pour permettre l'admission en franchise sur le continent des salaisons corses dont la taxe devrait être portée de 7 fr. 50 à 40 fr. les 100 kilogr.

L'unification ou le relèvement des tarifs de douane, y compris ceux des tabacs, paraît devoir procurer, même en tenant compte des restrictions possibles de la consommation, une plus-value nette de 505,000 fr. dont voici le détail :

Produits divers	10.000
Tabacs	295.000
Poivres, chocolats, etc.	14.000
Cafés (3/4 des droits)	140.000
Sucres	58.000
Sels	58.000
	505.000

TAXES INDIRECTES

Depuis le décret de 1811, la Corse se trouve exonérée des perceptions alors confiées à la régie des « droits réunis », c'est-à-dire des contributions indirectes. L'administration ayant jugé à très juste titre que l'exception ne pouvait s'appliquer aux impôts créés postérieurement au décret, elle a successivement imposé à la Corse divers droits d'importance secondaire d'ailleurs, tels que le droit sur les transports de voyageurs par chemin de fer, le droit sur les bougies (perçu d'une façon plus ou moins complète sur l'acide stéarique à l'entrée dans l'île), le droit sur la dynamite.

Par dérogation au décret de 1811, on a de plus organisé une perception assez importante sur l'alcool. Depuis la loi de mars 1897, les spiritueux acquittent en effet une taxe de 90 fr. par hectolitre d'alcool pur (220 fr. sur le continent) ; cette taxe paraît établie d'une façon régulière à l'introduction dans l'île ; quant aux alcools du cru, les difficultés de la surveillance exercée par la douane permettent de penser qu'outre la consommation de famille, exonérée comme sur le continent, la majeure partie des quantités mises en circulation échappe à l'impôt (47 hectolitres taxés seulement).

Mais il n'existe en Corse de droits ni sur les vins, ni sur les vins de liqueur, ni sur les bières, ni sur les objets d'or et d'argent, ni sur les voitures. Ne s'y perçoivent non plus, ni les droits de licence, ni le droit d'entrée sur l'alcool, ni les surtaxes sur les apéritifs et absinthes.

Le monopole des tabacs n'y fonctionne pas, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut à propos des douanes, les poudres y sont vendues à un tarif spécial qui comporte une réduction de plus de moitié.

Voici l'évaluation des immunités dont jouit la Corse à cet égard :

Taxes indirectes.

Vins	100.000
Alcools (220.90)	680.000
Alcools (droits d'entrée)	10 000
Vins de liqueur	83.000
Surtaxe des absinthes et apéritifs	90.000
Bières	6.000
Garantie	Mémoire.
Huiles	27.000
Licences	35.000
Voitures	20.000
Monopoles.	
Poudres	37.800
Tabacs net (herbe corse non comprise)	4.600.000
	5.697.000

Cour d'Assises

Audience du 7 juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre et complicité

La Partie Civile

Plaidoirie de Me Ajaccio

Le mobile du crime, c'est l'intérêt d'abord et le désir de se débarrasser d'un mauvais gêneur ensuite.

Le premier coup de feu n'a pu être tiré par Susini, car il se trouvait seul contre deux, s'il avait fait feu sur Ferracci à quatre mètres de distance, il ne l'aurait pas manqué. On ne peut donc retenir comme véridique la déposition du témoin Milanini Guillaume, car, en ce cas, il y aurait eu cinq détonations, ce qui est contredit par tous les dires de la procédure et toutes les constatations matérielles.

Ce témoignage ne peut donc détruire la culpabilité des deux accusés qui est affirmée par tous les autres spectateurs de la scène. Par leur verdict Messieurs les jurés feront justice et n'accorderont pas la légitime défense, alors que la victime se trouvait placée entre deux feux.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, soutient avec énergie l'accusation et expose dans tous leurs détails suggestifs, l'attitude des accusés, lorsqu'ils ramenèrent la femme Susini au domicile conjugal

D'après lui, la culpabilité de Milanini est plus accentuée que celle de Ferracci, auteur du coup mortel, dont Susini a été la malheureuse victime.

C'est Milanini Mathieu, qui prend position, c'est lui qui tire le premier ; s'il n'est pas coutumier, il est tout au moins complice. Il a tiré par deux fois, il le reconnaît. C'est lui qui a été la cause de tout ce qui est arrivé, en disant : « Sauve-toi et tire », il a assisté et facilité l'action criminelle de Ferracci.

Messieurs les jurés retiendront la culpabilité des deux accusés.

Les Plaidoiries

Me Bronzini, défenseur de Milanini Mathieu, soutient le système de légitime défense qui, à son avis, doit libérer son client de toute responsabilité.

D'après l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation lui-même, aucun doute ne saurait subsister. Si les témoins ont amplifié leurs déclarations écrites, c'est à l'instigation des parents de la victime. Dès le début ils ont tous déclaré que Susini a fait feu le premier. Dans ces conditions Messieurs les jurés acquitteront Milanini Mathieu, et le rendront à la liberté.

Me de Caraffa se basant lui aussi sur les termes mêmes de l'acte d'accusation et l'arrêt de renvoi établit que l'accusé Ferracci Jean était en état de légitime défense.

D'après l'honorable défenseur, la scène qui a précédé le crime prouve que les accusés n'étaient animés d'aucune mauvaise intention, que seul, Susini Pierre, le jour du crime, était surexcité et cherchait querelle à ses antagonistes.

D'après l'acte d'accusation, il est de même établi que le groupe de Susini a rejoint les accusés les termes de cette pièce officielle ne laissent place à aucun doute.

La victime a fait feu, c'est une constatation matérielle ; dans ces conditions, la légitime défense ne peut être refusée à Ferracci, et Messieurs les jurés le déclareront dans leur verdict.

Subsidiairement les défenseurs posent la question de provocation.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Milanini et Ferracci sont immédiatement mis en liberté.

Audience d'aujourd'hui :

Delfré Jean, demeurant à Calcatoggio, meurtre.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Monti-Rossi.

LE CRIME DU CIMETIÈRE

Le crime. — car c'en est bien un malheureusement, — passionne de plus en plus l'opinion, étant données, surtout, les circonstances mystérieuses qui l'enveloppent.

L'enquête marche lentement, tâtonnante, hérissée de difficultés ; néanmoins quelques détails paraissent préciser certains points de l'affaire que nous suivons pied à pied et dont nous rendrons compte à nos lecteurs.

Nous annoncions dans notre numéro d'hier l'arrestation du nommé Berlinghi Antoine, arrivé par le dernier train de dimanche soir, et écroué à la maison d'arrêt après un premier interrogatoire d'identité.

M. Poggiale, le jeune et distingué juge d'instruction, ne procédera à l'interrogatoire de Berlinghi, que lorsque les commissions rogatoires, envoyées dans diverses directions, lui auront permis de grouper les faits en un faisceau compact sur lesquels il pourra échafauder l'accusation.

De l'enquête personnelle à laquelle nous nous sommes livré, il résulte qu'il a été impossible d'établir où l'infortuné Decori a passé les trois nuits qui ont précédé le crime. Jusqu'à ce jour, toutes les recherches ont été vaines, et la police n'a pu encore éclaircir ce point qui, dans cette malheureuse affaire, a une importance capitale.

Trois hypothèses se présentent :

Ou Decori est descendu dans un hôtel, dont le propriétaire n'a pas fourni à la police la déclaration d'arrivée d'étrangers que prescrivent les règlements ; ou il est descendu chez des amis qui devraient, étant donnée la tournure que prennent les événements, prévenir M. le Juge d'instruction ; ou la victime a accepté une hospitalité tarifée chez quelque donzelle bien accueillante. Quelle est la vraie thèse ? La suite de l'instruction nous le dira.

Il est néanmoins pénible de constater que la surveillance des garnis plus ou moins louches est faite d'une façon aussi déplorable, et il est inadmissible de ne pouvoir arriver à déterminer exactement le milieu dans lequel a évolué Decori pendant son suprême séjour à Bastia.

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans nos précédents reportages, la victime s'était arrêtée quelques minutes au bar-restaurant Geromini, non loin de la gare de Lupino, jeudi, à 4 heures, et avait échangé quelques mots avec un de ses amis, M. Polidori, qu'il avait connu à la Trinidad.

A ce sujet, il nous paraît utile de rappeler ici que lorsque Berlinghi venait à Bastia pour ses affaires, il avait l'habitude de prendre ses repas au restaurant Geromini. Or, depuis mardi, jour où il présenta la malheureuse victime à Mme Geromini, qui est originaire de Pero-Casevecchie, Berlinghi n'a déjeuné au restaurant qu'une fois sur deux, toujours sans que Decori fut là. Cette absence étonna même Mme Geromini qui s'en ouvrit jeudi matin à Berlinghi. Celui-ci répondit alors, assez sèchement : « Je ne m'occupe pas de Decori, il fait ses affaires et moi les miennes. »

Autre détail qui a son importance : Berlinghi dit un jour, mercredi paraît-il, à M. Geromini que Decori lui avait annoncé qu'il avait une traite de 1.500 francs à toucher à San Martino di Lota « mais, aurait ajouté Berlinghi, c'est peut-être une blague, car je crois qu'il est un peu fou. »

Ne serait-ce pas là le fameux colis que l'infortuné Decori devait aller retirer à San Martino di Lota ? Ou sont alors les 1.500 francs ?

Il convient également d'ajouter que l'institutrice de Pero-Casevecchie, actuellement à Bastia, où elle fait une cure de repos chez des amis, avait prié, mercredi soir, Berlinghi de remettre à des personnes de Pero quelques emplettes qu'elle avait faites à leur intention. Berlinghi, qui avait annoncé son départ pour le lendemain et qui n'est rentré à Pero que samedi, dans la matinée, n'a plus reparu chez l'institutrice, à laquelle il avait pourtant promis une visite d'adieu.

Depuis jeudi matin, il n'avait pas reparu non plus au restaurant Geromini.

Nous nous bornons simplement à citer des faits, laissant, comme toujours, à nos lecteurs, le soin de faire la déduction.

L'hypothèse d'un crime étant définitivement seule admise, M. Poggiale, juge d'instruction, a ordonné que l'on fasse des recherches à San Martino et à Sainte Marie de Lota pour retrouver la personne chez laquelle Decori a retiré le « colis » qui a motivé son voyage et peut-être sa mort.

On s'accorde à croire que le meurtre n'a pu être commis le jour, à cause du mouvement qui règne sur cette route, et qu'il aurait été impossible à une seule personne de transporter le cadavre de la grande route, à l'endroit où il a été retrouvé, à moins que la malheureuse victime n'ait été attirée dans une maisonnette voisine et, le crime une fois perpétré, transportée ultérieurement, au fond du ravin où elle fut découverte.

Quant à Berlinghi il n'a pu fournir que des explications très embrouillées sur l'emploi de son temps depuis mercredi après déjeuner, heure à laquelle il a quitté le restaurant Geromini, jusqu'à samedi, jour de son arrivée à Pero-Casevecchio.

C'est, du reste, cette amnésie singulière qui a décidé sa mise en arrestation.

Ce matin aura lieu à la Morgue, la ré-autopsie du cadavre ; la première opération n'ayant pas été tout à fait concluante.

JÉRÔME POGGI.

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)

Tous les actionnaires composant la Société anonyme du Cyrnos-Palace sont priés d'effectuer le versement des deux derniers quarts de leurs actions, avant fin juin courant.

Ce versement sera reçu aux guichets des maisons où leurs actions avaient été souscrites, contre quittance provisoire

Les titres définitifs seront délivrés ultérieurement.

Les souscripteurs nouveaux auront à partir de ce jour à verser la totalité des actions qu'ils voudront souscrire.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 23° + à 6 heures du soir + 19°6. Maxima + 24°6 Minima + 16°8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, couvert.

Au Palais

La Cour de Bastia a reçu hier, en son audience du matin, la prestation de serment de M. Louis de Montera, docteur en droit.

Petit-fils de Me Hyacinthe de Montera, fils de Me J. de Montera, frère de notre ami et cher collaborateur Me H. de Montera, le jeune avocat n'aura qu'à suivre les traditions de sa famille pour devenir à son tour l'un des plus éminents maîtres de notre barreau.

Doué d'une belle intelligence, M. Louis de Montera fut un des élèves les plus distingués de la Faculté de Lyon dont les maîtres lui prodiguèrent toujours leur affection.

Sa science juridique très profonde et ses qualités naturelles font présager, pour lui, une brillante carrière.

Nous tenons à renouveler encore à notre jeune ami nos plus sincères félicitations.

Carnet mondain

Hier matin en l'église de Sainte Marie, a été célébré dans la plus stricte intimité, par suite de deuils récents, le mariage de Mlle Sartori, la gracieuse fille de M. Joseph Sartori, employé à la maison Bourgeois frères et de Mme née Salini, avec M. François Grossi. Les témoins de la jeune épousée étaient MM. Sébastien et Noël Sartori, ses oncles germains ; ceux de M. Grossi, étaient M. Sauveur Lisoni, le négociant si avantageusement connu de l'Avenue Carnot, et M. Biggi François.

A la Sacristie les jeunes époux ont reçu les félicitations de leurs nombreux amis. A notre tour, nous leur adressons les nôtres.

Dans les perceptions

Un concours pour l'emploi de percepteur de 3e classe sera ouvert dans la 2e quinzaine du mois de novembre 1910. Le programme du concours est envoyé à tout candidat qui en fera la demande au ministère des Finances, bureau du personnel. Les demandes d'admission devront être adressées au trésorier payeur général du département de la résidence des candidats avant le 31 août 1910, dernier délai.

Au Salon

Sur la liste des artistes peintres admis au Salon de Versailles, nous relevons avec plaisir le nom de Mlle Fély de Montera, qui a exposé trois miniatures et un pastel.

Nous adressons à Mlle de Montera nos plus respectueuses félicitations. Ce brillant succès venant s'ajouter à ceux déjà remportés augure bien d'un talent qui va s'affermissant chaque jour davantage.

Vacances judiciaires

Un décret du 29 mai 1910 décide que les vacances des chambres civiles des cours d'appel et des tribunaux de première instance commenceront le 1er août et se termineront le 1er octobre.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

ETAT CIVIL

Naissances.

Maestracci Antoine-Joseph.

SOCIETES & SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir, de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant.

Les sociétaires en retard sont priés de se mettre à jour.

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, Bourse du travail, place Caletta.

Prière d'être muni du livret.

SYNDICAT DES GARÇONS LIMONADIERS DE BASTIA. — Le Syndicat des Garçons limonadiers s'est réuni en assemblée générale, sous la présidence du vice-président, Ramidorio Pierre, f.f. de président, pour le renouvellement du bureau, qui a été ainsi définitivement arrêté :

Président : Ramidorio Pierre ; Vice-Président : Nicolini Etienne ; Secrétaire : Franceschi Jean Baptiste ; Trésorier : Giraldi Sauveur.

Membres de la Commission : Natali François, Louiggi Mathieu, Dominici Joseph, Guidi Joseph.

Commissaire : Pucci Ange.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2,000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00315

BOURSE DE PARIS

6 juin — 7 juin

Toutes de 3 0/0 ancien . 98.85 — 98.90
de 3 0/0 amortis. . 98.55 — 98.85
ex-coupon

Nomination

Paris, 7 juin.

M. Poggioli, ancien adjudant au 424e d'infanterie, est nommé percepteur à Chailluc.

PARIS

LE CONGRÈS DES DOUANIERS

Paris, 7 juin.

Le Congrès s'est occupé dans sa dernière séance de renouvellement du bureau de la C. A. P.

Tous les membres sortants sont réélus à l'exception de M. Hubert.

M. Giannotti, qui ne se représentait pas, est remplacé par M. Perier.

Les Lettres Anonymes

M. Métayer pose diverses questions sur l'envoi de nombreuses lettres anonymes adressées à l'Administration supérieure et flétrit vigoureusement de semblables procédés.

Le Conseil des Masses

La discussion est portée ensuite sur la nomination du Conseil des Masses.

Cette question donne lieu à des débats très vifs.

Casernement

Le Congrès envisage la question de casernement et celle de l'indemnité de logement dans les résidences où les douaniers ne sont pas casernés.

Divers vœux sont émis et adoptés à l'unanimité.

Election du Secrétaire Général

Il est procédé à l'élection du secrétaire général de la Fédération Amicale des douanes.

M. Petrinans est réélu sans concurrent.

La Presse

Le contrat passé entre M. Albertin, rédacteur en chef du journal corporatif des Douanes et la Fédération, est renouvelé, sans incident.

MM. Adriani et Ceccaldi

M. Adriani, député de Corte, et M. Pascal Ceccaldi, député de Vervins, assistaient à la séance.

Ils ont été chaleureusement remerciés par les congressistes.

DANS L'ARMÉE

Facheux Incidents

ATTENTAT
CONTRE UN ADJUDANT

Cherbourg, 7 juin.

Un événement, qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, a marqué les expériences de tirs faites au polygone.

Au cours de ces exercices une balle siffla aux oreilles de l'adjudant Jovay.

La sonnerie « cessez le feu » retentit immédiatement et, après quelques recherches actives, on découvrit que le coup de feu avait été tiré par le soldat Carsart.

Celui-ci aurait agi sous l'empire de la vengeance ; l'adjudant Jovay lui ayant la veille porté une punition.

Carsart a été mis en cellule, sous prévention de conseil de guerre.

Soldat antimilitariste malmené par la foule

Rochelx, 7 juin.

Un antimilitariste avéré, le nommé Morant, ancien soldat au 3e bataillon d'Afrique, proféra des injures odieuses à l'adresse des soldats du 127e de ligne qui rentraient de l'exercice.

Indignée, la foule se précipita furieusement contre l'ancien *Joyeux* et le malmena au point que les agents de police, qui l'avaient mis en état d'arrestation, eurent toutes les peines du monde à le conduire au poste.

Réservistes à l'Hôpital

Le Puy, 7 juin.

Les soldats Gibeil et Garnier, du 126e de réserve, ont été admis d'urgence à l'hôpital, par suite de troubles cérébraux contractés au camp, pendant leur période qui fut très dure.

Leur état paraît grave.

EN RUSSIE

Une Série de Crimes

LES AVEUX
du docteur Paschensko

Saint-Pétersbourg, 7 juin.

La police secrète a procédé, ces jours derniers, à l'arrestation du docteur Paschensko, sur lequel pesaient de terribles appréhensions.

Habilement « cuisiné » le docteur a fini par entrer dans la voie des aveux.

Il reconnut avoir assassiné le général Bourtoulin, ajoutant qu'il s'était également engagé à tuer la générale, qui heureusement a pu échapper au sort qu'on lui réservait.

Le prix convenu pour ce double forfait était d'un million de francs.

Paschensko aurait ajouté que, moyennant une forte commission payée par des héritiers impatients, il avait injecté le choléra à diverses personnes.

L'instruction menée contre ce peu scrupuleux praticien amena l'arrestation d'un riche marchand qui eut recours aux bons offices du docteur-assassin pour se libérer de divers créanciers gênants.

On croit également que Paschensko commit plusieurs crimes à Nice, où il exerçait pendant l'hiver.

NICE

La Grève Générale des Chemins de fer du Sud

Nice, 7 juin.

La grève des cheminots du S. F. se poursuit sans troubles ni incidents graves.

Les grévistes donnent l'exemple d'une parfaite solidarité et, de toutes parts, leur arrivent des secours en argent pour leur permettre de subvenir aux besoins de leurs familles.

Malgré cette grève, les trains, conduits par les hommes des 5e et 7e génie, circulent sans encombre sur les lignes.

A TOULON

Le train Saint-Raphael-Toulon est conduit par les fonctionnaires mêmes de la Compagnie.

Il n'y a aucun incident.

DANS LE NORD

Les Mécaniciens et Chauffeurs en grève

Pour se solidariser avec les chefmots du S. F. les mécaniciens et chauffeurs du Chemin de fer du Nord, ont au cours d'un meeting tenu hier au soir décidé la grève générale.

Ce matin aucun chauffeur ni mécanicien ne se sont présentés au travail.

A NAPLES

VIOLENTES SECOUSSES de Tremblement de Terre

Nouvelles Alarmantes

Morts et Blessés

Rome, 7 juin.

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Naples et dans tout le sud de la Péninsule.

Les premières dépêches, malgré leur laconisme confus, annoncent qu'il y a plusieurs morts et de nombreux blessés.

Immense Désastre

Les dernières nouvelles se précisent davantage, l'étendue de la catastrophe se montre dans toute son atrocité.

Le désastre est immense.

Indépendamment des dégâts matériels, qu'il n'est pas encore possible d'évaluer, les télégrammes accusent une cinquantaine de morts et plus de cent blessés.

Les populations de Naples et des environs sont littéralement affolées.

Les Souverains Italiens à Naples

Les souverains italiens, qu'accompagne le Ministre des Travaux publics, sont partis, dès les premières nouvelles sur les lieux du sinistre.

La nouvelle de l'épouvantable catastrophe a produit dans toute l'Italie, une profonde et douloureuse émotion.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Réunion dans les bureaux

Le Sénat s'est réuni à deux heures dans ses bureaux pour la nomination des commissions mensuelles.

D'autres commissions ont été également nommées pour l'examen de divers projets de lois.

Séance publique

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures. Toutes les tribunes regorgent de monde.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projet Viviani

A l'ouverture de la séance, le ministre du Travail dépose un projet de loi interdisant le marchandage.

Interpellation Pelissier

M. Pelissier demande à interpeller le ministre des Travaux Publics sur la Grève des chemins de fer du Sud-France.

Le Ministre demande le renvoi à quinzaine de cette interpellation, du moment qu'il a accepté le rôle d'arbitre dans ce conflit.

La proposition de M. Millerand est adoptée.

La Codification des Lois Ouvrières

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant codification des lois ouvrières.

Les conclusions du rapport de M. Paul Strauss sont mises aux voix et adoptées.

La Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger de l'article 340 du code civil.

M. Guillier

rapporteur, développe les conclusions de son rapport.

M. Gustave Rivet

sénateur de l'Isère, expose longuement sa proposition.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, l'orateur déclare, en terminant, l'adoption de sa proposition au nom de l'humanité, au nom de l'honnêteté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires d'âge donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

ÉLECTION
DU BUREAU DÉFINITIF

Le président annonce qu'il va être procédé aux scrutins pour la nomination du bureau définitif de la Chambre.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement.

Le Présidents

A la reprise de la séance le président proclame le résultat du dépouillement pour la nomination du président définitif.

Votants : 425
Bulletins blancs : 91

Ont obtenu :

M. Henri Brisson, . . 304 voix
Voix diverses, . . . 30

M. Henri Brisson, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président de la Chambre des députés.

Les Vice-Président

Le président annonce ensuite le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents.

MM. Etienne, . . . 313 voix.
Pasch, . . . 292
Berteaux, . . . 289
Dron, . . . 229

M. Thierry, député progressiste des Bouches-du-Rhône, n'a obtenu que 180 voix.

Les Secrétaires

M. Paul Boncour, Balitrand, Chautemps, Fournol, Polisse, Larquier, Meron et Aurial sont proclamés secrétaires de la Chambre.

Les Questeurs

MM. Saumande, de la Dordogne ; Chapuis, du Jura, et Durand, de l'Aude sont proclamés questeurs de la Chambre.

Tous les membres du bureau définitif étant élus, le président déclare la Chambre constituée.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Emile Paganelli de Zicavo ;
Mme Finet de Zicavo ;
Mlle Marie-Thérèse Finet de Zicavo ;
M. et Mme André Amidieu du Clos ;
M. Jean Amidieu du Clos ;

Ont l'honneur de prévenir leurs parents et leurs amis que la dépouille de

MADAME CÉCILE PAGANELLI DE ZICAVO
Née GRANGER

arrivera à Bastia, le 9 juin, par le courrier de Marseille.

La levée du corps aura lieu à 9 heures du matin, le jour même, au hangar de la Compagnie Fraissinet.

Les obsèques seront célébrées le lendemain vendredi, à 11 heures du matin, à Olmeta di Tuda.

Mme veuve André Camugli, née Balbi ; Mme et M. Sébastien Camugli, chef de service à la caisse de la Dette Publique Egyptienne, et leurs enfants ; Mme et M. Jean Camugli, greffier au Tribunal Mixte du Caire, et leurs enfants ; Mme et M. Polycarpe Camugli, chef huissier au Tribunal Mixte du Caire, et leurs enfants ; Mlle Dévote Camugli ; M. Charles Camugli, employé à la Maison Marie ; M. Joseph Camugli ; M. Pierre Camugli, et ses enfants ; M. Joseph Camugli, et ses enfants ; Mlle Antoinette Balbi ; MM. Jean et Ange Balbi, négociants ; M. Joseph Balbi, rentier ; M. Louis Sisco et sa famille ;

Les familles Colombo, Olivari, Corti, Mandrichi, Balbi Toussaint, Louis Balbi, Denis Poggi, Roncayola, Lota, et Peckle ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANDRÉ CAMUGLI
Ancien Négociant

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin germain et allié, décédé le 7 courant à l'âge de 84 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mercredi, à 3 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire maison Bertin, rue du Nouveau-Port, 1.

Mme veuve François Poli-Spezino, et ses enfants ; M. Poli Polydore, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Toussaint Peretti ; MM. Jean et Mathieu Spezino ; Mme veuve Fornari Spezino, et ses enfants ; M. Pantaléon Farrandi, et ses enfants ; M. et Mme Jules Poli, et leurs enfants ; M. Michel Poli ; Mme veuve Galloni, et ses enfants ; M. et Mme Leccia, et leurs enfants ; M. et Mme Alexandre Peretti, et leurs enfants ; M. et Mme Paul Rossi, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS POLI
Secrétaire général de la Mairie de Bastia

leur époux, père, frère, beau-frère et oncle germain, décédé à Bastia, le 7 juin, à l'âge de 69 ans, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, Boulevard du Palais.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20 c le Bock

Librairie du Petit Bastiais
P. VATTELAPESCA
(P. LUCIANI)
1re SÉRIE
La Campagne — Commédiola in 2 atti. 50 c.
La Città — Commédiola in 2 atti. 50 c.
U Matrimoniu di Fiffina — Commédiola in 4 atti. 30 c.
U Trionfu di Vuffaleralla — Commédiola in 4 atti. 50 c.
Laura Pustessa — Commédiola in 4 atti. 40 c.
Dece anni dopu — Commédiola in 3 atti. 50 c.
Les six Commédiole, réunies ensemble, un volume de 401 pages
Prix : 2,50 ; franco : 2,90

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
QUE FAIRE ?
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
L'HYGIÉNIQUE des DAMES

Le GUIDE des CONVENANCES
Par LISELOTTE
1 FR. 45
Le GUIDE des CONVENANCES

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION B : contenant nos Dessins coloriés et un Patron découpé dans les T., 2e et 4e N°s
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Eclairage puissant et consommation moindre

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

OUTILOR

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ÉLÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ECZEMAS, DARTRES.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rabaglietti à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti à Ajaccio.

DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ne L. H. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 157 — JEUDI 9 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00316

EN CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Grégoire.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 35 m. — Coucher, 7 h. 7 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 29.
Fête de Demain : Sainte Marguerite

8 JUIN

LA RENTRÉE

Premier Contact
Deux Allocutions
Les Nouveaux

Il est difficile de dégager d'une première séance de rentrée une impression définitive. Les députés arrivent, sont heureux de se revoir, échangent des impressions, essaient de s'orienter, de s'organiser, de s'installer. En tout ceci, la politique ne joue qu'un rôle de second plan, et c'est le cas ou jamais de répéter la boutade : A demain les affaires sérieuses !

Nous signalerons néanmoins le sens très caractéristique des deux allocutions prononcées par les deux vénérables parlementaires qui, en cette journée de début, se sont succédé au fauteuil de la présidence.

M. Louis Passy, le député conservateur de l'Eure, à qui une verte vieillesse permet encore d'exercer allègrement les fonctions doublement honorables de doyen d'âge, a eu le rare talent d'émettre des idées — si bien marquées au coin du bon sens qu'il s'est fait applaudir par la presque unanimité de la Chambre, depuis la droite, dont il fait partie, jusqu'à l'extrême gauche.

Au début de cette législature, M. Louis Passy, qui en a vu bien d'autres, remarque le nombre plus grand que d'ordinaire de visages nouveaux, et il en tire une conclusion pleine de justesse :

« En nommant, dit-il, deux cents députés nouveaux, le pays a montré qu'il était inquiet, fatigué même des combinaisons uniquement basées sur les accords d'intérêts parlementaires ou les efforts d'ambitions particulières. Un esprit nouveau s'est introduit dans le Parlement. »

Après avoir applaudi son doyen d'âge, la Chambre a tenu à faire, de cette première journée, une très belle manifestation républicaine sur le nom de M. Henri Brisson, qu'elle a réélu son président à une forte majorité.

M. Brisson est presque un doyen de la Chambre ; il est, en tout cas, le doyen de la présidence. L'un des membres les plus écoutés du parti radical, il a, durant douze années de présidence, apporté dans ces hautes fonctions une autorité et un esprit d'impartialité qui l'ont fait respecter de tous les partis.

Comme son prédécesseur au fauteuil, M. Brisson a salué « la nombreuse pléiade des hommes nouveaux. » — « Ces jeunes collègues, a-t-il dit, nous apportent les espérances, les aspirations, les pensées, les vouloirs des générations nouvelles qui se concilieront ici, pour le bien du pays, dans la franchise et la courtoisie des controverses, avec l'expérience des anciens. »

Dans la brève allocution qu'il a prononcée, M. Brisson a excellemment traduit les aspirations du pays, en même temps qu'il a tracé, d'une voix autorisée, une ligne de conduite à ses collègues, en leur demandant « d'unir leurs efforts pour assurer et presser la marche du progrès, pour donner aux citoyens toujours plus de justice dans la liberté, pour faire toujours plus fortes et plus heureuses la République et la Patrie. »

Les applaudissements qui ont accueilli ces généreuses paroles témoignent qu'elles répondent aux intentions de la Chambre.

Il ne reste donc plus, maintenant, qu'à se mettre à la tâche. Ne manquons pas de remarquer, à ce sujet, les excellentes dispositions que témoignent les nouveaux, dont quelques-uns, parmi les jeunes, ont décidé de se réunir séparément, sous le nom de groupe « d'Action républicaine démocratique et sociale. »

Bravo, les jeunes ! Un groupe « d'Action, » composé d'hommes d'initiative et d'activité, bien décidés à ne point faire mentir leur titre, ne peut manquer d'amener à lui tous les éléments laborieux de la Chambre, et c'est de cette collaboration pour le bon combat républicain que doit sortir une œuvre véritablement durable et utile. Le pays tout entier applaudit à cette initiative.

J. SOLEIL.

Propos d'actualité

Danger Allemand

Voici un événement qui n'a l'air de rien, mais pourrait être gros de conséquences : le nouveau roi des Belges vient d'effectuer son premier voyage officiel dans les capitales d'Europe. Où est-il allé ! — A Berlin.

Qu'on le veuille ou non, il faut reconnaître qu'il y a quelque chose de changé en Europe. Il y a moins d'un an régnaient, dans deux états voisins, des souverains amis de la France et de sa civilisation : Léopold II en Belgique, Edouard VII en Angleterre. L'un et l'autre aimaient Paris où ils avaient vécu dans l'intimité de nos hommes d'Etat, de nos diplomates ; ils étaient, pour ainsi dire, « de la maison. »

Tous deux sont morts, et soudain la scène change. Albert Ier et George V s'annoncent dès leur avènement comme plutôt germanophiles. Le roi des Belges a donné à sa visite à Berlin un caractère de quasi-vassalité, il n'a laissé échapper aucune occasion de rendre un hommage enthousiaste autant que grandiloquent « à la puissance d'expansion et de production de l'Allemagne, à la Maison des Hohenzollern dont l'empereur-roi Guillaume II est le noble chef... »

Si nous rapprochons ce fait des premiers symptômes que nous avons remarqué à Londres, à l'occasion des obsèques d'Edouard VII, n'avons-nous pas quelque raison d'être inquiets ? Là, Guillaume II s'érigea ostensiblement en chaperon des jeunes souverains accourus au cortège ; le nouvel antipathique d'hier est devenu le grand cousin » d'aujourd'hui. Il marche au premier rang, il parle si l'on s'incline ; il semble que rien ne doive se faire sans qu'on le consulte.

La germanisation qui se poursuit avec tant d'âpreté en Danemark, en Alsace-Lorraine, au Luxembourg, aux Pays-Bas, va-t-elle gagner la Belgique ? la domination allemande va-t-elle s'installer à la lisière de notre frontière du Nord ?

L'éventualité est grave. Gardons-nous de la prendre au tragique, mais mêlons-nous aussi d'un trop grand optimisme. Ainsi que l'écrit Henri Bérenger dans l'Action : « La Belgique germanisée, c'est plus pour la France qu'une province perdue, c'est l'existence même de la nation en éternel péril... Il est incontestable que Kiel, Emden, les trente cuirassés et hypercuirassés de la flotte allemande, ses quatre millions de soldats mobilisables, n'ont pas été équipés et mis en état seulement pour réaliser un beau rêve de paix universelle dans une chimérique confédération européenne. »

Selon les vues de l'Allemagne, il ne peut exister de confédération européenne que celle dont elle aurait la clef, où elle exercerait sa suprématie.

Pour atteindre ce but, il faut à l'Allemagne l'abaissement de l'Angleterre et de la France ; il lui faut aussi la maîtrise du bouclier de la Belgique.

Ce rêve, nous ne le laisserons pas réaliser. En face du danger allemand, il importe, pour la paix de l'Europe, que subsistent intégralement, d'une part l'Entente Cordiale, d'autre part la neutralité absolue, morale et politique, de notre voisine la Belgique.

C. des CORDELIERS.

Causerie Médicale

L'Eau de Boisson
Son Rôle dans la Propagation de la Fièvre Typhoïde.

Avec les grosses chaleurs qui reviennent, la consommation de l'eau augmente dans des proportions anormales. On a le tort grave, en cette saison, d'oublier quels sont les dangers de cette consommation hydrique abusive.

On sait, notamment, depuis vingt-cinq ans, que la fièvre typhoïde se transmet par l'eau de boisson. Lors d'une récente séance de l'Académie de Médecine, le professeur Delorme a pu dire que « c'est l'infection de l'eau qui domine tous les modes de propagation de la fièvre typhoïde ; c'est elle qui donne la clef de l'origine des plus meurtrières épidémies ; aussi, sa prophylaxie doit-elle rester la préoccupation des sociétés, le centre de l'effort des municipalités et des pouvoirs publics. »

Si l'on prend les tables de morbidité typhoïdique des corps d'armée, on constate que, depuis vingt ans, cette morbidité s'est réduite de moitié ; c'est, avant tout, on ne saurait trop le redire, par l'amélioration du régime des eaux de boisson que cet admirable résultat a été obtenu.

Il faut donc persévérer dans cette voie jusqu'à ce que la carte de France devienne uniformément blanche. Déjà, certaines villes, comme par exemple Vichy, ont vu presque disparaître totalement les cas de fièvre typhoïde dès qu'elles se sont procuré des eaux de source pures, ou des systèmes d'épuration appropriés.

Or, ces systèmes d'épuration, sur lesquels nous devons avant tout compter, en cas d'origine suspecte des eaux, ou de possibilité de contamination ultérieures, subissent sans cesse d'heureuses transformations : les villes s'attachent de plus en plus à perfectionner leur hygiène, à assainir leurs sols, leur voirie, etc.

Mais ces efforts des pouvoirs publics doivent être complétés par des précautions prises par chacun de nous en particulier. Surtout en temps de chaleur, ne buvons pas d'eau en excès, ne buvons pas une eau quelconque, puisée, au hasard des promenades, dans le creux d'un fossé, à une fontaine où à un puits qui peuvent être contaminés.

La meilleure des sauvegardes, on ne saurait trop la répéter, n'est de faire bouillir l'eau de boisson.

On a souvent cité, à ce sujet, l'exemple des Chinois. Dans un long voyage qu'il accomplit dans les diverses parties du monde, M. Lannelongue a été frappé de l'absence d'hygiène et de salubrité des grandes villes qu'il a visitées en Chine, et, par contre, de la rareté des maladies épidémiques dans ces mêmes cités. Ainsi, à Changhaï, à Canton, cités des plus populeuses, il n'y a ni égouts, ni fosses d'aisances ; les matières fécales sont véhiculées en plein jour ; les eaux sont malpropres, les vêtements d'une extrême saleté... Et cependant, de l'avis des médecins européens résidant dans le pays, il n'y existe pas d'épidémie de fièvre typhoïde, mais seulement quelques cas très rares, *surtout chez les Européens.*

Une raison unique a paru à M. Lannelongue devoir expliquer cette immunité : c'est que les Chinois ne boivent que de l'eau bouillie, ou du thé, ou du vin de riz, ou de la bière, ou du saké, ou du cidre, ou du vin de raisin, ou de l'eau-de-vie, mais jamais de l'eau pure.

— Permettez, Madame, dit-il. Ces émotions sont trop fortes pour vous. Mais je ne crois pas que cet homme vous ait voulu aucun mal. Et s'il vous faut toute ma pensée, je ne serais pas surpris que Ségonnot se soit lancé sur une fausse piste. Cela lui arrive quelquefois. Mon général, poursuivit-il en s'adressant à son hôte, qui, irritable et surpris, avait surveillé cette scène sans rien dire.

— Mon général, Mme de Noirétable a été fort troublée par ce qui vient de se passer ici. On le serait à moins. Si vous voulez bien rester auprès d'elle, je vais dire un mot à Ségonnot, qui me paraît avoir besoin de clarté.

Il remit la noble dame aux soins de son frère, et rejoignit le détective, qui serrait d'un cran les menottes de son prisonnier, et qui par la même occasion lui faisait passer les mains derrière le dos.

Ségonnot, lui dit-il, un instant !

L'ex-sous-officier se tourna vers lui, un regard d'hostilité voilée dans les yeux. Lavardac l'étudiait, amusé.

— Ségonnot, vous avez parlé d'un oreiller souillé et portant des marques de doigts, poursuivit-il à mi-voix. Ces marques sont certainement de nature à vous indiquer si ce pauvre diable doit être accusé ou non.

La figure de Ségonnot s'allongea ; le sourire du correspondant s'accentua.

(*A suivre.*)

---

24. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VII

SINGULIÈRE FAÇON DE RENTRER CHEZ SOI

— J'ai beaucoup hésité, Madame, dit-il enfin. Cet homme affirmait que vous pouviez prouver son innocence, et demandait à être confronté — si j'ose employer ce terme — avec vous. Et, naturellement, j'ai reculé à établir une accusation formelle tant qu'il y avait une chance, même la plus mince, d'erreur de ma part.

Le policier rougit légèrement en prononçant ces dernières mots, et évita de regarder le correspondant de guerre. Pour une raison inconnue, René Lavardac n'avait pas pu réprimer un sourire.

— Mais ce n'est qu'en arrivant ici que le prévenu a parlé d'une entrevue particulière avec vous. Je suis obligé d'avouer, Madame, que c'est là un procédé extraordinaire, et que je ne vois en aucune façon à quoi cette conversation pourra bien lui servir.

Mme de Noirétable lui fit signe de se ranger, et passa devant lui. Une observateur perspicace aurait pu se demander si c'était accidentellement, ou avec intention qu'elle s'était mise vis-à-vis de Marius et de ses gardiens, tout en plaçant son visage dans l'ombre. Elle s'adressa impérieusement au captif.

— Que voulez vous de moi ? lui dit-elle. Dites-le franchement. Si vous êtes innocent, vous êtes par là-même en droit de réclamer notre sympathie. Vous vous direz le mari de notre malheureuse servante ?

— Oui, Madame, répondit le sommelier, de sa voix rude. Vous savez qu'elle était mariée. Je sais, moi qu'elle ne vous avait pas dit mon nom, mais que vous connaissez ma situation de restaurateur à bord des paquebots des Messageries Maritimes. Vous vous rappelez, Madame, qu'elle vous avait avertie de son désir de vous quitter parce que je voulais me fixer à terre et que nous avions fait le projet de prendre une auberge ? Ce que je désirerais, maintenant, c'est vous entendre dire à la police que vous lui aviez promis un cadeau d'argent quand elle s'en irait. Un très beau cadeau, même, mais elle vous servait depuis plus de vingt ans. Je n'en dirai pas le montant, mais il était suffisant pour nous permettre d'entreprendre une très bonne affaire.

— Oui, répondit lentement Mme de Noirétable, il est vrai que je lui avais promis quelques milliers de francs à titre de gratification, et le prêt de ce qui lui manquerait pour parfaire la somme dont elle avait besoin.

Marius Pipeyrons se redressa, secoua les épaules, et jeta un regard de défi aux deux hommes qui le gardaient, à l'imperturbable Ségonnot, au général, à René Lavardac, et aux domestiques qui croisaient, silencieux, au fond du hall.

— Bien ! s'écria-t-il. Personne de vous, je pense, ne mettra en doute la parole de Madame, qui n'a aucun intérêt à me protéger.

Et je vous demande ceci : me croyez-vous assez fou, à propos d'une querelle de ménage sans importance, pour tuer ma pauvre femme et perdre en même temps la jolie somme qu'elle allait faire entrer dans la maison. Car il est bien certain que la gratification était pour elle seule, et que Madame n'a pas de raisons pour me la donner, à moi, qui ne l'ai pas servie.

Ségonnot fronça les sourcils et mordit son crayon. Mais il ne donna pas d'autres marques d'intérêt au plaidoyer de son captif.

— En ce qui concerne le chloroforme, poursuivit Marius Pipeyrons, je l'avais acheté pour soigner l'oreille de Jérôme Richelieu, qui est scaphandrier, et qui en souffre souvent. J'en ai usé chez lui, et j'ai laissé chez lui ce qui restait. Il est facile de s'en assurer.

Mme de Noirétable porta son mouchoir à ses lèvres ; elle n'avait fait que peu d'attention à la dernière partie du discours de Marius.

— Il y a du vrai, dit-elle, dans ce que vous venez de dire relativement à la perte d'argent que vous cause la mort de votre femme. Et ceci serait en faveur d'une probabilité de votre innocence. Est-ce là ce que vous désiriez m'entendre dire ?

Marius fit un bond en avant, se libérant ainsi momentanément de la surveillance de ses gardiens. Il tomba aux genoux de Mme de Noirétable, et de ses mains liées saisit les plis de sa robe. La face hâlée du sommelier se leva vers le visage blême de la grande dame avec une expression de supplication frénétique.

— Ne m'abandonnez pas, Madame, criait-il ; je suis innocent.

Tout à coup, sa voix baissa jusqu'au murmure, et il prononça une phrase que la sœur du général entendit seule, avant que le garde champêtre et l'appariteur, s'élançant à leur tour, ne l'eussent relevé et n'eussent repris possession de lui. Mme de Noirétable sursauta. Les mots qui, en sifflant, avaient atteint son oreille, étaient ceux-ci :

— « L'enfant ! Sauvez-moi, folle, ou je parle ! »

Elle sentit alors un bras vigoureux au tour de ses épaules. C'était celui de René Lavardac, qui l'avait vue sur le point de défaillir. Il l'entraîna.

longue la cause de cette immunité relative: elle se tire de la manière dont se fait l'alimentation en Chine. Non seulement la Chinois des classes inférieures est sobre, mais il ne se sert que d'aliments préparés aseptiquement et d'une digestion facile.

En premier lieu, il ne boit que de l'eau bouillie (infusion de thé), soit pendant le repas soit immédiatement après; il prépare lui-même sa boisson; s'il a soif pendant le jour, il n'a recours qu'au thé.

En second lieu, sa nourriture se compose exclusivement d'*aliments cuits*; pas de crudités. Enfin, aussitôt qu'il a achevé de prendre la nourriture dans son bol, qui est d'un usage presque exclusif pour recevoir ses aliments, le Chinois, coolie, ouvrier, artisan, etc., plonge plusieurs fois son récipient *dans l'eau bouillante et ne l'essuie pas*.

Ces exemples méritent d'être suivis. L'emploi généralisé de l'eau longuement bouillie puis aérée pour la boisson et pour tous les usages de cuisine supprimera l'une des principales causes d'épidémies de fièvre typhoïde.

Docteur VIGENAUD.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 juin, à 8 h. 1/2

En liesse,	Turino.
Le Calife de Bagdad,	Boieldieu.
J'ai tant pleuré,	J. Rico.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Polka des Dindons,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS

LES CORSES DE PARIS

UNE DÉMISSION

Nous apprenons que notre sympathique ami M. Louis Soavi vient de donner sa démission de secrétaire général du Comité d'Initiative et de Défense des Intérêts généraux de la Corse.

Cette démission a causé une grande émotion dans les milieux corses de Paris, où notre compatriote est très connu et estimé.

Notre correspondant de Paris a pu se procurer la lettre faisant l'objet de cette démission. Nous la publions ci-après :

Mon cher Président,

Depuis longtemps je vous ai fait part de mon intention de vous remettre ma démission de secrétaire général du Comité. J'ai considéré cependant jusqu'ici que c'aurait été déserter mon poste que de ne pas me trouver à vos côtés au moment où serait lancé le Manifeste du Comité à l'occasion des élections législatives.

Et d'autre part, ma collaboration à la Fête de Bienfaisance des Sociétés corses de Paris m'imposait des devoirs auxquels je ne pouvais me soustraire.

A l'heure actuelle ces considérations n'existent plus : le Manifeste est devenu public et je suis entièrement libéré des obligations morales et pécuniaires inhérentes à ma fonction de Trésorier de la fête du 26 mars dernier.

Je puis donc aujourd'hui tranquillement partir. Je me retire avec la certitude d'avoir accompli mon devoir de mon mieux. Et pour l'avenir je n'en reste pas moins de cœur et de fait — mais en simple soldat — avec ceux de nos compatriotes qui travaillent sérieusement pour le bien de la Corse.

Veuillez agréer, mon cher Président, mes civilités empressées.

Louis SOAVI,
2, rue Turbigo.

Paris, le 23 avril 1910.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 juin 1910.

La baisse importante survenue hier à New-York exerce sa répercussion sur notre place, provoquant un fléchissement général de la cote. La Rente Française revient à 98 97. Sauf le Serbe très ferme à 89 frs les Fonds Etrangers se tassent. Les Etablissements de Crédit résistent facilement à la mauvaise influence ambiante.

La Banque de l'Union Parisienne mettra prochainement en souscription un certain nombre d'actions de la Banque de l'Union qui cote, à Bourse, chc. 690, soit une parité de fr. : 798 environ. Bien que de création récente dans sa forme actuelle, cet Etablissement bénéficie déjà d'une importante clientèle et d'une organisation complète.

Sans soutenu à 3.410. Valeurs de traction faibles par continuation. Les valeurs russes sont résistantes. Les titres aurifères sont naturellement parmi les plus éprouvés. Rio 1.801.

Parmi les valeurs territoriales, la Mossamedes est ferme à 21 frs.

Au comptant on Banque, la Caisse des Reliquats accuse un mouvement accessionnel à 268.50.

Les mines du Semnon progressent à 145, les travaux de mise en marche d'exploitation se continuent avec activité.

Le rapport présenté à l'assemblée Générale du 11 mai de la Castara Estates montre que la compagnie a pu poursuivre dans les meilleures conditions, pendant l'exercice écoulé, l'extension de ses plantations spécialement en ce qui concerne le caoutchouc. La Cie possède maintenant plus de 40.000 arbres plantés et 500 d'autres eux sont prêts pour être saignés.

Chemins Français sans grands changements.

Cour d'Assises

Audience du 8 juin 1910

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

PREMIÈRE AFFAIRE

Meurtre

L'acte d'accusation résume ainsi les faits de la première affaire qui est soumise à l'appréciation du Jury.

Acte d'accusation

Delfre Jean, ouvrier charbonnier, sujet italien, vivait à l'Argentella, territoire de Calenzana, depuis plus de douze ans. Picassi Joseph, d'origine sarde, y était arrivé depuis peu de temps et était employé aux travaux de la mine située dans cette localité. Les deux compatriotes vivaient en bonne intelligence, prenaient leurs repas ensemble et couchaient habituellement dans la maisonnette occupée par Milani Félix, surveillant de la mine.

Le 30 janvier 1909, vers huit heures du soir, Delfre, après avoir préparé sa paillasse et celle de son camarade, invita ce dernier à se coucher. Picassi, légèrement pris de boisson, l'engagea au contraire à sortir. Delfre refusa. Picassi le saisit alors par le foulard qu'il avait autour du cou, l'entraîna sur la petite place où se trouvaient et lui porta un coup de poing à la tête. Un corps à corps s'ensuivit et Delfre frappa Picassi d'un violent coup de couteau. Sur l'intervention de Milani Antoine qui les avait jusque là vraiment exhortés au calme les deux adversaires regagnèrent la cuisine de la maisonnette. Picassi avait été atteint au côté gauche du thorax, au-dessous de l'aisselle, dans le sixième espace intercostal. La lame qui avait pénétré dans la cavité thoracique sur une longueur de onze centimètres, avait perforé le poumon gauche et le cœur. La victime expira le soir même vers onze heures, sans avoir proféré une seule parole.

Delfre fut arrêté dans le courant de la nuit dans une chambre dépendant des bâtiments de la mine. Il prétend avoir agi en état de légitime défense et soutient que Picassi après l'avoir entraîné à l'extérieur et lui avoir porté un premier coup de poing à la tête, aurait continué à le frapper avec acharnement.

Ce système de défense est en contradiction avec les constatations matérielles et notamment avec les affirmations du médecin-légiste d'après lequel la victime se serait trouvée dans une attitude de défense au moment où elle a reçu le coup mortel.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Me de Monti-Rossi est assis au banc de la défense.

Dans son interrogatoire l'accusé déclare qu'il n'avait aucune raison d'en vouloir à la victime. Il a frappé uniquement pour sauver ses jours en danger.

Les témoins confirment leurs déclarations écrites.

Après un habile réquisitoire de M. l'avocat général, Me de Monti-Rossi présente la défense de l'accusé qui s'est défendu comme il a pu, sa vie étant en danger.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Delfre Jean est acquitté.

DEUXIÈME AFFAIRE

Meurtre

C'est une affaire plutôt curieuse que celle qui est soumise au jury. Elle serait même amusante s'il n'y avait eu à déplorer la mort d'un homme.

Le nommé Codaccioni, qui venait de subir 4 ans de prison pour avoir vengé l'honneur de sa sœur, séduite par un individu de Fuzzano, s'était, après avoir fini sa peine, installé à Ajaccio. Il prit pension chez un nommé Chiappe et quelque temps après enlevait la femme de celui-ci, une mère de quatre enfants.

Chiappe qui avait bon cœur pardonna. Mais Codaccioni n'avait point renoncé à sa conquête. Une nuit il se présente au domicile de Chiappe et frappe à la porte. « Qui est là, dit celui ci ». — C'est moi, répond Codaccioni, je désirerais revoir ta femme » Chiappe n'ouvrit point. Mais chaque soir Codaccioni revenait frapper à sa porte. Le 17 février même il escaladait la terrasse conduisant à l'appartement de Chiappe et brisait même les carreaux de la fenêtre, quand Chiappe se montra armé d'un fusil et fit feu sur Codaccioni qui tomba mortellement frappé.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Farinole est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Chiappe déclare qu'il a fait ce qu'aurait fait tout mari voyant un individu escalader sa terrasse pour pénétrer dans les appartements de sa femme qu'il connaissait et qu'une première fois il avait détournée de ses devoirs.

Après l'interrogatoire Me H. de Montera se constitue partie civile au procès au nom de la mère de la victime.

Les Témoins

On entend d'abord le nommé Ginoli, voisin et locataire du ménage Chiappe qui affirme que lorsque Chiappe eut repris sa femme après l'escapade de celle-ci, Codaccioni venait souvent la nuit frapper à la porte de Chiappe, voulant entrer par force. Chiappe, pendant patience, sortit sur le corridor et tira sur Codaccioni deux coups de fusil.

On entend ensuite d'autres voisins des Chiappe qui confirment la précédente déclaration.

La Partie Civile

Me H. de Montera défend la mémoire de la victime qu'en a peint joué le rôle que s'efforce de lui prêter l'accusé. Non n'a le droit de se faire justice par lui-même. Si l'infortunée victime avait eu des torts envers Chiappe, celui-ci devait le poursuivre en justice, mais n'avait pas le droit de l'abattre de deux coups de fusil.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, dit au jury qu'étant donné les faits du procès et les torts de la victime, il aurait à se demander si une sanction peut intervenir dans cette affaire.

Plaidoirie

Me Farinole demande l'acquittement de Chiappe qui a fait ce qu'eut fait tout mari en présence d'un individu voulant pénétrer de force, la nuit, dans son domicile, pour lui ravir sa femme.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Chiappe est acquitté.

Me H. de Montera dépose des conclusions tendant à ce qu'il soit alloué à la partie civile 1 franc et les frais du procès à titre de dommages-intérêts.

Vu l'heure tardive la Cour renvoie à une audience ultérieure la discussion des intérêts civils.

La session est close.

Élections Municipales

Rutali

Les électeurs de cette commune étaient convoqués dimanche dernier, 5 juin, pour procéder au renouvellement du conseil municipal dont l'élection avait été invalidée par le Conseil d'Etat.

La liste de M. Tonarelli a été élue à une forte majorité, contre la liste Marcelli.

Vallecalle

Les électeurs de cette commune étaient également appelés dimanche dernier, 5 juin, à l'effet d'élire les membres du conseil municipal dont l'élection avait été annulée par le Conseil d'Etat.

La liste du maire Vincigueera a été élue par 5 voix de majorité contre la liste Limarola.

Nécrologie

M. André Camugli

M. André Camugli, ancien négociant, est décédé mardi, après quelques jours seulement de maladie ; il était âgé de quatre-vingt-deux ans. C'était un excellent père de famille qu'entourait l'estime de ses concitoyens, un caractère droit. Sa mort a excité de profonds regrets parmi tous ceux qui le connaissaient et qui ont tenu à suivre son convoi funèbre jusqu'à l'église de N.-D. de Lourdes, où a été donnée l'absoute.

Les trois fils ainés du regretté défunt se sont créé de belles situations en Egypte ; ce sont leurs autres frères qui ont conduit le deuil avec d'autres parents.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Leschi.

Nous adressons à MM. Camugli frères et à la famille Balbi toutes nos condoléances.

M. François Poli

Qui ne connaissait la sympathique secrétaire général de la mairie ? Qui n'a été amené par les circonstances à recourir à ses bons offices ? Aussi, toute la population s'intéressait à son état de santé qui depuis quelques mois l'avait obligé à s'éloigner de l'Hôtel-de-Ville, et toute la population a appris hier avec regret qu'il s'était endormi dans la paix du Seigneur.

M. Poli était entré à la mairie il y a une trentaine d'années, sous l'administration de M. Stretti, et ses successeurs n'avaient rien garde de se priver d'une collaboration aussi précieuse et aussi dévouée aux intérêts de la ville.

Devenu notre concitoyen par son alliance avec la famille Spezino, il s'était en effet attaché à la prospérité et à l'avenir de Bastia. Il joignait à des connaissances administratives étendues, une grande activité, un zèle qui n'a été relenti qu'il y a quelques mois par la maladie, une discrétion éprouvée et de rares qualités.

Nos édiles n'hésitaient pas souvent à recourir à ses lumières, à son expérience, et en avaient fait un véritable ami, un conseiller dévoué et sûr.»

Nous croyons pouvoir assurer que pendant les trente années passées à l'Hôtel-de-Ville, il a toujours fait preuve d'une scrupuleuse exactitude, et que c'était lui qu'on trouvait le premier à son poste, qu'il ne quittait que le dernier. Sa responsabilité était considérable mais il était à la hauteur de la situation et ne s'est jamais trouvé en défaut dans les circonstances les plus difficiles et les plus délicates. Son attachement à ses fonctions était tel, que sachant quel était celui des chefs de bureau qui, en cas de retraite, se trouvait tout désigné par son mérite pour prendre sa place, il l'initiait à tous les détails de service, afin que l'administration de la ville continuât à être bien assurée.

Ce consciencieux fonctionnaire était dans la vie privée, excellent époux et père ; pour sa famille la perte est irréparable, et en ce moment toutes les consolations qu'on essayerait de lui apporter seraient inutiles. Elle n'a pu cependant s'empêcher d'en trouver une dans les nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçue de l'édilité bastiaise, des membres du Conseil municipal, de tous les collègues du regretté défunt, enfin de l'affluence considérable d'amis qui a suivi son convoi funèbre.

Pour marquer ses sentiments à l'égard de M. Poli, le conseil municipal a décidé que les obsèques seraient faites aux frais de la Ville. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. J.-B. de Caraffa, premier adjoint au maire ; Augustin Valery, Sauveur Thiers et Louis Giordani, conseillers municipaux.

Le deuil était conduit par le fils, M. Léon Poli, ses oncles et ses cousins, puis venaient M. le maire Gaudin, M. l'adjoint Dapelo, MM. les Membres du Conseil municipal et tout le personnel des divers services municipaux, MM. les Administrateurs de la Caisse d'épargne, dont le défunt faisait partie, etc., les amis de la famille.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous offrons à Mme Poli-Spezino et à ses enfants, aux familles Poli, Peretti, Spezino, Ferrandi et Galloni l'expression émue de nos condoléances.

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19 à midi 23· + à 6 heures du soir + 19·6. Maxima + 24·6 Minima + 16·8.
Baromètre. — 7 heures du matin, 705 mm. à midi, 707 mm., 6 heures du soir, 707 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, couvert.

Chambre Musicale

Une Matinée Musicale sera donnée le 19 courant à la « Chambre Musicale », par le Professeur Swicher assisté de ses élèves.

M. Swicher profite de cette occasion pour faire savoir qu'il donne toujours des leçons, mais il ne peut les donner que chez lui.

Avis

A titre exceptionnel et pour la présente année les agriculteurs seront dispensés de l'obligation de conserver leurs oscons enfermés dans les emballages pendant les délais prescrits au paragraphe 7 de l'article 3 du décret du 16 avril 1910.

Pêche à la dynamite

Ce matin à 7 heures au débarcadère Caraot, place Saint-Nicolas, les nommés Zinini Antoine-Marie, âgé de 27 ans, Dionisi Alfred, 17 ans, Mazini Noël, 16 ans et Antonetti André, 26 ans, se livraient aux lucratives mais dangereuses douceurs de la pêche à la dynamite, lorsque la brigadier Ottavi et Leoni de la Sûreté leur mirent la main au collet et les conduisirent dare-dare au poste.

Ils seront déférés au Parquet.

Au Port

Entrées :

Vap. ita. « Audace, » cap. Ursino, de Sergente.

— Vap. ang. « Delamère, » cap. Glenny, de Manchester.

— Vap. « Iberia, » cap. Lahaye, venant de Livourne.

Sortie :

Vap. ang. « Pontiac, » cap Woolston, pour Liverpool.

— Vap. ita. « Audace, » cap. Ursino, pour, Marseille.

Décès

A quatre heures de relevée ont eu lieu les obsèques de M. Louis Franzini qui a succombé à une douloureuse maladie, à l'âge de 75 ans.

Le cortège funèbre s'est dirigé vers l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute. Le deuil était conduit par les gendres, MM. Raffini et Cuneo, leurs enfants et M. Antoine Franzini, entourés de nombreux amis qui ont tenu à s'associer à leur deuil.

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles Franzini, Raffini et Cuneo.

Carnet Sportif

Malgré la pluie qui fouettait les visages des énergiques équipiers, dimanche, 5 juin a été disputé un champ'onnat nouveau le match entre les nouvelles sociétés « Petit Stade Bastiais » et « Hardeward Club Bastiais ».

L'« Hardeward Club Bastiais », battu le « Petit Stade Bastiais », par 3 buts à 0 et gagne ainsi l'enjeu disputé.

Toutes nos félicitations à cette nouvelle société.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Crucioni, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, anciennes élèves internes de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de Juin.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00317

BOURSE DE PARIS

	7 juin	8 juin
Rentes 3 0/0 ancien	98.90	98.82
3 0/0 amortis.	98.85	98.75
	ex-coupon	

Chambre des Députés

L'ÉLECTION DE CORTE

La Validation

Paris, 9 juin.

M. Le Rouzic, rapporteur du 3e bureau, a déposé son rapport sur les opérations électorales dans l'arrondissement de Corte.

Ce rapport conclut à la validation de M. Adriani, déclarant que les griefs articulés contre son élection sont dénués de tout fondement.

« Les protestataires, déclare M. Le Rouzic, paraissent avoir moins le désir de contester sérieusement l'élection que de retarder la date de la validation de M. Adriani. »

L'Election de Sartene

La Proclamation

Paris, 9 juin.

Le rapport de M. Chanal relatif à l'élection de Sartene conclut ainsi :

« Après avoir rectifié les erreurs qui semblent exister dans les procès-verbaux de certains bureaux électoraux, votre troisième bureau a obtenu les résultats suivants :

« M. Balesi, 4.354 voix.

« M. Caitucoli 4.304.

« M. Balesi paraît ainsi posséder une majorité relative.

« En admettant M. le docteur Balesi à siéger provisoirement, il est bien entendu que cette décision n'engage pas le fond, sur lequel le 3e bureau se prononcera seulement lorsqu'il aura pris communication des dossiers administratifs et judiciaires qui ont été réclamés.

Conseil des Ministres

Paris, 9 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

MARSEILLE

Mutinerie d'Etudiants

Marseille, 9 juin.

Les élèves de l'école pratique et industrielle et ceux des écoles supérieures se sont livrés à des actes d'indiscipline d'une exceptionnelle gravité.

Environ trois-cents élèves, âgés de 13 à 15 ans se sont mutinés; alors même qu'ils étaient en classe, dans le but de protester contre la récente décision du conseil municipal leur supprimant la gratuité des fournitures scolaires.

En groupe compact, ils parcourent les rues de la ville en chantant, sur l'air des « lampions » : « C'est des livres qu'il nous faut ».

La police intervint et ramena, non sans peine, les jeunes révolutionnaires, à leurs salles d'étude.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

CASSANO

Effondrement d'une Maison

Calvi, 9 juin.

Aujourd'hui à midi, dans le village de Cassano, la maison appartenant à M. Orsatelli s'est effondrée sur la maison Franchi.

Une partie du mur en ruines menace plusieurs maisons environnantes.

Il n'y a, heureusement, à déplorer aucun accident de personnes, mais plusieurs animaux sont restés ensevelis sous les décombres.

La population toute entière est en proie à une émotion facile à concevoir.

Les autorités administratives ont ordonné les mesures protectrices qu'exige la situation.

Nominations

Assistance Publique

Paris, 9 juin.

M. Maggioli, commis d'inspection à l'Assistance Publique de la Corse, est nommé sous-inspecteur à l'Assistance publique du Jura.

M. Paoli, adjutant en retraite à Lotis, est nommé commis stagiaire d'inspection à l'Assistance publique, en Corse.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 9 juin.

M. le contre-amiral Amelot, est nommé major général à Lorient.

M. Petit, lieutenant de vaisseau, est nommé au commandement du contre torpilleur *Branle-bas*.

M. Vernisky, lieutenant de vaisseau, est nommé au commandement du sous-marin *Asie*.

Inscription Maritime

M. Péniaut, administrateur-chef de première classe, est promu au grade d'administrateur général.

M. Estorges, administrateur-chef de deuxième classe est promu au grade d'administrateur-chef de première classe.

M. Mouet, administrateur principal, est promu au grade d'administrateur chef de 2e classe.

TOULON

Tribunal Maritime

LES FRAUDES DE LA MARINE

Le Jugement

Toulon, 9 juin.

Les débats sur les fraudes de la Marine ont occupé quatre longues audiences du premier tribunal maritime, siégeant à Toulon.

Le tribunal est présidé, par M. le capitaine de vaisseau de Lacoche-Kerandraon, assisté de MM. Auzières, juge et Roux, juge suppléant, au tribunal civil ; Broquet et Breymann, lieutenants de vaisseau ; Conigt, ingénieur de 1re classe, et Siteron, commissaire de 1re classe

Le siège du ministère public est occupé par M. le capitaine de vaisseau Grosse, commissaire du gouvernement.

Au banc de la défense, Mes Brun, Marcaggi, Fortuné et Richard Andrieu, du barreau de Toulon.

Les accusés sont : les commis de direction des travaux Marius Rebuffel et Lucien Leguen ; le commis de comptabilité Louis Cicéron ; le fournisseur de la Marine, M. Gerard d'Hers.

La première audience a été consacrée à l'interrogatoire des accusés ; la deuxième, à la déposition des témoins.

L'audience d'hier matin a été consacrée à l'audition des derniers témoins, et celle de l'après-midi au réquisitoire du ministère public.

Les plaidoiries ont occupé les deux audiences d'aujourd'hui.

A cinq heures du soir le tribunal est entré dans la chambre de ses délibérations, et il n'en est sorti qu'à 6 heures 30.

Le président donne lecture du jugement qui condamne :

1. à six mois de prison avec sursis, Louis Cicéron, pour complicité de faux en écritures, escroquerie, soustractions frauduleuses et faits de corruption.

2. à six mois de prison, pour les mêmes faits, le commis de direction Lucien Leguen.

3. à deux années d'emprisonnement, comme auteur principal, pour les faits mentionnés ci-dessus, le commis de direction des travaux, *Marius Rebuffel*.

4. enfin à un an de prison avec sursis, le fournisseur Gerard d'Hers, reconnu coupable de corruption d'un employé de la Marine.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Déclaration de l'amiral Bellue

Calais, 9 juin.

Malgré le mauvais temps qui continue, l'amiral Bellue qui, avec une infatigable activité dirige les travaux de renflouage, a fait la déclaration suivante à un rédacteur du *Temps*.

« Je tiens le sous marin, je le ramènerai, mais il me faut le calme plat »

« Si nous pouvons ramasser dans l'après-midi sur le chaland les quatre chaînes arrière du *Pluviose*, nous pourrions rentrer le malheureux navire au port, cette nuit. »

Le Ministre de la Marine est arrivé cette nuit pour assister l'amiral Bellue dans les opérations de renflouage.

Conseil de Cabinet

Paris, 9 juin.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir en conseil, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

La déclaration Ministérielle

Le Conseil a définitivement arrêté les termes de la déclaration ministérielle que M. Briand soumettra demain à M. Fallières.

Le renflouement du Pluviose

Le Ministre de la Marine donne lecture à ses collègues des derniers télégrammes venus de Calais, lesquels laissent espérer que le *Pluviose* sera amené complètement renfloué dans l'avant-port vers minuit.

Le Tremblement de Terre en Italie

M. Pichon, ministre des affaires étrangères communique au conseil les télégrammes qu'il a reçus de Rome relatant la catastrophe de Naples.

Il s'associe au deuil qui frappe la nation-sœur et envoie un salut ému aux malheureuses victimes du tremblement de terre

La Grève des S.-F

Le Ministre des Travaux Publics entretient ses collègues de la grève des cheminots du Sud-France, ajoutant que les mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer du Nord se sont solidarisés avec leurs collègues du S. F.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

EN ITALIE

VIOLENTES SECOUSSES de Tremblement de Terre

Les Souverains Italiens à Naples

Rome, 9 juin.

Les Souverains italiens, accompagnés par le Duc d'Aoste, ont visité les lieux de la catastrophe qui plonge, une fois de plus, l'Italie dans le deuil.

Une cinquantaine de cadavres ont été retirés de sous les décombres.

On compte quelques centaines de blessés.

Au bourg de Calitri, non loin de Avellino, les maisons étagées en amphithéâtre se sont écroulées les unes sur les autres.

Il y a des victimes.

EN SARDAIGNE

Un terrible cyclone a ravagé la Sardaigne.

Les campagnes ont été complètement dévastées.

Les détails manquent, à cause de l'interruption des lignes télégraphiques sur la voie ferrée

Les populations sont terrorisées.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris ses entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exactitude parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui sera it confiés.

S'adresser, comme auparavant au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Jacques Baosa, Mlle Memette Baosa ; M. et Mme Erminy, née Baosa, et leurs enfants ; M. et Mme Orsini, née Baosa, et leurs enfants, M. et Mme Mainetti, née Baosa, et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Joseph Baosa et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme François Baosa et leurs enfants, de Marseille ; Mme Veuve Nerli, née Baosa, et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Nonce Baosa et leurs filles ; M. Jean-Baptiste Baosa et ses enfants.

Les familles Casanova, Parodi, Quilici, Marinetti, Maestracci, Luminchi, Cristiani, Cross, Canessa, Ciavatti, Ciavaldini, Federini, Montecucco, Ersa, Leandri, Lunardi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jacques Baosa

décédé à l'âge de 73 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu le 9 juin courant, à 5 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, 4, rue de la Paroisse (Citadelle).

Saison Printemps-Été 1910

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS

P. ROGIALLI, Tailleur

BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA

GRAND CHOIX D'ÉTOFFES
Françaises et Anglaises
Dernière nouveauté
Drape pure laine garantie

VESTONS DEVANTS INCASSABLES
Coupe impeccable — Façon très soignée

GRAND ASSORTIMENT
DE PANTALONS ET GILETS FANTAISIE

Prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.
Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).
Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DE TOUTES SORTES
Ch CLÉMENT et Cie
Entrepôts : Aux Magasins Gérdeaux et Boulevard du Cardo, n° 1.
Seuls Représentants à Bastia des *Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve*.
Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.
Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Bessan, en tous dessins
Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés
A des prix défiant toute concurrence
N. B. — La Maison fournit gratuitement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Sur cent femmes, il y en a vingt qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres engorgements, qui, plus ou moins rapidement, font toutes la misère, et qui ensanglantent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles, auxquels elles sont exposées.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ces incommodités, pour tout à coup la voire consommation s'épuiser et les maladies redoutables. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La misère s'affaiblit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrites, Fibromes, Hémorragies, Perte blanche, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENITINE des DAMES (1 fr. 50 le flacon).
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. 6 fr. 50 franco pour un Les 2 flacons francs contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mie, DUMONTIER, 6, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Eclairage puissant et consommation minime

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle contenant, malgré son prix modique, une documentation variée et complète, destinée à renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse:
Des Itinéraires, inédits et surtout nouveaux, de tous les MOYENS A EMPLOYER (en Chemin de Fer, de Navigation, Chemins de fer, Automobile, Diligences, Courriers postaux, etc., DESCRIPTIFS, Une CARTE SPÉCIALE dont les différentes diverses et très abondantes font, valoir la précision et la clarté.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES et historiques sur les particularités locales à signaler dans chaque département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description de l'histoire de chacune, les renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur paraîtra par 4 éditions trimestrielles, qui vous donneront une liste et guide de grande exactitude à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX: 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, G. A. OLIVESI, 4-6, Rue St-Lazare, Paris.

OUTILS pour AMATEURS MACHINES, Fournitures, DÉCOUPAGE
Tarif illustré franco sur demande

LE GUIDE DES CONVENANCES
Par LISELOTTE
1 FR. 45
LE GUIDE des CONVENANCES constitue le plus sûr moyen de conserver l'estime, car il évite le froissement inconvenant commis lorsque on ignorant pas TOUS les usages du monde.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 21 contenant une Gravure coloriée et un Patron grandeur nature: UN AN : 24 francs
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 800 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M., des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui irritent une effusion de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE BRUNIER. C'est le remède idéal, unique au monde, qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczéma à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTINE MAGNES à St Julien en Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depeyrelongue, 20, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sangiolo, Cours Napoléon, à Ajaccio.

LA DEMANDE DES MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
DE 4000 MALADES SAUVÉS depuis 6 ANS. — GUÉRISON 80 %. — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite nous prier former écrire avec grands détails en indiquant Nom, Prénoms, Profession et Adresse Exacte, à Monsieur Naturopathe, 2, Rue St-Honoré, (1er étage) PARIS

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ne L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)
Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Olagnier

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 158
VENDREDI 10 JUIN 1916

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	20 »

Union postale, se ajouter 2 fr. de plus en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

EN FEUILLETON

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Marguerite.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 7 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 22.
Fête de Demain : Saint Barnabe, ap.

9 JUIN

La Réforme Electorale

LE PROJET BRIAND

Le Conseil des Ministres a arrêté définitivement le projet de réforme électorale dont il a fait la base de son programme politique.

Ainsi qu'on l'avait fait prévoir, ce projet est original : il n'emprunte ni le système belge ni celui préconisé par le groupe parlementaire de la représentation proportionnelle.

Sans bouleverser la carte administrative de la France, il innove cependant sur de nombreux points et supprime la plupart des abus critiqués dans le scrutin actuel.

Essayons, le plus succinctement possible, d'en expliquer le fonctionnement.

Le système électoral du Gouvernement présente les particularités suivantes :

1° Il substitue au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste par département, avec représentation proportionnelle des minorités.

2° Il comporte la prolongation de la durée du mandat législatif à six ans, et le renouvellement de la Chambre par tiers tous les deux ans.

3° Il réduit le nombre des députés de 597 à 569, d'où une économie de 500.000 francs environ sur l'indemnité parlementaire.

4° Il simplifie les opérations du vote par la suppression du second tour de scrutin et des élections partielles. Les députés venant à disparaître pendant le cours de la législature seront de plein droit remplacés par ceux des candidats venant sur la même liste après les députés proclamés élus.

Voilà les points essentiels. Examinons maintenant les conséquences du système au double point de vue de la répartition géographique et de la représentation parlementaire.

I. *Conséquences géographiques.* — Chaque département aura droit à un député par 70.000 habitants et à un député en plus par fraction supérieure à 35.000.

Les départements qui, en raison du chiffre de leur population, n'auraient pas droit à quatre députés seront groupés avec un département voisin pour former une seule circonscription. D'autre part, les départements qui auraient droit à plus de quinze députés seraient sectionnés.

D'après ces données, quatorze départements qui ont moins de 245.000 habitants (trois fois 70.000 pour trois députés plus 35.000 pour un quatrième) seront réunis à d'autres départements limitrophes.

Ils se divisent, sur la carte, en deux groupes :

1° Onze départements du Sud, formant une ligne presque ininterrompue des Alpes aux Pyrénées. Ce sont : les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, le Vaucluse, la Lozère, le Cantal, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales.

2° Trois départements de l'Est : l'Aube, la Haute-Marne et le territoire de Belfort.

En outre, la Seine, qui aurait droit à 55 députés (au lieu de 50 actuellement) formerait quatre circonscriptions, et le Nord, qui aurait droit à 27 (au lieu de 23) en formerait deux.

Au total, il n'y aurait plus, au minimum, que 77 circonscriptions électorales en France.

II. *Conséquences parlementaires.* — Au point de vue de la représentation proportionnelle des minorités, le système du Gouvernement est basé sur la fixation d'un quotient qui, dans chaque circonscription, sera égal au nombre des électeurs inscrits divisé par le nombre des députés à élire.

On divisera ensuite par ce quotient électoral le chiffre moyen des voix recueillies par les listes en présence, chiffre moyen obtenu par la division du total des voix des candidats de chaque liste par le nombre des députés à élire.

Chaque liste aura droit à autant de sièges que la moyenne contiendra de fois ce quotient électoral. Tous les sièges qui, après cette répartition, ne seront pas attribués, reviendront de droit à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Voici, par exemple, un département de 350.000 habitants, qui aura 115.000 électeurs inscrits, dont 93.000 votants.

Ce département aura 5 députés à nommer, c'est-à-dire un par 70.000 habitants.

Le quotient électoral sera égal à 93.000 divisé par 5, soit 18.600.

Quatre listes sont en présence, qui ont obtenu, sur 93.000 votants, comme moyenne de voix, la première 42.000 suffrages, la deuxième 25.000, la troisième 19.000 et la quatrième 3.000.

En divisant ces moyennes par le quotient électoral, la première liste aura droit à deux sièges, la deuxième à un siège, la troisième à un siège, la quatrième, qui n'atteint pas le quotient n'aura droit à aucun représentant.

Il reste donc un siège à pourvoir. Il sera attribué à la liste qui arrive en tête, et finalement, cette liste aura droit à trois députés.

Ce projet, sérieusement étudié, paraît devoir rallier la majorité du Parlement. Ajoutons toutefois que les propositions ci-dessus ne sauraient être considérées que comme base de discussion. Des modifications importantes pourront y être apportées par la Chambre, d'autant plus facilement que le Gouvernement a fait connaître son intention de ne point poser la question de confiance sur les détails de ce projet.

C. des CORDELIERS.

LES NOUVEAUX ÉLUS

M. Louis Adriani

Député de Corte

M. Adriani, radical-socialiste, a battu dans l'arrondissement de Corte, M. Gavini, député sortant, républicain de gauche.

M. Adriani est né à Corte, en 1862. Il a fait ses études au lycée de Montpellier et à la Faculté de droit de la même ville. Licencié en droit, le nouveau député de Corte est magistrat. Ancien procureur de la République à Calvi, il est actuellement conseiller à la cour d'appel de Bastia.

Avant de nous parler de son programme politique, M. Adriani nous a dit que ce qui le préoccupersit surtout, au Parlement, ce serait la défense des intérêts généraux de la Corse, selon lui trop négligés.

« La Corse, dit-il, meurt de misère et de l'abandon où elle est laissée par la métropole. Il n'y a chez nous ni agriculture, ni commerce. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Les routes n'existent pas ; les chemins de fer sont à créer, on refuse d'assainir nos plaines. J'espère que, par nos efforts, nous arriverons à obtenir qu'on fasse pour la Corse au moins ce que l'on fait pour les colonies françaises.

» Le programme politique que je soutiendrai à la Chambre sera le programme intégral du parti radical et radical-socialiste.

» Je serai un ardent défenseur d'une politique de gauche. Bien qu'élu comme radical-socialiste, je verrais très volontiers un nouveau classement des partis *et je consentirais facilement à changer mon étiquette de radical-socialiste pour celle de socialiste indépendant.*

» C'est vous dire combien mes sympathies vont au gouvernement que préside M. Briand.

» J'approuve complètement le projet sorti des délibérations de la Chambre.

» *En ce qui concerne le monopole* de l'enseignement, j'aurai certaines réserves à formuler, si cette question vient à se poser durant cette législature. En principe, je préférerais au monopole la liberté de l'enseignement, avec, néanmoins, le contrôle de l'Etat sur les écoles libres.

» Quant aux monopoles financiers, que précenisait, l'autre jour, M. Augagneur, dans un article du *Lyon-Républicain* (Monopoles des assurances et de l'alcool), permettez-moi de réserver là-dessus mon opinion. Nouveau venu à la Chambre, j'aurai besoin, avant de me prononcer, de

---

25e — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VII

SINGULIÈRE FAÇON DE RENTRER CHEZ SOI

— Si je pouvais me permettre de donner mon avis, dit-il encore, votre prisonnier serait conduit à la geôle, et enfermé pendant une heure ou deux. Vous auriez alors tout loisir d'examiner ces doigts sur l'oreiller — à la loupe, par exemple — et une comparaison quelconque avec l'empreinte des doigts de cet homme vous dirait sûrement s'il est coupable ou non. Mais comprenez-moi bien, je ne vous donne pas de conseils ; je dis simplement ce que je ferais, si j'étais à votre place. Bonsoir,Ségonnot.

Il se retira. Le policier, qui faisait depuis quelques instants assez triste figure, se redressa et donna des ordres au garde-champêtre et à l'appariteur. Puis tous trois se dirigèrent vers la sortie, emmenant Marius Pipeyroux. Celui-ci, en arrivant à la porte, se retourna pour jeter à Mme de Noirétable un long regard. Elle le vit, et s'appuya plus lourdement au bras de son frère. Lavardac rejoignit ses hôtes.

— J'ai cru voir, dit-il, que Mme professait une certaine sympathie pour ce malheureux. Je la partage, sans pouvoir dire pourquoi. Mais s'il est innocent, on ne tardera pas à l'élargir. J'ai donné à Ségonnot le moyen de s'en assurer infailliblement.

M. de Fleury-Flayosc offrit le bras à sa sœur, et la conduisit hors du hall. Le correspondant les suivit.

— Mon cher ami, lui dit le général, vous devez penser que nous avons une singulière façon de vous accueillir.

— Pourquoi donc ? répondit le jeune homme. Je me demandais seulement si j'ai fait un très long voyage dans le seul but d'ouvrir les yeux à M. Ségonnot !

Mme de Noirétable ouvrit les lèvres comme si elle eût voulu répliquer. Mais elle les referma brusquement. Quand elle parla, ce fut pour dire que les voyageurs devaient être las et avoir faim, et que le dîner devait être servi.

CHAPITRE VIII

ELLE EST DONC PERDUE, APRÈS TOUT !

— Oui, mon ami, le château est admirable, disait le général à René Lavardac, et je doute qu'on trouve ailleurs sir plus pur et situation plus pittoresque. Mais je n'y viens pas souvent, comme vous pouvez le savoir, et je n'y suis jamais rentré sans qu'une sorte de crainte superstitieuse me saisisse. C'est enfantin, me direz-vous, et vous aurez parfaitement raison, mais comment lutter contre une influence mystérieuse et qui a ses racines dans les souvenirs du passé, douloureux et ineffaçables ?

Les deux hommes vivaient à cet instant la vieille demeure féodale, et le journaliste s'extasiait tout haut, admirant surtout les parties de l'énorme construction qui avaient été le moins remaniées. Ils survenant en ce moment des corridors dallés, bordés de murs en pierres de taille épais et humides, et percés de meurtrières par où la vent de mer s'engouffrait.

De temps à autre, ils traversaient une grande salle, nue et vétusta, et où leurs pas résonnaient comme dans une église vide. Le général prit un cigare dans sa poche et en coupa le bout. Avec sa barbe grise en pointe courte, ses yeux bleus, au regard songeur et quelque peu dédaigneux, son expression de physionomie légèrement distraite, c'était un homme attirant fortement l'attention, et chez qui on devinait un esprit porté à la contemplation et poétique dans une certaine mesure. Cette qualité, et la nécessité d'assister aux horreurs des combats ne sont donc point incompatibles, quoiqu'on en puisse penser, et le général de Fleury-Flayosc avait l'âme bienveillante et tendre, en dépit des massacres que sa profession lui avait ordonné d'exercer.

Il poussa une porte et mit le pied sur la première marche d'un escalier en tire-bouchon qui descendait au rez-de-chaussée. Lavardac le suivit et tous deux pénétrèrent bientôt dans la grande pièce que traversaient mystérieusement, deux jours plus tôt, Mme de Noirétable et sa suivante, et qu'on appelait encore la Salle de Justice.

Il y a très longtemps, dit le général, lorsque les possesseurs du château de La Roche étaient juges sur leurs propres terres, c'est ici qu'ils rendaient leurs sentences. Regardez-moi ce plafond, René.

— C'est une merveille pure, déclara le jeune homme, et je ne sais pas si malgré les progrès de tous les arts, on le referait aujourd'hui.

— Je crois, moi, qu'on ne le referait pas, répondit M. de Fleury-Flayosc. On plâtrit on le referait par des procédés mécaniques pour aller plus vite. On n'aime plus que ce qui va vite, à notre époque, et l'on ne se rend pas compte que c'est au détriment du goût et de la beauté.

Le général ayant allumé son cigare, alla vers une des portes-fenêtres latérales de la Salle de Justice, et l'ouvrit. Elle donnait sur une sorte de clairière ménagée dans le parc, et le soleil matinal d'une journée presque printanière y jouait doucement, tempérant la rudesse des coups de vent qui arrivaient encore du large. Au bout de cette clairière et presque sous les arbres contenaires, une tour isolée s'érigeait, à demi-ruinée et couverte de lierre jusqu'aux créneaux. Les deux hommes s'avancèrent dans sa direction.

— Il y a vingt ans, René, disait au marchant le général, je suis monté sur cette tour, et, seul avec le vent et sous la clarté des étoiles, j'ai livré un combat auprès duquel tous les autres ne sont rien, pour retenir une raison que je seraisis s'enfuir. La Destinée m'avait frappé cruellement, René. Un ange du ciel, dont la beauté était touchante et dont l'esprit était déjà plein d'adorables promesses, venait d'être déposé pour toujours dans la crypte qui règne sous ce bâtiment et où dorment aussi mes ancêtres. Elle était déjà sans mère, la pauvre enfant, car la mort m'avait volé une épouse adorée moins de dix-huit mois auparavant.

Sa voix s'altéra, si l'homme fort demeura silencieux pendant quelques instants.

— Quand nous avons monté le coffiot, hier soir, ajouta-t-il brusquement, et que nous avons aperçu la silhouette du château, ces souvenirs m'ont assailli avec violence. Je suis vieux, aujourd'hui, René, mais j'aurais pleuré encore.

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Expresso

connaître exactement les projets présentés.

« Mais j'estime qu'il faut donner le plus tôt possible un statut aux fonctionnaires, afin d'éviter des grèves préjudiciables à tous, comme celle des postiers, l'an dernier. Le statut sera, d'ailleurs, un moyen excellent pour réfréner les ardeurs belliqueuses de la C. G. T., qui n'est, selon moi, qu'un Etat révolutionnaire dans l'Etat. D'ailleurs, toutes les agitations, sous quelque forme qu'elles se produisent, je les combattrai toujours.

« Dans la mesure de ce programme, je soutiendrai le ministère de M. Briand.

« Comme M. Combes, je verrai même avec plaisir la reconstitution du bloc de gauche avec les socialistes raisonnables. »

— Et la réforme électorale ? demandons-nous à M. Adriani, qu'en pensez-vous ?

— Je suis, nous dit en terminant M. Adriani, partisan du scrutin de liste pur et simple. La R. P. me semble insuffisamment étudiée et susceptible d'être nuisible aux idées républicaines. Aussi, avant de me prononcer sur elle définitivement, je demande à attendre qu'elle vienne en discussion.

(*Paris-Journal*).

Société des Officiers en retraite

MM. les Officiers en retraite, ayant adhéré à la formation d'une Société pour poursuivre conjointement avec les autres Sociétés similaires du Continent leurs justes revendications, se sont réunis le 2 juin, à Hôtel de Ville de Bastia, pour procéder au vote définitif de leurs statuts et à la formation du Conseil d'Administration.

Les statuts ont été votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'Assemblée a nommé :

Président général : M. le colonel Grimaldi, Bastia.

Vice-présidents : MM. le commandant Moroni, Bastia ; le commandant Roccaserra, Ajaccio.

Trésoriers-secrétaires : MM. le capitaine Xiacco.

Conseillers : MM. Canquoin, sous intendant militaire de réserve, Ferrandi et Agostini, commandants, Taddei et Sarrochi, capitaines, Bastia ; MM. Calendini, Moulali, Salanca et Pinelli, capitaines, Ajaccio.

Après la formation du bureau, M. le capitaine Campana, le charmant poète Bastiais, a lu, à ses camarades, quelques strophes empreintes de plus vibrant patriotisme, que ces Messieurs ont écouté profondément, et accueillies par des bravos et des félicitations à l'auteur.

Revendications

Officiers défenseurs de la Sainte-Patrie !
Le front ceint de lauriers, au couchant de la vie,
La France a remercié le fruit de vos efforts !
Dans la guerre civile ou celle du dehors !
Aujourd'hui, chargés d'ans, de valeur et de gloire
En vos corps balafrés gît encore la victoire !
Naguère, aux champs d'honneur, vos mourr-
[rants extases,
Versaient à flots leur sang qui les ont engraissés !
Mais votre lieu sacré, pour la France chérie,
Bellone l'entretient comme une héritière ;
Son glorieux drapeau vous couvre de ses plis,
Grâce à votre vaillance, à vos devoirs remplis ;
Si l'ennemi jaloux venait à la poursuivre,
Les beaux jours du passé, vous les feriez revivre !
Pleins d'ardeur au combat et sachant commander
[der
Vous mourriez tous plutôt que de rompre ou
[céder !
Et de vos bras vainqueurs surgirait la victoire
Qui graverait vos noms au Temple de Mémoire !
Mais le triste présent ne vous rend par plus fiers,
Son tangent n'a pour vous que détresse et revers,
Généreuse Patrie éteins donc leur misère
Ne les condamnant pas au sort de Bélisaire !

2 juin 1910.

La Société comprend déjà 70 membres, dont 52 à Bastia et 18 à Ajaccio.

MM. les officiers qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés de l'adresser au président ou au trésorier-secrétaire, le plus tôt possible. Chacun est personnellement intéressé à cette œuvre, aussi est-il bon que tout le monde contribue, pour sa part, dans l'effort à produire et les dépenses à supporter.

Les membres de la Société des officiers de la Corse n'ont pas à donner leur adhésion, ni à payer la cotisation. La Société ayant adhéré collectivement, supportera, cette année, sur son fonds spécial, le paiement des cotisations de ses membres.

CALVI

Un Geste

M. Puccioselli, maire et conseiller général de Calvi, ne demandera pas, le 24 juillet, le renouvellement de son mandat. Par pur patriotisme, ce vieux républicain fait abandon d'un siège que nul ne songeait à lui contester, en faveur de M. Landry, député de l'arrondissement de Calvi.

Ce geste tout spontané d'un enfant du peuple démontre les grandes espérances que la démocratie fonde, à juste titre, sur le nouvel élu de la Balagne.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VALLECALLE. — La liste municipale Vincigerra a été élue contre la liste Limarola par 14 voix de majorité, au lieu de 5, comme cela a été annoncé hier par erreur.

SANT'ANTONINO. — Par décret du 15 mai, sont attribués à la commune de Sant'Antonino, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Sant'Antonino et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, pour la commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenus par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Sont exceptés de la présente attribution les biens ci-après désignés, qui ont fait retour à l'Etat : diverses terres dites Campo della Chiesa et Campi et sises sur le territoire d'Aregno.

MATRA

Mme Corteggiani de Matra

Samedi, arrivait à Matra, la dépouille mortelle de Mme Angèle Corteggiani, la compagne de M. Joseph Corteggiani, ingénieur-agronome, professeur spécial d'agriculture à Corte, et fille du regretté Xavier de Matra, ancien membre du Conseil général ; elle s'était éteinte la veille à Corte.

Mme Corteggiani a succombé à une implacable maladie de cœur dont elle souffrait et qui lui imposait de continuelles souffrances ; elle était toute jeune mariée, dans la splendeur de ses vingt-trois ans, lorsque le mal s'est déclaré et ne lui a plus laissé de trêve jusqu'au moment où il l'a terrassée impitoyablement.

Cette jeune femme, si admirablement douée de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, si aimante, si douce, si affectueuse, a connu toutes les angoisses d'une longue agonie. Trop intelligente pour se faire la moindre illusion sur la gravité de son état, elle suivait tous les progrès du mal, elle pleurait sur l'heure qui s'envolait, car elle comprenait que les siennes étaient comptées, et qu'il lui en restait peu à passer sur cette terre. Et elle se demandait pourquoi le destin se montrait si cruel pour elle, pourquoi après l'avoir entourée d'un époux, d'une mère, d'une sœur, de frères et de parents qui l'aimaient tant, après lui avoir fait entrevoir des joies éphémères, il la fauchait inexorablement à l'entrée de la vie, alors qu'elle escomptait tant d'années de bonheur. Dans la révolte intime de son cœur, elle montrait une énergie extraordinaire et donnait ainsi la mesure de sa force d'âme, des plus solides qualités. Ses derniers moments ont été doux : elle s'est pour ainsi dire endormie sans se douter que c'était pour l'éternel sommeil.

Les restes mortels de Mme Corteggiani ont été transportés à Matra, où se trouve le caveau particulier de la famille. Dans tous les villages traversés, les parents qui accompagnaient le corps ont reçu de nombreux témoignages de regrets et de sympathies.

Les obsèques ont eu lieu lundi matin. Le deuil était conduit par M. l'ingénieur Corteggiani, M. Marius de Matra, MM. le notaire Mariani et Alexandre Pecentelli, M. Ernest Romani et d'autres parents de Matra et des villages voisins.

Dans tout le canton de Moita, comme dans ceux de Pietra et d'Alesani, comme à Corte, la mort prématurée de cette jeune femme a provoqué les plus sincères regrets et de tous côtés on s'est rendu à Matra pour s'associer à la douleur de la famille.

Nous offrons à M. Corteggiani, aux familles de Matra, Corteggiani, Mariani et Vincentelli nos condoléances les plus attristées.

LE CRIME DU CIMETIÈRE

Peu à peu l'enquête se précise, la lumière semble s'infiltrer doucement dans le fouillis des circonstances qui enveloppent le crime odieux du cimetière.

Malgré les flottements de l'autopsie, il est plus que jamais certain que l'infortuné Decori n'est pas mort de mort naturelle ; il a été tout simplement assassiné, à l'aide d'un instrument contondant.

On a parlé d'une tiravelle de charretier et de deux gros morceaux de bois que l'on a découvert, comme ayant été les instruments de crime. Rien, n'est moins précis. Hypothétiques également les traces de sang, car on ne doit pas perdre de vue, que le violent orage de dimanche matin a du copieusement laver toute trace sanglante qui, dans le cas où il y aurait eu effusion de sang, aurait pu exister près du cadavre.

Decori a été assommé oui, mais avec quoi ? A l'aide d'un instrument contondant dont le coup a du amener la mort par épanchement interne.

On se perd toujours en conjectures sur l'emploi du temps de la victime pendant son séjour à Bastia.

On ne peut également parvenir à savoir où elle a passé les nuits de lundi, mardi et mercredi.

On ne sait pas non plus si Decori s'est rendu à San Martino, toucher le montant de la prétendue traite de 1.500 francs, et quelle était la personne chargée de lui compter la somme, s'il est vrai que cela devait avoir lieu.

Tels sont les trois points qui, une fois élucidés, pourront définitivement servir de première base à l'instruction.

Hier, dans l'après-midi, le nommé Bonnet François, âgé de 25 ans, qui avait été signalé comme ayant été vu avec Berlinghi et la victime a été invité par deux agents à les suivre au commissariat pour y être entendu.

C'est au restaurant Geronimi, près la gare de Lupino, que Bonnet a été appréhendé par les deux agents Fregosi François et Poggi Jean-Charles.

Interrogé par M. Hennequin, commissaire central, Bonnet a fourni des explications, qui paraissent plausibles, sur l'emploi de son temps pendant ces dernières semaines.

Ses dires seront vérifiés.

L'interrogatoire de Berlinghi, qui aura lieu samedi, jettera-t-il un jour nouveau sur cette affaire ? Nous nous plaisons à l'espérer.

Jérôme Pogci.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 20 ; à midi 23 4 + à 6 heures du soir + 20°. Maxima + 26 2 Minima + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages.

l'après-midi, id.

Pour le Relèvement

Pour apporter leur pierre au relèvement de la Corse, nos chers compatriotes résidant en Tunisie ont fondé : « La Petite France, » bulletin des sections tunisiennes de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, ainsi que des sociétés « La Corse, » de la Régence. La direction en a été confiée à notre très vaillant confrère, M. Pierre Omessa, toujours prêt à apporter son concours le plus large et le plus dévoué à toutes les œuvres philanthropiques, mais particulièrement à celles qui intéressent ses compatriotes.

L'idée est excellente et nous sommes persuadé que les résultats ne le seront pas moins.

Salut à « La Petite France ! »

Fiançailles

Nous avons appris avec un vif plaisir les fiançailles de Mlle Marie Santi la toute gracieuse fille de M. Hector Santi et de Madame, née Torre, avec M. Antoine Chavanne, industriel à Saint-Chamond.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos bien vives félicitations.

Contributions directes

Sur la liste des candidats qui ont satisfait aux épreuves du concours pour le surnumérariat des contributions directes, nous relevons avec grand plaisir le nom de M. Joseph Costa, fils du très regretté M. Simon Costa, inspecteur dans la même service.

M. Simon Costa a laissé dans l'administration des contributions directes les plus vifs regrets et le souvenir d'un fonctionnaire d'élite sous tous les rapports. Son jeune fils n'aura qu'à suivre son exemple pour parcourir une brillante carrière.

Nous lui envoyons nos plus cordiales félicitations pour ce premier succès.

Acte de probité

Le jeune Lacciardi Sébastien, élève de notre lycée, le même qu'il y a quelques mois, a remis à M. le Commissaire de police un porte-monnaie qu'il avait trouvé et contenant la somme de 150 fr. a également trouvé hier, sur le Boulevard, une montre en argent qu'il s'est empressé de remettre à M. le Commissaire de police.

Toutes nos félicitations au jeune et probe lycéen.

Obsèques

La famille Bassa vient d'être cruellement éprouvée par la mort de M. Jacques Bassa, décédé dans sa soixante treizième année. La levée du corps a été faite à cinq heures de relevée, en présence d'une affluence d'amis.

Après l'absoute donnée en l'église Sainte-Marie, l'inhumation a été faite dans le caveau Bassa.

Nous adressons aux familles Bassa, Ermiay, Orsini et Marietti toutes nos condoléances.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

— Vap. « Iberia, » cap. Lahaye, venant de Livourne.

— Vap. ital. « Paraguay, » venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Golo, » cap. Cariès, parti pour Livourne.

— Vap. « Iberia » cap. Lahaye, parti pour Marseille.

— Vap. ital. « Paraguay, » parti pour Porto-Torrès.

— Prick-gréllette franç. « Marie-Sophie, » cap. Calissano, parti pour Marseille.

Pilules Suisses

Les Pilules Suisses sont le meilleur *dépuratif*. Elles guérissent les *maux d'estomac* et la *constipation*. 1 fr. 50 la boîte Fco. Giassel, ph., 28, r. Cramont, Paris.

A vendre

Fourrages sur pré, livraison immédiate, s'adresser à M. P. Ajaccio.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	8 juin — 9 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.82 — 98.90
de 3 0/0 amortis.	98.75 — 98.60
	ex-coupon

Nouvelles Militaires

Infanterie

Paris, 9 juin.

M. Meynot, lieutenant au 141e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

Artillerie

Le maréchal des logis Monnereau, de la douzième compagnie d'ouvriers, est maintenu à Bastia pour les réparations du matériel du 75.

AU PORTUGAL

BRUIT D'ABDICATION DU ROI MANUEL II

Lisbonne, 9 juin.

Le bruit court avec une certaine persistance, que le roi Manuel aurait l'intention d'abdiquer en faveur d'Alfonso, duc de Bragance.

Le Souverain Portugais donnerait pour cause à sa détermination inattendue, l'état précaire du Trésor public, et les désordres qui agitent si fréquemment son royaume.

Les Morts du Jour

M. Tourné-Lottero

Carcassonne, 9 juin.

M. Xavier Tourné-Lottero, percepteur des contributions directes, à Carcassonne, est décédé subitement ce matin.

M. Gabriel Chaigne

Paris, 9 juin.

On annonce également la mort de **M. Gabriel Chaigne, ancien député de l'arrondissement de La Réole, décédé à Bordeaux, à l'âge de 51 ans.**

M. Chaigne avait été élu pour la première fois député en 1902 ; il fut réélu en 1906, mais il ne le fut pas en avril 1910.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Suprême Tentative

Cette 9 juin.

Malgré les efforts surhumains des scaphandriers, en dépit des actes de dévouement dont ne cessent de faire preuve les courageux sauveteurs, il a été impossible aujourd'hui d'amener le *Pluviose* dans le port.

Sous la violence de la mer, deux chaînes ont cassé et ont accidentellement interrompu les opérations.

Bientôt, les scaphandriers qui, depuis tant de jours ne cessent de se prodiguer, les ont réparées.

Une suprême tentative de renflouage sera faite dans la nuit.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00319

Conseil des Ministres

Paris, 9 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La déclaration Ministérielle

M. Briand donne lecture à M. le Président de la République de la Déclaration ministérielle qui sera lue aujourd'hui, aux Chambres.

M. Fallières approuve le programme du Gouvernement.

Le renflouement du Pluviose

Le Ministre de la Marine rend compte au Conseil de la situation du *Pluviose*.

Le Conseil décide que M. Briand, les ministres de la Guerre et de la Marine, ainsi que M. Chéron, accompagneront le Président de la République à Calais, à l'occasion des obsèques des victimes.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

La Conquête de l'air

Raid Militaire

Chalons, 9 juin.

Le capitaine Marconnet et le lieutenant Fequant, de l'école d'aviation du camp de Châlons, ont accompli, ce matin, un raid aérien qui leur fait a plus grand honneur.

Partis de Châlons, ils atterrirent à Vincennes, en passant par Montmirail et Coulommiers, couvrant ainsi 170 kilomètres en deux heures et demie.

Aussitôt averti, le Ministre de la Guerre envoya chercher les deux intrépides aviateurs, qu'il félicita chaudement et les retint à déjeuner.

TOULON

Les Désespérés de la Vie

SUICIDE d'un Enseigne de Vaisseau

Toulon, 9 juin.

Les « Maratimes » de Toulon ont été douloureusement impressionnés par le suicide d'un de leurs camarades, l'enseigne de vaisseau Victor Pourcel, originaire de Cette.

A peine âgé de 27 ans, l'enseigne Pourcel, était fréquemment atteint de violents accès de neurasthénie contre lesquels ses amis essayaient vainement de le faire réagir.

Depuis quelques jours surtout, le malheureux officier paraissait de plus en plus surexcité et l'on redoutait qu'il ne se livra à quelque geste désespéré.

Ce que l'on craignait arrive.

Aujourd'hui l'enseigne Pourcel mit un terme à son existence qu'il trouvait trop lourde en essayant de s'asphyxier.

Cette tentative demeura vaine.

Saisissant alors son revolver, il se logea une balle dans le cœur.

La mort fut instantanée.

Le désespéré a laissé un testament dans lequel il déclare refuser les honneurs militaires.

Il demande également à ce que personne ne suive son convoi funèbre.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Toutes les tribunes sont occupées par une foule élégante.

La tribune diplomatique est au complet.

Au banc du Gouvernement : MM. Briand, général Brun, Doumergue, Pichon, amiral Boué de Lapeyrère, Cochery, Ruau, Trouillet.

Tous les députés sont présents.

Allocution du Président

Le bureau définitif de la Chambre ayant été constitué à la fin de la séance de mardi, M. Henri Brisson prononce l'allocution suivante en prenant possession du fauteuil présidentiel :

« Messieurs et chers Collègues,

« Permettez-moi de vous exprimer la reconnaissance de votre président et des membres de votre bureau définitif pour la marque de confiance dont vous les avez honorés.

« Profonde est ma gratitude ; profonde aussi mon émotion en me voyant chargé de diriger vos délibérations. Notre tâche, en effet, est plus haute que jamais.

« Le passé de la République nous oblige.

« La troisième République a constamment vu s'accroître sa popularité et ses forces ; les générations nouvelles lui apportent des adhésions de plus en plus enthousiastes et nombreuses.

« L'ardeur déployée par la République pour l'enseignement du peuple est la raison maîtresse de l'intensité croissante de cet attachement populaire.

« La tâche de la République est de faire aux citoyens, dans la France pacifique et respectée, une vie plus haute, plus digne et meilleure.

« Mettons-nous tous à la besogne du même cœur, et nous mériterons bien de la Patrie. »

La Déclaration Ministérielle

Le Président du Conseil donne ensuite lecture de la déclaration ministérielle :

« Messieurs et chers Collègues,

« Les grandes lignes des réformes que nous voulons introduire vous sont connues.

« Malgré certaines ruses employées par les adversaires de la République, les élections des 24 avril et 8 mai, marquèrent la confiance absolue du Pays en la République que nous voulons baser sur un régime de Justice et de Liberté, toujours plus large, toujours de mieux en mieux comprise.

« Le Gouvernement ne laissera pas affaiblir son autorité par les germes d'indiscipline, jetés dans la démocratie, par les agents de l'Etat.

(Applaudissements au Centre gauche)

« Il vous sera prochainement présenté un projet de réforme électorale dont le scrutin fera également place aux minorités importantes.

(Vifs applaudissements au Centre. Mouvements divers à l'Extrême gauche).

« Des assemblées ayant pour mission d'étudier et traiter les grands intérêts régionaux seront établies. Le projet de vastes organisations régionales est mise à l'étude et nous croyons pouvoir le soumettre bientôt à l'approbation de la Chambre.

« Nous aborderons aussi les grandes réformes sociales que réclame le Pays. Nous nous sommes efforcés de les rendre susceptibles d'augmenter les droits de la classe ouvrière, qui, plus à la peine que les autres, mérite d'avantage d'attirer notre bienveillance.

« Mais si nous lui reconnaissons des droits que nous rendrons de plus en plus larges, de plus en plus conformes à l'évolution des idées sociales, nous lui marquerons ses devoirs qui doivent être la clef de route de toute société bien établie

(Mouvements à l'Extrême gauche).

« Nos relations avec les Nations étrangères sont des plus cordiales. Les grandes puissances recherchent l'amitié de la France qui a enfin reconquis la place qui lui était due et qu'on lui reconnaît.

« Notre politique extérieure sera plus que jamais basée sur le terrain pacifique, mais nous devrons nous imposer tous les sacrifices nécessaires pour achever la puissance militaire de notre pays.

« L'augmentation de notre marine telle qu'elle est inscrite au programme naval, notre artillerie, grâce aux techniciens de talent qui honorent l'arme, subira tous les perfectionnements, susceptibles de lui conserver le rang qu'elle occupe dans le monde entier.

« Tous nos soins seront également apportés à la création d'une flotte aérienne qui serait appelée, en cas de mobilisation, à rendre de précieux services.

« Le problème fiscal, dont la solution est attendue par le pays, s'impose aussi à notre devoir.

« Les réformes une fois établies, il importe de soumettre le nouveau régime à un contrôle des plus rigoureux. Nous nous donnerons la tâche de veiller sur nos finances, de prudemment administrer les deniers publics.

« Vous savez maintenant, Messieurs, ce que nous voulons, vous connaissez notre programme, vous n'ignorez plus sur quelles bases nous voulons établir les réformes attendues par la Nation toute entière.

« C'est ainsi que nous entendons gouverner.

« A vous de déclarer si nous sommes en communion d'idées, avec le but patriotique, de collaborer de toutes nos forces à la grandeur de la France et de la République. »

(Applaudissements répétés).

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

L'ÉLECTION DE CORTE

M. Adriani est admis

M. Le Roux, rapporteur du 3e bureau chargé de l'examen des opérations électorales dans l'arrondissement de Corte, monte à la tribune et donne lecture de son rapport concluant à la validation de l'élection de M. Louis Adriani.

Aucun orateur ne demandant la parole, les conclusions du troisième bureau sont mises aux voix et adoptées.

En conséquence M. Louis Adriani est admis

L'ÉLECTION DE SARTENE

La Proclamation de M. Balesi

M. Chanal donne ensuite lecture de son rapport relatif à l'élection de Sartene, qui conclut à l'admission provisoire de M. Balesi.

La Chambre se réservant de discuter ultérieurement cette élection, dès que son 3e bureau sera en possession de tous les éléments nécessaires, vote l'admission provisoire de M. Balesi.

D'autres élections sont validées ; puis la séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

Toutes les tribunes regorgent de monde.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Bureau définitif de la Chambre

A l'ouverture de la séance, le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Chambre des députés portant modification de la constitution du bureau définitif de la Chambre.

Acte est donné de cette communication.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le président donne la parole à M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, pour une communication du Gouvernement.

M. Barthou donne lecture de la Déclaration ministérielle.

La lecture de cette Déclaration est constamment interrompue par des bravos, des sourires, des rires et des exclamations.

Aucun passage de la Déclaration ministérielle n'a été souligné par les applaudissements de la Haute-Assemblée.

Cette singulière attitude de nos Pères Conscrits est incompréhensible.

La Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger relative à l'abrogation de l'article 340 du code civil.

Le discours de M. Louis Martin, sénateur du Var, occupe la fin de la séance, qui est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

AU VATICAN

Rome, 9 juin.

Une grande inquiétude règne au Vatican.

Le cardinal Rampolla dont, depuis quelque temps, l'état de santé est très précaire, va s'affaiblissant de jour en jour.

Les Professeurs qui lui prodiguent les soins les plus dévoués, ne dissimulent pas la gravité de la situation, qui cause une vive alarme dans l'entourage pontifical.

On s'attend à une issue fatale.

Au Palais Bourbon

Vive Animation dans les Couloirs

Paris, 9 juin.

La Déclaration ministérielle a produit une vive émotion à la Chambre.

Dans les couloirs l'animation est vive ; dans tous les groupes, les impressions sont échangées, et les paroles du Président du Conseil diversement commentées.

Les radicaux-socialistes et les Combistes surtout ne dissimulent pas leur mécontentement.

On remarque parmi eux, MM. Barteaux et Pelletan, qui s'agitent et amentent leurs partisans.

Ils proclament que le Président du Conseil a fait vers la Droite, un mouvement tellement accentué qu'il n'est plus possible de le suivre dans cette voie.

Réunion du Groupe Radical-Socialiste

Les membres du Groupe Radical-Socialiste ont décidé de tenir demain une réunion dans laquelle sera examinée la situation politique.

On décidera également quelle sera la tactique à suivre, en présence de la déclaration ministérielle.

AVIS DE DÉCÈS

(LAVATOGGIO)

M. Philippe Croce et ses enfants, de Lavatoggio ; M. et Mme Joseph Santelli, née Cercoli, de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME TOUSSAINTE CROCE
Née SANTELLI

leur épouse, mère, sœur et belle-sœur, décédée à Lavatoggio, le 7 juin 1910, dans la 38e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour elle !

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

BAINS DE PUZZICHELLO

3me saison du 10 juin au 30 juin.

Chambres entièrement restaurées.

Location pour *saison entière* ou par *jour* de 4 fr. 50, 3 fr. et 2 fr. 25.

Table d'hôte, cuisine soignée à 3 francs par jour.

Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.

L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

A VENDRE

Pour cause double emploi, bon petit commerce, denrées alimentaires, belle situation, prix réduit

S'adresser à François Maestracci, agréé, 12, rue Napoléon.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route de Cap, Bastia.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, *Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse



Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ile-Rousse, Calvi, Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti à Bonifacio, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS par la Révulsion Hahn

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Installation à Gaz

JEAN CINI

EX-OUVRIER DU GAZ

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

Eclairage puissant et consommation moindre

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication trimestrielle entièrement, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner commercialement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :

Des tableaux, clairs et pouvant nouveaux, de tous les NOMBRES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-poste, etc., desservant l'île.

Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes sont valoir le précieux et le clarté.

Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignant les personnes utiles à connaître de notre département insulaire.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES jugeant à une brève description des localités en nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est donc devenu une source et guide de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.

PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, M. J. CLAVEL, 43, Rue St-Louis, Paris.

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS

MACHINES, Fournitures — DESSINS

Bastia, Rue Droite, 3 bis

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poterie en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LE Guide DES Convenances par LISELOTTE

1f45

Le volume broché

Couverture illustrée

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à un chic.

LE GUIDE DES CONVENANCES

	Pages
La Naissance	21 à 26
Le Baptême	29 à 45
L'Enfance, la 1re Communion et l'Entrée dans le monde	44 à 76
Le Mariage, le Trousseau, la Corbeille, les Noces d'Anniversaire	77 à 126
La jeune Ménage	127 à 152
La Maîtresse de Maison	153 à 164
Les Concerts	165 à 194
Les Réceptions	195 à 204
Les Visites	205 à 224
La Vie au dehors	225 à 242
Les Distractions du temps	243 à 255
La Correspondance	256 à 290
Les Relations mondaines	291 à 413
Les Maîtres de Maison à divers points de vue	414 à 475
Les Morts	476 à 487

EN VENTE PARTOUT : 1 fr. 45, franco : 1 fr. 60, Librairie HACHETTE & Cie, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS. Librairies PARIS, Succursales France, Grands Magasins, Bons Libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 60.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE *a intérêt et profit à lire*

LA VIE A LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ET ELÉGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format 7f5 × 13, *reliure toile verte*
Son nombre de Pages : 450 (Une par Jour)
Ses Renseignements : *l'A.B.C. des Affaires*
Sa Prime : *Une Carte des Chemins de Fer*

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR



DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRSE

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 139

SAMEDI 11 JUIN 1910

00320

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRE DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, SUR AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LES ÉLECTIONS DE LA CORSE

SYNDICAT DE PRESSE MUNICIPALE

Chambre des Députés

RAPPORTS d'élections remis à la présidence et insérés au Journal Officiel conformément à la résolution de la Chambre des députés en date du 16 juillet 1902.

L'ÉLECTION DE CORTE

M. Le Rouzic, rapporteur. — Département de la Corse, arrondissement de Corte.

Les élections du 24 avril 1910 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 20,413, dont le quart est de 5.103.

Nombre des votants, 12.066.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 8.

Suffrages exprimés : 12,058, dont la majorité absolue est de 6,030.

Ont obtenu :

MM. Adriani Louis, 6.112 voix.
Gavini Antoine, 5.946 —

Divers bulletins nuls ou voix perdues, 9.

M. Adriani Louis a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Messieurs, deux candidats ont sollicité le 24 avril 1910 les suffrages des électeurs de Corte : MM. Adriani et Gavini.

M. Adriani ayant obtenu la majorité légale, la commission de recensement siégeant à Ajaccio l'a proclamé élu.

Une protestation avait cependant été formulée devant elle. Des amis de M. Gavini l'avaient signée, sans indiquer leur domicile électoral.

On y alléguait : 1° Que les résultats officiels des opérations électorales des communes de Vezzani, Nocota, Casanova et Saint-Pierre-de-Venaco n'étaient pas conformes à ceux qui furent publiquement proclamés le soir du scrutin ;

2° Que 47 électeurs de Vezzani et 98 de Nocota, dont l'inscription sur la liste électorale avait été ordonnée par sentence du juge de paix, n'avaient pu prendre part au scrutin ;

3° Que 21 électeurs de Vezzani, radiés de la liste électorale par décision du juge de paix la veille du scrutin, auraient participé au vote.

Votre sous commission, après avoir entendu M. Gavini et examiné les pièces du dossier, a considéré que les trois griefs articulés par les signataires ne pouvaient être pris en considération ; c'est d'ailleurs, il nous semble, l'impression qu'a paru avoir M. Gavini lorsqu'il écrivait à M. le président le 1er juin 1910 : « Mes amis soutiennent que mon concurrent n'est pas réellement élu et que, sans les irrégularités qui ont vinié le scrutin, le résultat de l'élection m'aurait été favorable. »

Les protestataires paraissent avoir eu moins le désir de contester sérieusement l'élection que de retarder la date de la validation de M. Adriani. Il apparaît, en effet, sans conteste, sur le premier grief, que pour accepter une présomption de fraude, il faudrait admettre un concert frauduleux entre la préfecture et M. Adriani, car seule l'administration pouvait favoriser la falsification des procès-verbaux. Or, cela n'est pas vraisemblable, puisque M. Gavini semble, au contraire, avoir été officiellement le candidat de l'administration.

En ce qui concerne les deuxième et troisième griefs, qui reposent sur les mêmes bases et se confondent, nous estimons qu'en droit la sentence rendue par le juge de paix par défaut, la veille du scrutin, aurait une valeur légale si les notifications prescrites avaient été également faites. Or, rien n'établit dans le dossier que ces formalités aient été remplies.

Mais il résulte d'une pièce communiquée par M. Gavini, que, le 23 avril, à une heure très tardive (sept heures trente), un huissier avait essayé de notifier au maire la décision rendue, quelques minutes avant sans doute, par le magistrat cantonal.

Le jour de son audition, M. Gavini a déposé une autre protestation de quatre électeurs. Il y est dit : qu'à Venaco 332 électeurs seulement sur 637 inscrits ont pris part au vote. Les électeurs obstentionnistes n'auraient pas été aux urnes par crainte que leurs suffrages ne fussent substitués par le bureau.

Cette allégation fantaisiste confirme et fortifie les observations présentées au début de ce rapport.

Aussi, concluons-nous, la preuve se trouvant dans le dossier que les protestations dirigées contre M. Adriani ne sont ni sérieuses ni pertinentes, à la ratification des chiffres acceptés par la commission de recensement.

M. Adriani doit être validé parce qu'il réunit les conditions d'éligibilité prescrites.

Les suffrages exprimés se décomposent comme suit :

Suffrages exprimés, 12.058, dont la majorité absolue est de 6.030.

Ont obtenu :

MM. Adriani Louis..... 6 112 voix.
Gavini Antoine..... 5.946 —

Divers bulletins nuls ou voix perdues, 9.

M. Adriani ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue et supérieur au quart des électeurs inscrits, votre 3e bureau, à l'unanimité, vous propose de valider son élection.

L'ÉLECTION DE SARTENE

M. Eugène Chanal, rapporteur. — Département de la Corse, arrondissement de Sartene.

La commission de recensement chargée de l'examen des procès-verbaux concernant les opérations électorales de l'arrondissement de Sartene a décidé de ne pas proclamer les résultats de l'élection du 8 mai.

Elle justifie sa décision par les observations suivantes, insérées dans le procès-verbal du recensement général des votes :

Considérant que le procès-verbal des opérations électorales de la commune d'Olmiccia concernant les élections législatives de 1910, 2e tour, porte le nombre des suffrages exprimés à 412, tous attribués à M. Caitucoli, chiffre supérieur à celui de la population qui n'est que de 330 habitants ;

Considérant qu'il résulte du double de la liste électorale close au 31 mars 1910 et déposée à la préfecture et qui a servi au premier tour de scrutin que le nombre des inscrits s'élève à 108 électeurs seulement ;

Considérant en outre que le tableau rectificatif, publié cinq jours avant les élections, ne contient aucune modification à la liste électorale, et qu'aucune décision de justice ne peut légalement intervenir entre le 1er et le 2e tour de scrutin ;

Considérant au surplus que le procès-verbal susvisé ne revêt aucun caractère d'authenticité, qu'il est établi non sur l'imprimé envoyé par la préfecture pour l'élection législative de 1910, mais sur un imprimé destiné à une élection antérieure ;

Que notamment il porte que les électeurs sont convoqués par un décret qui serait intervenu le 8 février 1909, alors que les imprimés officiels mentionnent la date du décret du 28 mars 1910 ;

Qu'en plus ledit procès-verbal n'est pas revêtu du cachet de la sous-préfecture de Sartene qui avait été apposé sur tous les autres imprimés adressés aux maires de l'arrondissement à l'occasion des élections législatives en vue d'assurer l'authenticité de ces documents ;

Mais considérant que la commission de recensement ne croit pas avoir le pouvoir de se prononcer sur les questions et difficultés soulevées par les procès-verbaux qui lui sont soumis ;

sement décide de ne faire aucune proclamation et de laisser ce soin à la Chambre des députés.

La commission n'a pas établi les totaux des cantons de Petreto-Bicchisano et de Sainte-Lucie di Tallano, par conséquent son procès-verbal ne contient aucune addition récapitulative.

Néanmoins, M. Caitucoli prétendant qu'il avait obtenu 4,605 suffrages contre 4,754 attribués à M. Balesi dans les procès-verbaux dressés par les bureaux électoraux, demande à être admis à siéger provisoirement.

De son côté, M. Balesi formule la même demande en prétendant qu'il ne doit être tenu aucun compte de la différence entre le chiffre des inscriptions sur la liste électorale d'Olmiccia et le nombre de voix indiqué dans le procès-verbal des opérations électorales de cette commune.

Dans ces conditions, votre 3e bureau a examiné les trois solutions suivantes :

1° Statuer sur le fond, c'est-à-dire décider l'admission à titre définitif de l'un ou de l'autre des candidats ;

2° Joindre au fond la question d'admission provisoire ;

3° Prononcer l'admission provisoire soit de M. Caitucoli, soit de M. Balesi.

Nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, formuler de conclusions sur l'admission définitive soit de M. Caitucoli, soit de M. Balesi, la communication de documents administratifs et judiciaires paraissant indispensable pour vous permettre de statuer en complète connaissance de cause.

Il ne nous est pas possible de prévoir à quelle époque nous pourrons obtenir cette communication.

Votre troisième bureau a donc écarté le deux premières solutions, mais, conformément à de récentes décisions de la Chambre, il a pensé qu'il importait avant tout qu'un arrondissement ne reste pas plus longtemps sans représentant au début d'une nouvelle législature.

Il s'est donc prononcé pour une admission provisoire.

En raison des lacunes du procès-verbal de la commission de recensement, il a été appelé à compléter le procès-verbal de cette commission.

Après avoir reconnu les erreurs qui semblent exister dans les procès-verbaux de certains bureaux électoraux, votre troisième bureau a obtenu les résultats suivants :

M. Balesi, 4,354 voix.

M. Caitucoli, 4,301 voix.

Il apparaît ainsi que M. Balesi possède la majorité relative. En l'admettant provisoirement à siéger, il est bien entendu que cette décision n'engage pas le fond. Elle n'a le caractère ni d'une validation ni d'une invalidation ; elle ne crée aucun préjugé pour la solution des contestations que font naître les opérations électorales qui ont eu lieu le 8 mai dans l'arrondissement de Sartene.

C'est dans ces conditions que le troisième bureau vous propose de prononcer l'admission provisoire de M. Balesi.

---

27. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VIII

(LES AUT DONT PERDU, APRÈS TOUT)

Il soupira :

— Ah ! pourquoi n'a-t-elle pas vécu ! J'aurais eu quelque chose à aimer, pendant ces interminables années, et... pardonnez-moi, Lavardac, l'amitié de quelques hommes choisis n'a pas suffi à remplir mon cœur. La blessure ouverte à cette époque-là saigne encore... la main de ma fille l'aurait pansée. Mais trêve, mon cher ami, à ces souvenirs douloureux. N'est-ce pas notre ancien agent de la Sûreté, le digne M. Ségonnot, que je vois arriver là-bas ?

C'était le solennel Ségonnot, en effet. Il était correct et tiré à quatre épingles, comme d'habitude, et passait à cet instant la grille du château. Son beau cabriolet rouge était dans sa main ; il arrêta pour y inscrire une note. Puis il leva les yeux et aperçut le général et son jeune ami. Il fermi son petit livre, jeta un coup d'œil instinctif sur sa personne pour le cas où un grain de poussière s'y serait attaché en route, et traversa la cour pour s'arrêter devant M. de Fleury-Flayosc et lui faire un salut accentué. Il se montra beaucoup plus désinvolte vis-à-vis du correspondant de guerre, qu'il reconnut sûrement.

— Mon général, dit-il, je vous cherchais pour vous demander quelques instants d'entretien. Une nouvelle enquête au sujet du crime récent sera nécessaire, et je viens de recevoir un mot du chef du parquet, qui m'annonce son arrivée avant midi. Toutefois, nous tiendrons compte des observations que vous ou Madame votre sœur pourriez avoir à faire, quant à l'heure.

Le général eut un geste impatient.

— Arrangez cela comme vous l'entendrez, Monsieur Ségonnot, n'est sans importance. Ma sœur et moi resterons naturellement ici jusqu'à ce que cette déplaisante affaire soit définitivement réglée. Mais comme je n'en connais pas le premier mot, vous n'aurez pas grand besoin de moi, je suppose. A propos, cet homme que vous détenez hier soir sera-t-il officiellement accusé ?

— Non, mon général, répondit Ségonnot, contemplant le bout luisant de ses bottes ; je ne l'ai gardé que quelques heures. M. Lavardac avait raison. La comparaison des marques laissées sur l'oreiller et de l'empreinte des doigts de Pipeyroux a été concluante, à un point de vue tout au moins. Ce n'est pas lui qui a commis le crime. J'ai trouvé aussi, à la demeure du scaphandrier, confirmation de ce qu'il prétendait, à savoir qu'il y avait laissé la fiole de chloroforme achetée par lui.

— Ainsi, dit Lavardac, toujours légèrement ironique, le pauvre diable a pu passer à travers les mailles du terrible filet où vous l'enserriez. Je m'en doutais, Ségonnot ; je vous voyais, sans pouvoir dire pourquoi, sur une fausse piste. Mais, ajouta-t-il bienveillamment : « Errare humanum est. »

Le détective se frotta quelques instants le menton du dos de ses doigts.

— La coïncidence était cependant remarquable, Monsieur, fit-il observer d'un ton bref, et mon devoir était de faire ce que j'ai fait. Les amateurs policiers, seuls, parlent en guerre sur une théorie qu'ils se sont plus ou moins ingénieusement formée. Nous autres, professionnels, parcourons le terrain pas à pas, et demandons aux faits leur propre explication.

Puis, se tournant vers M. de Fleury-Flayosc :

— Peut être, mon général, consentiriez-vous à demander à Mme de Noirétable si elle voit un inconvénient à ce que l'investigation du parquet ait lieu tantôt. J'outrepasse mes droits, peut-être, en les sollicitant, mais c'est dans l'intérêt de la tranquillité des habitants du château.

Le général se mit en marche dans la direction de la grille d'entrée.

— Je consulterai ma sœur, dit-il ; mais il y a toutes chances pour que ses vues soient semblables aux miennes et pour qu'elle désire être libérée le plus tôt possible de toutes ces formalités.

A ce moment, un domestique rejoignit les trois hommes.

— Qu'y a-t-il ? lui demanda M. le Fleury-Flayosc.

— Je vous demande pardon de vous déranger, mon général répondit l'homme, mais il y a dans la cuisine le scaphandrier Jérôme Richelieu... le frère de... la victime, mon général, qui voudrait parler à M. Ségonnot.

— Bien, répondit l'agent de la Sûreté. Avec votre permission, mon général, je vais aller voir ce que me veut cet homme, pendant que vous pourrez consulter Mme de Noirétable.

Le général allait répondre par un assentiment ; le correspondant de guerre lui toucha le bras.

— Je commence, lui dit-il à voix basse, à m'intéresser à la tragédie qui se déroule chez vous. Peut-être tiendrai-je d'en percer le mystère. D'autre part, je ne serais pas fâché de faire enrager un peu ce brave Ségonnot. Pourriez-vous ordonner que le scaphandrier soit amené dans la salle de justice. De ce qu'il dira je tirerai peut-être une indication ou deux.

— Certainement, mon cher ami, répondit le général, du moment que la chose appelle votre attention de journaliste.

Et il ajouta à haute voix :

— M. Ségonnot, je désirerais poser moi-même quelques questions à ce brave homme. On va le faire venir dans la salle voisine. Vous n'y voyez pas d'inconvénient ?

Le policier soupira légèrement et jeta un regard quasi hostile au correspondant de guerre.

— Comme il vous plaira, mon général, répondit-il toutefois.

Quelques instants plus tard, et le scaphandrier entrait lourdement dans la salle de justice, où les trois hommes s'étaient rendus. Il marchait appuyé sur une canne, très lentement et d'une allure hésitante. Son visage était pâle, l'expression en était douloureuse et comme lointaine. Il salua, ses yeux allant de l'un à l'autre des trois personnages. M. Ségonnot s'approcha de lui.

— Vous avez désiré me voir, M. Richelieu, dit-il. Je suis allé chez vous hier, et j'y suis retourné le soir, mais vous étiez au lit, m'a-t-on dit, et souffrant ?

— Oui, répondit le vieillard, d'une articulation pénible et comme empêtée. J'ai appris de façon tout à fait inattendue la mort de ma pauvre sœur, et je venais de passer deux heures sous l'eau, car je sais plonger, comme vous le savez. Ça m'a fait du mal dans le cœur, à ce que dit le médecin.

LES INONDATIONS

M. l'inspecteur des eaux et forêts Girod-Genet vient de publier un excellent petit travail sur les causes des inondations. Cette question est plus que jamais d'actualité après les désastres qui dernièrement ont si cruellement éprouvé Paris et une partie de la France.

M. Girod-Genet propose « Un Congrès mondial de la Forêt. » D'après lui, il ne suffit pas que la France et l'Europe prennent les mesures nécessaires pour éviter le renouvellement de malheurs pareils. La véritable menace se trouve dans la décadence forestière de nos possessions coloniales et des immenses territoires qui les avoisinent. « Les phénomènes météoriques, dit-il, n'ont pas de frontières, et, sur ce point, toutes les nations sont tributaires les unes des autres. »

C'est ce qui explique son appel à « Un Congrès mondial de la Forêt, » et nous voulons espérer que cet appel sera entendu. Toutes les nations sont intéressées à protéger leurs territoires contre les terribles catastrophes qui les menacent par suite du déboisement qui s'opère partout, en France et en Europe, comme dans toutes les parties de l'ancien et du nouveau monde.

En Corse surtout on devrait mettre à profit les avis du très distingué inspecteur des forêts et ne plus poursuivre avec un acharnement irréfléchi et criminel le déboisement de nos montagnes. Si on persiste dans cette voie rien ne pourra empêcher la désolation et la misère complètes de notre île.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Les Sauterelles

Depuis plusieurs années la Balagne basse, c'est-à-dire les communes situées près du littoral, étaient régulièrement envahies

Cette année, dès les premiers jours d'avril, des éclosions plus nombreuses encore étaient signalées à la sous-préfecture, non seulement dans les communes de Lumio et de Calvi, mais encore dans les régions montagneuses, notamment à Montemaggiore et dans les villages au dessus de la vallée du Regino.

Vers le milieu d'avril, M. le Sous-Préfet de Calvi signalait ce fléau à M. le Préfet, et d'accord avec ce haut fonctionnaire, il prescrivait aux municipalités des mesures pour le combattre.

De son côté, notre nouveau député M. Landry, préoccupé de ce danger, dès son arrivée à Paris se rendait au ministère de l'agriculture et obtenait un crédit de dix mi le francs pour combattre l'invasion.

C'était pour les propriétaires balanins comme un don de joyeux avènement.

Malheureusement les événements viennent de prouver qu'ainsi que le pensait M. Landry, le crédit accordé était insuffisant.

La lutte organisée sous la direction et le contrôle des maires, des instituteurs et de diverses personnalités appartenant aux deux partis politiques de chaque commune, n'a duré que cinq jours, le crédit de 10.000 frs. ayant été rapidement épuisé.

En effet, si je suis bien renseigné, il a été ramassé environ 17.000 kilos de sauterelles.

C'est particulièrement Montemaggiore et Speloncato qui en ont le plus ramassé, et en certains endroits, il y avait des amoncellements de ces insectes.

Ainsi, dans les premiers jours de la semaine dernière, à deux ou trois kilomètres de la gare de Regino, le train montant vers Ponte-Leccia a été pendant un instant arrêté par les sauterelles qui avaient envahi la voie.

Les roues de la locomotive et des wagons patinaient en écrasant une multitude d'arrivées, et le mécanicien a dû augmenter par trois fois la chauffe de la locomotive pour continuer sa route.

La lutte est arrêtée faute de fonds, et c'est regrettable, car les éclosions continuent et les vignobles vont être en grand danger.

Il aurait fallu cinquante mille francs pour lutter efficacement contre ce fléau, qui cette année, désertant le bord de la mer, a envahi la haute Balagne.

J. O.

LE CRIME DU CIMETIÈRE

A l'Instruction

L'instruction piétine ; elle piétine même lamentablement, l'instruction : et il y a fort à craindre que le crime qui a ensanglanté les abords du cimetière ne reste aussi impuni, que bon nombre d'autres qui sont restés dans la mémoire de tout Bastiais.

On fondait de belles espérances sur la soi-disante piste qui avait amené la comparution devant le juge d'instruction de Bonnet François. On l'avait vu avec Berlenghi, on l'avait vu avec la victime, on savait qu'il était mal noté, on croyait bien qu'il était pour quelque chose dans ce « crime de barbot. » Crac ! l'accusation s'écroule comme des capucins de cartes. Bonnet a rendu un compte exact de l'emploi de son temps, son alibi a été reconnu exact, et on l'a relaché en lui faisant des excuses.

Aujourd'hui sera le tour de Berlenghi. Nous ne dirons pas ce que nous en pensons, mais l'opinion générale, jusques et y compris celle du père de la malheureuse victime, est que Berlenghi est incapable d'avoir commis un aussi odieux forfait. M. Decori, père, a même à ce sujet une expression bien typique : « Si Berlenghi y est pour quelque chose, il n'est que le complice involontaire, » laissant entrevoir que son malheureux fils a pu être présenté par Berlenghi à des personnes que la conscience n'étouffe pas.

Et alors !...

Et alors il reste impossible de savoir où Decori a passé les nuits de lundi, mardi et mercredi.

Il reste impossible de savoir si Decori a palpé les 1.500 francs, qu'il prétendait devoir lui être remis par un habitant de San-Martino, dit Berlenghi, de Saint-Marie dit le nègre.

Il reste impossible de connaître exactement quelles sont les personnes qu'il a vues pendant son séjour à Rastia, où le malheureux a trouvé une mort aussi affreuse.

L'instruction piétine !!!

JÉROME POGGI.

Compagnie française des Eaux

La Cie des Eaux a l'honneur d'informer la population que par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu à partir de ce soir 9 heures, jusque dans la matinée de demain.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 juin 1910.

Toujours en sympathie avec l'Amérique, le marché conserve aujourd'hui une attitude hésitante ou faible. Le 3 0/0 Français se retrouve à 98.97. Les Fonds Etrangers varient peu. Sociétés de Crédit très fermes. La Banque d'Athènes est recherchée à 427.

Sous le patronage de la Banque de Paris, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale et du Comptoir National à Paris et de la maison H. Schroeder, à Londres, il est procédé au placement de 500 000 obligations 4 0/0 de 500 frs de la Chicago Milwaukee and Saint-Paul Railway Company au prix de 485 frs, jouissance du 1er juin courant. Ces obligations, délivrées jouissance 1er juin 1910, rapportent un intérêt de 20 frs payable par semestre. Les coupons, ainsi que le remboursement du capital, sont affranchis de tous impôts présents ou futurs en Amérique et tous impôts français actuellement existants. Elles sont garanties par tout l'actif de la Cie, dont le réseau comprend plus de 12.000 kilomètres de voies ferrées, et sont remboursables en totalité le 1er juin 1925.

En Banque, la Jagerschtein se tient bien à 212.50.

Au comptant, les Pétroles de Salt Créek se retrouvent à 252.

Fermeté à 188.30 des obligations 6 0/0 convertibles New-York Laxi Cap. Ces titres sont garantis par un gage hypothécaire important, représentant à peu près le double de la valeur des obligations émises.

Chemins Français calmes.

Société protectrice des Animaux

Les membres adhérents à la Section de la Corse se sont réunis en assez grand nombre, le 7 du courant, à 5 heures et demie, dans le local de l'Union des Corses, rue de la Gare, n° 1, très gracieusement mis à leur disposition par le Président de cette Société qui travaille exclusivement à l'amélioration économique et morale de la Corse.

Il a été procédé à la nomination d'un comité ainsi que d'un bureau provisoires.

Ont été nommés membres du comité : MM. Poletti, professeur au Lycée ; Chauvet, professeur au Lycée ; Monti, chevalier de la Légion d'honneur ; de Benedetti, représentant de commerce ; Weber, officier d'administration du service de santé ; Marcotorchino, officier d'administration du service des subsistances militaires ; Armand, préposé des lits militaires ; Romagnoli, horloger ; Guidoni, officier d'administration des subsistances militaires.

Le bureau a été constitué de la manière suivante :

MM. Guidoni, président ; Monti, vice-président ; Chauvet, secrétaire ; Romagnoli, trésorier.

Le projet de statut sera élaboré et soumis aux membres adhérents déjà nombreux dont la réunion générale aura lieu au commencement d'octobre prochain.

A cette réunion générale sera faite une conférence dont, avec sa gracieuseté habituelle, a bien voulu se charger M. Chauvet, professeur agrégé.

Il est rappelé que la cotisation annuelle est de 5 francs pour les membres honoraires, et de 1 franc pour les membres titulaires.

Ceux qui voudraient coopérer à l'œuvre morale trice entreprise par la Section de la Corse qui vient de se créer, sont priés de donner leurs noms et adresses à M. Romagnoli, trésorier, Boulevard Paoli.

Place du Diamant

Programme du 12 juin, à 8 heures 1/2

En Avant, p. r.,	Meurel.
Salambô, fant.,	Reyer.
Marsa, mazurka,	Gentil.
Il Trovatore, fant.,	Verdi.
Bouquets de Valses,	Bosé.

Le Chef de Musique, TIBERI



GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

LA CONSTITUTION D'UN CAPITAL est chose difficile ; l'épargne vous le donnera en 20, 25 ou 30 ans ; l'assurance **sur la vie** le constitue tout de suite, car ses combinaisons répondent à toutes les situations, s'accordent avec tous les budgets.

Mais, pour passer un tel contrat qui peut durer toute une vie, adressez-vous à une Compagnie sérieuse et dont les engagements ne laissent rien d'indéterminé.

Aucune Société ne donne plus de sécurité qu'la Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) qui existe depuis soixante-cinq ans.

S'adresser au siège social de la Compagnie Le Phénix, 33, rue Lafayette, ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19·8 à midi 21° + à 6 heures du soir + 19·2. Maxima + 22·6 Minima + 16·5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, id.

Cour d'Assises

Par ordonnance de M. Levie-Ramolino, premier président de la Cour d'appel, chevalier de la Légion d'honneur, les assises du département de la Corse pour le 3e trimestre de cette année s'ouvriront à Bastia, le lundi, 18 juillet 1910, sous la présidence de M. le conseiller Gavini, assisté de MM. Gabrielli, conseiller, et Cristofini, juge au tribunal civil.

Examens de marine

M. Mattei a obtenu le brevet de capitaine au long-cours, application, à la suite des examens qu'il a subi à Marseille.

Croix Rouge Française

Les dames du Comité ou détentrices de carnets, sont instamment priées d'assister ce soir à 5 heures à la réunion qui aura lieu à la Chambre Musicale.

Prière d'apporter les carnets, les souscriptions et les cotisations d'engagement.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur du travail a été accordée à M. Grassi Antoine-Jean, ouvrier dans la maison Gauthier-Villars, à Paris.

Le ministre de la marine a décerné un témoignage officiel de satisfaction au matelot Guelfi, Joseph, inscrit à Bastia : a contribué à faire prendre à la remorque du *Modgerda* le voilier *Man-Lu*, désemparé au large du fort de Brescon, quartier de Cette, le 24 février 1910 ; — une médaille au argent de 1re classe au capitaine au cabotage Costa Joseph, commandant du *Constantin*, une médaille d'argent de 2e classe au pilote Colonna Français, de la station de Bône ; et un témoignage officiel de satisfaction au canotier du pilotage Mariani Dominique, à Bône ; au chauffeur Prosperi Joseph-Marie : se sont portés à deux reprises différentes et par une forte tempête au secours du voilier italien *Michele*, qui put être remorqué jusqu'au Bône, le 17 février 1910.

Nouvelles coloniales

Sont inscrits sur le tableau de départ pour servir aux colonies : MM. Paoli, lieutenant au 3e spahis, Tchad et Tonkin ; — Santini, maréchal des logis au 1er rég. de chasseurs, toutes colonies ; — Peretti, maréchal des logis au 8e chasseurs, toutes colonies ; — Franchi, maréchal des logis au 18e dragons, toutes colonies.

Les Annales

Le malicieux Miguel Zevaco adresse, par la voie des *Annales*, à « Madame la Comète », une lettre charmante, bijou d'esprit... Dans ce même numéro, très complet, comme de coutume, lire de délicieux souvenirs de première communion de M. Jacques Normand et Anna Rodenbach, une belle étude de Emile Faguet sur Racine, de curieuses confidences du ténor Jerem, des articles de Ghonsi, Funck-Brentano, une lettre à la cousine d'Yvonne Sarcey, etc., beaucoup de gravures, et, comme musique, l'air de *Paillasse*, de Leoncavallo, un des morceaux favoris de Caruso.

En vente partout : 25 centimes.

Octroi de Paris

Sont nommés commis assistants de l'octroi de Paris, MM. Quenza Horace-Gaston, adjudant au 6e colonial ; Mattei Paulin, sergent au 23e colonial.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau (soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

à BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 12, 13 et 14 juin.

à CORTE : Hôtel Paoli, 15 juin.

à AJACCIO : Hôtel Dauphin, 16, 17 et 18 juin.

à ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 19 juin.

Bas-à-varices. Ceintures sur mesure, etc.

Maison de vente : 5, Rue Garnier, à Nice.

Nouvelles Religieuses

ÉGLISE DE N.-D. DE LOURDES. — La procession de la Fête-Dieu aura lieu à Capanelle, dimanche, 12 juin, à 5 heures du soir.

COUVENT DE SAINT ANTOINE. — Lundi, 13 juin, fête de St Antoine de Padoue. Le matin Grand'Messe, à 10 heures, messe basse à 4 heures et demie, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

Le soir : Vêpres solennelles, sermon et salut, à 4 heures.

Baisement de la relique. *Te Deum* à 8 heures.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00321

BOURSE DE PARIS

9 juin — 10 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 98.90 — 98.77
de 3 0/0 amortis. . 98.00 — 98 55
ex-coupon

Le Président du Conseil

INTERVIEWÉ

par le Correspondant Parisien

DU "PETIT BASTIAIS"

Paris, 10 juin.

Interviewé par le correspondant du *Petit Bastiais* à Paris, le Président du Conseil lui a fait la déclaration suivante :

« Si l'on avait discuté dès hier l'interpellation sur la Politique Générale, le débat n'aurait pas été définitif ; il aurait fallu recommencer dans huit jours, tandis que lundi le débat pourra avoir toute son ampleur.

» Toutes les intrigues déjà naissantes auront eu le temps de se nouer, de se fondre en un bloc.

» La Chambre dira donc, lundi, si elle veut soutenir le programme républicain du Gouvernement de justice que j'ai l'honneur de présider ; ou bien si elle préfère suivre ces singuliers politiciens, qui, dès que l'on parle devant eux de justice et de liberté pour tous, protestent comme si on disait une monstruosité, comme si on leur faisait une injure personnelle.

» Le Gouvernement, s'inspirant de la volonté qu'a manifesté le Pays aux dernières élections, et adaptant sa conduite aux indications données, a honnêtement traduit ce sentiment par un programme bien défini.

« La bataille est loyalement engagée, dit en terminant le Président du Conseil, nous verrons...! »

Postes et Télégraphes

Paris, 10 juin.

M. Marzi, adjudant au 4e rég d'infanterie, est nommé expéditionnaire des Postes et Télégraphes, à Châlons-sur-Marne.

MONTPELLIER

M. de Laissac en Correctionnelle

Montpellier, 10 juin.

Les débats de l'affaire introduite par M. Poggioli, rédacteur en chef du *Petit Méridional*, contre M. Gustave Laissac, se sont déroulés devant le Tribunal correctionnel.

On se souvient que l'origine de l'incident était une appréciation du *Petit Méridional*, répondant à une affiche où ce journal était qualifié de faussaire.

C'est à la suite de cette note que M. Gustave Laissac, fils du conseiller général de Montpellier, candidat à la députation, s'oublia au point de se livrer sur M. Poggioli aux voies de faits qui font l'objet de l'instance.

Retenant la plainte et faisant droit aux réquisitions du Ministère public, le Tribunal a condamné M. Gustave Laissac à 50 francs d'amende.

MARSEILLE

Suprême Hommage à un Brave

Le Sergent Guerrini

Marseille, 10 juin.

Le paquebot *Amiral Ponty* a ramené du Tonkin la dépouille mortelle du sergent Guerrini, du 2e Tonkinois.

Le sergent Guerrini a trouvé dans un engagement qui eut lieu le 9 janvier 1909, contre le fameux pirate Dé Tham, une mort glorieuse en se portant héroïquement au secours de son capitaine, dangereusement blessé et que les pirates entouraient.

Le corps a été embarqué à destination de la Corse.

Avant le départ du paquebot, le délégué du ministre de la Guerre a déployé, en présence d'un piquet de troupes en armes, sur le cercueil de ce brave, la médaille militaire, hommage posthume rendu à la mémoire d'un modeste héros.

Au Palais Bourbon

Réunion

du Groupe Radical-Socialiste

Paris, 10 juin.

Le groupe radical-socialiste s'est réuni ce matin au Palais Bourbon.

L'ordre du jour portait l'examen de la situation qui était faite aux radicaux-socialistes à la suite de la déclaration du Gouvernement et l'attitude à observer vis-à-vis du Cabinet.

Après une longue discussion, il fut décidé que le groupe radical-socialiste adresserait une interpellation au Gouvernement dont la déclaration, à ses yeux, manque de précision.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

Nouvel Accident

Calais, 10 juin.

Par un temps magnifique, les travaux de renflouage ont été repris avec une énergie toujours croissante.

Après que les scaphandriers eurent solidement attaché les chaînes au sous-marin, on attendait la marée montante pour donner le dernier effort.

En cours de travail un nouvel accident vint encore une fois interrompre les opérations de décollage.

Sur les sept chaînes qui reliaient le sous-marin au chaland une d'elles se brisa à l'arrière.

Le *Pluviose*, fortement ensablé, offre une résistance énorme.

Légion d'honneur

Paris, 10 juin.

Nous avons annoncé hier, dans nos télégrammes, le magnifique raid en aéroplane accompli par le capitaine Marconnet et le lieutenant Fecquant, qui, partis de Châlons, atterrirent à Vincennes, couvrant 170 kilomètres en 2 heures et demie.

Le Ministre de la Guerre vient d'inscrire ces deux brillants officiers sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Interpellations sur la Politique du Gouvernement

A l'ouverture de la séance, MM. Manger, Buisson, Bertoux et Fourmet déposent sur le bureau une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement.

La Chambre consultée décide que ces interpellations seront jointes à celles déjà inscrites à l'ordre du jour de lundi.

Validation d'élections

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La Chambre valide sans discussion l'élection de MM. Théodore Reinach, Perchot, Sauzet, Brisbant, et Raimbaud.

L'élection Delcassé

Le rapporteur du 1er bureau monte ensuite à la tribune et soutient les conclusions du rapport concluant à la validation des opérations électorales dans la troisième circonscription de Foix.

Le général Pedoya monte à son tour à la tribune et combat les conclusions du rapport tendant à la validation de l'élection de M. Delcassé.

L'orateur prononce un discours très violent contre l'ancien ministre des Affaires étrangères, discours qui soulève fréquemment les murmures de la Chambre.

M. Delcassé n'a pas de peine à défendre son élection, le général Pedoya n'ayant articulé aucun fait sérieux contre la sincérité des opérations électorales.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées.

M. Delcassé est admis.

(M. Delcassé reçoit, en retournant à son banc, les félicitations d'un très grand nombre de ses collègues).

L'Election d'Ajaccio

La Validation

M. Defontaine, chargé du rapport sur l'élection de M. Dominique Puglesi-Conti dans l'arrondissement d'Ajaccio, monte à la tribune.

L'orateur soutient les conclusions de son rapport, déposé au nom du troisième bureau, et concluant à la validation des opérations électorales.

M. Defontaine ajoute que M. Decori, concurrent de M. Puglesi-Conti, au 2e tour de scrutin, avait annoncé l'envoi d'un dossier de protestation contre cette élection, mais que cet envoi n'est pas encore parvenu à l'heure actuelle au troisième bureau.

A l'unanimité la Chambre adopte les conclusions du rapport de M. Defontaine.

M. Dominique Puglesi-Conti est admis.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Interpellation Cicéron

M. Cicéron, sénateur radical de la Guadeloupe, demande à interpeller le Gouvernement sur les troubles qui ont éclaté à la Guadeloupe à l'occasion des élections législatives.

Cette interpellation est renvoyée au 1er juillet.

La Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger relative à l'abrogation de l'article 340 du code civil.

M. Guillier rapporteur, monte à la tribune et développe certaines parties de son rapport.

Le Garde des Sceaux prend part également à la discussion générale.

M. Barthou discute assez longuement le projet de la commission, dont l'idée essentielle est que la femme ne doit pas porter seule la peine d'une faute qu'elle n'a pas été seule à commettre.

Le ministre de la Justice fait valoir certaines difficultés relatives à la recherche de la paternité.

Contre-projet Jeanneney

M. Jeanneney, sénateur de la Haute-Saône, dépose un contre-projet.

Le Sénat décide qu'il sera imprimé et distribué.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le « TRAITÉ de la HERNIE » par A. CLAVERIE, spécialiste herniaire, dans lequel la « Vérité sur la Hernie » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

AVIS DE DÉCÈS

(CERVIONE)

M. Dominique-Jean Marcantoni, receveur principal des postes et télégraphes à Montauban, Mme Marcantoni et leurs enfants ; M. Mathieu Marcantoni, notaire à Valle-d'Alesani ; M. l'abbé Marcantoni, curé de Felce ; M. Marc-Antoine Marcantoni, conseiller de préfecture des Basses-Alpes, Mme Marcantoni et leur fils ; Mlles Marie-Françoise-Ursule et Catherine Marcantoni ; Mme Jeanne Marcantoni et sa fille, de Toulon sur mer ; M. Marc-Antoine Marcantoni, propriétaire à Tarrano, et Mme Marcantoni ; Mlle Marie-Olive Marcantoni ; M. Marius Giacobbi, sénateur de la Corse, Mme Giacobbi et leurs enfants ; M. Formoso Giacobbi, maire de Venaco ;

Les familles Tiberi, de Ste Lucie de Mercurio, Angeli, de Franceschi, de Pancheraccia, Marsily, de Matra, Filippi, Nicolai et de Cortichi, de Tox ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSEIGNEUR PIERRE-MARIE MARCANTONI

Chanoine Honoraire

Curé-Archiprêtre de Cervione

leur frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé à Cervione, le 3 juin 1910, dans sa soixante-troisième année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Prier pour lui !

(AJACCIO)

Mme veuve Paul Alessandri ; Mme Bastiani, M. Tibère Bastiani, lieutenant au 163e de ligne, et leurs enfants ; M. Alessandri Paccecco et sa famille ; M. Alessandri Luc-Antoine, chevalier de la Légion d'honneur, et son fils ; Mlle Françoise Alessandri ;

Les familles Alessandri et Versini, de Piana ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR PAUL ALESSANORI

Commandant en retraite

Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et cousin, décédé à Ajaccio, le 9 juin, à l'âge de 71 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Ajaccio, le 10 juin, à midi et demi.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VIZZAVONA

Cte HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris ses entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui seront commandés des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il posera leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant



Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 160

DIMANCHE 12 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CELAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, 27 AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00322

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean Facondo.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 8 m.

Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 20.

Fête de Demain : Saint Antoine de Padoue.

11 JUIN

LA FILLE MAUDITE

(LÉGENDE CORSE)

C'était au temps où les fils de rois épousaient encore des bergères...

Dans une de méditerranéenne qui, par son opulence, par sa beauté, attira la convoitise de tous les anciens peuples conquérants et fut aussi le « grenier de Rome », après avoir inspiré les poètes de la Grèce, dans l'antique Cyrnos, était située, sur le plus riant des côteaux, la ferme de Calcatoggio. C'était non dépendance du vaste domaine que possédait le seigneur Saverio Colonna d'Istria, comte de Cinarca. Aujourd'hui, à cet endroit, s'élèvent les maisons blanches et coquettes du village qui a conservé le nom de l'ancienne ferme. Quelques-unes d'entre elles même sont enclavées sur les fondements des anciennes tours féodales. Le paysage, un petit coin de paradis terrestre, est charmant. Une colline éternellement verte, au pied de laquelle la mer étend sa nappe bleue et vient se fermer dans une baie, si pittoresque avec son aspect de plage aux abords finement dentelés, avec son cadre émaillé de vieilles tours génoises, dernier vestige de ces temps héroïques où les habitants de l'île luttèrent avec tant d'énergie et de ténacité pour l'indépendance de leur pays. Et la colline, après une légère dépression, s'allonge vers le centre de l'île. Partout, elle est parée d'une flore éblouissante. Brusquement elle s'arrête. Elle vient de toucher aux rochers abrupts de la grande chaîne de montagnes qui divise la Corse en deux versants.

Là, à ce point d'intersection, prend sa source la « Liscia », paisible rivière qui arrose largement la vallée de Cinarca, étalée tout au long, plantureuse et splendidement belle d'un bout à l'autre des deux pieds extrêmes de la colline.

Sur cette région ensoleillée où la brise marine se mêle agréablement aux arômes champêtres, le comte Saverio dominait en noble palatin. C'était un grand seigneur doux, affable, chevaleresque, d'une taille moyenne, d'assez forte carrure, les cheveux rejetés en arrière ; il avait une tête lionine de laquelle s'échappait une expression de sympathie, de charme et de beauté. Son visage décelait aussi les nobles qualités avec lesquelles ses illustres ancêtres avaient marqué leur nom au livre d'or des fastes insulaires.

De ses terres, le Comte ne s'en occupait pas, laissant tout au soin de son régisseur. Et cependant, il était quotidiennement à Calcatoggio. Monté sur une superbe jument il s'en allait le matin, à travers champs, apparemment en promenade. Mais ses allées et venues furent bientôt taxées de calculi.

Lui, qui n'avait pas d'habitudes réglées, il arrivait tous les jours à la ferme et presque invariablement y passait les mêmes heures. Ce n'était pourtant pas dans un but de contrôle. Vincentello, le gérant, était au-dessus de tout soupçon et tout le monde savait que le Comte, à cet égard, n'avait pas à son arc une corde cachée. Que pouvait donc y avoir à Calcatoggio pour subjuguer le comte Saverio ?... L'on se perdait en conjectures. Oh ! Ce ne fut pas long. La malignité publique a vite fait de trouver sa pâture, et bientôt il en courut de belles sur le compte de Clorinda, la fille à « Zia Nunzia, » la veille ratatinée qu'on voyait toujours derrière un troupeau de chèvres, avec sa figure parcheminée de *Mater Dolorosa* qui ne se déridait jamais. Et l'on se racontait la vie de Clorinda, ses goûts, ses prétentions. Lorsque « Zia Nunzia » perdit son mari, Clorinda venait de naître, mais il y avait à la ferme deux robustes gaillards, au cœur bon et généreux, pour la gérer. Aussi, la misère ne pénétra point dans l'antre du logis, et Clorinda grandit, choyée, adulée. Elle était si jolistte, si prenante, [illegible] « un peu bourgeoisement ».

Mais, soit par suite de cette éducation, soit par les effets d'un levain de vice contenu dans son tempérament, Clorinda fit bientôt le désespoir de la famille. De l'orgueil commençait à poindre ! Elle était âgée de douze ans, et ses frères avaient le cœur crevé par les manières de la petite « patricienne », qui tout au plus condescendait à leur serrer la main, mais ne pouvait, tous les soirs, s'astreindre à poser ses baisers frais sur leurs joues baignées de sueur. Oh ! ils sentaient bien l'indifférence, le dédain même, dont leur petite sœur les accablait. Il y a quelques années, à deux jours d'intervalle, la vie et la mort avaient pénétré dans la ferme. Clorinda avait été le rayon de soleil qui luit après la tempête. Sa venue au monde avait rasséréné l'atmosphère de la ferme, si lourde de chagrin depuis la mort du père. Mais, aujourd'hui, ce rayon avait disparu, laissant un ciel plus noir... Et les deux frères, se sentant bien près l'un de l'autre, n'osaient se plaindre. Ça aurait fait trop de peine à la mère qui, elle aussi comprenait, était navrée, mais faisait bonne mine de son côté, pour ne pas aviver la douleur de ses gars. Et ces braves gens se trompaient, contenaient leur chagrin. La mère, elle, sentait son cœur se fendre, le soir au coucher, quand elle contemplait l'idéale beauté de sa fille, en pensant que ce n'était là qu'un beau fruit pourri. Quant aux frères, c'était sans mot dire, le cœur gonflé qu'ils se retiraient après la soupe, dans la « pièce des hommes ». Le geste las, ils se déshabillaient silencieux, comme des coupables que le remords harcelait. Et sur leur grabat, le morceau de résine soufflé, une grosse larme perlait à leurs paupières. Mais l'un ne voyait pas celle de l'autre. Ainsi la perversité d'une femme, fillette encore, faisait faiblir, secouait jusqu'aux larmes deux hommes à l'âme fortement trempée dans le granit de leurs montagnes. On vécut ainsi quelques années. Clorinda, avec l'âge, devenait raffinée ; le ferment avait levé. Mais elle était encore plus belle maintenant avec ses grands yeux noirs ombragés par des cils de velours impeccablement arqués, avec sa bouche en fleur, son teint mat, son corps que, sous sa robe et son carraco modeste, on devinait merveilleusement dessiné. Quand elle eut atteint ses dix-huit ans, une épidémie de variole sévit dans le pays. Les deux frères furent touchés par le terrible mal qui les fauche. Quel rude coup pour la mère ! Elle vit en quelques jours ses plus chères espérances s'envoler. Vraiment les heurts de son existence étaient [illegible] manquer au logis. Qu'aurait-elle pu faire maintenant à la ferme, seule avec sa grande « demoiselle, » comme elle l'appelait. Le Comte n'aurait pas manqué de leur signifier un congé. Mais non, celui-ci était trop généreux. Il fut ému par le sort de la vieille. Pourvu que le troupeau de chèvres fut gardé, l'existence matérielle des deux femmes était assurée. Et « Zia Nunzia » fut se réoudre à prendre la houlette. Clorinda, elle, restait à la maison pensant que sa jeunesse et sa beauté lui conféraient des droits dont elle ne voulait rien perdre.

Et maintenant, Clorinda était courtisée par le Comte. Les cancanières assuraient même que bientôt « Zia Nunzia » aurait un petit-fils, malgré le pape.

Un samedi soir, à un carrefour de sentiers on voyait un groupe de commères. Les propos allaient leur train, vifs et dénigrants, quand le Comte passa. Il revenait de la ferme. On remarqua l'heure indue et surtout son air préoccupé. Il marchait la tête basse, les yeux comme perdus dans le vague d'une vision. Assurément, cette attitude du Comte cachait quelque chose d'étrange.

On pensa à une disgrâce pour Clorinda. Aussi grande fut la stupéfaction quand, le lendemain matin, les bans du mariage entre le Comte et Clorinda étaient lus par le prêtre qui officiait dans la chapelle du « Castello. » Ce fut un jour de fête. Le ban et l'arrière-ban étaient là et les méchantes langues elles-mêmes durent mettre du miel sur les lèvres, car une suzeraine comme Clorinda était bien à appréhender. Deux semaines après, on célébrait les noces.

Le Comte avait fait de riches cadeaux de fiançailles à Clorinda. Celle-ci prit maintenant les désirs de domination pour des droits imprescriptibles. Oh ! elle ne fut pas tendre ! Et sa mère !... Elle reçevait le dernier coup. D'un œil de résignée, la pauvre vieille voyait Clorinda, fière, méprisante, vider l'humble habitation. Pensez ! Elle voulait apporter une part dans le ménage et voilà qu'elle empilait tout dans des caisses qu'on devait transporter au château.

Le jour de la noce, des cavaliers arrivèrent en foule. On fit le plus grand honneur aux jeunes époux. Mais, on remarqua l'absence de « Zia Nunzia ». La pauvre vieille, comme une bête blessée dans son terrier, s'était enfuie, cachée dans la ferme, le cœur affreusement déchiré. Le cortège avait disparu, joyeux, bruyant. Tout à coup, un fringant cavalier vint frapper à la porte. C'était un page du Comte et il venait de la part de Clorinda.

Un éclair de joie subite illumina la face morte de la fille qui était partie sans un baiser pour elle, sans un regard même. Mais le page ne demanda que le rachat du pêtrin que la « Comtesse » avait oublié. Et la pauvre vieille comprit qu'il ne lui restait plus personne sur la terre.... Un glaive lui transperça le cœur, elle chancela, battit l'air des deux mains, tomba. Elle était morte.

Cependant, avant de mourir, dans une suprême convulsion, elle leva les bras au Ciel, ouvrit de grands yeux, et.....

. . . . . .

Elle avait maudit sa fille..... Clorinda..... et la cavalcade près du « Castello », fut pétrifiée.

C'est cette légende que les gens du pays racontent aux nombreux touristes qui visitent la vallée de Cinarca et demeurent intrigués par la structure des monts que l'on appelle : « Monts de la Sposata. »

SÉBASTIEN MULTEDO.

Propos d'actualité

Les Manœuvres Navales

De nouveau, l'attention publique en France est appelée sur la Marine. L'affreux désastre du Pluviôse a attaché son voile de crêpe aux drapeaux en berne, mais la lutte féroce pour la domination de la mer continue avec plus d'acharnement que jamais.

L'amiral Fournier vient de faire paraître un livre où il expose de quels formidables éléments devrait être constituée la flotte française : d'abord une flotte de haut bord, divisée en deux armées navales, puis une flottille nombreuse et aguerrie ; au total : 30 cuirassés, 18 éclaireurs porte-mines extrarapides, 102 contre-torpilleurs, 90 submersibles de croisière, sans compter un nombre indéterminé de grands submersibles pour raids offensifs...

D'autre part, le président du Conseil s'apprête à demander aux Chambres le vote du programme naval Boué de Lapeyrère, à la suite duquel les budgets de la Marine progresseraient de la façon suivante : 1910, 375 millions ; 1911, 417 millions ; 1912, 429 millions ; 1913, 439 millions ; 1914, 453 millions ; 1915, 449 millions ; 1916, 460 millions, etc... sans compter les aléas.

Pour donner corps à ces promesses paraissent un mouvement. Amiraux et techniciens étudient la puissance destructive de leurs engins et la meilleure manière de les utiliser. Les uns et les autres se divisent en deux camps : partisans des escadres de haut bord et partisans des flottilles.

Les premiers préconisent la construction de cuirassés toujours plus énormes, toujours plus dispendieux. Nous possédons encore des cuirassés de 15 à 18.000 tonnes ; il faut prévoir maintenant des mastodontes de 23.000 et 24.000 tonnes. Chacun de ces navires coûtait, il y dix ans, trente millions... On paris maintenant de 65 millions par unité, et ce n'est pas assez !

Ce n'est pas tout des posséder de

---

28. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VIII

ELLE EST DONC PERDUE, APRÈS TOUT !

Il se redressa difficilement, s'appuyant sur sa canne.

— Vous êtes M. Ségonnot, brigadier de la police de Sûreté, n'est-ce pas ?

— Oui.

Jérôme Richelieu mit deux doigts dans la poche de son gilet de chasse et en tira une petite fiole, emplie à demi d'un liquide incolore, et portant l'étiquette rouge des produits toxiques.

— Voici, dit-il, la bouteille de chloroforme au sujet de laquelle vous avez interrogé. Je l'avais rangée moi-même, après que Marius Pipegrenu a eu soigné mon oreille avec, car je sais que c'est dangereux. Ma fille m'a dit que vous la cherchiez avec insistance. Et maintenant que vous l'avez, pourrez-vous me dire ce que vous en voulez faire et pourquoi vous avez troublé cette enfant de tant de questions ? J'ai entendu dire que le crime commis l'avait été au moyen de chloroforme. Vous ne pensez pas, je suppose...

Ségonnot avait débouché et flairé la fiole.

— Je vous remettrai, Monsieur Richelieu, interrompit-il en la lui rendant. C'est maintenant sans importance, car comme charge ne sera retenue contre votre beau-frère pour le meurtre de sa femme.

— Sa femme ! s'écria le scaphandrier. Vous savez donc qu'il était son mari ?

M. Ségonnot tira son carnet.

— Nous le savions, affirma-t-il du ton qu'il aurait pris pour dire : « Nous savons tout. »

Et il ajouta :

— Serez-vous assez bon pour m'apprendre, Monsieur Richelieu, à quelle époque avait eu lieu ce mariage et pourquoi l'époux et l'épouse vivaient séparément ?

Le scaphandrier hésita.

— Je ne sais pas, dit-il enfin, pourquoi vous me le demandez, ni ce que ça peut avoir à faire avec la mort de ma sœur, mais ils ne sont mariés il y a plus de vingt ans. Lui était une sorte de sauvage, et quand Mélanie s'en aperçut, elle dénia de reprendre son ancien état de femme de chambre. Pour Marius, il retourna à la mer, avec l'intention de ne faire que deux ou trois voyages. Mais il y est resté jusqu'à présent parce que c'est un tempérament qui se peut pas se tenir en place.

Une main se posa doucement sur le bras du vieil homme et une chaise fut placée derrière lui. René Lavardac avait eu cette bonne pensée.

— Ne voulez-vous pas vous asseoir, M. Richelieu, dit-il ; vous ne me paraissez pas aussi rétabli que vous le croyez vous-même

— Merci, Monsieur, dit le scaphandrier en prenant le siège qu'on lui offrait.

Et il considéra longuement le visage intelligent et plaisant penché au-dessus de lui. Le journaliste se retira et rejoignit le général, pour reprendre avec lui l'étude silencieuse de ce qui se passait devant eux. M. Ségonnot, pendant ces quelques secondes, avait continué à prendre des notes sur son carnet.

— Existe-t-il des enfants de ce mariage ? demanda-t-il encore.

Richelieu répondit, après une pause à peu près imperceptible :

— Non, aucun.

Ségonnot prit une nouvelle note.

— Quand avez-vous vu votre sœur, vivante, pour la dernière fois ?

Le scaphandrier croisa les mains sur la poignée de sa canne.

— Avant-hier, dit-il. Elle est venue chez moi.

— La voyez-vous souvent ? demanda Ségonnot.

— Non. C'était la première fois depuis d'assez nombreuses années. Elle écrivait... quelquefois.

Le général intervint.

— Monsieur Richelieu, dit-il, vous paraissez connaître assez bien les affaires particulières de votre pauvre sœur... son mariage, par exemple. Ne voyez-vous rien, autour d'elle, qui ait pu conduire quelqu'un à désirer sa mort ?

Le scaphandrier réfléchit un instant

— Je ne vois absolument rien, général, et cette mort reste un mystère pour moi. Il est vrai, ajouta-t-il, que je ne savais plus rien d'elle depuis assez longtemps.

Ségonnot ferma son carnet.

— Mon général, dit-il, M. Richelieu peut disposer, en ce qui me concerne. Si vous avez d'autres questions à lui adresser...

M. de Fleury-Flayosc dit non de la tête. René Lavardac s'approcha.

— La visite que vous faisait récemment votre sœur, Monsieur Richelieu, était la première depuis très longtemps. Puis-je vous demander pour quelles raisons particulières elle vous la faisait ?

Le vieillard tressaillit.

— Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous répondre, dit-il gravement. Mais ce sont là matières familiales, mortes et enterrées depuis longtemps, et dont il ne m'est pas permis de parler davantage.

Lavardac lui jeta un regard aigu.

— La conversation que nous avez eue ne peut être en rien rapprochée, naturellement, de sa mort soudaine ?

— Non, Monsieur, répondit sans hésiter le scaphandrier.

Il demeura quelques instants immobile, puis, voyant que personne ne lui adressait plus de questions, se leva.

— Je suppose, dit-il, à présent que le mariage est connu, qu'on va s'adresser à Marius pour les frais de l'enterrement. Si... si par hasard il ne pouvait pas les supporter, je les prendrais à ma charge. On n'aura qu'à me faire savoir quand l'enquête judiciaire sera terminée et quand je pourrai faire prendre le corps.

— Ce sera fait, je vous le promets, lui répondit doucement M. de Fleury-Flayosc.

— Merci, général, répondit simplement Jérôme Richelieu.

Et il sortit à pas lents de la Salle de Justice, puis du château. Il regagna le village en s'appuyant lourdement sur sa canne et arriva devant la porte de son cottage. Il traversa le petit jardin et entra dans la première pièce, qu'une porte faisait communiquer, on s'en souvient, avec la cuisine. Cette porte était entr'ouverte et laissait entrer dans la salle commune le bruit de deux voix... dont une voix masculine. Et les deux personnes qui causaient étaient bien profondément absorbées par leur conversation pour n'avoir entendu ni le bruit de la porte d'entrée, ni le pas pesant du scaphandrier. Celui-ci s'arrêta, instinctivement.

P. Reboul.

gros calibres, il faut de cales suffisantes pour les réparer, des ports assez vastes pour les contenir ; il faut les pourvoir d'une artillerie.

Le canon de 27 centimètres du modèle 1870 coûtait 28.000 fr. La pièce de même calibre revenait à 80.000 fr. dans le modèle 1881, à 115.000 fr. dans le modèle 1885. Chaque canon de 30 centimètres du Danton a coûté 420.000 francs !

Et les obus ! Les projectiles en acier de 440 kilos du Danton reviennent à 1,380 fr. l'un. Si l'on tient compte du prix de la charge de poudre, on arrive à ce résultat qu'un cuirassé faisant feu de tous ses canons pendant cinq minutes seulement aura envoyé par dessus bord la bagatelle de 500.000 fr. environ... Et après 150 coups à charge de combat les canons sont hors d'usage !

Gros cuirassés ou fragiles submersibles, monstres ou joujoux de la mer, terribles engins de mort, lequel de vous remportera la victoire... demain !

A. Capello.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 12 juin, à 8 h. 1/2

Richard Villace,	Sellenick.
L'Italienne à Alger,	Rossin.
Valse Rose,	Farigoul.
Le Chemineau,	Leroux.
Le Grognard,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 7 juin 1910

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Bordeaux-Desbarrer, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Ramaroni, vice-président ; Dumestre, Fantanzi, Gentil, Locicero et Raffini, membres titulaires ; MM. le Directeur du bureau municipal d'hygiène et le Médecin-chef de l'hôpital militaire, membres adjoints.

Absents : MM. Zuccarelli, secrétaire ; Guadin, membre titulaire, et M. le Médecin major du 173e, membre adjoint.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Le Président expose que quelques affaires que la Commission aura à examiner au cours de cette réunion et dont la plupart lui ont été signalées par la voie de la Presse, sont peu nombreuses. Il constate avec regret que son dernier appel ne paraît pas avoir été entendu et il le renouvelle espérant que le public se pénétrera peu à peu davantage de la nécessité absolue qu'il y a pour lui à ne faire le collaborateur journalier de la Commission, s'il désire réellement voir ses efforts aboutir à un résultat pratique.

Il est ensuite procédé à l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. — Réclamation contre l'état d'abandon dans lequel se trouverait au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques le quartier de Capannelle.

Le Rapporteur estime que ce quartier, dont la Commission a eu à s'occuper à différentes reprises, a besoin de beaucoup d'améliorations. Il propose, en conséquence, à la Commission, d'adopter les conclusions qu'il a déposées, tendant à ce que :

1° Une borne fontaine d'eau potable soit établie devant la maison du N° 7 du Nouveau-Port ;

2° Un troisième bec de gaz soit placé sur la façade ouest des maisons en bordure du boulevard Paoli prolongé ;

3° Le service du balayage soit invité à faire disparaître les nombreux dépôts de fumier existant au nord des écuries de l'artillerie et autour des écuries privées installées sur le terrain vague à gauche du boulevard Paoli.

A ce sujet, un membre de la Commission exprime que malgré le vœu émis à la dernière séance les dépôts de fumier signalés en cet endroit et notamment avant d'arriver au manège de l'artillerie se sont multipliés et que rien ne semble avoir été fait pour leur disparition.

4° La municipalité soit invitée à améliorer la circulation de ce quartier et à faire disparaître au moyen d'une canalisation les eaux qui jaillissent à l'origine de la carrière des Capannelle, et qui, en se répandant sur le boulevard du Togo et la rue sans nom, les rendent impraticables. — Adopté et transmis à M. le Maire.

II. — Réclamation contre un dépôt de fromages installé dans les sous-sols de la maison Guiezzini et dont les émanations pourraient considérablement les habitants des maisons avoisinantes.

Le rapporteur expose qu'il résulte d'une visite à laquelle il s'est livré qu'aucune émanation ne se dégage de ce soi-disant dépôt qui, en réalité, n'existerait pas ; il ajoute que ce ne serait, en effet, qu'une installation, provisoire, de fromages frais dit de Roquefort, qui sont placés dans cet immeuble en attendant leur transfert sur le continent dans les caves appropriées à leur fermentation où ils seraient définitivement affinés avant d'être mis en vente.

Il estime, dans ces conditions, qu'en raison du court séjour que font ces fromages dans le local dont il s'agit, il ne peut en résulter aucune odeur nuisible à la santé des habitants et susceptible de constituer par suite un danger pour la salubrité publique, la fermentation des dits fromages n'ayant pas encore commencé au moment où ils sont enlevés.

Il conclut en conséquence au rejet pur et simple de la plainte précitée. — Adopté.

(La suite prochainement).

L'Incendie DE LA RUE DE L'OPÉRA

Un incendie aux effets considérables et qui aurait pu devenir désastreux s'est déclaré, la nuit dernière, dans la fabrique de pâtes située au numéro 20 de la rue de l'Opéra, appartenant à M. Sanguinetti, successeur de M. Passalacqua.

L'alarme fut donnée par M. Galeazzini qui, fortement incommodé par une fumée âcre qui pénétrait dans sa chambre, s'est levé, et, apercevant dans la nuit une faible lueur qui sortait du magasin de pâtes, vit immédiatement le danger et sortit pour chercher du secours.

Actif comme on le connaît, il eut vite fait de prévenir l'Assistance publique, puis se rendit à la Permanence et de là au poste de la caserne Marbeuf.

Pendant ce temps, dans sa course, M. Galeazzini avait pu rencontrer, attiquèrent vivement le feu, au moyen d'un manche d'arrosage immédiatement offert par M. Gasparini, et qui fut branché sur une prise d'eau située non loin du magasin incendié, puis le coffre de la mairie arrive sur les lieux, la lance est mise en batterie et un double jet d'eau inonde le feu qui a déjà pris d'inquiétantes proportions et menace l'étage supérieur.

Successivement arrivent sur les lieux, MM. le Sous-Préfet, Bennequin, commissaire central, Caneri, inspecteur de police, et diverses personnalités bastiaises.

Un roulement rapide, une pompe fend la foule, et, en un clin d'œil, est mise en action. C'est celle de l'hôpital militaire, qu'amène M. Chevalier, le distingué officier gestionnaire de cet établissement.

Toujours dans le but de bien renseigner nos lecteurs, nous nous sommes rendu dans le magasin que l'incendie a — c'est le mot — totalement dévasté.

La façade est entièrement noire, les volets des portes ont éclaté sous la violence du feu et pendent lamentablement. Quant à l'intérieur du magasin, l'aspect est désolant. On marche sur un épais tapis de pâtes calcinées et que l'eau a inondées, on s'enfonce jusqu'aux chevilles. Des débris d'étagères, aux trois quarts brûlées, jonchent le sol, mêlés aux débris de grands paniers que l'on pouvait voir, quelques heures avant, débordants de pâtes ; et accotés, à un pilier, quelques sacs de semoule éventrés laissent répandre leur contenu.

Les pressoirs, que le feu a atteint en dernier lieu, parce que situés tout au fond du vaste magasin, ont eu eux-mêmes à souffrir beaucoup. Il est très heureux que l'incendie n'ait pas commencé par là, car on y avait amassé une certaine quantité de fourrage.

Une porte faisant communiquer le magasin Passalacqua avec le débit de vins, tenu par M. Medinelli Martin, a été atteinte par les flammes. Quelques fûts étaient appuyés contre la dite porte, et le vin qu'ils contenaient a tourné comme une vulgaire crème.

Autre détail : Les vaches renfermées dans l'étable de M. Toussaint Balbi, l'éleveur bien connu, effrayées par le bruit et le voisinage du feu, n'ont pas donné une goutte de lait.

***

Les causes de l'incendie sont attribuées à une imprudence.

On a dû laisser tomber au milieu de toutes ces matières facilement inflammables, quelque bout de cigarette ou une allumette non complètement éteinte, le feu a couvé tout doucement et ne s'est révélé que lorsqu'il était trop tard pour empêcher les dégâts qui sont considérables.

On les évalue, en effet, à une dizaine de mille francs, indépendamment d'une mule, que la fumée a asphyxiée.

Les dégâts sont couverts par une Compagnie d'Assurances.

Il convient maintenant de nommer les courageux citoyens qui se sont vaillamment comportés au cours de cet incendie, et tout d'abord, adressons nos plus chaudes félicitations à M. Chevalier, officier gestionnaire de l'hôpital militaire, dont la conduite fut au-dessus de tout éloge.

Citons également : MM. Galeazzini et Davico, qui furent des premiers au feu, Gasparini, Tomasi, Farinole, Salicetti Georges, Gaudin, Gozzi, Orenga Mathieu, etc. etc.

Tous les citoyens présents méritent des éloges et nous les leur adressons bien volontiers.

Jérôme Poggi.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

En Avant, p. r.,	Meuzel.
Salambô, fant.,	Royer.
Marsa, mazurka,	Gentil.
Il Trovatore, fant.,	Verdi.
Bouquets de Valses,	Boué.

Le Chef de Musique, TIBERI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 juin 1910.

Marché toujours aussi mal mais légèrement raffermi à la suite de Londres où les Chemins Américains sont en vive avance sur le bruit d'un accord entre M. Taft et les Gen. Notre 3 0/0 est inchangé à 98.97. Sauf l'Extérieure, les Fonds Etrangers sont en reprise. Bonne tenue par continuation des Etablissements de Crédit.

La Banque de l'Union de Moscou, dont un certain nombre d'actions de 500 roubles sont offertes par l'Union Parisienne, possède 82 succursales dont 77 en Russie d'Europe, 2 en Russie d'Asie et 3 en Allemagne. Son activité s'exerce principalement dans les affaires commerciales. Le chiffre de ses dépôts a passé de roubles 25.734.000 au 1er janvier 1909 à roubles 61.807.000 au 1er mai 1910.

Le Suez passe à 5.430. Les valeurs de traction sont calmes. Fermeté des Charbonnages Russes. Titres cuprifères en hausse. Rio 1.801 contre 1.788.

Depuis samedi dernier, les 500.000 obligations 4 0/0 de 500 frs Cleveland, Cincinnati, Chicago and Saint-Louis Railway Cy, un des groupements les plus considérables de chemins de fer américains, sont inscrites à la cote du marché à terme en Banque. Elles sont l'objet de nombreuses demandes à 485. Ces titre s'rapportent 20 frs net et sont remboursables en une seule fois, le 1er juin 1930.

Dans le compartiment minier, la Banopilas se négocie à 46.50. Les mines du Sonora accentuent leur reprise à 150. L'action privilégiée des Mines d'Or d'Auvergne est en bonne tendance à 198.

La Central America s'avance à 32 frs.

L'action de la Caisse des Réformes est bien tenue à 209.

Grands Chemins Français hésitants.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 20° à midi 21 5 + à 6 heures du soir + 20°. Maxima + 25° Minima + 16 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, quelques nuages.

***

Dans les Finances

M. Giovanselli, percepteur de Landricourt, est nommé à Aurensey, 2e classe.

M. Poggioli, ancien adjudant au 124e, est nommé percepteur de 4e classe à Chailluc.

***

Douanes

M. Biasi, vérificateur adjoint de 2e classe à Arnaw, est promu à la 1re classe.

M. Poggi commis de 2e classe à Oran, est nommé contrôleur adjoint de 2e classe.

M. Bonaldi, vérificateur de 2e classe à Philippeville, est promu à la 1re classe.

M. Graziani, commis de 2e classe à la Côte des Somalis, est promu à la 1re classe.

***

Vol à bord du « Corsica »

Le vapeur *Corsica*, de la Compagnie Fraissinet, courrier d'Ajaccio, est arrivé hier matin à Marseille. En cours de route, un passager, le jeune Augustin Coppolani, âgé de 18 ans, a soustrait à Mlle Emmanuelli, passagère de deuxième classe, une somme de 100 francs environ, une montre en or et divers papiers. Ce coup fait, cet indélicat individu s'est introduit dans les cabines de première classe, tentant d'y dérober d'autres objets ; mais il a été surpris et dérangé par une femme de chambre, qui l'a dénoncé au commandant. A l'arrivée du *Corsica* à Marseille, Augustin Coppolani a été conduit au commissariat de la Joliette, car il avait été trouvé porteur de l'argent, de la montre et des papiers de Mlle Emmanuelli. Interrogé, il a opposé les dénégations les plus formelles à M. le commissaire de police Cochonnet et a déclaré qu'il tenait tout cela de son père. Malgré ses dires, il a été écroué à la disposition du parquet.

***

M. Santini, commis d'inspection de l'assistance publique dans le département du Nord, est nommé sous-inspecteur dans les Vosges.

M. Grimaldi, commis d'inspection dans la Sarthe, passe dans le département du Nord.

***

Aux Colonies

Une vacance vient de se produire dans le corps médical à Miquelon, 500 habitants, à 3 heures par mer du chef-lieu ; climat froid pendant sept mois de l'année, mais très sain ; durée du contrat, 3 années, susceptible de renouvellement. Traitement annuel, 5.000 francs, plus 1.000 francs d'accessoires. Le logement et l'ameublement, linge non compris, sont fournis par le service local. Excellent poste.

Les demandes doivent être adressées au ministère des colonies ou à M. Louis Légasse, délégué au conseil supérieur des colonies, maire de Miquelon, rue Taitbout, 10, Paris.

***

Postes et Télégraphes

Sont nommés surnuméraires : MM. Figarella, à la recette principale de Nice, et Bonavita, sur la ligne du Nord-Ouest.

Sont nommés facteurs des postes, à Nice : MM. Stefani, caporal au 22e colonial, et Luciani, brigadier au 3e d'artillerie coloniale.

***

Groupe d'actions sociales

Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, réunion à la Bourse du Travail, place Caletta.

***

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Luciani, rue des Terrasses.

***

Service vapeurs A. C. Southwell

DÉPART. — Vapeur anglais « Delamere, » cap. Glenny, à destination de Manchester viâ Marseille et Valencia.

ETAT CIVIL

Mariage.

Mangiantini Jean-Vincent-Aurèle et Lavezi Marie-Jeanne.

Naissances.

Mattei Joseph. — Brunaini Rose-Marie-Madeleine. — Brizzi Albert-Jules.

Nouvelles Religieuses

ÉGLISE DE N.-D. DE LOURDES. — La procession de la Fête-Dieu aura lieu à Capannelle, dimanche, 12 juin, à 5 heures du soir.

COUVENT DE SAINT ANTOINE. — Lundi, 13 juin, fête de St Antoine de Padoue. Le matin Grand'Messe, à 10 heures, messes basses à 4 heures et demie, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

Le soir : Vêpres solennelles, sermon et salut, à 4 heures.

Baisement de la relique, *Te Deum* à 8 heures.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Les membres participants sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 12 courant, à la Mairie, à 9 heures du matin.

Le conseil d'administration se réunira à 8 heures et demie.

Versement des cotisations, réception d'autres membres et dispositions à prendre pour la fête annuelle.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite société sont priés de se réunir dimanche, 12 courant, à la Mairie à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Versement des cotisations et questions diverses.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 12 courant, de 9 à 11 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. G. Viguier, ce jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes*, etc., qui donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

A BASTIA : Hôtel de la Croix de Malte, 12, 13 et 14 juin.

A CORTE : Hôtel Paoli, 15 juin.

A AJACCIO : Hôtel Dunphie, 16, 17 et 18 juin.

A ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 19 juin.

Bas-de-varices, Ceintures sur mesure, etc. Maison de vente : 5, Rue Gerstner, à Nice.

VIZZAVONA

Gd HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00323

BOURSE DE PARIS

	10 juin — 11 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.77 — 98.75
de 3 0/0 amortis.	98.55 — 98 50

au comptant

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ajaccio, 11 juin.

M. Charles Massol est chargé de la chaire départementale d'agriculture, à Ajaccio, par permutation avec M. Tessy, qui va occuper la même chaire dans le département de la Lozère.

Nouvelles Militaires

Paris, 11 juin.

M. Negroni, sergent à la 7e section des commis et ouvriers militaires d'administration, est promu au grade d'adjudant et affecté au 30e corps d'armée.

Nouvelles Maritimes

Paris, 11 juin.

M. le capitaine de frégate Pumpercel est nommé premier aide de camp de l'amiral commandant en chef la première escadre.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

ENFIN AU PORT !

Calais, 11 juin.

La dernière étape du renflouage du *Pluviose* a eu lieu cette nuit à marée haute.

Le temps étant très calme laissait espérer une heureuse réussite.

Le succès vint enfin couronner les efforts des vaillants sauveteurs qui, depuis tant de jours, accomplissaient de véritables prodiges de valeur et de dévouement pour arracher le cercueil d'acier à son tombeau liquide.

A trois heures quarante-cinq matin, le malheureux *Pluviose* était échoué en cale sèche, dans le port de Calais, sans incident.

L'extraction des Cadavres

Dès que le *Pluviose* fut échoué à sec dans le bassin du port, l'extraction des cadavres commença.

Les matelots du *Ventôse*, chargés de cette triste opération, pénétrent dans l'intérieur du sous-marin transformé en cercueil.

Un médecin-major de la marine les accompagne.

Tous ont la tête garantie par un casque à réservoir d'oxygène destinés à les prémunir contre le danger qu'ils courent d'être asphyxiés.

Une émotion poignante s'empare de la foule.

Les marins du *Ventôse* accomplissent silencieusement leur lugubre besogne et d'abondantes larmes roulent sur leurs visages hâlés.

Les Parents des Victimes

Maintenus par des cordons de troupes, qui, par leur attitude désolée, s'associent aux douleurs qui les entourent, une foule compacte suit avec angoisse les mouvements des marins chargés de retirer les cadavres.

On salue respectueusement les veuves, les orphelins, les pères et mères des victimes qui rodent en proie à une violente douleur autour du cercueil renfermant les êtres chers.

On se montre notamment une toute jeune femme, aux longs voiles de deuil, et dont tout le corps est frémissant secoué de sanglots. C'est la veuve du lieutenant de vaisseau Engel, commandant en second du *Pluviose*.

M. Chaudat, père du mécanicien-chef du malheureux submersible, attire aussi l'attention.

On se raconte que depuis le lendemain de la terrible catastrophe, le pauvre père suit, à bord d'un torpilleur, les opérations de sauvetage.

Le premier cadavre

C'est celui du timonier Lebreton, originaire de Cherbourg.

Lorsque les matelots du *Ventôse*, sortent de l'intérieur du submersible, portant dans leurs bras le corps inanimé de leur camarade, l'amiral Belloc, dont l'émotion est intense, se découvre respectueusement.

Son geste est immédiatement répété par toutes les personnes présentes, pendant que le cadavre de l'infortuné timonier est placé sur une civière.

L'infortuné, en effet, car Lebreton effectuait le jour de la catastrophe sa première, son unique plongée.

Il devait y trouver la mort.

Ce cadavre, qui n'est nullement défiguré, fut le seul retiré, au cours de la matinée.

La marée haute empêche de poursuivre la lugubre besogne qui sera reprise à la marée de six heures, ce soir.

Déclarations d'un Médecin major

Après examen du premier cadavre, extrait du cercueil d'acier, le médecin-major de service a déclaré qu'il n'avait du séjourner dans l'eau, que depuis, seulement, cinq ou six jours.

Félicitations Officielles aux Valeureux Sauveteurs

Le ministre de la Marine a transmis à l'amiral Belloc, un télégramme dans lequel il le prie de féliciter chaleureusement les vaillants sauveteurs du *Pluviose* pour le dévouement admirable et la surhumaine endurance dont ils ont fait preuve au cours des longues et douloureuses opérations de renflouage.

Le télégramme ajoute que tous seront inscrits d'office, selon leurs états de service, soit au tableau pour la Légion d'honneur ou la Médaille militaire, soit au tableau d'avancement.

Tentative de Corruption

Instruction contre un député

Paris, 11 juin.

Nous avons annoncé dans nos précédentes dépêches que, au cours de la campagne électorale, le député Montpréit avait déclaré qu'on lui avait proposé la croix de chevalier de la Légion d'honneur, s'il consentait à verser la somme de 50.000 francs.

Revenant sur cette question M. Emile Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, a demandé au ministre de la Justice qu'une instruction judiciaire soit ouverte sur cette tentative de corruption.

Le Garde des Sceaux a fait droit à la demande de l'ancien président du Conseil des ministres.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

A partir de 4 heures

GLACES

Melescko et Fraise

AVIS DE DÉCÈS

(SAINT-LAURENT)

M. Antoine-Jules Luciani, ancien conseiller d'arrondissement, et son fils Pierre Luciani ; M. et Mme Pascal Luciani et leurs enfants ; Mme et M. Antoine Jules Luciani, négociant ; M. et Mme Stanislas Luciani et M. Cristophe Luciani ; M. et Mme Pasquin Luciani et leurs enfants ; M. et Mme Philippe Giovannoni ;

Les familles Peretti de Saint Laurent, Altelli, Fattaccini, Ambrosi et Ornani d'Alti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR MARIUS-ANDRÉ LUCIANI

Commis à la Direction des Chemins de fer Est-Algérien-Etat Alger

leur frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé à Saint-Laurent, le 10 juin 1910, à l'âge de 38 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite feu Ficaja Jean-Baptiste

Première réunion de vérification et affirmation de créances

Les créanciers présumés de feu Ficaja Jean-Baptiste, ci-devant pharmacien, à Bastia, sont invités à déposer leurs titres de créances soit au greffe, soit entre les mains du Syndic, M. Mondoloni, agréé, et à se présenter en personne ou par mandataire muni d'un pouvoir enregistré, en Chambre du Conseil du Tribunal, le 28 juin 1910, à 9 heures du matin, aux fins de procéder à la vérification et affirmation de leurs créances.

Bastia, le 11 juin 1910.

AVIS

M. ORISTE BIAGNI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris ses *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*

A VENDRE

Pour cause double emploi, bon petit commerce, denrées alimentaires, belle situation, prix réduit.

S'adresser à François Maestracci, agréé, 12, rue Napoléon.

Tuilerie et Briqueterie

MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories.

Fer, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
Bureau de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

***Dépôt spécial* des Eaux Minérales Naturelles**

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Chez les Parfs. et Perfs. Dépôt : 68, rue Etienne Marcel, Paris

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX OEUFS (garanties)

VERMICELLES — MACARONI

Assistance Judiciaire

Etude de Me LUCIANI

Avoué près le Tribunal Civil de Premiere Instance de Calvi

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Calvi, le vingt et un décembre mil neuf cent neuf, enregistré et signifié,

Au profit de la dame Blanche Filippi, née Vincentelli, demeurant à Feliceto, a istée judiciairement du 17 octobre 1907,

Contre le sieur Vincent Filippi, propriétaire, demeurant et domicilié à Ville-di-Paraso, son mari,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Filippi à la requête et au profit de la femme.

Pour Extrait,
Signé : T. LUCIANI.

Visé pour timbre et enregistré à Calvi le 7 juin mil neuf cent dix, f° 55, C. 13. Débat deux francs quarante-huit centimes.
Signé : R. FERRY.

Pour copie conforme,
T. LUCIANI.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Calvi, en date du 7 juin 1910, enregistrée.

AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S

Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supérieur à tous traitements et piqûres. — La cure 10 francs franco maladie. — Ecrire : PHARMACIE MODERNE (proc. Docteur Pasteur), 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.

Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les économies et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement le journal à l'essai pendant un mois. Vous nous rendrez surtout service de la vérité de vos informations et de la valeur de nos conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE A LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication d'renseignements rapidement, exacts sous forme d'annuaire, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs où les habitants de la Corse :

Des Indicateurs, guides et nombreux horaires, de tous les NAVIRES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, automobiles, Diligences, Courriers postaux, etc., desservant l'île.

Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la position de la Corse.

Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES résumant les particularités utiles à connaître de toute région touristique.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition primestorielle, sera vraiment pour tous ceux qui voudront connaître la Corse, un guide sûr et précieux.

PRIX : 30 Cent. NE VENTE PARTOUT et chez l'Editeur, H. A. BLONDE, 49, Rue St-Lazare, Paris.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION E contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les P. P. et 4e P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. de 4-Septembre

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

JE DONNE 100.000 fr.

à qui prouvera que la célèbre Revalescière du docteur Jules FAYOLLE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser

Chauves!

Il tient lieu sur les têtes les plus chauves et dans leur moindre primitive. Pour recevoir gratuitement une 20e livre (exposé de la méthode, notice avec les plus flatteurs [illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.



LE GUIDE DES CONVENANCES

Par LISELOTTE

a révolutionné la librairie par ses succès

1 fr. 45

en beau vol. de 470 p. illustrées avec inspiration de tous et nombreux artistes.

Le GUIDE des CONVENANCES

constitue le plus sûr moyen de conserver l'estime, par il évite le gaucherie [illegible]

Pour la recevoir franco à domicile adresser mandat-poste de 2 francs au Service postal, 8, rue Léopold, Paris

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE CINQUIÈME ANNÉE — N° 161 — LUNDI 13 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00324

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Antoine de Padoue.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 9 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 20.
Fête de Demain : Saint Basile.

12 JUIN

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Guillaume II et son Furoncle. — Les Tribulations de la Justice. — Deux Mères pour un Enfant. — Fantaisies de Pharmaciens.

Grave, combien grave nouvelle ! Guillaume II a eu un furoncle ! oui, ma chère, un furoncle à la main ! Le pauvre homme ! Et voici que cette sensationnelle information a fait le tour du monde et qu'elle a alimenté huit jours durant les conversations et les petits potins de l'univers.

Si le doux Malherbe eût été là, il n'aurait pas manqué d'écrire, sur ce furoncle, quelques vers philosophiques :

Pour grands que soient les rois,
Ils sont ce que nous sommes !...

Mais, de nos jours, un bobo d'empereur ne saurait se comparer à celui du premier citoyen venu. Il en est des furoncles comme des hommes : ils ne naissent pas libres et égaux entre eux : il y en a, comme on dit, qui tirent un bon numéro.

Guillaume II, d'ailleurs, malgré son furoncle, ne perd pas le Nord : il est en train de faire augmenter la liste civile du Roi de Prusse. Et le Roi de Prusse, c'est lui.

C'est une pitié. Le Roi de Prusse ne touche qu'une quinzaine de millions par an, c'est-à-dire, une somme dérisoire. Il demande 19 millions de marks, soit 24 millions de francs. C'est bien le moins qu'on puisse lui donner.

Toutefois, cela ne va pas tout seul : il y a des députés nombreux au Conseil Fédéral, qui protestent avec véhémence, et, réflexion faite, Guillaume II attendra peut-être bien son augmentation jusqu'à l'année prochaine. D'ici là, le gouvernement aura soin de « préparer l'opinion. »

Voilà ce qui peut s'appeler *travailler pour le Roi de Prusse !*

A Paris, dame Justice s'amuse. Il y a des moments où le métier de juge est difficile, mais à d'autres, il est tout à fait follichon. Oyez plutôt le différend original qu'un bon juge de la banlieue parisienne vient d'avoir à trancher.

Deux ménages vivaient en paix, en qualité de voisins de palier, à Clamart. L'un se désolait de n'avoir point d'enfant ; l'autre, au contraire, appréhendait comme un désastre la venue d'un héritier. Or, la nature, qui fait parfois bien mal les choses, envoya précisément un mioche — un garçon ! au ménage qui n'en voulait pas !

La jeune femme, qui bientôt serait mère, s'en lamentait nuit et jour, tandis que sa voisine enviait son heureux sort. Mais, comme dans les romans, tout finit par s'arranger.

— C'est bien simple, dit un jour, cette dernière, donnez-nous votre gosse ! Nous le déclarerons à la mairie comme s'il était à nous, nous lui donnerons notre nom, nous l'élèverons comme le nôtre, ça va-t-il ?

— Ça va ! répliqua l'heureuse maman.

Et ainsi fut fait comme il avait été convenu. Le faux papa, assisté du vrai et de deux témoins de bonne volonté recrutés sur la place Voltaire, firent une déclaration en règle à la mairie du onzième arrondissement. C'était parfait.

Mais voilà-t-il pas que la vraie mère, au moment de se séparer du fruit de ses entrailles, s'avisa de le vouloir garder !

— Tant pis ! dit-elle à sa voisine, je l'ai, je le garde. C'est bien le mien, après tout !

— Jamais de la vie ! s'écria l'autre. Vous n'avez plus aucun droit sur lui ; il est déclaré à notre nom, il est à nous !

Furieuse, la dépossédée courut au commissariat le plus proche, et conta sa mésaventure. Les deux familles et les témoins furent convoqués et poursuivis pour faux... Bref, l'enfant sera rendu à sa véritable mère, et tous les autres seront pardonnés, car nous avons vu, au Palais, que les juges ont de bons sentiments... Mais cela a fait une histoire de tous les diables : juges et commissaires en sont encore malades. Il n'y a que l'enfant qui ne se doute de rien !

Et cette histoire de pharmaciens, croyez-vous qu'elle ne vaut pas son pesant d'ellébore ? Nous avions eu déjà le nommé Parat, qui, pour s'assurer de la vertu de son épouse, la cadenassait (système breveté S. G. D. G.). Voici, maintenant, la même histoire, sauf que c'est le contraire : c'est l'épouse du pharmacien Brunet, qui, de connivence avec l'élève en pharmacie, a trouvé de faire enfermer son mari dans un cabanon. Tout était prêt : l'asile d'aliénés était averti et la camisole de force était prête... Malheureusement, au moment de l'enlèvement, le pharmacien, prévenu, prit la poudre d'escampette. Et voilà encore un divorce en perspective !

Une idée. Si le bon Dieu faisait bien les choses, il suggérerait au pharmacien Parat de demander la main de madame Brunet. Ce serait drôle !

A. Capello.

Propos d'actualité

Les Services Postaux

A défaut d'améliorations dans le service, l'administration des Postes s'ingénie à découvrir des innovations toutes plus intéressantes les unes que les autres, mais qui avaient cependant un petit inconvénient : c'est que le bon public ignorait leur existence.

C'est ainsi que le public, dans sa candeur naïve, ne savait pas que l'administration s'était mise en frais pour lui procurer de jolis petits carnets de vingt timbres à 0,10, ou de 40 timbres à 0,05 pour la modique somme de 2 fr. 05. Cette géniale trouvaille de M. Symian lui est donc restée pour compte, et l'on vend maintenant au rabais, les petits carnets dans les bureaux de poste de Paris.

Pour éviter que semblables mésaventures se multiplient, M. Millerand lançait un million de petites brochures dites « Memento postal, » en vue de porter à la connaissance du grand public, la plupart des bonnes intentions de la Poste, et les commodités, de création relativement récente, demeurées inutilisées.

Voici, par exemple, les lettres-télégrammes. La lettre télégramme, dont l'emploi pourrait être très heureusement généralisé, est un télégramme, payé à raison de un centime par mot, avec minimum de cinquante centimes ; déposée le soir entre 7 heures et minuit, elle est remise à la première distribution du matin.

Vous ignoriez, je suis sûr, qu'il vous était possible, moyennant six sous, de faire distribuer une correspondance « par exprès » ? Il suffit d'écrire « par exprès » et d'acquitter la taxe supplémentaire sur l'enveloppe en timbres-poste ; la lettre, aussitôt arrivée au bureau destinataire, sera portée à domicile par un cycliste. S'il n'y a pas de bureau de poste dans la commune, la taxe supplémentaire est portée à 1 fr. 50. (En Algérie, taxe uniforme : 50 centimes.)

Il y a aussi les mandats cartes, payables à domicile, et pouvant comporter une correspondance, sans supplément de taxe. Les formules de mandats-cartes sont distribuées gratuitement aux guichets, on peut en acheter jusqu'à cinquante à la fois. On remplit son mandat-carte chez soi, et ainsi se trouve évitée la désagréable attente devant les guichets.

Il y a encore, — ou plutôt il y aura à partir du 1er juillet prochain, les télégrammes affranchis en numéraire. Vous avez un télégramme à expédier alors que le bureau télégraphique est fermé et que vous n'avez pas le temps d'attendre au guichet. Apposez sur votre feuille de papier des timbres-poste, à raison de cinq centimes par mot, et jetez votre télégramme dans la boîte aux lettres ; il sera expédié télégraphiquement à la première levée. Si vous l'avez insuffisamment affranchi, le destinataire paiera, comme pour une lettre, l'insuffisance à raison du double.

Tout cela représente des commodités appréciables. Il ne restait plus qu'à les faire connaître au public. C'est fait.

A. Capello.

Causerie Médicale

La Destruction des Mouches

La mouche qui se pose cent fois sur votre front et que votre main se fatigue à chasser, le cousin qui vous pique, la puce, la punaise qui vous empêchent de dormir, ne sont pas seulement des insectes ennuyeux et énervants, ce sont encore des bêtes dangereuses.

La science moderne a établi avec preuves à l'appui le rôle des insectes dans la transmission des maladies. Il est aujourd'hui prouvé que ce sont les moustiques qui communiquent la fièvre intermittente, que la mouche Tsé-tsé transmet la terrible maladie du sommeil qui décime l'Afrique centrale.

Sans aller chercher les maladies exotiques, chacun sait que la mouche charbonneuse, qui prend la bactéridie sur des moutons morts du charbon, la communique ensuite à l'homme.

La mouche ordinaire, celle que nous voyons par milliers dans nos cuisines, transporte tous les microbes ; elle peut communiquer la peste, la conjonctivite, la typhoïde, enfin la choléra, comme l'a démontré le professeur Chantemesse.

Adam Kiewicz cite certains cas où la propagation de la tuberculose par les mouches peut être constatée. Il est à remarquer que cette coïncidence que s'est précisément aux bords des cours d'eau et dans les lieux humides, où se plaisent les moustiques, qu'on observe le plus souvent le cancer.

Et la tuberculose ? Croyez-vous que les mouches qui ont barbotté dans les crachats et qui viennent au bord des plats pomper les sauces, le lait, soient innocentes ?

En somme, la propagation des maladies plus graves est souvent l'œuvre des insectes qui nous entourent, parmi lesquels nous vivons, et faire la guerre aux mouches peut être considéré comme la plus utile des prophylaxies.

---

29. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE VIII

— Ainsi, mon adorée, disait la voix masculine, ainsi je vous ai manqué pendant ces deux jours, comme vous m'avez manqué à moi-même ? Merci de me l'avoir dit. Vous venez de me procurer une des plus grandes joies de mon existence. Et vous me voudrez pas tarder à m'en donner une autre, Marthe chérie, en faisant à votre père la confidence de notre projet.

— André !...

— Pourquoi attendre, pourquoi nous infliger ce supplice, ma douce blanche ? Ne faudra-t-il pas, inévitablement, que M. Richelieu soit averti un jour ou l'autre ? Et si cette nouvelle doit lui causer une peine, la peine sera-t-elle plus grande demain que dans plusieurs mois ? Ce n'est qu'un peu de courage qui vous manque, Marthe, et si vous voulez je l'aurai pour vous. Je viendrai trouver votre père demain, si...

— Non ! non !... s'écria Marthe effrayée.

Jérôme Richelieu retenait sa respiration, mais tout son corps tremblait comme s'il eût été subitement saisi par la fièvre. Le vieillard se redressa lentement douloureux.

— Lui !.. André de Maureuil ! murmurait-il. Il l'aime... et elle l'aime. Il fallait donc que je la perde, après tout !

CHAPITRE IX

LE PASSAGE A NIVEAU

— Bonjour, Line ! s'écria une voix jeune et fraîche.

Et Mlle Suzanne de Noirétable, qui venait de pénétrer dans la vaste antichambre du château, se jeta dans les bras d'une forte femme à cheveux blancs, l'air doux et bienveillant, et entièrement vêtue de noir. Plusieurs domestiques suivaient la jeune fille, portant, l'un, une bicyclette dans son cadre, et les autres des bagages divers. La « Line » dont il vient d'être question, et qui s'appelait Marceline, avait été la nourrice de Suzanne, qu'elle nourrit. Puis, lorsque l'enfant n'eut plus eu besoin de ses soins, elle était demeurée au château pour y tenir un emploi mal défini, et qu'on décorait, pour justifier son existence sans doute, d'une étiquette ronflante. Marceline était officiellement « femme de charge » du manoir. En réalité, elle n'avait pas grand chose à faire, et sa responsabilité se bornait à une surveillance indulgente des autres domestiques. Elle pouvait se considérer comme jouissant d'une retraite dûe à son dévouement ancien, et se considérait à peu près ainsi, en effet. Elle n'était pas la seule d'ailleurs. Le général, possesseur d'une grande fortune, aimait à faire des heureux autour de lui, et sa bonté s'adressait plus particulièrement aux humbles. On rencontrait dans sa maison un certain nombre de personnages à peu près inutiles, et qui y avaient blanchi, touchant des appointements suivant grâces, et occupant des fonctions à peu près imaginaires. Ils attendaient là, paisiblement, l'heure de leur dernier soupir. Nous en avons vu un échantillon en la personne du père Jean, l'intendant (!) du château, qui faisait de son mieux pour se rendre utile, et qui n'y arrivait que difficilement. Il en existait d'autres, et personne n'y aurait touché sans encourir la colère du général. Mme de Noirétable, sa sœur, dont l'esprit rapace s'offensait de dépenses, serait bien volontiers, avec extravagance, avait parfois tenté de le faire entrer à ce sujet dans la voie des réformes ; il avait constamment refusé de l'écouter.

— Je n'en vois pas plus pauvre, disait-il, et j'ai la joie de sentir qu'on me doit du bonheur.

On citait de lui le trait suivant : Une des servantes de la maison, vieille déjà, quand il était enfant, devint centenaire au château. La pauvre créature n'était plus capable de s'aider beaucoup ; elle vivait dans un fauteuil, à la cuisine ; il fallait la lever, la coucher, et la transporter dehors pour qu'elle se chauffât au soleil. Un jour, M. de Fleury-Fleyssc engagea deux jeunes filles du village pour son service particulier. Les gens le regardèrent avec ébahissement ; ils n'étaient pas loin de penser que le général devenait fou. Sa sœur risqua même une observation voilée.

— J'adore les serviteurs de ma jeunesse, se contenta-t-il de répondre en souriant.

Marceline embrassa bruyamment « sa fille, » comme elle continuait à l'appeler, bien que Mme de Noirétable n'approuvât pas cette excessive familiarité.

— Bonjour, mon trésor, lui dit-elle. Je suis bien heureuse de te revoir, après aussi longtemps. Toujours brave ?

(Brave, dans la langue du pays, signifie bien portant, alerte, joyeux).

— Toujours, Line. Je suis bien contente de te revoir aussi. Et tu vas m'exhiber, peut-être, pourquoi maman me fait venir ici, au lieu de me rejoindre à Paris, comme c'était convenu ?

— Ah ! tu ne sais rien ?

— Non ; je n'ai reçu qu'un mot, me disant que maman était retenue ici par des affaires importantes, et qu'il me fallait la rejoindre.

— Des affaires importantes, certes, et pas gaies non plus.

— Quoi donc ?... Un accident ?

— Oui, un accident. C'est à cette pauvre Mélanie qu'il est arrivé.

— A Mélanie ?

— Oui ; on l'a trouvée morte dans son lit, avant-hier matin.

— Oh ! elle paraissait si vigoureuse !

— C'est vrai. Mais je l'en dirai davantage une autre fois. Comme te voilà grande et belle ! Sais-tu que tu vas tourner la tête à tous les jeunes gens !

— Bah ! les jeunes gens ont bien autre chose à faire que s'occuper de moi. Dis-donc, Line, maman est-elle chez elle ?

— Oui ; je l'ai vu monter tout-à-l'heure.

— Je vais l'embrasser. Puis je redescendrai causer longtemps avec toi. Tu vas toujours bien ?

— Pas mal, quoique la vieillesse arrive à grand pas.

— Tais-toi donc ; tu as la figure de trente ans.

Et elle s'envola par le grand escalier qui conduisait au premier étage. Elle n'en avait pas monté quinze marches, d'ailleurs, qu'elle se heurtait presque avec un jeune homme escaladant pour descendre aussi vite qu'elle escaladait pour grimper, vêtu d'un costume de cheval, et la cravache à la main. Il s'écriait ; Suzanne rougit un peu.

— M. Lenarbe ! s'écria-t-elle. Est-ce vous, ou votre ombre ? Et si c'est vous, comment êtes-vous ici tandis qu'on vous croit à l'autre bout de la terre ?

D'ailleurs, les moyens de destruction ne manquent pas. Les études poursuivies dans ce but ont démontré que, pour se débarrasser des moustiques, il faisait verser du pétrole à la surface des mares et des cours d'eau.

Pour tuer les mouches, il faut avoir recours à l'huile de schiste.

Il y a quelques années, une expérience décisive fut tentée par le gouverneur de la province allemande de Kiao-Tchéou, en Asie. « Les mouches sont ici un fléau redoutable, écrivait ce haut fonctionnaire. C'est par milliers qu'elles envahissent les appartements, les casernes, les hôpitaux, au point souvent qu'on ne peut approcher une cuiller de sa bouche. »

Des expériences à l'huile de schiste furent alors faites avec toute la rigueur et la précision allemandes. Le médecin-major et le docteur du laboratoire d'hygiène ont fait, à la fin de ces essais, un rapport qui conclut à l'efficacité absolue de l'huile de schiste.

L'emploi de ce moyen rendra, dans les campagnes, de très réels services. Au moment où les mouches font leur apparition, c'est-à-dire vers le commencement de juin, il suffit de répandre l'huile de schiste dans les endroits — c'est-à-dire dans les latrines, fosses à purin, mares et fossés, sur les tas d'immondices, dans les encoignures des étables et celliers, etc.

En faisant comprendre aux populations rurales que les mouches propagent non seulement les maladies humaines, mais encore les épizooties qui atteignent la bêtail, on les intéressera vivement à cette prophylaxie.

Dans une récente communication à l'Académie de Médecine, M. Léon Labbé a indiqué, en outre de ce moyen souverain, deux autres procédés de destruction que l'on peut également employer. Au cours de l'été, on peut mettre à profit la propriété que possède le *formol* (étendu de 8 ou 10 parties d'eau) d'attirer et de tuer les mouches. Il suffit d'étendre une certaine quantité de formol sur des plats ou sur des feuilles de papier, disposés hors de la portée des animaux domestiques.

On peut également pulvériser, dans les appartements préalablement fermés, de la poudre de pyrèthre, dite poudre insecticide. Bientôt, les mouches tombent inanimées à terre sol.

En tout cas, ces derniers moyens sont certainement moins efficaces que l'*huile de schiste*, dont on ne saurait trop recommander l'emploi pour la destruction des mouches.

Docteur VIGENAUD.

Amateurs Cambrioleurs

A la suite de plusieurs plaintes, la gendarmerie de Bonifacio a arrêté deux artilleurs de la garnison, nommés Pistre et Mandadon ; ils ont avoué qu'ils étaient les auteurs du cambriolage de la maison de campagne de M. Locciani, retraité, où ils ont volé cinq poules et tout mis à sac : meubles et jardin. Dans la même nuit, ils ont également tenté de pénétrer, par effraction, dans une autre maison de campagne appartenant à M. Maestrani, dont ils ont également saccagé systématiquement le jardin.

Dans leurs déclarations, ces cambrioleurs ont inculpé un nommé R..., cabaretier, comme étant l'instigateur et l'indicateur de leurs méfaits. Par suite, les gendarmes firent une perquisition chez ce dernier, croyant y trouver des traces des poules, mais on y découvrit une certaine quantité de bronze et débris que l'on suppose provenir des magasins de l'artillerie.

R..., interrogé sur la provenance de ce métal, répondit qu'il l'avait en dépôt pour la journée seulement. Les gendarmes mettant en doute les assertions de R..., interrogèrent de nouveau Pistre et Mandadon qui déclarèrent que ce bronze avait été volé par eux au magasin d'artillerie et qu'ils l'avaient vendu au dit R..., et que ce n'était par la première fois, d'ailleurs, qu'ils lui en avaient vendu. Il paraît que ce receleur aurait déjà, en effet, expédié du bronze et du cuivre à une maison de Marseille.

Les deux artilleurs sont écroués à la caserne. L'arrestation de B... paraît imminente, car il a eu déjà, affaire à la justice pour recel d'objets volés aux équipements militaires ; condamné alors, il avait obtenu le bénéfice de la loi de sursis.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juin 1910.

La fermeté du début n'est pas maintenue et la clôture est irrégulière et lourde, voire même faible sur les titres cuprifères et les mines d'or. Notre Rente est cotée à 98.95.

L'Extérieure est en légère reprise à 90.60. La Serbe revient à 88.85. La Turc, le Portugais et les Russes regardaient leurs cours de la veille. Les Sociétés de Crédit font bonne contenance. Crédit Lyonnais 1.410, Crédit Foncier 810, Comptoir National d'Escompte 841 et la Société Générale 731. La Banque de Commerce Privée de Saint-Pétersbourg est ferme à 589.

La souscription au pair de 125.000 actions nouvelles au capital de 500 frs de la Cie Générale des Omnibus, réservées par préférence, à concurrence de 119.000, aux porteurs des 34.000 actions de jouissance à raison de trois actions et demie nouvelles pour une ancienne, est ouverte dans tous les Etablissements de Crédit à partir d'aujourd'hui 8 juin jusqu'au 22 juin. Les versements peuvent être échelonnés jusqu'au 31 décembre 1911.

En Banque, la Jagerfontein est active à 210.50.

L'action Grandes Galeries s'échange entre 127 et 130. Il s'agit d'une entreprise purement commerciale fondée en 1900 et dont le capital a été porté à 1.250.000 frs, il n'y a ni actions d'apport, ni parts de fondateur, ni obligations. La Castara Estates est en vedette, c'est-à-dire dans les latrines, fosses à purin, mares et fossés, sur les tas d'immondices, dans les encoignures des étables et celliers, etc.

En faisant comprendre aux populations rurales que les mouches propagent non seulement les maladies humaines, mais encore les épizooties qui atteignent la bêtail, on les intéressera vivement à cette prophylaxie.

Dans une récente communication à l'Académie de Médecine, M. Léon Labbé a indiqué, en outre de ce moyen souverain, deux autres procédés de destruction que l'on peut également employer. Au cours de l'été, on peut mettre à profit la propriété que possède le *formol* (étendu de 8 ou 10 parties d'eau) d'attirer et de tuer les mouches. Il suffit d'étendre une certaine quantité de formol sur des plats ou sur des feuilles de papier, disposés hors de la portée des animaux domestiques.

On peut également pulvériser, dans les appartements préalablement fermés, de la poudre de pyrèthre, dite poudre insecticide. Bientôt, les mouches tombent inanimées à terre sol.

En tout cas, ces derniers moyens sont certainement moins efficaces que l'*huile de schiste*, dont on ne saurait trop recommander l'emploi pour la destruction des mouches.

Docteur VIGENAUD.

Chambre des Députés

L'ÉLECTION D'AJACCIO

M. Devonvaine, *rapporteur*. — Département de la Corse, arrondissement d'Ajaccio.

Les élections du 24 avril 1910 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 25.191, dont le quart est de 6 293.

Nombre des votants, 12.600.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 2 bulletins nuls, 39.

Suffrages exprimés, 12.564, dont la majorité absolue est de 6.283.

Ont obtenu :

MM.	
Forcioli Dominique.....	3.209 voix.
Canavo d'Ornano Jean-André-Tiburce.....	2.972 —
Pugliesi-Conti Dominique...	5.656 —
Ceccaldi Pierre-François....	646 —
Divers.....	0 —

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour, il a été procédé, le 8 mai, à un second tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 13.281.
Suffrages exprimés, 13.320.

Ont obtenu :

MM.	
Pugliesi-Conti Dominique...	6.977 voix.
Decori.....	6.263 —
Forcioli	1 —
Cuneo d'Ornano	2 —
Ceccaldi.....	2 —

A la date du 10 mai, M. Decori annonçait par dépêche l'envoi d'un mémoire de protestation contre l'élection de M. Pugliesi-Conti, son concurrent. A la rentrée des Chambres, le Bureau chargé de l'examen de cette élection a prévenu immédiatement M. Decori et lui a réclamé le dossier annoncé ; M. Decori a demandé de surseoir à son audition et on lui a assigné comme terme ultime le mercredi 15 juin à quatre heures du soir. Aucune réponse ne nous étant parvenue à cette date, votre 3e bureau a conclu à la validation de M. Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio, comme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages et ayant justifié de toutes les conditions requises par la loi.

Votre 3e bureau vous propose en conséquence de valider l'élection de M. Pugliesi-Conti.

MEDAILLE MILITAIRE

La Médaille Militaire a été conférée aux sous-officiers dont les noms suivent :

Leandri Joseph-Antoine, sergent au 9e colonial, 12 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure, belle conduite pendant la colonne d'Abéché et notamment au combat de l'Ouadi-Chank et au combat d'Abéché où il a été blessé. Tchad 1909.

Leca Jean-Pierre, caporal au 9e colonial, 7 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures, belle conduite au cours de la colonne de Phuc-Yen et notamment au combat de Bien-Luong, où il a été deux fois blessé. Tonkin 1909.

Rossi Joseph, soldat au même régiment, 3 ans de services, 1 campagne, 2 blessures, bravoure, énergie et vigueur exceptionnelles au cours de la colonne du Phuc-Yen et notamment au combat de Nui-Lang, où il a été blessé en montant à l'assaut d'une tranchée. Tonkin 1909.

Colonna Martin, sergent au 10e colonial, 12 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure, déjà blessé au combat du Pétang, Chine 1900, s'est de nouveau distingué par sa bravoure et sa belle conduite au combat de Vu-Ba. Tonkin 1909.

Prolizy, adjudant au 14e, 16 ans de services.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Bienvenue

Notre éminent confrère parisien Albert Surier est arrivé aujourd'hui dans notre ville, accompagné de Mme Surier.

Albert Surier est un fervent admirateur de notre pays, il l'a prouvé, par les campagnes de presse qu'il mène depuis des années en notre faveur il revient chez nous pour travailler au relèvement de notre pays par le tourisme.

Il est en effet délégué par le Touring-Club qui l'a chargé de faire une conférence type sur la Corse.

Il revient ici pour se munir de tous les renseignements qui lui sont nécessaires. Nous sommes certain qu'il trouvera partout le meilleur accueil.

Le Petit Bastiais se fait un plaisir de lui souhaiter une cordiale bienvenue.

Le danger des armes

Le nommé P. Antoine a laissé tomber dans la rue sa veste qu'il portait sous le bras, et dans laquelle il y avait un revolver.

La chute du vêtement fit partir l'arme et des agents qui passaient par là accoururent, mais P... avait pris la fuite.

P... doit être blessé, la police a, en effet, aperçu en arrivant sur les lieux une mare de sang.

Vol

arrêté par les agents de la Sûreté, sous l'inculpation de vol.

Il a en effet dérobé sur une charrette qui stationnait dans la rue, un colis contenant vingt-cinq *paquets de cigares*.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Sauvetage

Un jeune enfant de huit ans, le nommé Cecciaguerra Pierre Paul, est tombé accidentellement à la mer, hier, en s'amusant sur le quai Napoléon.

Il se serait infailliblement noyé sans l'intervention du jeune Terzi qui s'est jeté à l'eau tout habillé et a pu sauver l'enfant.

Arrestation

Le nommé Pintu Joseph, sujet Sarde, a été arrêté pour port d'arme prohibée.

Il était en effet porteur d'un revolver de gros calibre.

Etat-Civil

NAISSANCES

Marcaggi Baptistine.

DÉCÈS

Sumiro Isabelle, épouse Bonini, 38 ans.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GHISONI. — Jeudi dernier, la population de Ghisoni a accompagné à sa dernière demeure Mme Louise Cervetti, ancienne receveuse des postes, femme de notre conseiller d'arrondissement.

Mme Cervetti était ce que l'on peut appeler « une sans reproche ». Sa longue carrière administrative fut en effet exempte de « toute histoire, » et elle méritait de jouir davantage d'une retraite si bien gagnée.

Toute sa vie fut consacrée à soulager des infortunés et nombreuses sont les personnes qui l'ont connue qui auront à souffrir des effets de sa disparition.

Nous adressons à M. Cervetti dont la douleur est navrante, l'expression de nos condoléances.

Le discours ci-dessous a été prononcé par M. Ch. Paoli, sur la tombe de cette noble femme.

Mesdames, Messieurs,

Devant cette terre fraîchement ouverte, où va s'engloutir à jamais la dépouille mortelle de la femme de bien que nous pleurons aujourd'hui, je sens mon cœur se serrer d'émotion et d'effroi.

Qui aurait pu prévoir, il y a deux jours à peine, que la mort inexorable et stupide allait frapper dans l'ombre, une existence aussi précieuse.

Femme de bien dans tout ce que ce terme engendre de sublimement vrai ; cœur loyal et bon, sincère et généreux, Mme Cervetti s'en va, emportant dans la tombe les amers regrets de tous ceux qui l'ont approchée.

Les larmes que nous versons sur son cercueil disent assez combien elle était aimée.

Mais, si la perte est grande pour tous ceux qui l'ont connue, elle est autrement douloureuse pour l'homme aimé, auquel elle avait voué sa vie, et qui pleure aujourd'hui ses affections disparues.

Pleurez, M. Cervetti, pleurez-la, votre chère compagne. En elle, vous perdez tout. Seul, le souvenir des heures vécues pourra, comme un baume, calmer un peu vos souffrances et faire parfois sourire encore à l'espérance.

Les grandes douleurs sont inconsolables et la vôtre est immense ; mais songez au jour prochain où à côté de votre chère épouse, vous dormirez pour l'éternité, et dites vous bien que la vie est courte et qu'il ne convient pas de toujours pleurer.

Et vous, Mme Cervetti, dormez en paix.

Puissiez-vous du fond de votre retraite éternelle, jeter un peu de clarté dans nos esprits égarés et nous guider dans l'épineux chemin que nous suivons jusqu'au jour où, épuisés, nous tomberons vaincus par la fatalité.

Que cette terre qui couvre votre cœur bien vous soit aussi douce que notre souvenir.

Adieu ! Priez pour nous. Priez surtout pour votre cher époux, dont la vie désormais sera faite de larmes. Priez pour qu'il se console. Priez jusqu'au jour où il viendra vous rejoindre et dormir avec vous dans la paix profonde de l'éternité. — C.

Petite Gazette

Naturalisations

Pendant l'année 1909, dans le département de la Corse 90 individus majeurs et mineurs sont devenus Français par voie de naturalisation, de réintégration [illegible]

Presque tous ces individus étaient de nationalité italienne.

Douanes

M. Martini Alphonse a été nommé préposé des douanes dans la direction de Marseille.

Les bois de Corse

D'après le journal *Le Bois*, aux îles Baléares on reçoit des bois du Nord, provenant de Suède, de Norvège et de Russie par chargements directs sur vapeurs. Le bois pour la confection de barriques et tonneaux arrive des Etats-Unis ; les autres bois sont employés à la construction des voiliers et embarcations, à la charpenterie et à la menuiserie. Il arrive aussi des voiliers de Corse chargés de pins maritimes, de 1, 2 et 3 mètres de long, destinés surtout à Andraitz. Ils sont vendus à raison de 20 francs le mètre cube. Comme le dit le Consul de France à Palma, dans un rapport publié au « Moniteur officiel du Commerce, » la Corse aurait peut-être intérêt à surveiller cette exportation qui serait susceptible d'augmentation.

Etablissements pénitentiaires

M. Locciardi Augustin, candidat militaire classé, est nommé surveillant de colonie pénitentiaire.

Nouvelles maritimes

M. l'*enseigne de vaisseau* Antomarchi, du port de Cherbourg, a obtenu la spécialité du fusilier.

M. Squarcioni Marius, du port de Toulon, a été admis à l'école supérieure de matelotrage pour l'année.

MM. Arrighi, huissier, et Carigiloli, gardien de bureau au ministère de la marine, ont été l'objet d'une promotion de classe.

M. Morelli Jean-Alphonse, agent technique de 2e classe du service hydrographique, est promu agent de 1re classe.

Troupes coloniales

Les caporaux d'infanterie coloniale dont les noms suivent sont nommés au grade de sergent : Conti Philippe, du 21e ; Poli Pierre-Jean, du 23e ; Pietri Don-Paul, du 23e ; Giarolli Pierre-Félix, du 10e ; Ferradi Jean-Antoine, du 4e ; Amoni Jules, du 4e ; Andrei Antoine, du bat. de l'Afrique occidentale ; Paolini François, du 2e tonkinois.

Le brigadier Fioravanti François, du 3e d'artillerie, est nommé sous-chef artificier.

Nouvelles coloniales

M. François Levie est nommé commis des affaires indigènes dans l'Afrique équatoriale française.

Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivés : Vapeur allemand *Tunis*, capitaine Blanck, venant de Hambourg via Livourne.

Vi la à louer

On désire louer de suite villa meublée avec jardin aux environs de Bastia.

Adresser offre au bureau du *Petit Bastiais*.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

SOCIÉTÉ ANONYME DU CYRNOS-PALACE

(Grand-Hôtel de Bastia)

Tous les actionnaires composant la Société anonyme du Cyrnos-Palace sont [illegible] le versement des deux derniers quarts de leurs actions, avant fin juin courant.

Ce versement sera reçu aux guichets des maisons où leurs actions avaient été souscrites, contre quittance provisoire.

Les titres définitifs seront délivrés ultérieurement.

Les souscripteurs nouveaux auront à partir de ce jour à verser l'intégralité des actions qu'ils voudront souscrire

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes**.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Dépôts partout la Marque « MAISON GHILINI »

ASSURANCE VIE

Constitution de capitaux dots, héritages par la

Mutuelle Phocéenne

Demander renseignements et prospectus à MAESTRACCI François

Agent

11, rue Napoléon, en 2, rue Neuve St Roch BASTIA.

République Française

Préfecture de la Corse

PORT DE BASTIA

I. — Construction de l'Epi St-Erasme et prolongement du quai du large.

II. — Prorogation des taxes de péage établies sur les marchandises et les voyageurs.

Avant-Projet

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Titre 1er de la loi du 3 mai 1841

ARRÊTÉ

Ordonnant le dépôt des pièces de l'Avant-Projet, prescrivant l'ouverture de l'Enquête et nommant la Commission appelée à donner son avis.

Nous, Préfet du département de la Corse, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu les pièces de l'avant-projet de construction de l'Epi St-Erasme et du prolongement du quai de large au Port Saint-Nicolas à Bastia ;

Vu la décision de M. le Ministre des travaux publics, en date du 26 février 1910, prescrivant de soumettre cet avant-projet à une enquête d'utilité publique ;

Vu le titre 1er de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les ordonnances des 18 février 1834 et 15 février 1835 ;

Vu les propositions de l'Ingénieur en chef en date du 10 mai 1910,

Arrêtons :

Article premier. — Une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet susvisé et sur la prorogation des taxes établies pour gager les emprunts souscrits par la Chambre de commerce de Bastia.

Art. 2. — A cet effet, les pièces de l'avant-projet resteront déposées au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Bastia pendant un mois, à partir du 30 mai 1910 jusqu'au 30 juin 1910 pour être communiquées, sans déplacement, pendant cet intervalle, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Art. 3. — Un registre sera ouvert à la Sous-Préfecture de Bastia pour recevoir, tous les jours non fériés, aux heures ci-dessus indiquées, les observations auxquelles pourra donner lieu l'avant-projet dont il s'agit.

Art. 4. — A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une Commission, constituée comme il est dit à l'article 5 ci-après, se réunira à la Sous-Préfecture le 17 juillet 1910, à 2 heures, pour examiner les observations consignées au registre d'enquête ; elle entendra les Ingénieurs employés dans le département et toutes autres personnes qu'elle croira devoir consulter. Après avoir recueilli tous les renseignements dont elle aura besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité des travaux et sur la prorogation des taxes établies.

Le procès-verbal de la Commission sera clos dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête et nous sera remis par le Président, sans aucun délai, avec toutes les pièces de l'enquête.

Art. 5. — Cette Commission sera composée de :

MM.

Fantauzzi Gaston, banquier et conseiller général.

de Suzzoni, président de la Chambre de commerce.

Thiers Dominique, ancien président de la Chambre de commerce.

Ramelli Louis, industriel et conseiller général.

Gregori Sébastien, banquier.

Orenga Charles, négociant.

Pierangeli Antoine, agent général de la Compagnie Fraissinet.

Art. 6. M. Ramelli, conseiller général, est nommé président de la dite Commission.

Art. 7. — La Chambre de Commerce de Bastia est appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance des travaux projetés et de la prorogation des taxes de péage établies au Port de Bastia.

Le procès-verbal de sa délibération devra nous être remis avant l'expiration du délai fixé à l'article 4 ci-dessus.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Bastia.

Art. 9. — Expédition du présent arrêté sera adressée à M. l'Ingénieur en chef de la Corse, à M. le Sous-Préfet de Bastia, et à chacun des Membres de la Commission désignés à l'article 5.

Fait à Ajaccio, le 19 mai 1910.

Le Préfet de la Corse,

Ed. FABRE.

Tuilerie et Briquetterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,30 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,30 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, pour [illegible] des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,

Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
Bureau de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES

Agréés par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

VIZZAVONA

Cie HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FORÊT

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

DERNIÈRES NOUVELLES

00325

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 12 juin.

M. le lieutenant de vaisseau Besire est nommé au commandement d'un torpilleur de l'escadrille d'Ajaccio.

CHEMINS VICINAUX

Paris, 12 juin.

MM. Colombani et Restini, canonniers au 3e régiment d'artillerie coloniale [illegible] et attachés au service vicinal de la Corse.

LES INTERPELLATIONS

sur

la Politique du Gouvernement

La Réunion des Groupes

Paris, 12 juin.

Divers groupes de la Chambre se réuniront demain matin pour arrêter l'attitude à observer au sujet des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, dont la discussion commencera, à la Chambre, demain dans l'après-midi.

La Conquête de l'air

L'aviateur Kuhling traverse l'Allier

Vichy, 12 juin.

L'aviateur Kuhling, a accompli, sur monoplan Blériot, un vol remarquable.

Parti de l'aérodrome il traversa une première fois, à une hauteur de 200 mètres, l'Allier dans toute sa largeur ; revint à son point de départ, puis, s'élevant à une hauteur de 300 mètres, traversa, une seconde, fois l'Allier et atterrit à l'Aérodrome.

La nombreuse assistance qui garnissait les tribunes a fait une chaude ovation à l'intrépide aviateur.

La Délégation Ottomane à Paris

Paris, 12 juin.

La mission ottomane est arrivée ce matin, venant de Marseille ; elle était attendue à la gare de Lyon par une foule considérable.

Cette mission se compose de MM. Ismael-Djemani bey, président de la délégation ; Nechat-Pacha, chef de la mission militaire ; Faik-bey, lieutenant-colonel d'état-major ; Youssef-Zia-bey, lieutenant colonel, commandant la 40e brigade ; Tewfick-bey, ancien préfet de Constantinople ; Mavim-bey, ancien préfet de Constantinople ; Sarvet bey, juge au Tribunal Civil, etc.

Sur le quai de la gare, les délégués ottomans, qu'accompagne M. Lefèvre-Meslle, notre attaché commercial en Orient, ont été reçus par les représentants du ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et des Colonies.

Cette mission est envoyée en France pour étudier notre armée, notre marine et aussi notre commerce et notre industrie.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

A la recherche des Victimes

L'enseigne Engel

Calais, 12 juin.

Même foule anxieuse et émue, autour du cercueil d'acier d'où, silencieux et mornes, les marins du *Ventôse* travaillent à l'extraction des corps des malheureuses victimes.

Ce matin, à huit heures quarante-cinq, on retire du *Pluviose* un second cadavre : c'est celui de l'enseigne de vaisseau Engel.

L'officier a été retrouvé debout, dans la chambre de manœuvre, la main crispée à l'anneau du clapet de sureté, qu'il avait manœuvré au moment de la catastrophe.

On constata aussi qu'il avait vainement essayé de détacher le boudin téléphonique dont la rapidité des événements empêchèrent le fonctionnement.

L'heure exacte de la Catastrophe

Par l'heure que marquait la montre arrêtée que l'on retira de la poche de l'enseigne de vaisseau Engel, il est maintenant possible de déterminer exactement l'heure à laquelle eut lieu la collision.

Il était deux heures trois minutes lorsque la catastrophe se produisit. C'est l'heure à laquelle est arrêtée la montre du malheureux officier.

Douloureux incident

Au moment où le corps de l'enseigne de vaisseau Engel est déposé sur la civière, près de laquelle, vivement émus, se tiennent l'amiral Bellon, et toutes les personnes qui l'entourent, la jeune veuve de la victime se jette éperdument sur le corps de son mari.

Craignant le contact du corps privé de vie depuis plusieurs jours, on s'empresse de retenir la veuve éplorée qui s'évanouit.

Avec d'infinies précautions on la transporta dans une maison voisine, où des soins lui ont été affectueusement prodigués.

Deux autres Cadavres

Les Quartiers-maîtres LIOT et MONACH

Continuant leur funèbre besogne les matelots du *Ventôse* retirent deux nouveaux cadavres de l'épave du submersible.

Ce sont les deux quartiers-maître Liot et Monach.

Leurs corps sont bourseufflés et méconnaissables, au point qu'on a quelque peine à les identifier.

Cette triste formalité est accomplie par les parents des victimes, dont l'identification donne lieu à des scènes de douleur ininterrompue et déchirante.

Cette mission est envoyée en France pour étudier notre armée, notre marine et aussi notre commerce et notre industrie.

Terrifiante constatation

Le médecin-major qui guide les matelots chargés d'extraire les corps de l'intérieur du *Pluviose* a déclaré à l'amiral Bellon qu'il avait pu constater, par la position qu'occupent les cadavres non encore retirés, qu'une grappe humaine s'était ruée sur le capot.

L'instinct de la conservation avait, au moment de la collision, porté ces malheureux qui se sentaient asphyxiés vers le point du bateau où il restait un peu d'air respirable.

Cette déclaration a profondément impressionné les nombreuses personnes qui assistent à la pénible extraction des flancs du submersible.

Le mauvais état de la mer interrompt les travaux à 7 heures du soir.

Les OBSÈQUES des VICTIMES

Le Président du Conseil, d'accord avec le Ministre de la Marine, a prescrit qu'un imposant service d'honneur figurerait aux obsèques des victimes, qui seront faites aux frais de l'Etat.

Les cercueils seront placés sur des prolonges d'artillerie et recouverts du drapeau national.

Quatre mille hommes de troupes à pied et quatre escadrons de cavalerie encadreront le cortège.

Le Président de la République assistera aux obsèques ; des discours seront prononcés par M. Briand, au nom du Gouvernement, par l'amiral Boué de Lapeyrère, au nom de la Marine, et par le maire de Calais.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source Dralet, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, estomac, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Larbaud*.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Genevoise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse

MESDAMES [illegible]

EN ITALIE

Le VÉSUVE en activité

Rome, 12 juin.

Depuis quelques jours le Vésuve se couronne d'une fumée de plus en plus épaisse, et l'on constate une recrudescence d'activité.

La population atterrée redoute une très prochaine éruption.

AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ **COLSON'S**

Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supérieur à tous traitements et injections. — Le vase 3.0 francs franco manda. — Écrire : PHARMACIE MODERNE *après Institut Pasteur*, 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.

Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aussitôt compte de la rareté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production 100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale



Maux de Dents

guéris radicalement par les **Boulettes Dentaires**

Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

**Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ralli-celli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti à Calvi, Susini à Ajaccio, Sanguinetti à Sartène, Sanguinetti à Bonifacio, Sanguinetti à Porto-Vecchio, Sanguinetti à Propriano, Sanguinetti à Cargèse, Sanguinetti à Olmeto, Sanguinetti à Zicavo, Sanguinetti à Levie, Sanguinetti à Sainte-Lucie de Tallano, Sanguinetti à Zonza, Sanguinetti à Solenzara, Sanguinetti à Ghisonaccia, Sanguinetti à Aléria, Sanguinetti à Prunelli-di-Fiumorbo, Sanguinetti à Vescovato, Sanguinetti à Ghisoni, Sanguinetti à Venaco, Sanguinetti à Omessa, Sanguinetti à Francardo, Sanguinetti à Ponte-Leccia, Sanguinetti à Morosaglia, Sanguinetti à Castifao, Sanguinetti à Piedicroce, Sanguinetti à Piedigriggio, Sanguinetti à Rogliano, Sanguinetti à Cap Corse, Sanguinetti à Saint-Florent, Sanguinetti à Oletta, Sanguinetti à Murato, Sanguinetti à Luri, Sanguinetti à Nonza, Sanguinetti à Pino, Sanguinetti à Barbaggio, Sanguinetti à Farinole, Sanguinetti à Patrimonio, Sanguinetti à Nebbio

micia concernant les élections législatives de 1910 au 2e tour porte le nombre des suffrages exprimés à 412, tous attribués à M. Caitucoli, chiffre supérieur à celui de la population qui n'est que de 330 habitants ;

» Considérant qu'il résulte du double de la liste électorale close au 31 mars 1910 et déposée à la préfecture et qui a servi au 1er tour de scrutin que le nombre des inscrits s'élève à 408 électeurs seulement ;

» Considérant en outre que le tableau rectificatif publié cinq jours avant les élections ne contient aucune modification à la liste électorale et qu'aucune décision de justice ne peut légalement intervenir entre le 1er et le 2e tour de scrutin ;

» Considérant au surplus que le procès-verbal susvisé ne revêt aucun caractère d'authenticité, qu'il est établi non sur l'imprimé envoyé par la préfecture pour l'élection législative de 1910, mais sur un imprimé destiné à une élection antérieure ;

» Que, notamment, il porte que les électeurs sont convoqués par un décret qui serait intervenu le 8 février 1909, alors que les imprimés officiels mentionnent la date du décret du 28 mars 1910 ; [illegible] revêtu du cachet de la sous-préfecture de Sartene qui avait été apposé sur tous les autres imprimés adressés aux maires de l'arrondissement à l'occasion des élections législatives en vue d'assurer l'authenticité de ces documents ;

» Mais considérant que la commission de recensement ne croit pas avoir le pouvoir de se prononcer sur les questions et difficultés soulevées par les procès-verbaux qui lui sont soumis.

» Par ces motifs, la commission de recensement décide de ne faire aucune proclamation et de laisser ce soin à la Chambre des députés. »

Ainsi, le procès-verbal de la commission de recensement constate que le procès-verbal des opérations électorales de la commune d'Olmiccia a été déposé à la préfecture de la Corse directement et non par l'intermédiaire de la sous-préfecture.

Ce procès-verbal a été établi sur un imprimé s'appliquant à l'élection de 1909 ; alors que la liste électorale ne contient que 408 noms, il mentionne un nombre de votants s'élevant à 412, et tous ont attribué leurs suffrages à M. Caitucoli.

Dans ces conditions, que devait faire votre bureau ? Devait-il vous proposer de statuer immédiatement sur le fond et rechercher le candidat qui devait être proclamé élu ?

Il n'a pas cru devoir le faire.

Il manque, en effet, au dossier des documents indispensables, notamment des listes d'émargement. D'autre part, une information judiciaire a été ouverte et il importe d'en connaître les résultats avant de prendre une décision.

Ces renseignements, nous ne pourrons les obtenir qu'à une époque relativement éloignée, puisque la Chambre ne sera probablement appelée à statuer sur le fond du débat qu'à la rentrée d'octobre.

Dès lors, pouvions-nous laisser un arrondissement pendant un temps assez long au début de la nouvelle législature, sans représentant à la Chambre ?

Nous avons été saisis de demandes d'admission émanées de M. Caitucoli, d'une part, de M. Balesi, de l'autre. Conformément à votre jurisprudence, rappelée dans des délibérations récentes, et notamment à l'occasion de l'élection de Jonzac, dans un rapport de M. Grousseau, nous avons estimé qu'il importait avant tout qu'un arrondissement fût représenté à la Chambre, au début d'une nouvelle législature.

Nous avons donc décidé de vous proposer l'admission provisoire de l'un des deux candidats. Nous les avons d'ailleurs entendus. M. Caitucoli n'a pu nous affirmer qu'à Olmiccia les inscriptions aient eu lieu après la publication du tableau rectificatif de la liste électorale. Il s'est borné à discuter des questions de sectionnements électoraux, à prétendre que des électeurs avaient voté dans une commune, au 1er tour, et dans une autre au 2e tour. Il n'a pas formulé d'autres critiques importantes.

M. Balesi nous a déclaré qu'il n'y avait eu aucune inscription après la publication du tableau rectificatif de la liste électorale d'Olmiccia. Il a, de son côté, articulé un certain nombre de griefs ; notamment il a cité ce fait que dans une commune on a envoyé un télégramme officiel lui attribuant 70 suffrages contre 210 à M. Caitucoli. Or, le lendemain, ce télégramme officiel était annulé purement et simplement par un télégramme rectificatif du maire qui disait qu'il y avait eu erreur, que M. Balesi n'avait pas eu de voix et que M. Caitucoli avait obtenu dans cette commune la totalité des suffrages exprimés, soit 280. Voilà les faits qui ont été articulés par les deux adversaires.

Nous avons pensé que ces questions de sectionnement, de double vote des électeurs, que ces faits relatifs à la transmission de télégrammes en contradiction avec d'autres télégrammes et la feuille de dépouillement étaient des questions de fond, que nous n'avions pas à examiner pour le moment. (Très bien ! très bien !)

Nous avons estimé qu'il suffisait de retenir les indications relatives à la commune d'Olmiccia.

D'ailleurs, le procès-verbal de la commission de recensement général nous a donné des renseignements suffisamment complets. Il dit, en effet — vous ne l'avez pas perdu de vue — que le tableau rectificatif, publié cinq jours avant les élections, ne contient aucune modification aux listes électorales et que, par conséquent, il ne pouvait y avoir que 408 électeurs inscrits sur la liste électorale d'Olmiccia. Voilà la situation. Nous nous trouvons donc en présence d'une commune où, avec 408 électeurs inscrits, nous avons 412 suffrages tous attribués à M. Caitucoli. (Exclamations).

M. le baron de Mackau. C'est dans les bulletins [illegible] à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas dire s'il y a erreur ou fraude. Les moyens d'appréciation nous font défaut ; mais devons-nous accepter les chiffres tels qu'ils nous ont été envoyés, tels qu'ils sont indiqués sur le procès-verbal des opérations électorales de la commune d'Olmiccia ?

M. Jousselin. On ne peut les modifier, puisqu'ils résultent du procès-verbal.

M. le rapporteur. Les accepter, ce serait créer un précédent excessivement dangereux ; ce serait dire que, par suite d'une fraude ou d'une erreur apparente, certaine, indiscutable, il serait possible de faire siéger ici un candidat qui ne serait pas élu. S'il y a eu fraude, ce serait admettre que par ce moyen une seule commune pourrait envoyer dans cette enceinte un candidat de son choix. Si vous écartiez la solution provisoire que nous vous proposons, ce serait proclamer qu'une erreur ou qu'une fraude peut priver pendant un certain temps un arrondissement de son représentant à la Chambre. Nous n'avons pas voulu créer un pareil précédent et nous avons décidé d'appliquer la jurisprudence de la Chambre et de vous demander de prononcer l'admission provisoire d'un candidat.

Quel candidat devons-nous admettre ? Sommes-nous obligés d'enregistrer purement et simplement, comme nous l'a dit tout à l'heure notre honorable collègue M. Jousselin, les chiffres de la commune d'Olmiccia ! Sommes-nous obligés de sanctionner une erreur ou une fraude ? Nous ne l'avons pas pensé. La jurisprudence donne aux commissions de recensement des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qu'a énumérés notre collègue.

Vous trouverez cette jurisprudence rapportée dans l'ouvrage de M. Pierre. A ce sujet, ce dernier cite un arrêt du conseil d'Etat qui donne aux commissions de recensement des pouvoirs très étendus, qui leur donne le pouvoir de compléter les procès-verbaux, de rectifier les erreurs, d'attribuer des suffrages à certains candidats auxquels on les a enlevés ; cette jurisprudence donne aussi à la commission de recensement le pouvoir de restreindre le nombre des suffrages attribués à un candidat lorsque le chiffre des inscrits sur la liste électorale des émargements excède le chiffre. (Très bien ! très bien !) Tel est le cas qui nous occupe.

A Olmiccia, au premier tour, il y a eu 49 votants. M. Balesi nous a remis une déclaration attestant qu'au deuxième tour deux membres du bureau ont signé un procès-verbal attribuant 19 voix à M. Balesi et 28 voix à M. Caitucoli. Or, dans le procès-verbal officiel que nous avons entre les mains, il n'est plus question des voix attribuées à M. Balesi ; elles ont toutes disparu et elles sont remplacées par 412 voix attribuées à M. Caitucoli. (Exclamations).

La commission de recensement — vous ne l'avez pas oublié — a constaté qu'il y avait 408 inscrits. Nous avons pensé que nous avions le droit de faire la différence et de ramener à 408 le nombre des suffrages exprimés, puisqu'il y avait 408 inscrits. M. Caitucoli avait l'unanimité des suffrages, nous lui attribuons 408 voix à Olmiccia.

C'est en rectifiant ainsi les chiffres mentionnés dans les procès-verbaux que nous avons obtenu les résultats suivants :

M. Balesi, à 354 suffrages.
M. Caitucoli, 4,304 voix.
Soit 53 voix de moins que M. Balesi.

M. Balesi possède donc la majorité relative et nous vous proposons de l'admettre à siéger provisoirement. (Très bien ! très bien !)

Il est bien entendu que cette décision n'engage pas la question de fond. L'admission provisoire que nous proposons n'a ni le caractère d'une invalidation, ni celui d'une validation ; elle ne crée aucun préjugé pour la solution des contestations que font naître les opérations électorales de l'arrondissement de Sartene. La question reste entière. Peut-être serons-nous appelés à vous proposer d'invalider M. Balesi : nous ne le savons pas, nous n'avons pas les documents nécessaires pour nous prononcer. Mais pour le moment, conformément à votre jurisprudence, nous vous proposons de différer l'admission provisoire de M. Balesi. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Jousselin.

M. Jousselin. En regard des faits, tout à fait extraordinaires, en effet, que vous a cités l'honorable rapporteur, je tiens à en ajouter un seul.

Dans la commune de Porto-Vecchio, on a ouvert une troisième section de vote, l'avant-veille du second tour de scrutin. Les chiffres obtenus ont été les suivants :

Nombre des votants, 292.

Ont obtenu :

MM. Balesi..... 292 voix.
Bartholini..... 0 —

(Mouvements divers.)

M. Lemoir. Cela n'a rien d'extraordinaire. Je parle ici en qualité de président de la commission d'enquête qui s'est rendue, il y quelques mois, en Corse. La commune de Porto-Vecchio a pour maire notre collègue M. Balesi. Il n'est donc pas extraordinaire que, dans cette commune, notre collègue ait eu l'unanimité des suffrages.

Quant à nous, nous estimons que la faux commis dans la commune d'Olmiccia par M. Caitucoli nous donne le droit d'admettre à siéger, jusqu'à la validation, notre collègue M. Balesi. (Très bien ! très bien !)

M. le président. Je rappelle que le 3e bureau propose de suppléer au défaut de proclamation du résultat des opérations électorales de l'arrondissement de Sartene et de décider que M. Balesi sera autorisé à siéger provisoirement, jusqu'à ce que le résultat des opérations de cet arrondissement ait été examiné par la Chambre.

Notre collègue, M. Jousselin, propose de surseoir à cette demande jusqu'au jour où il sera délibéré par la Chambre sur le fond de l'élection. (Mouvements divers.)

La proposition de sursis a la priorité.

Je la mets au voix.

(Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?... Les conclusions du bureau sont adoptées.

En conséquence, M. Balesi est autorisé à siéger provisoirement, jusqu'à ce que la Chambre ait prononcé sur la validité des opérations électorales de l'arrondissement de Sartene.

MUSIQUE MILITAIRE

Place Saint-Nicolas

Programme du 14 juin, à 8 h. 1/2

Richard Villace,	Sellenick.
L'Italienne à Alger,	Rossin.
Valse Rose,	Farigoul.
Le Cheminau,	Leroux.
Le Grognard,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 14 juin

Place Saint-Nicolas. — Rue Abbatucci. — Bd Paoli. — Avenue Carnot. — Place de la Gare. — Rue de l'Opéra. — Bd du Palais. — Demi-tour au Palais de Justice. — Bd Paoli. — Rue St-Roch. — Rentrée.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 16° à midi 18° + à 6 heures du soir + 18°. Maxima + 20°5' Minima + 13°4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 755 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Pluvieux.
l'après-midi, id.

Affranchissement télégraphique

A partir du 1er juillet 1910, le public sera admis à expédier des bureaux télégraphiques de l'Etat permanents ou temporaires, bureaux-municipaux, bureaux-auxiliaires, bureaux-gares de chemins de fer participant au service de la télégraphie privée, etc., des télégrammes dont la taxe sera représentée par des timbres-poste.

Les télégrammes affranchis pourront être déposés à tous les guichets télégraphiques, ainsi que dans les boîtes aux lettres principales des bureaux de poste pourvus d'un service télégraphique, et cela aux risques et périls de l'expéditeur. On ne transmettra que ceux dont le montant des timbres représentera le montant des taxes télégraphiques et accessoires.

Examens de pharmacie

M. Armand Dussol vient de subir avec succès, devant la Faculté de Montpellier, les examens définitifs pour pharmacien de 1re classe.

Toutes nos félicitations.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Golo, » cap. Carries, venant de Livourne.

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. « Iberia, » cap. Lahaye, venant de Marseille.

— Vap. anglais « Louchbrow, » cap. Burds, venant de Newcastle.

— Vap. allemand « Tunis, » cap. Hlasch, venant de Livourne.

— Vap. ital. « Paraguay, » venant de Porto-Torrès.

Sorties :

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, parti pour Portovecchio.

— Vap. « Golo, » cap. Cariès, parti pour Marseille.

— Vap. ital. « Paraguay, » parti pour Livourne.

Villa à louer

On désire louer de suite villa meublée avec jardin aux environs de Bastia.

Adresser offre au bureau du *Petit Bastiais*.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Le 14e fascicule
des Œuvres d'*EDMOND ROSTAND*,
Cyrano de Bergerac
Les Romanesques
en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

LE CRIME DU CIMETIÈRE

Mystère ! Mystère !

Le crime du cimetière, qui fait maintenant l'objet de toutes les conversations et donne lieu aux commentaires les plus divers, s'enveloppe de plus en plus de mystère.

L'instruction tourne dans un cercle désespérément vicieux et il est fort à craindre qu'ainsi que cela est arrivé à différentes reprises, cette triste affaire ne finisse en queue de poisson.

L'instruction

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier article, Berlinghi, qu'assiste Me de Montera, a été conduit à l'instruction samedi, à 3 heures de l'après-midi.

Son interrogatoire qui dura trois longues heures, laisse clairement entrevoir une ordonnance de non-lieu.

C'est, du reste, ce que nous avions prévu, et ce à quoi l'on s'attendait.

Berlinghi a bien déclaré qu'il était venu à Bastia en compagnie de la victime, et, comme il avait été vu avec elle ce fut la première personne que l'on fit rechercher.

Disons tout de suite qu'il a donné l'emploi exact de son temps, jour par jour, heure par heure, depuis son arrivée à Bastia jusqu'à son retour à Pero-Casevecchie qui eut lieu le vendredi soir.

Berlinghi fut appréhendé alors que tout entier à la joie, il dansait allègrement sur la place publique de Pero et, comme il a un penchant sérieux pour la boisson, il était ivre au moment où la gendarmerie le mit en état d'arrestation.

Dans l'état où il était, il lui fut impossible de répondre clairement aux questions qui lui furent posées sur l'emploi de son temps à Bastia, et comme il avait déclaré ne pas avoir vu la victime, il fut pris ainsi en flagrant délit de mensonge et maintenu en état d'arrestation.

Berlinghi ne peut être l'auteur

Le croc-en-jambe que donna Berlinghi à la vérité lui a fait passer quelques mauvaises journées, et quelques nuits d'insomnie ; mais en présence des faits indiscutables qui ont été révélés à l'instruction il faut une bonne volonté spéciale pour voir en lui l'auteur de l'assassinat.

Le mobile du crime serait le vol et si Berlinghi en était l'auteur ou tout simplement le complice, on aurait dû trouver sur lui trace de l'argent volé à la victime.

Or — et ceci a à nos yeux une importance capitale — Berlinghi est parti vendredi pour Pero-Casevecchie, sans acquitter sa note de restaurant ; Berlinghi était tellement dénué d'argent que pour payer le prix de son voyage il emprunta la somme de 3 francs à un de ses amis qui en a déposé à l'instruction : Berlinghi, au cours de la fête publique donnée à Pero-Casevecchie n'a bu — jusqu'à plus soif — qu'à crédit ; Berlinghi, lorsqu'à la suite de son arrestation, fut fouillé par la gendarmerie, s'attesta dénué du moindre sou vaillant.

Le vide complet qui règne dans les poches de Berlinghi n'indique-t-il pas clairement que le crime lui a fort peu profité, à moins qu'on envisage l'hypothèse peu vraisemblable du voleur volé.

Les déclarations de Berlinghi vont être contrôlées ; et si, cette fois, il a dit la vérité, relativement à l'emploi de son temps, il bénéficiera, comme de juste, d'une ordonnance de non-lieu.

Et nous nous demanderons alors quel est ce quelconque qui a mis les auteurs du crime !

Le fameux Colis

On l'a retrouvé enfin le fameux « Colis » qui fut la détermination du dernier voyage effectué par le malheureux Decori.

C'était un véritable « Colis » postal qui fut expédié à San Martino di Lota par l'Oncle d'Amérique et il contenait..... une vieille paire de bottes et une douzaine de crayons..... Entre nous cela ne valait pas le voyage, si mal terminé, surtout.

La Traite de 1.500 francs

Il faut en revenir ! C'est un mythe que cette traite de 1.500 francs. Mme Geronimi est le seul témoin entendu à l'instruction qui y fasse allusion.

On a bien trouvé dans la poche de la victime une lettre dans laquelle son oncle (d'Amérique) lui annonçait, en même temps que le colis, un envoi de 100 francs « pour le soulager de ses frais de voyage » mais rien, jusqu'à présent, — sauf les propos de Mme Geronimi reproduits dans nos précédents reportages — ne peut judiciairement prouver l'existence de la traite de 1.500 francs.

Donc, au point de vue pécuniaire, la situation de Decori était la suivante :

Cent francs qu'il avait sur lui — d'après les déclarations de Decori père — le jour où il a quitté Pero-Casevecchie et cent autres annoncés dans la lettre trouvée sur la victime.

La question des 1.500 francs est une légende qu'il faut détruire.

On est bien parvenu à reconstituer l'emploi des journées que Decori a passées à Bastia, mais la maison où il a couché les trois dernières nuits demeure introuvable.

Que reste-t-il donc de cette triste affaire ? Rien ou presque rien.

Elle a péché par manque de direction ; elle a été, comme l'on dit, mal « emmanchée » et il est malheureux de constater que l'on ne peut pas arriver à trouver les vrais coupables, lorsque un crime de ce genre vient rompre la tranquille monotonie de notre petite ville.

C'est la troisième ou quatrième fois que les auteurs d'odieux forfaits restent introuvables ou impunis.

A dix nous ferons une croix.

JÉRÔME POGGI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00327

BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien	14 juin — 13 juin
de 3 0/0 amortis.	98.75 — 98.85
	98.50 — 98.60 ex-coupon

M. le Préfet de la Corse

Paris, 13 juin.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, a quitté Paris dans la soirée, se rendant à Marseille, d'où il s'embarquera demain soir pour Ajaccio.

Le Représentant du Gouvernement en Corse a eu plusieurs entretiens avec M. le Président du Conseil sur des questions intéressant notre département.

Nouvelles Militaires

Ecole de Saint-Maixent

Paris, 13 juin.

Les sous-officiers dont les noms suivent sont admis à prendre part aux épreuves orales pour l'admission à l'Ecole militaire d'infanterie :

Santini, sergent au 463e d'infanterie ;

Pinta, sergent au 61e ;

Arrighi de Casanova, sergent au 89e ;

Cristiani, sergent au 80e rég. d'infanterie ;

Paoli, sergent au 122e.

Postes et Télégraphes

Ajaccio, 13 juin.

Mme Cardi, receveuse des postes et télégraphes, à Venaco, est nommée à Lovie, en remplacement de Mlle Peretti, qui est nommée dame employée à Chateaurenard.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

A la recherche des Victimes

Dans le cercueil d'acier

Calais, 13 juin.

Les recherches des cadavres dans le grand cercueil d'acier continuent, de plus en plus poignantes, au milieu des sanglots des parents des infortunées victimes, au milieu de l'émotion sans cesse croissante qu'inspire aux assistants le spectacle qu'ils ont sous les yeux.

Activement, la lugubre besogne s'accomplit.

Des pompes d'épuisement vident l'eau qui a pénétré par les brèches du submersible, puis les équipes de matelots s'engagent dans les flancs du cercueil d'acier.

Le cadavre du commandant Callot

C'est le médecin-major de la Marine, M. Savidan, qui trouve, à onze heures et demie, le corps du lieutenant de vaisseau Callot.

Chaussé et ganté de caoutchouc, la tête protégée par un casque à réservoir d'oxygène, M. le major Savidan fouille minutieusement, avec une puissante lumière portative, les recoins du kiosque du sous-marin.

Soudain, il pousse un cri d'effroi.

Le cadavre du commandant Callot est là devant lui, debout, ses deux mains encore rivées au périscope.

Le vaillant officier est mort à son poste de commandement.

Dans les plis du drapeau

L'identification est vite faite, et le corps du lieutenant de vaisseau est mis en bière sous les yeux de ses camarades que l'émotion étreint.

Il est revêtu de son caban d'uniforme, et on l'enveloppe ensuite dans un linceul tricolore.

Le commandant Callot dort son dernier sommeil dans les plis du drapeau pour lequel il est mort.

Deux autres Cadavres

Sept ou huit cadavres sont encore entassés dans le poste central.

Les opérations deviennent de plus en plus pénibles, par suite des émanations qui se dégagent de ce tombeau où, depuis si longtemps, ont séjourné les corps des victimes.

L'enchevêtrement des cadavres est encore une cause de ralentissement dans la triste besogne.

Néanmoins, au prix d'efforts consécutifs, on remonte deux autres corps.

Les infortunés sont absolument méconnaissables.

Grâce à certains détails, on parvient cependant à les identifier ; ce sont le quartier-maître mécanicien Moulin, et le quartier-maître de manœuvre Lemeal.

Le timonier Fontaine
Le second-maître Le Prunennec

A marée basse, on reprend les opérations avec un renouvellement d'énergie.

M. le médecin-major Savidan, et l'infirmier Legall se font attacher à la ceinture par une longue corde, et redescendent dans le sous-marin.

L'un et l'autre remontent chacun un corps.

L'un, c'est celui du timonier Fontaine. L'autre, celui du second-maître Le Prunennec.

Ce sont les huitième et neuvième cadavres que l'on recueille depuis quarante-huit heures.

La marée montante interrompt à midi, cette bien triste et pénible besogne.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Quand le président entre dans la salle et monte au fauteuil, il se trouve en face d'une foule bruyante et tapageuse.

Toutes les tribunes sont bondées.

La tribune diplomatique est au complet.

Au banc des ministres, MM. Briand, Pichon, Barthou, Renault, Viviani, Millerand, Boué de Lapeyrère, Ruau et Sarraut.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La Chambre adopte sans débat les conclusions du rapport de M. Drelon, tendant à la validation des opérations d'scrutins de l'arrondissement de Châteaulin.

M. Danielou est admis.

La Chambre valide aussi [illegible] (arrondissement de La Réole), et celle de M. Cereil, dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Toulon.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des interpellations suivantes :

de M. Albert Thomas, sur la politique générale et sociale du Gouvernement ;

de M. Brison, sur les intentions du Gouvernement à l'égard de la classe paysanne, et particulièrement sur l'attitude qu'il compte prendre en face des fermiers généraux parasites et de l'impôt colonique ruineux pour les métayers ;

de M. Lauche, sur la politique générale du Gouvernement et en particulier sur la législation ouvrière ;

de M. Aubriot sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur la réforme électorale ;

de M. Lebrun, sur la politique générale du Gouvernement ;

de M. Adrien Veber, sur la politique judiciaire du Gouvernement ;

de M. Mauger, sur les intentions du Gouvernement à l'égard de l'extension aux travailleurs agricoles des lois ouvrières déjà existantes et appliquées aux ouvriers industriels ;

de MM. Fourment, Coly, Octave Vigne et Marietton, sur la grève des chemins de fer du Sud, notamment sur la main d'œuvre militaire au cours de cette grève ;

de M. Ferdinand Buisson, sur la politique scolaire du Gouvernement ;

de M. Maurice Bertoux, sur la politique générale du Cabinet ;

de M. Malvy, sur les projets de réforme fiscale du Gouvernement.

M. Albert Thomas

socialiste unifié, monte le premier à la tribune. Il demande au Président du Conseil de préciser certains points de la déclaration ministérielle.

L'orateur critique vivement l'incertitude des termes de la réforme électorale ; puis, au sujet de l'impôt sur le revenu, il soutient que la déclaration du Gouvernement est très ambigue.

L'orateur déclare, en outre, que les déclarations du Gouvernement n'indiquent pas le remède qu'il compte apporter afin de mettre un terme aux regrettables mœurs politiques qui ont marqué les élections dernières.

M. Albert Thomas ajoute, en terminant, que le régime actuel n'est qu'un jeu de combinaisons, et qu'il est loin de donner satisfaction au Pays.

M. Brizon

autre unifié, monte à la tribune et développe son interpellation sur les intentions du Gouvernement à l'égard de la classe paysanne.

Ce discours est un véritable chaos.

Au sujet de la classe paysanne, M. Brizon parle de ces « Messieurs de la Bourgeoisie » de la chaleur caniculaire de juin, de la sueur des cultivateurs et tient une foule d'autres propos qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'éloquence parlementaire et la grandeur du sujet.

Ce discours obtient un succès de fou-rire, qui atteint son maximum d'intensité lorsque l'orateur, avec un accent qu'envierait Tartarin de Tarascon, termine en invoquant le Paradis sur terre en faveur des paysans qui souffrent.

La Chambre s'égaie un moment encore, et applaudit ironiquement l'orateur.

M. Lauche

un discours, plein de fougue, attaque violemment le Gouvernement.

Il lui reproche de ne pas avoir obtenu que le Sénat vote une législation ouvrière plus large et mieux comprise, en faveur des malheureux ouvriers, continuellement pressurés par le capital tout-puissant.

M. Lauche réclame, en terminant, des lois sociales réglementant la situation des ouvriers vis-à-vis du patronat, et la pléinitude du droit syndical.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Conseil des Ministres

Paris, 13 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris ses *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

VIZZAVONA

Gde HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FORÊT

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne
Garage d'automobiles
Omnibus à la gare de Vizzavona
V. BUDTZ.

LABORATOIRE SPÉCIAL d'Analyses

Chimiques, Médicales et Bactériologiques

P.-A. QUILICI

Pharmacien-Chimiste
Successeur de TELLIET
10, *Boulevard du Palais, Bastia*

Stérilisation des instruments et objets de pansements

Médicaments de [illegible]

AVARIE PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S

Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supérieur à tous traitements et injections. — La cure 3.50 francs franco discret. — Seule à PHARMACIE MODERNE (prop. Institut Pasteur), 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.

Envoi discret mandat ou remboursement. Brochure gratis.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant six mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — Abonnement : 5 francs par an. Etranger : 10 francs.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production

100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ralfaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sor[illegible]

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE A LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS } de la Campagne

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS.

Extrait d'un Spécimen : 0 fr. 25

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication trimestrielle entièrement inédite aux prix modiques, vue d'ensemble, vraie et qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :

Des habitants, sinistre et nouveaux nouveaux, de tous les NOMADES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Imprimeurs, Constructeurs, etc. Concurrents l'Ile.

Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la [illegible] et la clarté.

Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignent les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES [illegible] à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition primordiale, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.

PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, M. A. CLOUD, 43, Rue St-Lazare, Paris.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : exactement une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e S.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 25 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 2, r. des 4-Septembre



PONDRE LES POULES

2.600 ŒUFS par an pour 10 poules

NOTICE gratis et franco

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs tous Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN !

Les Paquets 40 Centimes

REVUE-GUIDE DU CALCUL PRATIQUE 2 fr. par an.

Bulletin mensuel de 8 pages, deux ans, renseignements utiles, unies, délicats et intéressants du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner

Fr. MAESTRACCI

AGRÉÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)

ou dans tous les bureaux de poste.

Le principe d'AMARO est [illegible] le goût excellent qui [illegible]

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

JE DONNE 100.000 fr.

à qui prouvera que la célèbre Eau capillaire du dermologiste P. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nature primitive.

Chauves !

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le

CIGARE MATTEI

Le demander dans tous les débits de tabacs.

Demander dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.



LE GUIDE DES CONVENANCES

Par LISELOTTE

Le GUIDE des CONVENANCES

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 163

MERCREDI 15 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3e an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, au autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Vito.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 9 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 20.
Fête de Demain : Saint Jean Régis.

14 JUIN

UN MONUMENT aux Morts de l'Armée d'Afrique

Aux vaillants soldats de la glorieuse armée d'Afrique ; à tous ceux qui, métropolitains ou indigènes, donnent encore chaque jour leur sang pour l'expansion civilisatrice de la France, notre démocratie reconnaissante se doit d'ériger, à Alger, un monument qui commémore leurs incessantes actions d'éclat. Dans ce but, un comité s'est constitué sous le haut patronage des Ministres de la Guerre et de la Marine, du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, des Gouverneurs de l'Algérie et de la Tunisie, du Ministre de France au Maroc.

Les généraux Bailloud et Drude — deux vieux africains — ont accepté la présidence d'honneur, ayant à leurs côtés, unis dans un même sentiment de patriotisme, tous les représentants de l'Eglise, de la Magistrature et de l'Armée.

Sur les hauteurs qui dominent Alger s'élèvera donc une Pyramide ou un Obélisque colossal, « frappant au loin les yeux de tous ceux qui aborderont en Algérie et évoquant dignement le souvenir des soldats qui, au prix de leur vie, donnèrent à la Mère-Patrie, cette seconde France. »

Les souscriptions affluent de toutes parts. Ceux qui combattirent là-bas pour le triomphe de nos armes émancipatrices, ceux qui gardent jalousement le souvenir des héros tombés au champ d'honneur, s'empressent d'alimenter leur souscription — même très modeste — à M. Millet, trésorier général de l'Algérie, trésorier du Comité.

Grand nombre de nos compatriotes, officiers ou soldats Corses, ont participé aux expéditions africaines : ils ont généreusement fait le sacrifice de leur existence pour le triomphe de la mission humanitaire que la France s'était assignée. Vieux combattants ou fils de vétérans, nous tiendrons à honneur de participer à cette œuvre nécessaire. Nous joindrons notre obole à celles de nos camarades continentaux. Pour que leur nom figure au Livre d'or des morts de l'armée d'Afrique, nous ferons parvenir à M. le général Bailloud, commandant le XIXe corps d'armée à Alger, le nom de nos parents ayant appartenu à la glorieuse phalange.

Un vieil Africain.

Propos d'actualité

Le Dernier Devin

Il me paraît inimaginable que des gens tiennent encore quoi que ce soit à l'aventure. Celui à qui arrive une chose désagréable met un excès de bonne volonté à en être dupe et il ne mérite nulle compassion.

Est-ce qu'autour de nous, en effet, ne s'agitent pas, depuis quelques années, une foule de gens dont l'objectif est de contrarier le hasard — ce n'est pas des grecs que je parle — et de nous garder contre toutes surprises du temps, de la guigne ou de la chance.

Judin, on s'en allait dans la vie à l'aveuglette : on risquait un placement sans se préoccuper d'autre chose que de la sonorité des bonimants du banquier, on faisait des enfants suivant l'inspiration de l'heure sans savoir quelle était à ce moment la position des astres, on prenait sa canne les jours d'orage et son parapluie les jours de sécheresse.

Le progrès a changé tout cela. D'abord des météorologistes sont venus, le Vieux Major en tête, nous dire le temps qu'il ferait l'année suivante à pareille date, ensuite nous sont apparues les chiromanciennes et les cartomancciennes de choix qui nous tiraient notre horoscope et qui parfois contrariaient même nos penchants naturels en promettant à nos filles qu'elles deviendraient militaires et à nos garçons qu'ils se feraient sœurs de charité après un chagrin amoureux. Mais ces confusions qui jetaient un peu de trouble dans les vocations et les prédictions s'harmonisaient trop fantaisies, ont fini par embrouiller les esprits malveillants qui ont le mauvais goût de discuter même la science.

— Nous n'en demandons pas tant, déclarèrent-ils ; qu'on nous annonce simplement de semaine en semaine s'il fera soleil ou s'il pleuvra, et que les diseurs de bonne aventure se bornent à nous dire qui de la vaine ou de la déveine sera la compagne de notre existence.

On a fait mieux et cela n'est point pour nous surprendre à cette époque où il suffit d'exprimer un désir pour qu'aussitôt un malin s'offre à le réaliser. Voici en effet qu'un « savant » étranger a réuni les deux spécialités, astronomie et astrologie, et ses pronostics sont bien ceux de nos rêves. Jugez-en par ce qui va suivre et qui concerne les jours derniers :

« Mardi 7 juin, annonce notre homme : Temps incertain, avec du vent. Journée bonne jusqu'à midi et demi. Un enfant né ce jour la matin aura une vie pas trop difficile, mais né le soir aura des ennuis, qu'il peut vaincre, mais avec lutte.

« Mercredi 8 juin. — Temps variable. Journée incertaine, plutôt bonne que mauvaise. Un enfant né ce jour réussira mieux en emploi, mais la santé ne sera pas très forte et il y aura du danger de par les accidents.

« Jeudi 9 juin. — Temps couvert et humide. Tendance à la pluie. Journée mauvaise. Evitez le sexe opposé. N'achetez pas de vêtements. »

Comme la vie va devenir facile ! Chaque matin, à son lever, on n'aura qu'à jeter un coup d'œil sur le carnet du bon prophète et voilà le programme arrêté : c'est le parapluie qui doit être le compagnon de route, c'est le moment de s'offrir un complet jaquette et c'est le jour où utilement et agréablement on peut se risquer à être aimable avec Madame.

Pourvu, Seigneur ! que cet honnête savant nous réserve moins de déceptions que le Vieux Major, le Jeune et... l'autre.

Pol HARDUIN.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 10 juin 1910

III. — Réclamation contre : 1° des vices de l'état de malpropreté dans lequel se trouverait la ruelle qui prend naissance entre les numéros 25 et 27 de la rue de l'Opéra ; et 2° les dépôts de fumier installés aux portes de la ville.

1° Le rapporteur estime en ce qui concerne la première partie de cette réclamation, qu'il lui paraît impossible de s'opposer à l'établissement en ville de ces vacheries ou laiteries, la loi n'ayant pas fixé de périmètre dans lequel elles doivent s'installer. Il ajoute que tout ce qu'on peut exiger des deux laiteries signalées qui lui paraissent toutefois aménagées dans des conditions satisfaisantes, c'est le plus grand état de propreté, l'imperméabilité du sol par une couche de ciment, afin que l'écoulement des urines se fasse normalement et enfin que la stabulation des bêtes ne soit pas permanente et qu'elles soient menées au grand air le plus souvent possible. — Adopté.

2° Quant à l'état de malpropreté de la ruelle signalé dans cette même réclamation, le rapporteur expose qu'effectivement ce chemin, quoique dallé, est devenu presque impraticable en raison des détritus de toute sorte qu'on y jette et notamment des matières fécales que de nombreux passants peu scrupuleux et qu'il est rare de ne pas rencontrer en plein jour y déposent.

Il ajoute qu'on y rencontre également des amas de pierres dont les propriétaires riverains se débarrassent en les jetant par-dessus les murs.

Il conclut, dans ces conditions, à ce que M. le Maire invite le service de la voirie municipale à procéder fréquemment au nettoyage de cette ruelle, et que la police se montre impitoyable tant envers les personnes qui l'obstruent par des jets d'immondices et de pierres qu'envers celles surprises en train de satisfaire leurs besoins.

Un membre de la Commission fait remarquer à ce sujet qu'il est vraiment regrettable que l'on néglige en pleine ville cette ruelle que la forte averse de dimanche dernier a nettoyée provisoirement mieux que ne l'aurait pu faire le service de balayage et qui constituant un redoutable foyer d'infection.

Il exprime le regret que ce chemin, en raison même de l'endroit retiré dans lequel il se trouve, ne soit point l'objet d'une rigoureuse surveillance, mesure qui permettrait de l'entretenir plus proprement et d'empêcher notamment qu'il soit considéré à tort comme un véritable dépotoir public. Le même membre ajoute qu'il conviendrait également de mettre un terme à un pareil état de choses existant dans la ruelle qui fait communiquer, derrière le futur hôtel vard Paoli, et que la plupart des passants n'empruntent généralement que pour y déposer des ordures. — Adopté et transmis aux services intéressés.

Pour ce qui a trait aux dépôts de fumier installés aux portes de la ville, le rapporteur rappelle au souvenir des membres de la Commission que cette question est toujours débattue à chacune de ses réunions et que ce n'est certes pas faute d'avoir signalé ces dangereux inconvénients, contre lesquels aucune mesure énergique n'a jusqu'ici été prise et qu'ils disparaissent en certains endroits et se multiplient par contre dans certaines autres parties de la ville.

Il conclut, en conséquence, à ce que des mesures urgentes soient prises pour faire disparaître, surtout au moment des fortes chaleurs, ces foyers d'infection.

La Commission s'associe aux conclusions du rapporteur et appelle d'une façon toute spéciale l'attention de M. le Maire pour que cette question capitale pour l'hygiène publique de la ville, et depuis si longtemps à l'ordre du jour, reçoive enfin une prompte solution.

IV. — Réclamation contre le mauvais état dans lequel se trouverait la rue de la manutention.

Le rapporteur, qui s'est livré à une enquête sur place pour lui permettre de signaler les mesures nécessaires à prendre, estime que le plaignant paraît se montrer un peu sévère en ce qui concerne notamment les ornières qui ne seraient nulle part assez profondes, pour constituer un danger pour les véhicules obligés de traverser cette rue dans laquelle on aurait tout simplement négligé de faire passer le rouleau sur deux petits empierrements.

Il ajoute qu'un bec de gaz serait indispensable à l'angle sud de la maison Lottero, mais que ce n'est pas au défaut d'éclairage qu'il faut attribuer l'emprunt de cette voie par les souteneurs et les filles soumises qui sont plutôt attirés par les jardins d'orangers, attenant à la dite rue, où ils trouvent un refuge sûr.

Il exprime le désir que le terrain vague situé aux environs de l'abreuvoir qui est transformé par les habitants de ce quartier en remise en plein air et dont les véhicules gênent la circulation et permettent aux

---

30. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

La Fille du SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE IX

LE PASSAGE A NIVEAU

Le journaliste se mit à rire, et prit la jolie main gantée qu'on lui offrait.

— J'avais été dire bonjour au général, dit-il, et nous sommes rentrés ensemble. C'est extrêmement simple, comme vous voyez.

— Pour vous, sans doute, qui revenez du Tchad comme on revient du Bois.

Il tenait toujours sa main, qu'elle retira brusquement. Puis son visage devint sérieux.

— Ainsi, vous voici devenu célèbre, dit-elle. Je vous remercie des journaux que vous m'avez envoyés, mais j'ai toujours ahorré la vôtre, et j'ai souvent été fière de vous avoir pour ami.

René Lavardac jouait avec sa cravache.

— Je songeais à vous en dévorant mes [illegible] dit-il, je vous voyais en cycliste, dans les allées du Bois, ou volant aux volières de votre mère, ou prenant le thé de cinq heures... J'aimais à croire que vous seriez triste, un peu, s'il m'arrivait quelque accident. Aussi me suis-je arrangé pour qu'il ne m'en arrive pas, ajouta-t-il en souriant.

— Ce n'est pas exactement ce que disaient les lettres de mon oncle, répondit Suzanne, en rougissant une fois encore ; il paraît, au contraire, que vous confondez assez aisément le courage avec la témérité.

— Quelle calomnie ! Mademoiselle, je vous jure que je suis le plus prudent des hommes, et que je ne m'expose qu'à la dernière extrémité. Mon métier n'est pas, d'ailleurs, de combattre, mais d'écrire, et je ne vois pas du tout pourquoi, lorsque rien ne m'y oblige...

— C'est bien ; nous savons ce que nous savons. Monsieur Lavardac, voulez-vous me laisser passer, que j'aille saluer ma mère ?

— Vous venez donc d'arriver, Mademoiselle ?

— Il n'y a pas encore cinq minutes, Monsieur.

— Dès lors, je suis impardonnable de vous retenir ici tandis que vous devez être lasse et avoir faim.

— Je ne suis pas lasse, mais j'ai très faim. A bientôt, Monsieur Lavardac.

Elle passa, un joli sourire aux lèvres, les yeux brillants et doux. Et le correspondant de guerre aurait donné beaucoup, sans doute, pour entendre le vieux chant breton qui s'échappa, murmurant, de sa bouche, quand elle fut au haut de l'escalier.

Le bizion sonnait, joyeux, sur la dande :
C'est Alain, mon Alain, qui revient de la [guerre.

La jeune fille rencontra sa mère au seuil de sa chambre. Il n'y eut pas, entre les deux femmes, de grandes effusions.

— Ah ! te voilà ? dit Mme de Noirétable. Si tu as faim, va trouver Marceline ; elle t'a fait garder à déjeuner. Je descends ; on m'a annoncé une visite.

Elle descendit, en effet. Au pied de l'escalier elle demanda à un domestique :

— Où est cette personne ?

— Dans le petit salon, Madame, répondit l'homme en en ouvrant la porte.

Mme de Noirétable y entra. A sa vue, un homme assis dans un fauteuil se leva. C'était Marius Pipeyrons. La sœur du général attendit que la porte se fût refermée ; le sommelier attendit également. Alors, leurs regards se rencontrèrent et s'étudièrent. Ce fut elle qui parla d'abord.

— Je pressentais cette visite, dit-elle, quand j'ai su que vous aviez été remis en liberté. Que me voulez-vous ? Dispensez-vous des maladroites diplomaties de vos pareils. Vous avez le crime écrit sur la figure. Je l'ai vu trop souvent dans les yeux de votre femme pour ne pas le reconnaître [illegible]

Marius Pipeyrons chaloupa pendant quelques instants sur ses jambes courtes. La brusquerie de l'attaque l'avait momentanément déconcerté, comme c'était d'ailleurs l'intention de la grande dame.

— Je ne suis pas très riche, pourtant-elle, et je ne le serai pas avant la mort de mon frère... s'il meurt avant moi. Mon mari m'a laissée sans un sou. Il vous est impossible de m'extorquer ce que je n'ai pas.

L'autre se mit à rire ; un rire qui ressemblait à un grincement.

— C'est exactement, au contraire, Madame, ce que je peux faire. Vous n'avez pas encore pris possession de l'héritage, et je puis vous l'enlever. Celui qui doit, légitimement, recevoir la succession du général, ce n'est pas vous, Madame. C'est quelqu'un que je connais, et qui est parfaitement vivant... sa fille.

Mme de Noirétable tressaillit, et considéra pendant quelques instants son interlocuteur. Elle éprouvait en cet instant, sont de la peur, soit de la haine.

— J'assieru d'emprunter, dit-elle enfin. Si vous pouvez me dire où et sous quel nom vit cette enfant. Je vous donnerai deux mille francs, bien que je ne sache pas encore où les prendre.

Marius secoua la tête.

— Vous en aviez offert dix mille à Mélanie ; je ne traiterai pas à moins. Mais à quoi vous servirait de connaître le nom et la demeure de l'enfant ? Vous n'imagine[illegible] pas, je suppose, que je serais assez bête pour vous la laisser supprimer, et supprimer en même temps mon meilleur atout ?

— Si... si un jour elle cessait de me barrer la route, dit lentement Mme de Noirétable, ce n'est pas dix mille, c'est vingt-cinq mille francs que je donnerais à celui qui m'apporterait cette bonne nouvelle.

Marius Pipeyrons ne put retenir une sorte de ricanement. Mme de Noirétable jouait négligemment avec ses bagues.

— Quelqu'un autre que vous sait-il ce qui s'est passé après la mort supposée de l'enfant ? demanda-t-elle.

— N...on, répondit le maladroit après avoir hésité un instant. C'est-à-dire, non, Madame.

La sœur du général prit dans sa bourse un billet de mille francs, et le donna à Marius.

— Si je vous ai bien jugé, M. Pipeyrons, dit-elle, vous devez être un homme audacieux et discret. Partez, et réfléchissez à ce que je viens de vous dire.

Elle ferma sa bourse et se détourna pour sortir. Marius prit le billet de banque, qu'il avait ouvert.

— Penser y bien, répita-t-elle en allongeant le pas.

— J'y penserai, Madame... Et merci.

(A suivre).

gnes pressés de se cacher pour se soulager, soit interdit au stationnement des charrettes, voitures, etc. Il devrait en être de même, ajoute-t-il, d'un pareil état de choses existant dans le terrain vague avoisinant le chantier de nécessité situé au côté nord du Palais de Justice.

Il conclut dans ces conditions à ce que la police fasse disparaître ces remises au plein air et que le service du balayage veille ensuite à ce que ces deux endroits de la ville soient bien entretenus.

Adopté et transmis aux services intéressés.

V. — Communications du Président.

1° La Commission donne acte au Président et prend bonne note d'une communication de la librairie Juven, par laquelle celle-ci préconise dans l'intérêt de la santé des maîtres et des élèves l'emploi de tables scolaires système « Brudenne. »

2° Le Président communique également une note du Commissaire Central, par laquelle il fait connaître que les interstices des blocs artificiels de la place Saint-Nicolas et de la Plage de Toga sont dans un état de propreté relativement convenable.

Il en est de même pour ceux de la Corniche, qui a été donnée dans le dernier rapport des ingénieurs qui lui a été communiqué, ces blocs, notamment ceux de la place Saint-Nicolas, soient relevés avant la fin de l'été prochain et qu'il n'en soit plus désormais toléré de nouveaux sur cet emplacement.

VI. — Affaires diverses.

Le Président communique à la Commission un rapport de M. le Commissaire Central dont il signale le louable effort fait pour assurer l'application des lois d'hygiène. 40 contraventions ont été dressées pendant le mois de mai dernier, pour infractions aux lois et règlements sanitaires, réparties comme suit :

Défaut de réparations d'égoût. . .	3
Cours malpropres.	12
Jet d'immondices.	4
Linge aux fenêtres.	10
Défaut de balayage	5
Echafaudages de la voie publique. . .	3
Allure précipitée.	1
Transport défectueux de viande. . .	1
Parcherin en ville.	1

VII. — Vœux divers.

1° Le Président prie la Commission de vouloir bien renouveler le vœu, émis l'an dernier à pareille époque, sollicitant de M. le Maire la mise en peinture à l'approche des fortes chaleurs des bornes fontaines d'eau potable. — Adopté.

2° Le Président prie la Commission de vouloir bien émettre également le vœu que l'arrêté municipal pris à la date du 25 juin 1901, approuvé le 6 juillet suivant, relatif au badigeonnage des maisons et à l'installation des gouttières, soit mis en vigueur d'une façon rigoureuse. La Commission s'associe au désir du Président et elle insiste tout particulièrement pour que l'exécution de cet arrêté, qui a été à peine ébauchée, soit continuée et que la police tienne la main à ce que le badigeonnage ait lieu dans les conditions prescrites par le dit arrêté et ce s'assurant, par le registre qui doit être ouvert à cet effet à la mairie, des propriétaires qui ne s'y seraient point conformés et contre lesquels elle devra dresser des procès-verbaux pour infraction à l'arrêté précité.

3° Un membre de la Commission insiste pour que le vœu qu'il a émis au cours de la dernière réunion relatif à la disparition d'une mare qui se trouve dans la cour N° 27 du Boulevard Paoli, et provenant des infiltrations d'un égoût d'une maison de la rue de l'Opéra, reçoive une solution. — Adopté et transmis à M. le Commissaire Central en lui demandant les mesures prescrites.

4° Un deuxième membre signale enfin, les 5 à 6 regards d'égoûts de l'avenue Carnot qui se bouchent pendant les pluies et rendent cette rue impraticable.

Le même membre ajoute qu'il conviendrait, si l'on veut éviter le retour de ces fâcheux inconvénients, de donner des instructions aux employés de la voirie municipale pour qu'il soit procédé dans les mêmes conditions que la Commune, sur le désir et indications de la Commission sanitaire, à prescrites l'année dernière, au curage de l'égoût du Fango.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 juin 1910.

Un peu mieux disposé au début en raison du nouvel abaissement de l'escompte à Londres, le marché a ensuite réactionné, entraîné par la chute des valeurs cuprifères et on finit presque partout au plus bas. La Rente Française est hésitante à 98.90. Tous les Fonds Etrangers sont plus faibles : Extérieure 90,45, Turc 94.28, Russe 1903 101.34. Les Etablissements de Crédit subissent également l'influence ambiante mais dans des proportions restreintes.

La Banque de l'Union Parisienne s'occupe activement de l'introduction prochaine des actions de la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba, fondée en 1856. Les actions de 100 dollars or espagnol ont reçu pour le dernier exercice un dividende de 29,44, de sorte que le rendement, au cours d'introduction probable de 502.50, s'établit à près de 6 0/0.

Le Suez fléchit à 5.400. Les valeurs de traction s'inscrivent en moins-value ainsi que les Charbonnages russes. Comme nous l'avons dit plus haut, les titres cuprifères ont été particulièrement éprouvés : Rio 1.727 contre 1.772. Le métal est en baisse accentuée à Londres et à New-York.

En Banques, les Mines Sud Africaines sont faiblement tenues.

Au comptant, la Colombian India Rubber reste ferme à 55 frs.

La Caisse des Rodevances consolide son avance précédente à 249.

L'obligation 5 0/0 de l'Etat de Rio Grande du Nord progresse à 477.

1897, 1905 et 1907 ne doivent pas atteindre le 15 courant date de la souscription publique de l'emprunt de conversion Mines Gênes 4 1/2 0/0 1910, pour présenter leurs titres à l'échange. Les souscriptions réductibles peuvent également être adressées dès maintenant à la Banque Périer, rue de Provence, avec un premier versement de 100 frs. Le solde de 375 frs sera payé du 22 au 28 juin.

Les Chemins Français sont indécis. Lyon 1.395 ; Nord 1 738.

MARSEILLE

Réunion des Roglianais

On nous écrit de Marseille :

Samedi soir à neuf heures, plus de trois cents inscrits appartenant au canton de Rogliano, ainsi que d'autres inscrits des cantons voisins, avaient tenu à manifester leurs sentiments démocratiques, en conviant le citoyen Ajaccio, avocat à la Cour d'appel, de passage à Marseille, à prendre la parole au siège habituel de leurs réunions, 36, rue de l'Evêché.

Tous les membres des Comités fusionnés du Cap-Corse étaient présents et l'affluence était nombreuse malgré le départ de beaucoup d'inscrits, après la cessation de la grève.

Le citoyen Mariani, président des Comités fusionnés, présente d'abord le conférencier, aux applaudissements de l'assistance.

Discours du citoyen Mariani

Citoyens et Camarades,

Au nom des Comités fusionnés du Cap-Corse, je vous remercie d'être venus en si grand nombre à notre réunion de ce soir.

J'ai l'honneur de vous présenter le citoyen Ajaccio, avocat à Bastia, dernièrement candidat aux élections législatives, contre l'ennemi acharné de la classe prolétarienne, le faux républicain Pierangeli.

Il est regrettable qu'en présence des misères qui les accablent, les inscrits maritimes de la Corse et principalement ceux de l'arrondissement de Bastia, n'aient pas encore très compris quel est leur devoir de citoyens libres, et, camarades, si je parle de citoyens libres, j'entends par là, qu'en allant aux urnes, les consciences doivent se réveiller ; vos libres suffrages se manifesteront dans la lutte prochaine de juillet, et vous lutterez dans le présent et l'avenir, contre les exploiteurs capitalistes qui ne manquent aucune occasion d'exploiter le suffrage universel. J'espère, camarades, qu'avec son talent habituel, le citoyen Ajaccio dont le dévouement à la cause des travailleurs est connu, vous fera connaître la mauvaise foi et la tyrannie des capitalistes sans vergogne qui nous exploitent.

Je termine en remerciant, au nom des Comités fusionnés du Cap-Corse, le citoyen Ajaccio, d'avoir bien voulu nous apporter avec son appui moral et tout son dévouement à la cause des travailleurs, le concours de sa parole républicaine.

Le citoyen Ajaccio prend à son tour la parole ; il se réjouit d'être au milieu de camarades d'enfance et d'amis qui lui sont chers.

« Ce n'est, dit-il, si l'ancien candidat aux élections législatives, ni le candidat éventuel à un siège du Conseil général qui vous parle, car d'autres que moi auront à cœur de soutenir les intérêts du prolétariat dans une région où les capitalistes font étalage de leur fortune, mais ne la mettent à contribution que pour opprimer le peuple.

Puisqu'il en est ainsi, il ne suffira plus de montrer un coffre fort, pour faire taire vos légitimes revendications qui sont celles de toute la Corse ; il faudra l'ouvrir et le mettre à contribution, mais par la fermeté de leur attitude et de leurs convictions, les Inscrits du Cap-Corse sauront prouver à ceux qui veulent démoraliser le suffrage universel que de pareils moyens ne retourneront fatalement contre ceux qui seraient tentés de les employer.

L'heure est proche, où les consciences Corses seront libérées et cesseront d'être asservies ».

L'auditoire ne ménage pas ses applaudissements répétés au vaillant conférencier et le citoyen Mattei remercie à son tour l'avocat Ajaccio ; il lui donne l'assurance, que les Inscrits maritimes du Cap-Corse, résidant à Marseille, sauront faire tout leur devoir, lorsque le moment sera venu.

La réunion prend fin sur le vote de l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

« Les Inscrits maritimes, originaires du canton de Rogliano, réunis ce soir 11 juin, au nombre de trois cents, au Bar des Provinces, remercient le vaillant conférencier le citoyen Ajaccio, qui a bien voulu répondre à leur appel, et leur apporter l'appui de sa parole républicaine ; manifestent leur mécontentement contre la politique soi-disant démocratique, imposée aux électeurs de l'Ile, et expriment le regret que leurs frères de misère, établis en Corse, ne se soient pas inspirés de leurs véritables intérêts, en soutenant au scrutin du 24 avril dernier, les pires ennemis de la Corse et de la démocratie.

« Ils s'engagent à soutenir, à la prochaine consultation électorale, un candidat qui libérera leur canton de l'oppression capitaliste. Ils seront le nombre, ils seront la force. »

P. M.

OLMETA-DE-TUDA

MADAME CECILE PAGANELLI DE ZICAVO

Jeudi dernier, le paquebot de Marseille amenait à Bastia les restes de Mme Paganelli de Zicavo, qu'accompagnaient ses enfants et petits-enfants.

A la levée du corps, une foule nombreuse suivait le cercueil porté par les habitants d'Olmeta, qui avaient tenu à venir en grand nombre à Bastia pour donner à la famille Paganelli de Zozvo le témoignage de leur affectueux dévouement.

De Bguglia, le cercueil était emporté vers Olmeta sur un char orné de verdure et de fleurs par les soins des habitants.

Le lendemain, les obsèques solennelles avaient lieu dans l'église d'Olmeta-de-Tuda, trop petite pour contenir l'affluence des personnes venues de Bastia et de tout le Nebbio.

La grand'messe, célébrée par M. le Curé d'Olmeta, était rehaussée par la présence de nombreux prêtres, parmi lesquels M. l'archiprêtre Casanova, de Saint-Jean de Bastia.

Après l'absoute, M. Manconi, adjoint de la commune, a retracé en quelques mots la vie de Mme Paganelli de Zicavo, cette femme au grand cœur, si regrettée de tous ceux qui l'ont approchée.

Elle a tenu à venir dormir son dernier sommeil dans cette terre de Corse qu'elle chérissait, et maintenant elle repose dans ce caveau, aux côtés de son mari.

En se retirant, la foule donne à témoigné sa douloureuse sympathie à M. et Mme Emile Paganelli de Zicavo, à Mme et Mlle Finet de Zicavo, et à M. et Mme Amidieu du Clos.

L'Aimab'e Traitement

A ceux qui souffrent de l'estomac

Quand on est venu à souffrir des dents, on est reconnaissant au dentiste qui a su vous les arracher, les réparer, les rendre capables d'un long service et qui n'a pas peur de le dire, trop radical vraiment, de vous les arracher. « Soignez, n'arrachez pas, » telle est la devise du bon dentiste.

Ceux qui souffrent de l'estomac seraient aussi bien reconnaissants, sans doute, à celui qui leur donnerait autre chose que la sentence : « Vous souffrez de l'estomac, ne mangez plus. » On sent combien il est pénible de s'astreindre à un régime qui prive des aliments préférés et des boissons les plus agréables, qui vous interdit, on en sent, toutes les joies de la table. Ajoutons d'ailleurs que ce genre de traitement est pratiquement impossible pour des milliers de malades, par suite de leur profession qui les oblige à manger hors de chez eux.

A tous ces malheureux qui sont condamnés à souffrir parce qu'ils ne peuvent pas se priver de manger, nous conseillons de faire essai d'un traitement aimable, d'un traitement qui n'ait pas draconien, qui est facile à suivre même en voyage, qui n'est pas coûteux, pas compliqué et qui cependant donne les meilleurs résultats ; nous voulons parler du traitement des Pilules Pink. Une ou deux pilules Pink après chaque repas pendant quelques jours et cela sera suffisant pour réparer votre estomac.



M. de WITT C.L.A. Dirlet.

La personne dont nous donnons ici le portrait, M. Jean de Witt, menuisier-ébéniste, 16, rue de l'Abattoir, à Lunéville, a souffert de l'estomac autant qu'il est possible de souffrir. Après avoir suivi bien des traitements sans succès, il s'est mis au traitement des Pilules Pink et il a été parfaitement guéri. « Si de temps en temps il m'arrive de souffrir un peu, je reprends quelques Pilules Pink et tout rentre dans l'ordre. »

Tout le monde n'a pas un ulcère de l'estomac ; la plupart des personnes qui souffrent de l'estomac, ont l'estomac faible parce qu'elles sont fatiguées, déprimées, anémiées et les Pilules Pink les guérissent parce qu'elles fortifient tout l'organisme et que naturellement l'estomac prend sa part des nouvelles forces apportées.

Ceux qui souffrent de l'estomac par suite d'abus dans l'alimentation souffrent également par suite d'une faiblesse générale de l'organisme déprimé par des dérèglements. Ceux-là aussi ne trouveront bien du traitement des Pilules Pink, mais ils devront naturellement se modérer et ne pas retomber dans leurs erreurs passées.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Le 14e fascicule

des Œuvres d'*EDMOND ROSTAND*,

Cyrano de Bergerac

Les Romanesques

en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

L'Amérique Moderne

par JULES HURET

La livraison : 1.50.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19°8 à midi 23°5 + 6 heures du soir + 20°. Maxima + 25°5 Minima + 15°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 761 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Inspection des pharmacies

Nous venons d'apprendre que M. Luigi, le sympathique pharmacien de 1re classe bien connu dans notre ville, vient d'être nommé inspecteur des pharmacies pour l'arrondissement d'Ajaccio.

Le choix de M. le Directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille ne pouvait être plus heureux, et nous nous empressons d'adresser au jeune pharmacien inspecteur nos plus sincères félicitations.

Postes et Télégraphes

Nous avons appris avec plaisir que M. Clost Jean-Charles, commis des Télégraphes au bureau de Bastia, est proposé pour commis principal, et que MM. Ronzejolo Léon-Jean Baptiste et de Pietri Adrien, commis au même bureau, sont proposés pour un avancement de classe.

Nous adressons à ces trois zélés fonctionnaires toutes nos félicitations.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de M. Capirossi, maréchal-des-logis chef d'artillerie à Bastia, avec Mlle Nina Sebastiani, fille du regretté capitaine au long-cours et de Madame née Vincenti.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux.

Accidents

Un regrettable accident qui aurait pu avoir des suites graves est arrivé hier à Mme veuve Simbaldi.

Se trouvant sur la Traverse, elle fit une chute si malheureuse qu'elle eut la cheville démise.

Conduite à la pharmacie Morecci, les meilleurs soins lui furent prodigués.

L'Assistance publique se rendit immédiatement sur les lieux et reconduisit Mme Simbaldi à son domicile.

Son état nécessitera plusieurs semaines de repos.

Une fillette qui jouait sur la place du Marché se trouva subitement prise sous une petite voiture que traînait un âne.

Heureusement la bête marchait au pas.

Tirée par les passants de sa fâcheuse posture, la fillette fut emmenée à la pharmacie Mozzicovacci où M. le médecin major Ferrandi constata qu'elle n'avait eu aucun mal.

Obsèques

M. Marcel Luciani, qui vient d'être emporté par une cruelle maladie, était à peine âgé de vingt-cinq ans. Sa sœur et son beau-frère ont lutté de dévouement et de soins pour le disputer à la mort ; tous leurs efforts ont été inutiles devant la gravité du mal.

La disparition prématurée de ce sympathique jeune homme a jeté la consternation dans sa famille et parmi ses amis. Ceux-ci se trouvaient tous réunis autour de son cercueil pour lui donner une dernière preuve d'affection.

Le deuil était conduit par M. Jules Pelletier, membre du Conseil municipal, et d'autres parents de Bastia et de Corte. L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean-Baptiste à une heure de relevée.

Le cercueil était porté à bras par six jeunes employés de la Maison Pelletier.

Quatre superbes couronnes avaient été offertes par des parents et des amis.

Dans l'imposant cortège, nous avons remarqué M.M. le Maire et les Membres du Conseil municipal.

Nous adressons à M. et Mme Pelletier et à la famille Luciani tous nos condoléances.

Objet perdu

Il a été perdu un chapelet ; prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Crociani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle accouchera tous les jours, pendant ce mois de Juin.

ETAT CIVIL

Naissances.

Nuri Thérèse-Fernande. — Bresci Antoine.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation judiciaire Jean Diez

Avis pour le Concordat

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur Jean Diez, expéditionnaire à Bastia, sont invités à se réunir le 20 juin 1910, à 8 heures du matin, en Chambre du Conseil du Tribunal, aux fins de Concordat.

Bastia, le 14 juin 1910.

GRAND BAR SCAVI

Café Express

Chocolat Express

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00329

BOURSE DE PARIS

13 juin — 14 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 98.85 — 98.90
de 3 0/0 amortis. . 98.60 — 9 00
ex coupon

MARSEILLE

DÉPART de M. le Préfet de la Corse

Marseille, 14 juin.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, est parti ce soir pour Ajaccio, à bord du paquebot postal de la Compagnie Fraissinet.

M. FALLIÈRES *en Hollande*

Paris, 14 juin.

Il est question dans les milieux politiques du prochain voyage du Président de la République en Hollande.

M. Fallières rendrait visite à la jeune Reine et au prince consort dans les premiers jours d'octobre.

CHERBOURG

Le Sabotage des Canons

Arrestation DU SOLDAT BEAU

Cherbourg, 14 juin.

La Sûreté a procédé aujourd'hui à l'arrestation du soldat Beau, de l'infanterie coloniale, sur lequel pèse l'accusation de sabotage de canons.

On se souvient que, il y a quelques jours, on s'était aperçu que diverses pièces très importantes avaient été enlevées à trois canons de 240, de la batterie située au fort de Nacqueville, à environ dix kilomètres de Cherbourg.

Une active enquête permit de découvrir que le coupable n'était autre que le soldat Beau, agissant de complicité et pour le compte d'un étranger que l'on n'a pu retrouver.

Le soldat Beau est arrêté en prévention de conseil de guerre.

Conseil des Ministres

Paris, 14 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Voyage de M. Fallières

Le Conseil arrête les derniers détails du voyage de M. Fallières en Savoie, qui est définitivement fixé au 3 septembre.

Réponse aux Interpellations

M. Briand fait connaître au Conseil la réponse qu'il fera aux interpellateurs sur la politique générale du Gouvernement.

Les obsèques des victimes du Pluviôse

Le Conseil règle d'une façon définitive la participation du Gouvernement aux obsèques des victimes du *Pluviôse*.

Le Président du Conseil annonce également que la Chambre et le Sénat vont, dans leur séance de ce jour, nommer une délégation pour représenter le Parlement aux obsèques.

Le renflouage du Pluviôse

Le ministre de la Marine met le Conseil au courant des derniers travaux effectués pour retirer les cadavres renfermés dans le grand cercueil d'acier, et rend hommage au dévouement des médecins, matelots et infirmiers qui s'emploient avec tant d'abnégation à cette triste besogne.

Il communique également au Conseil un télégramme de M. Cheron, dans lequel le sous secrétaire d'Etat à la Marine annonce que la marteau ne permet plus de descendre dans l'intérieur du submersible, ajoutant que des travaux vont être entrepris pour amener le navire sur cale, au bassin de radoub, où l'exploration des flancs du submersible renfermant les autres cadavres sera alors possible.

Sitôt après ces déclarations, le ministre de la Marine quitte le Conseil, dont la délibération sera très longue, pour se rendre à Calais.

Le Budget de 1911

M. Cochery entretient longuement le Conseil des principales lignes sur lesquelles sera établi le Budget de 1911.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

La Conquête de l'air

Le Vol New-York-Philadelphie

New-York 14 juin.

L'aviateur américain Hamilton vient d'accomplir un raid qui le place au premier rang parmi les aviateurs.

Parti de New-York à bord d'un biplan type Farman, il effectua la traversée de New-York à Philadelphie et retour, gagnant ainsi le prix de dix mille dollars affecté à cette épreuve.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

A la recherche des Victimes

Opérations vaines

Calais, 14 juin.

Les travaux d'extraction des nombreux cadavres que recèle encore dans ses flancs le grand cercueil d'acier ont continué jusqu'à minuit sous la pluie battante.

Mais la mort a eu raison des vaillants matelots, qui se dévouent avec tant d'abnégation, de continuer leur lugubre besogne.

Malgré tous leurs efforts, aucun cadavre n'est retiré du submersible.

Il est alors décidé que le *Pluviôse* sera échoué en cale sèche, dans le bassin de radoub, ce qui permettra de terminer l'extraction des cadavres.

Malheureusement les premiers essais de désaccouplement ne viennent pas couronner les actes des matelots de la gabarre *Girafe*.

Après que les scaphandriers eurent passé deux câbles sous la quille du submersible reposant sur un épais fond de vase, on tenta de le relever.

Soudain l'un des câbles se brisa sous l'effort de la tension et le navire-cercueil retomba dans la vase.

ORAN

Conseil de Guerre d'Oran

Condamnation à mort

Oran, 14 juin.

Aujourd'hui a comparu devant le Conseil de Guerre d'Oran le nommé Grivelli, détenu au pénitencier militaire de Bossuet.

Grivelli est accusé d'avoir craché au visage du médecin-major qui l'examinait un jour qu'il s'était fait porter malade et n'avait pas été reconnu tel.

Reconnu coupable, sans circonstances atténuantes, Grivelli est condamné à la peine de mort.

Après la condamnation le Conseil a signé un pourvoi en grâce.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La Chambre valide sans débat l'élection de MM. Brun, Joseph Menard, Simon, Lacombe et Challey.

L'élection Daniel

L'élection de M. Daniel donne lieu à une assez longue discussion.

M. Clearec combat les conclusions du rapport tendant à la validation de cette élection.

Malgré l'opposition du député du Finistère, la Chambre adopte les conclusions du rapporteur du 4e bureau.

M. Daniel est admis.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations suivantes :

de M. Albert Thomas, sur la politique générale et sociale du Gouvernement ;

de M. Brisson, sur les intentions du Gouvernement à l'égard de la classe paysanne, et particulièrement sur l'attitude qu'il compte prendre en face des fermiers généraux parasites et de l'impôt colonique ruineux pour les métayers ;

de M. Lasche, sur la politique générale du Gouvernement et en particulier sur la législation ouvrière ;

de M. Aubriot sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur la réforme électorale ;

de M. Lebrun, sur la politique générale du Gouvernement ;

de M. Adrien Veber, sur la politique judiciaire du Gouvernement ;

de M. Mauger, sur les intentions du Gouvernement à l'égard de l'extension aux travailleurs agricoles des lois ouvrières déjà existantes et appliquées aux ouvriers industriels ;

de MM. Fourment, Colly, Octave Vigne et Maristhen, sur la grève des chemins de fer du Sud, notamment sur la main d'œuvre militaire au cours de cette grève ;

de M. Ferdinand Buisson, sur la politique scolaire du Gouvernement ;

de M. Maurice Berteaux, sur la politique générale du Cabinet ;

de M. Malvy, sur les projets de réforme fiscale du Gouvernement.

M. Aubriot

socialiste unifié, monte à la tribune et demande au Président du Conseil des éclaircissements sur les projets du Gouvernement au sujet de la réforme électorale.

L'orateur se déclare partisan du scrutin de liste, mais critique vivement les restrictions apportées par le Gouvernement dans ses déclarations sur la Représentation proportionnelle, restrictions qui paraissent n'avoir été faites que pour laisser au Gouvernement certain flottement bien propre à favoriser le jeu des combinaisons.

Une déclaration nette et précise s'impose.

Passant ensuite à la question ouvrière, l'orateur demande que l'on introduise dans les mi ieux travailleurs le système de la semaine anglaise, c'est-à-dire l'arrêt complet du travail le samedi, à partir de 3 heures de l'après midi.

« Cette innovation, ajoute l'orateur, sera le juste supplément du repos hebdomadaire. »

M. Ajam

député radical de la Sarthe, succède à la tribune à M. Aubriot.

L'orateur prend vivement à partie la déclaration ministérielle au sujet de la réforme électorale qui présente de sérieuses défectuosités de principe.

« Si l'on n'arrive pas à transiger sur la question de la réforme électorale, dit l'orateur, nous courrons à une catastrophe certaine, inévitable.

» Toi qui t'est présenté le projet de réforme électorale présente de fâcheuses équivoques sur lesquelles le Pays a besoin d'être fixé de façon péremptoire.

» Je m'étonne surtout, dit M. Ajam, en terminant, que la question de la défense laïque ait été mise au dernier plan. »

Le Président du Conseil

réplique de son banc.

« Si je l'avais placée en tête de la déclaration, ou aurait dit que j'avais voulu la noyer. »

M. Weber

monte à la tribune et prononce un vibrant discours contre la politique judiciaire.

Il flétrit avec véhémence l'attitude de certains magistrats qui, pour satisfaire des ambitions politiques personnelles, en dans un but d'arrivisme, rendent plutôt des services que des jugements ou des arrêts, et jettent le discrédit sur l'idée de justice.

« Ce sont des abus dangereux qu'il faut faire disparaître. C'est le gangrènement du monde de la Justice qu'il faut enrayer sans retard. »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Délégation aux obsèques

Le président annonce qu'il a reçu une demande tendant à l'envoi d'une délégation de la Chambre aux obsèques des victimes du *Pluviose*.

Cette proposition est adoptée par la Chambre qui désigne douze de ses membres pour la représenter à la triste cérémonie de Calais.

SÉNAT

Réunion dans les bureaux

Le Sénat s'est réuni à deux heures dans ses bureaux, afin de procéder à la nomination de cinq commissions chargées de l'examen de diverses propositions de loi.

Séance publique

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Délégation aux obsèques

A l'ouverture de la séance, le Sénat nomme une délégation de douze de ses membres, chargée de représenter la Haute Assemblée à la cérémonie des obsèques des victimes du *Pluviose*.

La Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger relative à l'abrogation de l'article 340 du code civil.

Contre-projet Jeanneney

La discussion reprend sur le contre-projet de M. Jeanneney réclamant non la suppression pure et simple de l'article 340 du Code civil, mais sa substitution par un article 240 nouveau.

Cet amendement donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. Guillier, le Garde des sceaux, Théodore Girard et Jeanneney.

Le contre-projet du sénateur de la Haute-Saône est adopté avec quelques modifications.

Le Sénat vote ensuite l'article 2 permettant de déclarer judiciairement la paternité hors le mariage dans certains cas.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean Giustiniani et ses enfants ; Mme veuve Saladini ; Mme et M. Dominique Saladini et leur fille ; Mme et M. Pierre Saladini, employé à Compagnie des Chemins de fer départementaux ; Mme veuve Giustiniani et ses enfants ; M. Jean Gualtelli et ses enfants ;

Les familles Dunsol, de Marseille, Antoine Saladini et sa famille, d'Alger ; Simoncelli, Veuve Mattei, Micheli et sa famille ; Sturlini et sa famille, de Centuri ; Ciocheri Antoine et sa famille ; Peretti Augustin et sa famille ; Gustiniani François-Louis et sa famille, de Marseille ; Veuve Marie Moretti et sa famille, de Monte (Campile) ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME JOSÉPHINE GIUSTINIANI

Née SALADINI

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine et alliée, décédée à Bastia, le 14 juin courant, à l'âge de 43 ans, et vous prient de bien vouloir assister à son enterrement qui aura lieu le 15 du courant à 5 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire rue de l'Opéra, 29.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les entreprises et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la rapidité de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — Abonnement : 5 francs par an. Etranger : 10 francs.



Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires

Dr A. FOURNEAUX, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sangiolla, Cours Napoléon, à Ajaccio.

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris sous les yeux par cet unique remède.

M. Dupenser, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'en ai fait la vraie EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 2.fr 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Dupenser, 57, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, pharmacie Gentilcorti.

RHUM **FOX-LAND**

Grande Marque

MALADIES DE LA FEMME

LE RETOUR D'AGE



Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'engourdissement ou de suffocation qui étreint la gorge des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et jusqu'à la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus dangereux. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, **si elle veut éviter** l'affux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme etc. etc qui est peu encore, la mort subite. **On elle n'oublie pas** que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon **3 f. 50**, franco **4 f. 10**, les 2 fl. f° pour mandat-p° **10 f. 50**, adresse à Mag. DUMONTIER, ph.ien, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notices et renseignements confidentiels gratis).

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

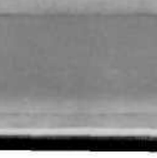
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.



LA KABILINE — Hérissée Toiture des Bâtiments — Pour rendre moins sec Volailles — Adoptée par les Personnes économes — Toutes sont le même article — ESSAYEZ-EN ! Le Paquet : 40 Centimes

BAR SOAVI

Cours Sébastien BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



Le Directeur-gérant
J. B. Ollagnier.
Imp. Ollagnier

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE
ET
CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 164

JEUDI 16 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Le Calendrier

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean Regis.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 22.
Fête de Demain : Saint Rosier.

15 JUIN

UN PROGRAMME DE TRAVAIL

La Déclaration Ministérielle

Si quelqu'un avait pu douter de la valeur et de l'habileté politique du Président du Conseil, la déclaration ministérielle qu'il a apportée aux Chambres, le 9 juin, ne laisserait subsister aucune inquiétude à cet égard.

M. Briand connaît, en ce moment, la rare fortune d'être approuvé, sans trop de restrictions, par la presque unanimité du Parlement. Les plus exigeants parmi ses amis lui font même grief de cette ubiquité, craignant que la faveur non dissimulée que témoignent à la déclaration ministérielle quelques membres de la droite et du centre, fort peu enclins à l'amitié pour la République, ne soit une preuve du péril que ferait courir à ce régime un pareil programme.

La vérité est que M. Briand, — et l'on ne peut que l'en féliciter — a réussi à ne point faire œuvre de parti et à concilier le plus grand nombre des représentants de la France sur un vaste programme de travail commun.

La déclaration ministérielle est l'une des plus explicites, des plus complètes, des plus méthodiques que le Parlement ait jamais entendu.

Nous n'irons certainement pas jusqu'à dire qu'il suffit pour faire œuvre utile, d'exprimer d'excellentes intentions ; il n'en est pas moins vrai que la déclaration constitue un plan d'action sérieusement ordonné, dont l'influence doit dominer toute la législature.

Dans toute l'acception du terme, M. Briand vient de se montrer homme de gouvernement. Dès les premières lignes de la déclaration, il témoigne d'une notion très [illegible] de ses devoirs et de ses responsabilités et il affirme la volonté très nette d'y conformer ses actes.

« La fonction fondamentale du Gouvernement, dit M. Briand, est de gouverner. Il ne la laissera pas périciter. *Il entend exercer l'autorité du* pouvoir exécutif dans toutes les attributions qu'il comporte, avec toutes les responsabilités qu'il entraîne, sans le faire affaiblir entre ses mains sous l'influence d'immixtions abusives qui créent la confusion des pouvoirs, jettent le trouble dans les esprits, propagent les germes d'indiscipline et font obstacle au bon fonctionnement du régime parlementaire.

» Par la même que le Parlement et le Gouvernement comprendront sincèrement leur rôle respectif, les conditions de la vie publique de ce pays s'en trouveront améliorées. Mais pour qu'elles répondent à toutes les nécessités présentes, il ne suffit pas de modifier, sous certains rapports, la pratique des institutions existantes ; il convient encore de rénover ces institutions elles-mêmes, au moyen de transformations organiques dont la nécessité est universellement reconnue. »

Comment s'accomplira cette rénovation ? Deux réformes essentielles dominent toutes les autres : la réforme électorale et la réforme administrative.

L'objet de la réforme électorale sera de faire prédominer, par un scrutin élargi, l'intérêt général sur les intérêts locaux, et pour donner aux élus, en cas de conflit entre ces intérêts, toute l'indépendance nécessaire, la réforme devra être large, franche et loyale.

Quant à la réforme électorale, qui sera la conséquence immédiate de celle-ci, elle ne bouleversera rien, elle ne rompra nullement les cadres administratifs actuels. Selon le président du Conseil, il est seulement désirable de « superposer à l'organisation départementale une organisation régionale, en groupant les départements en raison de l'affinité de leurs intérêts, notamment dans le

Cette organisation régionale comporterait des assemblées qui auraient à connaître des grands intérêts dont l'ampleur dépasse la limite des départements, et permettrait de supprimer certains des organismes existants, au fur et à mesure que son fonctionnement ferait apparaître leur inutilité, et sans heurter trop violemment les habitudes locales. Elle faciliterait des simplifications administratives sans cesse réclamées, mais toujours ajournées parce qu'elles ne se concilient plus avec la complexité d'une organisation vieillie ; elle donnerait un nouvel essor à la vie locale et elle ouvrirait la voie à une décentralisation administrative chaque jour plus large et plus effective.

Sans doute, ce projet, séduisant dans ses conséquences, n'est encore que superficiellement étudié. On peut se demander notamment si la superposition d'une administration régionale à l'actuelle administration départementale, constitue bien une simplification... Mais nous y reviendrons quand nous serons en possession du projet définitivement arrêté par le Gouvernement.

A la suite de ces deux grands projets, M. Briand fait entrer dans son programme les autres réformes promises par la précédente législature ; mais, (et c'est là où apparaît le caractère libéral et souple de M. Briand), il promet de les remanier et d'en adoucir les angles suffisamment pour ne heurter de front aucun des intérêts en cause.

C'est ainsi que la réorganisation administrative se complètera d'un *statut des fonctionnaires* et d'une *réorganisation judiciaire*. Dans cet ordre d'idées, on se contentera de « retoucher les rouages, pour les mettre en harmonie avec les besoins de la société moderne. »

Viennent ensuite les *réformes sociales* qu'il faut réaliser dans l'intérêt de la justice et de la paix publique. » M. Briand se propose d'élaborer « tout un ensemble de dispositions législatives qui formeront comme la charte d'organisation [illegible] ». Ces dispositions reconnaîtront le droit de conclure des contrats collectifs, l'extension de la capacité civile des syndicats, le crédit ouvrier, la constitution, entre le Capital et le Travail, de sociétés qui assureront à celui-ci une part légitime des bénéfices.

Enfin, le président du Conseil complète cette énumération par les mesures concernant la défense nationale, notamment le programme naval, par une sévère compression des dépenses budgétaires, afin d'empêcher tout gaspillage des deniers des contribuables, par une réforme de l'impôt « réalisant la justice fiscale sans exposer les citoyens aux procédés inquisitoriaux et vexatoires qu'on a essayé de leur faire craindre. »

Les diverses fractions du parti républicain n'approuveront pas avec le même empressement tous les points de ce programme ; mais les questions sont nettement posées et la discussion est ouverte.

Que la majorité sincère et résolue que réclame si éloquemment M. Briand sache se grouper autour du Gouvernement, et nous avons la certitude que, durant cette législature, la Démocratie aura gravi un échelon de plus dans la voie du progrès social.

C. des CORDELIERS.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 juin, à 8 h. 1/2

En tienne,	Turine.
Le Calife de Bagdad,	Boieldieu.
J'ai tant pleuré,	J. Rem.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Polka des Dindons,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS

Propos d'actualité

La Recherche de la Paternité

Le Sénat discute en ce moment, et votera très certainement, un projet de Rivet, [illegible] Reinach, [illegible] Lustrac, [illegible] article 340, qui interdit la recherche de la paternité.

Combien d'abus, combien d'iniquités cette législation n'a-t-elle pas couverts ! On déplore à juste titre, dans ce pays, la faiblesse de la natalité, et il se trouve, dans le code même, des dispositions allant à l'encontre de la protection due aux mères et aux enfants !

Toutes les nations ont admis la légitimité de la recherche de la paternité : en Angleterre, en Autriche, en Bavière, en Prusse, en Espagne, au Portugal, aux Etats-Unis, en Suède, en Belgique, dans la plupart des cantons suisses... Presque seule parmi les nations civilisées, la France reconnaît au père le droit de se dérober à son devoir.

Lorsqu'une faute a été commise en dehors du mariage, n'est-ce pas la jeune fille qui est la plus excusable, parce qu'elle est la plus faible, souvent la plus ignorante des conséquences de son acte ? Et cependant, la loi absout l'homme, elle le déclare irresponsable, on n'a pas le droit de lui imposer, de ce fait, une charge quelconque, ni morale, ni pécuniaire. A la femme, au contraire, tout le poids de la faute, toutes les charges de la maternité, qu'elle eût été consentie ou seulement subie. Dans l'état de mariage, l'éducation de l'enfant incombe au père et à la mère ; hors du mariage, la mère seule est responsable. Quelle injustice !

Les conséquences d'un tel état de choses sont lamentables. C'est d'abord, pour la femme abandonnée, livrée à elle-même, les tentations criminelles de l'infanticide, de l'avortement. D'autres — sont-elles plus coupables ? — obéissent à la colère ou au dépit ; elles se vengent, elles tuent l'infidèle. Et l'on a vu souvent des jurys refuser de les condamner.

Plus tard, c'est, pour l'enfant orphelin, tous les dangers de la misère : l'ignorance, l'abandon à la rue, les mauvaises fréquentations, une haine précoce contre la société qui fut in-

---

31. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE IX

LE PASSAGE A NIVEAU

Lui-même sortit deux secondes après la grande dame. Il la regarda monter l'escalier. Elle se retourna, et leurs yeux se rencontrèrent, froidement. Marius fit craquer le billet de mille francs dans sa poche. Puis il gagna la grille du château. Il réfléchissait profondément, et ses sourcils étaient froncés. En atteignant la grande route il tourna à droite, dans la direction du « Marsouin Couronné » et du village. Il passa l'auberge, et aperçut bientôt, venant vers lui, une femme jeune, mince, et marchant avec d'étranges précautions sur la ligne herbue qui bordait le trottoir. Il reconnut sa sœur Geneviève. Il grogna quelque chose d'incompréhensible en allant à sa rencontre. Son geste attira l'attention de la jeune fille, qui eut à l'instant même un rire joyeux.

— C'est toi, n'est-ce pas, Marius ? J'ai reconnu ta façon de marcher. Et n'as-tu pas honte, mauvais frère ? Etre revenu ici, et ne m'avoir pas encore embrassée ? Je me rendais au « Marsouin Couronné, » où j'allais demander ce que tu devenais, exactement comme si j'avais été ta femme.

— Si tu l'étais, grommela le sommelier, je te casserais les os, pour t'apprendre de meilleures manières.

L'aveugle le rejoignit d'un bond léger, et glissa sa main délicate sous le bras du buteur.

— Tu ne le feras pas, dit-elle, riant encore, car si j'étais ta femme je saurais bien comment te gouverner. Allons, je te pardonne, mais tu m'as réellement manqué. Marthe me reproche de chanter continuellement :

Si je ne reviens pas, tu diras à Marie,
Que je pensais à...

— Assez ! cria brusquement Marius, car sa sœur avait inconsciemment imité l'accent qu'il prenait quand il était ivre. Viens avec moi, je vais justement du côté de la maison de Richelieu.

Ils se mirent en marche côte à côte. La jeune fille se suspendait affectueusement à lui.

— Sais-tu, Marius ? J'ai rêvé de toi, la nuit dernière. Oh ! un rêve si étrange !

— Quel rêve ? demanda son frère, morose.

— Figure-toi que j'étais au bout de brisants, et assise sur l'escalier qui descend à la mer, comme j'y étais souvent autrefois Tout à coup, j'ai entendu quelqu'un qui marchait sur l'eau, et qui fredonnait : « Si je ne reviens pas, tu diras à Marie... » Je me mis lestement, je me mis à courir. Et c'était toi, Marius. Et je t'ai dit : « C'était toi aussi, l'autre fois, n'est-ce pas ? » N'est-ce pas un drôle de songe ?

Le sommelier grinça sinistrement des dents, mais ne répondit pas. Sa sœur riait.

— J'en ai demandé l'explication à Marthe ce matin. J'ai voulu savoir aussi si elle avait entendu auparavant cette chanson. Elle m'a répondu « non » ; et M. Richelieu aussi

Les yeux de Marius s'étaient allumés. Lui et sa sœur étaient arrivés au croisement de la route et d'un chemin qui s'en écartait rapidement entre deux talus élevés. Le marin s'y engagea ; son visage portait l'expression d'une singulière anxiété ; il avait pâli un peu ; les mâchoires s'étaient serrées.

— Non ! non ! pas par ici ! s'écria l'aveugle. Ce chemin conduit au passage à niveau, Marius, et j'ai horreur des trains.

— Tu es folle ! lui répondit brutalement son frère, dont la face gardait une expression bizarre, faite de peur et de cruauté. Que tu craignes les trains quand tu es seule, je le comprends encore ; mais quand tu es avec moi...

Il l'entraîne. Dès que le chemin creux tourna légèrement, le passage à niveau devint visible. La grille centrale, celle qui défend le passage aux voitures quand un train est annoncé, était fermée. Marius jeta un coup d'œil rapide aux signaux de la petite station, toute proche. Ils étaient baissés, la voie descendante était libre, et, puisque le passage à niveau était clos, au moins pour les véhicules, c'est qu'un convoi allait arriver. Marius tira sa sœur, et la fit passer par la petite porte latérale, qui demeurait continuellement ouverte pour les piétons. Son oreille avait déjà saisi le tonnerre lointain de roues sur les rails d'acier. Il s'avança sur la chaussée de bois, confusément l'aveugle. Un coup de sifflet puissant retentit, ainsi que la toux d'une locomotive à la prochaine courbe des voies. Le sommelier quitta brusquement le bras de Geneviève et se mit à courir sur le plancher de bois disposé entre les rails. La jeune fille demeura seule, étendant désespérément les mains autour d'elle ; le sol était déjà secoué sous ses pieds par de pesantes vibrations, sous le poids de l'express approchant.

La masse noire de la locomotive arrivait avec un bruit étourdissant, le soleil de l'après-midi faisait miroiter ses ornements de cuivre et les vitres des wagons défilant avec rapidité le long de la courbe. Et l'aveugle, glacée de terreur, restait debout entre les deux rails, livide, frémissante et incapable de s'aider contre la mort. La machine siffla, siffla sauvagement, un cri après l'autre, dans une note poignante qui avait l'air d'un avertissement humain, et les roues, immobilisées par les freins, patinaient avec un bruit affreux. Le mécanicien avait vu la jeune fille, mais trop tard ! Un instant encore, et le train était passé, sa vitesse diminuant, la surface de toutes les roues mordant désespérément sur les rails. Le mécanicien et le chauffeur, très pâles, échangèrent un regard où se lisait le soulagement.

C'est qu'une chose merveilleuse était arrivée. Venant au triple galop de charge du chemin creux, un cavalier avait enlevé sa bête, et franchi d'un bond la grille qui défendait l'accès aux voitures. On avait entendu les sabots du cheval sur le plancher de bois, et le groupe s'était trouvé derrière la barrière opposée, en sûreté. Mais au milieu de la voie, sous les tampons, pour ainsi dire, de la locomotive, le cavalier s'était penché. Et, au moment même où le brave animal qui le portait avait pris son second élan, il avait ramassé au vol la sœur de Marius, à moitié morte déjà, et l'avait jetée en travers de sa selle. Dès qu'il fut en sûreté, il ralentit son cheval. L'aveugle gisait devant lui, inconsciente et toute blanche ; elle avait perdu connaissance à force de terreur. Si la machine l'eût atteinte, elle n'en aurait rien senti. Rien Lavardac, car c'était lui qui avait secouru et sauvé la jeune fille, la considéra pendant quelques instants et s'écria :

— Comme elle est jolie !.. Et sans connaissance ; je m'en doutais. Que vais-je en faire ?

juste... Et peut-être faut-il chercher dans ce fait l'une des causes de l'énorme criminalité infantile.

On a dit pour justifier l'article 340, que la recherche de la paternité était difficile, et que le défaut de preuves exposait à de fréquentes erreurs judiciaires.

Aussi bien, il ne s'agit pas de rechercher la paternité par tous les moyens, mais seulement de la constater lorsqu'il existe des preuves irrécusables, quand, par exemple, l'homme a écrit des lettres où il reconnaît sa paternité.

Quelques tribunaux, tournant la loi, ont déjà fait état de lettres semblables pour obliger l'homme infidèle à payer sa part de l'éducation de son enfant. Il faut que désormais, cette exception devienne la règle et qu'elle soit inscrite dans le code. Le législateur aura fait une œuvre utile et juste si, grâce à la loi qui va être votée au Sénat, on contraint l'homme égoïste à plus d'humanité, si on l'accoutume au respect de la femme, de la mère, et à la reconnaissance des

J. SOLEIL.

Les Elections Départementales

Ile-Rousse

M. Salvini, l'honorable maire de Santa-Reparata, vivement sollicité par les principaux représentants du parti républicain, a définitivement posé sa candidature aux prochaines élections du Conseil Général dans le canton d'Ile-Rousse.

On ignore encore si M. Santelli, retenu à Paris par de multiples occupations, songera à solliciter le renouvellement de son mandat, ou bien si un autre candidat, patronné par l'ancien député de Calvi, posera sa candidature contre M. Salvini.

Dans tous les cas, quelque soit le candidat — si jamais il y en a un — opposé à M. Salvini, le parti républicain acceptera la lutte, avec la certitude du succès le plus éclatant.

X.

Campile

Les Républicains du canton de Campile sont invités à désigner un délégué ou deux qui, réunis en Congrès, désigneront le candidat au Conseil général.

Il est temps que les républicains se réveillent !

Jusqu'ici, dans toute la Corse, les candidats s'étaient imposés eux-mêmes ou nous avaient été imposés par des chefs de clan, et les électeurs, tels des moutons, obtempéraient au « général » qui n'avait en vue que l'intérêt de sa bourse et celui de sa famille.

La Corse s'en est ressentie !

Les mandataires, ne devant rien aux électeurs, n'ont rien fait pour le bien général et ont affermi leur puissance en distribuant des récompenses et des sinécures à des courtiers électoraux.

Electeurs indépendants du canton de Campile, continuerez-vous à vivre sous un joug avilissant ?

Réveillez-vous, il en est temps ! Les élections approchent. Réunissez-vous, désignez un candidat, quelqu'il soit quelque nom qu'il porte, à quelque famille qu'il appartienne, qui ne doive son titre de conseiller général qu'à vous seuls, qui s'occupe avant tout du bien général et vienne, tous les ans, rendre compte de son mandat.

Alors seulement vous montrerez que vous êtes les dignes descendants de cette phalange de héros qui ont lutté pendant des siècles pour l'indépendance de la Corse, alors seulement vous aurez le droit de crier : « A bas l'esclavage ! Vive la liberté ! »

E. SANTINI.
Receveur en retraite,
Président du Comité Radical-Socialiste de Monte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juin 1910.

En reprise générale à l'ouverture, le marché s'est de nouveau alourdi en séance mais pour se relever toutefois en clôture et finir au-dessus des limites de la veille. Notre Rente gagne 5 centimes à 96 95. Les Fonds Etrangers se raffermissent principalement les Emprunts russes et le Serbe à 99 10. Etablissements de Crédit en reprise. Crédit Foncier 810, Crédit Lyonnais 1.410, Comptoir National d'Escompte 810, Société Générale 734.

Le Sud regagne le terrain perdu la veille à 5.435. Les valeurs de transports se relèvent un peu ainsi que les Charbonnages Russes. Les titres coprifères se sont notablement raffermis Rio 1.650.

En Banque, la Jagersfontein est soutenue à 211.50.

La Batopilas Mining s'avance à 40 frs : cette Cie peut utiliser deux voies pour ses approvisionnements et transports.

Les Mines du Semnon ont des échanges suivis à 147.

Hausse à 296 des actions de la Société Néerlandaise de Pétroles de Salt Créek

La Central America consolide sa reprise précédente à 21 frs.

L'obligation Cherryvale Oklahoma est recherchée à 444.50. Le réseau de cette Cie est heureusement conçu et susceptible de lui donner un large profit.

Recettes de la Cie de Tramway, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 21e semaine de 1910, fr. 835.606 contre fr. francs 720.795 pour la période correspondante de 1909. Recettes de la Cie Jardin Botanico pour cette même semaine fr. 192.050.

Chemins de fer peu traités.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

L'action de l'Union Générale porte chaque jour ses fruits et démontre d'une façon indiscutable que les groupements sérieux et bien dirigés sont des leviers puissants pouvant procurer à la collectivité plus de justice et de bien-être.

Il y a quelque temps c'était M. Millerand, ministre des Travaux Publics, qui informait l'Union que son vœu concernant la Poste par automobile d'Ajaccio à Sartène était exaucé ; c'était ensuite M. le Préfet de la Corse qui faisait une réponse favorable concernant la commune d'Isolaccio de Fiumorbo qui réclamait vainement depuis deux ans, contre un changement d'itinéraire postal ; c'est ensuite la Cie P. L. M. qui est toute disposée à donner son meilleur appui pour le relèvement de l'Ile abandonnée.

En un mot, de tous côtés l'Union Générale rencontre des sympathies ; les uns répondent favorablement à son appel, tandis que d'autres s'offrent à collaborer avec elle pour le relèvement et la prospérité de notre belle Ile.

Parmi les nombreuses lettres qui nous arrivent en faveur de la Corse, nous publions aujourd'hui une nouvelle lettre de M. Millerand, et nous sommes persuadés que tous les corréligionnaires et plus particulièrement les membres de l'Union seront heureux de constater que grâce à notre intervention M. le Ministre des Travaux Publics s'intéresse vivement aux questions Corses qui concernent son département.

Le comité central se fait l'interprète de tous les adhérents de l'Association pour exprimer à M. Millerand toute sa reconnaissance et son profond dévouement.

Pour le Conseil et par ordre :

Le Président,
POLI.

Paris, le 24 mai 1910

A M. le Président de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse, 83, rue de la Tour, à Paris.

Monsieur,

Vous m'avez écrit pour me signaler les difficultés qu'éprouve la Corse à envoyer ses produits en France (les denrées notamment) en égard à l'élévation des tarifs de chemin de fer qui leur sont applicables et qui sont généralement supérieurs à ceux appliqués aux produits similaires en provenance de l'Algérie.

La Cie P. L. M. dont l'attention a été tout particulièrement appelée sur cette demande, a fait observer que les produits qui donnent lieu à un trafic appréciable avec la Corse bénéficient sur son réseau tant à l'importation qu'à l'exportation des mêmes taxes réduites que les produits d'origine Algérienne ou destinés à l'Algérie.

Ainsi, le tarif P. V. 206 prévoit des prix réduits pour les vins importés de la Corse comme pour les vins Algériens et Tunisiens, et le tarif P. V. 226 accorde aux fûts vides en retour à destination de la Corse les mêmes avantages qu'aux fûts vides renvoyés en Algérie ou en Tunisie. En outre, la Cie du P. L. M. a proposé récemment d'étendre à Bastia, Calvi, l'Ile Rousse et Propriano les prix par hectolitres et sixième qui figurent au dit tarif 206 pour les alcools, vinaigres, vins expédiés au départ d'Ajaccio et l'application de cette mesure vient d'être autorisée par mon administration.

Quant aux fruits et légumes provenant de la Corse, ils acquittent sur le réseau du P. L. M. les mêmes taxes de transport que celles appliquées en vertu des tarifs 214 et 314 aux envois effectués des ports Algériens ou Tunisiens.

La Cie du P. L. M. a ajouté que, si les autres produits agricoles ne bénéficient pas au départ de la Corse de prix spéciaux analogues à ceux qui leur sont appliqués au départ de l'Algérie et de la Tunisie en vertu des tarifs P. V. 203, 219 et 220, c'est que, jusqu'ici, ils ont fait l'objet d'échanges peu importants avec le continent. Mais elle a déclaré qu'elle était toute disposée à accorder des abaissements à ceux des produits précités pour lesquels la mesure présenterait un réel intérêt. Il appartient donc aux intéressés d'indiquer quelles sont les marchandises dont le trafic serait susceptible de se développer, s'il était créé en leur faveur les nouveaux tarifs directs entre la Corse et la France ; si je ne pourrai intervenir à nouveau auprès de la Compagnie que s'il m'était fourni des renseignements précis à ce sujet.

Recevez, etc.

Le Ministre des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes,
MILLERAND.

Nouvelles Universitaires

Par décision du 19 mai courant, Monsieur le Ministre a modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le département de la Corse, l'arrêté du 4 janvier 1910 qui a fixé, pour 1910, les dates des examens et concours de l'enseignement primaire :

Brevet supérieur

Aspirants et aspirantes : Ouverture de la session, 4 juillet ; clôture du registre d'inscription, 18 juin.

Concours d'admission aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices

Ouverture de la session, 18 juillet ; clôture du registre d'inscription, 30 juin.

Le Vice-Recteur de la Corse,
G. SIX.

Gazette Ajaccienne

(de notre correspondant particulier)

Une Matinée

Dimanche dernier, Mlle Rose Campiglia, lauréat du Conservatoire de Marseille, donnait dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville l'audition annoncée de ses élèves.

La petite fête du charmant professeur de piano a obtenu un très vif succès. Le public se pressait nombreux et choisi dans la salle, trop petite pour contenir toutes les personnes qui avaient répondu avec empressement à l'invitation de Mlle Campiglia.

A 2 heures très précises, le rideau s'est levé sur un chœur : *Vivons en chantant*, chanté par la plupart des élèves. Le *Pardon de Ploërmel*, la *Balançoire ou son des mandolines*, autres chœurs interprétés au cours du concert, ont prouvé avec quel talent et quel sentiment le jeune professeur éduque ses élèves.

La partie piano était, avouons-le, très chargée, mais Mlle Campiglia a tant d'élèves qu'elle a voulu nous montrer les meilleures.

Les citer toutes, j'y renonce avec regret, étant obligé, faute de place, d'écourter ce compte-rendu, mais il me faut vous donner quelques noms au hasard. Mlles Roussan, Clemenzi, Siciliano, Flori qui jous *Granada* à la perfection, Antonini, Poggi, Marcaggi, Rocca, Poggi, Roubaldi, Cuneo, Desanti, etc., qui toutes surent recueillir ; des applaudissements mais parmi ces demoiselles, j'ai remarqué Mlle Elisabeth Alfonsi qui joua *Ecoute Mignonne* avec beaucoup de sentiment, et Mlle Magaldi qui enleva une tarentelle de Smith avec infiniment de brio.

J'arrive à la partie chant. Là, encore, Mlle Campiglia est bien partagée, car Mlle Pauline Magaldi n'a pas une vilaine voix, elle nous l'a d'ailleurs prouvé dans la *Vivandière*. Mlle Justine Angelini a été fort applaudie dans *Héroïdiade*.

Mais, ce qui étonna et amusa à la fois l'assistance, ce fut le petit aplomb, la société artistique, les qualités d'une charmante fillette, toute jeunette, Mlle Marie Jane Roussean, qui sut soulever l'enthousiasme de la salle dans *Pauvre petite Cigale*.

Mlles Magaldi et Angelini reviennent nous chanter un duo, *Rossignol et Fauvette*, et s'en tirèrent à la perfection.

Ma voisin à la déclamation. M. Antonini n'a pas mal dit le *Mousse* de Jean Aicard, Mlle Isabelle Cuneo fut parfaite dans la *Demoiselle d'honneur*, mais avec Mlle Mathilde Alfonsi c'est une révélation. Cette charmante enfant qui, jusqu'ici, avait soigneusement caché ses belles qualités artistiques, vient nous débiter le *Monde tel qu'il est* et elle nous retraça les défauts de notre pauvre humanité avec une ironie et un naturel vraiment dignes d'éloges.

Dans la *Poire chez soi* de Courteline, Mlle Alfonsi nous revint en garçon, elle est pleine de bonne humeur et d'aplomb sous ses habits masculins ; Mlle Rombaldi la seconde d'ailleurs très bien.

Mais c'est la fin, deux mots aux Messieurs que j'oubliais : le jeune Carolus Honille, petit pianiste qui promet, ainsi que M. François Antonini, et nous voilà à la sauterie.

C'est la première fois, empressons-nous de le dire, que nos gentilles Ajacciennes ont consenti à s'arrêter nombreuses pour prendre part à la danse, et ce fut superbe d'entrain, de gaîté et de bon ordre. Jusqu'à la nuit les couples ont tourné, se riant de la pluie qui dehors faisait rage.

Allons, Mlle Campiglia a bien fait les choses, et nous lui devons avec nos remerciements pour sa gracieuse invitation, nos bien cordiales félicitations.

PAUL VALOT.

Certificat d'études

L'examen du Certificat d'études primaires du canton d'Ajaccio (Filles), fixé au 24 juin est reporté au vendredi 1er juillet.

Avis

Un concours pour l'admission aux emplois de médecin et pharmacien aide-major de 2e classe, élèves à l'Ecole d'application du service de santé militaire, s'ouvrira à Paris, le 1er décembre prochain, à 9 heures du matin.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Préfecture (1re division).

Matinée récréative

Mme Poli, professeur et de piano de déclamation, donnera demain jeudi, dans l'après-midi, l'audition annuelle de ses élèves.

Un joli succès paraît assuré à cette matinée.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 16 juin, à 8 heures 1/2

Granada, marche,	Gracia.
Les Pêcheurs de Venise, ouv.,	Trave.
The British Patrol,	Asch.
Rigoletto, fant.,	Verdi.
La Veuve Joyeuse, valse,	Lehar.

Le Chef de Musique, TIBERI.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Le 14e fascicule
des Œuvres d'EDMOND ROSTAND.
Cyrano de Bergerac
Les Romanesques
en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

L'Amérique Moderne

par JULES HURET
La livraison : 1.50.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19°6 à midi 21°5 + à 6 heures du soir + 20°. Maxima + 27°. Minima + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
L'après-midi, id.

A la Mairie

A la suite du décès du regretté secrétaire général M. Poli, M. le Maire a fait les nominations suivantes :

M. Mascarini, chef du bureau militaire, est nommé secrétaire général ; M. de Zerbi, attaché au bureau de l'hygiène, est nommé chef du bureau militaire ; M. Léon Poli fils, attaché à l'état-civil, passe au bureau d'hygiène, et M. Ristori est nommé attaché à l'état-civil.

Nous applaudissons aux choix de M. le Maire qui assurent très convenablement le service et portent sur des sujets méritants et dignes d'intérêt. M. Léon Poli est le fils du regretté secrétaire général, et M. Ristori, le fils du regretté inspecteur de police, victime de son dévouement dans l'affaire de la place des Platanes.

M. Mascarini est un employé sûr et consciencieux, travailleur, et en même temps, très au courant de tous les détails du service. M. de Zerbi compte déjà un certain nombre d'années de services.

Nous félicitons ces Messieurs de leur promotion.

Obsèques

A cinq heures de relevée les nombreux parents et amis des familles Giustiniani et Saladini suivaient le convoi funèbre de Mme Joséphine Giustiniani née Saladini, décédée mardi, dans sa quarante-troisième année.

Le deuil était conduit par M. Jean Giustiniani, ses beaux-frères, MM. Saladini. L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean.

En cette douloureuse circonstance MM. Giustiniani et Saladini ont reçu l'expression des regrets qu'a causé la mort de cette bonne mère de famille parmi tous ceux qui la connaissaient.

A notre tour, nous leur présentons toutes nos condoléances.

Violences pour faits de grève

Les ouvriers de MM. Petit, fabricants de meubles, s'étaient, dernièrement, mis en grève. M. Petit, ne pouvant arriver à une entente avec eux, leur signifia qu'à l'avenir ils ne faisaient plus partie de son personnel et se mit en mesure de trouver de nouveaux ouvriers obéissants.

Parmi ces derniers se présenta l'ouvrier Senati, qui, actuellement sans travail, ne demandait pas mieux que de s'embaucher ; M. Petit l'accepta.

Cette façon de faire ne fut pas tout à fait du goût du sieur Gambarri Jacques qui, rencontrant dimanche Senati, dans la rue Droite, au moment où il rentrait déjeuner, lui porta un violent coup de pied dans les reins, le repoussa jusques dans le vestibule de la maison qu'il habite et lui administra la plus consciencieuse des raclées.

Senati a porté plainte, mais Gambarri, depuis ce jour-là, joue la fille de l'air sans que l'on puisse parvenir à savoir où il est.

On croyait que l'affaire en resterait là, lorsque avant-hier Senati, à qui, décidément, on paraît en vouloir beaucoup, rencontra Rossi Emile, ouvrier menuisier non gréviste celui-ci, mais ayant épousé *amore artis* la querelle de ses camarades de l'atelier Petit ; celui-ci ne trouva rien de plus intelligent à faire que de lancer dans les yeux de Senati une forte poignée de poivre.

Ce procédé, digne tout au plus du « Caustand de Meaillauche, » a amené l'arrestation de Rossi Emile qui s'est entendu condamné hier, par le Tribunal de simple police à 2 jours d'emprisonnement et 8 francs d'amende.

Au dernier moment nous apprenons que Gambarri a été enfin retrouvé et déféré au parquet.

On demande

On demande une bonne pour aller passer trois mois avec famille à la campagne.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Croix Rouge Française

Société de Secours aux blessés militaires des Armées de Terre et de Mer

MM. les membres de la Section de Bastia sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le samedi, 18 courant, à 9 heures précises, dans le local de la Chambre Musicale, 2, rue de l'Intendance

Toutes les personnes, même celles n'ayant pas encore souscrit, sont priées d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

VIZZAVONA

Gde HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits
Nouvelle installation moderne
Garage d'automobiles
Omnibus à la gare de Vizzavona
V. BUDTZ.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* partira de Bastia le 30 juin, à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes**.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exiger partout la Marque « MAISON GHILINI »

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

L'Appareil Viguier

Nous avons été les premiers à signaler à nos lecteurs l'importante découverte de M. C. Viguier, le jeune praticien, diplômé de l'Ecole d'orthopédie de Paris, et considéré à juste titre par le corps médical comme le jeune maître par excellence de l'art herniaire.

Nous pouvons affirmer que la Hernie est définitivement vaincue grâce à cet appareil ayant une résistance sans égale, souple, léger, se moulant sur le corps, permettant les travaux les plus durs de la campagne et ne gênant en rien. Dès son application le malade éprouve un bien-être inexprimable, il se sent ressaisir aussitôt, la hernie est refoulée, et par la propriété curative de cet appareil peut disparaître au bout de quelque temps.

Précisons : Qu'est-ce donc une Hernie ??? une simple dilatation de son anneau soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent, l'anneau se trouve par là-même agrandi, l'intestin sort, c'est la Hernie.

Toutes les personnes qui souffrent de : *Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes*, etc., ont donc intérêt à profiter du passage de M. Viguier qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

A AJACCIO : Hôtel Dauphin, 16, 17 et 18 juin.

A ILE-ROUSSE : Hôtel Degiovanni, 19 juin.

Bas-à-varices, Ceintures sur mesure, etc.
Maison de vente : 5, Rue Garnier, à Nice.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Xavier Tourné-Lottero ; MM Gaston, Raoul et René Tourné ; Mlle Madeleine Tourné ;

Mme veuve Lottero ;

M. Octave Renucci ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR XAVIER TOURNÉ

Capitaine d'infanterie démissionnaire
Ancien Sous-Préfet
Ancien Receveur Particulier des Finances
Percepteur de Carcassonne

leur époux, père, gendre et beau-père, décédé à Carcassonne, le 9 juin 1910, à l'âge de 58 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00331

BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 anciens	14 juin — 15 juin
de 3 0/0 amortis	. 98.90 — 98.95
	. 98.60 — 9- 60
	ex-coupon

AJACCIO

RETOUR DE M. LE PRÉFET

Ajaccio, 15 juin.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, est rentré ce matin, à Ajaccio, par le paquebot *Corsica*, de la Compagnie Fraissinet.

TENTATIVE DE MEURTRE

Le nommé Leandri Michel vient de commettre, sur le mari de sa mère, Martinetti Ernest, une tentative de meurtre, dans les circonstances suivantes :

Comme il rentrait chez lui, cours Napoléon, vers minuit, il assista à une dispute au cours de laquelle son beau-père, menaça sa mère avec un couteau qu'il tenait à la main.

Craignant pour la vie de sa mère, Leandri Michel sortit un revolver de sa poche et le déchargea sur Martinetti qui eut la cuisse fracassée par une balle.

La victime a été transportée à l'hospice civil.

Le meurtrier est en fuite.

Nouvelles Maritimes

Dans le Commissariat

Paris, 15 juin.

M. le capitaine de vaisseau Fournier est nommé au commandement du croiseur *Guegdon*.

Commandements à la mer

M. Pognan, commissaire de 1re classe de la marine, est maintenu dans ses fonctions de chef des détails administratifs de la Marine en Corse pour une nouvelle période de deux années.

Mesure Disciplinaire

M. GUSTAVE TÉRY

devant
le Conseil Académique

Paris, 15 juin.

M. Gustave Téry, directeur du pamphlet hebdomadaire, *l'Œuvre*, professeur de l'Université en congé, est cité à comparaître devant le Conseil académique de Lille, pour avoir compromis la dignité du corps professoral, en insultant le Président de la République.

Tirages financiers

Obligations Suez

Paris, 15 juin.

L'obligation portant le numéro 230.376 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

Les obligations portant les numéros 78.213 et 203.380 sont remboursables chacune à *vingt cinq mille francs*.

Bons de Panama

Le bon à lots portant le numéro 802 732 est sorti remboursable à *deux cent cinquante mille francs*.

Le bon à lots portant le numéro 825 150 est remboursable à *cent mille francs*.

Ville de Paris 1865

L'obligation portant le numéro 380 694 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

L'obligation portant le numéro 456.648 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

Bons de la Presse

Le bon portant le numéro 462.751 est sorti remboursable à *cent mille francs*.

LE CONCOURS DE SAINT-CYR

VIFS INCIDENTS

La composition d'épure

Paris, 15 juin.

On se souvient des incidents qui ont marqué la composition d'épure au concours d'admission à l'école spéciale militaire de St-Cyr.

Un grand nombre de candidats ayant constaté que les données numériques étaient erronées et ne permettaient pas la reconstitution du solide qu'ils auraient dû figurer, à la suite de leurs calculs, quittèrent la salle de concours en protestant.

Quelques autres candidats modifièrent, *proprio motu*, les données numériques et remirent leur composition.

Une réclamation collective ayant été adressée au Ministre de la Guerre, celui-ci, reconnaissant le bien-fondé de cette réclamation, vient de décider que la composition d'épure sera annulée et qu'elle sera recommencée le 25 juin courant.

DANS L'OUADAI

L'ARMÉE DU SULTAN

marche sur Abacher

Alger, 15 juin.

Le Sultan d'Ouadaï, que la colonne du général Alix oblige à abandonner Abacher, après un violent combat, veut tenter de reconquérir son ancienne capitale.

Dans ce but, il vient de réunir une forte armée de fanatiques auxquels il prêche la guerre sainte, pour marcher contre nos troupes.

Le colonel Moll a expédié hativement des renforts pour tenir tête aux Arabes.

REIMS

Condamnation des Fraudeurs de Fourrages Militaires

Reims, 15 juin.

Le Tribunal correctionnel a eu, aujourd'hui, à s'occuper de l'affaire des fraudes de fournitures militaires dans laquelle étaient compromis divers militaires et des fournisseurs de fourrages.

Les fournisseurs apportaient hier, au quartier d'artillerie, les quantités demandées, mais les artilleurs comptaient en détournaient une partie qu'ils restituaient aux fournisseurs contre, bien entendu convenable relevance.

Retenant les faits, le Tribunal correctionnel a appliqué aux fraudeurs des peines variant entre 18 mois et 4 mois de prison.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Le relèvement du Submersible

Paris, 15 juin.

Le ministre de la Marine, qui, on s'en souvient, quitta le Conseil des ministres, hier pour se rendre à Cannes a rendu compte aujourd'hui, de voyage à M. Briand.

Il a déclaré au Président du Conseil que les équipes travaillent avec un dévouement surhumain, au relèvement du cercueil d'acier et qu'il y avait tout lieu d'espérer que vendredi le *Pluviose* sera enfin échoué en cale, sèche dans le bassin de radoub.

Cela permettra de pouvoir retirer les cadavres qui restent encore enfermés dans les flancs du malheureux submersible.

La Conquête de l'air

De Satory à Yssy-les-Moulineaux

Lyon, 15 juin.

Le capitaine du génie Estève, du service de l'aérostation militaire, vient d'effectuer un vol entre le camp de Satory et Yssy-les-Moulineaux, dans des conditions exceptionnelles de vitesse.

Parti du camps sur un biplan Wright, il couvrit les vingt kilomètres qui séparent Satory de Yssy-les-Moulineaux, en 25 minutes.

Le vaillant pilote militaire fut à son atterrissage vivement félicité par de nombreux camarades, qui, prévenus de l'épreuve qu'il allait tenter, s'étaient rendus au parc d'aérostation.

LE TEMPS

A BERLIN

GRAVES INONDATIONS

200 Victimes

Berlin, 15 juin.

Les orages qui, depuis deux jours, se sont abattus en Allemagne, ont provoqué, à Berlin, de graves inondations.

Indépendamment des campagnes qui ont été en grande partie dévastées, on a surtout à déplorer la mort de deux cents personnes environ, qui ont péri à la suite de ces inondations.

EN SUISSE

Vingt Victimes

Genève, 15 juin.

La Suisse a eu également à souffrir de la période d'orages que l'Europe subit en ce moment.

Vingt victimes sont également signalées dans la République Helvétique.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0.60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris ses *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

SERVICE DE VAPEURS ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. —Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Verbond*

GENDARMES

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les sociétés et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la vérité de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ballesi à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.

M. Depensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai employé votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, varices et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le Flacon, 3 fr 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.

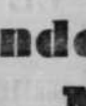
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, pharmacie Gutierrotti.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MALADIES DE LA FEMME

LE RETOUR D'AGE



Refuser ce portrait

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à cette époque critique de leur existence, connue sous le nom de RETOUR D'AGE. Les symptômes n'sont bientôt que trop connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui détermine congestions, bouffées de chaleur, qui montent au visage pour faire place à une sueur froide qui bientôt le couvre. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne voudrions de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 45 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. **Qu'elle n'oublie pas** que le sang qui va le plus souvent habituel se porter de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon : 3 f. 50, se paye 4 f. 40, les 2 fl. 7 f. cont. mand. 10 f. 50, adresse à Mag. DUMORTIER, phar., place de la Cathédrale, Rouen.

Notice et renseignements confidentiels gratis.

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

car elle seule peut vous guérir

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

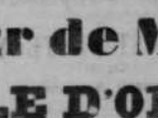
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

BAR SOAVI

Cours Sébastiani

BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock



LA KABILINE

Fortifiante Tréfonière aux Kolatrages

LA KABILINE

Pour rendre droits aux Vétérinaires

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes Économes

LA KABILINE

Toutes chez la mienne entier

ESSAYEZ-EN !

La Paquet : 40 Centimes

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

Le Directeur-gérant
J. B. Ollagnier.

Imp. Ollagnier.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 165

VENDREDI 17 JUIN 1910

00332

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, un numéro 10 cent.
AUTRE DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le mois en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Renier.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 20.
Fête de Demain : Saint Marc, martyr.

16 JUIN

NOS REPRÉSENTANTS

Une Réunion au Palais-Bourbon

La représentation de la Corse s'est réunie au Palais Bourbon, le samedi 11 juin, à 4 heures, à l'effet d'examiner les questions d'intérêt général qui préoccupent à juste titre l'opinion publique corse.

Etaient présents :

MM. Gabrielli, Giscobbi, Peraldi, sénateurs : Adriani, Balesi, Landry, Pierangeli, Pugliesi-Conti, députés.

M. Landry a exprimé l'opinion que la représentation corse ne pouvait faire aboutir les revendications insulaires que par une action concertée, et qu'il était indispensable, en conséquence, que chacun abordât l'examen des questions à traiter avec la volonté de sacrifier, au besoin, ses préférences personnelles afin d'assurer l'accord sans lequel aucun résultat ne peut être obtenu. Ces déclarations ont été unanimement approuvées.

Après avoir procédé à un échange de vues sur l'assainissement, les chemins de fer et l'assimilation douanière, les représentants ont décidé d'attendre leur prochaine réunion afin d'arrêter leurs résolutions sur ces trois questions, et de s'entendre définitivement sur le sens des demandes à adresser aux Pouvoirs Publics.

M. Landry a ensuite entretenu ses collègues, 1° du vœu du Syndicat agricole de la Corse relatif à l'évaluation de la propriété non bâtie ; 2° d'une pétition tendant à ce que l'on commence par la Corse la substitution de la main-d'œuvre civile à la main-d'œuvre militaire dans les annexes des magasins généraux de l'armée ; 3° d'une pétition tendant à ce que les fonctionnaires coloniaux corses soient rapatriés gratuitement jusque dans leur pays, et non pas seulement jusqu'à Marseille.

Une lettre collective a été écrite au Ministre des Finances pour appeler, d'une manière toute particulière, son attention sur le vœu du Syndicat agricole, les représentants se réservant de faire une démarche personnelle auprès du Ministre, dans le cas où la réponse de celui-ci ne serait pas satisfaisante.

Il a été décidé que M. Landry irait étudier au ministère de la Guerre la question de l'introduction de la main-d'œuvre civile dans les annexes des magasins généraux de l'armée en Corse.

En ce qui concerne la troisième question, cette question intéressant l'Algérie au même titre que la Corse, MM. Gabrielli et Pierangeli ont reçu mission de s'en entretenir, le premier au Sénat, le deuxième à la Chambre, avec leurs collègues de la représentation algérienne.

En fin de séance, M. Pugliesi-Conti a soulevé la question du square du quai d'Ajaccio. M. Peraldi et M. Pugliesi-Conti ont été chargés d'aller traiter cette question, de la part de tous leurs collègues, auprès des services compétents.

La date de la prochaine réunion a été fixée au samedi 18 juin.

Propos d'actualité

Un Ancêtre du « Pluviôse. »

La pensée française est invinciblement retenue vers cette épave du Pluviôse — un nom de deuil ! — que l'on a craint de voir rester le cercueil définitif de tant de vies jeunes et joyeuses, ardentes, dévouées, héroïques. Cependant, plus heureux que ne l'ont été les Anglais, obligés d'abandonner leur sous-marin, coulé par 40 mètres de fond, il est vrai, à l'embouchure de la Tamise, nous avons du moins cette consolation d'avoir pu envelopper les cadavres de nos naufragés dans les plis du drapeau et de leur donner la sépulture dans la terre de la patrie.

Qu'il s'agisse de la conquête de l'air ou de celle des profondeurs de la mer, la France, qui en fut l'initiatrice industrieuse et hardie, a déjà pleuré bien des martyrs, mais c'est à l'envi que les volontaires se présentent pour remplacer les victimes sur le chemin glorieux de la mort.... Une aveugle non deficit alter.

Cette vaillance aventureuse date de loin, on peut même dire qu'elle est une des plus nobles caractéristiques de la race. C'est ainsi que deux siècles avant que la science domestiquât la vapeur et asservit l'électricité, à l'époque où la navigation n'avait d'autre moteur que la combinaison du vent et d'un morceau de toile, un homme s'est rencontré, chevalier errant de la mer, dont le nom est aujourd'hui à peu près ignoré — Jean Barrié, dit de Pradine — pour se risquer à naviguer sous les eaux et à explorer les profondeurs de l'Océan. L'idée première était d'un constructeur en chambre, le P. Marsenne, un mathématicien surtout célèbre par ses controverses avec Descartes. Il avait imaginé un navire plongeur, construit en cuivre, avec des hublots pour la vision et des ventilateurs ayant prise d'air à la surface. Des sacs latéraux en cuir permettaient l'entrée et la sortie des plongeurs ; sous l'eau, le petit navire devait se guider à la boussole : muni de tarières « pour percer les vaisseaux ennemis, » il serait aussi pourvu de moufles pour relever les objets tombés au fond de l'eau. L'invention du P. Marsenne ne semblait pas plus destinée à la réalisation que la machine à voler projetée vers la même époque par le P. Lanna. Et pourtant, rapporte M. Charles de la Roncière, dans son Histoire de la Marine française, Jean Barrié résolut de la réaliser. Suivant les données du P. Marsenne, il fit construire un bateau sous-marin et, le 9 janvier 1641, il se faisait délivrer brevet et privilège « pour aller pêcher au fond de la mer, avec sa patache allant dans l'eau, toutes choses qui s'y trouveraient. A la suite d'expériences concluantes et de plusieurs repêchages de bateaux naufragés, à Saint-Malo et à Dieppe, la « patache allant dans l'eau » dut être protégée contre la curiosité publique ; lorsqu'elle hissait à son grand mât le guidon annonçant qu'elle se préparait à plonger, aucune embarcation n'en pouvait approcher dans un rayon de trois cents brasses.

On ne sait rien de plus au sujet du sous-marin de Jean Barrié ; deux siècles et demi allaient s'écouler avant que Jules Verne, précurseur théorique, n'écrivit son Nautilus.

L.-D. ARNOTTO.

LA PLACE SAINT-NICOLAS

C'est grotesque !!!

Parole d'honneur, toute idée de goût et bonne tenue de la ville semble de plus en plus disparaître de Bastia.

Non seulement avec une incurie des plus coupables on a autorisé l'emplacement *in perpetuum* des blocs destinés aux travaux du port, dont nos arrière-neveux verront la fin, sur la plage qui, de ce fait, est devenue inabordable, mais voilà que l'on transforme la place Saint-Nicolas en un véritable champ de foire de dernier ordre.

On vient d'autoriser, peut-être sur l'emplacement du fameux monument destiné à commémorer le souvenir des Enfants de la Corse tombés au champ d'honneur, l'édification d'un carrousel.

Vous avez bien lu, d'un « chevaux de bois » qui fait sur notre place l'effet d'une paire de manchettes à un « habillé de soies. »

Ce sera folâtre pour ceux qui habitent les maisons de la Place et les promeneurs comme vous et moi, d'être continuellement rasés par les *scies* populaires broyées à tour de bras par l'orgue le plus barbare que la Barbarie ait enfanté : ce qui, en dépit du proverbe qui affirme que la musique adoucit les mœurs, aura le don de rendre enragés les infortunés patients condamnés à subir le supplice de *Vieux pompoule* ou de *Carotine* au chapeau fleuri.

C'était bien la peine, vraiment, que la Ville — c'est-à-dire les contribuables, ne le perdons pas de vue — se soit imposée des sacrifices considérables pour que, au moment où notre unique place commence à prendre de l'allure, à devenir coquette, à répondre, en un mot, aux besoins d'une ville qui désire attirer les touristes, elle soit si maladroitement livrée à des industries ridicules.

Que diriez-vous d'une jolie femme habillée par Paquin, qui se coifferait d'une vielle loque trouvée dans les balayures et se garantirait du soleil sous une ombrelle outrageusement déchiquetée.

Il est même question, paraît-il, d'encombrer un peu plus notre place en construisant un théâtre en planches. Ce sera complet ! Il ne manquera plus que l'exhibition d'une cage à singes mal élevés...

Que l'on accorde à ces industriels tout autre emplacement pour y exercer leur petit commerce, mais que l'on laisse à la place Saint-Nicolas le cachet qu'elle doit avoir !

JÉROME POGGI.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Le Comité Central a le plaisir de porter à la connaissance des compatriotes la lettre suivante que la Société internationale *Avone* vient de lui adresser et qui se passe de tout commentaire élogieux.

Le Comité a accepté avec empressement et reconnaissance l'offre qui lui était faite et qui constitue la meilleure publicité pour le tourisme. Grâce à l'Union Générale, le relèvement de la Corse se trouve ainsi mis à l'ordre du jour d'une façon mondiale et c'est aussi grace à elle que ses vues, ses panoramas, ses paysages admirables seront répandus, par millions, à travers le monde entier.

L'Union Générale n'a pas dit son dernier mot ; mais déjà elle prouve à ceux qui ont foi en elle que leur attente ne sera pas déçue.

Pour le Comité Central et par ordre :

Le Président,
POLI.

---

32. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE IX

LE PASSAGE A NIVEAU

Il mit doucement pied à terre, passa le bras dans une bride, et déposa son précieux fardeau sur l'herbe *veloutée* qui bordait le chemin. Un soupir s'échappa bientôt des lèvres de Geneviève, qui s'assit péniblement. Quelque chose, dans ses yeux terrifiés encore, dit au journaliste qu'elle était aveugle, et sa pitié pour la pauvre enfant s'en augmenta.

— Ne craignez plus rien, lui dit-il. Vous êtes restée un peu trop longtemps sur la voie, mais tout danger est maintenant écarté.

— Grâce à vous, Monsieur, car j'ai eu conscience de ce que vous faisiez. Comment vous remercierai-je jamais ?

— Grâce à moi, Mademoiselle, et surtout grâce à mon cheval. Sans lui, je n'aurais pas pu faire grand'chose.

Mais l'aveugle tressaillit soudain.

— Et Marius ! s'écria-t-elle. Où est-il ? Il a dû être tué, écrasé par le train ! Marius ! Marius ! gémissait-elle.

Elle mit son visage dans ses mains. René Lavardac l'étudiait.

— Si vous voulez parler, dit il avec une certaine dureté dans la voix, de la personne qui vous accompagnait, rassurez-vous. M. Marius n'a jamais couru aucun danger. Il est probablement derrière nous. Je n'ai pas pu arrêter mon cheval instantanément. Puis-je vous demander, Mademoiselle, comment s'appelle encore M. Marius, et si c'est un de vos parents, ou seulement un ami ?

L'aveugle sécha les pleurs qui pendaient au bout de ses cils.

— C'est mon frère, dit-elle, et il s'appelle Marius Pipeyrons. Je suis, moi, Geneviève Pipeyrons et je vis dans la maison du scaphandrier Richelieu.

Lavardac sentit à ces mots s'éveiller en lui un intérêt nouveau. Et comme il considérait merveillement la jeune fille, une toux rauque résonna derrière lui, et il se retourna, mais pas aussi vite que l'aveugle. Et celle-ci se jeta dans les bras d'un homme court, trapu, qui sentait la mer malgré qu'il portât un complet de tervien.

— Marius ! Marius ! s'écria sa sœur. Oh ! je te croyais mort. Pourquoi ?... oh ! pourquoi m'as-tu quittée ?

Le sommelier considérait Lavardac d'un œil irrésolu. Lavardac caressa l'air absent, les flancs de son cheval.

— Je... je ne sais pas, Geneviève, dit enfin Pipeyrons. J'ai perdu la tête, je crois... Je n'ai pas l'habitude des trains, tu le sais, puisque je suis un marin.

Lavardac le fouillait à présent d'un regard aigu. Le sommelier tressaillit. Il venait de reconnaître le sauveteur de la jeune fille.

— Je ne trouve pas de mots pour vous remercier, Monsieur, dit il. Cependant, sans vous, ma pauvre sœur serait certainement morte.

— Oui, monsieur Pipeyrons, répondit le correspondant de guerre d'une voix étrange, il est certainement fort heureux pour vous que j'aie eu à point nommé l'idée de faire une promenade à cheval. Votre invraisemblable manque de présence d'esprit pouvait avoir de très sérieuses conséquences.

Marius rougit.

— J'ai perdu la tête, c'est vrai, répéta-t-il.

Et il mit son bras sous celui de sa sœur. Mais la jeune fille se dégagea, et une expression de défiance flotta sur son visage.

— Je suis tout à fait bien, dit-elle. Mais je l'avais demandé de ne pas prendre ce chemin. Et le train était encore loin de nous quand tu as eu peur. C'est bien étrange ; je m'étais toujours imaginé que les hommes ne craignaient rien.

Marius mâcha un juron ; mais Geneviève s'était écartée de lui, et tendait la main dans la direction du cheval.

— Je voudrais caresser cette brave bête, dit-elle.

Lavardac guida ses doigts minces.

— Et maintenant, Monsieur, je désirerais savoir qui vous êtes. Votre voix est douce, et cependant ferme. Vous devez être très brave. La machine vous a-t-elle touché ?

— Pas le moins du monde, Mademoiselle. Mon nom est René Lavardac, et je suis tout à votre service.

— Merci, répondit Geneviève ; je ne vous oublierai jamais. Je suis heureuse de constater que le courage existe « quand même », sur cette terre.

Le journaliste se mit à rire, mais la face de Marius fut instantanément tordue par une mauvaise expression de menace. Il se mit en marche, et sa sœur le suivit. Lavardac dit au revoir à la jeune fille, et sauta en selle. Quand il rejoignit le sommelier qui avait quelques pas d'avance sur Geneviève, il lui fit signe d'approcher. L'homme obéit avec répugnance. Le journaliste avait maintenant le visage sévère ; il se pencha sur sa selle.

— M. Pipeyrons, dit-il à mi-voix, nous nous sommes déjà rencontrés... hier soir, au château. En cet instant vous veniez juste d'échapper aux griffes de la loi. Et j'ai vu, vous m'entendez bien, j'ai vu tout ce qui s'est produit au passage à niveau. Ou vous êtes le dernier des lâches, ou...

Il s'arrêta, mit le bout de sa cravache sur l'épaule de Marius, puis d'un geste l'aveugle, qui s'était arrêté :

— La précaution peut être inutile, poursuivit il, mais si j'étais à votre place, M. Pipeyrons, je veillerais soigneusement à ce qu'il n'arrive rien à cette jeune fille, pendant quelque temps. Je n'oublierai pas aisément la façon dont vous l'avez abandonnée à son sort. Vous avez parlé de terreur panique, M. Pipeyrons ; mais j'avais songé, moi, à de la « préméditation. » A bon entendeur, salut.

Lavardac s'éloigna sans ajouter un mot. Quelques mètres plus loin, il reconnut des hommes venant de la gare, et qu'avaient informés le mécanicien et le chauffeur de l'express. Ces hommes l'interrogèrent. Il répondit de bonne humeur, et en diminuant le plus possible son exploit. Puis il rentra au château.

X

UN AVEU

Il était tard dans l'après-midi. Martha préparait le goûter dans la salle basse, s'arrêtant de temps à autre pour jeter un coup d'œil à son travail de broderie, à présent presqu'achevé, et qui constituait une œuvre d'art à peu près parfaite. Geneviève était sortie, depuis assez longtemps déjà. Au premier étage de la petite maison, dans sa chambre close, Jérôme Richelieu s'était assis devant un secrétaire ancien, placé près du chevet de son lit, et, la tête dans ses deux mains, réfléchissait profondément. De temps à autre, une interjection sourde s'échappait de ses lèvres, qui murmurait sans

Société Internationale Nono

Paris, le 24 mai 1910.

M. Poli, Président de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse, 83, rue de la Tour, à Paris.

Monsieur le Président,

C'est depuis un début que nous suivons avec un réel intérêt la campagne énergique et soutenue de votre belle Union en faveur de la Corse trop longtemps oubliée.

Tout le monde a aujourd'hui la certitude que vous arriverez à surmonter toutes les difficultés, à faire de votre île de beauté un pays de travail, de paix et de bonheur.

Votre campagne, secondée par toute la presse, notamment par le brillant écrivain Jacques Dhur et par le *Journal*, devient l'objet de l'admiration générale qui doit vous procurer de plus en plus les meilleures sympathies et les meilleurs concours.

Nombreux sont les cœurs vaillants et généreux que votre conviction inébranlable et votre volonté de faire gagner chaque jour à votre œuvre patriotique si noble et si juste. C'est ainsi que notre Société internationale *Nono* vient vous offrir son concours le plus dévoué pour vous aider à faire connaître la Corse au monde entier et indiquer au grand tourisme international le chemin qui conduit aux merveilles du pays ignoré où une nature capricieuse a produit des charmes et des beautés incroyables que l'on a omis peut-être volontairement de signaler jusqu'ici.

Afin d'avoir l'honneur et la satisfaction de vous avoir aidé à relever votre beau pays, notre Société enverra de suite des employés en Corse et éditera sous les auspices de l'Union Générale un très grand nombre de vues, tant en cartes de menus, qu'en cartes artistiques, sur lesquelles nous ferons un résumé de toutes les beautés, de toutes les Eaux Minérales, du doux climat et de la belle végétation de l'Ile de Cyrnos.

Toutes ces cartes seront distribuées gratuitement à tous les principaux hôtels de l'Europe, aux compagnies de grands voyages, aux bureaux de tourisme de tous les pays.

Notre Société se promet d'étudier les moyens d'éditer un guide complet en Français, en Allemand et en Anglais, et le distribuer si possible gratuitement ou à un prix modique.

En un mot, nous voulons faire pour la Corse ce que nous avons fait pour la Suisse, certains d'avance que notre exemple sera suivi par d'autres Sociétés importantes.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Société Internationale Nono.
La Direction.

Les Élections Départementales
du 24 juillet 1910

Campitello

M. François-Louis Ciavatti a posé sa candidature républicaine aux élections du conseil général dans le canton de Campitello.

Le conseiller sortant est M. l'abbé Santacroce.

Zicavo

M. Henri Abbatucci, ancien conseiller général, est candidat au conseil général dans le canton de Zicavo.

Le conseiller sortant est M. le docteur Bartoli.

Ce que disent les Journaux

Sur la séance d'hier à la Chambre :

Le Gaulois :

« Il est curieux de noter que le premier caillou sur lequel peut trébucher le gouvernement est la question religieuse. Les nouveaux députés qui ne représentent pas comme les anciens des situations acquises, mais qui sont plutôt l'expression des idées nouvelles, nous montrent ainsi que le pays n'entend pas retomber dans le Bloc, dans la sempiternelle concentration dans le Bloc, dans la persécution religieuse et scolaire. »

La Rappel :

« M. Briand a voulu être « aimé pour lui-même, » et il n'y entend vi bien qu'il se trure aujourd'hui — toute révérence gardée — dans la situation de « l'homme entre deux âges et ses deux maîtresses. » La droite, d'une part, la gauche, de l'autre, attendent de lui l'aveu troublant qui décidera de leur amour, et, de très fermes républicains, qui n'ont aucune pensée hostile au cabinet, désirent sincèrement que M. le président du Conseil ait une main gauche qui n'ignore pas ce que fait sa main droite. Il ne faut pas qu'une dextérité extrême puisse aboutir à l'ambidextérité. »

L'Aurore :

« Le gouvernement annonce encore qu'il fera appel à la majorité républicaine pour résoudre dans son ensemble le problème scolaire après avoir présenté à la Chambre les dispositions législatives nécessaires. Ces quelques passages de la déclaration expliquent pourquoi M. Briand a formulé sa courte protestation d'hier. Si les intentions du gouvernement relativement à l'école laïque ont été exposées en quelques lignes, cela n'empêche qu'elles soient nettement formulées, et qu'il n'y ait sur leur interprétation la plus légère équivoque. »

Le Radical :

« La discussion continue ; sous prétexte de demander des précisions sur la déclaration ministérielle, chaque parti oppose son programme à celui du gouvernement. Hier, dans une intervention éloquente, qui a reçu un accueil mérité de la Chambre, M. Aubriot a précisé l'opinion du parti socialiste ; puis M. Ajam a développé la thèse des républicains « conservateurs. » C'est sur le terrain économique la conception d'une liberté absolue, qui, hélas ! correspond peu à la réalité présente ; c'est sur le terrain politique la défense de l'école laïque. »

AJACCIO

M. le Commandant Alessandri

La population ajaccienne se pressait hier autour du convoi funèbre de M. le commandant Paul Alessandri, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil municipal, ancien adjoint au maire. Il a été emporté par une maladie qui depuis plus d'un an le tenait éloigné des affaires, et il a été constamment soigné avec un dévouement sans égal, par sa digne compagne, aujourd'hui inconsolable.

Le commandant Alessandri était âgé de soixante-onze ans. Il avait fait une partie des campagnes du second empire et pris part à la guerre contre l'Allemagne. Il se distingua en plusieurs occasions et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Quelques années après, il demanda sa mise à la retraite et rentra à Ajaccio, où il fonda une importante maison de commerce. Très estimé de ses concitoyens, très populaire, il fut appelé à siéger au Conseil municipal et remplit les fonctions d'adjoint au maire.

Au milieu des satisfactions d'une existence honorable et tranquille il eut la douleur de perdre son fils unique sur lequel il fondait tant d'espérances. Malgré son énergie, malgré les préoccupations de la vie politique et commerciale, il ne se consola jamais de la perte de ce fils bien-aimé, qu'il a rejoint maintenant.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les capitaines Emile Pinelli et Dominique Pinelli, MM. Valère et Geromini. Le deuil était conduit par le gendre, M. le lieutenant Bastiani, du 163e, MM. Alessandri et Versini de Piana.

Dans le cortège, MM. le commandant Nicoli, f. f. de maire, MM. les membres du Conseil municipal, le bureau et les membres de la Société des anciens militaires retraités, dont le défunt était président, la plupart des officiers en retraite et de nombreuses personnalités ajacciennes.

A la sortie de l'église, M. le commandant Nicoli, au nom du Conseil municipal, a dit le dernier adieu à ce brave et vaillant collègue et ami, et rappelé, à grands traits, la belle carrière de ce soldat courageux et dévoué, de ce citoyen si honoré.

Nous offrons à Mme Alessandri, à M. le lieutenant Bastiani, à Mme Bastiani et à leur famille, l'expression de nos bien vifs et sincères regrets.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juin 1910.

Le mouvement de reprise qui s'était manifesté hier ne s'est pas maintenu aujourd'hui, une nouvelle réaction des titres cuprifères ayant défavorablement influencé le marché. Notre Rente est moins bien tenue à 98.02. En dehors du Portugais qui passe à 68 frs, les Fonds Etrangers se varient pour ainsi dire pas : l'Extérieure et le Turc reproduisent leurs cours de la veille. La Serbe fait 89.05. Nos grandes Institutions de Crédit se montrent très résistantes.

La Banque de Commerce Privée de Saint Pétersbourg reprend à 387. Grâce à son passé et à sa situation privilégiée, elle doit recueillir le bénéfice de la faveur qui s'attache aux Banques Russes.

Rappelons que la banque de l'Union Parisienne offre au prix de 502.50 un certain nombre d'actions de la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba. Un acompte de 10 frs sur le dividende de l'exercice en cours devant être payé en juillet, le prix de ces titres se trouve ainsi ramené à 492 50.

Le Suez se consolide à 5.430. Valeurs de traction indécises avec une nuance de lourdeur. Le groupe russe se présente sans tendances bien définies. Le Rio ne perd pas moins de 38 frs à 1.712.

En Banque, la Mosamedes se négocie à 27 frs.

L'action privilégiée Mines d'Or d'Auvergne progresse à 199 : elle vient d'être introduite à la Bourse de Lyon ce qui ne pourra qu'en élargir le marché.

L'action Caisse des Redevances est ferme à 269. Pour avril, les recettes ont atteint 26.880 frs contre 23.293 en mars.

L'obligation 5 0/0 or, de l'Etat de Rio Grande du Nord est demandée à 479. Les travaux pour l'amélioration de la navigation du Potengy augmenteront la chiffre des exportations et assureront à l'Etat un supplément considérable de recettes.

Les Cies Françaises de Chemins de Fer ne donnent lieu qu'à de rares transactions.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Parents heureux

Madame Louis Nardini, née Crudeli, vient de mettre au monde un superbe garçon qui porte le nom de Raphaël.

La mère et l'enfant se portent bien.

Nous adressons aux heureux parents nos meilleures félicitations.

Assistance publique

Nous apprenons avec un réel plaisir que M. Maglioli, commis d'inspection de l'assistance publique à Ajaccio, vient d'être nommé sous-inspecteur dans le Jura.

Nos plus sincères félicitations.

De passage

M. Touranjon, le sympathique Archiviste départemental de la Corse.

Au départ

M. Thiriart, le célèbre compositeur de musique, se rendant en Belgique.

A vendre

Une bicyclette neuve, valeur 250 francs, vendue moitié prix.

S'adresser à M. Jean Luciani, à Calvi.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LAVATOGGIO. — Hier, ont eu lieu les obsèques de Mme Toussainte Croce, femme de M. Philippe Croce et sœur de M. Joseph Santelli, administrateur du *Sillon*. Elle s'est éteinte dans sa trente-huitième année au milieu de sa famille éplorée.

Une affluence considérable assistait aux obsèques et a suivi jusqu'au champ du dernier repos le cercueil de cette excellente épouse et mère.

Nous adressons toutes nos condoléances à MM. Croce et Santelli et à leur famille.

RAPALE. — Par décret du 15 mai, sont attribués à la commune de Rapale, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Rapale et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, pour la commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Sont exceptés de la présente attribution les biens ci-après désignés, qui ont fait retour à l'Etat : diverses terres dites Diocpo et San Martino.

La Vie Heureuse

Les déclarations du Chancelier d'Empire et de Guillaume II viennent d'évoquer l'angoissant problème du l'autonomie de l'Alsace-Lorraine ; la *Vie Heureuse*, d'après les personnalités les plus autorisées, résume, en traits saisissants, les sentiments, les idées, les actes des deux provinces-sœurs, « vaincues plus fortes que le vainqueur, » et elle publie les souvenirs de prison de l'abbé Wetterlé dont la libération vient d'être magnifiquement acclamée ; la période électorale s'achève à peine : la *Vie Heureuse* montre quelle part ont prise des femmes de cœur et de volonté au succès de leur mari et publie une intéressante réponse de M. Leroy-Beaulieu à l'enquête qu'elle a ouverte sur le suffrage des femmes ; la princesse Charles de Bourbon, née Louise de France, vient d'avoir un fils : la *Vie Heureuse* a demandé au Vicomte de Reiset un portrait de la charmante Française que sa charité a rendue si populaire ; la Princesse Hélène d'Aoste vient de chasser le fauve au Mozambique : la *Vie Heureuse* conte ses exploits ; le Printemps illumine les cieux et les cœurs : la *Vie Heureuse* reproduit l'image des plus jolies cérémonies consacrées à fêter la saison nouvelle et montre l'animation élégante du Bois, le matin ; la Mode est de plus en plus capricieuse et déconcertante : la *Vie Heureuse* recherche dans ses créations lointaines ou récentes celles qui méritent de durer ; le Grand-Palais abrite les Salons de nos deux grandes sociétés artistiques : la *Vie Heureuse* reproduit les plus séduisants portraits de femmes et d'enfants exposés par la Société Nationale et les Artistes Français ; M. Brieux vient d'être reçu à l'Académie : la *Vie Heureuse* commente les idées qui donnent à son œuvre sa belle ligne morale ; on célèbre le centenaire d'Alfred de Musset : la *Vie Heureuse* présente sur la philosophie du poète quelques aperçus nouveaux ; le *Prix Vie Heureuse*, Erudition, vient d'être attribué à M. Daniel Halévy, un manuscrit choisi par le Comité *Prix Vie Heureuse* vient de paraître : la *Vie Heureuse* analyse l'étude pénétrante consacrée par le jeune critique à Frédéric Nietzsche et le drame ingénieux que Mlle Lenéru intitule : « Les Affranchis ; » Caruso vient de se faire entendre au bénéfice de l'Union Familiale, Mme de Nuovina donne de « Carmen » une interprétation nouvelle, le triomphe de l'aviateur Paulhan enthousiasme les sportsmen et remplit de fierté les cœurs français, Dubonnet plane au-dessus de Paris : la *Vie Heureuse* offre le portrait, de ces héros du jour....

Ainsi aucun fait saillant, nul courant d'opinion, aucune de ces idées qui « sont dans l'air » n'échappe à la *Vie Heureuse*, qui les expose par le texte et l'image, dans toute leur vivante actualité.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 20. à midi 24.5 + à 6 heures du soir + 20.5
Maxima + 25.4. Minima + 17.5.
Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Dans les Consulats

Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Flach, fils de notre distingué juge de paix, vient de satisfaire brillamment aux épreuves du concours pour l'admission dans les consulats.

Nous lui adressons nos félicitations très affectueuses.

Fraudes électorales

La Cour d'Aix a eu à s'occuper, la semaine dernière, d'une affaire de fraudes électorales dont elle était saisie sur renvoi de cassation. Il s'agissait des fraudes commises dans les communes de Campana, Parata et Carpineto, cantons de Piedicroce. Les prévenus étaient au nombre de seize. Ils ont été tous condamnés à des peines variant de 15 à 40 jours de prison, et à des amendes de 50 à 100 francs.

La cour, tout en accordant le sursis de la loi Bérenger aux inculpés frappés de peine d'emprisonnement, a, en outre, condamné les seize délinquants à l'interdiction des droits civiques pendant trois ans.

Poubelles enlevées

Depuis quelque temps de nombreuses ménagères se plaignent que les bottes à ordures qu'elles déposent devant leur vestibule en attendant le tombereau, sont enlevées.

Il résulte des renseignements qui nous ont été donnés que des gamins — ayant formé un syndicat — s'emparent des cassettes exposées dans la rue, pour les faire servir, dans quelques jours, aux feux de la Saint-Jean.

Nos ménagères fatiguées d'avoir souvent à se préoccuper de se procurer une poubelle, se décident à jeter leurs ordures ménagères sur la chaussée. Aussitôt paraît un agent de police qui leur dresse procès-verbal.

Alors que faire ?

Il nous semble que l'on pourrait en partie porter remède à cette situation si le tombereau passait dans chaque rue à heure fixe et s'il était muni d'une clochette annonçant son passage.

Ecole d'infanterie

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis, à la suite des épreuves écrites de 1910, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire d'infanterie : les sergents Santini, du 163e, Arrighi de Casanova et Cristiani, du 80e, Paoli, du 122e.

Nouvelles coloniales

M. le lieutenant Bonaccorsi, en service en Indo-Chine, a été affecté au 1er rég. de tirailleurs tonkinois.

M. le docteur Crudeli est nommé médecin de l'assistance médicale indigène à Seguala, Côte d'Ivoire.

M. Franceschi, commis de l'administration coloniale, est désigné pour le cercle de Sokolo, Haut-Sénégal Niger.

M. Libarati est nommé préposé payeur du Trésor à Tombouctou.

Un disparu

Il s'agit du *Cyrnos*, ce beau steamer lancé en 1890, que commandait M. le capitaine Lacotte, si recherché alors des voyageurs. Ce paquebot a été vendu par la Cie Fraissinet, qui ne pouvait plus l'utiliser pour ses services de Corse et encore moins sur les autres lignes, à la Cie espagnole Islena maritime, qui l'utilisera pour son service postal de Palma à Barcelone et à Valence. Sa machine à triple expansion lui permettait de réaliser une vitesse de 14 nœuds ; il jauge 475 tonneaux et mesure 67 mètres 50 de long sur 8 mètres 70 de large.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

ÉTAT CIVIL

Mariage.

Belgodere Dominique-Antoine, surveillant militaire, et Delfini Marie-Françoise.

Vaini Raphaël, journalier, et Olivieri Louise, ménagère.

Naissance.

Thiers Pierre Joseph.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

VIZZAVONA

Cte HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits
Nouvelle installation moderne
Garage d'automobiles
Omnibus à la gare de Vizzavona
V. BUDTZ.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00333

LEVIE

Mystère Sanglant

Assassinat d'un Maréchal-des-logis de gendarmerie

Tentative d'assassinat sur un Gendarme

Ajaccio, 16 juin.

Un drame sanglant s'est déroulé, la nuit dernière, au col de Pians, territoire de la commune de Levie.

Vers deux heures du matin, les nommés Branca et Lucchinacci, qui se rendaient à leur travail, découvrirent sur la route de Sainte-Lucie de Tallano, le cadavre du maréchal des logis de gendarmerie Désomery et le corps du gendarme Chevalier, qui respirait encore.

Profondément impressionnés par cet horrible spectacle, Branca et Lucchinacci retournèrent à Levie, et s'empressèrent de rendre compte à la brigade de gendarmerie, dont les deux infortunées victimes faisaient partie, de la lugubre découverte qu'ils venaient de faire.

Voici ce qui résulte des premiers éléments que l'on a pu recueillir sur ce crime odieux.

Le maréchal des logis Désemery et le gendarme Chevalier devaient se rencontrer à minuit, à la fontaine de Mala, avec la brigade de Sainte-Lucie-de-Tallano.

Soudain, comme ces deux braves agents de la force publique marchaient en pleine obscurité, éclatèrent quatre coups de feu, tirés du fossé de la route.

Désemery voulut riposter ; les forces lui manquèrent ; le malheureux avait reçu deux balles en pleine poitrine.

Chevalier, quoique frappé dans la région lombaire par plusieurs projectiles, tira deux coups de revolver sans atteindre personne ; puis, après avoir tiré il tomba, lui-même, la face contre terre.

Le maréchal des logis ne survécut que quelques minutes à ses blessures.

Quant au gendarme Chevalier, son état est très grave.

Tous deux sont mariés et pères, chacun, de deux enfants.

Le malheureux maréchal des logis qui a été tué si misérablement, a 24 ans de services, est décoré de la médaille militaire, et lors de sa dernière inspection, M. le Gouverneur de la Corse l'avait proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Toute la population de Levie, navrée d'un si lâche forfait, s'est portée, respectueuse et émue, sur les lieux du crime.

Les obsèques de ces deux malheureuses victimes du devoir auront lieu aux frais de la population.

On attribue le crime aux bandits qui tiennent la campagne.

Le Parquet de Sartène est arrivé sur les lieux.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Seine

Paris, 16 juin.

MM. de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, socialiste, et Chérieux, radical, sont candidats au siège laissé vacant par suite du décès de M. Chauvière, du député du 15e arrondissement de Paris.

Conseil d'Arrondissement

Convocation des électeurs de Bastia-Terravecchia

Paris, 16 juin.

Les électeurs du canton de Bastia-Terravecchia sont convoqués, le 5 juillet prochain, pour procéder à l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Pierre Valery, décédé.

NIMES

Terrible Accident

Le soldat Susini *tombe foudroyé*

Nimes, 16 juin.

Un pénible événement, qui eut pour conséquences la mort violente d'un jeune soldat du 40e de ligne, s'est produit la nuit dernière au champ de tir de Massillan.

Le soldat Susini, originaire de Serra-di-Scopamène, placé en sentinelle devant la poudrière du camp de Massillan, eut, à un moment donné, la fâcheuse inspiration d'abandonner son poste sans rien dire et se dirigea vers un bâtiment militaire situé à environ 200 mètres de la poudrière.

La nuit était profonde ; la sentinelle placée en cet endroit, ne reconnaissant pas Susini, fit les trois sommations d'usage.

Susini ne répondit pas.

La sentinelle, n'obtenant aucune réponse, fit feu sur l'infortuné Susini qui tomba foudroyé par une balle en pleine poitrine.

Le cadavre du pauvre soldat a été transporté à l'hôpital militaire.

La famille a été prévenue télégraphiquement.

Ce déplorable événement a produit dans toute la ville une vive émotion.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 16 juin.

M. le médecin-major Savidan sera proposé pour chevalier de la Légion d'honneur en récompense de la conduite héroïque dont il fit preuve au cours du sauvetage des cadavres du *Pluviose*.

La Conquête de l'air

Un Monoplan de Blériot

Paris, 16 juin.

L'administration militaire ayant fait à l'aviateur Blériot la commande d'un monoplan à deux places, celui-ci, qui accomplit actuellement, en qualité de lieutenant au 36e d'artillerie, une période dans la réserve, livra le monoplan en question en le conduisant par la voie aérienne.

Parti de Vuy-les-Moulineaux il atterrit au parc de Vincennes aux applaudissements de ses camarades.

Interpellation Benazet

Paris, 16 juin.

M. Benazet, député républicain de l'Indre, a écrit au Ministre de la Guerre pour lui annoncer qu'il l'interpellerait au sujet de l'ordre qu'il avait donné de faire passer dans le service du génie, le personnel, le matériel et les crédits affectés à l'aviation militaire.

LE BUDGET DE LA GUERRE en 1911

Paris, 16 juin.

Les dépenses prévues au budget de la Guerre pour l'année 1911 sont en partie connues.

Ce budget comporte une augmentation de vingt-cinq millions et comprend notamment :

Pour la loi de deux ans,	5.000 000.
pour les retraites,	1.000.000.
pour l'artillerie,	2 000 000
pour l'autoroutisme,	1.000.000.
pour solde des officiers,	4.500 000.
pour la gendarmerie,	1.000.000.
pour les denrées,	6 000.000.
pour les mitrailleuses,	3.000.000.

IMPORTANTE RÉUNION du Parti Radical-Socialiste

Paris, 16 juin.

Le comité exécutif radical-socialiste a tenu une réunion fort mouvementée, au cours de laquelle fut nettement établie l'attitude à observer à l'avenir.

Après une discussion des plus vives, qui dura jusqu'à une heure du matin, il fut décidé, que le parti radical-socialiste devrait désormais un parti formé et qu'il se réparerait nettement de l'Alliance Démocratique.

Meeting Socialiste

La Grâce de Liabeuf

Paris, 16 juin.

La fédération socialiste de la Seine a tenu hier soir un important meeting, au Tivoli, en faveur de la grâce de Liabeuf, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine pour assassinat de deux agents de police.

Des discours violents contre l'état social actuel et contre la police des mœurs furent prononcés par des députés socialistes, notamment par M. Jaurès.

On vota un ordre du jour dans lequel la fédération socialiste demande à M. Fallières la grâce du condamné, ordre du jour que les députés socialistes remettront eux mêmes au Chef de l'Etat.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Proposition Ceccaldi

M. Ceccaldi, député de Vervins, monte à la tribune et propose la révision du réseau des routes nationales.

La proposition de M. Ceccaldi est adoptée sans discussion.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Les élections de MM. Fournier, Sarlovèze, Desjardins, et Torriont sont validées sans débats.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations suivantes :

de M. Mauger, sur les intentions du Gouvernement à l'égard de l'extension aux travailleurs agricoles des lois ouvrières déjà existantes et appliquées aux ouvriers industriels ;

de MM. Fourment, Colly, Octave Vigne et Marietton, sur la grève des chemins de fer du Sud, notamment sur la main d'œuvre militaire au cours de cette grève ;

de M. Ferdinand Buisson, sur la politique scolaire du Gouvernement ;

de M. Maurice Bertaux, sur la politique générale du Cabinet ;

de M. Malvy, sur les projets de réforme fiscale du Gouvernement.

M. Mauger

auteur unique, monte à la tribune et prend la défense des ouvriers agricoles.

Il demande que la même loi protectrice qui couvre les ouvriers de l'industrie s'étende avec autant de bienveillance sur les travailleurs des champs.

L'orateur fait un saisissant tableau de l'existence que mènent ces prolétaires du sol, exploités actuellement par les grands propriétaires jouisseurs ou leurs métayers avides.

C'est une question d'humanité qui s'impose. On ne doit pas faire attendre aux travailleurs agricoles les lois de protection qui leur sont dues.

M. Viviani

ministre du Travail, répond au précédent orateur.

Il reconnaît avec M. Mauger que la classe des ouvriers agricoles mérite la bienveillance du gouvernement au même titre que les ouvriers de l'industrie.

Le Ministre passe en revue les lois sociales déjà appliquées, sous le nom de loi Millerand et réglementant le travail des mineurs des enfants et des femmes, la limitation des heures de travail, et enfin, la loi sur les assistés.

Il rappelle que la chambre précédente a déjà voté la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Le Sénat est saisi, de cette dernière loi qui donnera satisfaction à la classe si intéressante des travailleurs du sol.

Les Chemins de Fer du Sud

M. Fourment

monte à la tribune et développe une interpellation sur la grève des chemins de fer du Sud de la France.

Les revendications des cheminots du S.-F. sont des plus légitimes. Le travail qu'on exige deux n'est nullement en rapport avec les salaires de famine qui leur sont alloués.

La grève dure depuis déjà trois semaines environ et les grévistes n'ont cessé de donner l'exemple d'un plus grand calme et de la plus grande modération.

Mais cette situation tendue ne peut, ne doit durer.

Il blâme le gouvernement de mettre l'armée au service du capital et de faire conduire les trains du S.-F. par les mécaniciens du génie. Cette attitude de la part du Gouvernement est plutôt provocatrice et ne peut engendrer que des troubles qui pourraient devenir regrettables.

Il demande au Ministre des travaux Publics quelles mesures il compte prendre pour trouver un terrain d'entente entre les grévistes et la Compagnie.

M. Millerand

monte à la tribune pour répondre à cette interpellation.

« Tant que les grévistes ne seront pas rentrés à leur poste, dit-il, aucune entente n'est possible, c'est par là qu'il faut commencer. »

Faisant l'historique de la grève, il démontre qu'elle a eu pour point de départ non les questions de salaire et de travail, puisqu'il est prouvé que les employés du S.-F. ont un salaire plus élevé que leurs camarades du P.-L.-M., mais le renvoi de la compagnie d'un des leurs dont les services ne convenaient plus à l'Administration du S.-F.

M. Fourment

se déclare satisfait.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Tribunaux pour enfants

Le Sénat prend en considération une proposition de loi tendant à la création de tribunaux pour enfants qui se rendraient coupables de crimes et de délits de droit commun.

Mendicité et Vagabondage

M. Fiandin monte à la tribune et donne lecture d'une proposition de loi relative à la suppression de la mendicité et du vagabondage.

Il préconise la création d'asiles et d'hospices, pour les vieux et les infirmes, et d'établissements d'assistance par le travail pour enrayer ces deux plaies sociales : la mendicité et le vagabondage.

La Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger relative à l'abrogation de l'article 340 du code civil.

Après une longue discussion, le Sénat adopte l'article 2.

Le premier paragraphe de l'article 3 est également mis aux voix et adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. Noël Aimo, capitaine, chevalier de la Légion d'honneur ; Mlle Joséphine Aimo ; Mme veuve Régulus Aimo ;

Les familles Lingénieur, Vergez-Trey, veuve Pietri, Souchières et Aimo ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR EUGÈNE AIMO

Officier d'Administration de 1re classe
Chevalier de la Légion d'Honneur
Gestionnaire du service des vivres

leur frère, beau-frère, neveu et cousin germain, décédé à Montpellier, le 15 juin 1910

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 166 — SAMEDI 18 JUIN 1910

00334

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	20 »

Union postale, un an : Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Marc, martyr
Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 10 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 29.
Fête de Demain : Sainte Julienne.

17 JUIN

LES INTÉRÊTS RÉGIONAUX
et la Décentralisation

Depuis les Élections, on se livre avec ardeur, dans les milieux politiques et dans les bureaux de rédaction, à un petit jeu très amusant, *bien qu'il soit passablement absorbant.* Ce n'est plus, comme au temps jadis, le bilboquet auquel ont excellé tant de virtuoses de la plume ; c'est *une sorte de jeu de patience qui* consiste, étant donné un damier représentant la France, à découper sa surface en un certain nombre de *polygones irréguliers* qu'on appelle *des régions.*

Bien entendu, les combinaisons se multiplient à l'infini. Les uns préconisent, au lieu de nos 87 départements, 75 régions ; d'autres se contenteront de 60, de 36 ou de 25 ; les plus habiles parviennent même à équilibrer leur affaire avec vingt régions. On n'a pas encore trouvé mieux.

On appelle pompeusement cela la réforme administrative, et il est des gens qui s'imaginent volontiers que toute la réorganisation, reconnue indispensable par M. Briand lui-même, tient dans ce simple travail de patience.

C'est là une erreur qu'il ne faut pas laisser subsister. La vérité est que la plus grande partie de la réforme administrative, — et la plus difficile, — consiste dans la décentralisation des pouvoirs, dans la simplification des rouages administratifs, *bien plus* que dans la modification des limites.

Sans doute, l'un ne va pas sans l'autre. Il est indéniable que la division actuelle ne répond plus, sur beaucoup de points, aux nécessités économiques nouvelles. On s'explique mal, par exemple, la séparation toute factice qui existe entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, obligeant notamment les habitants de Saint-Omer à se rendre à la préfecture d'Arras (25.000 habitants), deux fois plus distante que celle de Lille (250.000 habitants). On ne comprend pas davantage pourquoi une division entre la Seine-Inférieure et l'Eure, entre la Manche et le Calvados, entre l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher ; pourquoi Trévoux dépend de Bourg alors qu'il est à deux pas de Lyon ; pourquoi il existe une préfecture à Mont-de-Marsan, alors que le département *des Landes pourrait dépendre bien* plus commodément moitié de Bordeaux, moitié de Pau ; pourquoi les cent mille habitants de Toulon sont obligés d'aller chercher leur Préfet dans la montagne de Draguignan (9.000 habitants), alors qu'ils sont à une demi-heure de Marseille (500.000 habitants), etc., etc.

Mais, ces anomalies une fois rectifiées, c'est aussi toute notre vieille bureaucratie, tout notre arsenal administratif, électoral, judiciaire, fiscal, qu'il faut prendre par la base. C'est les pouvoirs des assemblées locales élues qu'il faut élargir, afin de donner à ces assemblées une raison d'être et une fonction *en rapport* avec leur importance.

Les Conseils généraux n'ont pas les attributions qui pourraient en *faire les précieux boute en-train* de l'activité économique d'une région. Quant aux Conseils d'arrondissement, on se demande en vain quel est leur rôle et si vraiment ils sont bons à quelque chose.

Or, quelle que soit l'étendue des limites territoriales que l'on assignera aux nouveaux groupements en préparation, on n'aura accompli qu'une œuvre infime et sans portée pratique, si l'on ne commence pas par élargir les attributions des élus régionaux, de façon à leur confier directement la gestion des intérêts de leur région.

Cela ne veut pas dire qu'il faille transformer les Conseils généraux en autant d'arènes politiques qui tendraient à se substituer au Parlement ; cela aboutirait à une regrettable anarchie de pouvoirs, et il y a, Dieu merci, bien assez de deux Chambres pour élaborer les lois. La mission des assemblées régionales serait tout autre : elle viserait surtout au développement économique du pays, à la mise en valeur des ressources locales, à l'exploitation des multiples richesses de la province, qui demeurent souvent inemployées parce que les Conseils généraux *ne disposent ni des pouvoirs,* ni des ressources nécessaires.

Le préfet, dans l'organisation actuelle, est, à la fois, l'agent du gouvernement *et l'administrateur du* département. Or, voici une anomalie flagrante : tandis que le Conseil municipal, assemblée délibérante de la commune, élit lui-même sa municipalité, c'est-à-dire l'organe d'exécution de ses délibérations, le Conseil général doit se contenter de délibérer, et s'en remettre ensuite au préfet du soin d'exécuter ses décisions. Il y a là une dualité de pouvoirs des plus préjudiciables à l'unité, à la bonne marche des affaires.

Il faut en finir avec cette centralisation à outrance qui nous étouffe et ruine nos budgets. « A l'âge du téléphone, de la télégraphie sans fil *et de l'aviation,* disait M. Lucien Bourgeois, nous en sommes encore au temps des diligences et des coches. » Rien n'est plus vrai.

En même temps donc que nous supprimerons le scrutin d'arrondissement, faisons disparaître la vieille organisation arrondissementière et ses non-valeurs. Donnons à tous les échelons administratifs : à la commune, à l'arrondissement, au département, à la région, leur personnalité civile et administrative, pour fonctionner comme organismes indépendants et viables. Changeons le moins possible les habitudes du pays, mais habituons chaque groupement à faire ses affaires lui-même ; c'est le meilleur moyen de les faire bien et surtout économiquement.

Le point de vue, en effet, que l'on ne doit jamais oublier est celui des économies. Or, il est facile de voir que plus l'on restreindra l'intervention du pouvoir central dans les affaires régionales et locales, plus les fonctionnaires représentant ce pouvoir central deviendront inutiles. La création des maires ou administrateurs élus pour six ans dans les arrondissements, les départements ou les régions, c'est la possibilité de supprimer les sous-préfets. De même, les trésoriers payeurs généraux, les receveurs particuliers, etc., dans tous les centres où la Banque de France possède des succursales, ne pourraient-ils pas être supprimés ? Il y a, de ce fait, de très sérieuses économies à réaliser.

Rendons aux départements élargis, aux pouvoirs locaux réorganisés, tout ce dont le budget de l'Etat s'est inutilement enflé, tout ce qui n'intéresse pas l'Etat tout entier. Nous débarrasserons du même coup les membres du Parlement des sollicitations infinies qui sont la cause la plus sérieuse des plaintes, et qui peuvent, en effet, leur faire perdre la vue de leur véritable rôle d'élus de la nation. Voilà la réforme que, selon l'expression même de M. Briand, « il faut réaliser pour le bien de la France. »

J. SOLEIL.

Propos d'actualité
Le Revers du Progrès

Je frémis un peu à la pensée de l'idée que je vais émettre et dont je demande pardon d'avance aux esprits d'avant-garde, mais il est des heures — ces heures de misanthropie où l'on doute de tout, de tous et de soi-même, — durant lesquelles je cherche en vain à quoi peut servir le Progrès.

Vous levez les bras, bonnes gens, et vous cherchez l'anathème qu'on peut jeter à la face d'un mécréant du mon espèce ? Soit ! plaignez-moi ou frappez-moi, mais écoutez-moi d'abord.

Je viens justement de parcourir une revue des grandes découvertes du dernier siècle qui fut fécond en inventions géniales. J'en extrais quelques citations :

« Le XIXe siècle, écrit l'auteur de cette nomenclature, a trouvé la diligence, la presse à imprimer à main, la faux, la chandelle de suif, la poudre à canon, le métier à bras, le fusil à pierre, la mongolfière, le navire à voiles. Il a laissé, en cédant la place au XXe : les chemins de fer, les machines typographiques rotatives, les faucheuses mécaniques, la gaz et l'électricité, les explosifs puissants, les machines à filer et à tisser, les armes rapides, les aéroplanes, les croiseurs cuirassés et les sous-marins. » J'en passe et des meilleures dans le lot des merveilles dont la dernière période centenaire ne fut certes pas avare. Mais ce que j'ai relevé suffit à ma démonstration.

Car, après avoir passé la revue en question, je me demande si l'humanité en est plus heureuse. Si nous faisons en 4 heures le voyage qui nécessitait 4 jours autrefois, nous avons vu le prix de la vie augmenter dans les proportions les plus inquiétantes ; si l'industrie s'est développée elle a ruiné le travail rural, elle a attiré dans les grands centres des braves gens qui jadis vivaient simplement — mais vivaient — dans les campagnes, alors qu'ils s'épuisent aujourd'hui dans des usines ou des manufactures ; si les procédés de culture se sont améliorés, le paysan n'en est pas plus riche, au contraire ; la lumière éblouissante nous engage à continuer notre rude tâche pendant la nuit que nos ancêtres si l'on imprime plus de livres et si, par suite l'instruction se développe, nous a-t-elle appris le moyen d'être heureux et n'a-t-elle pas semé dans le cœur des hommes plus de haine que de joie ?

Certes, nous avons créé des explosifs merveilleux, des armes incomparables, des submersibles, des sous-marins, des aéroplanes qui font l'admiration de tous. Doivent-ils servir au bonheur du monde ? Non point ! Ce sont des instruments perfectionnés de guerre destinés seulement à porter la mort, plus sûrement qu'autrefois, parmi les pauvres diables que les combinaisons de la politique internationale jettent, sans qu'ils sachent pourquoi, les uns contre les autres.

---

33. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

X

UN AVEU

— Je ne puis pas la perdre, cependant. Je ne puis pas la perdre ! J'en mourrais !

Il ouvrit un tiroir du meuble, soigneusement fermé à clef en temps ordinaire, et en tira un petit paquet ficelé de rouge, qu'il ouvrit avec de minutieuses précautions. Il découvrit ainsi une paire de souliers minuscules, en peau jaune, un collier de corail, et une longue mèche de cheveux châtains.

— Les premiers souliers que je lui ai achetés, disait-il à voix basse. Oh ! Marthe, pourquoi es-tu entrée dans ma maison ? C'est l'époque où je t'apprenais à m'appeler « père ». Doux mensonge sur des lèvres plus douces encore. Mais comme il me fait mal, aujourd'hui. Tu voilà grande ; te voilà femme et ton cœur s'est ouvert. Je ne serai plus que le second dans tes affections, tandis que je garderai jusqu'à la mort le regret de t'avoir vue partir.

— Père ! tu descends goûter ? cria une voix du bas de l'escalier.

Le vieillard eut le geste instinctif des gens qui se voient surpris : il ouvrit de ses deux larges mains les trésors puérils qu'il était en train de contempler.

— Oui, oui, répondit-il, je descends.

Et il se mit à refaire en hâte le paquet qu'il venait d'ouvrir.

Mais Marthe ne monta pas le chercher comme elle faisait d'habitude. Il referma le secrétaire et descendit de son pas pesant. La salle commune en bas, était intime et tiède, dans la demi clarté qui y régnait habituellement. La table était prête : du chocolat pour le scaphandrier, du thé pour les deux jeunes filles et des tartines beurrées sur un plat. Richebeau jeta autour de lui un regard *de béatitude,* et aussi de regret. C'était délicieux, cet intérieur net, paisible, et où tout sentait la tendre sollicitude d'une jeune fille ; mais qu'en resterait-il, bientôt, lorsque Marthe aurait fait la confidence qui lui brûlait les lèvres, et quand l'autre l'aurait emportée pour toujours ? Car le scaphandrier n'avait même pas le pouvoir de la refuser, cette fille qu'il adorait elle n'était pas à lui, il n'avait aucun droit sur elle. Et ce supplice, en perspective ; cette torture, qui pouvait commencer d'un instant à l'autre.

Marthe dirait : « J'aime André de Maurois ; veux-tu me permettre de l'épouser ? » Et il faudrait lui répondre : « Tu n'as pas à me consulter. Tu es libre. Je ne suis pas ton père, bien que je te l'aie dit, et que je sentasse ce mensonge depuis bientôt vingt ans. »

Richelieu songeait à ces choses en se mettant à table, et en surveillant la jeune fille qui préparait pour lui toutes choses, par gestes affectueux. Son âme s'emplissait de douleur à la pensée de la scène pénible qui n'allait pas tarder à se produire, et il lui fallut se secouer violemment pour ne pas laisser voir à Marthe sa préoccupation.

— Où donc est Geneviève ? demanda-t-il.

— Je ne le sais pas, père. Elle est sortie il y a plus d'une heure en me disant qu'elle serait ici pour le goûter. Mais je ne m'inquiète pas beaucoup d'elle. Je sais qu'elle aime à bavarder un peu, et que tout le monde l'aime, dans le pays. On la retient dans la maison où elle entre, et tout le monde se plaît à lui dire les nouvelles. Elle se sera attardée.

— Oh ! dit le scaphandrier, ce n'est pas son retard qui m'occupe, mais j'aurais désiré en ce moment surtout, qu'on ne lui racontât pas trop de choses.

— En ce moment !... Pourquoi ?

— Parce qu'il s'est passé hier des événements, au château, qui pourraient lui faire de la peine si elle venait à les apprendre.

— L'assassinat de ma tante ? Oh ! elle le connaît depuis longtemps.

— Ce n'est pas précisément l'assassinat de la tante, mais ce qui s'en est suivi... Au fait, autant vaut que je te le dise, car tu l'apprendrais à un moment ou à l'autre. Mais nous la cacherons à Geneviève, si nous pouvons. Tu sais que ma pauvre sœur a été chloroformée, avant d'être étouffée avec un oreiller.

— Oui

Eh ! bien, la police a fait une enquête, à propos de ce chloroforme, et elle a découvert, naturellement, l'achat de Marius pour mon oreille.

— Ah ! c'est donc pour cela qu'un homme est venu m'interroger deux fois, hier. Il s'était donné, d'abord, pour un ami de M. Pipeyrons, mais je ne l'avais cru qu'à moitié.

— Oui ; c'est pour cela.

— Mais, j'y songe, s'écria la jeune fille, soudainement anxieuse, cette bouteille, je n'ai pas pu la retrouver. Est-ce que... Oh ! mon Dieu !...

— Rassure-toi. Marius n'est pour rien dans le meurtre de ma sœur Mélanie. Et cette bouteille, c'est moi qui l'avais rangée, parce que je savais qu'elle contenait du poison. Mais la fière de Geneviève a été soupçonné, parce que les premières recherches conduisent sur sa trace, et parce que la pharmacien avait écrit son nom sur un livre. On a même mieux fait que la soupçonner. Marthe ; on l'a arrêté.

— Arrêté !

— Oui, le même homme que tu as vu ici, et qui est brigadier de la police de sûreté. Hier soir, Marius était au château, les menottes aux mains, et accusé du crime.

— Oh ! c'est affreux !

— Heureusement pour lui... et pour nous, il a pu établir son innocence, et ce matin même on le remettait en liberté.

Marthe avait légèrement pâli. Ces mots « et pour nous », lui rappelaient que Marius Pipeyrons était son oncle, le mari de sa tante, qu'il venait de côtoyer la boule éternelle, que c'était un être déplaisant et brutal, et qu'il faudrait un jour l'avouer à André de Maurois, qui ne se soutirait certainement pas très flatté de la confidence.

— C'est affreux, répéta-t-elle.

— Ma chérie, lui dit Richelieu, ne donnons pas aux choses plus d'importance qu'elles n'en ont. Marius n'est notre parent que par alliance, et nous n'avons même pas à regretter de l'avoir connu, car je ne soupçonnais très bien qu'au moment où il était question de son mariage, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour l'empêcher. L'événement n'a pas tardé à prouver, d'ailleurs, que j'avais raison. L'accord n'a pas duré longtemps entre lui et ma pauvre sœur. Ils étaient à peine en ménage depuis plus d'un an, qu'il leur fallait se séparer, l'un pour regretter la mer, et l'autre pour rentrer en condition. Au surplus, il n'a été soupçonné que quelques heures, et nous en sommes à tout rapidement reconnus.

Voilà cependant l'œuvre du progrès. Je me risque à demander ce que l'humanité a gagné en bonheur lorsqu'elle a substitué peu à peu au farniente et à la vie animale des origines le labeur pénible et décevant de la civilisation moderne. Si je place côte à côte le nègre africain qui vit à sa guise, qui demande au sol l'indispensable à sa propre existence, et le mineur, le terrassier, le forgeron des hauts fourneaux, la pauvre ouvrière des villes, je n'ai pas d'hésitation pour deviner quel est le plus enviable? Cela ne veut pas dire que les derniers trouveraient volontiers leur sort avec les autres, la misère elle-même a sans doute ses compensations. Je n'ai pas songé à réclamer le retour à l'existence des premiers hommes, bien que nos contemporains sont nombreux qui ne perdraient pas au change. Mais j'ai voulu dire simplement que si le progrès est une belle chose, il comporte peut-être autant de revers que de satisfactions.

Pol HARDUIN.

LA CORSE
à l'Exposition de Bruxelles

Sur les indications de la Compagnie P. L. M. et de la Compagnie de chemins de fer départementaux, MM. Dillaye et Ch. Gaumont, de la célèbre maison Gaumont et Cie, de Paris, sont venus en Corse afin de prendre des vues cinématographiques pour l'Exposition de Bruxelles.

Ces messieurs ont, pendant trois semaines, parcouru notre île dont ils ont admiré les beautés; ils ont été particulièrement impressionnés par les paysages grandioses de la ligne du chemin de fer.

Grâce aux traine spéciaux mis gracieusement à leur disposition par la Compagnie C. F. D., ils ont pu prendre avec leurs appareils perfectionnés les plus beaux paysages.

Espérons que leurs films seront réussis et qu'à l'Exposition de Bruxelles, où ils vont être mis sous les yeux d'un public énorme, la superbe réclame ainsi faite aura les meilleurs résultats pour le développement du tourisme dans notre Ile de Beauté.

Nous ne pouvons qu'adresser nos félicitations à MM. P. L. M. et C. F. D., ainsi qu'à MM. Dillaye et Gaumont.

LES ROUTES NATIONALES

M. Pascal Cecealdi, député de Vervins, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le Ministre des Travaux publics à mettre à l'étude la revision du réseau des routes nationales en vue d'en retrancher celles qui ont définitivement perdu le caractère d'intérêt général et d'y incorporer les routes départementales, chemins de grande, de moyenne et de petite communication, ainsi que les voies urbaines qui, par la nature et l'importance permanentes de leur fréquentation, ont conquis le caractère d'intérêt général. »

Ce projet a été mis aux voix et adopté.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juin 1910.

La semaine débute de façon peu brillante. Le marché en banque continue influencé par une nouvelle et sensible baisse des titres cuprifères. Sauf notre Rente très résistante à 96.92, les Fonds d'Etats sont faibles. Le Turc réactionne à 94.10, le Serbe à 88.50 et le Russe 1909 à 101.30. Les Etablissements de Crédit sont hésitants. Le Crédit Lyonnais se tasse à 1.405; le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 840 et la Société Générale à 730. Excellente tenue du Crédit Foncier à 815, ses obligations Foncières et Communales sont toujours très recherchées par l'épargne.

La Banque de Commerce Privée de Saint Pétersbourg est ferme à 587.

Mercredi prochain 15 juin aura lieu la souscription aux 240 000 obligations 4 1/2 0/0 or de 500 frs de l'Emprunt de conversion 1910 de l'Etat de Minas Hérais (Brésil). D'après les souscriptions déjà reçues par correspondance, on peut augurer un succès pour cette opération.

Les valeurs industrielles et de traction se présentent en moins vaine. Suez 5.420. Charbonnages Russes lourds. Baisse du Rio 1.777 contre 1.812.

Les valeurs de caoutchouc se sont montrées résistantes au milieu de la faiblesse générale la Castara Estates, notamment, est demandée à 94.

La central America se négocie aux environs de 20 frs.

L'action Grandes Galeries est l'objet d'un bon courant d'échanges. La Société étudie chaque jour de nouvelles créations de magasins et agences, le champ d'exploitation pour son genre d'affaires étant des plus étendus.

On recherche à 476 l'obligation 5 0/0 or de l'Etat de Rio Grande du Nord.

Chemins Français calmes.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

A Calvi

Nous avons eu pendant quelques jours M. Albert Surier, délégué du Touring-Club, journaliste parisien qui avec un remarquable talent s'est adonné à vulgariser les sports. Le Touring-Club de France l'a chargé d'une mission qui intéresse particulièrement notre pays, puisqu'elle a pour but de le faire connaître au moyen de conférences types sur la Corse. Journaliste et conférencier, M. Surier, qui est un admirateur passionné et convaincu de l'Ile de Beauté, vient depuis six ans parmi nous et il est remarquablement documenté pour travailler au relèvement de la Corse par le tourisme.

Il était descendu chez son ami M. Ottavi, procureur de la République, en compagnie de M. Henry Frick, artiste-graveur, et de M. Yves Guédon, ingénieur, représentant de la grande maison d'automobilisme de Dion-Bouton.

Nous croyons savoir que ces Messieurs, qui parcourent en ce moment la côte orientale en automobile, reviendront bientôt à Calvi.

J. O.

Nécrologie

Les familles Trojani et Padovani, de Novella, viennent d'être cruellement éprouvées par une impitoyable maladie qui la minait depuis longtemps.

Ni les soins les plus tendrement dévoués, ni les secours des praticiens les plus éclairés n'ont pu empêcher le dénouement fatal.

Femme de bien dans toute l'acception du mot, caractère doux et affable, elle emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

Ses obsèques ont eu lieu mardi dernier, au milieu d'une affluence considérable accourue de tous les points de l'arrondissement et des communes de Pietralba et Lama.

Nous adressons aux familles Trojani et Padovani l'expression de nos plus vives condoléances.

Croix Rouge Française

Société de Secours aux blessés militaires des Armées de Terre et de Mer

MM. les membres de la Section de Bastia sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi, 18 courant, à 9 heures du soir, dans le local de la Chambre Musicale, 2, rue de l'Intendance

Toutes les personnes, même celles n'ayant pas encore souscrit, sont priées d'y assister.

Le Conseil d'Administration.

SISCO

MADAME BARTOLI

Dimanche, 5 du courant, ont eu lieu, à Sisco, au milieu d'une foule nombreuse et profondément émue, les obsèques de Mme Marie Pericchi veuve Bartoli.

Femme de bien, aux mœurs simples et patriarcales, elle n'a vécu que pour soulager ses proches, pour leur consacrer une longue existence qui fut toute de dévouement et de sacrifice.

Avec une résignation touchante, nous dirions presque stoïque, elle a vu mourir tous ses frères et sœurs, un mari qu'elle adorait, tous ses enfants, à l'exception d'un seul, inconsolable aujourd'hui, et auquel ne fut même pas accordée la douloureuse satisfaction de rendre les derniers devoirs à sa mère bien-aimée.

Il y a des situations vraiment poignantes. De quelque scepticisme que l'on se targue, on ne saurait se défendre d'une réelle émotion en présence d'un tableau si navrant : une vieille mère succombant sous la douleur qui l'étreint de savoir son unique enfant malade, et ce dernier, oubliant ses douleurs physiques, pour ne penser qu'à sa bonne, à sa tendre mère à laquelle il n'a pu donner le suprême baiser d'adieu.

Le deuil était conduit par des parents et des amis dévoués qui avaient pris la place du fils absent.

Nous nous associons au deuil qui frappe les familles Bartoli, Pericchi, Giuseppi, Massei et leur adressons à toutes, mais tout particulièrement à notre cher ami Antoine Bartoli, l'expression de nos condoléances les plus sincères et les plus émues.

B. S.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 19 juin, à 8 heures 1/2

Caroline! Caroline! marche,	Sontto.
Carmen, fant.,	Bizet.
El Nino, boléro,	Routier.
Ernani, fant.,	Verdi.
Riffiet Pierrettes, polka,	Popy.

Le Chef de Musique. TIBERI

Nécrologie

M. EUGÈNE AIMO

Il y a peu de mois, nous annoncions la mort de M. Régulus Aimo : son frère aîné le suit aujourd'hui dans la tombe et plonge de nouveau cette honorable famille dans le deuil et la désolation.

M. Eugène Aimo, après de bonnes études au lycée de Bastia, avait contracté un engagement dans l'armée et quelques années après il sortait avec un bon numéro de l'école d'administration de Vincennes pour entrer dans le service [illegible] et se fayla pas à attirer l'attention de ses chefs par son zèle, ses connaissances techniques, son exactitude ; en même temps il gagnait l'affection de ses camarades par la franchise de son caractère, les excellentes qualités de son cœur, un empressement à être agréable à tous lorsque l'occasion se présentait.

Il était depuis quelques années officier d'administration de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur et gestionnaire de l'important service des vivres à Montpellier, lorsque la mort est venue l'enlever à l'affection de sa famille, de ses amis, de ses camarades, en peu de jours, et alors qu'il s'attendait à voir ses excellents services récompensés par la promotion prochaine au grade supérieur.

Nous prenons une part sincère au deuil de M. le capitaine Aimo et de sa famille, des familles Lingénieur, Vergez-Trey, Pietri, Maroni, Chéron, Canavaggio, de Pietri Aimo, Paulin, et leur présentons toutes nos condoléances.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 20. à midi 21° + à 6 heures du soir + 21°. Maxima + 24.8. Minima + 17.8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm.. 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.

l'après-midi, id.

Au départ

M. le colonel d'artillerie Peyrecave, commandant par intérim l'artillerie du 15e corps d'armée, est parti par le paquebot de Nice.

Cet officier supérieur a passé l'inspection de nos deux batteries, qui exécutent actuellement les tirs de combat, sous la direction de M. le chef d'escadron Boivin, au champ de tir provisoire de Campo-Quercio.

M. le colonel Peyrecave a inspecté également les divers services de l'artillerie.

Echos de l'incendie

Il y a bientôt huit jours qu'un violent incendie a détruit la fabrique de pâtes de M. Sanguinetti.

Depuis ce jour, il n'a été rien fait pour déblayer le magasin des détritus qui l'encombrent, et la farine et la pâte mouillées par l'eau ont commencé à fermenter au point qu'une très mauvaise odeur s'en dégage. Par ces fortes chaleurs, la santé des habitants du quartier pourrait en être incommodée. Nous demandons qu'il soit remédié au plus tôt à cet état de choses. Nous comptons sur M. le Commissaire Central et sur le Comité d'hygiène pour nous donner satisfaction aux habitants du quartier.

Puisque nous sommes obligés de revenir sur l'incendie de la rue de l'Opéra, nous en profitons pour réparer un oubli, et dire combien les infirmiers de l'Hôpital militaire ont fait preuve du plus grand dévouement en assurant le service de la pompe à incendie de cet établissement, et en essayant de sauver le plus de marchandises possible.

En particulier, nous avons remarqué le caporal Colombo qui n'en est pas à son premier acte de dévouement.

Chambre Musicale

Une Matinée Musicale sera donnée à la « Chambre Musicale », dimanche 19 juin à 3 heures, par le professeur Swicher assisté de ses élèves.

M. Swicher profita de cette occasion pour faire savoir qu'il donne toujours des leçons, mais il ne peut les donner que chez lui.

Prix d'entrée : 1 franc.

L'amour à coups de poing

— Veux-tu ! demandait le jeune A. C., cordonnier de son état, à l'accorte Giorgi Honorine, bâtière en herbe.

— La peau ! répondit celle-ci.

— Précisément. C'est ce que je voudrais.

— Flute ! riposta Honorine, qui a lu « Les Misérables. »

Il faisait nuit, dix heures venaient de sonner à tous les beffrois et l'on se trouvait près de l'Hôpital Militaire. L'endroit était mal choisi pour une conversation amoureuse ; l'heure itou : d'autant plus que rôdeurs en matière avait été piniôt déplorable.

Bref, l'accorte donzelle refusa de « vouloir. »

A. C. insista, pardon insistèrent, car ils étaient deux ; en bon copain, le sieur P. R. l'accompagnait dans son amoureuse expédition hospitalo-nocturne, mais voyant que, dissemblable en ce point aux allumettes suédoises, elle ne s'allumait par aucune friction, les deux enflammés transformèrent leurs doux propos en violents coups de poing qui s'abattirent sur le farouche dragon de vertu qu'est la jeune et abordable Giorgi Honorine.

Sur sa plainte procès-verbal a été dressé.

Les expulsés

Pour avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion, Canez Eugène, italien, condamné diverses fois pour vol, a été à nouveau appréhendé et déféré au Parquet.

Peu gêné !

Il l'est peu, en effet, le sieur Pollegro Gallicani, âgé de 24 ans, qui, sans doute, pour montrer qu'on peut être pauvre et bien bâti, exhibait son académie, sur le vieux port, aux yeux scandalisés des passants ou des gens qui étaient à leurs fenêtres.

Estimant, non sans raison, que pareille tenue est juste tolérée aux statues — et encore, d'aucunes ont une feuille de vigne — la police a dressé, contre le « Nuisant, » procès-verbal pour attentat à la pudeur.

Il a été arrêté et sera déféré au Parquet.

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux

Joseph LUCCHETTI

livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant

(Voir l'annonce à la 4e page)

Au Port

Entrées :

— Vap. « Iberia, » cap. Lahaye, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carrès, venant de Marseille.

Sorties :

— Vap. « Iberia » cap. Lahaye, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carlès, parti pour Livourne.

— Brick-goël. franç. « Marie-Louise-Elisabeth, » cap. Brondi, parti pour Cassis.

Brick-goélette français « Charles, » cap. Sarinelli, parti pour Padulella.

On demande

On demande une bonne pour aller passer trois mois avec famille à la campagne.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissances.

Bernardini Marie Colombe. — Ercole Emile.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Le Secrétaire, Astarita.

AVIS DE DÉCÈS

M. Noël Aimo, capitaine, chevalier de la Légion d'honneur ; Mlle Joséphine Aimo ; Mme veuve Régulus Aimo ;

Les familles Lingénieur ; Vergez-Trey ; veuve Pietri ; François Maroni ; Chéron, commandant du génie ; Canavaggio ; de Pietri ; Souchières ; Aimo et Jules Paulin ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR EUGÈNE AIMO

Officier d'Administration de 1re classe
Chevalier de la Légion d'honneur
Gestionnaire du service des vivres

leur mère, beau-frère, neveu et cousin germain, décédé à Montpellier, le 15 juin 1910.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Eugène Ponzevera et Mme Eugène Ponzevera née Pietri ; Mlles Antoinette et Thérèse Ponzevera ; M. Vincent Ponzevera ;

Les familles Ponzevera, Pietri et Ghio,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petit ange

MARIE-ELISABETH PONZEVERA

leur fille, sœur, nièce, décédée à l'âge de 6 ans, et les prient d'assister à son inhumation qui aura lieu le 18 courant à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 19, Place Saint-Nicolas.

L'officier d'administration de 1re classe Orsini, chevalier de la Légion d'honneur ;

Mme Orsini, née Carrère ;

Mlle Camille Orsini ;

Mme veuve Carrère ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. VITAL-JEAN-LÉON-MARCEL ORSINI

Fourrier trente-six des Equipages de la flotte

leur fils, frère, petit-fils, décédé à Biarritz (Chalet Mann, avenue des Pyrénées), le 10 juin 1910, à l'âge de 21 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

« Omnium Corse »

Société anonyme pour favoriser le développement du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture en Corse.

Pour renseignements s'adresser à M. LOUIS BRUGIER, banquier, rue de la République, 19, Marseille.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	16 juin	—	17 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.80	—	98.80
de 3 0/0 amortis.	98.50	—	98.35

ex-coupon

LEVIE

Mystère Sanglant

Assassinat d'un Maréchal-des-logis de gendarmerie

Tentative d'assassinat sur un Gendarme

Levie, 17 juin.

Le double assassinat commis jeudi sur la personne des deux malheureux maréchal des logis et gendarme de la brigade de Levie, passionne de plus en plus notre paisible population où les deux pauvres victimes jouissaient de l'estime et de l'affection générale.

Voici quelques renseignements supplémentaires sur le crime odieux :

L'on incline de plus en plus à croire que les deux infortunées victimes ont été frappées au cours d'une rencontre avec les bandits, rencontre inattendue, sans doute, vu les circonstances du crime et l'état des lieux.

Les gendarmes et leurs meurtriers se rencontrèrent à un endroit où la route fait un coude brusque ; craignant d'être pris, les bandits firent feu sur le maréchal des logis Désemery et le gendarme Chevalier.

A côté des victimes on a retrouvé les bourres des fusils, ce qui prouve que les coups ont été tirés à bout portant.

Le coup de fusil, tiré sur le maréchal des logis Désemery, a pénétré dans le bras gauche, puis traversé le corps du part en part.

La mort a été foudroyante;

Le gendarme Chevalier a été frappé de deux balles : l'une au sternum, la seconde à la hanche.

Son état continue à être très grave.

Les funérailles que l'on prépare au malheureux maréchal des logis Désemary, tombé victime de son devoir, revêtiront un caractère imposant.

Elles seront faites aux frais de la population.

Le Parquet de Sartene, qui se trouve sur les lieux du crime, a ouvert une enquête des plus minutieuses pour retrouver les auteurs de l'odieux forfait.

Nouvelles Maritimes

Dans les Ambassades

Paris, 17 juin.

M. le capitaine de frégate de Faramond de Lafajole est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Berlin.

Commandements à la mer

M. le capitaine de vaisseau Girard Labercerie est nommé au commandement du cuirassé *Suffren*.

M. le capitaine de vaisseau Gervais est nommé au commandement du cuirassé *Jauréguiberry*.

Médaille militaire

Gendarmerie

Paris, 17 juin.

Le gendarme Chevalier, de la 15e légion ter, est inscrit d'office au tableau de concours pour la Médaille militaire.

Le gendarme Chevalier, de la brigade de Levie, a été blessé grièvement par des bandits.

CONGRÈS
des Rédacteurs des P. T. T.

Paris, 17 juin.

Le Congrès des rédacteurs des Postes et Télégraphes, réunis aujourd'hui, a voté, à l'unanimité, et après une longue discussion, son affiliation à la Fédération des fonctionnaires.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Le relèvement du Submersible

Nouvel Accident

Calais, 17 juin.

L'échouage du *Pluviose* en cale sèche devient de plus en plus pénible.

On dirait que le grand cercueil ne veut pas se dessaisir de ses victimes.

Des essais de relevage furent tentés aujourd'hui ; ils réussirent au début, et déjà une lueur d'espoir perçait au cœur des intrépides et dévoués serviteurs.

Soudain, deux chaînes, qui rattachaient le chaland remorqueur au submersible, cassèrent l'une après l'autre, et le grand cercueil d'acier s'envasa une fois de plus.

Ce nouvel accident qui, sans les décourager, désole les hardis sauveteurs, ambnera de nouveaux retards dans les opérations de sauvetage.

TOULON

LES FRAUDEURS DE LA MARINE
devant
le Tribunal Maritime

Toulon, 17 juin.

Le 1er tribunal maritime, réuni sous la présidence de M. le capitaine de vaisseau de La Roche de Kérandraon, a commencé hier matin les débats de la dernière affaire des fraudes de la Marine.

Ces débats ne se sont terminés que ce soir, à 7 heures.

Les prévenus étaient au nombre de quatre : MM. Jauze-Belloy, fournisseur de la Marine ; le commis de 2e classe des directions de Travaux, Rebuffel Marius, déjà condamné à 2 mois de prison dans l'affaire du bleu Guimet ; l'ouvrier écrivain Girard et l'ouvrier électricien Sorba.

Neuf témoins ont été entendus, parmi lesquels MM. Bijeard, contrôleur au Ministère de la Marine ; Sébille, commissaire principal de la Sûreté ; Ségui, ingénieur d'artillerie navale ; Agasse-Lafont et Favre, ingénieurs principaux des constructions navales ; Marzat, colonel en retraite.

Le siège du Commissaire du Gouvernement était occupé par M. le commissaire de la marine Fédgard.

Au banc de la défense : Mes Roche, Marcaggi et Brienne.

Le Jugement

Les membres du Tribunal maritime sont entrés à 4 heures du soir dans la chambre de leurs délibérations et n'en sont sortis qu'à 7 heures.

Au milieu d'une foule considérable, le président donne lecture du jugement.

Jauze-Belloy, reconnu coupable de corruption et de fraudes constatées sur la qualité des cuirs fournis, est condamné à *cinq années d'emprisonnement et à cinq ans d'interdiction des droits civiques* ;

Rebuffel est condamné à *six mois d'emprisonnement*. (Cette peine se confondra avec sa condamnation antérieure).

Sorba, à *trois mois de prison avec sursis*.

Girard est *acquitté*.

La Conquête de l'air

Le record du Monde de la hauteur

Paris, 17 juin.

Des télégrammes d'Indianapolis annoncent qu'au cours du meeting d'aviation, l'aviateur anglais Brookins, montant un biplan Wright, s'éleva à la hauteur de 1.523 mètres.

Par cette magnifique performance l'aviateur Brookins bat tous les records mondiaux, connus à ce jour.

EN ANGLETERRE

Sensationnelle Découverte

Londres, 17 juin.

Des expériences faites hier, avec succès, ont permis de constater qu'il était possible de gouverner, à distance, un sous-marin ou un ballon dirigeable, à l'aide de l'électricité sans fil.

Cette découverte est appelée à avoir un grand retentissement. »

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Vérification des Pouvoirs

Au début de la séance la Chambre décide que les scrutins de vérifications des pouvoirs auront toujours lieu à la tribune.

La Chambre valide sans débat les élections de MM. Albert Sarraut, Bory, Perrier, Robert, Herzog et Python, de la circonscription d'Epinal.

Election Gérault-Richard

Une vive discussion s'engage au sujet de l'élection de M. Gérault Richard.

Le rapporteur du 9e bureau chargé de l'examen de cette élection demande l'enquête.

La Chambre, repoussant ces conclusions, valide l'élection par 378 voix contre 38.

M. Gérault Richard est admis.

INTERPELLATION BENAZET

Avant de passer à la suite de la discussion sur la politique générale du Gouvernement, M. Benazet développe son interpellation au sujet du transfert, dans le service du génie, du personnel, matériel et crédits affectés à l'aviation.

Le Ministre de la Guerre fournit à l'interpellateur des explications plausibles.

C'est dans le corps des officiers du génie que se recrutent les aviateurs militaires.

C'est au génie qu'est également affectée la compagnie d'aérostiers; il est logique que le service de l'aviation qui n'est, en somme, que le perfectionnement de l'aérostation, dépende du même corps.

M. Benazet se déclare satisfait des explications que vient de donner le Ministre de la Guerre.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations suivantes :

de M. Menger, *sur les intentions du Gouvernement à l'égard de l'extension aux travailleurs agricoles des lois ouvrières déjà existantes et appliquées aux ouvriers industriels;*

de MM. Fournent, Coly, Octave Vigne et Marietton, *sur la grève des chemins de fer du Sud, notamment sur la main d'œuvre militaire au cours de cette grève ;*

de M. Ferdinand Buisson, *sur la politique scolaire du Gouvernement ;*

de M. Maurice Berteaux, *sur la politique générale du Cabinet ;*

de M. Maivy, *sur les projets de réforme fiscale du Gouvernement.*

M. Berteaux

monte à la tribune au milieu d'un profond silence et prononce un violent réquisitoire contre la politique du Gouvernement.

« Les déclarations du Cabinet ne sont ni claires, ni satisfaisantes.

A part quelques réformes que le président du Conseil savait fort bien être *a priori* acceptées par la Chambre, telles que la scrutin de liste, les réformes judiciaires et administratives, les réformes à introduire dans l'armée et la marine, celles qui, nettement affermies, auraient pu amener un flottement dans la majorité, n'ont été qu'effleurées.

L'orateur parle au nom des républicains du Bloc, radicaux et Combistes, et son discours est fréquemment applaudi par la Gauche.

La déclaration du Gouvernement est muette sur certaines réformes sociales à élaborer, équivoque sur beaucoup d'autres, telles que l'impôt sur le revenu et les retraites agricoles ; ce sont là des points qui ne peuvent rester dans l'ombre — il appert de les préciser nettement — il importe qu'une déclaration ferme et catégorique vienne rassurer le pays.

Il est surtout nécessaire de que le contrat soit avec la majorité de la Chambre soit loyal et sincère. (Vifs applaudissements).

Le Président du Conseil réplique de son banc :

« Le contrat sera loyal et sincère, de mon côté ; mais je ne veux pas d'une majorité au jour le jour ; ce qu'il me faut, c'est une majorité durable, une majorité compacte. » (Vifs applaudissements).

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'interdiction de l'Opium

A l'ouverture de la séance, M. Catalogne, sénateur des Basses-Pyrénées, a déposé sur le bureau du Sénat, au nom du groupe antialcoolique, une proposition relative à l'interdiction de la vente de l'opium.

La Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger relative à l'abrogation de l'article 340 du code civil.

M. Louis Martin

sénateur du Var, monte à la tribune et tout en se déclarant partisan de l'abrogation de l'article 340, met ses collègues en garde contre les abus, chantages et autres illégalités qui pourraient survenir à la suite des dispositions de la nouvelle loi,

La question d'humanité peut-être fausse, et il ne faut pas que l'abrogation de l'article 340 soit une arme pour les gens peu scrupuleux.

Après une longue discussion, le Sénat vote les 2e et 3e paragraphes de l'article 3.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 20 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiceurs sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en carton qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Dépôts partout la Banque

« MAISON GHILINI »

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse** et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant six mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.



PONDRE LES POULES sans intervention même sur les plus grands froids de l'hiver

2.500 ŒUFS par an pour 10 poules

NOTICE gratis et franco

Poulailler COMPTOIS-VAUDELFURE à PRÉMONT (Aisne) France

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE 10 cts par an.

bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, soins, défense et intérêts du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner

Fr. MAESTRACCI

AVOCAT AU TRIBUNAL DE COMMERCE

2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)

ou dans tous les bureaux de poste.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION B : contenant nos Grands coloriés et un Patron découpé dans les 3e, 2e et 1er N°s.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEVEUX SAUVÉS par l'HUILE Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE — ELÉGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 15×13, reliure toile verte *Son nombre de Pages :* 400 (One per Jour) *Ses Renseignements :* l'A.B.C. des Affaires *Sa Prime :* Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de **Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons** ou de toute autre Maladie de la Peau que l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1908.

Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.

Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 2 fr. 50. Pour recevoir franco admissez mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen. Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER.

Imp. Wagram.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 167 — DIMANCHE 19 JUIN 1910

00336

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclame 3e page, 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, NY AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 11 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 22
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Julienne.
Fête de Demain : Saint Silvère.

18 JUIN

Sur la Route

CONTE DU DIMANCHE

La roulotte, couverte d'une simple toile, et qui, de loin, ressemblait à une caisse énorme d'emballage posée sur deux roues, s'avançait lentement, de bon pas de dia, traînée par un âne étique, sur la route poudreuse qui se déroulait, sous un soleil de feu, à travers la plaine désolée.

C'était une après-midi de juillet.

Les moissons, depuis quelques jours, étaient terminées, et jusqu'aux collines lointaines les champs étaient leur nudité jaunâtre sur laquelle tranchaient, par places, le vert des treilles et des arbres ainsi que le rouge foncé de quelques toits de fermes.

L'air était si lourd, si étouffant, les rayons si brûlants, que les cigales elles-mêmes se taisaient, cherchant l'ombre des branches.

N'en-sont-elé ces maisons, évocatrices d'humains faisant en ce moment la sieste, on se fût cru, sans efforts d'imagination, subitement transporté en un paysage torride d'Afrique.

Fallais cependant, le chapeau rabattu sur les yeux, le mouchoir sur la nuque, j'allais comme mécaniquement, la cervelle bourdonnante, incapable de rassembler deux idées, avec le désir unique, fixe, presque hallucinant, d'arriver au plus vite pour me mettre à l'ase, et boire, et m'étendre sur le dos, les yeux mi-clos, dans l'effondrement de tout l'être surmené, — un vrai désir de brute qui se hâte vers l'écurie.

Mes paupières clignotaient et, par moment, des étoiles scint-llaient devant moi ; mais j'allais toujours, tandis que, là-bas, à un demi-kilomètre environ, sur le ruban de la route, s'avançait la roulotte.

A sa droite, un homme et une femme marchaient, rapetissés par la distance, quasi pareils à des gosses. Parfois ils s'arrêtaient, gesticulaient avec des mouvements comiques de fantoches, se laissant devancer par le misérable véhicule.

Leurs cris arrivèrent enfin à mon oreille. Nul doute qu'une querelle venait de s'élever entre les deux voyageurs.

Ils se rapprochaient toujours, n'étaient plus maintenant qu'à une vingtaine de mètres, lorsque la femme, lançant à la tête de son compagnon un paquet quelconque qu'elle portait à la main, s'écria :

— Eh bien, c'est dit, je n'irai pas plus loin.

Et elle s'assit, s'écroula plutôt, sur le bord de la route.

L'homme, un solide gaillard de trente ans environ, l'œil vif, la peau brunie par l'air et le soleil, vêtu d'une chemise ouverte sur la poitrine, déchirée aux coudes, d'un pantalon de toile bleue, coiffé d'un chapeau de paille, se baissa et ramassa les cahiers de papier à lettres qui s'étaient éparpillés dans la poussière.

— Tu peux rester là, c'est pas trop tôt que tu me débarrasses.

Et, son papier ramassé, il se rafraîchit et rattrapa son âne qui s'était arrêté à quelques pas, vaincu, lui aussi par la fatigue.

Le vagabond, en passant, ne fit même pas attention à moi.

J'étais auprès de la femme. Au bruit de mes pas, elle releva la tête et je vis son visage. Elle me parut assez jolie sous le hâle de ses joues humides et sous le casque épais de ses cheveux blonds. Elle pouvait avoir vingt-cinq ans.

Ses yeux d'un gris métallique s'attachèrent un instant sur moi avec une expression douloureuse de supplication et d'angoisse, et je me sentis pris, en dépit de l'atmosphère qui ne prêtait guère aux attendrissements faciles, d'une soudaine pitié pour cette pauvre créature abandonnée au bord du chemin. Je l'examinais en détail. De ses cheveux rel-vés coulaient, sur sa nuque brossée, des ruisselets de sueur, tandis que sa poitrine, libre de toute entrave sous l'ample carnot de toile mouillé sous les bras, se soulevait et s'abaissait en un rythme précipité. De sa robe noire, sifflonnée de poussière, émergeaient de grossières chaussures. A chaque instant de ses poings rouges elle essuyait ses larmes.

Je lui dis avec une insouciance dans la voix dont elle ne fut peut-être pas dupe :

— Eh bien, pourquoi pleurez-vous ainsi ?

Elle releva de nouveau la tête :

— C'est ce vaurien qui m'a encore battue !

— Eh pourquoi vous a-t-il battue ?

Elle eut une seconde d'hésitation, puis, me regardant de bas en haut, elle répondit d'une voix chevrotante de sanglots contenus :

— Parce que... parce que je ne veux pas aller, en passant près des fermes, vendre son papier... et mendier... et je ne puis pas, je ne puis pas faire ça... c'est plus fort que moi.

Je lui demandai :

— Est-ce votre mari ?

Elle ne répondit pas, cette fois ; pourtant, au bout d'un moment, elle murmura : Oh ! si on savait .. si on n'était pas si bête.

Je me retournai et je vis la roulotte arrêtée à l'ombre grêle d'un mûrier, et le conducteur, assis sur la pierre kilométrique, qui nous observait.

Mais, sans me préoccuper de cette surveillance, je repris :

— Y-a-t-il longtemps que vous êtes avec lui ?

— Deux ans bientôt pour mon malheur... mais c'est fini, je saurais de mourir là, dans ce fossé, je ne veux plus le suivre, ce misérable, cette canaille... il m'en a fait voir de dures, allez.

Emportée par la colère, la rancune des souffrances endurées, elle devenait tout-à-fait expansive.

— Il n'était pas comme ça quand il est venu me déranger, il faisait son cajoleur, son joli-cœur, maintenant c'est une brute, un propre-à-rien.

— Comment l'avez vous connu ?

— J'étais bonne dans une maison bourgeoise à Saint-Marcellin... Lui, il travaillait à côté, de son état de charpentier. Il paraissait rangé et ne buvait pas. Quand il passait sous les fenêtres, il me sourirait toujours et moi je sourais, histoire de faire des commissions, rien que pour le plaisir de le voir. J'étais folle, il m'a promis le mariage, et je n'ai rien su lui refuser. Je l'ai suivi, puis, quand nous avons été ensemble, il n'a plus voulu travailler, et nous sommes partis tous les deux sur le *trimard*. Il préfère cette vie, pourra qu'il ait du tabac et deux sous pour son eau-de-vie... mais, moi, je n'en veux plus, j'en ai assez, je vais retourner chez mes parents. Tenez, regardez-le, il nous reluque.

Et, s'adressant à lui comme s'il pouvait l'entendre : — Va, regarde-moi bien, fainéant, tu ne me reprendras plus à écouter tes bêtises... Est ce une existence çà, que de courir sur les routes, du jour de l'an à la Saint-Sylvestre, de piller à droite et à gauche dans les champs, ou de mendier aux portes quand on pourrait travailler ?... Si mes parents savaient ce que je suis devenue !

Elle pleurait de plus en plus, et ce fut inutilement que j'essayais de la consoler.

Tout-à-coup elle se prit à trembler de tous ses membres, et avec un accent fou d'épouvante, elle s'écria :

— Oh ! le voilà, le voilà qui vient me chercher.. il va me battre encore pour me forcer à le suivre .. restez là, monsieur, restez là, je vous en supplie, il n'osera pas me toucher... il peut me tuer, m'écraser sous ses pieds, s'il veut, mais je ne ferai pas un pas de plus.

Elle se tut, les yeux fixés sur son séducteur — son bourreau — qui s'avançait sans se presser, les deux mains dans les poches, avec un balancement des épaules.

Et comme je m'éloignais de quelques pas, elle se tourna vers moi, les mains jointes :

— Restez, restez, ne me quittez pas.

Très ému, je me rendis à ses supplications et je m'arrêtai sous les branches feuillues d'un gros arbre planté dans le champ, presque au bord de la route.

Je restais là pour assister à la scène que je prévoyais terrible, peut être même tragique, pour voir comment elle allait se défendre des entreprises brutales de celui qu'elle avait aimé, comment elle allait rompre cette existence incertaine de bohémiens qui les unissait depuis de longs mois, — et pour être prêt aussi, malgré mes répugnances à me mêler de leurs affaires, à intervenir, si besoin était, et à porter secours à cette malheureuse que je plaignais sincèrement, en songeant à la fatalité qui l'avait mise un jour en face de cet homme qui devait la séduire, l'entraîner avec lui sur la pente fatale ..

Il était auprès d'elle : il envoya d'abord, avec un brait sec des lèvres, un long jet de salive dans la poussière, puis, sans prendre garde à moi, sans plus se soucier de ce témoin qui suivait ses mouvements, que de l'oiseau qui sauta sur un des fils de fer de la rangée de treille bordant le champ, il s'accroupit auprès de la pauvre fille, sans un mot, suivant seulement de l'attirer à lui avec une douceur qui m'étonna, une câlinerie de mouvements dont je l'aurais cru incapable, mais qui me révélait l'irrésistible puissance qu'il devait avoir pris du premier coup sur cette créature, ignorante de la vie, élevée peut-être sans tendresse par des parents rapaces, désireux de tirer parti le plus vite possible de leur enfant comme de veau ou du poulain qu'ils nourrissaient à l'étable.

A tout prendre, il n'était pas mal, ce vagabond : ses yeux noirs brillaient comme une flamme vive dans son visage bruni, coupé en deux par une longue moustache, et, parfois, quand il se penchait sur sa victime, essayant de la reconquérir, ses dents blanches, bien plantées, apparaissaient dans un sourire très tendre. Enfin, toute sa personne, surtout ses larges épaules faites pour porter les lourds fardeaux, respirait la vigueur et la force. Il avait, en un mot, même en son débraillé de *trimardeur* qui lui donnait un singulier relief, tout ce qu'il fallait pour séduire une fille du peuple robuste, elle aussi, exubérante de vie comme lui.

Elle l'avait repoussé brutalement, le poing en avant, s'écartant de lui comme d'une bête immonde, vomissant sans cesse, à plein gosier, les insultes les plus outrageantes, les mots les plus ignobles. A son contact elle retrouvait le vocabulaire infâme appris au hasard des routes, dans les disputes des malandrins. Il ne répondait pas ou du moins ses paroles murmurées à voix basse ne parvenaient pas à mon oreille. Il se rapprochait d'elle peu à peu, il la prit par la taille — et elle ne se défendit plus que mollement.

Maintenant, elle répétait ce seul mot : canaille ! canaille ! qui semblait résumer pour elle, en la netteté de ses trois syllabes, toute sa rancune contre celui qui l'avait tant fait souffrir. Elle essaya encore une fois de se dégager de son étreinte. L'homme alors, se penchant sur elle, colla ses lèvres rouges sur sa nuque hâlée et ruisselante, où s'ébouriffaient au soleil des cheveux follets. Elle poussa un petit cri, et tout son corps frémit à ce baiser, à la caresse jadis aimée de ses lèvres et des moustaches qui la chatouillaient délicieusement.

Il dit avec un sourire et un clin d'œil narquois :

— Allons, Maria, viens, tu sais bien que je t'aime toujours, que toi aussi tu m'aimes comme autrefois... viens, tu ne veux pas rester là, toute seule, sur la route.

Elle se leva ; ses joues étaient sèches, ses yeux resplendissaient de joie ; et, sans plus résister, elle suivit son compagnon — son maître.

Mais elle se retourna vers moi avec un geste d'insouciance et un sourire d'une ineffable ironie comme pour me dire : Comment me trouvez-vous ?

Et ils s'en allèrent, serrés l'un contre l'autre, ainsi que deux époux de fraîche date, sous la poudroiement de l'Astre — et stupéfait, je les regardais s'éloigner sur la route blanche, regagner la petite maison roulante qui avait abrité leurs premiers rêves, et dans laquelle, le soir, pour sceller leur réconciliation, ils célébreraient une belle noce.

Je me remis en marche, songeant à cette femme entraînée par l'amour toujours vivace au fond d'elle, à l'homme qui l'attachait par les liens indissolubles à son existence de hasard, à ces deux êtres qui s'aimeraient encore dans les terrains vagues, aux abords des villes, en dépit des disputes et des bourrades, qui vieilliraient côte à côte, et qui mourraient un beau soir, au coin d'un carrefour, après une journée d'étape.

34. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

X

UN AVEU

C'est encore trop, direz-vs, mais personne de nous n'est à l'abri d'une erreur passible, et il faut s'estimer heureux quand elles ne durent pas plus longtemps. Cependant, ces nouvelles pourraient peiner Geneviève, si on ne les lui a pas apprises ailleurs, nous ne les lui dirons pas.

— Certes. La pauvre enfant adore son frère ; elle a éprouvé une joie profonde en le revoyant ; ce serait pour elle une grande douleur, si elle apprenait qu'on l'a accusé d'un crime, et qu'il a été enchaîné comme un malfaiteur.

Marthe se tut un instant, puis elle demanda, sans que la nécessité de cette question se fît bien sentir :

— Aimes-tu Marius, père ?

— Non, répondit le scaphandrier sans hésiter, et avec la franche brusquerie qui faisait le fond de son caractère. Et toi ?

— Oh ! moi ! s'écria Marthe, qui était la loyauté et la sincérité même ; oh ! moi, je le déteste !

— Et pourquoi ? demanda Richelieu, surpris de cette soudaine ardeur. Il ne t'a jamais fait de mal.

— Pas que je sache, père ; mais si l'on venait me dire demain qu'il m'en a fait à mon insu, je n'en serais aucunement surprise. J'ai pour lui une antipathie instinctive et violente, qui est née quand j'étais enfant et que je l'ai vu pour la première fois, et qui depuis n'a fait que s'accroître. Tous ses actes me déplaisent ; tout ce qu'il dit m'offense ; j'ai peine à ne pas lui montrer ouvertement mon hostilité. S'il ne m'a fait aucun mal jusqu'à présent, « je sais » qu'il m'en fera dans l'avenir, et je lui en veux à l'avance.

— Je ne comprends pas bien, dit Richelieu, qui cependant avait trouvailli. Pourquoi Marius ne nuirait-il plutôt demain qu'hier ?

— Il faudra que je l'avoue, répondit la jeune fille d'un ton sombre, et ce sera une très douloureuse humiliation. Je devine en cet homme tous les instincts ; je lis sur sa figure le vice et le crime. Et qu'est-ce donc ? Et je ne pourrais pas dire que ce soit mon oncle, même à présent que sa femme est morte. Oh ! pourquoi l'a-t-elle jamais choisi.

Le scaphandrier surveillait étroitement la belle enfant qu'il aimait appeler sa fille, il devinait sous ses paroles enflammées des pensées qu'elle voulait cacher mais qui se pressaient tumultueusement dans son esprit, prêtes à éclater. Et sa peine se renouvelait, car il savait bien où tendait l'indignation de Marthe, et devant qui surtout elle rougirait de sa parenté avec Marius Pipeyrons. Devant André du Maurois, certainement, qui était noble, qui était riche, qui se disposait à consommer une mésalliance, suivant les théories de son monde, mais qui pouvait reculer devant la nécessité d'approcher, seulement, l'être vil qu'était le sommelier. Richelieu eut pitié de sa fille, qu'il voyait souffrir sous ses yeux. Il lui caressa tendrement les cheveux, et dit, disposé à se sacrifier pour elle :

— Je ne vois, mon enfant, qu'une personne, en dehors de celles que nous connaissons, à qui tu pourrais avoir à « avouer », comme tu dis, Marius Pipeyrons. Et cette personne serait un fiancé.

Marthe rougit violemment ; le scaphandrier dissimula un soupir.

— Eh ! bien, poursuivit-il lentement, dis-toi que même dans ce cas, l'aveu ne serait pas nécessaire... et écoute-toi. Car tu te trompes sur nos relations de parenté avec cet homme, qui nous déplaît à tous deux. Il a été mon beau-frère ; il a été un ocle par alliance tant que sa femme vivait ; il n'est aujourd'hui pour moi étranger que ceux auxquels rien ne nous a jamais liés. Et s'il se réclamait vis-à-vis de nous des relations anciennes, nous avons le droit de le repousser et de refuser de le connaître. Es-tu contente ?

— Oh ! oui ! dit ardemment Marthe.

— Tu craignais donc beaucoup, demanda Richelieu, décidé à se dévouer jusqu'au bout puisque le sacrifice était commencé, tu craignais donc beaucoup d'être obligée de dire qu'il faisait partie de la famille ?

— Beaucoup, répondit Marthe à mi voix.

— Tu n'as donc plus à le craindre. Et si c'était le seul obstacle à ton bonheur futur, tranquillise toi : cet obstacle n'existe plus. La jeune fille considérait curieusement le scaphandrier. Elle rougit une fois encore, en proie à une émotion violente. Puis elle se jeta dans les bras du vieillard.

— Père ! père !... s'écria-t-elle, tu parles comme si tu savais...

— Je sais, répondit-il gravement. Embrasse-moi.

Quelques instants plus tard, on entendit s'ouvrir la petite porte du jardin.

— C'est Geneviève ! dit Marthe.

C'était Geneviève, en effet, mais accompagnée de son frère, Marius Pipeyrons. Elle était légèrement pâle, et marchait fièrement. Elle traversa la salle basse sans rien dire, et passa dans la cuisine pour ôter sa mante. Pour le Méridional, il s'était arrêté au seuil, et n'avait pas pu figurer de tous les jours.

— Entre, Marius, lui dit Richelieu. Assieds-toi, et prends une tasse de thé avec nous.

— Du thé ?.. non, merci ; j'aimerais mieux quelque chose de plus fort, et que me rafraîchit un peu mieux. Car nous venons de passer par de rudes émotions, la pitchounette et moi.

— Quelles émotions ? demanda le scaphandrier, tandis que Marthe apportait une bouteille de rhum et un verre.

Marius se servit généreusement, et but de même.

— Hé ! hé ! dit-il, nous avons failli rester sous un train, là-bas, au passage à niveau,

— Sous un train !

— Sous un express. Je ne sais pas encore comment nous nous en sommes tirés. Toujours, c'est ma faute, et je suis une brute. La sœurette, elle, ne voulait pas prendre le chemin creux ; c'est moi qui l'y ai obligée. Et nous nous sommes fait surprendre. Ah ! j'ai bien cru que tout était dit.

— Oh ! s'écria Marthe, comme Geneviève a dû avoir peur !

— C'est vrai, répondit l'aveugle, d'une voix où sonnait encore quelque amertume. J'ai eu très peur. Mais je ne suis pas un homme, moi.

M. Luguet.

Je fis quelques pas encore, puis je me retournai, mais la roulotte avait disparu, disparu pour toujours — dans son éternelle course vagabonde...

EUGÈNE DREVETON.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 juin, à 8 h. 1/2

Exotric, marche.	Blumberg.
Les Saltimbanques,	Ganne.
Valse roumaine,	Kessels.
Hérodiade,	Massenet.
Menuet de Colombine,	Delaye.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

FRANCARDO

L'autre jour, à cette même place, nous avons eu l'agréable plaisir de lire le magnifique tableau que le capitaine d'artillerie D. T. a tracé sur le pittoresque hameau qu'est Francardo, ce centre industriel qui sera bientôt appelé à jouer un grand rôle dans les destinées économiques de la Corse.

Le capitaine D. T., fin observateur de tout ce qui l'entoure, pourrait très bien — cela soit dit sans blesser sa modestie — revendiquer le droit d'être classé parmi nos meilleurs historiens locaux. Partisan convaincu des choses nouvelles, il n'omet cependant, pour donner plus de précision à ses récits, aucun des souvenirs susceptibles d'éclairer le lecteur.

Nous avons éprouvé déjà, à maintes reprises, la joie de lire les intéressants travaux de notre distingué compatriote, et son mérite est d'autant plus grand que jamais il n'a pu rien qu'on parlât de lui, même qu'il se fût agi des importants travaux agricoles qu'il a entrepris et qu'il mène en maître, dans sa vaste et magnifique propriété de St-André de Cotone.

A côté des avantages touristiques dont, dit-il, Francardo, pourrait tirer parti, il a fait sur ce hameau une esquisse industrielle à laquelle nous tenons à ajouter les doléances des quelques initiateurs privés qui, ces véritables pionniers de l'Ile de Beauté, ont placé les premiers jalons d'une cité industrielle.

Et d'abord, nous placerons au premier rang les défectuosités du service de la poste.

Pour le lecteur qui l'ignore, nous dirons tout de suite que Francardo dépend de la commune d'Omessa. Or, dans ce village privilégié, le facteur, (un bon et loyal serviteur) fait quatre distributions par jour; à Francardo une seulement, et encore on ne reçoit le courrier d'Ajaccio, que 24 heures après son arrivée à Omessa.

A Caporalino, autre hameau de nulle importance, si ce n'était la résidence de la gendarmerie, le même facteur fait deux distributions par jour.

Quant aux télégrammes, alors qu'à Omessa on les a dès leur arrivée et à toute heure du jour, à Francardo, le service en est confié au facteur local qui les distribue une fois par jour. Ainsi, un télégramme à l'adresse de Francardo et arrivant à Omessa dans l'après-midi, ne parvient à son destinataire que 24 heures après, c'est-à-dire l'après-midi suivant. Et cependant, nous croyons être au-dessous de la vérité en affirmant que la moyenne des dépêches reçues par Francardo atteint celle d'Omessa, chef-lieu de canton et de Caporalino réunis.

Nous voulons néanmoins espérer que grâce à la perspicacité du très distingué directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones du département de la Corse, M. Py, une enquête sera faite et que sous peu Francardo ne verra doter d'un facteur-receveur.

Il le faut, et nous ne cesserons de le répéter, jusqu'à ce que complète satisfaction nous soit donnée.

Bon nombre de communes corses et continentales, dont les dépenses vis-à-vis de l'Etat excèdent de beaucoup les recettes, n'ont cependant, rien à envier à celles dont les avantages pour le trésor sont très appréciables.

Nous ne parlerons pas pour le moment des usines créées ou des sociétés qui sont en voie de formation ; qu'il nous suffise pour aujourd'hui, de reproduire ce qu'en disait le capitaine D. T., dans un des passages de son dernier articles :

« La position de Francardo est unique en Corse : centrale, au débouché de « plusieurs routes, arrosé par le Golo et le « Sumiena dont les chutes peuvent fournir « jusqu'à 5,000 H. P., à proximité de mines à exploiter, je comprends que des industriels intelligents en aient compris « l'importance et qu'ils s'y soient installés. »

Depuis lors, aux quatre coins du monde, M. Clémenceau, ancien président du Conseil, a crié notre détresse ; depuis lors, dans toutes les grandes villes de France, un cri unanime a percé les foules : Sauvons la Corse, les pouvoirs publics oseront-ils reculer devant le mince service que nous leur demandons et sans lequel l'importance industrielle de Francardo et par conséquent de toute la Corse serait notablement amoindrie.

Mais, pour comprendre cette importance, l'Administration ne doit point se fier aux rapports de fonctionnaires locaux plus ou moins compétents et ignorant tout des premiers principes d'une organisation industrielle.

Dans un prochain article, nous passerons en revue les multiples avantages qui résulteraient pour notre malheureux département, en n'entravant pas à plaisir une œuvre en tous points digne d'intérêt.

BATTISTE DE FRANCARDO.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

Le Sous-Préfet de Bastia présidera aux dates ci-après les commissions cantonales d'assistance ;

Campile, le 23 juin, à 10 heures du matin ;

Campitello, le 24 juin, à 1 heure de l'après-midi.

Les séances sont publiques.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 19 juin, à 8 heures 1/2

Caroline ! Caroline ! marche,	Scotto.
Carmen, faut.,	Bizet.
El Nino, boléro,	Routier.
Ernani, fant.,	Verdi.
Biffet Pierrettes, polka,	Popy.

Le Chef de Musique. TIBERI.

LE CRIME DU CIMETIÈRE

L'instruction

Lorsque nous affirmions que l'instruction du crime du cimetière tournait dans un cercle vicieux nous étions encore à cent lieues de la vérité.

Nous suivons cette enquête de très près, toujours soucieux de bien renseigner nos lecteurs qui se passionnent de plus en plus pour cette ténébreuse affaire.

Voici de nouveaux détails que nous avons pu nous procurer et qui donnent une idée de la marche de l'instruction.

On se souvient que Bonnet avait été mis en état d'arrestation, puis relaché après contrôle — oh ! très sérieux — des alibis qu'il avait présentés.

Depuis deux mois environ, le dit Bonnet très connu dans un monde spécial et dont le casier judiciaire s'adorne, paraît-il, d'une douzaine de condamnations, avait, d'après ses déclarations, quitté Bastia pour n'y revenir que le jour où la gendarmerie l'y amena aux fins d'instruction.

Les dires de Bonnet ont dû être contrôlés bien à la légère, puisqu'il a été vu la veille ou l'avant-veille du crime, à Bastia, dans les circonstances suivantes.

Le matin ou le mercredi — les souvenirs de notre interlocuteur ne sont pas précis à ce sujet, mais ce n'était, sûrement, ni le lundi, ni le jeudi, jours où la victime n'a plus reparu, Mme G., qui tient un café-buvette au boulevard Saint-Angelo, vit entrer dans son établissement le malheureux Decori, qu'elle ne connaissait pas, avec Berlinghi et deux autres individus aux allures louches.

Toute surprise de voir un jeune homme fort correctement mis en aussi équivoque compagnie, lorsque ses clients occasionnels sortirent de son débit elle se mit sur la porte pour se rendre compte où ils allaient. On est fille d'Eve ou on ne l'est pas !

A son grand étonnement elle les vit rejoindre Bonnet, qui faisait les cent pas à quelques mètres de sa porte, puis tous les cinq s'éloignèrent.

Mme G. a fait ces déclarations importantes devant des témoins très dignes de foi.

Et voici comment Bonnet est resté deux mois sans mettre les pieds à Bastia !

Nos lecteurs se demanderont avec nous comment les dires de Bonnet ont pu être contrôlés aussi légèrement, en présence d'un crime aussi odieux.

***

Autre fait important : à l'heure qu'il est, on ignore encore où l'infortuné Decori a passé les trois nuits qui ont précédé son assassinat.

JÉRÔME POGGI.

Nécrologie

M. Joseph Battistini

Le personnel des Douanes a été très douloureusement surpris par la nouvelle du décès de M. Battistini Joseph, inspecteur divisionnaire à Bône, survenu récemment à la suite d'une courte maladie.

Appartenant à une famille éminemment douanière, M. Battistini, au cours de sa carrière déjà brillante, mais trop tôt interrompue, avait su conquérir les sympathies unanimes, par son caractère très bienveillant, sa grande modestie et sa compétence notoire.

Les regrets profonds que laisse la disparition de cet homme de bien sont un juste hommage rendu aux qualités natives de ce digne enfant de la Corse, de cet époux modèle, de ce père affectueux, de ce chef particulièrement bon pour ses subordonnés.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Un jeune italien, d'honnête apparence, plutôt élégant, s'en allait, un soir, compter fleurette à une jeune et séduisante buvetière. Tandis que la délicieuse enfant écoutait avec attendrissement ses déclarations enflammées, notre galant lui subtilisait son porte-monnaie.

Arrêté le lendemain, sur la plainte de la buvetière, il fut trouvé nanti du porte-monnaie volé. Cet habile pickpoket n'était pas à son coup d'essai. Les renseignements fournis sur son compte par la justice italienne ont révélé qu'il avait déjà subi huit condamnations, et non des moindres, pour vol.

Corucci, il se nommait ainsi, a été condamné à 3 mois de prison.

Défenseur : Me H. de Montera.

***

Le jeune Acquatella s'était vu interdire l'accès de la buvette Orsini, à la suite d'une discussion qu'il avait eu avec le propriétaire de cet établissement.

Un soir, cependant, il alla s'y installer. Orsini l'aperçevant, lui enleva la chaise sur laquelle il était assis en lui disant : « Il n'y a point de place pour toi dans ma buvette. » Une discussion s'ensuivit, au cours de laquelle Orsini tira sur Acquatella un coup de revolver qui blessa assez grièvement celui-ci.

Le tribunal a condamné Orsini, pour coups et blessures, à 15 mois de prison.

Défenseur : Me Moretti.

***

Il y a quelque temps, un ouvrier travaillant sur le chantier de M. Schiavetti, à Grigione, était broyé sous un bloc. On imputait cet accident à l'imprudence du contre-maître. Aguzzi, inculpé d'homicide par imprudence, a été déféré au tribunal qui, après plaidoirie de Me Giacomoni, a renvoyé à une audience ultérieure le prononcé de son jugement.

***

Un enfant de 12 ans, nommé Catani, s'exerçait avec un de ses camarades au tir au revolver dans les environs de Bastia. A un moment donné un coup partit des mains de Catani, si malheureusement que le camarade de celui-ci fut blessé et ne tarda pas à succomber.

Le jeune Catani, poursuivi pour homicide par imprudence, a été acquitté comme ayant agi sans discernement.

Le Tribunal a condamné la mère du jeune Catani, à payer à la famille de la petite victime, 1,000 francs à titre de dommages-intérêts.

Me de Montera plaidait pour le jeune Catani.

Me Scampucci représentait la partie civile.

***

Le berger Leoni qui a conduit ses bestiaux sur le terrain d'autrui est condamné à 16 jours de prison.

Défenseur : Me Casalta.

***

Un certain Parsi, s'étant permis de sortir sans raison au collet, l'huissier Salvatori, reçut de celui-ci, un coup de tête qui l'envoya rouler dans un four. 25 francs d'amende apprendront à Parsi à respecter les gens qui ne le provoquent pas.

Défenseur : Me de Caraffa.

***

Au sortir d'une audience du tribunal correctionnel où devait être jugée une affaire électorale de Murato, une rixe éclata entre gens de ce pays, au cours de laquelle M. le juge suppléant Olmeta reçut à l'endroit sensible, un violent coup de pied, que lui avait porté un nommé Ristorcelli, et sur la nuque divers coups de poing que lui porta le sieur Antoine Murati.

Antoine Murati a été condamné à 1 mois de prison, et Ristorcelli à 3 mois de la même peine.

Tous deux bénéficièrent de la loi de sursis.

Quant aux nommés Vallecalle et Murati Louis à qui l'on imputait d'avoir frappé Ristorcelli, ils furent acquittés sur la demande même du Ministère public.

Le tribunal a condamné Ristorcelli et Murati à payer solidairement 300 francs de dommages-intérêts à M. le juge suppléant Olmeta qui, par l'organe de Me de Montera, s'était constitué partie civile.

Me Giacomoni plaidait pour Ristorcelli et Murati Antoine.

Me Moretti et Farinole pour Vallecalle et Murati Louis.

M. le Procureur de la République Agostini occupait le siège du Ministère public.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juin 1910.

La réponse des primes de quinzaine s'est effectuée sur un marché mieux tenu dans l'ensemble toutefois en dehors des titres cuprifères, les plus valeurs sont peu importantes. Notre Rente gagne une légère fraction à 98.95. Si l'Extérieure et le Portugais ne varient pas, le Turc pave à 94.20 et le Serbe à 88.62. Parmi les Sociétés de Crédit, toujours recherchées, le Crédit Lyonnais est en avance marquée à 1.408.

Le Suez est ferme à 5.425. Valeurs de transports calmes. Les valeurs métallurgiques et de charbonnages russes sont assez bien disposées. Le Rio, très agité, finit en reprise à 1.695 après 1.700 contre 1.677 hier.

En Banque, la Jagersfontein progresse à 215.

Les valeurs pétrolifères sont bien tenues : Salt Creek 296, Caisse des Redevances en nouvelle avance à 269.50.

L'action privilégiée Mines d'Or d'Auvergne monte à 204.

L'obligation 5 0/0 Cherryvale Oklahoma est recherchée à 443.50, soit un rendement de 5 3/4 0/0 minimum, prime au remboursement non comprise. Le service des emprunts, surtout pour la première tranche émise, est plus qu'assuré par les recettes nettes d'exploitation probables.

Les obligations 5 0/0 or Port de Para sont fermes à 472. Le quatrième entrepôt vient d'être inauguré et les 3/4 des bâtiments de la douane remis récemment à la Compagnie. Les recettes d'exploitation vont se développer rapidement, mais ce n'est qu'après le mois de septembre que leur augmentation prendra toute son importance.

Chemins Français diversement traités.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 20. à midi 25° + à 6 heures du soir + 21°. Maxima + 26.5. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 766 mm., 6 heures du soir, 766 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

***

Ministère de l'Intérieur

A la suite des examens qui viennent d'avoir lieu à Paris, M. Georges Mattei a été nommé rédacteur au ministère de l'intérieur.

***

Enfants assistés

D'après le relevé établi à la date du 30 juin 1909, il y avait en Corse 7.353 enfants assistés à domicile, soit, pour une population de 295.580 habitants, une proportion de 2.48 pour cent.

***

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :

M. Quilici, 10, boulevard du Palais.

***

Chambre Musicale

Une Matinée Musicale sera donnée à la « Chambre Musicale », dimanche 19 juin à 3 heures, par le professeur Swicher assisté de ses élèves.

M. Swicher profite de cette occasion pour faire savoir qu'il donne toujours des leçons, mais il ne peut les donner que chez lui.

Prix d'entrée : 1 franc.

***

Nouvelles coloniales

M. Manenti, professeur d'arabe au collège de Montagnaux, est nommé directeur de la Medersa de Saint-Louis, Sénégal.

***

Décès

M. Eugène Ponzevera vient d'avoir la douleur de perdre une de ses fillettes, la petite Marie-Elisabeth, âgée de six ans. Cette charmante enfant était la joie de la famille et montrait une précocité étonnante.

A quatre heures de relevée de nombreux amis de la famille ont accompagné jusqu'à l'église Saint Jean la blanc cercueil de ce petit ange.

Nous adressons à M. et Mme Eugène Ponzevera et leur famille toutes nos condoléances.

***

Rectification

C'est par erreur que dans notre « Petite Gazette » d'hier nous avons, sous le titre *Peu gêné*, nommé le sieur Pellegro Gallicani au lieu de Gallicani Orelio.

Nous sommes heureux de faire cette rectification, attendu que M. Pellegro Gallicani, établi à Bastia depuis une trentaine d'années, jouit de l'estime publique et n'a jamais eu aucun démêlé avec la police.

***

Pilules Suisses

Grâce à elles ! La Favière (Jura), 10 mars 09. J'ai employé les Pilules Suisses pour guérir des maux d'estomac et j'ai été très satisfait du résultat obtenu. A.-J. DALE (Sig. lég.). 1 fr. 50 la boîte.

***

Ecole du Génie

Le sergent Valery, du 7e rég. du génie, a été admis, à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école de l'artillerie et du génie, division du génie.

***

On demande

On demande à louer, à proximité de Bastia, une propriété assez vaste avec maison d'habitation.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

COUVENT DE SAINT-ANTOINE. — Aujourd'hui dimanche, le matin : Messes basses à 5 et 7 heures, Grand'Messe à 9 heures. Le soir : Salut solennel à 5 heures, bainement de la Relique, *Te Deum* à 8 heures.

ETAT CIVIL

Mariages.

Panaro Pierre-Paul, boulangea, et Milani Uranie-Apolonie-Anna-Assomption, tailleuse, tous deux de Bastia.

Décès.

Ponzevera Marie Elisabeth, 7 ans, de Bastia.
Bottia Ignace, 65 mois, de Bastia.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de lapoitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible desc guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00337

BOURSE DE PARIS

	17 juin — 18 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.80 — 98.95
de 3 0/0 amortis.	98.35 — 98.40
	ex-coupon

Nouvelles Maritimes

Etat-major général

Paris, 18 juin.

MM. les capitaines de vaisseau Favereau et Rouxin sont promus au grade de contre-amiral.

Récompenses Honorifiques

Paris, 18 juin.

Un témoignage officiel de satisfaction est décerné au matelot charpentier Lepogam, embarqué sur le *Hamelin* : a opéré, à Bonifacio, le 20 mai 1910, le sauvetage d'un homme en danger de se noyer.

La Conquête de l'air

Le Dirigeable LIBERTÉ

vole au-dessus de St-Cloud

Paris, 18 juin.

Le dirigeable militaire *Liberté* a fait dans la matinée une nouvelle ascension en tous points satisfaisante.

Partant de son hangard de Saint-Cloud, il a volé pendant une heure et accompli la traversée de Saint-Cloud à Auteuil.

Cet essai heureux du nouveau dirigeable a produit dans les milieux militaires une excellente impression.

LA MISSION OTTOMANE à Paris

Paris, 18 juin.

Les personnalités qui composent la mission ottomane, que Paris reçoit avec tant de marques de courtoise sympathie, accomplissent ponctuellement le programme de leur voyage d'études.

Après avoir visité la caserne des pompiers et assisté à leurs exercices, nos hôtes ont été visiter le Palais de Versailles.

Un train spécial les a conduits à la gare où ils ont été reçus par le Maire de Versailles, le délégué du Ministre des Beaux-Arts et diverses autres personnalités.

Les grandes eaux ont joué en leur honneur.

Les personnalités ont été vivement intéressées par la galerie des tableaux et surtout par le musée d'artillerie où ils sont restés assez longtemps.

Rentrés à Paris, en automobile, ils se sont déclarés ravis de leur visite au château de Versailles.

AU VATICAN

La Démission

DU

CARDINAL MERRY DEL VAL

Rome, 18 juin.

Les journaux annoncent qu'à la suite du conflit, provoqué par l'encyclique, survenu entre le Vatican et l'Allemagne, et de l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Saint-Siège, le cardinal Merry-del-Val donnerait sa démission de secrétaire général du Vatican.

Conseil des Ministres

Paris, 18 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le monument Waldeck-Rousseau

Le Conseil fixe, au 6 juillet prochain, l'inauguration du monument Waldeck Rousseau.

La Question Crétoise

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce au Conseil que, pour assurer le respect de leurs décisions, les quatre puissances protectrices ont décidé d'augmenter leurs forces navales dans la baie de la Suda.

Nominations dans la Marine

Le Ministre de la Marine a présenté à la signature présidentielle des décrets de nominations dans l'état-major et dans les divers services.

Le renflouage du Pluviôse

L'amiral Boué de la Pèreyre communique au Conseil les derniers télégrammes venus de Calais et relatifs aux dernières opérations pour le renflouement du *Pluviose*.

Il rend hommage au dévouement des courageux et dévoués sauveteurs dont la conduite admirable mérita tous les éloges.

Le Budget de 1911

M. Cochery, ministre des Finances, entretient longuement le Conseil sur les travaux du Budget de 1911, et lui annonce qu'il sera terminé prochainement.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

La cérémonie des Obsèques

Calais, 18 juin.

Les travaux ont repris ce matin, en présence de l'amiral Bellue.

On espère pouvoir retirer demain les cadavres qui se trouvent encore dans le cercueil d'acier.

Le général Davignon a conféré avec le maire de Calais pour prendre toutes les dispositions en vue des funérailles des victimes.

Les généraux Krommers et Verraux d'Arsac commanderont les troupes rendant les honneurs.

L'escorte du Président de la République sera formée de deux bataillons du 73e d'infanterie, sous les ordres du colonel Bernard.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Notre-Dame dont on commence la décoration.

Toute la façade sera drapée de noir, lamé d'argent et ornée de draperies et d'écussons aux initiales R. F.

Les cercueils seront placés par rangs de six sauf le premier rang qui ne comprendra que les trois cercueils d'officiers.

La cérémonie commencera à trois heures de relevée.

LA GRÈVE des Cheminots du Sud-Français

La Situation

Nice, 18 juin.

La Compagnie du Sud a fait connaître sa réponse aux revendications des cheminots par l'intermédiaire de ministre des Travaux Publics, devant qui la question avait été portée.

Non seulement la Compagnie du S. F. ne donne, dans sa réponse, aucune satisfaction aux grévistes, mais encore elle revient sur des concessions précédemment faites verbalement par M. Poulet soit aux grévistes, soit devant l'assemblée départementale.

Au reçu de cette réponse, le comité exécutif, qui s'est transporté de Nice à Draguignan, a décidé l'envoi d'une délégation à Paris pour hâter la fin du conflit.

Il est néanmoins constant que si la direction du Sud-France avait pris en considération l'article seulement de l'augmentation des salaires — point capital de la grève — le comité exécutif de la grève serait sans doute entré dans la voie des arrangements.

La situation reste très tendue et l'on ne peut prévoir quand cette grève, dont souffrent plusieurs départements, pourra être terminée.

Les Morts du Jour

M. Pierre Heuzey

Paris, 18 juin.

On annonce la mort de M. Pierre Heuzey, député de la Nièvre.

M. Pierre Heuzey a été élu pour la première fois député, le 24 avril dernier.

AVIS DE MESSE

M. Philippe Croce et ses enfants ; M. et Mme Joseph Santelli, née Cecconi, prient leurs parents, amis et connaissances, de vouloir bien assister à la messe de *Requiem* qui sera célébrée lundi, 20 courant, à neuf heures du matin, en l'église Notre-Dame de Lourdes (Capannelle), pour le repos de l'âme de

MADAME TOUSSAINTE CROCE
Née SANTELLI

décédée à Lavatoggio.

Saison Printemps-Eté 1910

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS

P. ROGIALLI, Tailleur

BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA

GRAND CHOIX D'ÉTOFFES
Françaises et Anglaises
Dernière nouveauté
Draps pure laine garantis ?

VESTONS DEVANTS INCASSABLES
Coupe impeccable — Façon très soignée

GRAND ASSORTIMENT
DE PANTALONS ET GILETS FANTAISI

Prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs. Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 20 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

ÉPILEPSIE

Remèdes certains par l'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, reconnu jusqu'aujourd'hui incurable. Le fabricant contracte le traitement et de la maladie ou rembourse de guérison est envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. PANTAU, Pharm. à Uzès (Gard).

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

à partir de 4 heures
GLACES
Nelusk et Fraise



MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne de la souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties)
VERMICELLES — MACARONI

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production 100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la rapidité de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. Etranger : 10 francs.

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine

JE DONNE 100.000fr.

à qui prouvera que la célèbre Rêve capillaire du dermologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nudité primitive.

Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire aux 100 rue Montmartre, aux 100, F. OLRÉ

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils isodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Demandez dans tous les Cafés LA CORDIATINE de la Maison LANTI et Cie, liqueur très Usuelle

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis **CHOCOLAT-EXPRESS**

à 20 centimes la tasse

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant

L. N. MATTEI

Imp. Clapiès

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 168

LUNDI 30 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

00338

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 11 m.

Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 22

Fête d'Aujourd'hui : Saint Silvère.

Fête de Demain : Saint Louis de Gonzague

19 JUIN

Les Interpellations

SUR LA

POLITIQUE GÉNÉRALE

La machine parlementaire est de nouveau en mouvement. Jusqu'ici, ce n'avait été qu'une insignifiante mise en train : la monotone formalité des validations. Mais la véritable rentrée parlementaire s'est faite avec la déclaration ministérielle, et le premier tournoi oratoire de la Chambre nouvelle se déroule maintenant au Palais Bourbon, à propos des quatorze interpellations sur la politique générale du cabinet.

A vrai dire, la déclaration ministérielle, bien que fort longue et très explicite, est loin d'avoir satisfait tout le monde. Le président du Conseil a eu le louable désir de ne froisser aucune susceptibilité, d'ouvrir un champ aussi vaste que possible à la coopération des idées ; il voit aujourd'hui la pénible expérience de cette antique vérité qu'avec la meilleure volonté, on ne peut contenter tout le monde, et encore moins unir sous le même chaperon les partis qui mettent la barre à droite et ceux qui la veulent à gauche.

Telle qu'elle est, la déclaration est une tour de Babel. Comme dans l'ouverture des grands opéras, on y a amalgamé un peu de tous les airs qui seront joués à chacun des actes. Mais ce n'est qu'après le lever du rideau, quand on aura vu les acteurs sur la scène, que l'on saura à quoi s'en tenir.

C'est ce qui va se passer à la Chambre. Le grand débat qui vient de s'ouvrir, et auquel prendront part des orateurs de tous les partis et de toutes les opinions, constitue une indispensable préface à tout travail parlementaire.

Il faut savoir, ainsi que l'a dit M. Berteaux, « où l'on va et avec qui l'on marche. » Le premier vote qui sera émis à ce sujet par la Chambre sera capital et catégorique. En attendant, la discussion, avec toute l'ampleur qu'elle ne manquera pas d'acquérir, en précisant les divers points de la déclaration ministérielle et en obligeant les uns et les autres à donner leur avis et à formuler leurs réserves, fera cesser bien des équivoques et des confusions. Il faut dégager, avant tout, les réformes de la gangue des formules séduisantes mais vagues, afin de ne point s'exposer à ce qu'une erreur initiale ne puisse entacher de stérilité l'œuvre de la législature entière.

Le gouvernement tout le premier, a, d'ailleurs, exprimé le désir de voir la Chambre entrer dans cette voie.

« Nous avons le ferme propos, a dit M. Briand, dans sa déclaration, de poursuivre l'application méthodique de notre programme ; mais pour entreprendre une pareille tâche et la réaliser, le gouvernement doit pouvoir compter sur une majorité stable et durable, composée non pas d'hommes qui se groupent, se rapprochent ou s'éloignent au hasard des [illegible] vengances individuelles, mais d'hommes unis entre eux et au Gouvernement par des affinités d'idées et résolus à poursuivre, dans un esprit d'étroite solidarité et de confiance réciproque, l'accomplissement d'une œuvre commune. »

Une majorité, dans de telles conditions, sera-t-elle difficile à constituer ? — Certainement non. A de rares exceptions près, l'unité politique du pays est chose faite : les électeurs ont envoyé à la Chambre une pléiade d'hommes sincères ayant des aspirations identiques et un programme commun sur un grand nombre de points : il ne reste qu'à en dégager le bloc auquel M. Briand a adressé un si éloquent appel.

Ce bloc sera composé tout naturellement des hommes soucieux de demeurer, pour l'œuvre réformatrice, dans les limites des principes d'ordre et de progrès et sous la préoccupation constante des intérêts supérieurs de la Patrie ; de ceux qui aiment ardemment la République et entendent la servir sans arrière pensée, sans rien renier de son œuvre dans le passé, en s'associant pour l'avenir à toutes les espérances qu'elle porte en germe.

Comme on le voit, cette formule de gouvernement n'a rien qui ne soit pratiquement réalisable. Point n'est besoin, comme le voudraient quelques-uns, de tout renverser, de faire table rase pour rebâtir sur des bases nouvelles.

Sans doute, notre système électoral a fait son temps, nos rouages administratifs sont vieillis, et ils grincent terriblement, l'impôt ne fonctionne plus sur des bases équitables, le peuple attend d'urgentes lois économiques et sociales...

N'oublions pas cependant que ce régime, tel qu'il a fonctionné jusqu'à ce jour, a été un puissant générateur de progrès. M. Briand l'a rappelé fort à propos, dans sa déclaration : « La République, a-t-il dit, a donné au peuple l'institution du suffrage universel, le bulletin de vote qui le rend maître des destinées du pays. Elle a mis [illegible] presse et de réunion, la liberté d'association, la liberté des cultes et de la conscience ; elle a ainsi doté les citoyens de toutes les facultés légales qu'ils pouvaient désirer pour exprimer leurs idées, les soutenir et conquérir le pouvoir qui permet à ceux qui l'exercent d'appliquer leurs doctrines dans la direction des affaires publiques.

» Elle n'est pas restée inactive dans le domaine social. La liberté d'association ne date que de 1901 pour l'ensemble des citoyens ; elle a été accordée dès 1882 sous la forme de droit syndical, aux travailleurs, qui ont été ainsi puissamment armés pour la défense de leurs intérêts corporatifs. Le législateur s'est ingénié à organiser la protection du travail sous tous les rapports ; il a édicté une longue série de dispositions concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, les accidents professionnels, la limitation de la journée de travail, le repos hebdomadaire, l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie, le placement des ouvriers et employés, l'insaisissabilité des salaires ; il a jeté les bases d'une législation relative à la conciliation et à l'arbitrage et étendu le champ de la juridiction prud'hommale. Il vient d'instituer, au profit de tous les travailleurs, des retraites... »

Si une somme aussi imposante de réformes a pu être réalisée en moins de trente années, c'est que le moule est bon. Gardons-nous de le détruire par d'inutiles bouleversements politiques, mais appliquons-nous au contraire à l'améliorer sans cesse.

C'est l'œuvre à laquelle M. Briand a convié la Chambre. Que celle-ci se hâte de s'organiser, et qu'elle se mette résolument au travail.

C. des CORDELIERS.

Propos d'actualité

Ce que coûtent les Chefs d'Etat

Tout renchérit... même les chefs d'Etat ! Ainsi, les Prussiens sont furieux contre leur souverain et maître Guillaume II, qui leur demande, comme augmentation de sa liste civile, la bagatelle de quatre millions de marks, soit environ 5 millions de francs.

Il nous a paru très intéressant de rechercher, à cette occasion, ce que coûtent les chefs des différents Etats.

A tout seigneur tout honneur : commençons par les présidents de Républiques. Un cinquième de la population indépendante du globe est régi par des gouvernements républicains. Il existe, au total, 26 Républiques (dont deux lilliputiennes, Saint-Marin et Andorre). Si l'on considère le budget personnel des présidents, c'est la France qui tient le record : M. Fallières touche, en effet, 1.200 000 francs par an, alors qu'au second rang, M. Taft ne reçoit que 250.000 francs.

Puis viennent la République Argentine, avec 180.000 francs ; le Mexique avec 150 000 francs ; le Paraguay, avec 47.500 francs. La Suisse tient le record de la simplicité, avec 18.000 francs seulement.

Mais, pour être juste, il faut tenir compte de la façon dont ces différents traitements pèsent sur chaque citoyen à travers le monde. C'est là le moyen le plus logique de juger de la saga économie qui préside à la répartition des deniers publics.

Cette fois, c'est la République d'Haïti qui s'adjuge cette peu souhaitable victoire : son président coûte annuellement 7 centimes 1,2 à chacun de ses habitants. A Saint-Domingue, la moyenne n'est que de 6 centimes. Elle descend à 5 centimes pour la Bolivie, 4 pour l'Equateur, 3 3/4 pour le Paraguay, 3 1/2 pour la République Argentine.

Au septième rang après ces pays, vient la France. Nous payons chacun 3 centimes par an pour notre premier magistrat. Ce n'est pas trop cher, au prix qu'est la beurre... Toutefois, les Suisses, plus favorisés que nous, ne payent même pas un centime, et chaque citoyen des Etats-Unis, un tiers de centime à peine pour l'hôte de la Maison Blanche.

Passons maintenant aux monarques. Ceux-là sont [illegible] impériale s'élevait à 26 millions et demi par an. En outre, l'Empereur avait également la jouissance des meubles et immeubles composant la dotation de la couronne (palais, châteaux, bois, etc.), dont les revenus annuels étaient d'au moins trois millions, mais dont l'entretien demeurait à sa charge. Pour être exact, il faut ajouter que, sur sa liste civile, il avait quelques frais à payer (pensions, allocations diverses). Mais en tenant compte de toutes ces charges qui sont passées au budget, on peut estimer à 15 millions l'économie réalisée par la République.

En Allemagne, l'empereur Guillaume touche, sur le budget de la Prusse, 15.719.296 marks ; si le Landtag lui accorde l'augmentation qu'il réclame, il aura près de 20

— FEUILLETON DU *Petit Bastiais* —

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

X

UN AVEU

Elle prit sa place à table et le silence tomba. Richelieu observait tour à tour la sœur et le frère : l'une était glaciale, et l'autre paraissait mal à l'aise. Mais the pensait : « Cet homme aurait la même figure s'il venait de commettre un crime. »

Au bout de quelques instants, le scaphandrier se leva, prit son chapeau, et dit :

— Je vais faire un tour. Viens-tu avec moi, Marius ?

— Oui.

Les deux hommes sortirent. Richelieu avait fait à sa fille un signe lui recommandant le silence et désignant Geneviève. Mais cette précaution était inutile. Causer paraissait être le dernier des désirs de l'ancienne fiancée. Elle était allée s'asseoir près du feu, et s'était abandonnée au silence et à l'inaction. Elle ne paraissait même pas penser. Marthe était plongée aussi dans ses propres réflexions.

— Comment l'a-t-il su ? se demandait-elle. André aurait-il parlé, malgré sa promesse ?

CHAPITRE XI

LE CAVEAU FUNÉRAIRE

Dans une des salles supérieures du château, le général de Fleury-Flayose avait autrefois fait installer des billards.

Ils n'avaient pas servi longtemps, car le va-et-vient des hôtes avait cessé dès que le malheur était entré dans la maison, d'abord avec la mort de Mme de Fleury-Flayose, puis avec celle de la fillette qu'on y pleurait encore. Ces meubles cependant avaient été soigneusement conservés, on retrouvait tout dans la vieille demeure, et ils étaient en aussi bon état, au moment où se déroulaient les événements composant ce récit, qu'au temps de leur acquisition. La pièce qui les contenait était vaste, comme tout le reste d'ailleurs dans cette construction très ancienne, et arrangée de manière à constituer un très agréable lieu de repos.

Au moment où nous y entrons, le crépuscule tombait au dehors, et un domestique venait d'allumer le gaz. C'était le soir même du jour où nous avons vu Geneviève Pipepreau courir un danger mortel, à cause de la très étrange « peur » de son frère, et René Lavardac lui sauver la vie au péril de la sienne. Sur quatre des billards qui garnissaient la salle, trois étaient recouverts de leurs housses, et autour du quatrième, le journaliste et Mlle Suzanne de Noirétable évoluaient prestement. Ils s'arrêtèrent bientôt, d'ailleurs, et Lavardac déclara :

— Mademoiselle, vous avez gagné.

— Vous êtes très généreux, Monsieur ; je vous remercie, répondit la jeune fille en souriant ironiquement.

— Oh ! je vous assure, Mademoiselle...

— N'en avez donc pas. Vous pourriez me rendre vingt points de trente.

— Mais non !

— Mais si. D'ailleurs, la générosité, l'abnégation, sont ridiculement dans vos habitudes. Et vous n'avez fait, sans doute, en me laissant gagner, que guivre un instinct...

— Un instinct ?...

Le même qui vous jette au devant des express en marche, quand ils vont dérailler quelqu'un. Lavardac rougit. Il avait soigneusement caché sa promesse de l'après-midi, mais la nouvelle n'en avait pas moins couru à travers le petit pays, pour arriver rapidement jusqu'aux oreilles de Suzanne.

Mademoiselle L... voulut protester le jeune homme.

— Mon métier n'est pas de combattre, mais d'écrire, interrompit en riant Suzanne, et je ne vois pas du tout pourquoi, lorsque rien ne m'y oblige, j'irais m'exposer au danger.

— Pas-vous donc à ce que disent les hommes, ajouta-t-elle. Moins d'une heure après cette belle déclaration de prudence, vous engagiez la lutte avec une locomotive lancée à toute vitesse. Et rien ne vous y obligeait sans doute.

Les deux jeunes gens s'étaient arrêtés à un coin du billard, et leurs mains reposaient sur la bande, très près l'une de l'autre. Lavardac regarda Suzanne ; il savait très bien qu'elle ne pensait pas ce qu'elle venait de dire, et qu'elle le raillait, seulement, comme c'était son habitude. Il répondit doucement :

— Je n'ai pas pu m'en défendre. Et d'ailleurs, je n'ai pas cherché à m'en défendre. Elle allait être broyée par le train ; l'homme qui l'accompagnait — un abominable lâche — l'avait abandonnée pour se mettre lui-même en sûreté. Et elle était aveugle !

— Aveugle !

— Oui, j'avais fort bien remarqué, tandis que mon cheval courait vers la barrière. Elle était debout entre les deux rails, étendant au hasard les mains autour d'elle. Et si elle ne partait pas, si elle ne s'enfuyait par devant la mort, ce n'était pas parce que la terreur la paralysait : c'est parce qu'elle ne savait pas où aller.

— La malheureuse enfant ! Mais dites-moi, M. Lavardac... une jeune fille aveugle..... ne serait-ce pas cette pauvre petite Geneviève Richelieu ?

— Ce n'est pas le nom qu'elle m'a donné, répondit le journaliste, mais elle vient effet chez un scaphandrier qui s'appelle Richelieu.

— C'est elle. Je la connais depuis très longtemps. Et comme elle est touchante ! Nous irons la voir, n'est-ce pas ?

— Quand il vous plaira. Ce sera un véritable plaisir pour moi.

Suzanne était devenue sérieuse.

— Et quand à ce que je vous ai dit, tout à l'heure, ajouta-t-elle, oubliez le. Je serai toujours inquiète quand je vous saurai en péril, parce que je suis votre amie, mais je ne vous conseillerai jamais la prudence quand vous vous trouverez en présence d'un devoir pareil à celui que vous avez rencontré aujourd'hui.

— N'auriez-vous regretté, demanda le journaliste, si je n'avais pas réussi dans mon entreprise, tantôt, et si...

Il s'interrompit. La porte de la salle de billard venait de s'ouvrir, et Mme de Noirétable était entrée. Mais il avait gardé les yeux sur ceux de Suzanne, et celle-ci, qui pouvait encore moins lui répondre à voix haute, lui dit, d'un rapide battement des paupières :

— Oui.

Le jeune homme sentit instantanément son cœur s'emplir de soleil. La mère de Suzanne approchait, cependant. Elle fut d'une amabilité forcée.

(A suivre.)

millions de marks, soit 2? 750.000 francs. En déduisant les dépenses administratives qui sont à sa charge, il reste, au bas mot, 10 millions de francs pour la dotation personnelle de l'Empereur-Roi.

En Angleterre, la liste civile et la famille royale coûtent 11.750.000 fr. En Autriche-Hongrie, le budget de l'Empereur et de sa suite est à peu près la même : 11.500.000 francs. En Italie, on compte 16 millions pour la dotation de la maison royale.

Divisons, comme pour les présidents de républiques, ces chiffres par le nombre des sujets de chaque souverain, et nous voyons que les souverains allemands coûtent 17 centimes par an à chacun de leurs sujets, les souverains anglais 27 centimes, les souverains autrichiens 25 centimes, les souverains italiens 47 centimes... sans compter le tour de bâton.

A. Capello

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

Le Sous-Préfet de Bastia présidera aux dates ci-après les commissions cantonales d'assistance ;

Campile, le 23 juin, à 10 heures du matin ;

Campitello, le 24 juin, à 1 heure de l'après-midi.

Les séances sont publiques.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIANOTTOLI. — M. Grégori Dominique, dommier à Pianottoli, est décédé le 6 courant, à l'âge de 31 ans. Il était désigné pour Rome, où il aurait été tout près des siens qu'il aimait tant. Sa fin prématurée plonge ses dignes parents et nombreux amis dans la plus profonde désolation.

Le défunt était honnête et sympathique, il laisse dans ses diverses résidences, le souvenir d'un bon agent du Gouvernement et d'un excellent citoyen.

Comme fils et comme frère, il est au-dessus de tout éloge. C'est pourquoi la douleur de sa famille est inexprimable.

M. Grégori n'a pas eu la suprême satisfaction d'embrasser ses vieux parents dans notre île, mais l'inhumation avait déjà eu lieu ; on devine aisément sa douleur !

Il faut dire toutefois, à la louange des habitants de Caldarello, que les obsèques ont été célébrées avec éclat, et que le père du défunt a été l'objet de délicates attentions, dont il se souviendra toujours, et pour lesquelles il remercie vivement, par la voie du journal, les personnes qui les lui ont prodiguées.

C'est le troisième deuil qui frappe, à quelques mois d'intervalle, la famille Grégori. En présence d'une telle douleur, nous nous bornons à dire à cette honorable famille d'avoir plus de courage que jamais, et que les vertus des chers disparus doivent être pour elle le meilleur soulagement : nous tenons, en outre, en terminant, à lui renouveler l'expression de nos condoléances vraies et attristées.

POGGIO D'OLETTA. — Par décret du 13 mai, sont attribués à la commune de Poggio d'Oletta, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Poggio d'Oletta et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, pour la commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au *Journal officiel* du 5 mai 1909.

Sont exceptés de la présente attribution les biens ci après désignés, qui ont fait retour à l'Etat : diverses terres à San Quilico, San Parteo, Pietralba.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 juin 1910.

Dispositions de nouveau peu satisfaisantes aujourd'hui et la plupart des valeurs fléchissent au dessous de leur niveau de la veille. Notre Rente s'alourdit à 98.87, les Fonds Etrangers sont irréguliers. L'Extérieure, le Portugais, l'Italien varient peu, tandis que les Russes et surtout le Turc à 93.50 s'inscrivent en moins-value. Les Etablissements de Crédit restent très fermes ; Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.419. Le Crédit Foncier cote 810, le Comptoir National d'Escompte 840, et la Société Générale 739.

On sait que la Banque de l'Union Parisienne met actuellement en vente, au prix de 502 fr. 50, un certain nombre d'actions de la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba. Grâce à cette émission qui va lui permettre la création de succursales, la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba pour a étendre son champ d'action et nul doute que les bénéfices et par suite les dividendes (dont la moyenne en ces six dernières années a été supérieure à 6 0/0) soient considérablement augmentés.

Les valeurs industrielles sont hésitantes : Faiblesse du groupe traction. Les charbonnages se traitent en reprise. Les titres caoutchoucs reperdent leur avance de la veille. Rio à 678.

En Banque, la Mossamedes est l'objet d'un bon courant de demandes à 49 frs.

Au comptant, la Colombian India Rubber se retrouve à 55 frs.

Dans le compartiment minier, la Batouba est bien tenue à 40. Les Mines du Semnoz sont fermes à 445 : le 4e et le 5e niveaux continuent leurs travaux d'avancement normal dans le filon et les résultats obtenus confirment les prévisions

Grands Chemins Français peu traités.

CETTE

Le Capitaine Campodonico

Les agents de la brigade de Cette, au nombre de 150 environ, ont offert un punch à M. Campodonico, en l'honneur de sa récente promotion au grade de capitaine et de son départ pour Guéranda.

Le moment des toasts étant arrivé, le brigadier Reynet a pris la parole en ces termes :

Mon Capitaine,

Au moment où vous allez quitter la brigade de Cette, dont vous garderez certainement le meilleur souvenir, il nous reste un précieux devoir à remplir : celui de vous témoigner, par cette manifestation imposante, toute notre gratitude et notre sympathie pour la façon dont vous avez toujours su concilier les intérêts des agents avec les exigences du service.

[illegible] arrêter à remplir, vous avez su, par votre aménité, votre abord facile, votre caractère droit et loyal et votre large esprit de juste compréhension, conquérir la confiance et l'estime générale de tous les agents de Cette.

La violence étant une mauvaise conseillère, vous avez toujours compris que ce n'est pas en traquant inutilement les agents que l'on obtient de meilleurs résultats, mais bien en leur laissant, dans une certaine mesure, l'initiative de l'accomplissement de leurs devoirs.

D'ailleurs, ce n'est pas par le nombre de punitions infligées par un chef que l'on connaît sa valeur, car celui qui punit trop souvent ne sait pas commander.

Et c'est cette juste compréhension de nos devoirs professionnels, mon Capitaine, qui a fait que, connaissant vos peines et surtout les difficultés de notre tâche, vous avez su par cette largesse d'esprit de compréhension, acquérir la sympathie de vos subordonnés.

C'est pourquoi, mon Capitaine, dans un même élan spontané d'enthousiasme, nous tenons tous à vous affirmer hautement que vous emporterez dans votre cœur l'affection et la sympathie de tout le personnel douanier de Cette en compensation de la sollicitude que vous n'avez jamais cessé de nous témoigner.

Mais, en présence de cette affirmation, il nous reste cependant un regret, celui de vous perdre.

Et s'il nous est particulièrement agréable de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations pour votre avancement bien mérité, par contre, nous commençons déjà à sentir parmi nous le creusement d'un vide qui ne pourra être comblé que si votre *successeur est imbu des mêmes sentiments* magnanimes qui vous ont toujours animé à notre égard.

Et quand vous serez installé dans votre nouveau poste, mon Capitaine, vers lequel tous nos cœurs vous accompagnent, ayez souvent la pensée tournée vers votre ancienne brigade de Cette, car vous aurez laissé de nombreux amis et surtout d'excellents collaborateurs, vous y aurez laissé aussi des souvenirs qui resteront longtemps gravés dans notre mémoire, et, en vous souhaitant bonne chance pour vous et votre famille, nous formons les vœux les plus sincères pour qu'un jour vous nous revoyiez comme chef de votre ancienne brigade.

Mon Capitaine, aux meilleurs vœux vous accompagnent et nous souhaitons de tout cœur que vous alliez fouler pour la deuxième fois, vous trouviez des serviteurs aussi dévoués, aussi soumis, et sachant aussi se souvenir, que ceux que vous allez quitter et qui conserveront de leur ancien chef un souvenir inoubliable.

Feux de la Saint-Jean

M. le Maire rappelle à ses administrés qu'il est interdit d'allumer des feux de joie sur les rues et places dallées de la ville.

Ces feux traditionnels peuvent, sans inconvénient, être allumés sur les parties empierrées de la voie publique.

Bastia, le 20 juin 1910.

Mes enfants vont bien
grâce aux Pilules Pink

Il y a quelques jours, nous avons publié un certificat très élogieux décerné aux Pilules Pink par Mlle Hugot d'Orquevaux. Aujourd'hui nous en publions un autre non moins élogieux, adressé par une autre personne de la même localité, Mme Julia Lahaye, qui habite à la ferme de Champaumont par Orquevaux (Hte-Marne), qui dit combien le traitement des Pilules Pink a été favorable à la santé de ses enfants, son petit garçon âgé de 10 ans et sa fillette âgée de 9 ans.

Trop de personnes se sont mises en Mlle que les Pilules Pink sont exclusivement bonnes pour les adultes ; c'est une erreur, les enfants, particulièrement ceux qui sont *éprouvés* par la convalescence, ne peuvent trouver un meilleur fortifiant que les Pilules Pink. Les deux guérisons que nous allons mentionner l'indiquent surabondamment.



« Mes deux enfants, écrit Mme Lahaye, n'avaient pas de maladie grave, mais je les voyais dans un état de santé si précaire que je les sentais constamment sous le coup d'une maladie et je prévoyais qu'ils ne pourraient pas y résister. L'un et l'autre étant chétifs, frêles, excessivement délicats, mon petit garçon surtout, éprouvé par la croissance, était devenu anémique ; il ne mangeait pas, il était très faible, et en voyant sa petite figure si pâle, je me demandais ce qu'il allait devenir. Il était triste, mélancolique, il ne jouait pas, ne riait pas, et cela *me désolait. Je me suis décidée* à lui faire prendre les Pilules Pink et les résultats ont été très bons. Nous nous sommes aperçus tout de suite que les Pilules Pink lui faisaient beaucoup de bien, son appétit revenait, il devint bientôt plus fort, eut une meilleure mine, un meilleur teint, et il fut bientôt d'une exubérance telle que nous pensâmes qu'il était réellement en bonne santé. »

« Ma petite fille, âgée de 9 ans, très forte pour son âge, se plaignait constamment d'étourdissements, de vertiges. Elle voyait constamment, disait-elle, des mouches, des insectes devant ses yeux. Elle n'avait pas, elle non plus, très bonne mine, puis elle était vite oppressée ; quand elle jouait, qu'elle courait, elle était tout de suite hors d'haleine, se plaignait aussi de points de côté. Je lui ai fait prendre les Pilules Pink qui avaient si bien réussi à ses frères et elle aussi maintenant se porte bien. »

« Je voyais mes enfants dans un état de santé si précaire que je les sentais sous le coup d'une maladie. » Cette réflexion que faisait Mme Lahaye, réflexion de mère qui survoille constamment ses petits, combien de mères l'ont faite aujourd'hui même. Les enfants ne sont pas malades, non, il n'y a rien de grave, ils ne sont pas alités, mais on n'est pas satisfait d'eux, on est craintif pour eux, on se demande ce qui va leur arriver. On ne les sent pas résistants, forts, et l'on se dit : « Pourvu qu'il n'y ait pas d'épidémie. »

Donnez les Pilules Pink à vos enfants, si leur santé laisse à désirer, s'ils ne sont pas forts, gais, turbulents même. Vous les verrez changer du tout au tout, et vous parents, vous ne vivrez plus dans cette perpétuelle crainte de « ce qu'arrivera demain. »

Les Pilules Pink guérissent anémie, chlorose, faiblesse générale, maux d'estomac, migraines, irrégularités, troubles dès à la croissance ; elles tonifient les nerfs, guérissent la neurasthénie, l'épuisement nerveux, la danse de Saint-Guy.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gabin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Téléphone

Le ministre des postes vient de mettre à la disposition de la direction de la Corse les crédits nécessaires pour l'installation de lignes téléphoniques Ajaccio-Cauro, Sartène-Propriano, Sartène-Bonifacio, Calvi-Calenzana.

Félicitations

En quittant la Corse, M. le général Andry s'est rendu à Nîmes pour ce rendre compte des faits de mutinerie qui se sont produits au 249e régiment de réserve.

Avant de quitter Nîmes, le Commandant en chef du 15e corps a adressé des félicitations aux officiers tout l'attitude pendant ces toutes événements avait été particulièrement remarquable.

Sur la liste des officiers félicités, nous lisons avec plaisir le nom de M. le chef de bataillon Simoni, du 40e, avec cette mention : « A, part ses habiles dispositions, sa décision et son calme, cerné les mutins et mis fin au scandale. »

Décès

Nous avons appris avec regret la mort prématurée de M. Marcel Orsini, fourrier breveté des équipages de la flotte, décédé dans sa vingt-unième année à Biarritz, où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé. Hélas ! il était trop tard, le mal avait fait trop de progrès, et cet infortuné jeune homme a succombé.

Au milieu de la vie du marin, il suivait les cours qui devaient lui préparer une belle carrière, et donnait de belles espérances à sa famille. La faux de la Mort l'a moissonné avant l'heure impitoyablement !

Nous offrons à M. l'officier d'administration Orsini, ancien gestionnaire de l'hôpital militaire, à Mme Orsini et à leur famille notre part de sincères condoléances.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes : à Marseille, M. Battesti, ex-caporal au 4e colonial ; à Adge, M. Fontana, sergent au 142e ; à Toulon, M. Casile, caporal-clairon au 111e.

Nouvelles maritimes

Ont été nommés à l'emploi d'agent technique de 3e classe à Toulon : M. Moretti François, ouvrier tourneur, ser, vice de l'artillerie ; M. Paoli Félix, ouvrier du service d'études de l'artillerie.

Nos sénateurs

M. le sénateur Gabrielli a été nommé par le 4e bureau membre de la commission chargée de l'examen des questions relatives aux dispositions légales concernant le mariage.

Les Annales

Les *Annales* commencent, cette semaine, un roman inédit qui ne manquera pas d'exciter une très vive curiosité, en même temps que des controverses.

LA MORT DE LA TERRE
par J.-H Rosny aîné

Comment la terre périra-t-elle ? Par le froid ? Par le feu ? Par la rencontre d'une comète ? L'éminent romancier, qui est aussi un savant, donne de ce problème une solution originale ; il décrit, dans une action dramatique, les suprêmes cataclysmes du globe et l'agonie des derniers hommes. Tout le monde voudra lire ce récit prophétique et poignant.

Ce même numéro, exceptionnel, offre aux lecteurs des *Annales* un ensemble de documents du plus haut intérêt sur la vie et l'œuvre de Shakespeare, que l'Angleterre vient de commémorer, des articles d'Alfred Mézières, Adolphe Brisson, Octave Uzanne, et une pièce inédite se rapportant au même sujet :

WILLIAM DAVENANT
par Jean Aicard
de l'Académie française,

Chroniques d'actualité ; Lettres à la cousine, d'Yvonne Sarcey ; Pages oubliées, mémoires inédits de Pauline Viardot. Illustrations, vues photographiques, portraits, musique, etc.

En vente partout : 25 centimes.

Gendarmerie

Le gendarme Mannoni, de la 5e de la Nouvelle-Calédonie, est nommé brigadier.

Le gendarme Piana, de la 5e de l'Indo-Chine, passe à Bougie, Algérie.

Nouvelles militaires

Le sergent Negroni, de la 7e section de commis militaires d'administration, est nommé adjudant et affecté au 8e corps d'armée.

En Algérie

Sont inscrits sur le tableau d'avancement dans le personnel de la trésorerie d'Algérie, pour une promotion de classe : MM. Baroni, payeur particulier de 3e classe ; Ristori et Vinciguerra, commis de 2e classe ; Ficonetti, Guelfi et Poli, commis de 6e classe ; — M. Pinelli, payeur adjoint de 1re classe, est classé pour l'emploi de payeur de 3e classe.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée à M. l'adjudant Poli, du 2e zouaves, 19 ans de services, 8 campagnes.

Eaux et Forêts

Ont été nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie, MM. Nicoli Pierre-Paul et Lesinchi Simon-Paul.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, [illegible] de la Faculté de Montpellier, *ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de Juin.

On demande

On demande à louer, à proximité de Bastia, une propriété assez vaste avec maison d'habitation.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux

Joseph LUCCHETTI

livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant
(Voir l'annonce à la 4e page)

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Décès.

Botta Yvone, 15 mois, de Bastia.

SOC ÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)

Tous les actionnaires composant la Société anonyme du Cyrnos-Palace sont priés d'effectuer le versement des deux derniers quarts de leurs actions, avant fin juin courant.

Ce versement sera reçu aux guichets des maisons où leurs actions avaient été souscrites, contre quittance provisoire.

Les titres définitifs seront délivrés ultérieurement.

Les souscripteurs nouveaux auront à partir de ce jour à verser l'intégralité des actions qu'ils voudront souscrire.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00339

Nouvelles Maritimes

Mouvements à la mer

Paris, 19 juin.

M. le capitaine de vaisseau Nissen est nommé au commandement du croiseur cuirassé *Dupetit-Thouars*.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Côte-d'Or

Paris, 19 juin.

Le collège sénatorial de ce département était convoqué aujourd'hui, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Henri Ricard, républicain radical, décédé.

Deux candidats étaient en présence :

M. le docteur Chaveau, radical ;

M. le général André, ancien ministre de la Guerre, radical-socialiste.

Cette élection n'a donné lieu qu'à un seul tour de scrutin

Les voix se sont ainsi réparties :

Inscrits	**1.034**
Votants	**1.018**

Ont obtenu :

Le docteur Chaveau	**552 voix**
Le général André	**450 id.**
Voix perdues	**16**

Le docteur Chaveau est élu.

Terrible Catastrophe de *Chemin de fer* à la gare de Villepreux

Un Train omnibus tamponné par un Express

Vingt morts
Cent blessés

Paris, 19 juin

Une effroyable catastrophe s'est produite hier soir à la gare de Villepreux-les-Clayes, près Versailles.

L'express 718, qui part de Granville à 8 heures 44 du soir, arrivant à toute vitesse, a tamponné un train omnibus arrêté à la gare de Villepreux-les-Clayes.

Le choc fut effroyable.

Les deux convois prirent feu.

C'est au milieu des cris de désespoir des voyageurs, des gémissements des blessés et du crépitement de l'incendie que l'on se porte au secours des infortunées victimes.

L'aspect est terrifiant. Au milieu des débris des wagons brisés par le choc et détruits par le feu, les personnes qui se trouvent en gare se précipitent, affolées, sur la voie où le choc s'est produit.

Folie furieuse d'un Mécanicien

Le mécanicien du train tamponneur, est subitement frappé de folie furieuse.

Comme il pouvait devenir dangereux, le chef de gare, aidé des autres employés de la Compagnie de l'Ouest, l'a ligoté solidement.

Le malheureux est enfermé dans les bureaux du chef de gare, où il ne cesse de pousser des hurlements affreux.

Les Secours

Télégraphiquement prévenu de l'accident, le chef de gare de Versailles, en a immédiatement informé les autorités militaires ; il a pu ainsi diriger, sans retard, un train de secours sur le théâtre de la catastrophe.

Chaos effroyable de cadavres

Il est impossible d'identifier tous les cadavres ou morceaux de cadavres carbonisés, aussi il est assez difficile d'établir exactement le chiffre des victimes.

On parle néanmoins d'une vingtaine de morts et de cent blessés.

Les Morts

Voici le nom des cadavres qui ont pu être identifiés.

Mlle Dubreuil, domestique ;

M. Worms de Romilly, fils de l'Inspecteur général des Mines, et son fils, âgé de 6 ans.

Gaussis, coiffeur ;

Une jeune femme que l'on suppose la fille du précédent ;

Mme de Livoy, belle-mère de M. Louquet, rédacteur à *L'Humanité* ;

MM. Georges Leblond et Laubeur, habitant Paris.

Il faut ajouter huit autres cadavres carbonisés, dont l'identité paraît impossible à établir.

⁂

D'après un communiqué, envoyé ce soir au ministère des Travaux Publics, le chiffre des morts ne s'élèverait qu'à dix-sept.

Les Blessés

Parmi les blessés se trouve Mme Goudineau, parents de l'aéronaute Capazza, qui se trouvait sur les quais de la gare de Villepreux avec son petit fils.

Mme Goudineau devra subir l'amputation du bras droit.

Quant à son petit-fils, moins grièvement blessé, on le retrouva dans la nuit, errant dans un champ, et sans chaussures.

Le pauvre enfant est alité avec une forte fièvre.

M. MILLERAND
sur les lieux de la Catastrophe

Le ministre des Travaux publics, accompagné du haut personnel de la Compagnie de l'Ouest, s'est rendu aujourd'hui sur les lieux de la catastrophe.

Après un sérieux examen des lieux, et après avoir interrogé quelques voyageurs qui se trouvaient dans l'express, M. Millerand a visité les blessés qui sont soignés provisoirement à la gare de Villepreux.

AU VATICAN

La Démission
du CARDINAL MERRY DEL VAL

Rome, 19 juin.

Des journaux avaient annoncé qu'à la suite du conflit intervenu entre le Vatican et Guillaume II ainsi qu'avec l'Espagne, le cardinal Merry-del-Val aurait été sur le point de démissionner.

Cette nouvelle est démentie aujourd'hui par l'organe officieux du Vatican, d'autant plus que la fameuse encyclique sur Saint-Charles Borromée qui a soulevé tant de polémique et fait tant de bruit en Prusse, était l'œuvre de la plume du cardinal Ferrari, archevêque de Milan, très connu pour son intransigeance.

La Conquête de l'air

M. Viviani en aéroplane

Paris, 19 juin.

M. Viviani, ministre du Travail, a fait aujourd'hui, aux côtés du comte Lambert, un vol de quelques minutes en aéroplane, sur l'aérodrome de Villacoublay.

M. Viviani s'est déclaré enchanté de son premier essai d'aviation, ajoutant qu'il fera prochainement un vol plus important.

CHUTE MORTELLE
d'un Aviateur Allemand

Berlin, 19 juin.

Le célèbre champion cycliste Taddeus Robl, tout récemment converti à l'aviation, essayait un vol à moyenne hauteur, lorsque tout à coup son biplan capota et s'abattit sur le sol d'une hauteur de vingt mètres environ.

Cet infortuné aviateur a été tué net.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Les Opérations de Sauvetage

La fin des travaux !

Calais, 19 juin.

Les courageux sauveteurs voient enfin leur généreux dévouement couronné de succès.

Les scaphandriers ont pu faire passer, au prix d'efforts inouïs, deux autres cables d'acier sous la coque éventrée du submersible et les opérations de relevage ont pu être, à nouveau, reprises.

Sous l'effort des grues de la grande *Giraffe*, l'épave du cercueil d'acier vient d'être enfin arrachée à son fond de vase et conduits sur un fond plus élevé.

L'extraction des Cadavres

L'extraction des cadavres a recommencé dans la journée.

Après de préalables et copieuses injections de désinfectants dans le *Pluviose*, le médecin major de la marine Savidan se glisse à l'intérieur du submersible, et la lugubre opération du remontage des cadavres recommence.

Successivement les onzième et douzième cadavres sont ramenés au jour.

Comme pour leurs infortunés camarades, on les identifie ; puis les corps sont mis en bière et transportés dans le hangar transformé en chapelle ardente.

Dix autres corps sont également extraits, dans la journée, du grand cercueil d'acier.

L'exploration continuera demain.

Il reste encore neuf cadavres à extraire.

On espère terminer demain cette bien triste et lugubre opération.

Dans ces conditions, les obsèques pourraient avoir lieu mercredi.

Le commandant Prat

Parmi les cadavres retirés aujourd'hui se trouve celui du capitaine de frégate Prat, commandant la défense fixe de Calais.

AVIS DE DÉCÈS

M. André Pasqualini, Mme Joséphine Pasqualini, née Chiappe ; Mme veuve Pauline Morsenti, née Pasqualini, et ses enfants, Laure et Emile :

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE PASQUALINI
Née SALVARELLI

leur mère et grand'mère, décédée à Bastia, à l'âge de 73 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui lundi, 20 du courant, à une heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Filippini, 13.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

M. Philippe Croce et ses enfants ; M. et Mme Joseph Santelli, née Ceccoli, prient leurs parents, amis et connaissances, de vouloir bien assister à la messe de *Requiem* qui sera célébrée lundi, 20 courant, à neuf heures du matin, en l'église Notre-Dame de Lourdes (Capannelle), pour le repos de l'âme de

MADAME TOUSSAINTE CROCE
Née SANTELLI

décédée à Lavatoggio.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris *ses entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des *ouvrages pourront témoigner* de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*

VIZZAVONA

Gd HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA POSTE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Caissons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, unis et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Lisoux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories.

Tuyaux, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2 000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Augelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart* Vichy Lardy et Lorbeau.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

Savon Le CHAT



Extra Garanti Pur

Production

100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez rapidement compte de la vérité de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

JE DONNE 100.000fr.

à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

Pour recevoir gratuitement sans aucune dépense une brochure explicative, écrire à M. F. OLLÉ, 1, rue Montmartre, PARIS.

Consultations tous les jours de 2 à 4 heures.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Toyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans la Haute Corse

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Selon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils modernes de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Demandez dans tous les Cafés La CÉDRATINE de la Maison L. M. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des connaisseurs.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 169

MARDI 21 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (le page), 0.75 — Divorces, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, NY AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00340

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

EN CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 53 m. — Coucher, 7 h. 11 m.
Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 22
Fête d'Aujourd'hui : St Louis de Gonzague.
Fête de Demain : Saint Paulin.

20 JUIN

MÉTHODE DE TRAVAIL

La parole est maintenant aux parlementaires. Tous nous ont informé abondamment de leur programme, de leurs intentions et de leurs vœux; le gouvernement lui-même nous a donné une longue énumération de la tâche qu'il se propose d'accomplir. Nous savons notamment qu'il y a, au Palais-Bourbon, des majorités énormes pour vouloir une ou plusieurs réformes électorales, fiscales, administratives, judiciaires, sociales.

Voilà qui est fort bien. Mais ce que nous savons moins, c'est la méthode de travail que la Chambre se propose d'adopter, et aussi ce que l'on appelle, en langage parlementaire, « les voies et moyens. »

C'est très joli, diront les électeurs, de nous faire passer devant les yeux de merveilleux programmes de réformes, mais comment les réaliserez-vous ? Commencez d'abord par éclaircir votre lanterne, sans quoi nous n'y voyons goutte.

Précisons. Le budget de 1911 devra comprendre les ressources nécessaires au fonctionnement des retraites ouvrières et paysannes : en outre, M. Briand va demander aux Chambres le vote du programme naval Boué de Lapeyrère. Tout cela va creuser un trou sérieux. Comment faudra-t-il s'y prendre pour le combler, tout en réalisant le plus possible des merveilles promises aux citoyens ?

Un de nos confrères a eu l'excellente idée de poser la question aux chefs des principaux groupes de la Chambre. A vrai dire, les réponses que ceux-ci ont données sont fort dissemblables, mais pleines d'intérêt. En voici quelques extraits :

D'abord, M. Jules Guesde, député de Roubaix et l'un des principaux leaders du parti socialiste, estime que toutes les réformes que l'on pourra bien proposer feront faillite si l'on ne commence pas par changer le milieu social. Qu'est-ce que cela veut dire ? — C'est bien simple ! Il faudrait, selon M. Jules Guesde et ses amis collectivistes, supprimer la propriété individuelle, nationaliser les moyens de production. En attendant ce riant avenir, on pourra toujours se procurer quelques ressources en réduisant l'armée et les dépenses militaires, et en créant entre les mains de l'Etat le plus possible de monopoles...

M. Jules Lemaître, royaliste et nationaliste intégral, n'est pas tout à fait du même avis. Selon lui, il n'y a qu'un remède pour obtenir de bonne besogne tout en enrayant l'accroissement des dépenses : c'est de supprimer ce régime électif du suffrage universel, d'abolir le parlementarisme et la République, et de proclamer Philippe VIII, roi de France. C'est, comme on voit, un remède radical.

M. Piou, député de la Lozère et président de l'Action Libérale, est plus modeste. Il laisse à d'autres le soin de mener le char de l'Etat, mais il conseille, pour diminuer les charges de l'Etat, de rendre aux congrégations le droit d'enseigner. Voilà, selon M. Piou, la réforme par laquelle il faut commencer, celle qui prime toutes les autres.

Pénétrons maintenant dans les rangs de la majorité. M. Raymond Poincaré, républicain, estime que la première chose à faire est de mettre de l'ordre dans nos finances.

« En ce qui concerne le budget, dit-il, la Chambre a deux grandes réformes, — deux grandes révolutions — à accomplir : la première consistera à voter le budget en temps utile, la seconde, à le voter en équilibre. »

Voilà certes un excellent conseil ; mais M. Poincaré avoue que, s'il était ministre des finances, il serait fort embarrassé pour le réaliser. Il ajoute cependant qu'il espère que le gouvernement aidera le Sénat « à mettre sur pied un projet d'impôt sur le revenu, pour créer les ressources nécessaires, mais qui ne bouleverserait pas à la fois les quatre contributions directes, qui n'aurait rien de vexatoire et qui ne serait pas inquisitorial. »

Que de qualités, pour un impôt ! Mais hélas ! quand donc sera-t-il découvert, cet impôt dont les contribuables ne se plaindront pas ?

Voici enfin M. Berteaux, député de Seine-et-Oise et président du groupe radical-socialiste. M. Maurice Berteaux, que la Chambre vient d'élire son vice-président est rempli d'idées généreuses.

« La République, dit-il, doit donner au pays la liberté économique, la justice fiscale... Par des lois de fraternité et de solidarité, elle doit protéger et la mère et le nouveau-né, encourager et aider les familles nombreuses, ouvrir largement et gratuitement à l'enfant, au jeune homme, l'accès à tous les degrés de l'enseignement, organiser l'instruction professionnelle de manière à assurer aux travailleurs plus de puissance individuelle, plus de bonheur et plus de bien-être.

« Il ne doit pas suffire de développer ainsi la personnalité humaine et de favoriser son complet épanouissement : il faut qu'elle favorise aussi, par l'extension des libertés syndicales, la puissance des individus associés.

« Ce que le pays attend dès maintenant de la Chambre nouvelle, c'est de mettre au point la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, de régler équitablement la situation des ouvriers et employés des chemins de fer, de faire aboutir la réforme fiscale, d'aborder résolument la réforme administrative et judiciaire, dans un esprit de simplification, d'économie et de décentralisation... »

Le moyen ? Le voici : « Il faut que nous adoptions une méthode de travail mieux coordonnée. Nous devons éviter le chevauchement perpétuel des discussions, fixer à l'avance le nombre de jours de séances, afin de réserver le travail des commissions. Par toutes ces mesures, la tâche du député se trouverait facilitée et son activité parlementaire deviendrait plus féconde. Enfin, il est nécessaire d'exercer un contrôle plus vigilant que jamais sur les propositions de [illegible] accordés. »

Sur toutes les opinions que nous venons d'énumérer, c'est, croyons-nous, cette dernière qui mérite la priorité : un contrôle sérieux, de l'ordre et de la méthode dans le travail, c'est le meilleur moyen d'aboutir.

HENRI BERENGER.

Chambre des Députés

Les Dossiers d'Elections

Séance du 16 juin 1910

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Adriani, député de la Corse, demande l'autorisation de retirer des archives de la Chambre des pièces par lui remises en vue de la vérification des opérations électorales de l'arrondissement de Corte.

Il est de principe qu'aucune des pièces soumises aux bureaux pour la vérification des pouvoirs ne peut être distraite des archives de la Chambre sans un ordre de la Chambre elle-même.

Conformément aux règles établies, j'ai communiqué la lettre de M. Adriani à M. le président du 3e bureau qui avait été chargé de vérifier les opérations électorales de l'arrondissement de Corte.

L'honorable M. Armez, président du 3e bureau, m'a fait connaître que le bureau ne s'oppose pas à la restitution demandée par M. Adriani.

Il n'y a pas d'opposition ?.... Il en est ainsi ordonné. (Assentiment).

Causerie Médicale

Les Habitations à bon Marché

Il n'est guère de questions, dans le domaine de la protection sociale, qui soient d'une aussi primordiale importance, pour les classes peu fortunées, que la question du logement.

Les relevés statistiques ont établi que dans les cités et les contrées où s'agglomère la population industrielle, on souffre beaucoup de l'insuffisance, ou du manque d'hygiène du « home ». Aussi, la question des habitations salubres et économiques est-elle de plus en plus à l'ordre du jour, dans les préoccupations des hygiénistes, des sociologues et des économistes.

Neuf Congrès internationaux se sont déjà tenus, sur la question des habitations dites à bon marché, dans la plupart des capitales du monde civilisé. Le neuvième, qui vient d'avoir lieu à Vienne, et qui a réuni des délégués de tous les pays du monde, a été particulièrement important.

Les représentants de la France, à ce Congrès, étaient : pour le ministère de l'agriculture, M. Augustin Boy, membre du Conseil supérieur des habitations à bon marché et de la petite propriété rurale ; pour le ministère du travail et de la prévoyance sociale, M. Paulet.

L'œuvre à accomplir pour l'amélioration de l'habitation populaire est immense. Une statistique par quartiers de la mortalité à Paris a permis de faire une constatation singulièrement éloquente : la mortalité est deux fois plus élevée dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches ; c'est ainsi qu'elle est, pour 100.000 Parisiens, de 104 à Plaisance, de 83 au Père-Lachaise, de 10, 8 aux Champs-Elysées, de 10, 7 dans le riche faubourg du Roule, etc.

C'est la tuberculose qui est la grande pourvoyeuse de ces décès, et cette maladie est toujours aggravée par l'habitation défectueuse : « Le taudis, a-t-on pu dire, est la tuberculose, a écrit un membre de l'Institut, M. Cheysson, est aussi, par le dégoût qu'il provoque chez l'ouvrier, le pourvoyeur du cabaret ; et la maison triste, inhospitalière, désespérante, répand la soif de l'alcool et désespère le malade. »

Les villes dépensent souvent, sans compter, pour embellir leurs promenades, ériger des statues, ouvrir d'artistiques perspectives, édifier des monuments publics... Tout cela est très bien ; mais combien cette œuvre de rénovation, d'embellissement, serait utilement complétée par la disparition des ruelles étroites, des quartiers pauvres, des maisons lépreuses où s'entassent, végètent et meurent tant de générations de travailleurs !

En Allemagne, les édilités ont pris des mesures draconiennes pour détruire les affreuses masures qui déshonorent les cités ; en Angleterre, les comités d'habitations populaires dispensent de plusieurs millions. En France, notre action a été plus timide ;

---

36. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XI

LE CAVEAU FUNÉRAIRE

— Désolée, Monsieur, d'interrompre notre partie. Mais j'ai absolument besoin de ma fille, qui me sert habituellement de secrétaire, pour des lettres urgentes. Voulez-vous me permettre de l'emmener ?

— Certainement, Madame. Et d'ailleurs, la partie était terminée.

— Mince distraction, n'est-ce pas, Monsieur, que celle que vous preniez ici ? Mais on se contente de ce qu'on trouve, dans un pays de loups comme celui ci. D'ailleurs, si ce qu'on m'a dit est vrai, vous ne tarderez pas à reprendre le chemin de la capitale ?

On s'est trompé, Madame, en vous le disant, répliqua Lavardac, qui devenait froid malgré lui. Mon intention est, au contraire, de passer au château quelques semaines, et nous avons, le général et moi, de grands projets de pêche en eau profonde.

— Vraiment ? — Vieux Suzanne, je suis très prenée.

La mère et la fille s'éloignèrent. Dès qu'elles furent seules dans la chambre de Mme de Noirétable, le ton de ce dernier changea pour devenir aussi tel et dur, c'est-à-dire navrant.

J'aurai donc toujours à reprendre ta façon de te conduire, dit-elle. Il ne te suffit plus, à présent, de te promener en homme dans les rues de Paris. Tu joues au billard !

Mais Suzanne était accoutumée aux boutades de sa mère et ne s'en troublait pas beaucoup.

— Oui, maman, répondit-elle avec tranquillité. Quel mal y a-t-il à jouer au billard ?

— Le mal de me déplaire, d'abord ; mais celui-ci ne compte pas pour toi, sans doute. Ensuite, c'est un jeu indécent...

— Indécent !

— Pour les jeunes filles.

— Je ne vois pas...

— Je vois, moi, tranchа la sœur du général. Et cela pourrait te suffire. Je vois aussi que tu n'as pas manqué l'occasion de te familiariser avec un homme qui n'est pas de ton rang, et qui est obligé de travailler pour vivre.

— M. Lavardac...

— Lavardac est journaliste. C'est-à-dire qu'il fait partie de la catégorie des gens que nous payons pour nos plaisirs ou nos besoins. Il nous est donc inférieur, et je ne comprends pas que rien ne se révolte en toi au moment de la prendre pour partenaire. Tu n'as donc pas de mon sang ? Tu sais cependant fort bien que si M. Lavardac — ou tout autre de ses pareils — se présentait pour me voir, à Paris, je ne le recevrais pas. Quelle folie te poussa donc à toujours faire des choses qui m'humilient et à te jeter à la tête du premier venu ? s'il venait à apprendre que tu joues au billard... au billard !... Il n'y a que ma fille pour avoir des inventions pareilles ! ... avec un individu que tu vois pour la première fois ?

Suzanne aurait pu longuement répondre ; elle dit avec sobriété :

— Maman, M. Lavardac n'est pas un inconnu pour moi. Je l'ai vu à Nice, où il passait la convalescence d'une longue maladie sur le yacht de mon cousin de Maurois. C'est André lui même qui me l'a présenté, d'où j'ai conclu que ce devait être un homme honorable. Et j'ai vu depuis que je ne m'étais pas trompée dans mes prévisions, car mon oncle, le général, m'a dit depuis que c'était un modèle de bravoure et de loyauté.

— Oh ! oh ! comme tu t'enflammes !

— Je ne m'enflamme pas, maman ; je veux seulement te faire remarquer que si mon oncle, qui est l'honneur même, accorde son estime à un homme et lui tend la main, j'aurais mauvaise grâce, sans doute, à refuser d'en faire autant.

— Ton oncle, interrompit Mme de Noirétable en colère, fait ce qu'il lui plaît, et ce qui lui plaît n'est pas toujours raisonnable. En tous cas, tu n'es pas tenue de l'imiter dans tous ses gestes, et surtout si ta mère y voit un inconvénient. Je te prie sérieusement de surprimer, dès aujourd'hui, les parties de billard en particulier, et en général les occasions de tête-à-tête avec M. Lavardac.

— Je t'obéirai, mère. Cependant j'ai demandé à M. Lavardac de m'accompagner dans une visite que je dois faire. Je ne puis pas maintenant l'éconduire sans grossièreté.

— A qui, cette visite ?

— A une jeune fille aveugle, et dont il a sauvé la vie aujourd'hui même.

— Quel latras romanesque ! Il lui manquait cette note, à M. Lavardac. Sauver les jeunes filles aveugles ! C'est bien ; vous irez voir votre aveugle, puisque tu l'as promis, mais que ce soit tout. Je ne tiens pas du tout à ce que ton cousin vous rencontre, un de ces jours, dans un de ces accès de sensiblerie. C'est absolument refusé. Que ce Monsieur sauve les gens de son monde, c'est encore suffisamment logique. Mais toi !.. Qu'est ce que peut bien te faire la vie ou la mort d'une créature bonne à être un

Imp. Ollagnier

aussi n'a-t-elle pas produit tout ce qu'elle aurait dû.

Les crimes d'épargne, autorisées à placer une partie de leur fortune personnelle en constructions d'habitations ouvrières à bon marché, n'ont consacré à cet objet que des sommes dérisoires.

La loi du 12 avril 1906 a laissé la plus grande initiative aux municipalités, pour favoriser, subventionner, construire même, sur des terrains communaux, des habitations saines. Quelques villes ont profité de ces dispositions : Cités notamment Arras, Saint-Omer, Arques-la-Bataille (Seine-Inférieure), Nancy, Lyon, Nice... Mais combien d'autres n'ont rien tenté !

Il y a là, pour la race, pour la nation, une grande œuvre d'intérêt public à accomplir. Le moment est venu, pour les pouvoirs publics, de stimuler les initiatives, de compléter ce que l'on a appelé « la politique communale en matière d'habitations », enfin et surtout d'organiser le crédit en faveur des ouvriers désirant devenir petits propriétaires de leur logement, de leur cottage, de leur jardin, comme les lois du 10 avril 1908 et 19 mars 1910 l'ont déjà fait en faveur des ruraux.

Les déshérités d'ici-bas d'une maisonnette et de tout le bien-être dont le mot « foyer » éveille l'idée, ne peut que séduire ceux qui ont l'âme généreuse et le culte de l'intérêt général.

Docteur VIGNEAUD.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 juin, à 8 h. 1/2

Exentric, marche.	Remsberg.
Les Saltimbanques,	Ganne.
Valse roumaine,	Kessels.
Hérodiade,	Massenet.
Menuet de Colombine,	Delaye.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 21 juin

Place Saint-Nicolas. — Rue Sampiero. — Boulevard Paoli. — Rue Miot. — Quai du 2 juin Carnot. — Quais de la Santé et de la Marine. — Rue des Terrasses. — Rue Neuve St Jean. — Place de l'Hôtel de Ville. — Rentrée.

Rue de la Saint-Jean

M. le Maire rappelle à ses administrés qu'il est interdit d'allumer des feux de joie sur les rues et places dallées de la ville.

Ces feux traditionnels peuvent, sans inconvénient, être allumés sur les parties empierrées de la voie publique.

Bastia, le 20 juin 1910.

Brevet de capacité

(GARÇONS)

Les compositions écrites pour l'obtention du brevet élémentaire ont commencé hier matin, au lycée.

80 candidats se sont présentés.

La commission est ainsi composée :

M. Barat, proviseur, président ;

Membres : MM. Mansion, Poletti, Maoenti, Ollive, Thezard, Boyer et Lazarotti, professeurs au lycée ; Cachard, Aubin et Leguillochet, inspecteurs primaires ; Raffalli, instituteur ;

Mmes Punzevera, Cachard et Gregory.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 juin 1910.

La dépression du Rio qui va tous les jours s'accentuant continue à exercer une influence défavorable sur tout l'ensemble du marché. Notre Rente est en nouveau recul à 98 frs coupon détaché. Fonds Etrangers irréguliers : Portugais et Turc fermes. Serbe et Emprunts Russes plus faibles. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais revient à 1.401. Le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 840 et la Société Générale à 730. Les actionnaires du Crédit Foncier sont convoqués en assemblée extraordinaire le 2 juillet prochain pour diverses modifications aux statuts ayant pour objet l'augmentation éventuelle du capital social et l'élévation du montant des capitaux à recevoir en dépôt.

Le Suez est calme à 5.435. Valeurs de transports en baisse. Valeurs métallurgiques et de charbonnages russes indécises. Rio : 655 contre 1.678.

Le 22 courant sera close la souscription aux 126.000 actions nouvelles de 500 frs de la Cie Générale des Omnibus. Les propriétaires des 34.000 actions anciennes représentant le capital actuel de la Société ont un droit de préférence irréductible pour la souscription au pair de 119.000 actions à raison de sept actions nouvelles pour deux anciennes.

En Banque, la Jagerfontein est à 212.50.

Au comptant, la Caisse des Redevances accentue encore son avance à 271, ex-coupon de 1.25. Des négociations fort importantes pour la Société se poursuivent très activement.

Le coupon N° 1 des obligations du Crédit Foncier du Brésil sera payé à partir du 1er juillet à raison de 11.40 net à Paris, au Banco Espanol del Rio de la Plata, à la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, et à la Société Centrale des Banques de Province.

Chemins de Fer Français loués

LA SÉRIE ROUGE

Un Drame AU NOUVEAU-PORT

UN DOCKER TUÉ

La série rouge continue ; le crime du cimetière a eu hier son pendant : un meurtre a été commis au Nouveau-Port, dont les circonstances non, encore bien définies, laissent cependant au crime son caractère réel, qui est le meurtre provoqué à la suite d'une dispute survenue à propos de travail.

Voici à quel sujet le crime a été commis :

A deux heures de l'après-midi, le contre-maître Boschetti faisait l'embauche des dockers qui lui étaient nécessaires pour procéder au déchargement du vapeur *Sybil-Bayonne*, rentré la nuit dernière dans notre port, lorsque la victime, le sieur Folacci Vincent, qui travaillait au déchargement d'un autre navire, s'approcha du contre-maître et lui fit observer que seuls les dockers syndiqués devaient travailler au déchargement du *Sybil Bayonne*.

Boschetti reçut mal l'observation ; une discussion assez vive se produisit, et Folacci quitta à un moment donné, le contremaître, sur ces mots : « Attends-moi, un instant, si tu es un homme ! »

Un quart d'heure ou vingt minutes après, Folacci revint, et — cela résulte de la première enquête — à une certaine distance, tira dans la direction du contre-maître deux coups de revolver.

Au bruit de la détonation un ami de la victime se précipita sur lui et lui enleva l'arme qu'il jeta à la mer, dans le but d'éviter un malheur.

Hélas ! le malheur devait arriver quand même, et c'était Folacci qui devait en être la victime.

Le contre-maître Boschetti devant l'attitude de Folacci et craignant pour ses jours, revint sur Folacci et déchargea sur lui trois coups de son revolver.

Le malheureux tomba, baigné dans son sang. Il avait reçu trois balles, une au côté droit de la tête qui était sortie par la joue gauche, une seconde à la cuisse, la troisième au bras.

La blessure à la tête devait être mortelle.

Sitôt prévenue, l'Assistance publique, que l'on trouve toujours au premier rang quand il s'agit de faire preuve de dévouement, se rendit au Nouveau-Port et transporta à son domicile le corps de la victime qui était déjà dans le coma.

Le malheureux Folacci expirait à quatre heures des suites de ses blessures.

Quant au meurtrier il se constitua immédiatement prisonnier entre les mains du brigadier Ottavi, de la Sûreté, qui se trouvait, en ce moment, de service à bord du paquebot, *Golo* en partance pour Marseille.

L'instruction

Nous devons à la vérité de reconnaître — et nous le faisons bien volontiers — que l'instruction a été menée avec une fort louable activité.

Sitôt informés du crime MM. Agostini, Procureur de la République, Poggiale, juge d'instruction qu'assiste son greffier, se sont rendus, dans le cabinet de M. Hennequin, commissaire central, et ont procédé à l'interrogatoire de prévenu, et des nombreux témoins de la regrettable scène qui a ému, encore une fois, notre tranquille population.

Le fait de la légitime défense paraît assez nettement se poser, et, sauf une déposition qui amoindrirait sensiblement la légitimité du meurtre, tout en lui laissant l'excuse de la provocation violente par tentative de meurtre, tous les autres témoins sont unanimes à reconnaître que Boschetti n'a fait que défendre ses jours réellement menacés.

Des ordres ont été donnés pour retrouver le revolver de la victime qui a été jeté à la mer.

Un scaphandrier a opéré une plongée mais l'arme n'a pu être retrouvée.

D'autres recherches seront effectuées aujourd'hui.

L'enquête se poursuit très activement et tout laisse espérer que dans quelques jours le dossier sera clos.

Chez la victime

Fidèle à notre système d'informations, nous nous sommes rendu au domicile de la victime.

C'était poignant : Le malheureux Folacci laisse quatre enfants en bas âge et une veuille mère dont il était l'unique soutien. Tous sont dans les larmes autour du lit de mort sur lequel repose le cadavre de la victime, à peine défiguré. Le malheureux Folacci semble dormir.

Aux questions que nous lui posons une des sœurs de la victime nous parle en ces termes :

« Mon infortuné frère n'est pas venu à la maison chercher une arme. De reste nous n'avons jamais eu de revolver, ni aucune autre arme, à la maison.

« Si à la suite de la discussion qu'il a eue sur les quais mon malheureux frère était venu ici, nous aurions évité le malheur qui nous frappe.

— En quels termes était-il avec Boschetti.

— Boschetti lui en voulait à mort pour des raisons de travail (sic) et cependant à l'époque où nous frère était chargé de l'embauchage pour le *Ville de Cannes* il prenait toujours Boschetti dans son équipe

Mon frère, continue notre interlocutrice en pleurant, devait partir à 4 heures pour Marseille, il voulait rentrer à la maison pour... se laver... se peigner. Il a même, pour cela, vendu quelques pauvres meubles, jusqu'à son propre lit, pour quarante francs, à un marchand de meubles du Marché.

Cet argent constituait tout son avoir et maintenant nous sommes dans la misère, puisque celui qui nous faisait vivre n'est plus. »

Nous sortons très ému de ce misérable appartement de la rue « Sans nom » pour nous rendre chez

Madame Boschetti

Des cheveux blancs sur un visage jeune, crispé par l'angoisse, le bistre soulignant des yeux qui ont beaucoup pleuré, telle est Madame Boschetti, femme du contremaître, qui nous reçoit dans la loge l'immeuble L. N. Mattei, dont elle est la concierge.

Des amies sont autour d'elle et l'encouragent.

Malgré sa douleur elle veut bien répondre à nos questions.

Mon mari, dit-elle, a toujours été très bien avec la victime, du reste tous ceux qui le connaissent sont unanimes à déclarer que, toutes les fois qu'il a pu être agréable à ses camarades — car mon mari est un travailleur — il s'est toujours empressé de le faire, quelquefois même à son détriment.

— N'existait-il pas entre votre mari et la victime une vieille rancune.

— Je ne crois pas ; et cependant, dans les milieux où il travaille il a eu assez souvent sa vie en danger ; mais il avait toujours confiance en sa force musculaire qui est réellement au dessus du commun. Il avait bien depuis quelque temps et à différentes reprises, été menacé par la victime, mais il n'y faisait pas attention.

Il a bien fallu qu'il vît son existence réellement menacée pour en arriver où il en est aujourd'hui.

Qu'importe, ajoute-t-elle, au moment où nous prenons congé, la justice est là et j'ai bon espoir ; car je connais mon mari depuis 9 ans. Tout le monde l'a apprécié, à Bastia, depuis 20 ans et on le sait incapable de commettre un crime si ce n'est dans le cas de légitime défense.

Le cadavre de la victime sera autopsié aujourd'hui.

Aujourd'hui, également, MM. Hennequin et Glabèka, commissaires central et de police, continueront l'audition des témoins.

JÉRÔME POGGI.

P. S. — Nous adressons un appel chaleureux aux âmes charitables pour soulager l'infortune de la famille de Folacci Vincent.

Quatre enfants en bas âge, une femme sans travail, une vieille mère malade et pas de pain à la maison Telle est la situation.

Un geste de pitié pour ces malheureux.

J. P.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée soumise au contrôle du [illegible] Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. **La Compagnie LE PHÉNIX** paie, chaque année, plus de 15 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 20. à midi 25° + à 6 heures du soir + 21°. Maxima + 26.5. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 766 mm.. 6 heures du soir, 766 mm.

Vent — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.

l'après-midi, id.

A l'arrivée

M. le procureur général Jacomet, venant de Paris, et M. Joseph Ajaccio, avocat, venant de Toulouse, sont arrivés par le paquebot de Marseille.

Douanes

M. Colombani, contrôleur adjoint de 1re classe à Thonon, passe à Chambéry.

M. Orlandini, lieutenant de douanes, rentré de la Guadeloupe, est désigné pour Bonnétage.

Citations

Une citation au Bulletin officiel du ministère de la guerre a été accordée au sergent Tomasini, du 1er étranger : a reçu un coup de feu à l'épaule droite en s'élançant à la baïonnette contre le repaire pirate de Lap-Chû, 20 juillet 1900.

Après la mutinerie du 240e régiment de réserve, le colonel commandant le 40e d'infanterie a fait paraître un ordre, où il cite les officiers, sous-officiers et soldats dont l'attitude a été remarquée.

Parmi ces derniers, l'adjudant Joseph Quilichini et le caporal Biaggini sont cités pour s'être particulièrement distingués, et l'adjudant Fabiani, pour son zèle soutenu dans la préparation des détachements.

Un exemplaire de cet ordre a été remis à chacun des intéressés qui appartiennent aux 1re et 2e compagnies ; et jusqu'au septembre 1911, ces deux compagnies auront l'honneur exclusif de fournir la garde d'honneur du drapeau.

Obsèques

Hier, dans l'après-midi, ont eu lieu les obsèques de Mme Marie Pasqualini, née Salvarelli, décédée à l'âge de soixante-treize ans. Le deuil était conduit par le fils, M. André Pasqualini et ses parents, entourés de nombreux amis qui ont assisté à l'absoute donnée en l'église Sainte-Marie.

Nous adressons à M. André Pasqualini et à sa famille toutes nos condoléances.

Postes et Télégraphes

Ont été nommés facteurs des postes : à Mouam-Sartoux, M. Colombani, ex-soldat au 22e colonial ; à la Turbie, M. Mariani, ex-artificier au 11e bat. d'artillerie ; à Bar-sur-Loup, M. Agostini, ex-soldat au 4e colonial ; à Mézilhac, M. Poli, ex-soldat au 17e escadron du train des équipages militaires ; à Aubagne, M. Vittori, soldat au 11e colonial.

Avis

M. Anziani Ange, cultivateur à San-Martino-di-Lota, ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, née Franchi Marie-Ursule, qui a quitté le domicile conjugal.

Etablissements pénitentiaires

M. Renucci Clovis a été nommé dans le personnel de garde des établissements pénitentiaires.

Rectification

Par suite d'une erreur typographique nous avons inséré dans notre compte rendu de l'audience correctionnelle de jeudi dernier que M. Agozzi, l'honorable entrepreneur avait été poursuivi pour homicide par imprudence.

M. Agozzi était tout simplement témoin dans cette affaire.

Il s'agissait d'un accident survenu au mois de mars dernier dans la carrière de Grigione où un malheureux italien le nommé Demartis avait trouvé la mort, sous un éboulement imprévu qui s'était produit au cours du travail des ouvriers.

M. Ricci, contre-maître, était ainsi poursuivi pour homicide par imprudence.

Le « Miroir des Modes »

Que nos chères lectrices n'hésitent pas à se procurer « Le Miroir » de juin aussitôt paru. Il contient une jolie collection de modèles d'été ; robes légères, garnitures de broderie et de dentelle, toilettes de bains de mer, de visite, etc.

Les notes d'élégance, de nouveauté et de distinction sont de plus en plus remarquables dans notre journal. Comme toujours, les toilettes de jeune fille et d'enfants sont spécialement soignées.

Nous n'oublions pas les robes d'intérieur, costumes de bain, lingerie ; nous donnons deux pages de modèles décalcables, de véritables chefs-d'œuvre.

Nous vous amenons chez les grandes modistes, nous vous faisons faire un cours de coupe, nous vous expliquons de charmants ouvrages, nous nous occupons de votre jardin, de votre basse-cour ; et parmi tous ces articles si utiles et intéressants à la fois, nous vous intercalons de charmantes petites histoires et des conseils pratiques.

Les deux patrons gratuits qui accompagnent « Le Miroir » de juin seront accueillis avec joie par tout le monde — une jupe de dame de deux pièces, dernière nouveauté, et une ravissante robe pour fillette de trois ans.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Le 14e fascicule

des Œuvres d'EDMOND ROSTAND,

Les Romanesques

en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

L'Amérique Moderne

par JULES HURET

La livraison : 1.50.

Le numéro du 15 juin de *FEMINA*.

Prix : 1 fr.

ETAT CIVIL

Mariages.

Falchetti Albert-Michel, docker, et Pagni Palmira Elvira-Edelinda, tailleuse.

Castelli Hilaire-Pierre-Toussaint, caporal, et Scampucci Marie-Françoise, institutrice libre.

Paoli Antoine-François, employé, et Quilici Jeanne, vermicelière.

Naissances.

Casanova Jean-Dominique. — Guillaume Barthélemy

Décès.

Tognetti Joseph, tonnelier, 72 ans, de Marsala de Capannori (Italie).

Terrigi Dominique, cultivateur, 56 ans, de Silvareccio.

Pasqualini Marie, 73 ans, de Lano.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00341

COURSE DE PARIS

	18 juin — 20 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98,95 — 98,90
de 3 0/0 amortis.	98,40 — 98 45

et coupon

Au Palais Bourbon

La Discussion DES INTERPELLATIONS

Paris, 20 juin.

La discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement est interminable, et n'offre plus qu'un intérêt relatif.

Aussi les tribunes sont presque vides, et l'empressement des députés à assister aux séances commence à diminuer.

La Chambre a discuté jusqu'à présent dix interpellations ; il en reste donc treize autres à discuter.

Dans ces conditions, il est fort probable que le président du Conseil ne montera à la tribune que vendredi prochain, et plus vraisemblablement lundi 27 du courant.

Tirages financiers

Bons du Congo

Paris, 20 juin.

Le bon portant le numéro 3 de la série 35.868 est sorti remboursable à *cent mille francs*.

NEW-YORK

Effrayante Tempête

Quatorze victimes

Paris, 20 juin.

Des télégrammes de New York annoncent que le retour du président Roosevelt a été marqué par un orage d'une extrême violence, qui s'est abattu sur la ville

Quatorze personnes ont été tuées par la foudre.

Terrible Catastrophe de *Chemin de fer* à la gare de Villepreux

Nouveaux Cadavres

Paris, 20 juin.

On est encore plus que jamais sous le coup de l'émotion intense produite par la désastreuse catastrophe.

La gare est envahie, malgré un sévère service d'ordre, par les parents des victimes qui viennent essayer de retrouver parmi ces débris calcinés les restes des êtres chers.

Des équipes d'artilleurs, venues de Vincennes, jointes à celles des ouvriers de la Compagnie de l'Ouest que la Direction a envoyées sur les lieux du sinistre, donnent des preuves du plus intarissable dévouement.

Sous les décombres des deux trains on a trouvé encore deux cadavres informes, littéralement carbonisés.

L'identification a été impossible. Les recherches continuent.

EN ESPAGNE

LA QUESTION RELIGIEUSE

Interview de M. Canalegas

Madrid, 20 juin.

Interviewé sur la politique religieuse du Gouvernement, M. Canalegas, président du Conseil, fit la déclaration suivante :

« Nous voulons que les moines soient soumis aux mêmes devoirs que les laïques, puisqu'ils jouissent et continueront à jouir des mêmes libertés ;

» Le Concordat ne répond plus à la situation actuelle.

» Le Roi est du même avis que ses ministres. »

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

A la recherche des Victimes

Calais, 20 juin.

La lugubre besogne de l'extraction du grand cercueil d'acier des huit derniers cadavres, qui y sont encore enfermés, a subi aujourd'hui un temps d'arrêt.

Il a été impossible, malgré toutes les bonnes volontés, de retirer tous les corps que recèlent encore les flancs du *Pluviose*.

L'arrière du submersible est entièrement rempli d'eau dans lequel flottent lugubrement huit cadavres.

LONDRES

SINISTRE EN MER

Un Navire Français coulé

Dix victimes

Londres, 20 juin.

Le vapeur français, *La Rochelle*, allant de Bilbao à Workington, a été abordé par un vapeur anglais, dans la mer d'Irlande.

L'accident s'est produit par une brume très épaisse qui empêchait les deux navires de se voir.

Le capitaine du navire abordé et neuf hommes se sont noyés.

Le reste de l'équipage a été sauvé par les chaloupes que le navire anglais n'était empressé d'envoyer au secours du bateau sinistré.

Le vapeur *La Rochelle* est perdu.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président fait l'éloge funèbre de M. Heurey, député de Château-Chinon.

Le président rappelle que, dans l'une des précédentes législatures, M. Heurey avait fait partie de la Chambre comme député de la Mayenne.

M. Pierre Heuzey était avocat à la Cour d'appel de Paris, et conseiller d'arrondissement du canton de Château-Chinon.

Nouveau projet de loi sur l'Etat-Major général

Le général Dreu, ministre de la Guerre, dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi ainsi libellé :

L'article de la loi du 4 août 1889 sur l'organisation de l'état major général de l'armée est supprimé et remplacé par le suivant :

« Art 7. — Les officiers généraux et fonctionnaires de grade correspondant ayant des droits acquis à la pension de retraite pourront être placés dans cette position, soit sur leur demande, soit d'office.

» Dans ce dernier cas, l'admission à la retraite serait prononcé par décision du Président de la République, sur la proposition du Ministre de la Guerre.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations suivantes :

de M. Maurice Berteaux, sur la politique générale du Cabinet ;

de M. Malvy, sur les projets de réforme fiscale du Gouvernement.

de M. de Chappedelaine, sur la manière dont le Gouvernement entend assurer la liberté de l'enseignement primaire ;

de M. Klotz, sur la politique financière du Gouvernement ;

de M. Jean Gruppi et plusieurs de ses collègues, sur la déclaration et la politique générale du Gouvernement ;

de M. Dulau, sur la politique générale du Gouvernement ;

de M. Augagneur, sur la déclaration ministérielle ;

de M. Turmel, sur la politique générale du Gouvernement et spécialement sur sa politique socio-rurale et judiciaire ;

de M. de Folleville (le Rivarol) et Guillaume Chastenet, sur la politique générale du Gouvernement ;

de M. Victor Jadot, sur l'organisation économique du pays, et en particulier sur l'amélioration de notre système agraire.

M. Malvy

député radical-socialiste du Lot, monte le premier à la tribune.

L'orateur parle longuement sur la réforme fiscale et le projet du Gouvernement.

M. Malvy déclare, en terminant, que l'attitude du Gouvernement au sujet de cette réforme, l'inquiète, car il paraît reculer.

M. Chappedelaine

succède à la tribune à M. Malvy. Il demande au Gouvernement comment il entend assurer la liberté de l'Enseignement primaire.

« La déclaration du Gouvernement est, à ce sujet, extrêmement vague ; il faut absolument une ligne de conduite nettement tracée.

« Que l'on contrôle les établissements privés soit, mais il ne faut pas que le Gouvernement institue une inquisition intolérable qui équivaudrait à la suppression de toute liberté de l'enseignement. »

M. Thalamas

Fournit quelques explications par lesquelles il essaye de détruire la légende qui s'est attaché à sa peau comme la tunique de Nessus.

M. Klotz

député radical-socialiste de la Somme, monte à son tour à la tribune et interpelle le Gouvernement sur la politique financière.

L'orateur fait observer que malgré les impôts nouveaux sur lesquels compte le gouvernement pour boucler son budget, il ne peut compter sur l'impôt sur le revenu pour créer des ressources nouvelles.

« Cet impôt, qui, du reste, a été défavorablement accueilli par le Sénat, l'a été plus encore par le Pays, étant donnée la forme inquisitoriale dont on l'a revêtu. »

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard du Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henry dont la réputation n'est plus à faire. Carreaux Mosaïques Hydrauliques de la Maison RENIER, au bon dessin.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I

Corps de poutres : Plats, Ronds, Carrés [illegible] fabriqués aux meilleures conditions

N. B. — La Maison fournit gratuitement [illegible] plans et devis nécessaires pour tous travaux.

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, Intestins, Reins, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le Quart *Vichy Lardy et Larbaud*.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 20 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.

Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

MAISON FONDÉE EN 1789

Agence Bastiaise DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES

Agréés par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette casque blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à mains transportés.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

à partir de 4 heures

GLACES

Avez-vous soif ?

Prenez quelques gouttes d'Alcool de Menthe de

Ricqlès

dans un verre d'eau sucrée.

Produit hygiénique, *il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.*

HORS CONCOURS PARIS 1900

GRAND PRIX | Liège 1905 | Milan 1906 | Bordeaux 1907

EXIGER du RICQLÈS

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions permettre aux malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1906.

Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.

Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco admettre mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

JE DONNE 100.000fr.

Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES INÉDITS
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

6 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

Envoi franco contre bon Guyot adressé et au Palais d'Orsay, rue des P. P. et 4e P.

3 MOIS : 3 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ADEL GOURAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEVEUX SAUVÉS P. Hahn

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Selva*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison compare gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — Outils

Appareils isolateurs de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Demandez dans tous les Cafés CÉDRATINE de la Maison L. N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedratine — LA PLUS EXQUISE — LA PLUS DÉLICIEUSE — LIQUEUR — DE MARQUE — Mon L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant J. B. OLLAGNIER. Imp. Olagnier.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 170

MERCREDI 22 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames 0e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	12 mois	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

00342

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 7 h. 11 m.

Premier quart., le 14 — Pleine Lune, le 22

Fête d'Aujourd'hui : Saint Paulin.

Fête de Demain : Saint Félix.

21 JUIN

L'IDÉAL SOCIALISTE

IRONS-NOUS JUSQU'AU COLLECTIVISME ?

Les socialistes unifiés ont ouvert le feu : l'honneur du premier grand discours de la législature est revenu à un unifié, M. Albert Thomas, inscrit en tête des interpellateurs dans le débat sur la politique générale.

Hâtons-nous de dire que ceux qui escomptaient une intéressante séance n'ont pas été déçus : c'est une déclaration de guerre en règle qu'a formulée M. Thomas, au nom de ses soixante-quatorze collègues de l'extrême-gauche, déclaration de guerre non seulement contre le gouvernement et la majorité, mais contre tout, contre nos institutions, contre les propriétaires, contre les capitalistes, contre les patrons... Voici quatre ans, M. Jaurès avait promis, à la tribune, d'exposer incessamment le *plan de la Cité Future*, telle qu'il la conçoit ; nous l'attendons encore ; Mais M. Thomas, plus réaliste, nous a donné un avant-goût de l'idéal socialiste. Du tac au tac, en face de la *déclaration ministérielle*, il a dressé la déclaration du parti unifié.

Ce document — ce monument pourrait-on dire — mérite que l'on s'y arrête. La démolition de la société bourgeoise et la « *lotte des classes* » y sont largement développées : cependant, elles n'y tiennent pas, comme on pourrait le croire, la place prépondérante. Les socialistes y ont habilement mélangé à leur idéal rouge, — sans doute pour faire avaler la sauce — un certain nombre de propositions modestes qui sont l'apanage de tous les partis. Mais, comme on sait, les unifiés sont partisans de la doctrine : « tout ou rien. » Examinons donc leur programme dans son ensemble.

L'orateur socialiste unifié suppose (supposition toute gratuite!) que son parti est au pouvoir à la Chambre et voici la résolution qu'il propose à son approbation :

« La Chambre reconnaît que seule la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale affranchira les travailleurs et mettra un terme à l'exploitation, au gaspillage des forces productrices et au désordre ;

» Elle est résolue à écarter toutes les dispositions législatives qui tendraient à limiter la liberté d'action collective de la classe ouvrière ;

» *Elle est bien décidée, au contraire*, à poursuivre le vote de toutes les lois qui diminueront la misère, l'ignorance, la dépendance et l'insécurité des travailleurs... ;

» *Elle affirme sa volonté* de développer l'éducation rationnelle et laïque en étendant et fortifiant la scolarité, en dédoublant les classes trop nombreuses, en organisant l'enseignement de telle sorte qu'il soit accessible à tous, à tous les degrés, en associant à l'impulsion et au contrôle de la nation, l'impulsion et le contrôle des citoyens dont les enfants fréquentent l'école, et des associations d'instituteurs admis à se constituer syndicalement ;

» Elle veut procéder à une grande réforme fiscale par l'impôt général et progressif sur le revenu déclaré, par l'extension de services nationaux et communaux industriellement gérés avec le concours des organisations ouvrières et sous le contrôle des consommateurs groupés ; et elle se propose d'affecter le produit de la réforme fiscale non seulement à soulager les petits commerçants et les cultivateurs, mais à doter l'assurance sociale ouvrière et paysanne, à abolir les impôts de consommation les plus onéreux... ;

» Elle invite le gouvernement à ouvrir des négociations internationales pour préparer la réduction progressive et concertée des tarifs douaniers ; elle décide qu'il y a lieu d'aider les travailleurs à lutter contre la cherté croissante de la vie en donnant aux communes une liberté plus étendue dans l'ordre économique, *en les autorisant à créer des logements communaux sains et bon marché...* ;

» Elle est résolue à combattre vigoureusement l'intoxication de la race en prohibant les liqueurs nocives, en faisant le monopole de l'alcool... ;

» Elle défendra contre le surmenage et l'exploitation intensive la *force de travail des ouvriers* et ouvrières en étendant au travail dit à domicile la protection des lois sociales, en instituant le salaire minimum, en réduisant la journée à huit heures... ;

» Elle étendra l'assurance sociale à la maladie, à l'invalidité et au chômage ; elle protégera les survivants contre la disparition du chef de famille ; elle revisera la loi sur les retraites ouvrières dans un sens plus favorable aux travailleurs... ;

» Elle déclare qu'il y a intérêt à transformer en services sociaux démocratiquement gérés des monopoles capitalistes les plus accablants, et elle affirme sa volonté de défendre le domaine public non encore accaparé, d'organiser l'exploitation nationale des *minières* et des forces hydrauliques... ;

» Elle veut étendre aux prolétaires sociales, notamment pour la *prud'homie*, l'assurance sociale..., aider par le crédit les associations mutuelles et les coopératives de cultivateurs, et supprimer les droits de mutation qui pèsent sur les paysans ;

» *La Chambre a la volonté d'assurer* aux travailleurs de la mer les conditions protectrices du travail, de l'hygiène et de la sécurité... ;

» La Chambre est résolue, en outre, à accroître la puissance défensive de la France et les chances de paix en transformant l'institution militaire selon le type des milices, et en proposant à toutes les nations, au nom de la France, l'arbitrage pour tous les conflits, prélude de *désarmement progressif* et simultané... »

Il y a beaucoup de choses acceptables dans ce programme socialiste. L'arbitrage et le désarmement, nous ne demandons que cela, à condition, bien entendu, que les Allemands le veuillent... et les Chinois aussi. Favoriser les associations et coopératives de cultivateurs, on ne fait que cela ; l'exploitation des nouveaux gisements miniers et de la houille blanche, on pourrait essayer ; compléter la loi sur les retraites, c'est déjà entendu ; remplacer les tarifs douaniers *par des monopoles, c'est* à étudier, à condition que les autres nations y consentent ; enfin, la réforme fiscale, les habitations à bon marché, l'éducation laïque avec *contrôle des citoyens*, la protection des travailleurs, la diminution de la misère, de l'ignorance, de l'insécurité, tout cela c'est dans le programme républicain.

Mais il est un point sur lequel l'entente est et sera toujours impossible : c'est la suppression de la propriété et sa transformation en communauté. Voici le fossé infranchissable qui existe entre les républicains, entre la masse laborieuse et économe de la nation, et les socialistes unifiés, et sur ce point il ne saurait y avoir ni discussion, ni collaboration utile.

J. SOLEIL.

UNE FÊTE A CASTA

Toutes les fois que j'ai poussé une petite excursion jusqu'à la belle contrée de Casta, j'ai toujours eu le doux plaisir de constater que les travaux d'agriculture y sont plus en progrès de jour *en jour*, et que l'activité déployée par cette laborieuse population est beaucoup plus sensible pendant les années où la récolte des olives est plus abondante et d'un rendement plus élevé.

Ce travail et cette activité sont encore encouragés et soutenus cette année par la présence de nombreux négociants qui viennent sur place *se disputer* l'huile ou de préférence les olives qu'ils payent actuellement un peu plus de 4 fr. le décalitre.

Mais l'influence des étrangers a été spécialement considérable le 12 mai, jour où l'on célébrait pour la première fois, à Casta, la fête de la Saint-Pancrace.

Dans l'étroit portail d'une maison, à l'endroit dénommé *Oppio*, on avait improvisé un autel, et le curé de Santo-Pietro officiait en la circonstance. Un peu plus de mille personnes, tête nue, et en plein air, la plupart portaient des rameaux, des branches pleines de fruits noirs et luisants, suivaient la cérémonie avec le plus grand recueillement.

Après la messe *eut lieu* le baptême de la statue du Saint, puis la procession.

« Comment ! dirait un étranger, qui se trouvait par hasard à cette fête, alors que partout ailleurs on devient plutôt indifférent aux choses de la religion, ici *l'on songe* à construire une église ou une chapelle, car je pense qu'on ne voudra pas laisser cette statue dans un réduit aussi minuscule et si peu en rapport avec la destination qu'on voudrait lui donner ».

C'est vrai ; et l'idée de construire une chapelle à Casta ne date pas seulement d'aujourd'hui. Il y a une *quarantaine d'années* environ, alors que Casta, quoiqu'elle fût aussi peuplée, ne comprenait que quelques maisons, et que presque tout le monde se logeait dans des paglaï, Mgr de Cuttoli vint à traverser cette contrée en compagnie de Mgr de Gaffory, alors supérieur du Petit Séminaire, mais déjà chanoine et vicaire général. Le conducteur de la voiture épiscopale s'étant arrêté pour faire souffler ses chevaux, une trentaine de personnes se portèrent au-devant de Mgr de Cuttoli pour le saluer et lui présenter leurs hommages. Ils profitèrent de l'occasion pour lui demander la création d'une paroisse à Casta, faisant valoir avec raison que cette localité se trouve à une vingtaine de kilomètres de distance du chef-lieu de la commune.

Leur répondit Mgr de Cuttoli, mais si vous le faites, je vous promets de vous y envoyer un prêtre. »

En effet, de retour à Ajaccio, l'Evêque ne perdit pas la chose de vue, et il chargea un jeune abbé de Santo-Pietro, alors professeur de rhétorique au Séminaire, de profiter de ses prochaines grandes vacances pour faire auprès de ses compatriotes les démarches voulues afin de les *engager à se cotiser*, et à réunir la somme nécessaire à la construction d'une chapelle à Casta.

Le digne et zélé abbé ne manqua pas une si belle occasion, car on allait réellement au-devant de ses désirs, et, un beau dimanche du mois d'août, avec le consentement ou plutôt l'ordre de son Evêque et la permission du curé de la paroisse, il monta en

Mais l'influence des étrangers a été spé-

---

37 .— FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XI

LE CAVEAU FUNÉRAIRE

— René Lavardac aimait Suzanne depuis que, convalescent d'une fièvre typhoïde, il l'avait vue pour la première fois sur le pont de l' « Elise », en rade de Nice. Il avait fait, entre cette époque et le jour présent, deux ou trois fois le tour de la terre ; il avait été mêlé à toutes sortes d'aventures et à toutes sortes de combats ; sa vie avait été en péril quotidiennement, pour ainsi dire, mais rien n'avait chassé de son souvenir l'image pure qu'y avait mise l'apparition de Suzanne. Il avait constamment pensé à elle, et si l'ambition lui était venue d'une notoriété dure à gagner, c'était dans l'espoir de se rapprocher de cette enfant loyale et qu'un préjugé de caste mettait si fort au-dessus de lui.

Maintenant le but n'était pas atteint, sans doute, mais il paraissait beaucoup moins éloigné. Lavardac avait donné de sa personne, sans compter. Il avait pris rang parmi ceux dont on parle avec admiration, chez qui on va tout droit lorsqu'il s'agit d'une mission périlleuse et à qui on ne marchande pas leur dévouement. Il savait pouvoir compter sur le général, le jour où on appellerait à lui, et Suzanne n'avait pas pu ne pas chercher à dissimuler le plaisir que lui causait son retour. Le tableau de l'avenir se présentait donc à lui sous des couleurs séduisantes : il n'y subsistait qu'une ombre, large, à la vérité, et constituée par la présence de Mme de Noirétable, qu'il était impossible d'éliminer, et dont la manie nobiliaire rendrait difficiles les choses les plus aisées pour les autres. Mais Lavardac s'était trouvé, dans sa vie, aux prises avec des gens très malaisés à combattre, et il les avait cependant vaincus. Si bien qu'il considérait sans trop d'alarme la grosse résistance qui lui viendrait probablement de la mère de Suzanne, lorsque les choses seraient sorties jusqu'à présent seraient devenues publiques.

Il descendit, l'esprit plein de ces pensées, alluma un cigare, et s'engagea dans une des allées du parc, pour gagner un respirant l'air pur du voir l'heure où il lui faudrait s'habiller pour le dîner. Il allait atteindre le mur de clôture, lorsque le trot d'un cheval attira son attention. Et bientôt, sous les arbres encore dépouillés et laissant passer les dernières lueurs du jour, apparut la silhouette élégante d'un jeune cavalier. Lavardac se rangea pour le laisser passer, car l'allée était étroite, et, quand il fut à sa hauteur, s'écria :

— André de Maurois !

— René ! répondit le cavalier de Suzanne en sautant vivement à terre.

Les deux jeunes gens se serrèrent affectueusement la main.

— Comment êtes-vous ici, demanda André, tandis que je vous croyais à Tombouctou, ou à Pékin, ou au cap Horn, vos lieux de promenade ordinaires ?

— Très simple, répondit le journaliste, répétant ce qu'il avait dit à Suzanne ; j'ai rencontré le général en route...

— Oui, par là, en fouras à le coin, vers l'Equateur ?

— ... et nous sommes rentrés ensemble.

André passa un bras dans une des rênes de son cheval, et se mit à marcher près de son ami.

— Vous saviez, demanda-t-il de façon plutôt inattendue, que Suzanne était ici ?

— Non, répondit Lavardac. Comment l'aurais-je pu ?

— C'est juste. Je ne le sais d'ailleurs moi-même que depuis une heure. Sa mère m'avait dit qu'elle viendrait seule. Et j'étais resté sous ma tente, car les idées de Mme de Noirétable ne sont pas de celles que je cherche le plus précipitamment dans l'existence. Mais, du moment que la coquette y est, c'est une autre affaire. Et je viens demander à dîner. Ma tante grognera parce que je suis en costume de cheval, nous la laisserons grogner. S'il fallait se tenir sur l'oeil à La Roche-de-Maisse comme à Paris, l'existence ne serait plus tenable. Je suis réellement heureux de vous revoir, René ; vous êtes l'homme pour qui j'éprouve le plus de sympathie.

— Merci ; je vous la rends bien.

— Et, dites-moi, mon cher ami, je vais me mêler de vos affaires, si vous le permettez. Pas par indiscrétion ; par intérêt pour vous. Il arrivera certainement un jour où vous demanderez la main de ma cousine Suzanne.

— Comment le savez-vous ? s'écria le journaliste, surpris.

— Ceci est un aveu, répliqua en riant André de Maurois. Mais je n'en avais pas besoin. Je devine toutes sortes de choses, avec mon air de n'y pas toucher. Eh ! bien, le jour où vous demanderez Suzanne à sa mère, il est de mon devoir de vous avertir que Mme de Noirétable vous racontera une histoire ténébreuse, où ma cousine et moi jouons les principaux rôles, depuis très longtemps, d'ailleurs, et qui devrait se terminer par un mariage entre nous, si tout allait selon ses désirs. Vous comprenez bien ?

— Non... pas très bien, répondit la journaliste, qui s'alarmait évidemment quand il s'agissait de l'avenir de Suzanne.

— Je vais donc mettre les points sur les i. Depuis, presque, que nous sommes tous deux au monde, Mme de Noirétable a formé le projet d'un mariage entre ma cousine et moi. Intention maternelle fort louable, sans doute ; je ne suis très riche, et Suzanne ne l'est pas. Ma noble tante a fait naïvement tout ce qu'il était en son pouvoir pour que nous entrions dans ses vues. Elle y a tant insisté que pour elle la bataille est gagnée, et que nous n'avons qu'un désir au monde, Suzanne et moi : nous épouser. Rien ne saurait la détromper ; elle en est aussi certaine que du jour après la nuit, ou que de la pluie après le beau temps. Vous aurez certainement à entendre cette histoire, et je tiens à vous dire à l'avance mon cher ami qu'il n'en faudra pas croire un mot. J'aime beaucoup ma cousine, et je crois à son affection pour moi ; mais nous sommes de bons camarades, et je serais jaloux autre chose. Au surplus, s'il fallait ajouter un mot pour vous rassurer complètement, mon cœur a de l'occupation ailleurs, et une occupation qui durera, je pense, toute ma vie.

Lavardac tendit la main à André, qui la serra chaleureusement.

— Merci, dit-il ; je n'oublierai jamais le service que vous venez de me rendre.

chaire et plaida si chaleureusement la bonne cause, qu'en sortant de l'église, encouragé et accompagné par quelques personnes honorables de la commune, il ouvrit aussitôt une liste de souscription. Avant d'avoir parcouru la moitié du village, on avait déjà souscrit pour une somme dépassant trois mille francs, et les frères Grimaldi avaient offert gratis, au lieu dit Vittagione, l'emplacement nécessaire pour bâtir une chapelle avec tous les sites et dépendances qu'elle pouvait comporter.

Mais, à travers des choses d'ici-bas ! le propriétaire d'alors de la maison où l'on a provisoirement installé la statue de Saint Panzano, (c'est sa nièce germaine Mlle Biasini, qui a mis gracieusement sa maison de Casta à la disposition du public), un médecin, vieillard vénérable entre tous — et il faut l'ont de suite dire à sa louange qu'il était réellement de bonne foi — avait commencé, par l'autre bout du village, à demander dans chaque maison, des signatures de protestation contre l'idée de construire une chapelle à Casta. C'était mettre la division et le désarroi dans le village, disait-il, et amener dans un laps de temps peu éloigné, le dédoublement de la commune en deux parts, ce qui, d'un gouvernements et intérêts très pouvait entraver la bonne marche des affaires communales.

« Les Caporali Castinchi, ajoutait-il, ont quitté Casta, et délaissé leur chapelle de laquelle on voit encore quelques ruines maintenant, pour venir s'établir à Poggio de Santo-Pietro ; et nous autres, ferons-nous maintenant, le contraire ? Nous ne le ferons pas, car on a beau dire, mais si une chapelle est bâtie à Casta, une bonne moitié de la population ne viendra plus que très rarement à Santo-Pietro, et le dédoublement de la commune ne saurait tarder à s'imposer... »

L'argument n'était pas solide, comme on le voit, mais il rallia néanmoins beaucoup de partisans.

De sorte que lorsque souscripteurs et protestataires se rencontrèrent au milieu du village, ils ne purent se mettre d'accord — chacun croyant avoir raison, puisque des deux côtés on était de bonne foi — et l'abbé ne voulant pas donner lieu à des mécontentements et encore moins exciter la population, abandonna son projet, se proposant de le reprendre en des temps meilleurs, c'est-à-dire lorsque l'accord aurait été complet Comme l'on dit au palais, l'affaire fut alors classée...

Quoique lentement, ainsi qu'on le voit, l'abbé pourtant fait son chemin, et, dans un an ou deux, Casta aura sa chapelle, grâce au zèle et au désintéressement de généreux [illegible]

Cette contrée, qui possède déjà une institutrice libre et un facteur des postes, aura bientôt son prêtre, ce qui engagera encore plus les Santo-Pietrois à y séjourner plus longtemps et à y poursuivre avec plus de persévérance et d'assiduité leurs travaux agricoles ou industriels.

Ce qu'il faudrait maintenant — et la mairie paîtra à cœur de faire le nécessaire, car ce sera du relèvement économique et moral bien organisé — ce serait la création d'une foire dans cette belle contrée. Elle s'y tiendrait le 12 mai et serait sûrement fréquentée par toute la population de la vallée de Nebbio et celle des cantons de Nonza et de Lama et de toute la Balagne, sans compter les amateurs qui ne regardent pas à la distance quand ils sont sûrs de trouver tout ce qui peut leur être agréable ou utile.

Il est inutile de dire que Casta est très bien située, au milieu d'une région assez riche, et elle serait toute désignée pour devenir le lieu de réunion d'une foire annuelle. On y arrive par de belles routes tant du côté de Saint-Florent que de celui de la Balagne. On organiserait toute sorte d'amusements, des courses de chevaux, et surtout, puisque la commune est riche en bétail, on y tiendrait un marché où les amateurs, ainsi que les bouchers et les laboureurs, viendraient s'approvisionner, car il ne manque pas à Casta de troupeaux de bœufs, de vaches, de brebis et de chèvres. L'élevage de la race chevaline même y est en honneur.

Cette foire ne serait peut-être pas assez courue pendant les deux ou trois premières années, mais une fois qu'elle sera bien connue, et cela, grâce à la persévérance et à l'intelligente initiative de nos édiles, elle obtiendra un succès réel, à cause de sa situation géographique exceptionnelle, de ses produits variés et de son nombreux bétail.

Sans doute, ce n'est qu'un vœu que je formule ici, mais je veux bien croire à sa réalisation prochaine, puisque l'ère des luttes stériles et de la politique locale semble avoir fait son temps partout, pour faire place à une politique d'affaires, d'apaisement, de justice et de progrès.

Et je sais qu'à Santo-Pietro plus qu'ailleurs, les gens sont en état de se comprendre et de faire fi de tout faux amour-propre, pour marcher la main dans la main, sans calculs ni arrière-pensées, toutes les fois que l'intérêt général est en jeu ou qu'il doit en résulter pour leur commune un peu plus de bien-être et plus de bonheur.

J. P. DE CAMPUNDI.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

Le Sous-Préfet de Bastia présidera aux dates ci-après les commissions cantonales d'assistance ;

Campile, le 23 juin, à 10 heures du matin ;

Campitello, le 24 juin, à 1 heure de l'après-midi.

Les séances sont publiques.

Le Drame DU NOUVEAU-PORT

L'instruction

L'instruction du meurtre qui a ensanglanté les quais du Nouveau Port marche normalement.

MM. Hennequin et Glabèke, commissaires Central et de Police, ont très activement poussé les choses, et, jusqu'à hier soir très tard, recueilli les dépositions des témoins.

« La caractéristique du crime reste la même ; les dépositions, à part quelques points de détails, se corroborent les unes les autres.

Quelques notes discordantes existent bien, tendant à atténuer le fait de la légitime défense, mais l'instruction établira l'état qu'il faut faire de ces dépositions.

Bouchetti a été extrait hier à deux heures de la géole municipale où il avait passé la nuit qui a suivi son arrestation et conduit au Cabinet d'instruction.

Son transfert a passé inaperçu.

L'enterrement de la victime

Hier à une heure ont eu lieu, à la petite paroisse de Notre-Dame de Lourdes (Capannelle), l'enterrement de la [illegible] du travail.

La bière que soutenaient quatre dockers syndiqués fut portée à bras du Nouveau-Port jusqu'au fond du Boulevard Paoli, où elle fut mise dans le corbillard.

La bannière du Syndicat des dockers, cravatée de crêpe, suivait le convoi de la victime, à laquelle tous les groupes syndiqués de la ville étaient venus apporter le suprême salut.

Disons tout de suite que tous les travailleurs du Port ont donné, en cette triste circonstance, un bon exemple de solidarité. Mettant en pratique l'idée émise par le *Petit Bastiais*, les dockers syndiqués ont fait une collecte dont le produit a été versé entre les mains de la veuve Folacci.

Toutes nos félicitations à ces travailleurs.

L'autopsie

L'autopsie a été pratiquée hier à trois heures. Elle n'a révélé rien que nos lecteurs ne savent déjà, à savoir que la balle qui a frappé la victime à la tête, fut celle qui détermina la mort.

Les deux autres blessures tout en étant graves ne mettaient pas la vie du blessé en danger.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juin 1910.

Marché un peu mieux disposé aujourd'hui en raison du raffermissement des titres cuivreux, conséquences de l'amélioration survenue hier à New York. Toutefois, les affaires restent toujours très clairsemées. Notre Rente est calme à 96.02. Fonds Etrangers, ou bien fermes comme l'Extérieure à 96.50 et le Turc à 93.50 ou en reprise comme le Portugais à 68.25 et le Russe 1909 à 101.65. Le Serbe revient à 88.50. Nos Grandes Institutions de Crédit sont très en faveur : le Crédit Lyonnais à 1.404, le Comptoir National d'Escompte à 840 et la Société Générale à 731. Le Crédit Foncier est aussi en excellente tendance. La Banque de Commerce Privée de Saint-Pétersbourg progresse à 887.

On va introduire prochainement sur notre marché, les actions de 250 roubles soit 534 frs de la Banque de l'Union à Moscou, dont un certain nombre vient d'être mises en souscription par la Banque de l'Union Parisienne au prix de 765.

Le Suez est bien tenu à 3.440. Le groupe traction est plutôt mieux disposé. Les valeurs métallurgiques et de charbonnages russes sont hésitantes. Le Rio regagne 28 frs à 1.680.

Au comptant en Banque, la Batopilas Mining est soutenue à 49.

La Castara Estantes s'inscrit à 92. L'ingénieur du Gouvernement de la Trinidad émet l'opinion que les arbres à caoutchouc se développeront avec le même succès à Tobago que dans la presqu'île de Malacca. Les vastes propriétés de la Castara pourraient donc réaliser des bénéfices très importants.

Recettes nettes approximatives du Soroccabana Railways Cy, l'une des lignes affermées à la Brazil Railway Cº, pour avril 1910, frs 480.302 contre frs 313.512 pour la période correspondante de 1909.

Nos chemins de fer varient peu.

Les Elections Départementales du 24 juillet 1910

Bastelica

Nous apprenons que M. Léon Gistucci, professeur agrégé au lycée de Lyon, est candidat dans le canton de Bastelica, dont il est originaire, pour les prochaines élections au conseil général.

Le conseiller général sortant est M. le docteur Folacci, de Bastelica.

Omessa

On annonce également la candidature de M. de Monti-Rossi, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Bastia.

Le conseiller général sortant est M. l'avocat Giamarchi.

Brevet de capacité

(GARÇONS)

Sur 80 candidats inscrits, 77 se sont présentés, 13 ont été admis à subir les épreuves orales.

Ce sont MM.

Angelini Benoit.
Cecca di Hyacinthe.
Comiti Joseph-Marie.
Fatticci Jean-André.
Franceschi Pierre-Louis.
Giorgetti Jules-Simon.
Lucchetti Jean-César.
Mariani Jean-Jacques.
Parrigi Charles-Joseph.
Rocchi Ange-Paul.
Sicurani Jean-Gaston.
Valery Alexandre.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 21 à midi 25.5 + à 6 heures du soir + 23. Maxima + 30.5 Minima + 19.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Ecole nationale des Mines

M. Albert Padovani, ancien élève du Lycée de Bastia, fils de notre ami M. Padovani, l'agent maritime bien connu, a été déclaré admissible aux épreuves écrites au concours de Paris.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Au Lycée

La belle et imposante cérémonie de la Première Communion du Lycée eut lieu dimanche 19 juin et revêtit un caractère de solennité tout particulier.

Une affluence nombreuse et choisie formait une haie d'honneur aux Premiers Communiants qui firent leur entrée dans le sanctuaire, pénétrés du plus grand recueillement. Leur tenue modeste et leur attitude fervente font le plus grand éloge de leur digne surveillant, M. l'abbé Bonaccorsi, qui dépense sans compter son temps et son zèle à jeter dans leurs âmes la semence de la parole de Dieu.

La cérémonie était présidée par M. l'abbé Casanova, curé de Saint-Florent, qui a prononcé à l'Evangile de la messe, un remarquable discours. Sa parole chaude et vibrante a trouvé un écho sympathique dans tous les cœurs.

Pour rehausser l'éclat de cette belle fête, un chœur de jeunes filles, dirigé par M. Ragionesi, organiste de Saint-Jean, a chanté avec un ensemble parfait de beaux et pieux cantiques.

Qu'il nous soit permis en terminant d'adresser à M. le Curé de Saint-Florent et à M. l'Aumônier du Lycée nos meilleurs éloges pour la belle réussite de cette solennité qui fera époque dans les plus beaux jours des tout jeunes qui en furent les héros.

Nos Artilleurs

La 7e batterie du 2e rég. de montagne, sous les ordres de M. le capitaine Benedittini, est rentrée hier matin des tirs de combat.

Fête de Saint Jean Baptiste

A l'occasion de la fête patronale qu'on célèbre vendredi prochain, M. le Curé de Saint-Jean a demandé et obtenu la dispense de l'abstinence.

Au Port

Entrées :

— Vap. franç. « Sybil, » cap. Martin, venant de Cardiff.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Livourne.

— Vap. « Iberia, » cap. Labaye, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Paraguay, » venant de Porto-Torrès.

Sorties :

— Vap. « Golo, » cap. Cariès, parti pour Marseille.

— Vap. ital. « Paraguay, » parti pour Livourne.

— Brick-goélette franç. « François-Joseph, » cap. Giuliani, parti pour Pinarello.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de Juin.

A Louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Fossati Roch, chauffeur, de Moncale, et Michelini Marie-Madeleine, ménagère, de Calvi.

Naissances.

Vallicciani Horace-François. — Fortini Joséphine.

Décès.

Folacci Vincent, docker, 34 ans, de Valle-di-Campoloro.

Defendini Sauveur, retraité, 49 ans, d'Alando.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Le 14e fascicule
des Œuvres d'EDMOND ROSTAND,
Les Romanesques
en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

L'Amérique Moderne
par JULES HURET
La livraison : 1.50.

Le numéro du 15 juin de *FEMINA*.
Prix : 1 fr.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia
Liquidation judiciaire Jean Diaz

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur Jean Diaz, expéditionnaire à Bastia, sont invités à se réunir le 27 juin 1910, à 10 heures du matin, en Chambre du Conseil du Tribunal, aux fins de deuxième délibération sur le Concordat par suite du renvoi à huitaine.

Bastia, le 21 juin 1910.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra
Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes**.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Tuilerie et Briquetterie MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à planchers pour fers à I

Cairons et Marettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabriques de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories.
Tuiles, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : { BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

« Omnium Corse »
Société anonyme pour favoriser le développement du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture en Corse.
Pour renseignements s'adresser à M. LOUIS BRUGIER, banquier, rue de la République, 19, Marseille.

LA SURDITÉ EST VAINCUE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00343

BOURSE DE PARIS

	20 juin — 21 juin
Rentes de 3 0/0 ancien	98.60 — 97.90
de 3 0/0 amortis.	98.45 — 98.55
	ex-coupon

MARSEILLE

LE GÉNÉRAL MATHIS *EN CORSE*

Marseille, 21 juin.

Le général de division Mathis, membre du Conseil supérieur de la Guerre, inspecteur d'armée, président du Comité technique d'Etat-major, s'est embarqué ce soir, à destination d'Ajaccio, à bord du paquebot de la Compagnie Fraissinet.

M. le général Mathis inspectera les garnisons d'Ajaccio, de Corte et de Bastia.

Nouvelles Universitaires

Paris, 21 juin.

M. Chassagny, inspecteur d'Académie, est nommé inspecteur général de l'enseignement secondaire.

TOULON

DÉMISSION de M. le Maire Gasquet

Toulon, 21 juin.

Donnant pour raison que son âge avancé ne lui permettait plus de s'occuper aussi activement des affaires de la ville, M. Gasquet, maire, a adressé aujourd'hui sa démission au Préfet du Var.

Les Morts du Jour

M. Eugène Corneille

Paris, 21 juin.

On annonce la mort du journaliste Eugène Corneille, bien connu dans les salles de rédaction parisiennes.

M. Eugène Corneille était le dernier descendant mâle du Grand Corneille.

Conseil des Ministres

Paris, 21 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières

Les Inondations

M. Briand expose au Conseil les effets désastreux des derniers orages qui ont sévi dans certaines régions.

Il rappelle que les ravages de la grêle et de récentes inondations ont été très importants.

Le Conseil décide que le Gouvernement demandera d'urgence des crédits au Parlement pour venir en aide aux régions dévastées.

La Catastrophe de Villepreux

M. Millerand, ministre des Travaux publics, communique au Conseil les rapports relatifs à la catastrophe de Villepreux.

Les Obsèques des Victimes du Pluviôse

Le Conseil règle ensuite la participation du Gouvernement aux obsèques des victimes du *Pluviôse*.

M. Fallières assistera aux obsèques et sera accompagné par MM. Briand, président du Conseil ; l'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la Marine, et le général Brun, ministre de la Guerre.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

A la Frontière Saharienne

ASSASSINAT d'un Officier Français

Paris, 21 juin.

Le bruit court avec une certaine persistance, qu'un lieutenant, proche parent d'un général français, aurait été tué à la frontière saharienne.

Cette nouvelle mérite confirmation.

Les ministères de la Guerre et des Colonies n'ont reçu aucun télégramme à ce sujet.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

La mer a rendu sa proie

Les vingt-sept Cadavres reposent maintenant à l'ombre du Drapeau tricolore

Calais, 21 juin.

L'aube blanchissait à peine la ville encore endormie, que les héroïques sauveteurs se remettaient à leur lugubre besogne.

De puissantes pompes furent actionnées, et au bout d'une heure d'un travail opiniâtre, mirent à sec le carpot avant du *Pluviose* où les huit derniers cadavres étaient encore renfermés.

Toute la population de Calais est sur les lieux, émue et recueillie. Le service d'ordre a toutes les peines du monde à empêcher la foule, toujours croissante, d'affluer sur les points. d'où l'on peut suivre les opérations.

Allongé dans l'attitude d'un monstre blessé, le *Pluviose* montre ses plaies béantes.

La vaillante équipe des sauveteurs à la tête desquels se trouve le médecin de la marine Savidan, se dispose à descendre dans le cercueil d'acier pour lui arracher ses dernières victimes.

Sur l'ordre de l'amiral Beluc, des injections de gaz désinfectants sont faites dans le capot d'avant, puis le docteur Savidan, revêtu d'un costume en caoutchouc qui l'isole des choses infernes qu'il va toucher, pénètre dans le cercueil pestilentiel suivi des infirmiers et des marins du *Ventose* qui, depuis huit jours, le secondent si vaillamment.

Un à un les huit derniers cadavres sont remontés, à l'aide d'un palan placé au-dessus du capot.

A six heures dix, l'horrible cauchemar a pris fin.

Les vingt-sept cadavres qui composaient l'équipage du *Pluviose* reposent maintenant sur la terre ferme, à l'ombre du drapeau pour lequel ils sont morts.

M. CHÉRON félicite les Sauveteurs

Après que les vingt-sept cercueils eurent été déposés dans le hangar, transformé en chapelle ardente, M. Chéron, Sous-secrétaire d'Etat à la Marine, a ce matin même, réuni les vaillants sauveteurs, en présence de l'amiral Ballue et de tous les Officiers de marine qui avaient assisté à leurs héroïques efforts.

Au nom des mères, veuves et orphelins qui, grâce à leur dévouement, pourront maintenant venir pleurer sur la tombe des chers disparus, le Sous-secrétaire d'Etat félicita chaleureusement les valeureux sauveteurs.

« Mes enfants, dit M. Chéron en terminant, vous avez tous bien mérité de la Patrie. »

La Cérémonie des Funérailles

Les obsèques solennelles des victimes sont définitivement fixées à demain midi.

Les dernières dispositions ont été arrêtées aujourd'hui entre le Préfet du Pas de Calais et les autorités maritimes et militaires.

Le Président de la République aux Obsèques

MM. Briand, président du Conseil, l'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la Marine et le général Brun, ministre de la Guerre, accompagneront le Président de la République, aux obsèques des victimes du *Pluviose*.

Le Président de la République partira demain matin pour Calais ; il sera de retour à Paris dans la soirée.

LES DISCOURS

Trois discours seront prononcés sur la tombe des infortunés marins du *Pluviose*. l'un par le maire de Calais, au nom de la population calaisienne, l'autre par l'amiral Boué de Lapeyrère, au nom de la Marine, le troisième par le Président de la République, au nom de la Nation.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Recrutement de l'Armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 22 et 41 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée (art 57 et 58 disjoints du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1909).

M. Guillier

développe les conclusions de son rapport.

Une longue discussion s'engage entre le Ministre de la Guerre, MM. Aimond, Richard Waddington et le rapporteur.

Finalement ce projet de loi est renvoyé à la Commission pour être remanié.

La séance est levée et renvoyée à vendredi.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Vérification des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des Pouvoirs.

Les élections de MM. Nectoux et Poitou-Duplessy, sont validées sans longue discussion.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

de M. Jean Cruppi et plusieurs de ses collègues, sur la déclaration et la politique générale du Gouvernement ;

de M. Dulau, sur la politique générale du Gouvernement ;

de M. Augagneur, sur la déclaration ministérielle ;

de M. Turmel, sur la politique générale du Gouvernement et spécialement sur sa politique socio-rurale et judiciaire ;

de M. de Folleville (la Bi[illegible]) et Guillaume Chastenet, sur la politique générale du Gouvernement ;

de M. Victor Jaubert, sur l'organisation économique du pays, et en particulier sur l'amélioration de notre système agraire.

de M. Massabuau, sur la politique générale du Gouvernement précisée dans la déclaration ministérielle ;

de M. Mollin, sur la politique des réformes administratives du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger les municipalités contre l'arbitraire des préfectures ;

de M. Dreyfus, sur la portée des déclarations du Gouvernement ;

de MM. Chailley, Etienne et Messimy, sur la politique coloniale du Gouvernement.

M. Cruppi

succède à la tribune à M. Klotz.

Le député radical socialiste de la Haute Garonne commence par blâmer l'élasticité de la Déclaration ministérielle.

Son discours est un modèle d'ironie mordante.

L'orateur déclare que le programme gouvernemental, tel qu'il a été présenté, est un piège subtil, une chausse-trappe habilement tendue et à peine dissimulée, dans laquelle la Chambre ne tombera pas.

« Le Gouvernement oscille entre les partis, ajoute M. Cruppi, ne voulant déplaire à aucun, mais paraissant être plutôt en coquetterie avec la Droite.

« Nous voulons, dit l'orateur en s'adressant directement au président du Conseil, nous voulons que vous gouverniez pour tout le monde mais avec nos idées, notre doctrine et notre programme. »

M. Briand

réplique de son banc :

« Mais c'est bien ce que j'ai dit. »

M. Cruppi

continue son discours.

« C'est l'école laïque qu'il faut surtout développer, qu'il faut surtout défendre. »

Le député de la Haute-Garonne termine son discours en faisant un magistral éloge de la doctrine du parti radical et radical-socialiste.

M. Turmel

monte à la tribune et développe son interpellation.

Il s'attache surtout à la discussion de la politique socio-rurale dont la réforme s'impose.

Il blâme la déclaration ministérielle d'être imprécise à ce point de vue, et de ne point répondre à l'espoir que les populations rurales attendent du Gouvernement.

La réforme de la magistrature, telle qu'elle est indiquée dans le programme ministériel [illegible] nous plus aux besoins de l'heure présente. Il importe que des décisions plus fermes soient adoptées.

M. Augagneur

monte à la tribune.

Le député du Rhône fait une critique sévère du projet de réforme de l'enseignement.

L'Etat doit avoir le monopole de l'enseignement. C'est le seul moyen possible de laïcisation, c'est le seul qui peut concilier les aspirations du pays avec le gouvernement.

Le monopole de l'enseignement est attendu par la démocratie toute entière, on le lui a promis depuis longtemps, elle exige que le gouvernement tienne parole.

Le député de Lyon entreprend également le projet de réforme financière qui, pèche par la base, et dont il appréhende la mise en pratique.

M. Deschanel

succède à la tribune à M. Augagneur.

L'ancien président de la Chambre s'attache surtout à combattre le projet de réforme électorale qui est le point culminant de la situation politique.

Il se déclare partisan de la représentation proportionnelle, mais il combat énergiquement le système du renouvellement partiel.

Il est hostile au mandat de six ans que propose le Gouvernement parce qu'il est de trop longue durée.

« Le mandat de six ans, déclare M Deschanel en terminant, revêt un caractère monarchique. »

M. de Folleville

vient déclarer à la tribune au nom de ses amis, les républicains de gauche, qu'il accordera son concours au Gouvernement, tant que celui-ci suivra une politique d'union et de concorde.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

ROME

Le Député Triperi empoisonné

Une Affaire Mystérieuse

Rome, 21 juin.

Le bruit court, dans les milieux mondains, que le mari du député Triperi ne serait pas naturelle.

L'honorable membre de la Chambre italienne serait mort empoisonné.

Diverses personnalités, parmi lesquelles une femme bien connue dans la haute société romaine, seraient gravement compromises.

On attend à des arrestations.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
à partir de 4 heures
GLACES

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les dénominés et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez ainsi compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE



Toutes les femmes connaissent les troubles qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les accidents sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'essoufflement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste trouve en elle-même exposée aux plus dangereux. C'est alors qu'il faut sans plus tarder lutter une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne connaissons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'un vaisseau etc qui est plus sérieux, la mort subite. **Qu'elle n'oublie pas** que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, le store 4 f. 40, les 3 fl. fco sont mandés 10 f. 50. Adresse à Mag. DUMONTIER, phien, place de la Cathédrale, Rouen.

Notice et renseignements confidentiels gratis.

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS



3 Fr. PAR AN — ABONNEMENT — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES. — REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
aux Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication trimestrielle contenant, classés par ordre alphabétique, tous renseignements variés qui peuvent être désirés pour entreprendre quelque affaire dans l'île ou simplement dans les localités de la Corse.

Des tableaux, clairs et concis, donnent les prix de tous les MORAUDS à DESTINATION des Cies de Navigation, Chemins de fer, Administrations, Banques, Compagnies publiques, etc., etc.

Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très détaillées font valoir la description et la clarté.

Des NOTIONS GÉOGRAPHIQUES statistiques les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des hospices de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition subventionnée, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.

PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur : M. A. CLAUDE, 4, rue St-Lazare, Paris.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE
ET
CANNES



Le Directeur-gérant
J. B. ORLANDINI
Imp. Simplon

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 171 — JEUDI 23 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ORLANDINI, Directeur

Les annonces aux pavés d'usage et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	3 fr.	5 fr.
Autres Départ.	2 f.	3 f.	6 f.

Union Postale : un numéro, 0,10 ; trois mois, 1 fr. ; six mois, 2 fr. ; un an, 4 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6
Fête d'Aujourd'hui : Saint Félix.
Fête de Demain : Saint Jean Baptiste.

22 JUIN

LA POLITIQUE SCOLAIRE DU GOUVERNEMENT

On n'a pas été sans remarquer que le programme du gouvernement, en ce qui concerne la politique scolaire, est réduit à quelques lignes de la longue déclaration ministérielle ; encore ces quelques lignes sont-elles reléguées tout à la fin de l'énumération des réformes utiles préconisées par M. Briand.

Beaucoup en ont conclu que le gouvernement n'attachait qu'une importance secondaire à la question de la défense de l'école laïque. Au contraire, le président du Conseil a déclaré à la Chambre que *s'il a terminé* par cette question la déclaration ministérielle, c'est précisément pour y insister davantage, pour en faire une sorte de criterium, de couronnement de l'œuvre entière à accomplir.

Dans ces conditions, il a paru important d'obtenir des précisions sur les intentions gouvernementales touchant cette brûlante question scolaire, et c'est ce qui a fait l'objet d'une interpellation de M. Ferdinandt Buisson, dont les conclusions méritent de ne point passer inaperçues.

Que contenait la Déclaration ?

Ceci : « Le gouvernement demandera à la majorité, a dit M. Briand, de maintenir, de consolider les conquêtes laïques de la République, dans l'intérêt même de la pacification du pays, de les mettre à l'abri de tout retour offensif de la réaction. Avec le souci de n'inquiéter aucune croyance, de ne porter atteinte aux scrupules légitimes des consciences, il présentera les dispositions législatives reconnues indispensables pour sauvegarder l'Ecole laïque, qu'il considère comme la pierre angulaire de la République, et pour résoudre, sans sortir du domaine de la liberté, équitablement et raisonnablement contrôlé, le problème scolaire dans son ensemble. »

Deux points sont à retenir dans cette formule. D'abord, l'école laïque, considérée comme la « pierre angulaire de la République, » doit demeurer intacte, elle doit être défendue, elle le sera « dans son ensemble. » En second lieu, cette défense se fera à armes courtoises, et, s'il y a bataille, ce sera sans sortir du domaine de la légalité, sans autres moyens que ceux de la justice, par la liberté, par l'application de tous les principes républicains.

Pour qu'une telle défense « sans sortir de la légalité » soit efficace, il est nécessaire que nos lois scolaires soient complétées. La Séparation des Eglises et de l'Etat a créé une situation *nouvelle à laquelle doit correspondre* une nouvelle législation scolaire.

Or, plusieurs projets ont été déposés dans ce sens, qui n'ont pu être *votés avant la fin de la législature*. Nous sommes encore sous un régime qui, non seulement permet mal la défense de l'école laïque contre des attaques sans merci que ses ennemis *ne lui ménagent guère, mais en outre est dangereux pour l'instruction nationale.*

Lorsque, par exemple, un enfant, sur l'ordre de comités plus ou moins *politiques, refuse de respecter l'autorité* du maître d'école, la loi actuelle ne permet pas d'agir contre ceux qui sont responsables de cette mauvaise action : c'est l'enfant qu'elle frappe, en l'excluant, temporairement ou même définitivement, de l'école. C'est là un contre-sens qui doit *cesser au plus tôt* : l'enfant a droit à l'instruction, quelle que soit l'opinion politique des comités locaux.

Pour remédier à cet état de choses, M. Buisson préconise plusieurs mesures faciles à réaliser et qui seraient grandement désirables. C'est d'abord cette clause ajoutée à la loi de 1882, que « l'empêchement apporté par des tiers à la fréquentation des exercices obligatoires de l'école, expose ces tiers à des sanctions pénales. »

Comme complément, et pour offrir à tous le maximum de garanties, les commissions municipales scolaires devraient être réorganisées, en y introduisant la présence des pères de famille intéressés. « L'école n'a qu'à gagner, dit M. Buisson, à ce que tout le monde sache ce qui s'y passe. Elle ne sera bien connue, et aimée comme elle doit l'être, que quand elle sera véritablement la maison de verre, où tout le monde pourra suivre l'œuvre éducatrice de la République, à condition que la coopération de tous soit réelle et sincère. »

A côté de ce programme de *défense*, d'un indéniable libéralisme, M. Buisson trace au gouvernement un programme d'*action* qui ne peut manquer de *réunir tous les suffrages*. Il se résume en trois points essentiels :

1° Réaliser véritablement l'obligation scolaire, en n'admettant plus aucun prétexte à laisser des enfants *dans l'ignorance*, et en mettant l'école à la portée de tous ;

2° Reporter la limite d'âge scolaire au chiffre de quatorze ans, qui est admis dans tous les pays, dans *toutes les monarchies* aussi pour ainsi dire, sauf l'Espagne. Il est démontré que l'enseignement primaire limité à 12 ans est devenu insuffisant pour donner le minimum des *connaissances nécessaires* dans la vie. Beaucoup de paysans, qui ont cependant fréquenté l'école, arrivent au régiment à peu près illettrés ; il faut faire cesser cette infériorité, *inadmissible dans un pays d'égalité* civique comme la France ;

3° Enfin, et ce serait une grande œuvre d'avenir, — réaliser l'obligation scolaire du second âge, par des *cours professionnels de quatorze à dix-sept ans* comme tous nos voisins de l'Est.

Depuis cinq ans, une loi organisant l'enseignement professionnel, signée de M. Dubief, et rapportée par M. Astier, est en projet devant le Parlement. Or, depuis cinq ans, tous les ans, 250 000 jeunes gens sortent de ces cours professionnels obligatoires que l'Allemagne a créés et qui sont la source admise de ces écrasants athlétant leurs aptitudes industrielles ou commerciales. En face de cette armée du travail, combien de jeunes gens, chez nous, réalisent les mêmes conditions ? 30.000, au maximum. Cette infériorité ne nous prépare-t-elle pas des désastres, dans la grande bataille économique des temps modernes ?

Il reste donc à la République, pour compléter son œuvre scolaire, une double tâche à remplir, tâche que l'intérêt national ne permet plus d'ajourner ; il faut que la France donne d'abord à la totalité de ses enfants la totalité de l'instruction primaire ; ensuite, qu'elle organise l'enseignement professionnel de la jeunesse ouvrière, industrielle et commerçante.

J. SOLEIL.

Propos d'actualité

Elections Coloniales

Pauvre Légitimus ! En voilà un qui n'a pas de veine ! Depuis quatre ans qu'il avait été élu député par les nationaux de la Guadeloupe, *il n'avait pas* trouvé le moyen de prononcer *une seule séance de la Chambre. Pour la récompenser d'un si beau zèle, et aussi pour lui permettre de rattraper le temps perdu, ses électeurs l'avaient encore choisi, cette année, pour leur représentant. Mais voyez quelle guigne ! le onzième bureau de la Chambre vient de décider, à l'unanimité, de l'invalider.*

A la Guadeloupe, comme d'ailleurs dans la plupart de nos lointaines colonies, ce qu'on appelle une élection n'est qu'une grotesque parodie du suffrage universel. Qu'il s'agisse de la Guadeloupe, de l'Inde, de la Réunion, de la Martinique, de la Guyane, partout les élections sont l'occasion de vols, de pillages, de meurtres, de concussions...

M. Flandin nous a déjà conté comment on vote dans l'Inde. Là-bas, les élections se font sans électeurs ; le résultat du scrutin est connu d'avance : c'est autant de voix que de votants assurées au candidat ami du bureau... morts ou vivants, absents ou présents, nominations qu'envierait la représentation d'une pauvre petite circonscription rurale de chez nous. M. Pierre Alype, ancien député de l'Inde, a été élu pendant seize ans par 26.000 voix contre 4 ou 5 à son concurrent ; puis soudain s'étant brouillé avec son homme d'affaires électoraux, il ne recueillit que 9 voix et l'autre candidat 26.000. Chacun son tour.

Cette année, à La Guadeloupe, il y a eu des morts et des blessés ; puis, comme malgré tout, il manquait encore quelques milliers de voix à M. Légitimus, on a subtilisé trois urnes, et on les a remplies jusqu'au cul d'une telle quantité de bulletins au nom de Légitimus, que celui-ci avait été proclamé élu à 500 voix de majorité. C'est extrêmement simple.

Mais la voilà invalidé. Les collègues de M. Légitimus ont comblé ses vœux, qu'il traduisait si poétiquement, comme chacun sait, dans sa chanson favorite :

— Ah ! rendez-moi ma Guadeloupe,
Et ma savane !
Et le bois de bananiers
Où moi suis né !...

Les électeurs vont être bien étonnés d'avoir à recommencer leur petit truc électoral ; au lieu d'un député nègre, nous aurons peut-être bien un député pour cela... Le seul remède, ce serait la suppression de la représentation coloniale.

S'y décidera-t-on ?

A. Capello.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 juin, à 8 h. 1/2

Richard Villace,	Sellenick.
L'Italienne à Alger,	Rossin.
Valse Rose,	Parigoul.
Le Cheminot,	Leroux.
Le Grognard,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

38. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XI

LE CAVEAU FUNÉRAIRE

Les deux jeunes gens, en causant ainsi, étaient arrivés au vue de la tour à demi-ruinée sous laquelle avait été réservée la crypte où reposaient, depuis de très longues générations, les Fleury-Flayose. Sa masse, très sombre, se détachait sur le ciel-étoilé encore, et où n'allait pas tarder à paraître la lune, alors en période de croissance.

— Vous savez ce que c'est que ce monument ? dit André.

— Oui : votre oncle m'l'a expliqué.

— Ce n'est pas excessivement gai, poursuivit le jeune de Maurois, de conserver ses morts dans son parc, et de les avoir continuellement sous les yeux. Mais le général y tient ; il dit qu'il est sage de conserver les traditions. Nous nous sommes parfois disputés à ce sujet. Je prétends, moi, qu'il est bon de garder celles qui sont bonnes, mais qu'il faut mettre soigneusement de seulement désuètes. « Les anciens étaient les anciens, et nous sommes les gens d'aujourd'hui ». Qu'en pensez-vous ?

— J'en pense, mon cher, répondit Lavardac, que votre opinion est pratique, et que celle de votre oncle est touchante.

— Vous êtes d'infâmes idéalistes, tous les deux... Et savez-vous où elle nous mènerait, notre opinion touchante, si nous voulions nous en inspirer chaque jour que Dieu fait ? Elle vous conduirait, vous, à renoncer à épouser Suzanne, qui « par tradition », ne peut s'allier qu'à un homme aussi noble qu'elle, et elle me conduirait, moi, à repousser celle que j'aime, parce que, « par tradition », M. de Maurois n'a pas le droit d'aimer une fille de pêcheur. Qu'est-ce que vous en dites ? Ce serait touchant aussi, n'est-ce pas ?

— Heureusement, reprit André, revenant au sujet de la conversation, que cette crypte est continuellement fermée, et qu'on n'en voit que la porte. Il y a plus de vingt ans, si je ne me trompe...

— Je ne sais pas, interrompit le journaliste, si elle est continuellement fermée, mais elle est ouverte ce soir.

— Sapristi ! vous avez de bons yeux, vous ! dit le flanc de Marthe. Je ne vois que du noir, moi.

La tour était posée dans une sorte de vaste cuvette de gazon, et cette cuvette était elle-même bordée d'un parapet de pierre, auquel les deux amis venaient d'atteindre.

Et la porte du mausolée était ouverte, en effet, puisqu'au bout d'un instant on put voir à l'intérieur la lueur qu'aurait produite l'explosion d'une allumette-bougie.

— Qui diable peut se promener là-dedans ? dit André de Maurois. Avançons.

Et il attacha son cheval à une basse branche d'arbre, tandis que Lavardac lui répondait :

— C'est quelqu'un, probablement, qui a le droit d'y être, puisqu'il en possède la clef.

— Voyons quand même.

Pendant que les jeunes gens traversaient la pelouse herbée, une seconde lueur se produisit, et quand ils arrivèrent à la porte de bronze, ce fut pour apercevoir dans le caveau funéraire le général de Fleury-Flayose, haussé sur la pointe des pieds, malgré sa grande taille, et lisant à l'aide de son allumette les inscriptions placées immédiatement sous la voûte. La crypte était de forme circulaire, et les murs en étaient couverts de marbre blanc, que tachaient régulièrement des plaques de bronze portant des noms et des dates. Le sol en était dallé de granit gris. Le général vit à son tour les deux jeunes gens, et sortit pour savoir qui le troublait. Il les reconnut.

— Ah ! c'est vous, René ? C'est toi, André ? Vous vous connaissez donc ?

— Mais oui, mon oncle, depuis longtemps. Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, puisque je vous vois pour la première fois depuis votre rentrée à La Rochelle, et bien que l'endroit puisse paraître singulièrement choisi.

— Oh ! mon cher enfant, mes pensées sont aussi à l'aise ce lieu, tu le sais, que dans tout autre. Mais, dis-moi, toi qui es plus souvent ici que moi, et qui vient d'y séjourner, n'a-t-on dit, ne t'a-t-il jamais aperçu que certains domestiques, en mon absence et en celle de ta tante, faisaient visiter le château à des étrangers, pour augmenter leurs gages ?

— Non, mon oncle. Pourquoi me le demandez-vous ?

— *Parce que* la porte de ce caveau funéraire était fermée, quand je suis passé devant tout à l'heure. Qu'on laisse voir le reste de manoir ne serait encore assez indifférent, après tout, c'est un bâtiment historique assez intéressant que beaucoup d'autres, livrés à la curiosité publique. Mais j'aimerais que l'indiscrétion des touristes, s'il en est venu ici, s'arrêtât à la porte de ce tombeau, et que nos morts reposassent en paix, au lieu de devenir un sujet de bavardages pour les indifférents. Alors, tu n'as rien remarqué ?

— Absolument rien, mon oncle. Et cependant, je venais souvent ici, ces temps derniers. S'il entrait des étrangers au château, il me paraîtrait bien extraordinaire de n'en avoir jamais rencontré ici.

— Merci, j'aviserai. Voulez-vous voir la crypte, René ?

— Oui, mon général.

Il y entra, le chapeau à la main. Le général le suivait, ayant fait éclater une allumette. André fermait la marche.

— On n'a touché à rien, dit M. de Fleury-Flayose. Vous avez-vu, René, vous ne les connaissez pas. C'étaient des hommes au tempérament. Mais voici mon grand-père, qui fut maréchal de France, et mon père, qui commanda en chef devant l'ennemi. Il a été tué d'un éclat d'obus, pendant la guerre allemande, et c'est par miracle que son corps a pu être retrouvé et ramené ici. Ne trouvez-vous pas qu'ils ont bien gagné leur repos ?

— Si, mon général, et je pense que les livrer à la curiosité publique, si c'est arrivé, est un grand sacrilège.

— Je le pense aussi.

Le général s'arrêta un instant, André de Maurois fit flamber une nouvelle allumette.

— Voici, reprit M. de Fleury-Flayose, d'une voix qui s'étranglait, voici ma femme adorée...

— Mon général !..

— Et... voici... et voici ma fi...

Il ne put pas achever. Un sanglot lui brisa la voix.

— Sortons, dit-il, j'étouffe !

(A suivre.)

...ées aux Colonies

...ition au Bulletin officiel du mi... de la guerre a été accordée à MM.

...artelli, lieutenant d'inf. coloniale : a fait preuve d'énergie, d'activité, de décision au cours des opérations militaires dans le Moyen-Ogo, Congo, 1909.

Bonifacy, chef de bataillon d'inf. coloniale : a fait preuve de brillantes qualités de commandement dans la conduite de la colonne d'opérations contre le Dé-Tham et a beaucoup de décision et de vigueur dans les combats de Yen-Lô et Nui-Lang, Tonkin, les 6 septembre et 5 octobre 1909.

Arright, sergent d'inf. coloniale : au combat de Thuong-Yen, Tonkin, le 16 août 1909, a conduit sa demi-section avec un entrain digne d'éloges.

Massiani, soldat d'inf. coloniale : a accompli un acte de courage et de dévouement au combat de Bac Da, Tonkin, où il s'est précipité sous le feu des pirates pour aller chercher à trente mètres du détachement ennemi, et ramener à l'ambulance, son sous-lieutenant atteint de deux blessures et

Grisoni, soldat d'inf. coloniale : a accompli un acte de courage et de dévouement au combat de Bac-Da, Tonkin, le 13 août 1909, où il est allé sous le feu des pirates relever un de ses camarades blessé tombé à quarante mètres du détachement ennemi et l'a ramené à l'ambulance.

MATINÉE MUSICALE

C'est dans le local de la Chambre Musicale, gracieusement mis à la disposition de M. Svicher, qu'il nous a été donné d'applaudir dimanche dernier les nombreux élèves que, malgré son âge avancé et ses infirmités, le célèbre maestro compte toujours dans notre ville.

Premier prix du Conservatoire de Rome, ancien professeur de musique et de chant à la Maison Royale de Savoie, M. Svicher vient s'établir à Bastia, où il a obtenu droit de cité. C'est une figure de vieillard des plus sympathique qui ne saurait s'oublier, et le public choisi qui assistait dimanche à cette matinée musicale a tenu à apporter au digne maître l'expression de sa reconnaissance dévouée.

Ces sentiments, Mlle America Maestracci a su les condenser et les exprimer à son professeur dans un compliment qu'elle a lu avec une assurance imbue de tendresse filiale, dès le début du concert, et qui est allé droit au cœur de ceux qui ont le bonheur de connaître

en musicien de talent qu'est M. Svicher.

Un programme des mieux choisis était offert aux nombreux amateurs de musique savante qui se pressaient dans la salle trop petite pour contenir tous les invités.

Invitation à la valse (à mains), de Weber, merveilleusement joué par Mme et Mlle A. Maestracci, dont l'éloge n'est plus à faire. *Fantaisie sur Guillaume Tell* de Cramer, par M. A. Petit, a fait les délices des amateurs d'opéra, tellement elle fut bien rendue par son jeune interprète.

La toute charmante Mlle Françoise Dhermain s'est révélée artiste de talent dans l'interprétation, pourtant si délicate, de la *Cascade des Roses* (Fantaisie) de Ascher, qu'elle a jouée avec une maestria et une finesse de doigté vraiment remarquable.

Les applaudissements répétés d'une salle vraiment en délire ont accueilli la célèbre Ballata des *Guarnois* de Gomès, « Tutti dobiamo amar », que la toute gracieuse Mlle Anna Marini a chanté d'une voix mélodieuse et douce.

Les scènes et compliments doivent lui être adressés pour le *Barbier de Séville*, (Cavatine) de Rossini, qui a révélé chez Mlle Marini la possession d'un organe agréable autant qu'harmonieux.

M. Henri Martelli, étudiant en harmonie, dans les *Morceaux d'Etude*, de sa composition qu'il nous a si bien jouée, laisse prévoir qu'il ne tardera pas à devenir l'émule de son excellent maître.

Je m'en voudrais d'oublier la fantaisie sur l'opéra *Ballo in Maschera* qui a été religieusement écoutée par les nombreux admirateurs du chef-d'œuvre de Verdi, qui ont accordé avec plaisir à Mlle Jeanne Gautella, la professeur de mandoline avantageusement connue dans notre ville, leurs applaudissements nourris et mérités. Elle devait d'ailleurs nous tenir sous le même charme dans la mélodie de P. de Sarasate, *Les Adieux* pour mandoline et piano.

Quelle véritable surprise que cette *Serenatella Livornese* de Tanfiti, jouée avec un ensemble admirable par Mlles L. Stefanini et Maestracci, M. Martelli. L. Leca, A. Marini, C. Franchi, J. Gautella, sous l'habile direction de leur professeur Mlle Jeanne Gautella dont l'éloge n'est plus à faire.

Je ne puis passer sous silence la *Valse en fa mineur* de Chopin, savamment interprétée par Mlle M. Martelli.

Une mention particulière à Mlle F. Svicher pour l'*Adagio* de la sonate en fa majeur, et *Allegro*, de la sonate en do majeur, de *Beethoven*, ainsi que pour la fantaisie de grand concert dans les *Huguenots* de Thalberg.

Une marche militaire, *Soldats Victorieux* de Thuiller, concert final, nous procura le plaisir d'applaudir une fois de plus Mlle J. Gautella et ses élèves.

Nos remerciements iront tout d'abord au digne professeur, le sympathique maëstro Svicher que nous assurons de notre respectueuse sympathie, à ses nombreuses élèves et surtout aux habiles directeurs du concert, Mlle Anna Marini et M. Henri Martelli, qui s'acquittèrent de leurs délicates fonctions avec une amabilité et un tact dignes de tous éloges.

A ces remerciements nous joignons nos plus chaleureuses félicitations.

FANFANO.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

Le Sous-Préfet de Bastia présidera aux dates ci après les commissions cantonales d'assistance ;

Campile, le 23 juin, à 10 heures du matin ;

Campitello, le 24 juin, à 1 heure de l'après-midi.

Les séances sont publiques.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 23 juin, à 8 heures 1/2

En Avant, p. r.,	Beuzi.
Salambô, fant.,	Boyer.
Marsa, mauska,	Gentil.
Il Trovatore, fant.,	Verdi.
Bouquets de Valses,	Boué.

Le Chef de Musique, TIBERI

Brevet de capacité

(GARÇONS)

Sur 80 candidats inscrits, 77 se sont présentés, 13 ont été définitivement reçus.

Ce sont MM.

Angelini Benoît.
Ceccaldi Hyacinthe.
Comiti Joseph-Marie.
Emmanuelli Pierre-Joseph.
Fattieci Jean-André.
Franceschi Pierre-Louis.
Giorgetti Jules-Simon.
Lucchetti Jean-César.
Mariani Jean-Jacques.
Parrigi Charles-Joseph.
Rocchi Ange-Paul.
Scarani Jean-Gaston.
Valery Alexandre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juin 1910.

L'amélioration constatée hier se maintient et s'accentue même aujourd'hui. Notre 3 0/0 est ferme à 98 05. Les Fonds Etrangers sont calmes ; les séries russes finissent en légère reprise. Sociétés de Crédit en hausse. Le Crédit Foncier passe à 825, le Crédit Lyonnais à 1.406 et la Société Générale à 732. Bonne tenue du Comptoir National d'Escompte à 840.

La Banque de Paris et des Pays-Bas et MM. Bérard et Jaris Loaki mettront en souscription publique le 24 courant, au prix de 485 frs 95, 760 obligations de 500 frs de l'Emprunt Extérieur 5 0/0 or 1910 de la Province de Santa-Fé. Les garanties de cet Emprunt, dont le produit est destiné à divers remboursements et à différents travaux publics, ont produit en 1909, 4.509.837 fr., il en que le service de l'emprunt n'exige que 2.632.400 fr.

Fondée en 1856, la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba est depuis 1898 un Etablissement privé. Son dernier dividende (1909) a été de 20 fr, 44 soit un rendement de près de 6 0/0. Un acompte de 10 frs sur le dividende de 1910 devant être payé en juillet prochain, le prix de ses actions, que la Banque de l'Union Parisienne offre actuellement à 502.50, est ramené, en fait, à 492.50.

Formosa du Suez à 5.445. Valeurs de transports en meilleure tendance. Groupe russe calme. Nouvelle reprise des caoutchoucs à la suite de l'Amérique. Rio 1.497.

Au comptant, en Banque, l'obligation Cherryvale Oklahoma est ferme à 444 Avant même que la ligne soit complètement achevée, on doit prévoir d'importantes recettes pour la Compagnie, celle-ci pouvant une voie ferrée pour transporter la houille vers Cuney.

Chemins Français calmes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 22 à midi 25 5. + à 6 heures du soir + 22. Maxima + 29 5. Minima + 20.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi. id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Addition Musicale

précises, première séance musicale pour l'audition des élèves de Mlles Agostini.

Ministère de la Guerre

Les employés de l'administration centrale du ministère de la guerre dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour une promotion de classe, MM Marcelli, rédacteur principal de 2e classe, Giovacchini Defendini et Canessa, expéditionnaires principaux de 2e classe, Loccia, expéditionnaire de 1re classe, Fabiani et Corazzini, expéditionnaires de 2e classe.

Ecole de Versailles

Les maréchaux de logis dont les noms suivent ont été admis, à la suite des épreuves écrites, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire de l'artillerie et du génie, division de l'artillerie : Pancrazi, du 12e d'artillerie, Jourdan Jet Porra, du 33e, Grisoli, du 1er de montagne

Tableau d'avancement

Sont classés pour le grade de sous-lieutenant d'infanterie : dans la réserve, MM. Anciani, Giovannangeli. Natalelli, Patrimonio, Muscatelli. Pietrucci ; — dans la territoriale, Giovannetti, Innocenzi, Mattei, Ponnschi, Quilichini.

Eaux et Forêts

M. Poli Simon-François, ex-soldat au 111e, est nommé garde domanial des eaux et forêts.

Emplois réservés

MM. Lorenzi Léon-Pierre, adjudant au 61e, et Rocchesani Xavier, de la 14e section de commis militaires d'administration, ont été nommés commis aux écritures à l'Asile national des convalescents.

Nouvelles maritimes

Sont promus dans le corps des marins vétérans à Toulon : au grade de second maître, les quartiers maîtres Anglesi et Zattara ; au grade de quartier maître, le matelot Stefani.

Carnet mondain

On vient de célébrer le mariage de M. Pierre-Joseph Antoni lieutenant au 2e rég. d'infanterie coloniale, avec Mlle Marthe-Marie Bastit, fille de M. Albert Bastit, propriétaire à Brest.

Thèse d'histoire

M. Peyre a soutenu, lundi devant la faculté des lettres d'Aix, sa thèse pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie.

M. Peyre a choisi pour sujet : « Essai historique sur la Corse sous l'ancien régime. »

Douanes

M. Franceschi, capitaine des douanes de 3e classe à Belfort, est promu à la 2e classe.

Ont été élus délégués au conseil de discipline des douanes, MM. Franceschi, capitaine à Belfort, Laflont, lieutenant à Bonifacio, Orsini, lieutenant à Saint-Genis, Mondoloni, commis principal à Propriano.

Service pénitentiaire

Ont été nommés à l'emploi civil de gardien ordinaire des prisons d'Algérie, à Orléansville, M. Santucci Jules-César ; à Tlemcen, M. Natalini Jules-François.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Crociani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Cuneo Vincent-Joseph-Gaston, de Bastia, et Simoni Marie-Thérèse, de Cervione.

Décès.

Stefanini Joseph-Louis-Sauveur-André, 16 jours, de Bastia.

Casimiri Antoine, 11 ans, de Bastia.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0.60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris *ses entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

Nos Dépêches
DU JOUR

FARINOLE

UNE VENDETTA

Tentative de meurtre sur un berger

Une tentative de meurtre, dont le mobile, quant à présent, paraît devoir être attribué à la vendetta, a été commise ce matin, au lever du soleil, dans une bergerie située non loin du hameau de Farinole, sur la personne du nommé Deodati, berger.

L'auteur de la tentative de meurtre est le nommé Fratacci, berger lui aussi.

Voici dans quelles circonstances le fait s'est produit :

Les Fratacci conservaient une haine sourde à l'égard de la famille Deodati, dont ils accusaient un des membres, précisément celui qui a été atteint aujourd'hui, d'avoir, au mois d'octobre dernier, donné la mort à un Fratacci.

A l'époque dont nous parlons, Deodati fut mis en état d'arrestation. On fit venir à l'instruction une foule de témoins dont les dépositions, toutes favorables au prévenu, déterminèrent un non-lieu.

On croyait l'affaire terminée, lorsque ce matin, Deodati s'étant écarté de quelques mètres de sa cabane pour aller chercher du bois, vit paraître au-dessus de sa tête, sur un rocher surplombant l'endroit où il se trouvait, le berger Fratacci qui tira cinq coups de feu dans sa direction.

Deodati n'a heureusement pas été atteint.

Il se trouvait seul, en ce moment ; sa femme s'était rendue comme d'habitude, au marché de Bastia, pour y vendre son fromage et son *broccio*.

Heureux d'en être quitte à si bon compte, Deodati se rendit immédiatement à Bastia prévenir M. le Procureur de la République, de l'attentat dont il venait d'être victime.

Sur l'ordre du chef de notre petit Parquet, des gendarmes sont partis dans la direction de Farinole, pour procéder à l'arrestation de Fratacci.

Nouvelles Militaires

Ajaccio, 22 juin.

Les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans la 15e légion ter :

Dufour, maréchal-des-logis à Bastia, est nommé maréchal-des-logis-chef à Bonifacio.

Poulet, brigadier à pied à Peri, est nommé maréchal-des-logis à Levie.

Dumerc, brigadier à pied à Vico, est nommé maréchal-des-logis à Calacuccia.

Bronze, brigadier à pied à Sartene, est nommé maréchal-des-logis à San-Gavino-di-Tenda.

Panchard, gendarme à pied à Ajaccio, est nommé brigadier à Sartene.

Groos, gendarme à pied à Galeria, est nommé brigadier à Vico.

Landon, gendarme à pied à Brando, est nommé brigadier à Peri.

Ciccoli, maréchal-des-logis-chef à Bonifacio, passe à Vescovato.

Gielon, maréchal-des-logis à pied à San-Gavino-di-Tenda, passe à Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00345

BOURSE DE PARIS

21 juin — 22 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 97.90 — 98.05
de 3 0/0 amortis. . 98.55 — 98.40
ex coupon

AJACCIO
ARRIVÉE DU GÉNÉRAL MATHIS

Ajaccio, 22 juin.

M. le général de division Mathis, membre du Conseil supérieur de la Guerre, inspecteur d'armée, est arrivé ce matin par le paquebot de Marseille.

Aussitôt après son arrivée, le président du Comité technique d'Etat-major a passé l'inspection des troupes composant la garnison d'Ajaccio.

M. le général Mathis inspectera demain la garnison de Corte, et partira pour Bastia par le train de 4 h. 7 du soir.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 22 juin.

M. le lieutenant de vaisseau Baluix est nommé adjoint au capitaine de vaisseau, commandant la Marine en Corse.

Postes et Télégraphes

Vescovato et Ghisoni

Paris, 22 juin.

Par décision du ministre des Postes et Télégraphes, les communes de Vescovato et de Ghisoni sont exonérées, à partir du 1er juillet prochain, des frais de distribution des télégrammes, messages de téléphone et avis d'appel téléphonique.

Nouvelles Universitaires

Paris, 22 juin.

M Dauphin, répétiteur stagiaire au collège d'Ajaccio, est délégué aux fonctions de surveillant d'internat au lycée de Bastia et nommé répétiteur de ce lycée.

Légion d'honneur

Paris, 22 juin.

M. le médecin-major Savitan, de la défense mobile de Calais, est inscrit d'office au tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de son dévouement dans l'extraction des corps des victimes du *Pluviose*.

Tirages financiers

Communales 1892

Paris, 22 juin.

L'obligation portant le numéro 71.017 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 464 348 est sortie remboursable à *trente mille francs*.

Communales 1906

L'obligation portant le numéro 1.144.666 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 820 466 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Foncières 1895

L'obligation portant le numéro 235.019 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 487 492 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

L'obligation portant le numéro 489 681 est remboursable à *dix mille francs*.

Conseil Général

Seine

Paris, 22 juin.

La session du Conseil général de la Seine a été ouverte aujourd'hui.

M. Galli, républicain modéré, a été élu président par 53 voix contre 45 à M. Poiry, radical.

Conseil de Guerre de Marseille
LE MEURTRE DE TRAMONI

Désertion à l'intérieur

Marseille, 22 juin.

Le Conseil de guerre de la XVe région, siégeant à Marseille, a consacré une longue audience à l'affaire du soldat Nicolai, du 163e rég. d'infanterie, qui est poursuivi pour avoir donné volontairement la mort au nommé Tramoni et pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Les débats étaient dirigés par M. le lieutenant-colonel Pagès, directeur du génie.

Nicolai est condamné à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire.

CALAIS
OBSÈQUES DES VICTIMES DU "PLUVIOSE"

Départ de Paris du Président de la République

Paris, 22 juin.

Le Président de la République a quitté l'Elysée ce matin à 8 heures, accompagné de M. Ramondou, secrétaire général de la Présidence et de deux officiers de sa maison militaire, pour se rendre à la gare du Nord.

La daumont présidentielle était escortée par un escadron de cuirassiers.

En arrivant à la gare du Nord, le Président de la République a été reçu par le Président du Conseil, les Ministres de la Guerre et de la Marine, et par le haut personnel de la Compagnie.

La députation de la Chambre ainsi que celle du Sénat ont pris place dans le train présidentiel qui est parti à 8 heures 30 pour Calais.

Arrivée à Calais

A 11 heures 45 le train présidentiel entrait en gare de Calais.

M. Fallières a été reçu à sa descente de wagon par le Maire de Calais, le préfet du Pas-de-Calais et le général Davignon.

En quittant la gare le cortège présidentiel s'est dirigé vers l'Hôtel de Ville.

AVANT LES OBSÈQUES

Le temps est triste, noir, pluvieux.

De violentes rafales de pluie s'abattent sur la foule immense qui attend, dans une impassibilité douloureuse, que s'ébranle le cortège funèbre.

Le ciel est en deuil, en deuil aussi est la terre ; toutes les maisons de la ville sont drapées de tentures noires.

Les becs de gaz sont allumés et recouverts de crêpe.

L'impression est poignante.

A l'Entrepôt des Sucres

La décoration de la chapelle ardente aménagée dans l'entrepôt des sucres est magnifique.

La vaste salle, tapissée de tentures noires constellées d'étoiles d'argent, est divisée en deux parties : l'une pour le public, l'autre réservée aux cercueils. Au centre de cette dernière a été placée la bière du capitaine de frégate Prat. A droite et à gauche sont deux allées de chaises avec des housses noires, par rangées de deux : puis d'un côté, le cercueil du lieutenant de vaisseau Callot, commandant du *Pluviose*, de l'autre, celui de l'enseigne Engel, et enfin, contre les murs latéraux, les cercueils des marins de l'équipage.

Toutes les bières, recouvertes de draps tricolores, sont ornées de couronnes et de gerbes. Au pied du cercueil du commandant Prat a été déposée, sur un panneau noir, la palme d'argent des « Femmes de France. » De place en place sont disposées des torchères de bronze.

La garde d'honneur est composée de deux marins et de deux soldats en armes, placés de chaque côté. Devant la barrière séparant les deux parties de la salle se tient un piquet d'honneur composé de gendarmes, de fantassins et de marins.

Les Troupes

Dès dix heures du matin les troupes, qui doivent rendre les honneurs, occupent les emplacements qui leur sont assignés. Elles sont placées sous le commandement des généraux Krommer et Verraux d'Arras.

A l'Hôtel-de-Ville

Les vingt-sept cercueils qui attendaient jusque-là obsèques avaient été déposés provisoirement dans l'entrepôt des sucres transformé en chapelle ardente, ont été conduits ce matin à l'Hôtel de Ville.

C'est de là que doit partir le cortège.

Une salle spéciale a été réservée au Président de la République, aux Ministres qui l'accompagnent et aux délégations de la Chambre et du Sénat.

La salle des délibérations du Conseil municipal a été mise à la disposition des familles des victimes.

LES OBSÈQUES

Les obsèques des infortunées victimes, arrachées une à une au grand cercueil d'acier, ont revêtu le caractère d'une manifestation de douleur et de patriotisme.

Ce fut le deuil non seulement de la ville de Calais, mais de la France entière.

Le Cortège

A midi précis, un roulement de tambour annonce le départ du cortège.

Les musiques militaires jouent des marches funèbres.

Selon les dispositions arrêtées par le protocole, deux suisses, douze enfants de chœur et cinquante-trois prêtres précèdent les vingt-sept cercueils qui ont été placés chacun sur un affût recouvert d'un drap tricolore.

Suivent derrière les cercueils :

Le Président de la République ayant à ses côtés les vice présidents des deux Chambres.

Le président du Conseil, les ministres de la Guerre et de la Marine, et le sous-secrétaire d'Etat à la Marine, les délégations de la Chambre des députés et du Sénat.

Les familles des victimes.

Les autorités civiles, militaires et maritimes.

Les Couronnes

Nombreuses sont les couronnes qui ont été offertes aux victimes du *Pluviose*.

Remarquées celles du Président de la République, de la ville de Calais, du ministre de la Marine, et tout particulièrement celle offerte par le duc d'Orléans.

A Notre-Dame

Le cortège arrive à la cathédrale.

La façade de l'église est tendue de noir, et l'intérieur drapé de tentures noires lamées d'argent avec des trophées de drapeaux et des écussons marqués aux initiales R. F.

Près du chœur sont placés sur la première rangée les trois cercueils d'officiers, puis quatre autres rangées de cercueils, à raison de six par rangée.

Immédiatement derrière, cinq fauteuils réservés au Président de la République, un fauteuil vide, le deuil, aux ministres de la Marine et de la Guerre, au sous-secrétaire d'Etat à la Marine.

Derrière eux les familles des victimes.

L'absoute est donnée par Mgr l'évêque d'Arras.

La cérémonie terminée, l'imposant cortège sort de la cathédrale et se dirige vers l'entrepôt des sucres.

Les Discours

Lorsque l'imposant cortège arrive à l'entrepôt des sucres les cercueils sont déposés sur les estrades qui leur sont réservées.

C'est au milieu du plus profond silence, entrecoupé seulement par les sanglots des parents des infortunées victimes, que le Président de la République prend le premier la parole

Discours

DE

Président de la République

Au nom de la nation française toute entière, qui partage, en ce jour, le deuil qui frappe vingt-sept familles, le Président de la République s'incline devant les dépouilles glorieuses des victimes du *Pluviose*.

La fin héroïque de ces hommes du devoir, morts à leur poste en service commandé, est la plus éclatante leçon de patriotisme qu'il puisse être donné d'admirer, car cet acte sublime, cette conception du devoir, cette idée de sacrifice grandissent la Patrie pour laquelle l'équipage du *Pluviose* a donné sa vie.

Discours

du Ministre de la Marine

L'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la Marine, parle après le Président de la République.

Une cruelle fatalité s'appesantit depuis quelque temps sur la marine français. Après les catastrophes du *Lutin*, du *Farfadet* encore présentes à toutes les mémoires, la mer devait faire une nouvelle victime : le *Pluviose*.

La mer a heureusement rendu sa proie et une pensée réconfortante se mêle à la douleur poignante qu'ont ressenti tous les cœurs français. Tous les hommes de l'équipage du *Pluviose* étaient à leur poste lorsque la catastrophe est venue les surprendre. Les héroïques victimes sont mortes en faisant leur devoir.

Le ministre de la Marine adresse à ses camarades le dernier adieu de la marine en deuil.

Discours du Maire de Calais

Le Maire de Calais clot la série des discours.

La population calaisienne qui depuis trois jours assiste au douloureux spectacle du sauvetage, a le devoir de s'associer tout spécialement au deuil qui frappe la marine, d'autant plus que plusieurs parmi les victimes sont des enfants de Calais.

Avant que l'équipage du *Pluviose* aille dormir son dernier sommeil dans le cimetière de la ville, le maire de Calais adresse aux héroïques victimes un suprême et douloureux hommage.

CÉRÉMONIE ÉMOUVANTE

Devant le grand hall du dépôt des sucres, le Président de la République remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur au médecin de la marine Savitan et à l'adjudant principal Lemonnier, ainsi que la médaille d'honneur à M. Gens, capitaine au long-cours.

Cette remise de décorations aux valeureux sauveteurs du *Pluviose* provoque dans la foule une profonde émotion.

DÉPART
du Président de la République

Le Président de la République a quitté Calais dans la soirée pour rentrer à Paris, accompagné des Ministres et des délégations des deux Chambres.

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles Casimiri, facteur des télégraphes à Bastia, Mme Casimiri et leurs enfants,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Casimiri Antoine

décédé à Bastia, le 22 juin courant, dans sa dixième année.

Les obsèques auront lieu jeudi 23 courant, à 4 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, 3, rue de la Banque.

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)

Tous les actionnaires composant la Société anonyme du Cyrnos-Palace sont priés d'effectuer le versement des deux derniers quarts de leurs actions, avant fin juin courant.

Ce versement sera reçu aux guichets des maisons où leurs actions avaient été souscrites, contre quittance provisoire.

Les titres définitifs seront délivrés ultérieurement.

Les souscripteurs nouveaux auront à partir de ce jour à verser l'intégralité des actions qu'ils voudront souscrire.

« Omnium Corse »

Société anonyme pour favoriser le développement du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture en Corse.

Pour renseignements s'adresser à M. LOUIS BRUGIER, huissier, rue de la République, 19, Marseille.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 40, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous nous rendrez ainsi un service de la vérité de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artistiques.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

JE DONNE 100.000fr.
Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement son 40e flacon (payant de la Méthode, notre sève les vrai grand

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

LE Guide 1.45 DES **Convenances**
par LISELOTTE
est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.
LE GUIDE DES CONVENANCES

	Pages
La Naissance	5 à 16
La Baptême	16 à 41
L'Enfance, la 1re Communion et l'Entrée dans le monde	44 à 74
Le Mariage, le Trousseau, la Corbeille, les Noces d'autrefois	75 à 126
Les jeunes Ménages	127 à 151
La Maîtresse de Maison	152 à 166
Les Concerts	167 à 194
Les Réceptions	195 à 215
Le Veuvage	216 à 224
La Vie au dehors	225 à 242
Les Promesses du temps	243 à 258
La Correspondance	259 à 280
Les Relations mondaines	281 à 417
Les Modèles de lettres à écrire en diverses circonstances de la vie	418 à 439
Les Morts	440 à 444

AU MÊME PARTOUT : 2, Fr. 45, broché, — 3 fr. relié toile, — 4 fr. relié cuir, — 5 fr. relié cuir, tranches dorées. — PARIS, 2, rue de la Banque, et chez tous les Libraires.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GHIORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 172 — VENDREDI 24 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNIQUE JOURNAL DU LITTORAL PAYÉ : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00346
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 12 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean Baptiste.
Fête de Demain : Saint Guillaume.

23 JUIN

NOS REPRÉSENTANTS

Deuxième Réunion AU PALAIS BOURBON

La représentation de la Corse s'est réunie pour la deuxième fois au Palais Bourbon, le samedi 18 juin, à 2 heures.

Etaient présents : MM. Gabrielli, Landry, Peraldi, Pierangeli, Pugliesi-Conti.

Excusés : MM. Adriani, Balesi et Giacobbi.

Les Sénateurs et Députés présents se sont entretenus à nouveau des trois questions de l'assainissement, des chemins de fer et de l'assimilation douanière. Ils se sont mis d'accord sur ces trois questions et ont décidé que des démarches collectives seraient faites sans retard, tant auprès des Ministres de l'Agriculture, des Travaux Publics et des Finances, qu'auprès du Président du Conseil, afin d'en hâter le plus possible la solution.

MM. Gabrielli et Pierangeli ont fait savoir qu'ils ont parlé à leurs collègues de la représentation algérienne, de la question du rapatriement des fonctionnaires coloniaux. Les représentants de la Corse et de l'Algérie interviendront de concert auprès des Ministres compétents.

M. Pugliesi-Conti a présenté à ses collègues un vœu de l'Amicale des Surveillants Militaires ; il a été décidé que les représentants de la Corse s'occuperaient, le moment venu, de le faire aboutir.

M. l'ugliesi-Conti a annoncé également qu'il était question de transférer de Bastia à Marseille la résidence du Contrôleur des Mines de la Corse. Les représentants du Département demanderont au Ministre des Travaux Publics, par une lettre collective, de maintenir ce fonctionnaire à Bastia.

Les Feux de la Saint-Jean

A propos des feux de la Saint-Jean. — Leur origine. — Illuminations, feux de joie et feux d'artifice. — Nos rois et la Saint-Jean. — Les chats de Lucas Pomoreux et le renard de Charles IX.

J'ai parcouru, ces jours-ci, bien des journaux de province afin de me renseigner sur les réjouissances qu'on prépare à l'occasion de la Saint-Jean. Dansera-t-on ? Brûlera-t-on des fagots sur les places et pratiquera-t-on, cette année, les coutumes dont nous parlaient nos mères quand nous étions enfants. Les filles connaîtront-elles, dans la nuit du 24, le fiancé de leurs rêves, le gars se plongeront-ils la tête dans la fumée ou prendront-ils un tison enflammé pour « avoir chance durant l'an ? » J'ai voulu savoir tout cela, mais me voilà revenu bredouille. Les feuilles publiques n'ont bien appris qu'on dansera à l'auberge, qu'il y aura çà et là, des courses en sacs et des jeux de baquet, qu'enfin on tirera, dans certains villages, un feu d'artifice, mais je n'ai pas ouï parler qu'on allumera sur beaucoup de points les antiques feux de la Saint-Jean.

Pourtant, je crois que dans diverses contrées la tradition existe encore, mais elle s'oublie un peu plus chaque jour. Le progrès fait son œuvre ! Encore quelques années et les curieuses et charmantes coutumes du passé ne seront plus que des souvenirs.

L'origine des *feux de joie* se perd dans l'antiquité la plus reculée. Alors, toutes les fêtes publiques avaient un caractère religieux, or, on pense qu'à chaque solennité du culte, un bûcher était allumé. Cette coutume se confondait avec celle des *illuminations* qui date de la même époque. C'est ainsi que les Grecs, à la fête qu'ils appelaient *Lampas*, allumaient une infinité de lampes en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée et célébraient, ce soir-là, des jeux dont les hommes se disputaient le prix en tenant un flambeau à la main.

De même, chez les Romains, à la fête de Bacchus, on organisait une immense illumination nocturne, tandis qu'on versait à profusion du vin à tous les passants, et à celle de Cérès on brûlait une quantité infinie de torches. D'après la légende c'était pour rappeler les recherches que fit la déesse pour retrouver sa fille Proserpine, enlevée par Pluton qui en fit son épouse et la reine des enfers.

La première trace des feux de joie se trouve dans les chroniques du temps de Servius Tullius, qui fut roi de Rome 550 ans avant Jésus-Christ. Ce monarque voulut qu'au temps des semailles le peuple prît un jour de repos pendant lequel on célébrerait des réjouissances. On allumait alors de grands feux de joie sur les places publiques. On faisait de même à la fête célébrée en l'honneur de Palès, la déesse des troupeaux, et on avait coutume de sauter trois fois par-dessus les feux qu'on allumait.

Le plus remarquable du genre paraît être celui que Paul-Emile alluma lui-même à Amphipolis après la conquête de la Macédoine. On avait mis un an pour le décorer. Il n'était orné que d'objets pris à l'ennemi.

Comme nous l'avons expliqué déjà à l'occasion d'autres réjouissances, le christianisme jugeant avec raison qu'il pourrait être dangereux de supprimer radicalement les coutumes populaires du paganisme préféra les conserver et les approprier aux cérémonies de son culte. Dès lors, on alluma des feux de joie aux fêtes religieuses, et c'est ainsi que furent institués les *feux de la Saint-Jean*. En province, au Moyen-Age et jusqu'avant la Révolution, les prêtres les allumaient en personne après une cérémonie qui variait suivant la contrée ; ils bénissaient ensuite l'Assemblée, puis le peuple dansait à l'entour.

A Paris, c'étaient les échevins qui venaient en grande pompe présider la fête et sur la place de Grève ; on jouait des airs d'instruments variés, puis une collation était servie à l'Hôtel-de-Ville. Les rois assistèrent maintes fois à la cérémonie. La première mention qui est faite de la présence de l'un d'eux au feu de la Saint-Jean remonte à 1471. Louis XI en personne tint la torche.

Plus tard François Ier vint plusieurs fois avec un flambeau de cire blanche garni de velours cramoisi. On tirait alors 12 grosses pièces d'artillerie dressées sur la place de Grève. Henri II et Catherine de Médicis se rendirent au feu de 1549, mais le plus remarquable fut celui de 1572 allumé par Charles IX où l'on remplaça l'artillerie par des pièces d'artifice. C'est à dater de ce moment qu'on commença à tirer des *feux d'artifice* en même temps qu'on faisait des feux de joie. Peu à peu ceux-ci devinrent plus rares pour faire place à ceux-là.

Dans ses *Antiquités de Paris*, Sauval donne les détails précis de ces réjouissances. Il parle des bouquets et des chapeaux de roses qu'on portait pour la circonstance, de la musique qu'on jouait, des trompettes sonnantes destinées à annoncer le bruit de la fête, des 120 archers, des 100 arbalétriers, des 100 arquebusiers qu'il fallait pour contenir la populace, et il nous conte la coutume barbare autant que bizarre qu'on avait adoptée, d'attacher au bûcher un sac contenant deux douzaines de chats qu'on brûlait et dont les cris divertissaient fort l'assemblée. Cette singulière pratique n'avait pas lieu seulement à Paris. Si nous en croyons Dulaure, on brûlait aussi des chats dans un certain nombre de villes la veille de la Saint-Jean. A Metz, notamment, on les enfermait dans une cage de fer, ce qui permettait de suivre toutes les phases de leur agonie. Il paraît que le roi Charles IX prenait grand plaisir à ces supplices, mais pour que la fête fût complète, il voulut qu'on joignit un renard aux chats sacrifiés. Voici, en effet, la curieuse ordonnance de paiement que nous avons découverte :

« A Lucas Pommereux, l'un des commissaires des quais de la ville, 100 sols parisis, pour avoir fourni pendant trois années finies à la Saint-Jean de 1573, tous les chats qu'il fallait audit feu et même, il y a un an, un renard pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile où estaient lesdits chats ».

Louis XV fut le dernier roi qui ait allumé le feu de la Saint-Jean ; après lui, cet honneur fut entièrement abandonné aux magistrats de la ville. Puis vint la Révolution. Alors on chanta la *Carmagnole* et le *Ça ira* en dansant autour des feux de joie, mais on n'avait plus les charmantes superstitions du passé qui animaient la fête.

ROBERT DELYS.

Propos d'actualité

Ce vieux Pourboire

MM. les coiffeurs aiment à rire. Voilà en effet qu'ils reprennent le couplet annuel du bisannuel sur la suppression du pourboire, en l'agrémentant des floritures que vous savez : « dignité humiliée... exploitation patronale... » etc.

Ne pensez pas d'ailleurs que le client soit ravi de l'aubaine. Le pauvre en a vu d'autres et il sait bien qu'en fin de compte ce sera toujours lui le dindon de l'aventure.

Il est des petites misères auxquelles il faut savoir se résigner, crainte de pire, et dans le nombre il est sage de compter la contribution du pourboire, cours outrageusement forcé, dans la réalité, par la tyrannie moutonnière de l'usage.

Il faut s'y résigner, crainte de pire, dis-je. En effet, je suis pour mon compte plein de méfiance sur la sincérité du beau geste par lequel les garçons coiffeurs semblent vouloir écarter, comme attentatoire à leur dignité d'homme et de citoyen, la main du client leur offrant le pourboire. Le pourboire est souvent le seul salaire qu'ils reçoivent et il leur paraît non seulement de forme blessante pour leur amour-propre, mais surtout trop casuel, et c'est pourquoi leur syndicat en réclame de nouveau la suppression, à charge bien entendu par le patron de le remplacer par des appointements réguliers et fixes.

Il se peut très bien que la Chambre syndicale des patrons finisse un jour par y consentir, mais qui fera les frais de ce nouveau régime de rétribution ? Le client naturellement. Le prix de la barbe, de la coupe de cheveux, du shampoing se trouvera majoré d'autant. Cependant croyez-vous que, ce résultat pratique acquis, l'usage du pourboire chez le coiffeur aura disparu ? Il n'y aura de supprimé que le tronc sur le comptoir, et le garçon, après l'avoir comme on dit fait à la dignité, aura telle façon de vous faire qu'il vient de vous prodiguer on vous accommodant, ne sont pas de ceux qui se payent bonnement à la caisse que, comme devant, vous continuerez à lui mettre dans la main la pièce de d'argent ou de nickel.

Et ainsi le bon gogo de client aura fait tous les frais de cet appel plein de roublardise aux droits de l'homme et du citoyen. Aussi, n'ayant guère plus d'illusions que de chevaux, je me mêle, je le répète, du noble geste de mon garçon coiffeur.

Le pourboire a d'ailleurs trop longtemps vécu pour disparaître sans une véritable révolution des mœurs publiques. Au grand siècle il était déjà d'usage courant, on l'appelait « vin

---

39. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XI

LE CAVEAU FUNÉRAIRE

Les trois hommes restèrent sous le ciel à présent étoilé. Le général eut quelque peine à reprendre son calme. Il se retourna, et voulut refermer lui-même la porte de bronze. Il ne put pas la pousser jusqu'au bout.

— C'est étrange, dit-il ; les gonds ne sont cependant pas rouillés. Je m'en suis assuré.

— Un caillou, peut-être, suggéra René Lavarède.

Il se baissa, et nettoya des doigts le sol, sous les charnières massives. La porte se referma alors sans difficulté.

— Je veillerai à ce qu'on n'entre plus aussi aisément ici, dit encore le général. Tu dînes avec nous, André ?

— Je suis venu dans cette intention, mon oncle.

Les trois hommes rentrèrent au château. Quand Lavarède fut seul dans sa chambre, et qu'il eut allumé une lampe, il ouvrit la main gauche, qu'il tenait soigneusement fermée depuis qu'il s'était baissé, dans le caveau funéraire. Et il découvrit, en agitant sous ses yeux, une de ces épingles à deux dents, en écaille, que les femmes mettent dans leurs cheveux. Une des deux dents était brisée. Le journaliste considéra quelques instants l'objet.

— Pourquoi, se demandait-il, des femmes vont-elles dans cette crypte, où personne n'a que faire ? Et pourquoi y perdent-elles leurs peignes ? Et pourquoi oublient-elles de refermer la porte ?

CHAPITRE XII

MARIUS PEPEYRONS, HOMME D'ACTION

Pendant que ces événements se déroulaient au château de La Roche, deux hommes remontaient à pas lents le quai du Havre-sur-Bateaux, et s'engageaient sur le brise-lames. Il faisait nuit, à présent, et la lune allait apparaître à l'horizon. La mer était presque haute, et beaucoup plus calme que les jours précédents, à quelques embâcles du bout de l'épi, l' « Elle », solidement ancrée, se balançait gracieusement à la houle.

Marius Pepeyrons mâchait distraitement le bout d'un cigare que le vent du large faisait brasiller, et Jérôme Richelieu fumait dans une pipe de bois qu'il avait oublié d'allumer. Les deux hommes demeurèrent silencieux pendant quelque temps, et plongés dans leurs pensées. Puis le sommelier dit :

— Je suis heureux, père Jérôme, que vous ayez eu l'idée de vous promener avec moi ; car j'ai à vous parler. Et ce que je veux vous dire, je n'aurais pas pu le dire devant les enfants.

Richelieu lui jeta un regard de côté. Lorsque Pepeyrons éprouvait le besoin d'user de pareilles précautions oratoires, la défiance du vieux scaphandrier s'éveillait immédiatement.

— De quoi s'agit-il donc ? demanda-t-il, inquiet.

— De Marthe, répondit laconiquement le marin.

Jérôme s'arrêta.

— Je croyais, dit-il, que tout était réglé à ce sujet, et que nous n'avions plus à en parler.

— Tout était arrangé avant la mort de ma femme, mais cette mort change naturellement tous mes projets. Nous avions décidé, Mélanie et moi, d'acheter le « Marsouin Couronné » avec l'argent que devait lui donner sa maîtresse, et de nous y installer. Je ne puis pas le faire seul. Mme de Noirétable donnait une gratification à ma femme, qui l'avait servie pendant vingt-cinq ans, mais elle n'a pas de raisons pour me faire des cadeaux, à moi, qu'elle ne connaît pas. Par dessus le marché, si mes économies ne suffisaient à racheter l'auberge je ne la prendrais tout de même pas, parce que (je me connais), si je la tenais seul, je la boirais.

Il n'y avait rien à répondre à cela : c'était l'exacte vérité. Jérôme dit seulement :

— Alors ?

— Alors, j'ai fait d'autres plans. Je vais aller me fixer à terre, dans le Midi. Et comme il me faut une femme pour tenir ma maison ; comme je ne veux pas me remarier parce que la première expérience me suffit, j'emmènerai ma fille.

Richelieu resta quelques instants sans parler. Toutes sortes d'émotions contradictoires s'agitaient dans son cœur. C'est à peine s'il pouvait respirer.

— Marius, dit-il enfin, tu n'es pas homme à rester tranquille quelque part. Tu l'as essayé déjà, tu le sais, et au bout d'un an tu es reparti. Ce sera la même chose cette fois-ci.

— J'étais jeune, répondit le sommelier, et j'avais du feu dans le sang. A présent, je suis fatigué de trimbaler ma carcasse d'une mer sur l'autre, et je veux me reposer.

— Si cela est, dit encore Richelieu, pourquoi n'emmènerais tu pas ta sœur Geneviève, qui l'aime, qui a été très heureuse de te revoir, et qui est devenue une excellente ménagère, malgré son infirmité ?

— Parce que je ne veux pas qu'on espion

du valet, » et le poète Collelat, dans ses Tracas de Paris, après avoir débattu avec le garçon le prix d'un repas au cabaret, ajoute :

Sans compter les deux sols pour toy
Pour le mieux souvenir de moy.

Ce sont ces « deux sols » de 1665 qui, multipliés aujourd'hui à l'infini, se sont chiffrés en 1903, au dire d'une statistique avisée, par 500 millions pour l'ensemble de la France, et à peu près par 200 millions, rien que pour Paris, auberge du monde. Moins que rien, comme vous voyez.

Pol HARDUIN.

Chambre des Députés

L'Élection de Sartene

Demande du dossier

M. le président. J'ai reçu de M. le garde [illegible] de communication des listes d'émargement qui étaient jointes au dossier de l'élection des 7 et 21 mars 1909 dans l'arrondissement de Sartène (Corse).

Il n'y a pas d'opposition à la communication demandée ?..

La communication est ordonnée.

Situation Agricole

Le bureau de la statistique agricole publie les renseignements suivants, d'après les rapports fournis par le professeur départemental d'agriculture de la Corse :

« La sécheresse a été préjudiciable aux céréales sur le littoral ; par ailleurs, les cultures sont belles. La production fourragère laisse à désirer dans la plaine. Les oeillets se présentent bien ; les orangers, les cédratiers promettent une bonne récolte. Les invasions de sauterelles occasionnent des dégâts très importants dans la région de Calvi et de Corte. »

Les Elections Départementales

du 24 juillet 1910

Levie

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Marcaggi, conseiller général sortant, demande aux électeurs de ce canton le renouvellement de son mandat.

A l'heure actuelle, on ne connaît pas de concurrent au distingué praticien.

Omessa

M. Etienne de Monti-Rossi, docteur ès-sciences politiques et économiques, candidat au Conseil général, fera une grande conférence, dimanche prochain, à 4 heures 30 du soir, sur la place publique d'Omessa.

Le jeune et distingué maître traitera le sujet suivant : *Les Maux de la Corse, leurs causes et leurs remèdes.*

Tous les habitants du canton ne peuvent manquer d'assister à la conférence du sympathique avocat à la Cour d'appel de Bastia : leurs propres intérêts cantonaux y seront, en effet, examinés très sérieusement par Me de Monti-Rossi qui, appartenant au canton d'Omessa, est en mesure de les bien connaître.

Pietra-di-Verde

L'an mil neuf cent dix, le dix-neuf juin, à San-Gavino, territoire de la commune de Pi-tra, les républicains radicaux-socialistes du canton de Pietra-di-Verde se sont réunis, à l'effet de constituer un Comité cantonal, en vue de la désignation d'un candidat au Conseil général.

Etaient présents :

Campi : MM. Don-Ignazi, ancien maire, Santoni Pierre, Felix Philippe, Maurizi Charles ;

Canale : Casalta, maire, Monti, adjoint municipal, Giovacchini Siméon.

Chisa : Valsani Dominique, Valsani Augustin, Morlini Michel, Pasqualini Félix, Giovanni Jean-Baptiste ;

Linguizzetta : Monti, maire, Durastanti Jean, adjoint municipal, Lanfranchi Joseph-Antoine, Raffini Xavier, négociants ;

Pietra : Giudicelli Emile, Nicolai Corneille-Jean, Mannoni Jean, Sebastiani Grégoire, Mannoni Paul-François, Salicetti Dominique ;

Tox : Calendini, adjoint-municipal f. f. de maire, Raffalli Jules, ancien maire, Filippi Ange, publiciste, Cesari Antoine jeune, Filippi Jean-Baptiste, Raffaelli Jean-Dominique.

Le Comité, ainsi constitué, a élu comme Présidents d'honneur : MM. Adriani, député, et Don-Ignazi, ancien maire de Campi. — Président : M. Filippi Ange, publiciste. — Vice-présidents : MM. Nicolai Cosme Jean et Valsani Augustin. — Secrétaire : M. Valsani Dominique. — Trésorier : M. Lanfranchi Joseph-Antoine.

Le Comité a désigné à l'unanimité, comme candidat au Conseil général, M. le docteur Casalta.

Ainsi fait à San-Gavino, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, ANGE FILIPPI

Le Secrétaire, D. VALSANI.

Au moment de la formation du bureau, M. Jules Raffalli, d'abord, et M. Don-Ignazi, ensuite, ont, dans quelques mots bien sentis et plein d'à-propos, évoqué le souvenir des anciennes luttes et convié les républicains du canton à voter en masse pour le candidat de notre choix.

Après la proclamation du résultat de la signation du candidat, M. Filippi Ange, président, s'est levé et a donné lecture des nombreuses lettres d'excuses envoyées par diverses personnalités cantonales qui regrettaient de ne pouvoir se rendre à cette réunion et dont il serait trop long de donner les noms, mais qui approuvaient toutes, d'avance le choix fait par le Comité.

Dans une improvisation pleine de cœur et débordante de foi dans l'avenir de notre parti, notre jeune Président a remercié ses amis de l'insigne honneur qu'ils lui faisaient en l'élevant à la Présidence de notre Comité cantonal.

Républicain de vieille date, il était tout fier de se trouver au milieu de ces amis dont plusieurs avaient lutté côte à côte avec ses devanciers, de ces républicains éprouvés que ni les tracasseries, ni les vexations, ni les passe-droits d'une administration sans scrupules n'avaient pu ni faire fléchir, ni corrompre.

Mais les temps sont changés, a-t-il ajouté. Après l'éclatante victoire du 27 avril dernier, avec le fier et digne démocrate que nous avons comme député, le parti républicain a droit de lever la tête, de revendiquer, d'exiger sa part de soleil que depuis trop longtemps hélas ! on lui refusait toujours.

Quant à lui, il serait heureux de pouvoir contribuer de ses faibles moyens, au succès de la candidature de notre jeune et bouillant docteur Casalta, homme d'action et de [illegible] capable de mener à bien ses idées, car il n'est pas de ceux qui prétendent que notre canton est le fief d'une famille, qui n'a rien fait, après avoir tout promis.

Déjà l'oncle paternel du docteur Casalta a représenté ce canton à l'Assemblée départementale en 1840. C'est justement à Campi, dans la maison de notre doyen, Don-Ignazi, que les électeurs du canton de Pietra nommèrent le 18 novembre 1840 M. Coralli, conseiller général.

Je suis bien aise de rappeler ce souvenir si doux et pour les miens et pour nous tous ; et je remercie M. Don-Ignazi de m'en avoir fourni l'occasion. Je le félicite de le voir si plein d'entrain et de verdeur, malgré ses quatre vingts ans, au milieu de nous les jeunes, qui, après plus de soixante ans, n'avons rien abdiqué des aspirations de nos devanciers, car nous avons le même idéal et défendons la même cause qu'eux : la liberté.

Républicains, a ajouté notre Président, serrez vos rangs, marchons sans crainte et sans peur ! unis et compacts, la victoire est pour nous. Vive la République ! Vive le canton de Pietra.

Une ovation est faite à la péroraison de ce discours souvent interrompu ; et l'on s'est séparé après avoir fait honneur à un succulent repas, préparé par M. et Mme Castellani, négociants à San-Gavino, et servi à l'ombre d'un gigantesque cerisier, chargé de fruits.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juin 1910.

A l'exception du compartiment espagnol qui se présente en sensible moins-value, nous n'avons à enregistrer aujourd'hui que des variations peu importantes sur le reste de la cote. Notre Rente se retrouve à 96 05. Les Fonds Etrangers sont calmes : Turc 93.75, Serbe 88 65, Russe 1909 101.80. Société de Crédit en tendance toujours soutenue. Le Crédit Mobilier Français mettra en paiement, à partir du 1er juillet, un acompte de 12.50 brut à valoir sur le dividende de l'exercice 1909-1910.

Pour commencer nos opérations, la Caisse Hypothécaire Canadienne, capitale 10 millions de francs, émet, sous les auspices de la Société Centrale des Banques de Province, 40.000 obligations 4 0/0 de 500 frs au prix de 475 frs, rapportant 20 frs par an et remboursables en 75 ans. Cette Société a pour objet de faire au Canada et en Colombie britannique, toutes opérations de prêts hypothécaires et d'avances sur garanties hypothécaires.

Bonne tenue du Sous à 5.485. Valeurs de traction dans leurs limites précédentes. Charbonnages russes calmes. Après une légère reprise les titres aurifères reviennent à leurs cours de samedi. Rio 1.691.

En Banque, la Jagersfontein est en nouvelle avance à 216.

Au comptant, les Mines du Semnon s'échangent à 145.

L'obligation 5 0/0 or Rio Grande du Nord est recherchée à 475 50. L'impôt sur l'exportation du sel constitué en gage spécial avec d'autres taxes est affecté jusqu'en 1914 pour une redevance annuelle de 300 contos, couvrant à elle seule presque entièrement le service de l'emprunt.

Chemins de fer calmes.

LE GÉNÉRAL MATHIS
à BASTIA

M. le général Mathis, membre du Conseil supérieur de la Guerre, inspecteur d'armée, est arrivé à Bastia par le dernier train du soir, venant de Corte.

Le président du Comité technique d'état-major, qui est accompagné de son officier d'ordonnance, est descendu au Grand Hôtel de France.

M. le général Mathis assistera ce matin à une manœuvre à double action aux environs de Borgo, à laquelle prendront part les troupes composant la garnison de Bastia.

L'ancien Commandant du 15e corps d'armée partira ce soir par le paquebot de Nice.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Le Tribunal correctionnel de Bastia, composé de MM. Morelli, président, Vaccari et Morelli et Cristofini, juges, a prononcé, dans son audience d'hier, son jugement dans l'affaire Ricci.

Le Tribunal a acquitté ce dernier qui était poursuivi pour homicide par imprudence, à la suite de l'accident survenu au mois de mars, dans la carrière de Grigione, occasionnant la mort d'un malheureux ouvrier nommé Demartis.

Après les débats qui avaient eu lieu le 16 courant et la plaidoirie de Me Giacomoni, il n'était pas suffisamment résulté que la mort de l'ouvrier Demartis fut imputable à un acte de maladresse, d'imprudence ou de négligence de la part du contre-maître Ricci ; l'ébranlement funeste s'étant plutôt produit par suite d'un de ces caprices imprévus que la nature se paie de temps à autre.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MACINAGGIO. — M. Macchini, ex sous-brigadier des douanes à Bastia, est nommé receveur buraliste à Macinaggio, en remplacement de M. Torresi, démissionnaire.

ROGLIANO. — On lit dans le Bulletin Paroissial de Rogliano :

M. Joseph-Marie Pellegrini, retour des Etats-Unis, depuis plus de quinze ans vivait paisiblement au milieu de sa famille, entouré des soins les plus affectueux et des témoignages de respect et de considération.

Son caractère droit et ferme dans la voie qu'il s'était choisie, sa bonne humeur, sa courtoisie, sa ténacité dans l'amitié, lui gagnaient la sympathie de ceux qui le connaissaient de près.

Une pneumonie des plus violentes l'a terrassé en peu de jours. Il a pu recevoir les derniers sacrements, et les prières de la Sainte Eglise ont été récitées jusqu'au moment suprême où son âme est entrée dans l'Eternité.

Ses obsèques ont eu lieu, vendredi. Elles ont été présidées par M. le Doyen, assisté de tout le clergé de canton.

Le deuil était conduit par son beau-frère, M. Joseph-Marie Pellegrini, qui suivait un imposant cortège.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Gaston Fantauzzi, conseiller général ; Joseph Silvagnoli, membre et représentant du Conseil municipal, dont le défunt faisait partie ; Jean Arrighi, receveur de l'enregistrement ; Antoni, receveur des postes.

L'inhumation du corps a eu lieu dans le tombeau de la famille.

Lorsque nous contemplons la croix qui domine le coupole du tombeau, souvenons-nous de la parole du Celui qui a dit : « *Je suis la résurrection et la vie.* »

SANTA-SEVERA. — Mardi, 21 juin, a eu lieu le lancement du voilier *La Comète*.

Ce navire, qui s'était échoué sur la plage de Santa-Severa, le 16 novembre 1908, était d'origine italienne et se nommait « l'Amore. »

Vendu par la Compagnie d'assurances italienne l'« Assunta » à M. Gentili, de Santa-Severa, celui-ci vient de le remettre complètement à neuf, en faisant exécuter de sérieuses réparations.

Ireilla.

LES ROMANESQUES

C'est dans le 13e fascicule des *Œuvres Complètes Illustrées d'Edmond Rostand*, que la librairie Pierre Lafitte et Cie a commencé la publication, en 5 fascicules, des *Romanesques*, la délicieuse comédie du grand poète, illustrée par J.-M. Avy, Paul Chabas et P.-A. Laurens.

Immédiatement après paraîtra l'*Aiglon*, illustré d'une façon magistrale par Cormon, Jean-Paul Laurens, de l'Institut ; La Gandara, La Touche et Guillonnet.

Un fascicule tous les lundis, **0,60**, à la librairie du *Petit Bastiais*.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 21°4 à midi 21°8 + à 6 heures du soir + 21°6. Maxima + 26°. Minima + 19°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 764 mm.

Vent — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

Prix académique

L'Académie des sciences morales et politiques a attribué sur le prix Fréville une somme de 500 francs à M. Charles Ferrand, ingénieur en chef de la marine, pour son ouvrage intitulé : « Programme naval. Etudes maritimes. »

Nos bien sincères félicitations.

Audition Musicale

Samedi, 25 juin, à 2 heures et demie précises, première séance musicale pour l'audition des élèves de Mlles Agostini.

Décès

On nous annonce de Marseille le décès de M. le chef d'escadrons en retraite Pagano, officier de la Légion d'honneur, qui s'est éteint à Toulon, dans sa cinquante-huitième année.

Officier de cavalerie très distingué, il avait fait toute sa carrière dans les régiments de spahis et de chasseurs d'Afrique. Très brillant cavalier, il fut désigné, en 1901, pour commander la garde d'honneur du Tzar, à la revue de Bétheny.

Nous présentons toutes nos condoléances à Mme Pagano-Bronzini et à sa famille, à Mme Allard et M. Allard, directeur de l'Agence Havas à Marseille, et à leur famille.

Dans les Finances

A la suite du concours qui vient d'avoir lieu pour l'emploi de receveur particulier des finances, M. Salvadori, percepteur de 3e classe, à Bourg-de-Visa, Tarn et Garonne, a été reçu avec le numéro 1 sur onze candidats admis.

Société Musicale

Les membres réorganisateurs de la Société musicale l'« Estudiantina Bastiaise, » au nombre de vingt-cinq, parmi nous lesquels notons M. Bonatego Albert, fondateur de cette Société, ont constitué leur bureau comme suit :

Président : Bonatego Albert ; **Vice-président :** Ferricelli Antoine ; **Secrétaire :** Scamponi Jules. **Trésorier :** Martelli Anselme ; **Directeur :** Pasquinelli Sylvestre.

Deuil

M. Charles Casimiri, facteur des télégraphes, a eu la douleur de perdre son fils Antoine, âgé de dix ans. Ce petit enfant se faisait remarquer par son assiduité au travail et son intelligence.

Les obsèques de ce cher petit enfant ont eu lieu hier, à une heure de relevée.

La bière recouverte d'une belle couronne en fleurs naturelles, était portée par des enfants de la Congrégation de Saint-Louis, et quatre camarades tenaient les cordons du poêle.

L'absoute a été donnée à l'église Saint Jean.

Le deuil était conduit par M. Charles Casimiri et ses enfants entourés d'une foule nombreuse de parents et d'amis.

Nous adressons à M. et Mme Charles Casimiri toutes nos condoléances.

Coup de tête

Non au figuré, mais réel le coup de tête — j'allais dire de cornes — que l'irascible L. P. P., commissionnaire, administra au nommé S. F. pour un motif des plus futiles.

Il convient d'ajouter que le fameux coup de tête ne fut que le cachet mis au bas d'une volée de coups de poing, et il est juste de trouver naturel que battu et pas content, S. F. ne soit plaint à la police qui a dressé procès-verbal.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Iberia, » cap. Lahaye, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

Sorties :

— Vap. « Iberia » cap. Lahaye, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Cariès, parti pour Livourne.

— Brick-goélette franç. « Caroline, » cap. Ghirardi, venant de Nice

Accouchements

Madame veuve Colombani, sage-femme de 1re classe, rue de l'Opéra. N° 4.

Objet trouvé

Une petite chèvre a été trouvée par M. Granello Fortuné, propriétaire, qui la tient à la disposition de son propriétaire.

A louer

Un appartement au 1er étage, avenue Carnot, 4.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes.**

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

VIZZAVONA

Gde HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00347

BOURSE DE PARIS

	22 juin	23 juin
Rente 3 0/0 ancien	96.05	96.00
Rente 3 0/0 amortis.	96.40	96.40

au comptant

Postes et Télégraphes

Paris, 23 juin.

Les communes de Pino, Erss, San Nicolao, Galeria et Castellare de Casinca sont exonérées, à partir du 1er juillet, des frais de gérance du service électrique.

Nouvelles Militaires

La Promotion de Juin

Paris, 23 juin.

La grande promotion de Juin, qui devait paraître le 25, est retardée de quelques jours.

La promotion dans l'état major général paraîtra probablement au *Journal Officiel* du 26 courant ; les promotions dans toutes les armes ne paraîtront que le 28 ou le 29.

Gendarmerie

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui les nominations et mutations suivantes dans la 15e légion, que nous avons déjà annoncées :

Luccioni, brigadier à pied à Lama, est promu maréchal des logis à Valle-d'Alesani ;

Bucchini, brigadier à pied à Vivario, est promu maréchal des logis à La Porta ;

Thoil, gendarme à pied à Peri, est promu brigadier à Lama ;

Peretti, gendarme à pied à Serra est promu brigadier à Biziano ;

Giuseppi, gendarme à pied à Castiglione, est nommé brigadier à Vivario.

Le maréchal des logis de gendarmerie Agostini, en résidence à La Porta, passe à la première compagnie de l'arme.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 23 juin.

M. le lieutenant de vaisseau Renaud est nommé au commandement du contre-torpilleur *Carabine*, de l'escadrille de Bizerte

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 23 juin.

M. Gogliolani, sous ingénieur des Ponts-et-chaussées, à Corte, est admis à la retraite à compter du 1er juillet prochain.

PARIS

ARRIVÉE DES SOUVERAINS BULGARES

Paris, 23 juin

Les Souverains Bulgares sont arrivés aujourd'hui à 3 heures, par train spécial.

Les honneurs leur ont été rendus par le bataillon d'infanterie avec drapeau et musique.

Sur les quais de la gare se trouvent M. Mollard, directeur de protocole ; le représentant du président de la République ; M. Pichon, ministre des Affaires étrangères ; le ministre de Bulgarie à Paris et tout le personnel de la légation.

A l'arrivée du train royal la musique joue l'Hymne bulgare et les souverains sont reçus dans le salon de la gare orné de drapeaux et de plantes vertes.

Les présentations sont faites par le ministre de la Bulgarie et M. Pichon souhaite aux souverains la bienvenue.

Les souverains se rendent ensuite au Ministère des Affaires étrangères qui est mis à leur disposition pour toute la durée de leur séjour en France.

Révocation DE M. GUSTAVE TÉRY

Paris, 23 juin.

Le Conseil académique de Lille a, dans un rapport longuement motivé, conclut à la révocation du professeur Gustave Téry, qui avait été défèré au Conseil, pour insultes au Président de la République.

INCIDENT Léon Daudet-de Marzières

Envoi de témoins

Paris, 23 juin.

A la suite d'un incident survenu au cours d'un procès en diffamation intenté par M. de Marzières, rédacteur en chef du *Gaulois*, à l'*Action Française*, M. Léon Daudet, rédacteur en chef de ce journal, a envoyé ses témoins à M. de Marzières.

Le mariage du Prince Victor

Paris, 23 juin.

Certains journaux annoncent que l'ex impératrice Eugénie assistera, en qualité de témoin, au mariage du prince Victor, avec la princesse Clémentine de Belgique.

LA CATASTROPHE du *Pluviose*

Incident fâcheux

Toulon, 23 juin.

Un incident, qui fait actuellement l'objet de toutes les conversations, s'est produit hier, jour des obsèques des victimes de la catastrophe du *Pluviôse*.

Les navires des escadres, réunies actuellement dans la rade, n'avaient pas mis leur pavillon en berne.

Interpellation Delcluze

Paris, 23 juin.

M. Delcluze a adressé au ministre de la Marine une lettre dans laquelle il lui annonce qu'il l'interpellera au sujet des obsèques des victimes de la catastrophe du *Pluviôse*.

La Conquête de l'air

CHUTE GRAVE D'UN AVIATEUR ANGLAIS

Londres, 23 juin.

L'aviateur anglais Cody effectuait un vol d'essai sur l'aérodrome, lorsque son appareil fit panache et tomba lourdement sur le sol.

L'aviateur Cody a été grièvement blessé à la tête.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Question Lebourcq

M. Lebourcq député du 13e arrondissement de Paris, pose au ministre de la Justice, une question sur la mise en état d'arrestation du mécanicien Leduc.

M. Barthou

ministre de la Justice, déclare que le conducteur du train qui a provoqué la catastrophe de Villebroux avait été arrêté, parce que la première enquête l'avait désigné comme en grande partie responsable de l'accident.

Le mécanicien Leduc a du reste été remis en liberté provisoire.

M. Lebourcq se déclare satisfait.

Vérification des Pouvoirs

L'élection Montprofit

Séance Tumultueuse

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection du docteur Montprofit, proclamé député d'Angers.

Les conclusions du rapport du 6e bureau tendent à la validation.

M. Vandame

député de Lille, intervient aux débats, et déclare que le fait signalé par M. Montprofit n'est pas nouveau.

Lui aussi a été, il y a quelques années, l'objet de la même sollicitation que le député d'Angers. A lui aussi on a offert la croix de chevalier de la Légion d'honneur contre le versement d'une certaine somme.

Cette déclaration soulève de vives protestations.

De nombreux députés invectivent violemment l'orateur.

M. Vandame

sans se laisser désarmer, affirme très énergiquement que cette proposition lui fut faite par une personne attachée au cabinet de M. Barthou.

M. Barthou

ainsi mis en cause, intervient aussitôt dans la discussion.

« Le devoir de tout individu, dit le ministre, qui est l'objet de tentatives aussi criminelles, est d'en saisir la magistrature ».

La droite accueille par des hurlements les paroles du ministre de la Justice auxquels l'extrême-gauche répond par des injures.

M. Barthou

continue au milieu du bruit.

« Au cours de l'instruction officieuse, M. Montprofit a déclaré qu'il s'expliquerait devant le Parlement. Nous attendons ses explications ».

VIOLENTS INCIDENTS

M. Montprofit

monte à la tribune.

A ce moment, étonné de l'intervention du Ministre de la Justice, de nombreux députés commencent la traditionnelle marche des pupitres.

C'est ainsi une véritable tempête qui se déchaîne. Les invectives, les injures partent d'un bout à l'autre du vaste hémicycle, pendant que M. Montprofit, les bras croisés, appuyé au bureau présidentiel, attend que le calme revienne.

On sait : Dévalise ta nom du corrupteur.

M. Montprofit

commence son discours au milieu d'un silence relatif, sa parole est facile, l'orateur est très mordant.

Avec une ironie cinglante l'orateur parle de la vente des décorations et cite des faits.

Il n'est pas seul à avoir été l'objet d'une tentative de corruption, puisque le président orateur est venu lui-même à la tribune déclarer un fait analogue.

« Je prends l'engagement d'honneur, dit en terminant M. Montprofit, de révéler le nom du corrupteur au Ministre de Justice, mais à lui tout seul, ou bien devant un jury d'honneur.

Un indescriptible tumulte accueille ces paroles, et ce n'est que très difficilement que l'orateur peut terminer ses explications.

Le Président

déclare close la discussion générale et le scrutin à la tribune est ouvert.

Pendant le Scrutin

Dans les coulois de la Chambre

Un incident très significatif et très remarqué a eu lieu dans les couloirs de la Chambre pendant que s'effectuait le scrutin à la tribune.

M. Montprofit rejoignit M. Barthou, lui tendit une enveloppe dans laquelle se trouvait le nom de la personne qui lui avait offert la décoration.

Très énergiquement le ministre de la Justice refusa l'enveloppe que lui tend M. Monprofit.

— Vous avez toute latitude, lui dit-il, pour livrer ce nom du haut de la tribune ; ici, je ne suis que député, gardez votre enveloppe.

— Je vous l'ouvrirai demain par huissier, riposte M. Montprofit, ou bien je l'ouvrai le nom au juge d'instruction d'Angers.

L'Invalidation

La sonnette appelle les députés à leurs places.

Un des secrétaires donne le résultat du scrutin.

L'invalidation est votée par 265 voix, contre 142.

M. Montprofit quitte la salle.

La Chambre s'ajourne à demain.

C'est au cours de cette séance que M. Briand répondra aux interpellations.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Corbara.

Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS DE DÉCÈS

(VELONE ORNETO)

Mme J. B. Danesi, née Chiaramonti, M. J.-B. Danesi, chef de gare à Corte, et leurs enfants ; Mme veuve Alexandra Alfonsi ; Mme veuve commandant Dominique Paoli ; Les familles Paoli, économe au lycée Mignet, Aix-en-Provence, et Jules Paoli ; les familles veuve Pascaline Borghetti, Bérard, Pani, Chiaramonti, Martini et Battaglini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE NÉCIA CHIARAMONTI

Née PAOLI

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine germaine, décédée à Velone-Orneto, le 22 juin 1910.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Saison Printemps-Eté 1910

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS

P. ROGIALLI, Tailleur

BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA

GRAND CHOIX D'ÉTOFFES

Françaises et Anglaises

Dernière nouveauté

Draps pure laine garantis

VESTONS DEVANTS INCASSABLES

Coupe impeccable — Façon très soignée

GRAND ASSORTIMENT

DE PANTALONS ET GILETS FANTAISIE

Prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lorband*

DIDOT-BOTTIN

Les insertions, modifications et souscriptions pour l'annuaire *Didot-Bottin* 1911 sont reçues aux bureaux

FRANÇOIS MAESTRACCI

Agréé, Agent pour la Corse

2, rue Neuve Saint-Roch

et 12, rue Napoléon

Demander aux mêmes bureaux les prospectus avantageux d'Assurances-Vie,

Mutuelle Phocéenne



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — SAMEDI 25 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclame 0e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, un autre Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE
00348

CE QU'ON DIT

Soleil (heure nationale)
Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 42 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Guillaume.
Fête de Demain : Saint Jean et Paul.

21 JUIN

L'ÉPARGNE FRANÇAISE

SITUATION DES CAISSES D'ÉPARGNE

Le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale vient de publier son compte rendu annuel de la situation des caisses d'épargne pour l'année 1908. Cette statistique, bien que venant un peu tard, est particulièrement intéressante.

Les caisses d'épargne, en effet, ne sont-elles pas les collaboratrices intimes du peuple ? Quel est le petit ménage soucieux du lendemain et désireux de s'affranchir de la misère, qui n'a pas son livret de caisse d'épargne, où il dépose ses modestes économies ? Plus tard, si la situation s'améliore, si la fortune sourit, on a recours à des placements plus avantageux, voire même plus audacieux ; mais on n'en conserve pas moins le premier livret, commencé dès l'école et qui demeure le précieux témoin des jours fastes et des jours néfastes de la vie...

Hâtons-nous de dire que les résultats consignés au rapport du ministre ne sont nullement décourageants : chaque année la petite épargne progresse, les modestes pécules s'arrondissent, et chacun veut en part de l'énorme fortune confide aux caisses d'épargne, et qui s'élève à plus de cinq milliards de francs.

En 1902, les caisses d'épargne avaient reçu de 7.257.459 déposants un milliard 187 millions ; en 1907, elles ont reçu de 8.204.084 déposants un milliard 361 millions. En 1908, le nombre des déposants s'élève à 8.583.000 et les sommes versées à un milliard 430 millions.

En 1907, les caisses avaient délivré un peu moins de 500,000 livrets nouveaux ; en 1908, elles en ont ouvert 526.000.

On peut se demander de quelle façon se répartit l'épargne chez les diverses professions ou situations sociales. Voici la répartition des livrets nouveaux :

	En 1907
Cultivateurs propriétaires,	47 000 liv.
Journalie rs et ouvriers agricoles,	50.000
Ouvriers d'industrie,	68 000
Domestiques,	41.000
Militaires et marins,	6.000
Employés,	24.000
Professions libérales,	7 000
Propriétaires rentiers,	80.000
Mineurs sans profession,	176.000
	En 1908
Cultivateurs propriétaires,	50 000 liv.
Journaliers et ouvriers agricoles,	51 000
Ouvriers d'industrie,	68.000
Domestiques,	44.000
Militaires et marins,	6.000
Employés,	25 000
Professions libérales,	8.000
Propriétaires rentiers,	81.000
Mineurs sans profession,	190.000

Comme on le voit, la plus grosse part de l'épargne est fournie par les agriculteurs (chefs d'exploitation et ouvriers), et par les jeunes gens : le bas de laine des paysans et la prévoyance scolaire qui fera la France de demain.

L'un des tableaux les plus suggestifs de la statistique officielle est celui qui présente, depuis 70 ans, la proportion des possesseurs de livrets de caisse d'épargne, par rapport à la population totale. En 1835, il y avait tout juste 4 épargnants pour 1.000 habitants ; en 1844, on en comptait 11 pour 1.000 ; 16 en 1850, 34 en 1861 ; 58 en 1870. — A la suite de la guerre on remarque un léger fléchissement : 57 en 1871 ; 56 en 1872.. Puis la progression ascendante reprend ; en 1880, il y avait déjà 104 épargnants pour 1.000 habitants ; 151 en 1890 ; 185 en 1900 ; 193 en 1905 ; 198 en 1907 ; enfin, 202 en 1908. C'est une accumulation lente, mais continue des petits pécules, qui constitue la réserve de la richesse nationale, par la diffusion toujours plus grande de la prévoyance et de l'épargne. Quelle meilleure preuve de prospérité pourrait-on donner ?

Il ne nous reste plus qu'à examiner comment se répartit l'épargne dans les diverses régions de la France. Les départements qui possèdent le plus d'épargnants par rapport à leur population se classent dans l'ordre suivant :

Sarthe, 548 épargnants par 1.000 habitants ; Loiret, 494 ; Yonne, 492 ; Rhône, 491 ; Meurthe-et-Moselle, 473 ; Aube, 471 ; Eure-et-Loir, 415 ; Seine-et-Marne, 397 ; Loir-et-Cher, 383 ; Seine Inférieure, 377 ; Marne, 333 ; Oise, 333 ; Loire, 331 ; Côte-d'Or, 330 ; Somme, 317 ; Ardennes, 288 ; Jura, 287 ; Aisne, 274 ; Haute-Marne, 273 ; Meuse, 273 ; Bouches-du-Rhône, 27 ; Isère, 251 ; Doubs, 236 ; Eure, 227, etc.

Les départements où l'épargne est le moins développée sont :

Corse, 18 épargnants pour 1.000 habitants ; Gers, 64 ; Savoie, 64 ; Haute-Savoie, 65 ; Corrèze, 67 ; Lozère, 68 ; Vendée, 68 ; Côtes-du-Nord, 68 ; Ariège, 71 ; Aude, 77 ; Haute-Garonne, 79 ; Haute-Loire, 79 ; Dordogne, 80 ; Tarn-et-Garonne, 83 ; Lot, 84 ; Landes, 85 ; Aveyron, 86 ; Morbihan, 86 ; Haute-Vienne, 89 ; Pyrénées Orientales, 89 ; Hautes-Pyrénées, 96, etc.

On remarque par ces deux énumérations, que l'épargne est généralement plus développée dans les départements du Nord que dans ceux du Midi.

A. Capello

AU SECOURS DE LA CORSE

LA RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Samedi soir a eu lieu, à la salle des Sociétés savantes, rue Buxton, la réunion que nous avons annoncée, organisée par l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse. Un millier d'auditeurs étaient présents.

A la tribune, M. Poli, président, assisté de MM. Adriani, député de la Corse ; Antide Boyer, sénateur ; Pierre Guillot-Vanquelin et Jean Fontana, conseils de la Société ; Ross, secrétaire général ; Dubia, trésorier ; Van Brock, Paul Fontana, Vinciguerra, Louis Marie, René Ramone, le peintre Guignard, membres d'honneur, etc., etc.

Après une brillante allocution de M. Pierre Guillot-Vanquelin, rappelant la splendide campagne de Jacques Dhur, qui fut le point de départ de la grande extension prise par l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, et remerciant MM. Adriani et Antide Boyer d'avoir répondu à l'appel des organisateurs, M. Jean Fontana lit les lettres d'excuses des parlementaires invités, parmi lesquels M. Landry, que la maladie d'un de ses proches a empêché de venir.

Puis M. Adriani prend la parole. Eloquemment il expose la situation et dit quels efforts vont tenter les parlementaires, amis de la Corse, qui se sont constitués en groupe de défense des intérêts de l'Ile de Beauté. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, déclare-t-il au milieu des applaudissements frénétiques, les représentants de la Corse briseront leur mandat législatif !...

M. Caillaux, conseiller général, s'étend longuement sur les souffrances de sa petite patrie et développe le programme que va s'efforcer de réaliser l'assemblée départementale de l'Ile.

M. Antide Boyer rappelle que beaucoup de ses électeurs des Bouches du Rhône sont Corses, et démontre que les intérêts du département méditerranéen sont liés intimement à ceux de la France continentale.

Notre collaborateur Louis Marie vient exposer la façon dont, qui, dit-il, se serait félicité, s'il avait pu venir, de voir tous les Corses d'ici, pour obtenir les satisfactions auxquelles ils ont droit.

M. Poli termine la série des discours en expliquant le but de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse et en indiquant quels résultats ont été obtenus. Il y a aujourd'hui près de 60 sections et plus de 15.000 adhérents.

Tous ces orateurs ont été fort applaudis, et la réunion s'est terminée aux cris de : « Vive la Corse ! Vive l'Union des Corses !... » par le vote d'un ordre du jour réclamant à bref délai toutes les améliorations demandées pour le relèvement économique de la Corse, et dont notre excellent collaborateur Jacques Dhur a naguère, ici même, en quelques vigoureux articles, démontré la nécessité.

(Le Journal).

Les Corses à Bordeaux

Dimanche dernier 20 juin, avait lieu dans les environs de Bordeaux, sur la pelouse de Mérignac, un concours de cerfs-volants aéroplanes organisé par la *Vie au Grand Air Bordelaise*.

Tous dans le monde de l'aviation étaient venus assister à l'envolée des appareils. A trois heures et demie de l'après-midi, malgré l'insuffisance de brise et alors que plusieurs concurrents renonçaient à enlever leurs immenses volières, le « Cyrnos, » un superbe biplan de 16 mètres carrés de surface, habilement piloté par son propriétaire, M. Soulard, un de nos compatriotes les plus distingués, s'élevait dans les airs emportant avec lui les applaudissements d'une foule en délire.

Nous avons été heureux d'apprendre que le petit drapeau blanc à la tête de Maure, qui flottait si orgueilleusement sous les ailes de cet immense oiseau, venait de remporter une victoire de plus et s'était classé premier après s'être élevé à une hauteur de plus de 800 mètres.

Je renouvelle à cette place les félicitations que le jury enthousiasmé a adressées à M. Soulard et à sa famille. Nos félicitations aussi à MM. Castour et Lépine, qui ont si vaillamment secondé M. Soulard en cette occasion.

Félix LUCCIONI,
Etudiant en médecine.

Économie Domestique

Causeries de la Semaine

par LOUISON LOUISE.

Il est si simple de préparer le homard ou la langouste au court-bouillon et accompagnés d'une mayonnaise ou d'une sauce verte, que c'est ainsi qu'on le sert le plus souvent.

Peut-être a-t-on raison de réduire ainsi sa peine puisque le mets est exquis ; n'empêche qu'il y a des recettes excellentes pour accommoder ce crustacé et celle qui suit est de nombre.

Faite un court-bouillon avec eau, vinaigre, sel, oignons, carottes, bouquet garni. Quand il a eu une demi-heure, plongez dedans le homard vivant, que vous aurez eu soin d'attacher solidement en ramenant la queue contre le corps. Laissez-le cuire une demi-heure. Retirez les chairs de la

---

40. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XII

MARIUS PIPEYRONS, HOMME D'ACTION

— Ah ! ça, père Jérôme, vous commencez à baisser, je crois. Vous m'offrez de l'argent ? Vous savez cependant bien que si j'ai mis quelque chose dans ma tête, ce n'est pas de l'argent qui l'en sortira, même le jour où je n'aurai pas une croûte à ronger. De l'argent ! Mais j'en ai plus que vous, de l'argent, et je pourrais vous en prêter. Voulez-vous mille francs, tout de suite ?

Il tira de sa poche le billet de banque qu'il avait reçu de Mme de Noirétable, et une poignée de pièces d'or et d'argent.

— Voulez-vous davantage ? Alors, parce que j'ai accepté votre aumône, l'autre jour, vous m'avez pris pour un malheureux ? Pendant vous détromper, mon homme ; nous avons du bois dans nos hottes, et nous finissons toujours par trouver. Et nous finissons par rouler celui qui roule quelqu'un par-dessus. C'est autre chose qu'il faudrait me dire, pour renoncer à mon idée.

— Je vais te dire autre chose, répondit le scaphandrier, qui à présent souffrait le martyre. Marthe a été élevée par moi ; elle me croit son père ; elle m'aime comme si j'étais son père...

— Et elle ne peut pas me souffrir, moi, parce que vous avez passé votre existence à lui dire que j'étais un ivrogne et un misérable homme. C'est par là que vous voulez finir, n'est ce pas ? Ne vous en donnez pas la peine, je le sais ! J'avais bu, le jour où je vous rentrai à La Roche, mais j'ai vomi et de même ces airs de duchesse, et qu'elle faisait le tour de la salle, de peur de me toucher en passant. Elle me parlait comme à un décrotteur. Aujourd'hui elle ne m'a pas parlé du tout, c'est mieux. Mais elle ne rabattra. J'en ai assez de plus durer. Quand elle saura que je suis son père, ce qui ne va pas tarder, et quand je lui aurai fait cinq ou six fois la leçon à ma manière, nous verrons ce que restera de sa figure de reine offensée. Je ne lui demande pas de m'aimer d'ailleurs, mais de me servir, et il faudra bien qu'elle y vienne.

Richelieu sentait des envies folles d'assommer le misérable et de le jeter à l'eau. Mais c'était un brave homme, et pour résister à la tentation qui lui montait au cerveau, irrésistible, il s'approcha du bord des brise-lames, et laissa tomber dans la mer le gourdin sur lequel il s'était jusque alors appuyé. Dans l'obscurité, Pipeyrons n'a remarqua pas ce mouvement. Le scaphandrier revint vers lui, et dit d'une voix étouffée :

— Tu sais que j'ai pris mourir ?

— J'en serai bien fâché pour vous, répondit le Méridional ; mais c'est une porte par où il nous faut tous passer, un jour ou l'autre, et, ma foi, je pense que ce ne peut plus tôt ou un peu plus tard n'y fait par grande différence. En somme, je crois que nous avons assez causé. Il n'a plus de vous laisser ma fille pendant vingt ans, et il vous a pris de la garder : c'est fort bien. Mais il me plaît aujourd'hui de vous la reprendre, et vous n'avez qu'une chose à faire : vous soumettre. Tout ce que vous pouvez dire n'empêchera pas qu'elle n'appartienne, et qu'elle ne vous appartienne pas. J'ai la première depuis mardi, vers onze heures. D'ici là, trouver le temps de lui dire ce qu'il faut qu'elle sache, et de lui faire son adieux ; car, une fois partie, n'est pas probable que nous y revenions dans les trois jours. Bonsoir.

Marius Pipeyrons tourna sur ses talons et se mit à remonter le brise-lames. Mais Richelieu l'appela.

— Il est inutile, dit-il résolument, que tu te déranges demain pour venir chercher Marthe.

— Comment, dit-il ?

— Je dis que je ne te la donnerai pas.

— Vraiment ? Alors ! nous allons rire. Et peut-être avec accompagnement de gnafrons. Alors, père Richelieu, vous vous imaginez avoir le droit de refuser une fille à son père ?

— Je ne m'imagine rien, Marius, répondit le scaphandrier d'une voix grave, et je ne veux pas discuter avec toi si tu es digne de garder ton enfant, après l'avoir complètement abandonnée depuis près de vingt ans, ainsi que la sœur, du reste. Mais je suis peut-être moins ignorant que tu ne le penses de certaines choses. J'ai vu ma sœur et elle aussi m'a menacé de reprendre l'enfant. Mais elle a dit, en plus, un mot que n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Elle a avisé qu'un mystère planait sur la naissance de Marthe, et qu'elle avait laissé subsister ce mystère dans l'intérêt d'autres personnes. C'est pourquoi vous me l'avez donnée, sans doute, et c'est pourquoi, sans doute, tu veux me la reprendre.

Marius écoutait bien. J'aime Marthe ; je suis son père, et je le serai jusqu'à ce que tu sois prouvé que tu l'es.

— Oh ! s'il n'y a que ça !

— Tant mieux pour toi. Mais quand tu l'auras prouvé, ce qui n'est pas encore fait ; je t'y vois plus loin que le bout de mon nez, il restera à établir que tu n'es ni un noyeur ni un ivrogne — oh ! je n'ai pas peur de toi, Marius, malgré tes poings serrés — et qu'on peut te confier une jeune fille, même la tienne.

— Jérôme !...

— Oh ! ne menace pas ; c'est inutile. Je suis encore six fois plus fort que toi, bien que je sois vieux. Si tu m'approches, je t'envoie dans le port, d'où tu viens de

---

bras. Et maintenant, c'est moi qui te dis bonsoir. Va-t-en trouver les autorités, mon garçon, et engage un procès, puisque tu as de l'argent. J'ai de quoi te faire furer, moi ; et avant qu'il soit fini, j'aurai peut-être mangé mon dernier sou, mais Marthe sera mariée. Tu ne l'enlèveras à son mari, ni to peux. Allons, bonsoir.

Jérôme Richelieu s'en fut tranquillement sur le dos du brise-lames. S'il avait pu voir la figure de Marius Pipeyrons, cependant, peut-être eût-il continué à se tenir sur ses gardes. Le bandit sourit, et son sourire ressemblait à une grimace de tigre ; il chuchota sur ses jambes courtes, et on aurait dit qu'il allait s'élancer pour en mettre en mesure. Mais un énorme nuage noir s'avançait en ce moment sur la lune, et le scaphandrier ne vit rien. Une fois parti, d'ailleurs, il en tourna même pas la tête. Marius resta quelques instants immobile et médita des choses non moins sombres, entre-lèves de jurons. Quand il sera de distinguer Jérôme Richelieu dans les ténèbres, et que par conséquent le vieil homme ne pouvait plus le voir lui-même, il gagna l'une des escaliers de pierre qui conduisaient à l'eau, et le descendit sans bruit. Des barques, en petit nombre encore, étaient amarrées à un anneau. Il en détacha une, y monta, et se mit à ramer dans la direction du village. Deux minutes lui suffirent pour aborder à quai du havre aux hommes, et précisément vis-à-vis de la maison du scaphandrier.

...ariques et découpez-les en escalopes. Beurrez copieusement le fond d'une sauteuse et disposez dessus ces tranches de boudin. Faites-les revenir en les retournant avec précaution deux ou trois fois pour qu'elles prennent partout une belle teinte rouge. Mouillez à hauteur avec du très bon madère, que vous avez fait réduire au bon moment, donnez quelques bouillons. Maintenant, ajoutez une liaison faite avec un quart de litre de crème (ou à défaut, de lait bien cuit) et trois ou quatre jaunes d'œufs.

Faites tourner la casserole en tous sens de façon que la sauce nappe les escalopes et quand le tout est bien lié, versez avec précaution dans un plat que vous entourez de pommes duchesses colorées au four.

***

Je vais vous parler d'une chose bien connue, en vous donnant la recette des artichauts à la barigoule. On considère généralement la préparation de ce plat comme une chose très longue et très ennuyeuse. Et quand cela serait vrai ! Le but à atteindre n'est il pas digne de l'effort à donner, surtout si quelqu'un des vôtres a une prédilection pour ce mets et que vous sachiez

Préparez des artichauts comme d'habitude, c'est-à-dire parez-les, faites les blanchir pendant un quart d'heure et mettez-les à l'eau froide.

Ensuite enlevez le foin et remplacez le par une farce, composée de lard, champignons, ail ou échalotte, persil, sel et poivre, si que vous avez fait passer au feu quelques minutes.

Quand vos artichauts sont farcis, ficelez-les et faites-les rissoler dans un peu de bonne huile. Mettez alors dans une casserole une tranche de lard dessalé et des parures de veau si vous en avez, mouillez de deux verres de bouillon. Ranger les artichauts dans la casserole, couvrez et faites cuire jusqu'à ce que les feuilles se détachent facilement.

Il faut feu dessus et dessous ; le mieux est donc d'introduire la casserole dans le four de la cuisinière quand l'ébullition est commencée.

Vos artichauts étant cuits, vous les retirez délicatement et les mettez de côté. Vous liez le fond de la cuisson avec un peu de fécule et un jaune d'œuf, vous versez cette sauce dans un plat chaud et dressez vos artichauts dessus.

En vérité, est-ce si compliqué et ne pouvez-vous essayer !

***

Quel accueil allez-vous réserver, chères cousines, à ces œufs à la Tartuffe dont la recette suit ? N'en faites pas il avant d'en ... je veux vous avoir mis qu'en cuisine il ne faut pas avoir d'idées préconçues.

Coupez du jambon en tranches minces et faites-le revenir le dans casserole. Quand il est bien doré et cuit, mettez-le dans le plat de service. Versez par dessus deux verres de bon vin rouge, que vous avez fait cuire à petit feu au moins une demi heure, puis cassez dans le même plat autant d'œufs que vous avez de convives. Salez et poivrez et mettez à four doux jusqu'à ce que vos œufs soient mollets.

Entourez de croûtons frits et vous... recommencerez à brève échéance, pour la plus grande joie de votre entourage.

***

C'est assez pour cette fois, n'est-ce pas, mes chères cousines, quittons la cuisine pour donner quelques instants aux questions ménagères.

Ainsi, apprenez que vous enlèverez parfaitement les taches de teinture d'iode en les frottant avec de l'ammoniaque pure. Si l'étoffe est légère et de nuance délicate, vous couperez l'ammoniaque d'un quart d'eau. Surtout, ne vous effrayez pas de la tache noire que vous produirez au début, elle s'en ira avec le reste.

L'eau ammoniacale légère vous sera aussi d'un grand secours pour enlever les taches de vin sur les étoffes légères, le mousseline par exemple. Vous frotterez la partie tachée avec un chiffon imbibé de la dite au jusqu'à ce que l'étoffe ait repris sa netteté première.

***

Et puisque je parle de taches, je veux vous indiquer le moyen d'enlever les taches d'huile sur le parquet.

Si vous voulez vraiment réussir, il faut agir *carrément* sans regrets pour le brillant du parquet.

Frottez la ou les taches avec du savon de Marseille, puis versez dessus de l'esprit-de-vin et enlin frottez avec une brosse.

Lavez ensuite à l'eau bouillante à deux ou trois reprises.

Le lendemain, vous constaterez et il ne restera plus de trace du petit accident qui vous désolait.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ALERIA — Le sieur Santoni Ange-Félix a été nommé garde-champêtre de la commune d'Aleria.

***

... a consenti, à partir du 1er juillet 1910, des frais de la distribution des télégrammes, des messages téléphonés et des avis d'appel téléphonique dans le lieu d'arrivée ; la commune de Vescovato.

***

PERO. — La famille Mannoni, si honorablement connue dans toute la Tavagna, vient de perdre son vénéré chef, M. Jean-Baptiste Mannoni, décédé dans sa quatre-vingt-huitième année, entouré de ses enfants, de ses petits-enfants et de ses arrière petits-enfants.

Depuis longtemps, le regretté défunt prenait un repos honorablement gagné et avait laissé à son fils, M. Philippe Mannoni, la gestion de ses affaires. Elles ne pouvaient être placées en meilleures mains. En effet, M. Philippe Mannoni a eu à cœur de continuer les traditions de sa famille et est parvenu à étendre considérablement ses relations.

M. Jean-Baptiste Mannoni avait été élu à maintes reprises membre du conseil municipal et avait apporté dans l'accomplissement de ce mandat toute l'activité et tout le désintéressement désirables.

C'était un homme de bon conseil, à qui ses amis n'hésitaient pas à s'adresser à l'occasion, et plus d'une fois il est parvenu à éviter des procès et à terminer des différends qui divisaient des membres de la même famille. Il a fini ses jours tranquillement, réconforté par les consolations de la Religion.

La cérémonie des obsèques s'est faite avec une grande pompe et a réuni à Pero, la plupart des personnalités des cantons de toute la région. Tout le monde n'a pu trouver place dans l'église où avait été dressé un catafalque monumental.

Nous adressons à M. Philippe Mannoni et à ses enfants, à M. Charles Creisson toutes nos condoléances.

***

OMESSA. — *Par arrêté* de M. le Préfet en date du 21 juin M. Acquaviva Cyriaque a été nommé débitant de poudres et tabacs de la régie à Omessa.

***

PIETRACORBARA. — Par décret du 15 mai, sont attribués à la commune de Pietracorbara, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Pietracorbara et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, pour la commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Sont exceptées de la présente attribution les biens ci après désignés, qui ont fait retour à l'Etat : diverses terres dites Querceto.

***

MOITA. — *Par arrêté préfectoral du* 16 juin 1910, M. Gaffajoli Marc-Toussaint a été nommé membre du bureau d'assistance de la commune de Moita, en remplacement de M. Giodinelli.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 26 juin, à 8 heures 1/2

Paris-Printemps, marche,	L. Nicoli.
Brune et Blonde, cav.,	Lentz.
Cavalleria Rusticana, fant.,	Mascagni.
Mascarade, air du ballet,	Lacome.
Santiago, valse espagnole,	Corbin.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

On se rappelle qu'il y a environ deux mois, des malfaiteurs pénétrèrent la nuit, à l'aide d'effraction, dans les magasins de l'armurier Cibert et s'emparèrent d'une grande quantité de revolvers, de couteaux et de poignards. Le montant du vol s'élevait à plus de 500 francs.

D'habiles recherches organisées par la police parvinrent de mettre la main sur les voleurs qui furent trouvés nantis des objets qu'ils avaient dérobés. C'étaient les nommés Bernardoni, Lencioni, Giocanti et Angelini.

Giocanti, qui avait à peine 15 ans, fut par le Tribunal condamné à être enfermé jusqu'à 18 ans dans une maison de correction. Angelini qui avait 16 ans, était placé jusqu'à sa majorité, sous la surveillance de l'Assistance publique ; Lencioni, l'âme de la bande, eut 2 ans de prison, et Bernardoni, repris de justice dangereux, fut condamné à 4 ans de la même peine.

Le Ministère public, [illegible] interjeta appel devant la Cour, qui a réduit à 2 ans la peine de 4 ans, prononcée contre Bernardoni par le Tribunal, et à 10 mois, celle de 2 ans prononcées contre Lencioni.

D'autre part, la Cour a élevé d'une année la peine prononcée contre Giocanti et décidé qu'Angelini au lieu d'être confié à l'Assistance publique jusqu'à 21 ans, serait condamné à 3 mois de prison avec application de la loi de sursis.

Me de Monters plaidait pour Lencioni et Angelini, Me Scampucci défendit Giocanti.

Rapporteur : M. le conseiller Gavini.

***

A Castello di Rostino, pour les élections municipales, un militaire prit part au vote et un électeur qui avait voté le matin, revota le soir.

Le Maire dit qu'il ignorait que le premier fut militaire, et quand il eut constaté qu'un électeur avait voté deux fois il retrancha un suffrage à tous les élus de sa propre liste.

Le Tribunal de Corte avait acquitté le Maire et condamné à l'emprisonnement l'électeur qui avait voté deux fois le même jour.

Le Ministère public a fait appel et la Cour après plaidoirie de Me Moretti pour le Maire et de Me Valentini pour l'électeur qui avait voté deux fois, a renvoyé à quinzaine le prononcé de son arrêt.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

***

Un groupe d'électeurs de M. le docteur Valentini, étaient, dans le canton de Moroscaglia, sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur. Ils s'étaient réunis sur la place de l'école et se livraient à des réjouissances.

Les adversaires du docteur organisèrent aussitôt, sur la place de l'Eglise, une contre-manifestation.

A un moment donné, un partisan du docteur Valentini, un nommé Mariani, portant un fusil en bandoulière traversa la place où étaient réunis les adversaires du docteur. Mal lui en prit. Il fut désarmé par un nommé Fragacci qui le saisit violemment à la gorge.

M. Mortas, ami de Mariani, accourut au secours de celui-ci, et porta à Fragacci un violent coup de bâton sur la tête. Mais le nommé Casanova intervenait à son tour et faisait feu à bout portant sur Mortas, dont les vêtements furent traversés par un projectile d'arme à feu.

Pendant ce temps un nommé Campocasso tirait plusieurs coups de revolver, tandis que M. Paoli Ange déchargeait deux coups de fusil.

D'autre part, M. Gavini Rotilius, qui était dans un état complet d'ivresse, se battait avec MM. Orsini, Paoli Pancrace et Agostini

Le Tribunal de Corte, appelé à apprécier cette bagarre, acquitta Mariani et Paoli Ange, et condamna Fragacci à 90 jours de prison, Mortas à 40 jours de la même peine, Casanova à 6 mois de prison, Campocasso à 2 mois de la même peine avec sursis, Gavini Rotilius, Paoli Pancrace, Orsini et Agostini à 25 francs d'amende.

Sur l'appel du Ministère public, la Cour a confirmé la condamnation à 3 mois de prison avec sursis prononcée contre Campocasso et acquitté Mariani, Mortas, Paoli Ange, Gavini Rotilius.

Tous les cinq étaient défendus par Me H. de Montera.

La Cour a confirmé d'autre part les amendes prononcées contre Paoli Pancrace, Orsini et Agostini, et élevé à 6 mois de prison la peine de 90 jours prononcée par le Tribunal contre Fragacci.

Tous les quatre étaient défendus par Me Valentini.

[illegible] Cour
[illegible] prison
[illegible] Bat
M.
siège

LES [illegible]ES

C'est dans le [illegible]ille des *Œuvres Complètes Illustrées d'Edmond Rostand*, que la librairie Pierre Lafitte et Cie a commencé la publication, en 8 fascicules, des *Romanesques*, la délicieuse comédie du grand poète, illustrée par J.-M. Avy, Paul Chabas et P.-A. Laurens.

Immédiatement après paraîtra l'*Aiglon*, illustré d'une façon magistrale par Cormon, Jean Paul Laurens, de l'Institut ; La Gandara, La Touche et Guillonnet.

Un fascicule tous les lundis, 0,60, à la librairie du *Petit Bastiais*.

À CEUX QUI SOUFFRENT DE

DYSPEPSIE

ET DES TROUBLES FONCTIONNELS DE

l'ESTOMAC

et du FOIE !

La Tisane américaine des Shakers vous guérira promptement. C'est une préparation exclusivement végétale, ayant une action spécifique sur l'estomac, le foie et les intestins. Elle stimule la digestion, régularise les sécrétions, purifie et enrichit le sang et provoque ainsi le fonctionnement normal de tous les organes.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

a guéri des milliers de personnes des mauvaises digestions et des maladies de l'Estomac et du Foie. Leurs attestations spontanées sont une preuve irréfutable des propriétés curatives et régénératrices de la Tisane américaine des Shakers.

Prenez-en ! elle

VOUS GUÉRIRA

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 21°5 à midi 25° + à 6 heures du soir + 22 6. Maxima + 26°. Minima + 19 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 760 mm. Vent. — Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, M.

Au Parlement

M. Dominique Paglissi-Conti, *député* de la Corse, a déposé sur le bureau de la Chambre, une pétition de M. Antoine Benedetti, domicilié à Ajaccio ; et M. Coreil, député du Var, une pétition de M. Casanova, *président* de l'Amicale des sarveillants militaires coloniaux à Toulon.

Trésorerie d'Algérie

Dix candidats ont été reçus au concours pour l'emploi de commis de 5e classe de la trésorerie d'Algérie. Parmi ces dix nous comptons deux compatriotes. MM. Colombani Joseph et Castelli François-Pierre-Joseph.

M. Colombani est classé le second, et M. Castelli le septième.

Police de Marseille

M. Rossi Constantin-Clotaire, candidat militaire, est nommé agent de la sûreté de 4e classe, à Marseille.

Audition Musicale

Samedi, 25 juin, à 2 heures et demie précises, première séance musicale pour l'audition des élèves de Mlles Agostini.

A louer

Un appartement au 1er étage, avenue Carnot, 4.

Arme prohibée

Le brigadier Ottavi, de la Sûreté, a conduit au [illegible] le sieur Vincentini Toussaint, repris de justice dangereux, qui a été trouvé porteur d'un revolver chargé de 5 balles.

Il a été déféré au Parquet.

Perdu

Une male noire, taille, 1 m. 43, 7 ans, (est partie de Regino le 13 juin).

Envoyer tous les renseignements à M. Vinciguerra, maire de Vallecalle, contre récompense.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Les membres de l'Avenir du Prolétariat sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale de 1910, qui aura lieu le 26 juin courant, à 2 heures très précises du soir, dans la salle de la Mairie.

Ordre du jour : Désignation des délégués devant former le bureau du Comité. — Remise aux ayants droit du montant des parts de remboursement échues au 31e tirage du 22 mai. — Modification à apporter aux statuts, pour la fixation du taux de la pension de retraite.

Le Président, L. CECCOLI.

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Le Secrétaire, Astarita.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Naples, Le Havre et Anvers.

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES

Agréés

par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL

BASTIA

MESDAMES

FARINOLE

Une Vendetta

Les Fratacci contre les Deodati

NOUVELLE TENTATIVE DE MEURTRE

La tentative de meurtre, avortée heureusement, qui eut pour théâtre, dans la matinée du 22, les environs du village de Farinole, ne devait pas satisfaire la soif de vengeance qui anime la famille Fratacci contre la famille Deodati.

Jeudi soir, Deodati Jérôme, oncle de Jean-Toussaint échappé, mercredi dernier, miraculeusement à la mort, a été frappé d'un coup de fusil qui met ses jours en danger, au lieu dit Pietra à l'Arata.

Voici comment les faits se sont passés :

Jeudi soir, à six heures, Deodati Jean-Toussaint, Deodati Jérôme et Rossi Baptiste, beau-frère du premier, étaient occupés à rentrer le troupeau à leur bergerie, lorsqu'une détonation retentit.

Personne ne fut atteint, mais quelques secondes après, un second coup de feu éclatait, et Deodati Jérôme s'affaissait, le corps traversé par une balle.

En proie à une émotion bien compréhensible et n'étant porteurs d'aucune arme, Deodati Jean-Toussaint et Rossi Jean-Baptiste, qu'était venus rejoindre la femme Deodati Marie, occupée à préparer le panier qu'elle devait apporter le lendemain au marché, s'enfuirent à travers le maquis.

Ils purent ainsi échapper aux autres coups de feu que venaient de tirer sur eux leurs irréconciliables ennemis, les trois frères Fratacci, dont deux sont arrivés d'Amérique il y a quelques mois à peine.

Laissant la victime sur les lieux du crime, Deodati Jean-Toussaint, sa femme et son beau-frère Rossi Jean-Baptiste se rendirent dans la commune de San Martino di Lota, et firent leur déclaration au magistrat cantonal et à la gendarmerie.

Guidés par Rossi, les gendarmes se rendirent sur les lieux du crime et reconnurent la victime grièvement blessée à San Martino di Lota, où une voiture de l'Assistance publique alla la chercher pour la conduire à l'Hôpital civil de Bastia, où elle a été admise d'urgence.

Deodati Jérôme a reçu une balle qui est entrée par la clavicule droite et est sortie par l'aisselle gauche.

M. le docteur Ramaroni, l'éminent directeur de notre établissement hospitalier, s'est rendu immédiatement à l'hôpital afin de prodiguer ses meilleurs soins au blessé ; le distingué praticien a reconnu que la blessure, tout en étant grave, ne mettait pas en danger immédiat les jours de Deodati Jérôme.

Le Parquet s'est rendu sur les lieux.

AVIS DE DÉCÈS

(SISCO)

Mme Rose Giorgi ; Mlle Elise Giorgi ; M. Michel Giorgi ; M. Louis Giorgi ;

Les familles Simonpietri, Bartolini, Giuseppi, Luigi, Stefani, Cervoni, Mariani, de Mari et Chastion,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DOMINIQUE GIORGI

décédé à Sisco, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Sisco, aujourd'hui samedi, 25 courant, à 10 heures du matin.

VIZZAVONA

Cte HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00349

PARIS

	23 juin	24 juin
Rente [illegible] Ofrancs	98 00	98 00
Rente 3 0/0 amortis	98 40	98 40

ex-coupon

VESCOVATO

DESTRUCTION D'UN BANDIT

par la Gendarmerie

Vescovat., 24 juin.

La bande Sanguinetti, qui gardait la campagne depuis quelque temps, a été démunie ce soir par la gendarmerie de Vescovato, au lieu dit Cherchereno.

Les Corses de Paris

PUNCH D'HONNEUR

aux Représentants de la Corse

Le Cahier des Revendications

Paris, 24 juin.

Convoqués par le Comité de l'Union des Sociétés Corses, trois cents Corses de Paris se sont réunis dans un punch intime sous la présidence de M. Forcioli.

Au cours de cette réunion, M. Forcioli salua les nouveaux élus, déclarant qu'une ère nouvelle s'était levée pour l'île oubliée.

Ku de brillantes allocutions, M. Adriani, député de Corte, et M. Paglini-Conti, député d'Ajaccio, dénoncèrent les mauvais politiciens comme étant les artisans de malheur pour la Patrie.

M. le docteur Meslier, député de la Seine, en un discours fréquemment haché d'applaudissements, glorifie Napoléon qu'il appelle l'exécuteur testamentaire de la Révolution Française.

L'orateur déplore la mort des belles châtaigneraies corses rasées par des mercantis étrangers.

Il est ensuite décidé que l'Union des Sociétés Corses se réunira prochainement pour établir le cahier des doléances de la Corse, victime d'un régime d'exception.

La question des chemins de fer figurera en tête des revendications.

Nominations

Ajaccio, 24 juin.

Par arrêté préfectoral, en date de ce jour, sont nommés :

Cantonnier à Costa, M. Alfonsi Don Jacques, candidat militaire ;

Cantonnier à Lugo di Nazza, M. Albertini François, de Popolasca ;

Porteur de contraintes à Ile-Rousse, M. Morazzani Antoine.

Postes et Télégraphes

Paris, 24 juin.

Sont nommés facteurs des postes à Paris :

M. Albertini, ex-sergent au 111e rég. d'infanterie ;

M. Chiarelli, ex-caporal au 163e.

Eaux et Forêts

M. Barbetti Pierre est nommé garde cédentaire des eaux et forêts,

LA GRÈVE DES CHEMINOTS DU S. F.

La reprise du travail

Nice, 24 juin.

A la suite de la note transmise par l'administration du S. F. aux gérantes en réponse à celle exprimant leurs revendications, les cheminots du S. F. tinrent un meeting pour discuter les propositions de la Compagnie.

Estimant que, sans leur faire toutes concessions qu'ils demandaient, la Compagnie du S. F. faisait preuve d'un grand esprit de conciliation, les cheminots décidèrent la reprise du travail pour lundi.

LES SOUVERAINS BULGARES à Paris

A L'ÉLYSÉE

Dîner de gala

Paris, 24 juin.

Au dîner de gala, offert hier soir, par Mme Fallières et le Président de la République en l'honneur des Souverains Bulgares, des toasts cordiaux ont été échangés.

Toast du Président de la République

« Je suis heureux de saluer, au nom de la France amie, vos Majestés si sympathiques.

« La France est heureuse que la Jeune nation bulgare vous ait confié sa destinée qui, sous votre égide précieuse, continuera à s'élever dans la voie de justice, de progrès social et de développement pacifique.

« Je lève mon verre en l'honneur de Vos Majestés et de la Nation bulgare, amie de la France. »

La musique joue l'hymne bulgare.

Toast du Tzar

Le Tzar de Bulgarie répond en ces termes à M. Fallières :

« Ma première visite, après Saint-Pétersbourg et Constantinople, a été réservée à la France, ce champion toujours désintéressé des plus nobles causes.

« Après cette visite, je l'espère, nos liens d'amitié s'affirmeront davantage.

« Je bois au Président de la République Française, à la France, à son Armée, et à sa Marine. »

La musique joue la *Marseillaise*.

Une grande réception a suivi le dîner de gala.

L'incident Montpréfit ET M. BARTHOU

Paris, 24 juin.

Nous avons relaté hier, dans nos télégrammes, l'incident qui s'est produit dans les couloirs du Palais Bourbon.

M. le docteur Montpréfit, député invalidé de la première circonscription d'Angers, croisa le Garde des Sceaux et lui tendit une enveloppe dans laquelle se trouvait, paraît-il, le nom de l'envoyé de M. Edgard Combes, qui lui proposa de le faire décorer moyennant le versement de cinquante mille francs.

Très énergiquement M. Barthou refusa cette enveloppe, en faisant observer à M. Montpréfit que dans les couloirs, le Ministre de la Justice n'était qu'un simple député.

M. le docteur Montpréfit renouvela aujourd'hui, par lettre, cette offre au Garde des Sceaux.

Le Ministre de la Justice a fait parvenir cette lettre au Juge d'instruction d'Angers, régulièrement saisi de cette affaire.

Revirement d'idée

Le docteur Montpréfit a fait ce soir à un journaliste la déclaration suivante :

« Puisque l'on fait, je ne puis prononcer, le nom du courtier, sans éclabousser une famille innocente.

« Je me tairai donc.

« J'aime mieux passer pour maladroit que pour un malhonnête homme. »

ROME

SUICIDE DE Mme NOVELLI

Le Parquet informe

Rome, 24 juin.

A la suite du suicide de Mme Novelli, la femme de l'auteur dramatique bien connu, le parquet de Rome a ouvert une instruction.

Mme Novelli a mis fin à ses jours en absorbant une pastille de sublimé corrosif.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Vérification des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La Chambre valide sans débat les élections de M. de Gontaut Biron.

Election Légitimus

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Légitimus qui est contestée.

Le rapport du deuxième bureau conclut à l'invalidation.

M. Légitimus monte à la tribune pour défendre son élection.

Il débuit un à un tous les arguments articulés dans le rapport et atteste la sincérité du scrutin.

Les deux collègues nègres du député de la Guadeloupe, MM. Legrosillet Sévère, députés de la Martinique, son tour à tour la thèse de M. Légitimus.

Par 460 voix contre 120 la Chambre valide l'élection de la Guadeloupe.

Bon nombre de députés se sont abstenus.

M. Légitimus est admis.

La Suppression des Décorations

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de loi de M. Rouanet, député socialiste unifié de la deuxième circonscription du 18e arrondissement de Paris.

M. Rouanet monte à la tribune et développe sa proposition de loi tendant à la suppression radicale de toutes les décorations.

« Le meilleur moyen, dit l'orateur, de mettre fin à des scandales comme celui dont il fut longtemps parlé hier dans cette enceinte, est d'en supprimer les causes. »

M. Rouanet demande l'urgence.

Plusieurs députés combattent la proposition.

M. Briand monte à la tribune et réfute les arguments de M. Rouanet.

« Quoique vous en disiez, dit en terminant le Président du Conseil, et en dehors de la tombe des courtisans équivoques qui exercent leur industrie coupable, nos seulement autour des décorations mais de tout ce qui relève de l'action gouvernementale, il y a, parmi les civils comme parmi les militaires de très braves gens qui ont rendu de réels services au pays.

« Ceux ci ne méritent pas que, par une solution improvisée, la décoration qu'ils ont bien méritée se flétrisse à leur boutonnière. »

Le Vote

Le président met ensuite aux voix la demande d'urgence qui est repoussée par mains levées.

La séance est renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Convention d'union internationale

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'une convention d'union internationale, conclue à Berne, le 13 novembre 1908, ayant pour effet de reviser, de modifier et de remplacer : 1. la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, l'acte conventionnel et le protocole de clôture joints à la même convention ; 2. l'acte additionnel et la déclaration interprétative de Paris, du 4 mai 1896.

Les conclusions du rapport de M. Goujon sont mises aux voix et adoptées.

La loi du 15 décembre 1904

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de rendre applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion la loi du 15 décembre 1904, qui a abrogé l'article 1328 du code civil.

Le Sénat a adopté.

La Cour de Pondichéry

Le Sénat adopte sans débat les conclusions du rapport de M. Beaupin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'attribuer à la cour de Pondichéry les appels des jugements des tribunaux consulaires dans les Etats de l'Inde de Mascate et la connaissance des crimes commis par les Français dans ces Etats.

Droits d'Enregistrement

Enfin le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi tendant à admettre des exceptions nouvelles à la règle de l'article 60 de la loi du 28 février an VII, qui prohibe la restitution des droits d'enregistrement régulièrement perçus.

Après la discours de M. Dufoussat la séance est levée et renvoyée à mardi.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse** et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les dividendes de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 40, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous serez renseigné compte de la clarté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

Pour rendre neufs aux Vêtements

Adoptée par les Personnes économes

Exigez dans le monde entier

ESSAYEZ-EN !

Le Paquet : 40 Centimes

BAR SOAVI

Cours Sebastiani

BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

JE DONNE 100.000 fr.

à qui prouvera que la célèbre Série supplémentaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans les cas les plus graves

Chauves !

Pour recevoir gratuitement une jolie brochure explicative avec les attestations et médailles ci-dessus s'adresser à M. F. OLLÉ, 3, rue Caumartin, PARIS

Le Guide des Convenances 145e édition

par LISELOTTE

LE GUIDE DES CONVERSATIONS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant

L. N. MATTEI.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 174 — DIMANCHE 26 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNIQUE POSTAL DE AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00350

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 56 m. — Coucher, 7 h. 19 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saints Jean et Paul.
Fête de Demain : Saint Gaffiaon.

25 JUIN

L'IMAGINATION

CONTE DU DIMANCHE

I

« Il y avait une fois un berger et une bergère »... Le berger, nommé Giotto, gardait de moutons à tête noire ; il était doux et d'humeur contemplative.

Sa compagne répondait au nom de Giulette ; elle surveillait un troupeau de chèvres et se révélait d'humeur fantastique.

Giotto, le plus âgé des deux, comptait près de quatorze printemps. Observateur et peu expansif, enclin aux longues rêveries sans but, il formait un contraste frappant avec Giulette, l'enfant la plus positive et la plus terre à terre que l'on pût voir. Leur amitié n'était pas sans orages, car le berger se laissait parfois de servir de cible aux moqueries et aux mauvais tours de la chevrière. Il pardonnait toujours, cependant, ayant l'amour de la paix, et aussi parce qu'il s'était pris d'affection pour sa compagne de jeux.

Lorsque la fillette avait suffisamment tourmenté le paisible berger, elle appelait ses chèvres, s'éloignait avec elles dans une course folle et disparaissait au loin dans un nuage de poussière. En pareil cas, Giotto savait par expérience qu'il avait devant lui quelques heures de tranquillité. On eût pu le voir alors tirer d'une cachette une large pierre blanche. Muni d'un morceau de charbon, il s'efforçait ensuite de dessiner sur la pierre ce qu'il avait sous les yeux : les maigres oliviers, les pins inclinés ou l'un des moutons du troupeau.

Un jour que Giulette descendait vers lui portant sur la tête un vase plein d'eau, il l'avait priée de s'arrêter et, le cœur agité d'une émotion contenue, il avait cherché à rendre la silhouette qu'il avait devant lui. Quand il voulut plus tard la décider à lui servir encore de modèle, ce fut l'occasion d'un marchandage sans vergogne de la part de Giulette, S'il ne lui taillait un jouet dans une branche de pin, s'il ne lui abandonnait le meilleur de ses provisions de la journée, le jeune dessinateur n'obtenait pas une minute de pose. Néanmoins, il ne se lassait pas de fixer sur la pierre les traits de son modèle ou les plis drapés de ses pauvres vêtements.

II.

Or, il advint qu'un voyageur venant de Florence et se rendant à Vespignano, arrêta son cheval près de Giotto.

— Mon ami, dit-il au jeune pâtre, n'aurais-tu pas un peu d'eau fraîche ? Je meurs de soif !

Giotto, intimidé, n'osa répondre, mais il courut chercher la cruche de grès qui contenait sa réserve d'eau. Il fut bientôt de retour et il vit que l'étranger, après avoir mis pied à terre, considérait avec attention la pierre blanche couverte de dessins, qui se trouvait près de lui.

— Qui a fait cela ? demanda le passant. Est-ce toi, mon ami ?

De plus en plus embarrassé, le jeune homme baissa la tête affirmativement, non sans rougir comme s'il eût été pris en faute.

— Qui t'a appris le dessin ? interrogea le voyageur... ou plutôt, non ! ajouta-t-il en s'interrompant : je vois qu'il n'y a dans tes essais aucun indice d'un enseignement quelconque...

Il s'efforça de gagner la confiance du jeune berger, l'amenant à dominer sa timidité naturelle et le questionnant adroitement. Cette enquête imprévue parut lui donner satisfaction, car il se fit indiquer la demeure du père de Giotto : l'une des plus pauvres cabanes du village de Colle.

. . . . . .

Huit jours après, lorsqu'il passa de nouveau pour retourner à Florence, l'étranger, qui n'était autre que Cimabue, le peintre le plus estimé de la contrée, emmena en qualité d'élève le petit pâtre tout ébloui de sa bonne fortune.

Giotto chercha vainement Giulette pour lui dire adieu. Furieuse et prise d'un accès de bouderie, celle-ci se tint obstinément cachée et ce fut avec un vif regret que le jeune homme s'éloigna sans l'avoir revue.

III.

Lorsque, des hauteurs de Fiesole, Giotto vit pour la première fois les tours et les nombreux clochers de Florence, il était loin de supposer qu'il y séjournerait la campanile. On l'eût bien étonné si on lui eût prédit que, des pays étrangers, des amateurs viendraient en pèlerinage à Florence, à Assise, à Padoue, à Ravenne, pour admirer ses tableaux et ses fresques.

Il se mit à l'étude avec une ardeur insatiable, s'efforçant de donner satisfaction à son maître sans se flatter de l'égaler jamais. Une déception, cependant, se mêlait à son entrain du début. Il apprenait avec surprise que l'art obéissait alors à des traditions plutôt qu'à l'imitation de la nature. Il se promit de revenir, dès qu'il le pourrait, à ses dessins inspirés par la réalité.

Parfois, dans ses rares moments de loisirs, il laissait le crayon courir sur le papier au gré de sa mémoire. Il cherchait notamment à reproduire les traits de Giulette. Puis, inconsciemment, il aparait son dessin, le transformant, le rapprochant d'un idéal féminin qui était en lui. Peu à peu, le souvenir des contours réels s'affaiblit ; une Giulette nouvelle, aux traits nobles et purs, se substitua pour Giotto à la gressière compagne de son enfance. Il crée, presque avec amour, un type de beauté sereine qu'il applique aux femmes de la bible et du nouveau Testament. L'imagination encore indisciplinée du jeune artiste amena une confusion de plus en plus grande entre les vierges aux grands yeux d'extase et la paysanne à demi sauvage qui avait été son premier modèle. En outre, il parvint à oublier la fâcheux caractère de Giulette et ses méchancetés précoces.

En même temps, Giotto embellissait par le souvenir tous les témoins de son enfance. La maigre campagne des environs de Vespignano se transformait en une sorte de paradis terrestre. Son père, pauvre être courbé par le travail et la misère, s'affinait d'une façon notable. Enfin, la cabane paternelle s'embellissait et s'éclairait d'une poésie singulière !

Giotto se perdait ainsi dans ses rêves, puis, revenant toujours à Giulette, il la peignait couverte de vêtements somptueux brodés d'or et de perles. Il mêlait des bijoux et des gemmes à sa chevelure, se trouvant rien de trop beau pour la créature issue de son imagination.

Cependant, le désir devait lui venir de revoir son village et, surtout, sa bergère transfigurée. Longtemps il en fut empêché par des commandes et, lorsqu'il put prendre la route de Vespignano, sept longues années s'étaient écoulées depuis son départ.

IV.

On eût dit que la nature elle-même voulait décourager à l'avance le poète qui était en Giotto. La pluie noyait les champs, défonçait les routes, enlevait au paysage la couleur et la vie. Mais le jeune homme avait du soleil de reste dans ce domaine de la rêverie qu'il peuplait de décors merveilleux.

Sa première déconvenue l'attendait à la maison paternelle. Les sept années qui venaient de passer avaient marqué leur empreinte sur le père. Giotto se trouva en présence d'un homme usé, aigri, confiné au milieu de discussions infimes avec ses voisins. Le rude montagnard ne montra aucune bienveillance à son fils et ne parut heureux de son retour que par l'espérance d'en tirer profit. Giotto put heureusement satisfaire la cupidité sénile de son père ; mais ce fut le cœur serré qu'il constata la ruine de l'un de ses meilleurs rêves.

Au moins, allait-il éprouver une large compensation en retrouvant Giulette, celle qui occupait une si grande place dans son cœur ?... Ce fut le contraire, hélas ! et jamais, peut-être, plus dure leçon ne fut donnée aux chercheurs de chimères, aux victimes des mirages de l'imagination !

Il sut que Giulette vivait seule. A la façon dont on lui parla d'elle, il devina le mépris, l'aversion. Lorsqu'il eut franchi le pauvre seuil, il se trouva en présence d'une créature déformée, enlaidie par une maternité précoce qui n'avait pas su attendre le mariage. Dans cette fille malproprre et grossière, dans ces traits qui reflétaient la bassesse des instincts, il ne retrouvait rien de la femme de ses songes lumineux et purs.

Ce qui n'avait pas changé, c'était la verve caustique et méchante de la fillette, devenue mégère. Giotto dut essuyer les remarques cruelles, les reproches injustifiés, l'âpre cupidité des plaintes interminables... Atterré, précipité du haut de ses illusions, il partit, laissant à la Giulette ce qu'il lui restait d'or.

V

La tête basse, il regagna Florence, avec l'impression d'une rupture violente de ses affections. Lorsqu'il fut dans son atelier, il se jeta sur un siège et pleura la perte de ses rêves les plus chers. Il allait maudire cette imagination excessive qui lui avait ménagé une si douloureuse expérience .. Mais tout à coup, il leva la tête, et, à travers le voile de ses larmes, il vit son dernier tableau.

C'était sa Giulette, à lui, sereine et pure, avec ses traits de vierge, ses yeux d'extase, la splendide floraison de sa beauté ; la Giulette fille de son rêve, la seule, désormais, qui comptât pour lui et devant qui s'effondrait, dans l'oubli, la mégère du village.

Il promettait que cette imagination, cause de sa faiblesse, allait devenir la force de son génie. Il se promit de se laisser entraîner par elle, dût-il encore meurtrir son cœur aux épines du chemin !

EMILE AMET.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

Propos d'actualité

Le Sauvetage des Naufragés

La France a fait aux vingt-sept héros du Pluvière des funérailles dignes d'eux. La destinée, qui fut si cruelle, leur a permis, du moins, d'avoir une tombe à eux, dans le sol de la patrie, et que leur corps soit enseveli avec, pour linceul, le drapeau aux trois couleurs, à la défense duquel ils ont sacrifié leur vie.

Maintenant que le devoir suprême est accompli à l'égard des morts, nous avons un autre devoir à accomplir à l'égard des vivants : il faut à tout prix que ceux qui naviguent sous les flots ne soient plus exposés à de semblables catastrophes, il faut, coûte que coûte, sauver les naufragés de l'avenir.

Pour arracher à la mer les marins et les submersibles coulés, on a imaginé de les munir de boules de sauvetage. C'est bien. Grâce à ce dispositif, et à combien d'efforts ! le Pluvière a été ramené au port. Mais n'est-ce pas une dérision de se dire que, malgré tout, on ne peut réussir à sauver que des cadavres? Les ingénieurs de la marine ont une autre étape à franchir : sauver les navires n'est pas suffisant, il faut sauver les hommes.

Est-ce un rêve irréalisable ? Non. Un ingénieur français, M. Jaubert, a découvert, en 1898, le principe d'un appareil respiratoire, permettant aux naufragés de respirer, sous l'eau, pendant quelques minutes, c'est-à-dire le temps d'ouvrir le capot et de remonter à la surface.

Comme toujours, nous n'avons pas su tirer parti à temps de cette précieuse découverte d'un Français ; mais l'Angleterre l'a adaptée à ses sous-marins, où elle est maintenant réglementaire ; l'amirauté britannique possède, à l'heure actuelle, 850 de ces appareils de sauvetage individuel.

Le système en est des plus simples. C'est un casque léger, auquel s'adapte un vêtement caoutchouté, sur la poitrine, et contenant de l'oxylithe de potassium et du sodium. Ce produit possède la propriété remarquable de s'emparer de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau et de remplacer ces produits toxiques pour l'organisme

41. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XII

MARIUS FUFURNOIS, HOMME D'ACTION

Jérôme, à cet instant, pensait être arrivé au bout de ce qui ; peut-être était-il encore sur la bonne lancée, à la naissance, car il ne marchait que lentement.

Le sommelier traversa la chaussée, et, sans lui laisser le moindre bruit, ouvrit la porte à clé re-vois du petit jardin, où il entra. La lune était toujours couverte et l'obscurité profonde. Il poursuivit en usant des mêmes précautions, et s'accroupit derrière un buisson de fusains qui touchait au passage. Et il attendit. Mais dans sa main brillait à présent un couteau dangereux. Cinq minutes passèrent. Puis, un pas pesant traîna sur les galets pointus qui pavaient le quai. Jérôme Richelieu ouvrit à son tour la petite porte, entra dans le jardin, et se retourna pour fermer. Mais une ombre noire jaillit des ténèbres, et lui plongea une lame entre les deux épaules. Le scaphandrier tomba sans pousser un cri. Un homme sauta par dessus son corps immobile, et disparut dans la nuit.

CHAPITRE XIII

SÉGONNOT TRAVAILLE

René Lavardac s'était enfoui dans le vaste cheminée qui ornait le hall d'entrée du château. Il s'était assis sur un massif banc de chêne, et, les pieds allongés vers les chenets de cuivre, songeait. Il creusait un problème que lui avait apporté la soirée de la veille, et se sentait fort loin encore de la solution. Après la partie de billard dont nous avons relaté le résultat, fort heureux en réalité pour le journaliste, Suzanne de Noirétable avait subitement changé d'allures avec lui. Au dîner, elle lui avait adressé la parole quand il lui était impossible de faire autrement sans grossièreté, et, au salon, elle s'était absorbé dans une conversation exclusive avec son cousin, qui paraissait avoir des choses fort intéressantes à lui dire.

Mme de Noirétable avait paru absolument ravie, et René Lavardac avait passé la nuit à faire des réflexions sur l'étrange cruauté des jeunes filles, qui vous caressent à un moment donné pour vous faire sentir à un moment donné pour vous faire sentir à un moment donné pour vous faire sentir le plus de mal possible. Il s'était levé dans d'assez mauvaises dispositions, et depuis cherchait, cherchait, mais sans jamais s'approcher d'une explication vraisemblable, et satisfaisante. Il cherchait même avec tant d'ardeur qu'il en oubliait le crime de château, la mort de l'infortunée Mélanie, et l'intérêt qu'il avait professé pour l'éclaircissement de ce mystère. Un homme le lui rappela en pénétrant sous le hall. Cet homme était M. Ségonnot, brigadier de la police de Sûreté. M. Ségonnot était correct et retenant comme à l'ordinaire ; il avait voulement l'air un peu plus préoccupé. Son veston à col droit était boutonné jusqu'en haut, car il ne faisait pas chaud dehors, et M. Ségonnot mettait une de ses gloires à ne jamais porter de pardessus. Il laissait cela aux « rhumatisés » aux anémiques », disait-il. Lui, était un sanguin — son teint le disait du reste — et il n'aurait pas frissonné pour un boulet de canon, même ordonné la grêle tombait les pierres. Il portait de la main gauche son éternel carnet rouge, dans les feuillets duquel il avait passé un doigt. De la main droite, il mêlait le journaliste en pénétrant devant lui.

— Ségonnot !

— Bonjour, Monsieur.

— Bonjour, Ségonnot. Asseyez-vous donc un instant auprès de moi.

— C'est que, Monsieur...

— Très pressé ?

— Très pressé n'est pas le mot, Monsieur ; mais j'ai un mandat du Parquet pour Mme de Noirétable, et le devoir...

— Je sais. Je désirais du vous retenir mon cher Ségonnot ; mais je croyais les représentants de la justice repartis dès hier soir, neuf heures.

— Ils ont cependant passé la nuit ici, Monsieur. Et c'est fort heureux.

— Pourquoi donc ?

— Parce qu'il aurait failu les rappeler ce matin.

— Ah ! ah ! dit Lavardac, vous avez trouvé du nouveau sur l'assassinat de la femme de chambre ?

— Malheureusement, non, Monsieur ; l'enquête d'hier n'a pas fait avancer cette affaire d'un pas, et nous sommes toujours exactement aux mêmes ténèbres. Mais on a découvert un autre crime à La Roche, et nous repartons sur de nouveaux faits.

— Un autre crime à La Roche, dans ce pays où, de mémoire d'homme, on n'a jamais connu un malfaiteur ? C'est invraisemblable !

— C'est cependant exact. Le père Richelieu, ce vieux scaphandrier que vous avez vu m'apporter ici un flacon de chloroforme, a été frappé hier soir d'un coup de couteau dans le dos.

— Il est mort ? demanda vivement Lavardac.

Ségonnot réfléchit un instant. Puis il dit avec solennité :

— Il n'est difficile de me prononcer, Monsieur.

— Comment ? Il vous est difficile de vous prononcer ? s'écria le journaliste, légèrement ahuri par l'inattendu de cette réponse. Il n'y a cependant pas trois façons d'être ! Ou est mort ou on est vivant, que diable !

— Cela dépend, Monsieur, de la façon dont on envisage les choses, dit encore Ségonnot, doctoral. Si vous interrogiez le médecin qui a soigné Richelieu, comme je l'ai fait, et à bonne de l'art vous dirait qu'il n'est pas vivant, puisqu'il peut très passer d'un instant à l'autre, et que cependant il n'est pas mort non plus, puisqu'il respire encore. Vous voyez, Monsieur, conflit triomphalement l'ex-maréchal des logis, qu'il peut y avoir un état intermédiaire entre la vie et la mort. C'est en cet état que se trouve actuellement Jérôme Richelieu.

— Je vous remercie, Ségonnot, dit Lavardac, qui avait peine à réprimer un sourire. Ki c'est vous qui avez raison, comme toujours. Il fallait arriver à mon âge, je vous l'avoue, pour apprendre qu'on peut être autre chose que vivant ou mort. Mais je n'avais pas songé à l'état intermédiaire ; vous avez absolument raison. Et... peut-on vous demander, sans indiscrétion, si, cette fois, l'assassin a laissé quelques indices derrière lui ?

GRAND BAR SOAVI

Café Express

Chocolat Express

par une quantité correspondante d'oxygène pur. Un tube de caoutchouc adapté à la bouche pénètre dans la masse d'oxylithe placée sur la poitrine ; l'air vicié provenant de l'expiration est aussitôt transformé en air respirable et peut être aspiré à nouveau.

Pour habituer les équipages de sous-marins à utiliser, en cas de danger, cet appareil, l'amirauté anglaise a fait installer à Portsmouth, au fond d'un bassin, sous 15 mètres d'eau, une carcasse de sous-marin, avec sa tourelle et son capot.

Chaque homme de l'équipage est couché à fond, à tour de rôle, au moyen d'une grue, dans une sorte de cloche à plongeur. Arrivé au fond, il doit revêtir le casque respiratoire qui est suspendu dans la cloche, puis passer dans la carcasse du sous-marin, monter par l'échelle de la tourelle, dévisser puis soulever le capot et se laisser remonter à la surface en utilisant l'appareil respiratoire plein d'air comme une sorte de bouée.

Peut-être, si nous avions utilisé cet appareil, n'aurions-nous pas eu à déplorer la mort des vingt-sept braves du Pluviôse. Espérons que la Marine française saura profiter de la leçon.

Henri BRUMONT.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 juin, à 8 h. 1/2

Chanzy,	Deroux.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Le Baiser,	Crémieux.
La Bohème,	Puccini.
Bastia-Plage,	Laubus.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Les Élections Départementales

du 24 juillet 1910

Bonifacio

On annonce la candidature de M. le docteur Camille de Rocca-Serra, gendre de M. Carrega, maire de Bonifacio, conseiller sortant.

On tient pour complètement assuré le succès de M. de Rocca-Serra.

LE CRIME DU CIMETIÈRE

L'instruction

Elle continue, cahotante et imprécise, sans que rien ne vienne jeter dans ce labyrinthe le symbolique peloton de fil qui lui donnera l'orientation qu'elle aurait dû avoir dès le début.

Si l'on résume les faits, si l'on examine, même sans loupe, les données jusqu'à ce jour existantes, si l'on compte les résultats inévitables de l'instruction, on constate que l'on se trouve en présence d'un crime qui, comme déjà quelques autres à Bastia, restera impuni.

Les recherches sont terminées, le dossier pour ainsi dire clos, l'affaire virtuellement enterrée, et cependant un malheureux jeune homme a été lâchement assassiné — à deux pas de Bastia — et dépouillé de tout ce qu'il pouvait avoir sur lui. C'est rassurant pour la sécurité de la ville.

Depuis deux ans, c'est le quatrième crime dont pour trois d'entr'eux, les auteurs sont restés introuvables et le quatrième a pu, grâce à des complicités odieuses, glisser entre les mailles des filets que la police ne lui tendait pas.

Vendredi soir, Berlinghi, encore sous les verrous, a été conduit au cabinet d'instruction.

Un dernier interrogatoire a eu lieu, en présence de son conseil, Me de Montera. Il s'agissait de vérifier les alibis donnés par Berlinghi. Il faut croire que le rôle que ce dernier a joué dans cette lamentable affaire n'a rien de criminel puisque, dit-on, il sera prochainement mis en liberté.

Et alors quel est donc l'auteur du crime ?

Tout simplement la victime elle-même, car il paraîtrait maintenant que l'on a une tendance à croire à un suicide, hypothèse qui, on s'en souvient, avait été, dès le début, définitivement rejetée.

Au dernier moment nous apprenons, ainsi que nous l'avions prévue, la mise en liberté provisoire de Berlinghi.

JÉRÔME POGGI.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massoi, président.

L'avant dernière nuit, la Sûreté de notre ville, sous la conduite du brigadier Ottavi, suivait une piste intéressante.

Nos agents, dissimulés dans l'ombre, étaient aux aguets, quand une conversation bizarre, émanant d'un groupe de passants, attira leur attention. « Si le brigadier Ottavi me tombe sous la patte, disait un des causeurs, je lui envoie une balle dans la peau. »

Aussitôt le brigadier Ottavi, revolver au poing, et suivi de ses agents, s'avance vers l'individu qui tenait ses propos. Il reconnut un nommé Vincensini, repris de justice dangereux, déjà huit fois condamné pour vol, violences, agressions, pêche à la dynamite, etc.

Arrêté séance tenante, Vincensini fut conduit au poste de police où ses poches furent fouillées. On le trouva porteur d'un revolver qui constitue une arme des plus perfectionnées et qui permet de croire que ses menaces ne sont pas un vain mot.

Vincensini a été, en état de flagrant délit, déféré au Tribunal, qui l'a condamné à trois mois de prison.

Défenseur : Me H. de Montera.

M. le procureur de la République Agostini occupait le siège du ministère public.

Nécrologie

M. LE CHANOINE MARCANTONI

Ces jours derniers, s'éteignait, entouré de parents et d'amis, après une longue et cruelle maladie, M. le chanoine Marcantoni, curé-archiprêtre de Cervione.

Le clergé corse pleure celui qui était un des dignitaires les plus illustres du diocèse, tant par son intelligence d'élite que par sa vie entièrement consacrée au service de Dieu. Mgr Desanti a été très affligé en apprenant la triste nouvelle. C'est qu'il perd un de ses meilleurs collaborateurs, et le diocèse perd un de ses enfants les plus éminents par la science et par la haute dignité de sa vie.

La très regretté archiprêtre Marcantoni était né à Cervano, commune du canton d'Alesani, en 1849. Dès sonne heure il se fit remarquer par son intelligence rare ; vers l'âge de huit ans, il fut confié à un de ses oncles paternels, curé de l'archevêché de Sens, auprès duquel il reçut une excellente éducation dont il sut profiter largement.

En 1866, il fut lauréat ès-lettres, et en 1867, il fut lauréat ès-sciences. Puis, se sentant appelé au service de Dieu, il entra au Grand Séminaire d'Ajaccio. Ses études terminées il fut nommé professeur de sciences physiques et chimiques au Petit Séminaire. Pendant son séjour à Ajaccio, il fut nommé chanoine honoraire par Mgr de la Foata, et peu après professeur à la Faculté de Lyon, où il resta très peu, le climat étant nuisible à sa santé.

Après son retour de Lyon, il fut placé à la tête du Petit Séminaire de Corte, comme supérieur. Là, M. Marcantoni ne tarda pas, grâce à ses qualités éminentes, à prendre la première place à côté des meilleurs éducateurs de la jeunesse. A force de patience et d'énergie, il sut faire de ce petit séminaire un établissement universitaire sans rival. Le nombre des élèves avait triplé. Et si sa santé ne l'avait empêché de continuer son œuvre, il y serait resté jusqu'à l'application de la loi du 9 décembre 1905. Il regretta beaucoup d'avoir à se séparer de ses chers élèves et de ses collaborateurs dans l'œuvre de l'éducation chrétienne.

Plus tard, il se plaisait à parler des années passées à Corte, là, où élèves et maîtres ne faisaient qu'une seule famille.

Lors des derniers événements, pendant que les impies semaient la ruine sur la terre française, M. le chanoine Marcantoni se montra très affecté par le départ des religieux, et pendant le reste de ses jours, il ne pensait plus qu'au vieux couvent d'Alesani, où il y avait passé tant d'heures dans l'adolescence.

De Corte, M. Marcantoni alla à Rogliano. Quoique non habitué à la vie pénible solitaire de ce coin, il s'y soumit avec une si bonne volonté qu'il ne tarda pas à se faire aimer et regretter non seulement de ses voisins et paroissiens mais aussi de ses collègues et des habitants du doyenné de Rogliano.

La cure de Cervione devenue vacante par le départ de M. Simon, lui fut offerte. Là, M. Marcantoni sut s'y faire aimer et remarquer de tous. Son ministère était accompli dans l'exactitude la plus complète, et n'est avec regret que les Cervionais voient disparaître ce prêtre si distingué, cet homme de bien et ce digne serviteur de Dieu, comme il y en a peu.

Depuis qu'il était à Cervione, M. Marcantoni s'était vu obligé de ménager le travail intellectuel qui avait été la passion de toute sa vie, ce fut pour lui une dure épreuve qu'il accepta comme une soumission à la volonté divine. Ses discours de distributions de prix et ses sermons et homélies sont des chefs-d'œuvre que l'on devrait publier. Ce digne prêtre disparaît à soixante trois ans, regretté de ses confrères et de tous ceux qui l'ont connu.

Les obsèques ont eu lieu au milieu d'un clergé nombreux. Ses paroissiens remplissaient l'immense cathédrale trop petite pour les contenir tous. Tous pleuraient celui qu'ils considéraient comme leur père. Ses funérailles ont été plutôt simples, car il aimait beaucoup la pauvreté. Son corps a été transporté à Tarrano où il reposera désormais à côté de ses parents.

Du haut du Ciel où Dieu n'a pas oublié de vous admettre cher ami, priez, priez pour la France, pour le clergé et pour les jeunes enfants.

Nous offrons à la famille Marcantoni nos sincères condoléances.

S. C.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 26 juin, à 8 heures 1/2

Paris-Printemps, marche,	L. Nicoli.
Brune et Blonde, ouv.,	Lentz.
Cavalleria Rusticana, fant.,	Mascagni.
Mascarade, air de ballet,	Lacome.
Santiago, valse espagnole,	Corbin.

Le Chef de Musique, TIBERI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin 1910.

Hésitant au fond, le marché se raffermit en séance pour clôturer d'une façon générale au-dessus des limites de la veille. Notre 3 0/0 est calme à 96.05. La Turc gagne 5 centimes à 93.80. L'Extérieure se retrouve à 96 frs. Fermeté des Emprunts Russes. Nos Grandes Institutions de Crédit conservent ou accentuent leur avance précédente.

Au prix de 480 frs, le revenu des obligations de 500 frs de l'Emprunt Extérieur 5 0/0 or 1910 de la Province de Santa-Fé, que la Banque de Paris et des Pays Bas et MM. Benard et Jarislowsky placent actuellement et jusqu'au 24 juin, ressort à 5.20 0/0, sans compter la prime de remboursement. On verse 450 frs en souscrivant et 330 frs à la répartition du 5 au 9 juillet. Rappelons qu'un privilège est réservé sur l'emprunt 6 0/0 actuel aux porteurs d'obligations de l'emprunt 6 0/0 or 1908.

Le Suez se négocie à 3.475. Amélioration de la plupart des valeurs de transports. Charbonnages russes mieux tenus. Reprise des litres cupellères : Rio 4.702.

Les valeurs pétrolifères font bonne contenance, Salt Creek est recherché à 894 ; la Caisse des Redevances consolide son avance précédente à 271. La Castara Estates se traite à 90 frs.

L'action Grandes Galeries continue à faire l'objet de demandes suivies. Tout en pratiquant de large amortissement, le Conseil a distribué chaque année un dividende de 6 frs qui a même atteint 7.67 nets pour le dernier exercice.

Nouveaux progrès à 416.50 de l'obligation Cherryvale Oklahoma.

Grands chemins mieux disposés.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 21° à midi 26 5 + 4 6 heures du soir + 24°. Maxima + 29°. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 759 mm., 6 heures du soir, 757 mm. Vent. — Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages.

l'après-midi, id.

Tribunal Maritime

Le Tribunal Maritime Commercial, sous la présidence de M. Bernard, administrateur de l'inscription Maritime, a condamné dans sa séance d'hier, le novice Pasquini Damien, du brick-goélette *Marie-Louise-Elisabeth*, à huit jours de prison, pour désertion.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Ramaroni, 51, Rue du Palais.

Carnet mondain

Hier a été célébré à la mairie de Bastia d'abord et à l'église Saint-Jean ensuite le mariage de la toute charmante Mlle Thérèse Simoni avec M. Joseph Cuneo, commis des finances en Tunisie.

Par suite de l'absence du père de l'épouse retenu à Paris pour affaires urgentes le mariage a été célébré dans la plus stricte intimité.

C'est là une union assortie et d'inclination, qui s'annonce sous les plus heureux auspices.

La jeune mariée qui joint à la beauté et à une distinction naturelle une éducation parfaite et les plus brillantes qualités sera une épouse accomplie. M. Cuneo est un jeune homme d'avenir qui a su s'attirer l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'approchent. Les époux sont immédiatement partis en voyage de noces pour l'intérieur de l'île.

Nous les prions d'agréer l'expression de nos vœux de bonheur les plus sincères et les plus affectueux.

Avis

M. Louis Marini, qui a habité Paris pendant 35 ans, en qualité de négociant en vins, et qui connaît tout le Commerce de Bercy et des Magasins Généraux, se met à la disposition de Messieurs les Propriétaires de vignobles désireux d'écouler leurs vins à Paris.

Prière de lui adresser des échantillons à Cervione, en ayant soin d'indiquer prix, degrés et quantités disponibles.

Qu'on en finisse

Les habitants de la rue des Turquines se plaignent du scandale continuel causé par la dame S. Philomène, qui selève quotidiennement aux joies du tapage injurieux.

Il peut être amusant d'entendre, une fois en passant, cette bonne femme égrener tout un chapelet de litanies ordurières, mais à la longue cela finit par lasser tout le quartier.

Voici pourquoi les paisibles et laborieux habitants des Turquines voudraient bien qu'un Képi d'agent vienne quelque fois faire renginer à la dame S. Philomène, avantageusement connue à nos audiences de simple police, ses compliments de fleurs d'égout.

Postes et Télégraphes

Ont été nommés dans le cadre algérien des postes et télégraphes : receveuse à Rousseau-Villers, Mlle Muselli, dame employée à Perrégaux ; — facteurs à Bordeau, M. Paoli ; à Batna, M. Arrighi ; à Constantine, M. Prospari.

Raccrocheuses

On nous signale deux vagues pleureuses, plus ou moins ragoutantes, qui raccrochent impudemment, en plein jour, au nez de la police et partout où elles se trouvent, les passants qui leur paraissent idoines et particulièrement des gamins au poil naissant.

Nous ne voulons nullement jouer les Bérenger aux petits poils et nous estimons que ces actrices femelles peuvent faire de leur peau ce qui leur convient, même la vendre si le cœur leur en dit, mais il y a pour ce faire un quartier réservé spécial, où ces deux jeunes filles de pavé pourraient se livrer à leurs ébats que la morale réprouve et que l'hygiène tolère, sans que l'on ait rien à leur dire.

Qu'est ce qu'on attend pour les y parquer ?

Perdu

Une mule noire, taille, 1 m. 43, 7 ans, (est partie de Regino le 13 juin).

Envoyer tous les renseignements à M. Vinciguerra, maire de Valle-calle, contre récompense.

Objet perdu

Il a été perdu un couvre-pied blanc ; prière de le rapporter à Mlles Petit, 24, rue Napoléon.

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux

Joseph LUCCHETTI

livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant

(Voir l'annonce à la 4e page)

ETAT CIVIL

Naissances.

Dilisi Jean-François. — Pieri Jean-Baptiste. — Cardi Jean-Louis.

Décès.

Padovani Gracieuse-Rose, 67 ans, de Novella.

Guagnini Joseph ; 9 mois, de Bastia.

Molinelli Auguste, 3 ans, de Bastia.

Filippi Marie, 44 ans, de Marseille.

SOCIETES A SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Les membres de l'Avenir du Prolétariat sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale de 1910, qui aura lieu le 26 juin courant, à 2 heures très précises du soir, dans la salle de la Mairie.

Ordre du jour : Désignation des délégués devant former le bureau du Comité. — Remise aux ayants droit du montant des parts de remboursement échues au 31e tirage du 22 mai. — Notification à apporter aux statuts, pour la fixation du taux de la pension de retraite.

Le Président, L. CECCOLI.

ESTUDIANTINA BASTIAISE. — Les membres de cette Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche à 10 heures du matin à la mairie.

Ordre du jour : Affaires urgentes.

Le Président, A. BUCATOYO.

LES ROMANESQUES

C'est dans le 13e fascicule des *Œuvres Complètes Illustrées d'Edmond Rostand*, que la librairie Pierre Lafitte et Cie a commencé la publication, en 5 fascicules, des *Romanesques*, la délicieuse comédie du grand poète, illustrée par J.-M. Avy, Paul Chabas et P.-A. Laurens.

Immédiatement après paraîtra l'*Aiglon*, illustré d'une façon magistrale par Cormon, Jean Paul Laurens, de l'Institut ; La Gandara, Le Touche et Guillonnet.

Un fascicule tous les lundis, 0,60, à la librairie du *Petit Bastiais*.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes.**

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en cartons qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR tuvori des **CHEVEUX**



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux **CHEVEUX GRIS** leur **COULEUR NATURELLE**

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.

Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa **BEAUTÉ PRIMITIVE**

Dépôt : Bastia, Rue Napoléon, 24 ; Ajaccio, Rue Fesch, 1 ; Corte, Rue Paoli ; Calvi, Rue Clemenceau ; Ile-Rousse, Rue Napoléon ; Sartène, Rue Fontaine ; Bonifacio, Rue Doria ; Porto-Vecchio, Rue Cesari ; Propriano, Rue Napoléon ; Vico, Rue Napoléon ; Cargèse, Rue Napoléon ; Sagone, Rue Napoléon ; Piana, Rue Napoléon ; Evisa, Rue Napoléon ; Ghisonaccia, Rue Napoléon ; Aléria, Rue Napoléon ; Solenzara, Rue Napoléon ; Zonza, Rue Napoléon ; Olmeto, Rue Napoléon ; Levie, Rue Napoléon ; Sainte-Lucie de Tallano, Rue Napoléon ; Olmeto, Rue Napoléon ; Grosseto, Rue Napoléon ; Prunelli, Rue Napoléon ; Vivario, Rue Napoléon ; Venaco, Rue Napoléon ; Ghisoni, Rue Napoléon ; Corscia, Rue Napoléon ; Morosaglia, Rue Napoléon ; Castifao, Rue Napoléon ; Ponte-Leccia, Rue Napoléon ; Borgo, Rue Napoléon ; Furiani, Rue Napoléon ; Lucciana, Rue Napoléon ; Biguglia, Rue Napoléon ; Casamozza, Rue Napoléon ; Ghisonaccia, Rue Napoléon ; Aléria, Rue Napoléon ; Solenzara, Rue Napoléon ; Zonza, Rue Napoléon ; Olmeto, Rue Napoléon ; Levie, Rue Napoléon ; Sainte-Lucie de Tallano, Rue Napoléon ; Olmeto, Rue Napoléon ; Grosseto, Rue Napoléon ; Prunelli, Rue Napoléon ; Vivario, Rue Napoléon ; Venaco, Rue Napoléon ; Ghisoni, Rue Napoléon ; Corscia, Rue Napoléon ; Morosaglia, Rue Napoléon ; Castifao, Rue Napoléon ; Ponte-Leccia, Rue Napoléon ; Borgo, Rue Napoléon ; Furiani, Rue Napoléon ; Lucciana, Rue Napoléon ; Biguglia, Rue Napoléon ; Casamozza, Rue Napoléon

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00351

BOURSE DE PARIS

24 juin — 25 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . 98.00 — 97.90
de 3 0/0 amortis. . 98.40 — 98.40
ex-coupon

AJACCIO

Eaux et Forêts

Conservation de la Corse

Ajaccio, 25 juin.

M. Santiaggi, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, à Ajaccio, poste supprimé, est attaché aux bureaux de la 30e Conservation, en remplacement de M. Grossi, décédé.

LE DRAME DE LEVIE

Le gendarme Chevalier

Le gendarme Chevalier, de la brigade de Levie, blessé dernièrement par des bandits, dans les circonstances que nous avons relatées, est arrivé ce matin, à Ajaccio, par le paquebot de Propriano.

Ce brave agent de la force publique a été transporté à l'hôpital militaire.

Nous avons appris avec plaisir que l'état général du gendarme Chevalier est assez satisfaisant.

TENTATIVE DE MEURTRE à Appietto

La nuit dernière, le nommé Pierangeli Joseph a tiré, par derrière, deux coups de revolver sur son cousin, Misiconi Jérôme.

Le malheureux a été atteint au-dessous de l'omoplate droite et au bas des reins ; à chaque fois, il a été traversé de part en part.

Après avoir reçu les premiers soins à Appietto, Misiconi Jérôme a été transporté à l'hôpital d'Ajaccio, où il a été admis d'urgence.

Médaille militaire

Paris, 25 juin.

Le *Journal Officiel* publiera demain le décret conférant la Médaille Militaire au gendarme Chevalier, de la 45e légion ter.

LICENCE EN DROIT

Paris, 25 juin.

M. Bergassoli Dominique a été définitivement reçu à son deuxième examen de licence devant la Faculté de droit de Paris.

Tirages financiers

Métropolitain 1899

Paris, 25 juin.

L'obligation portant le numéro 279.098 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Les obligations portant les numéros 97.466 et 124.290 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

Nouvelles Militaires

La Grande Promotion de Juin

Paris, 25 juin.

Les décrets de promotions dans toutes les armes paraîtront au *Journal Officiel* du mardi 28 juin.

Artillerie

Le gardien de batterie Lethuiller, détaché à la direction de Constantine, est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

Cours Supérieur de Hautes Etudes Militaires

Le Ministre de la Guerre va soumettre à l'approbation du Parlement un projet de loi instituant un Cours supérieur de hautes études militaires pour les lieutenants-colonels et chefs de bataillon, qui seront choisis dans l'élite de l'armée.

Ces études, qui seront dirigées par le Chef d'état-major général de l'armée et le Commandant de l'Ecole supérieure de Guerre, comprendront les grandes questions de tactique et les mouvements des armées étrangères.

Les cours commenceront au mois de février et dureront jusqu'au mois d'octobre.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 25 juin.

Par décision ministérielle en date de ce jour, la désignation du lieutenant Boloix, comme adjoint au Commandant de la Marine en Corse, est annulée.

DERNIER ÉCHO de la Catastrophe du « Pluviôse »

Calais, 25 juin.

Enfin le submersible que l'on eut tant de peine à arracher à son liquide élément, est rentré ce matin en cale sèche de radoub.

LE VOYAGE DE M. CLÉMENCEAU

Paris, 25 juin.

M. Clémenceau, ancien président du Conseil, est parti hier, en voyage, se rendant à Buenos-Ayres.

Le séjour de M. Clémenceau, dans la capitale de la République Argentine, se prolongera jusqu'à la fin des vacances parlementaires.

La Conquête de l'air

DE LONDRES A NEW-YORK

Londres, 25 juin.

L'aéronaute Wellman a annoncé à un journaliste qu'il tentera en août prochain, la traversée en dirigeable de Londres à New-York.

L'aéronaute Wellman emportera avec lui deux passagers.

TOULON

Déplorable Dispute

Un Matelot fourrier Corse EST TUÉ D'UN COUP DE FEU

Toulon, 25 juin.

Une dispute qui a occasionné le meurtre involontaire du matelot fourrier Marinacce, originaire d'Appricaja, s'est déroulée hier soir, sur la place Puget.

Un voiturier contrebandier, qui descendait la rue à une allure folle, fut vivement invectivé par des officiers de marine, entrés du sans-gêne du voiturier.

Une vive dispute éclata et le voiturier tira sur un officier de marine un coup de revolver.

Malheureusement la balle qui était destinée au médecin de marine Kagi alla frapper un passant, le matelot-fourrier Marinacce.

L'infortuné fourrier fut immédiatement relevé et transporté à l'hôpital, où il mourut en arrivant.

L'ESPIONNAGE

Arrestation d'un Officier allemand

Lyon, 25 juin.

La police spéciale de Lyon a procédé à l'arrestation d'un officier de l'armée allemande, accusé d'espionnage.

Cet officier avait tenté d'obtenir d'un sous-officier du 99e d'artillerie, des renseignements confidentiels sur notre armement, notamment sur le frein et le déboucheur automatique de notre canon de 125.

ALGER

SECOUSSES SISMIQUES

Quatre Victimes

Alger, 25 juin.

Diverses secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Annaba, à 20 kilomètres d'Alger.

Les dégâts sont considérables.

Deux maisons ont été détruites ; plusieurs autres ont été profondément lézardées.

Quatre personnes sont restées ensevelies sous les décombres.

Une grande panique règne parmi la population.

LES SOUVERAINS BULGARES à Paris

Au Camp de Châlons

Paris, 25 juin.

Le programme de la journée comprenait la visite des Souverains au Camp de Châlons.

Le Tsar Ferdinand et le Président de la République sont partis à 11 heures 15 de la gare de l'Est, par train spécial.

Le Souverain Bulgare assista à Bouy, à des exercices de tir, puis, à des manœuvres d'infanterie et de cavalerie exécutés sous ses yeux.

On expérimenta en sa présence les armes les plus nouvelles, les engins les plus perfectionnés.

Le czar Bulgare s'intéressa très vivement à cette manifestation de notre puissance militaire et témoigna son enthousiasme à M. le Président de la République.

La dernière visite fut pour le champ d'aviation.

Quelques dirigeables et aéroplanes évoluèrent devant lui, et le jeune Souverain félicita chaleureusement les officiers qui les pilotaient.

A neuf heures du soir, le train présidentiel était de retour à Paris.

Nouvelle Société Navale *de l'Ouest*

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 26 juin et repartira à destination d'Alger, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris *ses entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

Avez-vous soif?
Prenez quelques gouttes d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique,
il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.
SEUL CONCOURS PARIS 1900
GRANDS PRIX | Exposition 1904 | Milan 1906 | Bruxelles 1910
EXIGER du RICQLÈS

Saison Printemps-Été 1910

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS

P. ROGIALLI, Tailleur

BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA

GRAND CHOIX D'ÉTOFFES
Françaises et Anglaises
Dernière nouveauté
Draps pure laine garantis ;

VESTONS DEVANTS INCASSABLES
Coupe impeccable — Façon très soignée

GRAND ASSORTIMENT
DE PANTALONS ET GILETS FANTAISIE

Prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs. Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

Tuilerie et Briquetterie

MÉCANIQUES

USINES À FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à plancher pour fers à **I**

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de **Carreaux en ciment comprimé**, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX « GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planchers, Mâtiers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES FINS et Aciers de toutes catégories.

Sapc. Planh. Tuyaux, Soufflières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins et vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

GLACES
Nelusk et Fraise

VIZZAVONA

Cd HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits

Nouvelle installation moderne

Garage d'automobiles

Omnibus à la gare de Vizzavona

V. BUDTZ.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Médaille de Paris, Bruxelles, Genève, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans [illegible] Vichy Lardy et Lardenoit.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
BASTIA
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch

DEMANDEZ
Une Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche
La première marque du Monde

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Maux de Dents
guéris radicalement
par Boulettes Dentaires
de A. POURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Pedevani à l'Ile-Rousse, Stagnola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Demandez dans tous les Cafés CEDRATINE de la Maison [illegible] et Cie liqueur très [illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous nous rendrez ensuite compte de la rapidité de vos informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux à Bouleward de Cardo, 1.

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Eau capillaire du Dermologiste F. OLIVE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication d'intérêt général contenant des renseignements variés sur le commerce, l'industrie, l'agriculture, etc.
Des RENSEIGNEMENTS DES COMMUNES indiquant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Une LISTE ALPHABÉTIQUE dans laquelle on trouve la désignation de toutes les communes avec l'indication de leur département et de leur canton.
Des NOTIONS GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un TABLEAU DES FOIRES avec la date de chacune d'elles.
Une brève description des curiosités de chaque commune, renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, parfaitement à chaque édition entièrement revisé, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à la Corse.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT
et chez l'éditeur : M. A. OLIVESI, 48, Rue St-Laurent, Paris.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Essai d'un Abonnement : 6 fr. 50

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. R. MATTEI
à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 175 — LUNDI 27 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Décès, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, un an de 12 numéros
AUTRE DÉPART.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Gallican.
Fête de Demain : Saint Léon II, pape.

26 JUIN

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

De Berlin à New-York

Il paraît que cela ne va pas mieux. Toutes les gazettes de l'Allemagne sont dans la tristesse. Pensez donc ! ce pauvre Guillaume II a très mal au genou.

D'abord, c'avait été un furoncle à la main, ma chère ! On y a mis un cataplasme, et aussitôt toute la presse de crier que l'empereur avait subi, — avec succès, heureusement, — une grave opération. Brûlons des cierges !

Maintenant, c'est au genou : peut-être un furoncle, peut-être un épanchement, peut-être la goutte, peut-être rien du tout. On n'est pas encore fixé, mais tout le monde en parle : on s'inquiète, on s'impatiente, on s'arrache les feuilles où sont publiés les bulletins de santé de Sa Majesté.

Rassurez-vous, cela ne sera rien. C'est un truc de publicité comme les fausses nouvelles qu'on lance de temps en temps pour faire baisser les actions. Dans quelques jours on publiera que l'empereur va aussi bien que possible, et la Chancellerie recevra des milliers de lettres de félicitations. Guillaume II aura remporté une victoire de plus.

Mais hélas, il ne sera pas guéri ! La maladie dont il souffre, en effet, n'est ni la furonculose, ni la goutte, c'est la maladie du bluff et de la réclame. De ces affections-là, comme chacun sait, on n'en réchappe pas.

D'ailleurs, l'empereur allemand n'en est pas le seul affligé. Combien, chez nous, en sont atteints ?

Il paraît que la même maladie sévit aussi en d'autres parties du monde. Voyez, par exemple, ce qui vient de se passer en Amérique. Les cablogrammes des Etats-Unis nous apportent la nouvelle émouvante d'un terrible cyclone qui s'est élevé sur la région de New-York à Washington.

Un vent d'une violence extrême, a enlevé les arbres, déraciné les maisons ! A cent kilomètres à la ronde, la tourmente faisait rage : les troupeaux de bœufs paisibles qui ruminaient dans la jungle s'enfuirent, épouvantés...

Quelle était bien la cause d'un pareil déchaînement ? Le demandez-vous ? C'était simplement le célèbre président Roosevelt qui revenait d'un triomphal voyage dans le vieux-monde, après s'être couvert de gloire en chassant le lion des forêts vierges du centre de l'Afrique.

Aussi, dès que le héros repose le pied sur le sol de la Libre Amérique, des millions de poitrines yankees pousseront de tels hurrahs que, dans le lointain, ont pu croire au sourd grondement du tonnerre. Et la foule applaudissait si frénétiquement que le seul vent produit en claquant des mains souleva une tempête à décorner les bœufs, pas moins !

Cela ne se passait ni à Marseille, ni à Toulouse, comme vous pourriez le croire, ni même à Bordeaux, mais à New-York.

Quels types, ces Américains, tout de même !

A. Capello.

La Philanthropique Corse
DE MARSEILLE

Nos compatriotes de l'Ile semblent rester indifférents à l'œuvre admirable menée par MM. Ambroggi, Marsilly et Castellani, avec un inlassable dévouement.

Si l'on savait le nombre de Corses tombés dans la misère à la suite des incidents de la vie courante et qui ont trouvé une aide relative dans la Société Philanthropique Corse, on s'en intéresserait davantage.

Il faut remarquer qu'il y a près de 50.000 Corses à Marseille, et que les voisins ne s'occupent pas des malheurs d'autrui ; par conséquent, la nécessité de sauver d'un désastre irréparable, les plus déshérités qu'éprouvaient la douleur de perdre le soutien de famille, s'imposait à tout homme de cœur.

Pour une œuvre de cette envergure, il fallait beaucoup d'argent et plus encore de dévouement.

Combien a-t-on rapatrié de veuves et d'orphelins ? Combien a-t-on soulagé de misères depuis six ans ? Je n'ose dire le chiffre, mais si l'on voulait consulter les registres que mes amis Marsilly et Ambroggi tiennent à la disposition des bienfaiteurs, le cœur des indifférents se serrerait.

Beaucoup de veuves et d'orphelins ont pu rejoindre leurs familles grâce à la sollicitude de la Philanthropique Corse ; aucun journal n'a mentionné et ne mentionnera ces actes de solidarité, parce qu'il faut que la plus stricte discrétion soit observée de toutes parts pour sauvegarder la dignité de chacun.

Les hommes de cœur qui dirigent cette Société reconnaissent volontiers que le *Petit Bastiais* et la *Jeune Corse* ne leur ont jamais refusé la moindre insertion, et sont heureux de constater que leurs efforts ont été mis en évidence par ces organes insulaires ; mais ils seraient plus heureux encore si certaines personnalités de l'Ile voulaient bien contribuer à alimenter, dans une certaine mesure, le budget devenu insuffisant pour satisfaire les demandes devenues chaque jour plus nombreuses et plus pressantes.

Qui est-ce qui n'a pas un parent ou un ami à Marseille qui ne soit sujet à tomber dans le malheur ; il est probable que tous les Corses ont intérêt à ce que cette Société soit prospère ; eh bien ! faisons chacun notre devoir et la solidarité corse ne sera pas un vain mot.

SCIPIONI.

Causerie Agricole
Les Haricots

Au point de vue de l'alimentation, le haricot est l'une des plantes les plus importantes. Ce sont les grains que l'on utilise dans les variétés à écosser ou à *parchemin*, et le fruit entier dans les variétés dites *mange-tout*.

D'une végétation rapide, demandant plus de chaleur que d'humidité, le haricot s'intercale facilement comme culture d'été entre une récolte enlevée de bonne heure au printemps, comme des pommes de terre hâtives, des épinards ou du trèfle incarnat, et une céréale d'automne à laquelle il laisse la place dès la fin de septembre.

On le sème lorsque les gelées ne sont plus à redouter : en avril en terrain chaud et bien abrité, en mai partout ailleurs.

Le semis est le plus avantageusement pratiqué en rayons éloignés de 35 à 40 centimètres et profonds de 5 centimètres. On place les haricots à raison de quatre à cinq graines par touffes, dans la même ligne, espacées de 20 à 25 centimètres, et l'on tasse légèrement chaque touffe d'un coup de pied, puis on referme les sillons.

Lorsque les plants ont poussé quelques feuilles, on pratique un binage. Plus tard, on sarcle et on arrose.

Certains cultivateurs buttent les jeunes plants et s'en trouvent très bien, à raison de la fraîcheur qui est ainsi entretenue aux pieds.

Le sol doit n'être fumé que de l'année précédente, car sur une fumure récente les haricots pousseraient en herbe au détriment des cosses.

Les haricots aiment sembler à l'engrais chimique ; l'on peut répandre à l'hectare 400 kilos de superphosphate de chaux, 200 kilos de sulfate de potasse et 60 kilos de nitrate de soude.

En revanche, le plâtre produit un effet plutôt fâcheux, car il passe pour déterminer le durcissement des grains à la cuisson.

Quand les tiges des haricots à rames ont atteint une hauteur de 20 ou 35 centimètres, il faut leur fournir des tuteurs où ils pourront s'accrocher. Les haricots nains n'ont pas besoin de rames.

Dès que les gousses des haricots mangetout ont atteint une grosseur suffisante, il faut les cueillir aussitôt : le haricot ne tarde pas, en effet, à devenir filandreux et dur.

On peut récolter les haricots verts tous les deux ou trois jours, selon la température ; si l'on veut en avoir pendant toute la belle saison, il est bon d'en semer plusieurs planches à quinze jours d'intervalle, jusqu'au mois de juin.

Les variétés les meilleures des haricots à rames et à écosser sont :

Le haricot de *Soissons*, qui se mange surtout à l'état sec.

Le haricot de *Liancourt*, rustique et productif.

Le haricot *riz*, dont le grain est très petit, mais de bonne qualité.

Le haricot *sabre*, à rames, tardif, mais très productif ; sa tige peut atteindre trois mètres de haut ; le grain contenu dans la cosse est blanc et de première qualité.

Le haricot *Prédome*, l'un des meilleurs, soit vert, soit sec.

Le haricot *Princesse*, rustique, assez hâtif.

Le haricot d'*Alger* ou haricot *beurre*, à *grain noir*, mange-tout, très *productif*.

Le haricot *blanc géant*, vigoureux et productif.

Parmi les haricots nains, on doit citer :

Le haricot nain *hâtif de Hollande*, cultivé habituellement sur couche.

Les haricots de *Flageolet*, excellent et précoce.

Le haricot *noir de Belgique*, qu'on soumet à la culture forcée pour le manger vert.

Le haricot de *Bagnolet* et le *Saint-Esprit*, dont le grain est taché de noir au pédoncule. Moins bon.

Pour les haricots nains, sans parchemin : le haricot *jaune du Canada* et le haricot *jaune de la Chine* sont très recommandables.

Le haricot d'*Alger*, sans noir, est également précoce et précoce.

La culture du haricot a l'avantage de ne pas épuiser. Le haricot se nourrissant surtout par son feuillage, laisse le sol en excellent état de fertilité pour les récoltes suivantes.

GEORGES BONNEFOY.

A ROGNES

Les localités atteintes l'année dernière par la terrible catastrophe provoquée par le tremblement de terre du 11 juin 0.4 rendu chacune à leurs morts le culte qui leur était dû.

A Rognes, où le nombre des victimes fut le plus grand, le touriste peut toujours y voir les ruines du village supérieur.

C'est là que la cérémonie a été l'une des plus touchantes. Dès le matin du jour anniversaire, nombreux étaient les visiteurs accourus pour assister et prendre part au cortège imposant qui s'était formé à la fin de l'office religieux.

42. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XIII

DÉSORMAIS TRAITABLE

— Pas le moindre, Monsieur, pas la moindre. L'affaire est peut-être plus mystérieuse encore que celle de la femme de chambre. Si mystérieuse même, que je ne demanderai pas à m'en charger, tant j'aurais peur de faire baisser mon prestige, malgré mon expérience. Un meurtrier n'est évidemment comme une femme ; il n'a jamais ni sang-froid, ni audace, et ce pipe. Ah ! c'est un homme qui doit avoir des nerfs !

— Je le pense, dit le correspondant de guerre, songeur.

— Oui, poursuivit Ségonnot, et le Parquet va se mouvoir dans une jolie obscurité. Savez-vous ce qu'il a à se mettre sous la dent, pour le moment ?

— Non...

— Un simple rapprochement entre la crime d'hier soir et l'assassinat de la femme de chambre. Et encore ce rapprochement est-il de moi. Sans moi, les bases de M. le procureur seraient joliment maigres. Je lui ai fait remarquer ceci : « Une femme meurt de mort violente, et c'est la sœur de Jérôme Richelieu ; un scaphandrier meurt de mort violente, deux jours plus tard, et c'est le frère de la première victime. Il y a donc toutes sortes de chances pour que les deux crimes aient le même auteur, et pour que cet auteur soit un ennemi de la famille Richelieu. Chercher l'ennemi. »

Lavardac commençait à s'amuser beaucoup.

— Puissamment raisonné, dit-il. Et par qui le crime a-t-il été découvert ?

— Par la fille de la victime, Mlle Marthe Richelieu. Elle avait cru entendre le bruit de laquel de la porte du jardin et s'attendait à voir rentrer son père, qui était allé faire un tour sur la jetée avec son beau-frère, Marius Pipeyrons.

Lavardac dressa l'oreille.

— Ne voyant rien venir, poursuivit l'agent de la Sûreté, la jeune fille sortit au bout d'un instant, pour savoir si elle apercevrait son père sur le quai. C'est alors qu'elle trouva son corps étendu au milieu d'une mare de sang, dans l'allée qui fait communiquer la grille extérieure et la maison.

— Oui... dit le correspondant de guerre, pensif. Et la police, continua-t-elle être informée ?

— C'est moi qu'on a informé le premier, s'écria Ségonnot en se rengorgeant. Et c'est Marius Pipeyrons qui l'a fait, ce pauvre garçon que j'ai arrêté une fois et que j'ai dû relâcher ensuite. Il ne m'en garde pas rancune.

— C'est lui qui vous a averti ?

— Oui. Voilà ce qui s'est passé. La sœur de Marius Pipeyrons, qui est aveugle, a failli se faire écraser par un train, l'après-midi. Elle s'est tirée d'affaire, je ne sais pas trop comment, mais la secousse nerveuse qu'elle avait reçue l'a rendue malade, et son frère est allé prendre de ses nouvelles deux fois, à neuf heures et à dix heures du soir. La première fois, tout allait normalement dans la maison. Quelques heures après, Pipeyrons, qui passe son congé en plein drame décidément, apprenait l'assassinat de Richelieu. Et il accourait vers moi, tout bouleversé. Avouez qu'on la serait à moins.

— Sans doute, dit Lavardac. Et, ajouta-t-il d'un ton de soi-disant, vous n'avez pas songé à le soupçonner, lui ?

— Qui, Marius Pipeyrons ?

— Oui, Marius Pipeyrons !

— Ah ! par exemple ! s'écria Ségonnot en éclatant de rire, celle-là est bien bonne ! Il m'a dit la même chose, presque en propres termes !

— Comment ?

— Oui... Quand il m'a eu raconté son affaire, m'a ajouté : « Et maintenant, si le cœur vous en dit, vous pouvez m'arrêter ou mourez et me conduire au poste. »

— Et vous ne l'avez pas fait ? demanda Lavardac.

— Ah ! non ! Pas deux fois ! Pas deux erreurs de suite ! Je tiens à ma réputation. On ne prend pas deux jours de suite le renard au même piège. Et ce garçon-là n'est pas plus capable d'un crime, quand on le connaît un peu, que vous ou moi, par exemple.

— Merci, dit le journaliste.

— Et si j'avais eu un soupçon, en façon de raconter l'histoire me l'aurait enlevé. Il était ému, certes, mais qui ne le serait pas en voyant assassiner coup sur coup sa femme et le frère de sa femme. Et cependant il a fait en vrai mot, clair, et qui témoignait d'une grande lucidité d'esprit. Ah ! c'est une tête forte !

— Oui... dit encore Lavardac, de son air étrange.

Ségonnot se rappela qu'il avait à voir Mme de Noirétable. Il prit congé. Le correspondant de guerre se dénit :

— Sa sœur dans l'après-midi ; son beau-frère le soir. Qu'est-ce que c'est que cet individu-là ? Un maniaque du crime ou l'instrument de quelque diabolique invention ? Il faudra que je m'en mêle, cependant.

Tout à coup, son visage s'éclaira. Lavardac venait d'apercevoir au bout du hall Suzanne, en amazone, et venait droit vers lui. Il voulut parler ; elle l'en empêcha.

— Taisez-vous, lui dit-elle ; j'ai été obligée de faire ce que j'ai fait. Ma mère m'a interdit les tête-à-tête avec vous, sous peine de m'envoyer chez ma tante de Tourraine. Et j'aimerais mieux aller en Purgatoire. J'ai promis d'obéir, et j'obéirai. Taisez-vous. Je n'aurai plus de tête-à-tête avec vous. Pourquoi n'êtes-vous pas en costume de cheval, puisque nous savez que je sors à cette heure-ci ?

— Mais... balbutia Lavardac, légèrement déconcerté.

— Vous êtes incorrigible. Allez vous habiller, faites seller votre cheval, et au galop sur la route qui mène au village.

Et comme Lavardac la regardait, un peu ahuri :

— Ne craignez rien, je ne désobéirai pas à maman ; nous ne serons pas en tête-à-tête, j'emmène un domestique !

Ils s'enfuirent, chacun de son côté, et riant aux éclats.

CHAPITRE XIV

Mme DE NOIRÉTABLE EN VISITE

André de Mauvois quitta la barque qui l'avait amené, sauta sur l'échelle et mit le pied, bientôt, sur le pont de l' « Elle », à présent à flot, comme nous l'avons vu. Il jeta autour de lui un long regard, et ce fut presque un regard de satisfaction. Il ne restait pas grand chose, en effet, de la sinistre propreté, de la coquetterie d'attiquage adoptée par tous ceux qui visitaient le yacht, pour la longue expédition.

En tête du cortège marchaient les élèves des écoles publiques conduits par Mlle Durand et M. Magnavacca ; venaient ensuite les élèves des écoles libres suivis par nos toute âme et recueillie.

Dans l'assistance on remarquait la présence de M. Bonnaud, maire, assisté de son conseil municipal, le président du Comité de secours, M. Poutet ; MM. Granco et Arnaud, deux des principaux sauveteurs de la catastrophe, les docteurs Madon et Pons, qui les premiers prodiguèrent leurs soins aux victimes, sans oublier la délégation des Dames de la Croix-Rouge ainsi que M. Armand Gerbe, envoyé spécial du *Petit Marseillais*.

Remarqués en outre MM. Aglot, directeur de l'agence de ce nom à Marseille, Guitton, à Ajaccio, et Michel, président du Bureau de Bienfaisance.

Le cortège ainsi formé traversa le village en deuil. Au cimetière des couronnes furent déposées sur la tombe commune des victimes au nom du Conseil municipal et du Comité de Secours. Remarquées entre autres celles envoyées par le *Petit Marseillais*, le *Petit Provençal* et la Croix-Rouge.

Avant que la cérémonie prenne fin, M. Fraisse, secrétaire de mairie, au nom du conseil municipal et de la population de Ragnes, en un discours émouvant retraça les phases de cette nuit terrible et signala le dévouement et le courage des sauveteurs. Moments pénibles pour les assistants.

Puis ce fut le tour de M. Magnavacca, instituteurde la localité, qui gagné par l'émotion prononça un discours remarquable.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la demande d'annulation de l'élection de M. Monpriofit dans la 1re circonscription d'Ajaccio.

Nombre de votants . .	397
Majorité absolue . . .	199
Pour l'adoption . . .	259
Contre	138

L'annulation a été prononcée.

Ont voté pour l'annulation, MM. Landry et Pierangeli.

Contre, M. Puglieni-Conti.

N'ont pas pris part au vote, MM. Adriani et Balesi.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GHISONI. — Le Ministre des Postes a enquêté, à partir du 1er juillet 1910, des frais de la distribution des télégrammes, des messages téléphonés et des avis d'appel [illegible] la commune de Ghisoni.

PIETRICAGGIO — Lundi, 20 courant, ont eu lieu les obsèques de Mme Bereni, décédée à l'âge de 75 ans. La levée du corps a été faite à 11 heures du matin, la population tout entière de Pietricaggio y assistait, grossie de nombreuses personnes venues des communes environnantes des cantons de Moita et de Cervione.

Le deuil était conduit par ses deux fils, MM. Joseph et Pierre-Paul Bereni, et son neveu, M. Antoine Costa.

Le discours suivant a été prononcé par M. Mattei, ami de la famille,

Mesdames, Messieurs,

Il y a dix jours, j'adressais à l'ami le plus intime de ma jeunesse mes vœux de bonheur et de prospérité à l'occasion de son mariage. Aujourd'hui, alors que les derniers échos de cette fête de l'hyménée se sont à peine éteints, un bien triste devoir m'incombe : celui de venir saluer la dépouille mortelle de celle qui n'a pu même aller assister aux noces de son fils bien-aimé.

Mme Bereni nous quitte brusquement, emportée par une terrible maladie contre laquelle sont demeurés vains les soins éclairés de praticiens habiles. La mort a été impitoyable ; sourde aux supplications de son cher époux et de ses chers enfants, elle a fauché cette existence si bien remplie.

Mme Bereni appartenait à une des plus notables familles de la Balagne, portant un nom aimé et estimé de tous ; elle mérite les témoignages de douloureuse sympathie donnés à sa mémoire par notre population. C'était une femme de bien dans toute l'acception du mot et les nombreuses qualités dont elle était douée, lui attiraient tous les cœurs.

Nous garderons longtemps, à Pietricaggio, le souvenir de cette excellente femme qui par la douceur de son caractère, la bienveillance de son accueil, son inépuisable générosité et son exquise façon de venir en aide aux malheureux, s'imposait au respect et à l'affection de tous. Aussi, laisse-t-elle après elle d'unanimes regrets. La foule émue et recueillie qui se presse autour de son cercueil dit combien est grande la perte que nous faisons...

Je ne parlerai pas de consolation à son neveu, à son époux, à ses chers enfants dont la douleur fait peine à voir.

Je ne parlerai pas de consolation à la jeune Mme Bereni que je vois abîmée dans la douleur et qui a trouvé pour bâtir à son arrivée, dans la maison de son époux, la tristesse et le deuil. Puisse ce flot de sympathie qui vient vers eux atténuer dans une large part leur immense douleur.

Adieu, Mme Bereni. Dormez en paix, votre dernier sommeil.

BARTHÉLEMY M.

PERI. — Par décret du 15 mai, sont attribués à la commune de Peri, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Peri et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, pour la commune, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Sont exceptés de la présente attribution les biens ci-après désignés, qui ont fait retour à l'Etat : diverses terres dites Uscatella.

École Pratique d'Agriculture de la Corse

Cet établissement, créé en 1904, est établi à 5 km. d'Ajaccio, sur le domaine de Castelluccio, d'une superficie de 250 hectares, situation splendide, à 100 m. d'altitude, dominant le golfe d'Ajaccio.

L'Ecole d'Agriculture a pour objet de former des chefs de culture et de donner une bonne éducation professionnelle aux fils de cultivateurs, propriétaires et fermiers et en général aux jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole.

La durée des études est de deux ans. L'enseignement est à la fois théorique et pratique. L'enseignement théorique est donné par trois professeurs, un instituteur chargé de cours et un vétérinaire chargé du cours d'extérieur et d'hygiène des animaux domestiques.

L'enseignement pratique comporte tous les travaux de l'exploitation agricole, viticole, horticole et des industries annexes, auxquels les élèves prennent part manuellement sous la direction de deux chefs de pratiques agricole et horticole et le contrôle du Directeur.

Conformément à l'emploi du temps arrêté par le Ministre, une division est occupée aux travaux agricoles pendant que l'autre est à l'étude et aux leçons. De la sorte il n'y a ni satiété pour l'esprit, ni lassitude pour le corps.

A ce régime, les apprentis acquisent des augmentation de poids qu'on n'enregistre dans aucun établissement d'enseignement secondaire. D'autre part l'excellence des études théoriques est établie par les nombreuses admissions d'élèves de l'école d'Ajaccio aux Ecoles Nationales d'Agriculture, à l'Ecole Coloniale d'Agriculture à l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles et à l'Ecole Supérieure d'Agriculture Coloniale de Nogent.

Le Concours d'admission pour 1910 aura lieu dans la première quinzaine de juillet prochain. L'examen porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire, savoir : Langue Française (orthographe et style), Arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement ; Histoire et Géographie de la France.

Dix bourses de l'Etat et du Département seront attribuées à la suite de ce concours.

Deux médailles d'argent et de bronze sont décernées à *MM. les instituteurs* qui ont présenté les élèves classés respectivement premier et second au concours d'admission.

Les parents des candidats doivent adresser au Directeur de l'école avant le 1er juillet, une demande sur papier libre accompagnée des pièces ci-dessous : 1° bulletin de naissance du candidat, 2° certificat de vaccine récent, 3° certificat de bonne conduite, 4° copie des diplômes ou certificat d'études dont le candidat peut être pourvu ; 5° extrait du rôle des contributions, 6° tableau récapitulatif faisant connaître les ressources et les charges de famille des parents. Les candidats au titre d'élève payant sont dispensés d'examen s'ils possèdent le certificat d'études. Ils ne sont tenus de fournir que les 3 premières pièces énumérées ci-dessus.

Les candidats doivent avoir 14 ans au moins et 19 ans au plus.

PRÉFECTURE DE LA CORSE

ÉLECTION D'UN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT DANS LE CANTON de *Bastia-Terravecchia*

Ajaccio, le 20 juin 1910.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous forme de placard, un décret du 13 juin 19 0, portant convocation des électeurs du canton de Bastia-Terravecchia pour le dimanche 3 juillet 910, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement.

Je vous prie de donner à ce décret la publicité voulue, et d'en assurer, en ce qui vous concerne, la ponctuelle exécution.

Vous recevrez, en temps utile, les cartes d'électeur et tous les imprimés nécessaires à la tenue des opérations électorales, savoir :

1° Le procès-verbal qui sera dressé, en double minute, dont l'une restera déposée au secrétariat de la mairie.

2° Le tableau de rectification à publier cinq jours avant l'élection, c'est-à dire avant le 28 juin 1910.

3° La liste des votants avec les intercalaires nécessaires ;

4° Les feuilles de dépouillement.

Cette élection aura lieu sur les listes électorales closes le 31 mars 1910.

Le scrutin sera ouvert à 7 heures du matin et clos le même jour à 6 heures.

Le dépouillement aura lieu immédiatement.

Si un deuxième tour était nécessaire, il y serait procédé le dimanche suivant 10 juillet 19 0.

Vous voudrez bien vous reporter d'ailleurs et vous conformer rigoureusement aux instructions très complètes insérées dans le bulletin n° 6 du *Recueil des Actes Administratifs* de 1889, pages 145 et suivantes, et du 13 juillet 1904 n° 8, pages 87 et suivantes.

Le Préfet de la Corse.
Edmond FABRE

DÉCRET

Le Président de la République française.

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur et des Cultes,

Vu la loi du 22 juin 1883 ;

Vu les articles 5 et 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Vu l'article 3 de la loi du 30 juillet 1875 ;

Vu la loi du 4 février 1909 ;

Attendu la démission de M. Vasery Pierre, membre du Conseil d'arrondissement de Bastia (Corse) pour le canton de Bastia-Terravecchia.

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Bastia-Terravecchia (Corse) sont convoqués pour le dimanche 3 juillet 1910 à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement.

Art. 2. — Les Maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars 1910, publieront cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3 — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juin 1910.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 juin 1910.

Le manque d'affaires fait que les meilleures dispositions signalées hier ne se sont pas maintenues aujourd'hui. La Rente Française se retrouve à 98 05. Les Fonds Etrangers varient peu. Parmi les Sociétés de Crédit toujours très recherchées, le Crédit Foncier s'avance à 825, le Crédit Lyonnais à 1.407, le Comptoir National d'Escompte à 842 et la Société Générale à 732.

En tenant compte de l'acompte de 10 fr payable en juillet, le prix des actions de la Banque Espagnole de l'Ile de Cuba ressort à 492.50, soit en se basant sur la moyenne des dividendes des derniers exercices, au rendement de 6 0/0 environ.

Le Suez revient à 5.425. Valeurs de traction diversement traitées. Les charbonnages russes sont hésitants. A 1.690, le Rio reperd le terrain péniblement conquis la veille.

En Banque, la Jagerstontein se consolide à 817.

Dans le groupe minier, la Batopilas monte à 53 frs. L'action privilégiée Mines d'Or d'Auvergne accentue son avance à 208. Les Mines de Somone sont fermes à 144 : un jugement civil des Mines déclare dans une rapport « qu'avec une production intensive et un traitement bien au point, on peut obtenir, au cours de 30 o/o, pour l'antimoine, un bénéfice de 18 frs par tonne. »

Au prix de 465 frs, les obligations de 500 frs de la Mexican Union Ry représentant un placement à 6 1/2 0/0 non compris la prime de remboursement. Les souscriptions doivent être adressées à la Banque de Rome, à Paris, ou chez les Banquiers et agents de change à Paris et en province.

Nos chemins de fer sont calmes.

Ennemie de la Femme :
L'Anémie.

Ennemies de l'Anémie :
Les Pilules Pink.

Pourquoi souffrir ! Pourquoi voir chaque jour l'anémie vous détruire, alors que vous pouvez parfaitement non seulement enrayer cette destruction lente, mais sûre, mais encore réparer tous les ravages qu'elle a causés ? « Nous avons tout essayé et le mal persiste, » disent de nombreuses désabusées. Nous leur répondons : « Si vous n'avez pas essayé les Pilules Pink, vous ne pouvez pas dire que votre guérison est impossible. » C'est pour vous prouver que, pauvres malades, vous pouvez être guéris que nous mettons chaque jour sous vos yeux des exemples de guérison. Nous ne vous disons pas simplement : « Les Pilules Pink peuvent vous guérir. » Non, nous laissons les personnes guéries vous parler elles-mêmes.



Aujourd'hui ce sera Mlle Marguerite Fleury, chez M. Picquot, instituteur à Greville, par Beaumont-Hague (Manche), qui vous parlera des Pilules Pink. Voici ce qu'elle en dit :

« Je suis très heureuse de pouvoir vous écrire que les Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien et qu'elles ont bien répondu à mon attente. Depuis plus de six mois j'étais malade et malgré tous les soins, ma santé devenait tous les jours plus mauvaise. Je n'avais plus de forces, j'étais pâle, et mes lèvres, mes joues n'avaient plus de couleurs. J'avais complètement perdu l'appétit et j'étais très sujette aux vertiges et aux battements de cœur. Quand il me fallait marcher un peu vite, quand il me fallait monter un escalier, j'étais immédiatement à bout de souffle. Ajoutez à cela les vertiges, les bourdonnements d'oreilles, les obscurcissements de la vue, les migraines constantes et vous aurez immédiatement une idée de ce qu'était ma vie. Vos Pilules Pink ont eu bien facilement raison de tous ces maux et tout le monde ici me questionne pour savoir comment j'ai pu être rétablie en si peu de temps. »

Femmes, rappelez vous que votre plus grande ennemie, l'anémie, n'a pas de plus grande ennemie que les Pilules Pink qui sont vos amies.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Brevet élémentaire

Les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles commenceront ce matin, à 7 heures, au lycée.

Les aspirantes trouveront à la librairie du *Petit Bastiais* toutes les fournitures nécessaires.

Ecole navale

MM. Ceccaldi Paul-Dominique-François et Colonna de Giovellina Charles-Lucien-Nicolas ont été autorisés à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole navale en 1910

Institut agronomique

MM. Capilli, Costantini et Pardini ont été déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'admission à l'Institut national agronomique.

A Saint-Jean

La fête patronale de la basse-ville a attiré toute la journée de nombreux fidèles à l'église paroissiale. On s'était donné beaucoup de peine pour la décoration du maître-autel, et on a parfaitement réussi. Lorsque tous les cierges étaient allumés l'effet était splendide. Seulement il est regrettable de constater que pour la fête du titulaire de la paroisse on se borne à orner le maître-autel et à laisser toutes les autres parties de l'église dans l'état ordinaire.

C'est M. l'abbé Mariotti, premier vicaire de Sainte-Marie, qui a officié à la grand'messe, autourd d'un nombreux clergé. Après vêpres, M. l'abbé Giudicelli, l'un des vicaires de la paroisse, a fait le panégyrique de Saint-Jean-Baptiste.

Il s'est acquitté de cette tâche avec un rare bonheur. Il a même su être court en n'omettant rien de ce qui devait être dit pour glorifier le Précurseur. Sa diction claire, agréable, sympathique a fait que la nombreuse assistance n'a pas perdu un seul mot tombé de la chaire, et qu'ainsi il a été écouté avec l'attention la plus recueillie et la plus soutenue.

Malgré les difficultés très heureusement surmontées d'un pareil panégyrique les fidèles de Saint-Jean n'ont été nullement surpris du succès de l'orateur sacré. Depuis longtemps ils ont eu l'occasion d'apprécier ce jeune et digne prêtre qui allie à une grande science, à un beau talent oratoire, les rares qualités du véritable homme de Dieu, auquel les plus exigeants ne sauraient reprocher qu'un peu trop de modestie.

M. l'abbé Giudicelli a très largement prouvé à ses auditeurs que pour toute mission un peu délicate et difficile, on n'avait pas besoin de recourir à d'autres éléments que ceux qu'a le bonheur de posséder notre paroisse.

Les Annales

Le grand sculpteur Rodin analysé et jugé par Anatole France, Rodin expliquant la beauté de nos vieilles cathédrales, c'est un double régal que vous trouverez dans les *Annales* de cette semaine. Vous y lirez aussi d'admirables conseils donnés aux petits enfants par Jean Richepin, des impressions de voyage de P. Loti à Berlin et toute l'actualité de la semaine dans les chroniques d'Emile Faguet, Yvonne Sarcey, le Bonhomme Chrysale, Sergines, etc.

En vente partout : 25 centimes.

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux

Joseph LUCCHETTI

livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant
(Voir l'annonce à la 4e page)

Perdu

Une mule noire, taille, 1 m. 43, 7 ans, (est partie de Regino le 13 juin).

Envoyer tous les renseignements à M. Vincliguerra, maire de Vallecalle, contre récompense.

Accouchements

MADAME PANOETTI, née Crodiani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

A louer

Un appartement au 1er étage, avenue Carnot, 4.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00353

Nouvelles Maritimes

La Première Escadre

Toulon, 26 juin.

La première escadre, sous les ordres de M. le vice-amiral de Faucade Jonquières, appareillera demain matin à 9 heures, pour les Salins d'Hyères.

Cette force navale exécutera jusqu'au 30 juin des tirs préparatoires.

BORDEAUX

DÉPART DE M. MERLIN

Bordeaux, 26 juin.

M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique équatoriale, s'est embarqué aujourd'hui, à Bordeaux, à destination de Matadi, Congo belge, d'où il gagnera Libreville.

Avant son départ de Paris, M. Merlin a eu un long entretien avec les ministres des Colonies et des Affaires étrangères.

LYON

Conférence Jules Guesde

Lyon, 26 juin.

M. Jules Guesde, député socialiste unifié de la septième circonscription de Lille, qui avait annoncé une conférence pour aujourd'hui, n'a pu se rendre à Lyon.

Par une lettre adressée au comité socialiste unifié, le député du Nord a exposé les motifs qui l'empêchaient aujourd'hui de prendre contact avec les camarades unifiés et a demandé le renvoi de sa conférence à une date ultérieure.

M. Jules Guesde se rendra à Lyon le premier ou le second samedi du mois d'août.

EN ITALIE

Suicide d'une Jeune femme A VENISE

Venise, 26 juin.

Une jeune femme d'une trentaine d'années, mise avec élégance, se présentait hier soir, au bureau d'un des principaux hôtels de la ville, et demandait une chambre, luxueusement installée.

A peine la femme de chambre, qui l'avait accompagnée, avait-elle refermé la porte, que la jeune femme fermait la serrure à clef.

Une heure plus tard, un garçon en passant devant la porte de cette chambre, crut entendre de légers râles. Il alla prévenir le propriétaire de l'hôtel, qui envoya chercher la police.

D'un coup d'épaule le garçon fit sauter la porte.

Etendue sur le lit qu'elle n'avait pas découvert, la jeune femme était inanimée. Sa main droite étreignait une fiole vide. Un médecin fut aussitôt mandé, mais il ne put que constater le décès.

La jeune femme avait succombé à une intoxication par de l'éther sulfurique.

On ignore encore si l'on se trouve en présence d'un acte de désespoir, ou de l'imprudence d'une éthéromane.

PARIS

Grand Banquet de la Presse *en l'honneur de* M. Henri Brisson

Paris, 26 juin.

M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, vient de faire savoir au président de l'Association des journalistes républicains qu'il accepte de présider le banquet offert à M. Brisson, président de la Chambre, membre fondateur de l'Association.

Ce banquet, donné en l'honneur de la réélection de leur « collègue, » aura lieu mercredi prochain, 29 juin, au restaurant Ledoque aux Champs-Elysées.

AUX ÉTATS-UNIS

DRAME SANGLANT

New-York, 26 juin.

On annonce de Franklort, Kentucky, que trois personnes ont été tuées et cinq blessées, au cours d'une rixe qui a mis aux prises les membres de deux familles.

EN ESPAGNE

La Lutte contre le Cléricalisme

Madrid, 25 juin.

Tous les organes importants commentent diversement l'attitude du ministère vis à-vis du Vatican, au sujet de la lutte contre le cléricalisme.

Une grande partie de la presse espagnole juge favorablement la prudence du cabinet et les bonnes dispositions dont il a fait preuve à l'égard du Saint Siège. Elle engage en outre le président du Conseil à continuer son œuvre démocratique et progressive à laquelle il s'est associé.

LES SOUVERAINS BULGARES à Paris

Au Ministère des Affaires Etrangères

Paris, 26 juin.

A midi et demie, un déjeuner intime a été offert par Leurs Majestés Bulgares.

Parmi les convives se trouvaient M. et Mme Pichon, M. Lepine, le Ministre de Bulgarie, le général Goiran, attaché à la personne du Roi, S. E. le général Paprikoff et le général Markoffet.

A Longchamp

A 2 heures, le Président de la République, qu'accompagne Mme Fallières, qui te l'Elysée en daumont de gala escortée par un escadron de cuirassiers, pour se rendre au Ministère des Affaires étrangères.

Les honneurs sont rendus par un bataillon d'infanterie coloniale avec colonel et drapeau

La reine et Mme Fallières montent dans la première daumont, le roi et le Président de la République dans la seconde.

Six autres voitures forment le cortège qui, encadré par les cuirassiers se dirigent au grand trot vers le champ de course de Longchamp.

La sonnerie « aux champs » salue l'arrivée des Souverains qui sont reçus par le président du Conseil, les autres membres du Cabinet et par le Comité des Courses.

Le Grand Prix de Paris est couru aussitôt après l'arrivée de nos Hôtes royaux qui assistent à une seconde course, puis se retirent avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

A six heures du soir, les Souverains Bulgares rentraient au Palais Royal, et quelques minutes après M. le Président de la République et Mme Fallières étaient à l'Elysée.

A l'Elysée

Un dîner intime est offert à huit heures, à l'Elysée, par M. le Président de la République à nos Hôtes royaux qui se rendront à neuf heures à l'Opéra pour le grand gala donné en leur honneur.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*)

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k. fr	18.75
»	2 »	»	500 k. »	32.75
»	4 »	»	1.000 k. »	61. »
»	1 demi-muid	»	600 k. »	33.75
»	2 »	»	1.200 k. »	64.85
»	4 »	»	2.400 k. »	127. »
»	6 »	»	3.600 k. »	189.25
»	8 »	»	4.800 k. »	251.45
»	10 »	»	6.000 k. »	313.65
»	20 »	»	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.

Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)

Tous les actionnaires composant la Société anonyme du Cyrnos-Palace sont priés d'effectuer le versement des deux dernier quarts de leurs actions, avant fin juin courant.

Ce versement sera reçu aux guichets des maisons où leurs actions avaient été souscrites, contre quittance provisoire

Les titres définitifs seront délivrés ultérieurement.

Les souscripteurs nouveaux auront à partir de ce jour à verser l'intégralité des actions qu'ils voudront souscrire.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DE TOUTES SORTES
Ch. CLÉMENT et Cie
Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison BENAZE, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés
à des prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

MESDAMES

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de Granajola
VILLA MANFREDI
Ouvert jusqu'au 1er octobre

Cet hôtel, entièrement remis à neuf, est confortablement aménagé

Des conditions spéciales sont faites aux familles.

Cet hôtel se recommande en outre par son excellente cuisine.

S'adresser pour renseignements à M. Adolphe Tellier, à Granajola (Orezza).

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties)

VERMICELLES — MACARONI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
BASTIA
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch

DEMANDEZ
Une *Oxygénée Cusenier*
Verte ou Blanche
La première marque du Monde

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale



Maux de Dents
guéris radicalement
par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Susini à Ajaccio, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Demander dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L. N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez exactement compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyeux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Rêve capillaire du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge aux les têtes les plus chauves et dans leur nudité primitive.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'utiliser pour une visiteurs ou les habitants de la Corse :
Des tableaux, clairs et souvent nouveaux, de tous les HORAIRES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers postaux, etc., desservant l'Ile.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la prospérité et la variété.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de toute pittoresque intérêt.
UN DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est vous rendre une lecture et rendra de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, 63, ELYSÉE, 63, Rue Ste-Lazare, Paris.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX | de la
Des PRODUITS | Campagne
Des PLAISIRS |
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Essai d'un Trimestre : 1 fr. 25

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedraline
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Bastia.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 176 — MARDI 28 JUIN 1910

00354

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	12 m.	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Léon II, pape.
Fête de Demain : Saints Pierre et Paul.

27 JUIN

LES INTERPELLATIONS
CONTINUENT

La Chambre est entrée en fonctions le premier juin ; nous voici tout proches de juillet, et la machine parlementaire continue à tourner à vide. Les premiers jours, on a dit : « Il faut d'abord s'organiser. » Après cela, il a fallu attendre la déclaration ministérielle ; puis on escompta les interpellations sur la politique générale pour mettre un peu de clarté dans les idées. Malheureusement pas plus la déclaration que les interpellations ne se hâtent de dénouer la situation. On comptait d'abord sur quinze interpellations, il y en a eu dix-huit : il y en a maintenant vingt-trois, avec trente ou quarante orateurs d'inscrits. A mesure que l'un d'eux descend de la tribune, deux autres se font inscrire pour y monter. Etait-ce pour aboutir à cela que les électeurs ont nommé 200 députés nouveaux, que M. Briand et tous les chefs de groupe ont rivalisé d'ardeur pour suppléer la Chambre d'adopter une nouvelle et meilleure méthode de travail ?

Une véritable lassitude commence à se manifester dans tous les milieux politiques. Sans doute, il est nécessaire que, dans un débat préalable sur la politique générale, les divers partis exposent leurs lignes de conduite, mais on conçoit qu'un débat aussi utile devienne fastidieux s'il s'éternise.

Nous avons eu d'abord cinq orateurs socialistes unifiés : c'étaient les hors d'œuvre, un peu pimentés, pour mettre en appétit sur le plat de résistance. Une douzaine, au moins, de radicaux leur ont succédé ; avant que nous en soyons à l'extrême-droite, nous en avons pour jusqu'après le 14 juillet ; c'est-à-dire que, à cette date, le Parlement partant en vacances, toute la session aura été gâchée en parlottes ultra-philosophiques, mais complètement dénuées d'intérêt.

Sous prétexte d'interpellations sur la politique générale, on a parlé de tout et sur tout. M. Albert Thomas a vanté les beautés du communisme, M. Brizon a préconisé la suppression du métayage, M. Ferdinand Buisson a exposé tout un plan d'éducation nationale, M. Lauche a soutenu une thèse sur les accidents du travail, M. Aubriot a parlé de la R. P., M. Ajam de l'impôt sur le revenu, M. Adrien Veber de la vénalité des tribunaux. Tout cela aurait été bien mieux placé dans autant de projets de loi spéciaux et consciencieusement étudiés : il n'est pas un Parlement au monde qui pourrait solutionner tant de sujets divers à la fois.

Quant à la politique générale, on n'en a parlé que pour discuter sur des cheveux coupés en quatre. Ce ne sont que des questions de nuances ; mais que cela, dit l'Action : « il n'y a entre la déclaration et les interpellateurs le plus souvent que la différence d'un timbre de voix. » Est-ce donc que le Parlement se serait transformé en un concours du Conservatoire ?

M. Berteaux a reproché au président du Conseil de n'avoir pas réédité, dans sa déclaration, un certain nombre de réformes ayant déjà fait partie du programme du même gouvernement, telles que l'application des lois sur les retraites ouvrières et les retraites des cheminots, la transformation des conseils de guerre, etc. Le reproche n'a aucune valeur ; ou bien alors il faudrait admettre que le ministère qui a amorcé et fait voter les retraites est décidé maintenant à les combattre. C'est absurde.

M. Cruppi, à son tour, formule une autre plainte : « La majorité, dit-il au gouvernement, a des antennes, vous auriez dû les consulter pour formuler votre déclaration ; nous aurions pu ainsi sceller un pacte durable... »

Voilà donc le mot lâché : les « antennes » de la majorité, ce sont les députés influents, les chefs de groupes, et ceux ci sont mécontents d'avoir trouvé devant eux un gouvernement qui prétendait gouverner par lui même et non se soumettre à leurs avis. La « grande » interpellation sur la politique générale tourne à des questions de personnes, à des rancunes individuelles. Voilà où est le mal ; il aurait fallu rompre avec ces habitudes anciennes, et on y retombe dès les premiers jours.

Pour sortir vainqueur de ces cabales, M. Briand aura à faire preuve d'une rare énergie : les grandes réformes du programme actuel : réformes électorale, administrative, judiciaire et sociale, n'aboutiront jamais si les personnes ne s'effacent pas devant les idées et les principes.

M. Deschanel a précisément fait de cette formule le thème de son interpellation, qui lui a valu une véritable ovation de la Chambre :

« Lorsque, s'est-il écrié, tous les ressorts de l'administration, au lieu d'être tendus vers le bien public, sont tournés au triomphe d'un groupe, il arrive toujours un moment où le nombre des mécontents dépasse le nombre des satisfaits.

« Lorsque les places, les faveurs, les secours, au lieu d'aller où ils doivent aller, au mérite et à la pauvreté, servent à payer les services électoraux, un tel arbitraire n'est pas seulement en contradiction, avec les principes républicains, il engendre une corruption qui déprime le peuple et qui fait à son cœur la pire des blessures, celle qui, en France ne se ferme jamais, celle de l'injustice. »

Voilà la vérité. Jamais Chambre n'eut devant elle une tâche plus vaste et plus haute à remplir. Qu'elle cesse cette trop longue consultation préalable et qu'elle fasse enfin œuvre utile. Les uns et les autres se sont maintenant suffisamment consultés sur le choix de la route à suivre : il n'y en a qu'une ; il faut aller droit au but, il faut y aller avec toutes les troupes républicaines. En un mot : *il faut aboutir.*

Henri BRUMONT.

Les Transports Automobiles
en Corse

La Corse attire vivement, depuis quelque temps, l'attention non seulement des milieux gouvernementaux, mais encore — sinon plus — celle du monde du grand tourisme.

On se souvient encore de la mission, composée de personnages importants, envoyés l'an dernier en Corse, par M. Clémenceau, alors président du Conseil, pour y étudier les améliorations à apporter au régime intérieur de l'Ile.

Pour des questions de cette importance, il est plus facile d'indiquer le mal que d'y appliquer le remède et d'en réaliser la guérison.

Nous n'avons pas à examiner ici la conclusion du rapport général fourni par la Commission d'enquête, qui embrasse des points de vue trop complexes, dont la solution touche cependant à beaucoup de branches de l'activité commerciale, maritime et industrielle de l'Ile.

Parmi les questions que la Commission a eu à examiner, les transports intérieurs nous intéressent plus particulièrement.

Les voies ferrées n'ont résolu que partiellement ce problème. Elles comprennent seulement la ligne d'Ajaccio à Calvi, passant par Corte et l'Ile-Rousse ; celle de Ponte-Leccia à Bastia et celle de Casamozza à Ghisonaccia. Ces trois lignes, dont la longueur n'est que de 300 kilomètres, sont à voie unique, de un mètre ; leur construction a coûté beaucoup de temps et d'argent, car le pays de plaine est l'exception dans l'île ravagée par les bouleversements volcaniques, composée de montagnes et de précipices, où le moindre cours d'eau devient torrent à la fonte des neiges, comme aux courtes saisons pluvieuses.

On n'y compte aucune voie navigable. Si la Corse est le cinquième département de France pour la superficie, représentée par 872.182 hectares, il n'est que le soixante-et-unième pour la population, avec un peu moins de 300.000 habitants.

Dans sa plus grande longueur, du Cap Corse aux Bouches de Bonifacio, elle mesure 183 kilomètres. Sa plus grande largeur, comptée du cap Rosso à la tour de Bravone, n'est que de 84 kilomètres. Son pourtour est d'environ 900 kilomètres.

C'est donc un département à la fois des plus étendus et des moins peuplés.

Cette pénurie d'habitants s'explique par l'abondance des régions montagneuses presque inaccessibles, où le problème de l'existence est à peu près impossible à résoudre.

La pauvreté de certaines régions force aussi à s'expatrier beaucoup de jeunes Corses qui ne reviennent ensuite que rarement au pays natal, n'y faisant qu'un court séjour et allant créer ailleurs, à Marseille, à Toulon, en Tunisie, en Algérie, au Tonkin, à Madagascar, des colonies prospères.

Si la Corse est pauvre en agriculteurs, elle fournit beaucoup de soldats, de fonctionnaires et encore plus de marins, aussi courageux en mer qu'indolents, il faut bien l'avouer, à terre.

La Corse est restée fort longtemps peu connue, mais, avec la facilité des communications et l'amour des déplacements, nés du tourisme, le nombre des visiteurs de la Corse augmente d'année en année et il est à prévoir que, dans un temps rapproché, le chiffre des hivernants, de décembre à mai, atteindra facilement 50.000 par saison.

L'été, l'exode vers la montagne s'impose aux touristes, aussi bien qu'aux personnes aisées dont beaucoup possèdent des habitations ou des exploitations agricoles dans la campagne environnant les grandes agglomérations, comme Ajaccio et Bastia.

Jusqu'à ces dernières années, les habitants de l'île n'avaient à leur disposition pour circuler dans l'intérieur, que les chemins de fer à marche lente, séparés, sans service de nuit, des lignes citées plus haut, et les diligences. Mais depuis deux années, des services d'autobus sont assurés régulièrement et marchent à une vitesse supérieure à 20 kilomètres à l'heure et transportant voyageurs, bagages, marchandises et courriers postaux.

En réalité, les premières expériences de traction automobile en Corse remontent à une dizaine d'années, lors de la création du service d'omnibus à vapeur entre Ajaccio et Sartène, distants de 84 kilomètres, par une route déconcertante de difficultés.

Les voitures à vapeur, pesant 5.000 kilos à vide et 8.000 kilos en pleine charge, ne pouvaient durer sur un profil aussi capricieux que celui d'Ajaccio-Sartène. Le plus étonnant est que, pendant les six mois que ce service a fonctionné en 1902, il n'y ait eu aucun accident grave. Cela tient surtout à ce que la circulation n'est pas très active sur les routes de Corse.

Une seconde tentative eut lieu, en 1907,

---

43. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XIV
Mme DE ROSSÉTABLE EN VISITE

Son séjour au fond de l'eau, qui durait depuis près d'un mois, avait eu pour effet de ternir tout ce qui était brillant, et de vieillir tout ce qui était neuf. La rouille avait roidru partout où c'était possible, et une sorte de vase salée s'était accumulée dans tous les angles.

Il faudrait plusieurs semaines pour que le navire redevint habitable, pour que la mécanique fût en état de fonctionner, pour que les chambres intérieures fussent repeintes et tapissées.

L' « Elfe » n'était plus que l'ombre d'elle-même ; elle avait troqué son allure pimpante des jours anciens pour un aspect d'épave dont son propriétaire se serait tout attristé.

Des hommes travaillaient sur le pont, cependant, procédant aux débuts d'un nettoyage qui serait évidemment laborieux. C'étaient des pêcheurs de La Roche-de-Maisse, qui utilisaient ainsi leurs loisirs entre les marées. Le pays que leur donnait largement André de Maurois valait mieux pour eux que le bénéfice problématique d'une nuit en mer, par cette équinoxe de printemps où la « mangeuse d'hommes » a de si nombreux et de si terribles caprices. Le propriétaire du yacht s'approcha de l'un d'eux :

— Le père Richelieu est-il à bord ? demanda-t-il. Je désirerais lui parler.

L'homme ôta son bonnet, et parut fort embarrassé pendant quelques secondes.

— Le père Richelieu n'est pas à bord, Monsieur, dit-il enfin, et il n'y reviendra pas de si tôt, probablement.

— Pourquoi donc ? demanda André de Maurois, alarmé. Lui serait-il arrivé un accident ?

— C'est pas qu'il lui soit arrivé un accident, Monsieur, répondit le matelot, mais hier soir, un fauli chien de tâche, qui n'osait pas lui parler en face, probablement, lui a planté un couteau entre les deux épaules.

— Le père Richelieu ! assassiné !

— Oui, Monsieur. Hier soir. C'est sa fille Marthe qui l'a trouvé devant la maison dans son sang. Le pays est en révolution. On avait étouffé sa sœur deux jours avant, comme vous savez ; et voilà que c'est son tour. Ah ! nous sommes dans un joli tangot !

Et un homme, Monsieur, qui n'avait pas d'ennemis, et que tout le monde respectait à La Roche !

— A-t-on pu recueillir quelques indices sur l'assassin ? demanda vivement André de Maurois. Et d'abord, Richelieu est il mort ?

— Il n'est pas mort, Monsieur, mais il n'en vaut pas beaucoup mieux, à ce qu'il paraît. Et s'il se tire d'affaire, à ce qu'on dit, c'est qu'il faudra qu'il ait la vie dure.

— Pauvre Marthe ! songeait le jeune homme.

— Je vais jusque chez lui, dit-il à voix haute. Peut-être pourrai je être de quelque utilité, là bas.

— Ça se pourrait bien, Monsieur. Car je ne sais pas ce que devient devenir Mlle Marthe et l'aveugle, entre leur malade et la police qui ne doit pas quitter de chez elles.

André de Maurois redescendit vivement dans sa barque, et se fit conduire au quai du havre aux bateaux, face à la maison du scaphandrier, où il frappa doucement, après avoir traversé le jardinet. Le sang perdu par le scaphandrier avait été lavé déjà ; le petit logis avait de l'extérieur son aspect ordinaire. Ce fut Geneviève qui vint lui ouvrir ; elle était pâle, et avait les traits fatigués par l'insomnie.

— Bonjour, mon enfant, lui dit André. Vous reconnaissez ma voix ?

— Oui, monsieur André. Entrez. Je vais aller chercher Marthe, qui est auprès de son père.

— Merci. Comment va ce matin le père Richelieu ?

— Il ne va pas plus mal, monsieur André ; merci. Mais il est bien faible. Attendez un peu ; je vais appeler Marthe.

Et la jeune fille disparut dans l'escalier qui conduisait au premier étage, avec cette extraordinaire sûreté de mouvements qu'elle gardait à la maison, et qui aurait fait douter de son infirmité. Marthe parut quelques instants après. Elle aussi était pâle ; elle aussi avait les yeux rougis ; elle aussi n'avait certainement pas reposé de toute la nuit. Le profond chagrin qu'elle ressentait se lisait ouvertement sur son joli visage, et André de Maurois en eut compassion.

— Ma pauvre bien-aimée, lui dit-il en lui tendant les deux mains, comme je vous plains, et combien vous êtes à plaindre.

— Oh ! n'ayez Marthe, qui avait peine à retenir ses pleurs, c'est affreux. Mon pauvre père, si vous pouviez voir dans quel état il est !

— Que dit le médecin ?

— Hélas ! il n'ose même pas essayer de nous rassurer. Il est venu hier soir, aussitôt après la découverte du crime, et il a examiné la blessure. Il faut croire qu'elle est bien grave, puisqu'il n'a pas voulu prendre seul la responsabilité des soins. Il a télégraphié à un de ses collègues de la ville, un spécialiste, un chirurgien de talent, paraît-il.

— Alors ?

— Ce dernier est venu, ce matin, accompagné du docteur Leclerc. Tous deux ont tenu une longue consultation, et posé des appareils. Mais ils ne se sont pas prononcés, et je vis dans l'angoisse de perdre mon père, à tout instant.

— Ma pauvre Marthe !

— La blessure est affreuse, paraît-il. La lame a passé entre l'omoplate et la colonne vertébrale, et a pénétré dans le poumon. Il y a eu une hémorragie extraordinaire, et dont tout homme moins vigoureux serait mort sur-le-champ.

— C'est justement ce qui doit vous rendre espoir et courage, Marthe. Quand on se meurt par immédiatement d'un coup comme celui-là, on a toutes chances d'en guérir.

— Oui, mon ami. Quand on est jeune et bien portant. Mais mon père a plus de soixante ans, André, et il a eu des accidents au cœur, comme presque tous les scaphandriers, du reste. Ah ! je suis dans une inquiétude mortelle. M. Leclerc n'a dit ceci : « S'il ne survient pas de complications, nous aurons « peut-être » une chance de le sauver ». Avouez que c'est terrifiant !

(*A Suivre*).

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

sur la même ligne, avec des autobus à pétrole, à moteur horizontal, de fabrication suisse, qui eux aussi étaient beaucoup trop lourds.

Appelé à étudier ce service quelque temps avant la mise en circulation de ces derniers véhicules et connaissant les difficultés de l'exploitation, j'avais préconisé l'emploi d'autobus légers, de 12 à 15 HP à cylindres, pesant au maximum 3.000 kilos avec leurs 16 voyageurs et 300 kilos de bagages.

Les entrepreneurs passèrent outre et employèrent des véhicules de 18 places et 500 kilos de bagages, dont les places n'étaient par souvent occupées ; l'entreprise ne dura que quelques mois. Elle fut remplacée quelque temps après par la Société qui l'exploite actuellement et dont l'existance paraît définitivement assurée, grâce, il faut bien le dire, à la subvention postale, qui est de 23.000 francs par an.

En même temps que la ligne Ajaccio-Sartene, la société Corse-Automobile exploite la ligne Ajaccio-Vico par Sagone, longue de 52 kilomètres, qui offre également de très grosses difficultés d'exploitation, par suite de rampes continues de 10 et même 15 kilomètres, avec des passages de 8 à 10 0/0 de déclivité, sans compter les perpétuels virages à petit rayon, dont la persistance déconcertante effrairait les meilleurs conducteurs de nos routes.

On cite toujours et avec raison, comme un service difficile, la ligne Honfleur-Trouville, mais ces difficultés sont jeux d'enfants à côté de celles dont est semée la presque totalité des routes corses.

La réussite de l'automobile de poids lourd, en Corse, peut être considérée comme la plus belle victoire de notre industrie ; elle ouvre la porte à toutes les espérances. Sur les lignes de Vico et de Sartene, on emploie des autobus à moteur de 24 HP avec caisses variables de 12 à 18 voyageurs, sans compter la poste qui est enfermée dans de grandes caisses cadenassées placées sur le pavillon, à l'avant, au-dessus du conducteur. Malgré les arrêts aux bureaux de poste et les difficultés du parcours, ces voitures, qui toutes ont été fournies par la maison de Dion-Bouton, maintiennent une moyenne supérieure à 20 kilomètres à l'heure, ce qui entraîne évidemment une dépense d'exploitation plus grande, mais inévitable. Alors que ces voitures devraient rentrer normalement, tous frais compris, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 sur les routes du continent français, le prix de 1 fr. par kilomètre est dépassé sur les routes de l'île, malgré toute l'économie apportée à l'entretien.

Et encore ce résultat n'a-t-il pu être obtenu que par la présence à la direction technique de l'affaire, d'un mécanicien de haute valeur, M. Dumoulin, dont on ne saurait trop faire l'éloge ; grâce à lui, le bon renom de l'industrie française de l'automobile de transports en commun en Corse a été hautement maintenu.

D'autres lignes ont été créées l'an dernier, notamment celle de Bastia à Moriglia, distante de 60 kilomètres d'une route côtière, pénible par endroits, mais d'une exploitation relativement facile ; aussi le service y est-il très régulier et très apprécié des voyageurs qui circulent au cap Corse.

La dernière ligne créée est celle allant de Sartene à Ghisonaccia, en passant par Bonifacio et Porto-Vecchio, pour rejoindre la terminus du chemin de fer de Bastia à Ghisonaccia. Cette ligne, qui nécessite l'emploi de six autobus de Dion-Bouton, a une longueur de 143 kilomètres ; elle était jusqu'à ces derniers temps desservie par des relais d'omnibus à chevaux, qui mettaient 23 heures pour faire le trajet, dont pourtant la partie principale, qui va de Sainte-Lucie à Ghisonaccia, n'offre aucune réelle difficulté. Ce trajet est accompli maintenant en 9 heures, y compris une heure pour le repas.

Dans leur ensemble, les lignes de Corse représentent une longueur globale de 310 kilomètres (contre 200 kilomètres de chemin de fer) ; elles rendent beaucoup de services aux habitants de l'île et attirent l'étranger, à qui le parcours par la route permet d'apprécier bien mieux que par la voie ferrée, les beautés, le pittoresque et la grandiose sauvagerie des sites, certainement unique au monde. Parmi ces derniers, il convient de citer particulièrement les calanques de Piana, les défilés de l'Inseca et la terrifiante scala de Santa-Regina.

Il ne manque plus à la Corse, pour devenir le rendez-vous du grand tourisme, que la création de quelques hôtels ; le syndicat d'initiative et son président y travaillent beaucoup.

Déjà on constate le nombre toujours croissant des hivernants et des touristes en Corse.

(Bulletin des Halles).

BASTIA

Les Elections Départementales

Dans une réunion tenue le 27 juin, à 9 heures du soir, par les membres composant la majorité du Conseil municipal de Bastia, il a été décidé, à l'unanimité, que :

M. Emile Sari, docteur en médecine, serait candidat aux élections du 3 juillet prochain, pour le Conseil d'arroudissement (canton de Terravecchia) ;

M. Sébastien de Caraffa, conseiller sortant, serait candidat au Conseil général dans le premier canton de Bastia (Terranova et Furiani) ;

M. Auguste Gaudin, maire, serait candidat au Conseil général dans le canton de Bastia (Terravecchia).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 juin, à 8 h. 1/2

Chanzy.	Derouy.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Le Baiser,	Crémieux.
La Bohème,	Puccini.
Bastia-Plage,	Laubus.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Retraite en Musique

Itinéraire du 28 juin

Place Saint-Nicolas, rue Miot, Bds Paoli, du Palais, Saint-Angelo, Place d'Armes, retour par le même chemin jusqu'au café Andreani, prendre à droite par la Fontaine des Dauphins, rue Napoléon en entier. Rentrer.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

La commission cantonale de Vescovato se réunira, salle de la Justice de Paix, le jeudi 30 juin, à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Bastia.

La séance est publique.

Brevet de capacité

(JEUNES FILLES)

Les compositions écrites pour l'obtention du brevet élémentaire ont commencé hier matin, au lycée.

Sur 140 aspirantes inscrites, 145 se sont présentées.

La commission est ainsi composée :

M. Barat, proviseur, président ;

Membres : MM. Mansion, Poletti, Manenti, Olive, Thezard, Boyer et Lazarotti, professeurs au lycée ; Cachard, Aubin et Leguillochet, inspecteurs primaires ; Raffalli, instituteur ;

Mmes Ponzevera, Cachard, Gregory et Mlle Poggi.

Voici les textes des épreuves :

Orthographe

Une bonne métairie

Rien n'est plus beau, à mon gré, qu'une vaste maison rustique dans laquelle entrent et sortent, par quatre grandes portes cochères, des *chariots* chargés de toutes les dépouilles de la campagne ; les colonnes de chêne qui soutiennent toute la charpente sont placées à des distances égales sur des socles de roche ; de longues écuries règnent à droite et à gauche ; cinquante vaches proprement tenues occupent un côté avec leurs génisses ; les chevaux et les bœufs sont de l'autre ; leur pâture tombe dans leurs crèches du haut de greniers immenses ; les granges où l'on bat les grains sont au milieu ; et vous savez que tous les animaux, logés *chacun à leur place* dans ce grand édifice, soutent très bien que le fourrage, l'avoine qu'il renferme, leur appartiennent de droit.

Au midi de ces beaux monuments d'agriculture sont les basses-cours et les bergeries ; au nord sont les pressoirs, les celliers, la fruiterie ; au levant, les logements du régisseur et de trente domestiques ; au couchant s'étendent les grandes prairies pâturées et engraissées par tous ces animaux, compagnons du travail de l'homme.

Les arbres du verger, chargés de fruits à noyaux et à pépins, sont encore une autre richesse. Quatre ou cinq ceuts ruches sont établies auprès d'un ruisseau qui arrose ce petit verger ; les abeilles donnent au possesseur une récolte abondante de miel et de cire, sans qu'il s'embarrasse de toutes les fables qu'on a débitées sur ce peuple industrieux.

Il y a des alliés de mûriers à perte de vue ; les feuilles nourrissent ces vers précieux qui ne sont pas moins utiles que les abeilles.

Une partie de cette vaste enceinte est fermée par un rempart impénétrable d'aubépine proprement taillée, qui réjouit l'odorat et la vue.

La cour et les basses-cours ont d'assez hautes murailles.

Telle doit être une bonne métairie.

VOLTAIRE.

(Lettre à M. Dupont, 7 juin 1769).

Questions

1. Que faut-il entendre par ces deux expressions : toutes les dépouilles de la campagne, — toutes les fables qu'on a débitées sur ce peuple industrieux ?

2. Quel sens ont, dans la dictée, les mots : rustique, socle, prairies pâturées, enceinte, rempart ?

3. Analyses grammaticalement : *des chariots — où l'on* (où l'on bat les grains) — *chacun à leur place — telle* (telle doit être une métairie).

4. Analyses logiquement (nature et rapport des propositions) ce passage de la dictée : Les granges où l'on bat..... jusqu'à appartiennent de droit.

5. Quel est le caractère de cette description : pratique ou poétique ?

Composition française

Avez-vous un jardin ? Dans l'affirmative, dites les jouissances qu'il vous procure. Si vous n'en avez pas, souhaiteriez-vous en avoir un ? Comment l'imagineriez-vous ? Quelles joies en attendriez-vous ?

Arithmétique

I. Quels avantages présentent dans la pratique les fractions décimales ? Sur quelle propriété des fractions ordinaires se base-t-on pour les transformer en fractions décimales ? Expliquer cette propriété.

II. Un capital placé pendant 8 mois devient après addition de ses intérêts 42.333 francs. Si le même capital primitif avait été placé pendant deux ans mois 3/10 taux égal aux deux tiers du premier, il serait devenu 43.866 francs. Trouver le capital primitif et les deux taux.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'urgence de la proposition de loi de M. Rouanet relative à la suppression des décorations dans l'ordre civil.

Nombre de votants . .	498
Majorité absolue . . .	250
Pour l'adoption . . .	230
Contre	268

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Landry a voté pour la suppression.

Ont voté contre, MM. Adriani, Balesi et Pierangeli.

M. Puglieri-Conti n'a pas pris part au vote.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juin 1910.

En sympathie avec les places étrangères, Londres et New-York en particulier, notre marché manifeste des tendances plus satisfaisantes. Le 3 0/0 Français gagne 3 centimes à 98.07. Les Fonds Etrangers sont irréguliers. Le Turc reprend à 94.35 tandis que l'Extérieure est en nouvelle moins-value à 95.52. Les chemins espagnols sont un peu mieux tenus. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais s'avance à 1.411.

La souscription publique des 60.000 obligations à 4/2 0/0 de 500 frs de la Cie Suisse du Chemin de Fer de la Furka sera lieu mardi et mercredi prochains : aux guichets du Crédit Mobilier Français, de la Banque Lhesta et Cie et du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. Le prix d'émission est de 482.50, jouissance juillet 1911, remboursable à 525 frs. On verse 100 frs en souscrivant et le reste à la répartition.

Le Suez est calme à 5.465. Le groupe traction s'améliore. Charbonnages russes en hausse. Le Rio gagne une légère fraction à 1.690.

En Banque, la Jagerfontein monte à 272.50.

Au groupe pétrolifère, la Caisse des Rentes consolide son avance à 870, coupon de 1.25 détaché. Cette Société a appliqué ses réserves, soit environ 100.000 frs, à l'achat de nouveaux « Pour Cent Bruts » sur des terrains pétrolifères en Galicie.

L'obligation Cherry Vale Oklahoma passe à 446.50. On recherche à 476 l'obligation 5 0/0 or Rio Grande du Nord.

Pendant les cinq premiers mois de 1910, les importations du Port de Para se sont élevées à 55.187.000 frs en augmentation de 40.00 0/0 sur la période correspondante de 1909. Les exportations pour la même période ont atteint 143 millions 300.500 fr. en augmentation de 69 95 0/0 sur 1909.

Grands Chemins Français dans leurs prix de la veille.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 21°6 à midi 26 8 + à 6 heures du soir + 24°. Maxima + 29°. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O.

Dans l'après-midi, Calme.

Etat du ciel : le matin, quelques nuages.

l'après-midi, id.

Au départ

Après un séjour de vingt années dans notre ville, le très distingué Inspecteur principal des chemins de fer de la Corse, M. Orillat, nous quitte pour aller s'établir à Vienne (Isère). Ce haut fonctionnaire, dont le zèle et la dévouement ne se sont jamais ralentis, emporte dans sa retraite volontaire l'affection et l'estime de ses chefs et de ses subordonnés, en même temps que les regrets de tous ceux qui furent à même d'apprécier le charme et la sûreté de son commerce. Ceux-là espèrent que son absence ne sera pas définitive et qu'il reviendra quelquefois auprès de son fils, devenu notre compatriote par son mariage avec une de nos gentilles Bastiaises.

Nous prions M. l'Inspecteur principal ainsi que Mme et Mlle Orillat, qui laissent également après elles tant de sincères regrets, d'agréer l'expression de nos meilleurs vœux de bonheur. — E. L.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Marie Dosc, la toute charmante fille de notre excellent confrère M. Edouard Dosc, avec M. Dufresne, professeur à l'école pratique d'agriculture d'Ajaccio.

Nos meilleurs souhaits aux futurs époux et toutes nos félicitations à leurs familles.

Douanes

M. Giudicelli Joseph a été nommé préposé des douanes dans la direction de Valenciennes.

Paroisse Saint-Jean

La clôture des exercices du mois du Sacré-Cœur de Jésus aura lieu vendredi, 1er juillet.

Le matin à 7 heures, messe et communion générale.

Le soir à 8 heures : Procession, Sermon et Salut.

Les habitants de la place de l'Hôtel de Ville sont priés d'illuminer.

Dans les Ministères

M. Paoli Charles-Antoine-Marie, ex-adjudant au 26e bataillon de chasseurs, a été nommé à l'emploi de commis expéditionnaire de 4e classe à l'administration centrale du ministère du commerce et de l'industrie.

Avis

M. Louis Marini, qui a habité Paris pendant 35 ans, en qualité de négociant en vins, et qui connaît tout le Commerce de Bercy et des Magasins Généraux, se met à la disposition de Messieurs les Propriétaires de vignobles désireux d'écouler leurs vins à Paris.

Prière de lui adresser des échantillons à Corvione, en ayant soin d'indiquer prix, degrés et quantités disponibles.

Objet perdu

Il a été perdu par un artilleur, dans la journée de dimanche, un porte-monnaie contenant une somme d'argent.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A louer

Un appartement au 1er étage, avenue Carnot, 4.

LE CRIME DE PIETRA A L'ARATA

Constitution de Jean Fratacci

Tout le monde a encore présent à la mémoire l'acte de vendetta transversale qui a ensanglanté les environs de Farinole au lieu dit Pietra a l'Arata, et au cours duquel Deodati Jérôme fut grièvement blessé d'un coup de fusil.

La gendarmerie, qui avait été lancée sur la trace du présumé coupable, désigné par la victime et les témoins du drame, était parvenue à suivre sa trace, lorsque hier matin, à 9 heures, Fratacci Jean s'est constitué prisonnier entre les mains de M. Colombani, huissier près notre cour d'appel, et ceci juste au moment où la gendarmerie allait l'appréhender.

Voici comment l'affaire s'est passée :

La femme de Deodati Jean-Toussaint, qui, comme on le sait, vient tous les matins sur notre marché écouler les produits de sa bergerie, avait constaté à Bastia, la présence de Fratacci Jean.

Elle s'empressa de prévenir la gendarmerie qui se mit en campagne, mais arriva trop tard, Fratacci Jean s'était déjà constitué prisonnier.

Fratacci Jean a été conduit à la maison d'arrêt par M. Colombani, où il a été écroué hier.

Il nie énergiquement toute participation au crime, et déclare n'avoir appris le premier attentat que par les journaux, à Bastia, où il se trouvait mercredi.

Le jeudi, second jour du crime, il est parti de Bastia le matin et, d'après lui, divers témoins peuvent attester qu'il a passé la soirée avec eux...

L'enquête se poursuit.

ETAT CIVIL

Mariage.

Pozzo di Borgo Henri-Napoléon, tailleur, et Ballestracci Catherine, tous deux de Bastia.

Naissances.

Carrega Marie-Henriette. — Menicocc Marie-Antoinette.

Décès.

Leca Marie-Gracieuse, 13 ans, de Bastia.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Le 16e fascicule

des Œuvres d'EDMOND ROSTAND,

Les Romanesques

en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

Le numéro du 15 juin de *FEMINA*.

Prix : 1 fr.

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES

Agréés

par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,50 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transporté.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00355

BOURSE DE PARIS

	23 juin	27 juin
Rente 3 0/0 ancien	97.80	98.00
Rente 3 0/0 amortis	98.40	98.40
ex coupon		

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 27 juin.

Par décret présidentiel en date du 27 juin, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, sont promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

1° au grade de général de division

M. le général de brigade Servière, commandant supérieur, par intérim, de la défense des places du groupe d'Epinal, maintenu.

M. le général de brigade Aubert, commandant supérieur de la défense des places du groupe de Belfort.

2° au grade de général de brigade

MM. les colonels :

Lamy, hors cadre, remonte ;

Drouhet, commandant par intérim le génie de la 7e région, maintenu ;

Bourdeaux, commandant supérieur, par intérim de la défense de Dijon, maintenu ;

Aubier, commandant le 4e dragons ;

Peyrecave, commandant, par intérim, l'artillerie du 15e corps d'armée, maintenu ;

Berrot, breveté, directeur d'artillerie à Nice ;

Lalubin, breveté, commandant le 1er rég. d'infanterie coloniale.

Berlin, breveté, commandant le 57e rég. d'infanterie ;

Conillaud, commandant le 31e rég. d'artillerie ;

Bourdériat, breveté, commandant le 5e dragons ;

Bloch, breveté, commandant par intérim une brigade d'infanterie, maintenu. Cet officier général a rempli pendant plusieurs années les fonctions de Chef d'état-major du Gouvernement de la Corse, à Bastia ;

Laithier, breveté, commandant le 12e d'infanterie.

Le général Conillaud est nommé gouverneur de Briançon.

Le général Berrot est nommé adjoint au gouverneur de Belfort.

Le général Bourderiat est nommé au commandement de l'Ecole de Saumur.

Le général Lalubin est nommé membre du Comité technique de l'infanterie.

Le général Bonamy est nommé au commandement de l'artillerie du 14e corps d'armée.

Etat-Major de l'Armée

M. le général de division Laffon de Ladébat est nommé chef d'état-major général de l'armée, à titre définitif.

Intendance Militaire

M. l'intendant militaire Dacuing, directeur de l'intendance au ministère de la Guerre, est promu au grade d'intendant général.

Sont promus au grade d'intendant 1re classe :

M. Cuaud, sous-intendant militaire, à Paris ;

M. Domenach Collès, sous-intendant militaire, à Bordeaux.

Service de Santé

M. le médecin-principal de 1re classe Pauzat est promu au grade de médecin-inspecteur.

M. Mignon, médecin-chef de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce, est promu au grade de médecin-inspecteur, et nommé directeur du service de santé du 6e corps d'armée.

Promotions et Mutations

Le *Journal Officiel* publiera demain les promotions et mutations suivantes :

Infanterie

Le capitaine adjudant major Crétin, du 4e tirailleurs, est promu au grade de chef de bataillon et affecté au 163e d'infanterie.

Le lieutenant Barthélemy, du 3e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine et affecté au 163e.

Le capitaine Boat, du 163e d'infanterie, passe au 3e rég. de même arme.

Gendarmerie

M. le chef d'escadron Bonnefoy, commandant, par intérim, la 15e légion ter, à Bastia, est promu au grade de lieutenant-colonel et maintenu au commandement de la Légion de la Corse

M. le capitaine Grimard, de la 15e légion ter, à Bastia, est promu au grade de chef d'escadron, et désigné pour commander la compagnie des Deux-Sèvres, à Niort.

Le capitaine Maitrot, du 38e rég. d'infanterie, passe dans la gendarmerie, et est affecté à la 1re compagnie de la 15e légion ter, à Bastia.

Le lieutenant Bollon, du 56e rég. rég. d'infanterie, passe dans la gendarmerie, et est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au trésorier de la 15e légion ter, à Bastia.

Le sous-lieutenant Barbier, adjoint au trésorier de la 15e légion ter, à Bastia, passe à Pagot-Théniers.

Artillerie

Le capitaine Umdenstock, du 7e rég. à pied, faisant fonctions de sous-directeur d'artillerie à Bastia, est promu au grade de chef d'escadron et désigné pour Bonifacio.

Le capitaine Hornecker, du 7e rég. à pied, passe au 2e rég. de montagne, à Bastia.

Le lieutenant Brugère Dupuy, du 7e rég. à pied, à Bonifacio, passe à Ajaccio.

Le lieutenant Diernac, de la 11e batterie du 19e rég., passe au 7e rég. à pied.

Génie

Le chef de bataillon Campana, chef du génie à Ajaccio, passe à la chefferie de Bastia.

M. Rousseau, capitaine à l'état-major du génie à Nice, est nommé chef du génie, à Ajaccio.

Service de Santé

Le médecin-major de 2e classe Taillade, en non activité depuis le 18 septembre 1907, est affecté au 163e rég. d'infanterie.

M. le docteur Prat, médecin aide-major à l'hôpital de Bastia, est affecté au 22e bataillon de chasseurs.

M. Parodi, officier d'administration de 1re classe, en non activité à Cardo, est désigné pour l'hôpital militaire de Nancy.

Récompenses Honorifiques

Paris, 27 juin.

Le Ministre de l'Intérieur a accordé une mention honorable à M. Bianchini, conseiller municipal de Vico : le 7 février 1910 a secouru un vieillard en danger de périr dans un incendie.

Une mention honorable a été également décernée à M. Frassati Philippe, négociant à Piscitello, le 15 mars 1910 a sauvé une personne qui était sur le point de se noyer.

CADEAUX ROYAUX

Paris, 27 juin.

Le roi de Bulgarie a offert à Mme Fallières une bonbonnière en or, richement ciselée, décorée aux couleurs françaises et d'une très grande valeur artistique.

Les trois couleurs étaient représentées par des saphirs, des brillants et des rubis.

Le Czar Ferdinand a laissé également à M. Briand, président du Conseil un souvenir de sa visite en France.

Il lui a remis son portrait gravé sur or, orné d'un riche cadre en argent magnifiquement Guilloché.

LA SANTÉ DU DUC D'ALENÇON

Paris, 27 juin.

Des télégrammes de Londres annoncent que l'état de santé du duc d'Alençon laisse entrevoir à très bref délai un dénouement fatal.

L'illustre malade serait à l'agonie.

LE GRAND PRIX

Paris, 27 juin.

Les journaux consacrent de longs articles à la réunion de Long hamp, où fut couru le Grand prix en présence de Leurs Majestés Bulgares.

Les journaux se félicitent de ce que la victoire de *Nuage*, de l'écurie de Mme Oberemstal, est une victoire française.

BILBAO

SANGLANTES BAGARRES

Paris, 27 juin.

Des télégrammes de Bilbao annoncent que de sanglantes bagarres ont éclaté dans les rues de la ville entre nationalistes et carlistes.

Au cours de ces échauffourées on a nombreux coups de feu ont été tirés.

On compte six morts et une vingtaine de blessés.

La police est intervenue et a procédé à de nombreuses arrestations.

BUENOS-AYRES

UNE BOMBE DANS UN THÉATRE

Buenos Ayres, 27 juin.

Une bombe a été jetée ce soir, à l'Opéra, au cours de la représentation. Panique s'ensuit.

Une épouvante qui s'étend parmi les spectateurs des loges, affolés, surtout de l'aristocratie qui a été grièvement blessée par les éclats du engin de destruction.

De nombreux spectateurs ont été, en outre, violemment piétinés.

Profitant de la terreur qu'a occasionnée son geste criminel, l'auteur de l'attentat a pu s'enfuir sans être inquiété.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Il a été rarement donné de constater, même aux plus beaux jours de la politique, une affluence plus nombreuse et plus choisie que la séance de ce jours.

Toutes les tribunes publiques sont bondées.

La tribune diplomatique est au grand complet.

Tous les ministres sont à leurs bancs

Le Czar de Bulgarie *assiste à la séance*

Le czar de Bulgarie, qui avait manifesté l'intention d'assister incognito à la séance de la Chambre, s'est rendu effectivement aujourd'hui, au Palais Bourbon, accompagné du général Goiran, pour entendre M. Briand.

C'est au moment où le président du Conseil prenait la parole, que notre hôte royal a pénétré dans la tribune qui lui était réservée.

Il a paru s'intéresser beaucoup au discours du Président du Conseil, et lorsque ce dernier déclara que « dans le but d'éviter des excès regrettables, le devoir commandait aux chefs de se jeter au milieu des combattants et de leur crier assez », le Czar Ferdinand de Bulgarie donna le signal des applaudissements.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

de M. Massabuau, sur la politique générale du Gouvernement précisée dans la déclaration ministérielle ;

de M. Molle, sur la politique des réformes administratives du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger les municipalités contre l'arbitraire des préfectures ;

de M. Dreyfus, sur l'aportée des déclarations du Gouvernement ;

de MM. Chailley, Etienne et Massimy, sur la politique coloniale du Gouvernement.

de M. Maginot, sur la politique générale du Gouvernement, à la déclaration du Gouvernement.

de M. Jacques Piou,

M. Massabuau, indépendant, monte à la tribune développe son interpellation.

Il critique certains actes de la politique du gouvernement, notamment sa politique religieuse.

Les tendances gouvernementales vers une détente entre l'Etat et la religion sont vivement prises à partie par le député de l'Aveyron qui prononce un véritable réquisitoire anticlérical.

M. Piou

député de la Lozère, clôt la série des interpellations.

Le Président de l'Action Libérale, qui s'est fait inscrire pour parler sur la déclaration du gouvernement, développe un programme libéral.

Son parti pourra soutenir le gouvernement à la condition cependant que la politique du Ministère soit une politique de liberté de tolérance et de Justice.

Le Président du Conseil

Les interpellations ont pris fin sur les applaudissements de la Droite et du centre, et M. Piou n'a pas encore regagné son banc que le président du Conseil occupe la tribune.

M. Briand est très calme ; dans ses mains ni notes ni dossier ; il s'exprime en maître de la parole.

Avec une vigueur d'expression remarquable, il attaque au lieu de se défendre.

« Le malaise existant, dit-il, tient à la nouvelle méthode du gouvernement que j'ai apportée. Pour être acclamé, il aurait fallu congratuler la majorité. Je n'ai pas voulu la faire.

« Conscient de son devoir, le gouvernement préférera, au lieu d'échanger des louanges avec la majorité, rappeler l'œuvre républicaine du passé, et convier le Pays à une œuvre républicaine nouvelle, à un avenir plus en rapport avec les idées du jour.

« C'est au moment où le président du Conseil prenait la parole, que notre hôte royal a pénétré dans la tribune qui lui était réservée.

Il a paru s'intéresser beaucoup au discours du Président du Conseil, et lorsque ce dernier déclara que « dans le but d'éviter des excès regrettables, le devoir commandait aux chefs de se jeter au milieu des combattants et de leur crier assez », le Czar Ferdinand de Bulgarie donna le signal des applaudissements.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle suite de la discussion des interpellations :

de M. Massabuau, sur la politique générale du Gouvernement précisée dans la déclaration ministérielle ;

de M. Molle, sur la politique des réformes administratives du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger les municipalités contre l'arbitraire des préfectures ;

de M. Dreyfus, sur la port

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
DEMANDEZ AU
GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
BASTIA
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch
Une Oxygénée Cusenier
Verte ou Blanche
La première marque du Monde

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.


Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ajaccio, Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Calvi, Propriano, Sartène, Bonifacio, Porto-Vecchio.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Ce sont les femmes atteintes de métrite
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Ajaccio, Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Calvi, Propriano, Sartène, Bonifacio, Porto-Vecchio.

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser en deux mois et dans leur nuance primitive.

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les jours par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai employé la votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ecsémal, variées et j'ai constaté les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon 3 fr. 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 19, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderboni.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

REVUE-GUIDE
Fr. MAESTRACCI
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
ABEL GOUBAUD, Rues 3, r. du 4-Septembre

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
PARIS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)
Le Directeur-gérant
J. B. GIACOMONI

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 177 — MERCREDI 29 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, un an 26 fr. — Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00356
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GRATIS

EN CALENDRIER

Soleil : (Heure nationale)
Lever, 3 h. 57 m. — Courber, 7 h. 13 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul.
Fête de Demain : Com. de Saint Paul.

28 JUIN

??

Le Relèvement Economique de la Corse

Dédié à nos Représentants.

La Loi de finances du 8 avril 1910 prévoit l'attribution par le ministre de la Guerre de primes aux propriétaires d'automobiles-camions de poids lourds pour les besoins d'une industrie, d'un commerce ou d'une entreprise.

La prime d'achat est de 2.000 à 2.750 francs et la prime d'entretien pour trois années est de 3.000 à 3.750 francs.

Pour ouvrir à leur propriétaire des droits à l'allocation de la prime, les véhicules doivent satisfaire aux conditions énumérées ci-après:

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Etre mis en service normal en France sur le territoire continental à l'*exclusion de la Corse*.

Capitaine ARRIGHI.

LA POPULATION
DE LA FRANCE

C'est une triste statistique que celle qui vient nous rappeler, chaque année, que la nation française est en train de disparaître, par suite de la diminution constante de sa natalité.

Les chiffres de 1909, que vient de publier le *Journal Officiel*, sont plus affligeants encore, si possible, que ceux des années précédentes. On y relève le fait brutal d'une condamnation sans appel : *Jamais, depuis que la statistique existe, le chiffre des naissances n'avait été aussi faible.*

Pendant l'année 1909, la balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 13.424 naissances seulement, inférieur de 33.000 environ à celui de 1908. La diminution de cet excédent, par rapport à celui de l'année précédente, est due, pour un tiers environ, à l'accroissement du nombre des décès, et pour deux tiers à une diminution sensible du nombre des naissances.

C'est depuis le commencement du XIXe siècle que la baisse des natalités s'est manifestée. La diminution fut d'abord presque insensible : 500 par an environ de 1825 à 1875 ; 4.000 par an de 1876 à 1900. A partir de ce moment, c'est la débâcle : 12.000 en 1900 ; 19.000 en 1905, 22.000 en 1907 ; 32.000 en 1909.

L'excédent annuel moyen des naissances sur les décès constaté pendant la période quinquennale 1904-1908, a été de 29.469, soit un peu plus du double de l'excédent constaté en 1909.

L'accroissement relatif de la population pour 10.000 habitants, qui, de 18 p. 10.000 en moyenne de 1901 à 1905, s'était abaissé à 7 en 1906, avait fait place en 1907 à une diminution de 5 p. 10.000, puis s'était relevé à 12 p. 10.000 en 1908, est ainsi retombé pendant l'année 1909 à 3. p. 10.000.

Dans seulement 40 départements (au lieu de 45 en 1908), on a constaté en 1909 des excédents de naissances. On cite, parmi les départements les plus favorisés : le Pas-de-Calais, le Finistère, le Morbihan, la Lozère, la Haute-Vienne, le Nord, la Vendée, les Côtes-du Nord, les Landes, les Basses-Pyrénées, la Corrèze, la Corse, la Seine-Inférieure, l'Indre.

Par contre, dans une majorité de 47 départements on a enregistré plus de décès que de naissances. Les départements où l'excédent des décès est le plus considérable sont : le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Gers, l'Yonne, le Vaucluse, le Calvados, la Haute-Marne, l'Orne, l'Hérault, le Gard, l'Aube, la Côte-d'Or, le Puy-de-Dôme, l'Eure, la Drôme, le Rhône, la Meuse.

La répartition de ces départements sur le territoire est assez irrégulière ; c'est ainsi que le Finistère et le Morbihan accusent un excédent de naissances, tandis que l'Orne et le Calvados révèlent au contraire un fort excédent de décès ; la Dordogne et la Lozère ont un excédent de naissances, tandis que le département voisin du Lot est en tête des départements déficitaires. En général, cependant, les points du territoire où la natalité l'emporte sur la mortalité sont les régions du Nord, de la Bretagne, des frontières de l'Est, du Limousin et de la Corse ; au contraire, chaque nouvelle année voit les départements des bassins de la Garonne et du Rhône accentuer leur mouvement de dépopulation.

La tendance à une diminution des naissances se manifeste d'une façon générale dans tous les pays, mais tous conservent encore des excédents de naissances six à huit fois plus élevés que les nôtres, à nombre égal d'habitants.

Tandis que l'excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10.000 habitants, pendant la période de 1901 à 1905, ne dépassait pas 18 en France, il atteignait le chiffre de 106 en Italie, 113 en Autriche, 121 en Angleterre, 149 en Allemagne, 155 dans les Pays-Bas, etc.

Malheureusement, nous ne compensons pas cette infériorité par une faiblesse exemplaire de la mortalité. La France fournit une proportion de décès (199 p. 10.000) supérieure à celle de l'Allemagne (195 p. 10.000), de l'Angleterre (159), des Pays-Bas (153), du Danemark (148), de la Norwège (145), de la Suède (133).

Telle est la situation que décèle la statistique officielle, situation d'autant plus alarmante qu'elle est le résultat d'un phénomène naturel en présence duquel le législateur demeure impuissant. Le seul remède en notre pouvoir consiste à réduire autant que possible la mortalité par l'amélioration incessante de l'hygiène et de la santé publique, par la protection des mères et des nouveaux-nés. On pourrait encore sauver, de ce fait, chaque année, plus de 50.000 vies humaines. — Que l'on se hâte, la Nation est en train de mourir.

C. des CORDELIERS.

Propos d'actualité

Les Responsables

Une fois de plus, nous sommes en présence de la Fatalité inexorable, qui accumule des ruines, des morts affreusement mutilés. Les victimes du Pluviôse n'étaient pas encore ensevelies en terre française, qu'une autre catastrophe, plus épouvantable encore, se produit à Villepreux: un express, marchant à 103 kilomètres à l'heure, écrabouille sa cargaison humaine contre un autre train en panne sur sa voie.

Le premier frisson d'épouvante passé, tandis que les endeuillés pleurent leurs chers disparus, la société cherche les responsabilités ; elle accuse, elle punit..., puis on oublie, et l'on croit avoir satisfait ainsi aux légitimes réparations du malheur.

Leduc, le mécanicien du train tamponneur, bien que blessé, est conduit en prison entre deux gendarmes. Il est « légalement » responsable. Quel est son crime? Occupé qu'il était à réparer une avarie au niveau d'eau de sa machine, il n'a pas vu le disque fermé qui lui ordonnait de s'arrêter. Ainsi, une seconde d'inattention, ou plutôt d'attention portée autre part, est la cause initiale des pires désastres. Pour avoir été, en cette seconde fatale, l'instrument innocent de la destinée, Leduc est coupable, il a mérité le bagne.

En face d'une aussi terrible sentence, l'homme, même le plus simple, a conscience d'une injustice. On comprend que la véritable responsabilité n'est pas celle du mécanicien qu'elle est plus grande et plus haute, et, puisqu'il n'est pas raisonnable d'accuser si la Fatalité ni le Hasard, ayons le courage d'accuser l'organisation elle-même, avec la longue série des chefs responsables qui s'y sont succédés et qui furent imprévoyants. Cela sera plus humain et plus digne que de s'en prendre à un homme, instrument passif et victime lui-même d'un état de choses antérieur.

La faute primordiale qui a été commise est l'abandon, le délabrement du matériel de l'ancienne Compagnie de l'Ouest rachetée par l'Etat. Tout le monde s'accorde à le reconnaître.

M. Villerand lui-même, ministre des travaux publics, qui a donné l'ordre de conduire Leduc en prison, a déclaré : « Le matériel de l'Ouest est dans un délabrement tel que j'en ai déjà avisé la Chambre, afin de dégager notre responsabilité. »

M. Beaujey, directeur général des chemins de fer de l'Etat, ajoute: « Je ne me couche pas un soir sans me demander si la catastrophe ne sera pas pour le lendemain... Le public, lui, ne voit que la saleté des wagons, mais tous la saleté, il y a la pourriture, et c'est ce qui m'effraye. »

Un autre, le directeur du matériel et de la traction, déclare : « La déconfiture de nos trains est au delà de ce qu'on peut imaginer. Jen'ai jamais, pour ma part, vu partir, un dimanche, une locomotive pour Versailles sans redouter qu'elle ne restât en route, ce qui, d'ailleurs, arrivait souvent... »

Hélas ! les faits n'ont donné que trop raison à ces avaux. Leduc a commis une inattention, c'est vrai, mais combien de fautes accumulées autour de lui ! Si la locomotive du train tamponné avait été en bon état, elle n'aurait pas été en panne sur la passage de l'express, et la collision n'aurait pas eu lieu ; si le « niveau d'eau » de la locomotive de l'express n'avait pas nécessité une réparation, Leduc aurait eu le temps d'observer les signaux, etc., etc.

On demeure confondu devant cette logique des faits. La science humaine court sans cesse à de nouvelles découvertes, à de nouveaux triomphes ; la devise universelle est : toujours plus vite, toujours plus loin, toujours plus d'audace... Et dans cette course folle à la mort, on ne songe pas à regarder derrière soi, à prendre les

---

44. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille du Scaphandrier

Roman inédit
par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XIV
Mme DE NOIRETABLE EN VISITE

— Je l'avoue, Marthe, mais je crois aussi que ce n'est pas une raison pour désespérer tout à fait. Je connais M. Leduc ; c'est un homme qui n'attèndra jamais ce qu'il a à dire, surtout quand il sait parler à quelqu'un de très courageux. Nous pouvons donc, au pis aller, premdre ses paroles pour l'expression de la stricte vérité.

Et s'il en est ainsi, M. Richelieu n'est pas condamné, puisque, de l'avis même du docteur, il reste une chance de le sauver. Et toi, ma chérie, je vais vous dire autre chose : Serait-il même condamné qu'il ne faudrait pas s'abandonner au désespoir. Les médecins se trompent tous les jours ; les plus intelligents l'avouent, et l'exemple court les rues de gens qu'ils avaient abandonnés, et qui se portent à merveille.

Les deux jeunes gens étaient restés dans le corridor d'entrée de la maison ; Marthe était si troublée qu'elle n'avait pas songé à faire pénétrer son fiancé dans la salle commune.

— Merci, lui dit-elle, vos paroles me font du bien.

— Le seul véritable docteur, voyez-vous, Marthe chérie, poursuivit le jeune homme, c'est la Nature, et les autres ne sont que ses aides, dans une bien-brève mesure. En outre, elle semble jalouse de ses secrets. Mais quand un de ses ouvrages a été détérioré, elle répare en lui tout ce qui est réparable, et ne perd jamais un instant pour le faire. Votre père a un tempérament de géant, Marthe ; il a toujours mené une existence régulière et sobre. Je vous assure que pour mon compte, je ne désespère aucunement de lui.

— Que Dieu vous entende !

— Et, à propos, vous n'êtes pas seule avec Geneviève, pour le soigner ? Vous y tomberiez malade, à votre tour. Voulez-vous que j'aille à la ville et que je vous envoie des infirmières ?

— Merci, André, c'est fait. Le chirurgien qui est venu ici ce matin est reparti en disant qu'il allait donner les ordres nécessaires et nous aurons deux femmes tantôt.

— Bien. Je ne puis donc vous être utile en rien ?

— Il n'y a, hélas ! qu'à attendre.

— Avez-vous besoin d'argent ?.. Je vous demande pardon de vous le demander aussi brutalement ; mais il me semble que tout est déjà commun, entre nous.

— Merci, mon ami ; mon père a touché ses rentes il y a quelques jours.

— Si vous désiriez que que ce soit, c'est à moi que vous vous adresseriez, n'est-ce pas ? J'y compte ?

— Je vous le promets. Sur qui donc m'appuierais-je, dans ma tristesse, si ce n'est sur vous, qui...

— Qui vous adore, Marthe. Qui vous adore encore plus depuis qu'il vous sait malheureuse. Et dites-moi, ma chérie, les gens de justice ne sont pas trop fatigués, depuis hier soir ?

— Non : ils ne sont venus que deux fois : à onze heures, mais le docteur avait absolument défendu que mon père fût dérangé, et ce matin, mais le chirurgien avait donné des ordres plus sévères encore. Ils sortis que nous serons tranquilles, au moins jusqu'à ce qu'il puisse parler sans danger.

— Tant mieux, dit André ; je craignais pour vous la fatigue de l'enquête, ajouta-t-il en celles que vous avez déjà. Et, dites-moi, Marthe, la police soupçonne-t-elle quelqu'un du crime d'hier soir ?

— Personne.

— Et... et vous ?

— Moi !.. moi, non plus. Mais j'ai des idées folles, et qui doivent venir de mon état un peu fiévreux.

— Quelles idées ?

— Oh ! mieux vaut que je les garde. C'est probablement insensé.

— Oui ; mais c'est peut-être aussi une de ces intuitions que nous avons tous les femmes en particulier, et trouve parfois si surprenantes d'exactitude. Quel est votre pressentiment ?

— Celui de me trouver au fond de tout ce drame, et d'avoir été déjà la cause de deux crimes.

— Quelle apparence ?..

— C'est ce que je ne dis. Mais on ne lutte pas contre une idée fixe, aussi absurde qu'elle puisse être. Je vais remonter auprès de mon père, André ; je vous remercie d'être venu. Et je vous demande de revenir. Ce sera ma seule consolation, pendant les longues journées que je vais passer auprès de mon malade.

— Je reviendrai, ma chérie ; je reviendrai souvent. Ah ! pourquoi ne sommes-nous pas fiancés officiellement comme nous le sommes dans nos cœurs ! J'aurais pris la direction des choses, ici ; et je vous aurais soulagée de bien des soucis.

Marthe leva vers lui ses grands yeux douloureux.

— Soyez heureux, André, dit-elle ; nous sommes fiancés officiellement.

— Oh ! Marthe ! mon cher trésor !.. Vous avez parlé à votre père ?

— Il m'avait devinée, plutôt.

— Et il approuve ?

— Il a approuvé, bien que ce lui fût une grande peine.

André de Maurois tendit à la jeune fille ses deux mains. Il l'attira vers lui, et déposa sur son front le baiser le plus tendre.

— Je suis parfaitement heureux, dit-il.

— Je suis heureuse, malgré tout, fit Marthe en laissant tomber sa tête sur l'épaule du jeune homme.

***

— N'est-ce pas ici que demeure M. Jérôme Richelieu ? demanda à cet instant une voix tranchante et railleuse.

Marthe et André levèrent la tête en même temps, pour voir auprès d'eux Mme de Noiretable, un sourire cruel aux lèvres, et les observant à travers son face à main. La jeune fille devint pourpre et recula d'un pas ; André de Maurois prit une attitude qui n'avait rien d'aimable, et qui même avait quelque chose d'agressif.

— Oh ! mais je n'avais pas remarqué... dans cette demi obscurité... poursuivit la noble dame, de voir ton gouailleur, vous n'êtes pas seuls. Vous voudrez bien m'excuser d'être arrivée aussi mal à propos. Ma détestable myopie me joue continuellement d'aussi mauvais tours. Et puis, la personne avec qui vous causiez, était si près de vous, vraiment, que j'ai cru à une femme, alors que c'était un groupe. Mes excuses encore, Mademoiselle.

— Que désirez-vous de moi, Madame ? demanda Marthe, qui s'était reprise un peu.

(A Suivre).

précautions les plus élémentaires de la prudence, jusqu'au jour où la catastrophe inévitable nous rappelle brutalement à la triste réalité.

Cela n'empêchera pas les ingénieurs d'imaginer des machines encore plus rapides, pas plus que le désastre du Pluviôse n'empêchera l'essor de la navigation sous-marine, pas plus que la mort de maints aviateurs n'empêchera des milliers d'audacieux de voler encore à la conquête de l'air.

Mais, du moins, sachons être prudents, ne sacrifions plus d'inutiles victimes, et puisque la science se consacre, chaque jour, à amplifier son domaine, qu'elle trouve aussi les moyens d'amoindrir les dangers auxquels elle nous expose.

J. SOLEIL.

Votes de nos Députés

Scrutin à la tribune sur la demande d'annulation de l'élection de M. de Gontaut-Biron dans la 2e circonscription de Pau.

Nombre de votants . .	375
Majorité absolue . . .	188
Pour l'adoption . . .	124
Contre	251

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. de Gontaut-Biron a été validé.

M. Landry a voté pour l'invalidation.

Ont voté contre, MM. Pierangeli, Puglieschi-Conti.

N'ont pas pris part au vote, MM. Adriani, Balesi.

M. COLONNA
Résident de France aux Nouvelles-Hébrides

Chacun sait dans quelles circonstances fut remis à M. Colonna, l'intérim du Gouvernement (partie française), à Vila.

M. Colonna, juge français au tribunal mixte des Nouvelles-Hébrides, était en partance pour France, en congé régulier, lorsqu'à son passage à Nouméa, en novembre dernier, M. Bonhoure, Haut-Commissaire de la France aux Nouvelles-Hébrides, le pria d'accepter de rester quelque temps encore à Vila, afin d'y remplacer M. Nouffard qui quittait le pays.

Sans vouloir revenir sur les événements d'alors, nous pouvons dire cependant, que la situation était extrêmement tendue entre les colons de la Nouvelle-Calédonie et France. La mission qu'accepta M. Colonna était délicate et difficile. Il s'agissait de ramener la confiance et l'apaisement dans les esprits, de mettre de l'ordre dans les gâchis administratifs, de liquider en sommes toutes les traces de ferments du passé. Tâche peu aisée, et où un tact et un doigté habiles étaient de rigueur. En très peu de temps, à peine quelques mois, M. Colonna s'en acquitta à la satisfaction de tous; il triompha de toutes les difficultés, et de nouvelles sympathies s'ajoutèrent de ce fait à celles que ses qualités naturelles de distinction, de justice et d'extrême bonté lui avaient déjà acquises pendant deux ans de séjour parmi nous.

Déjà, M. Colonna avait pu montrer ses aptitudes d'ordre, son caractère conciliant et droit, sa distinction de diplomate avisé, lorsqu'une première fois, au début de 1908, lui fut confié l'intérim des fonctions de Commissaire Résident de France à Vila.

M. Colonna se tira fort bien des difficultés de l'heure et *c'est lui* qui planta les premiers jalons de la mise en pratique du monument compliqué qu'est la Convention franco-anglaise.

Un fonctionnaire non moins distingué et habile, fit mis en face de lui, en M. King, Commissaire-Résident de S. M. Britannique. Ces deux hautes personnalités n'eurent jamais que des rapports courtois et quasi amicaux, comme il convient aux représentants de deux grands pays amis; mais ils n'eurent non plus, de part et d'autre, jamais une défaillance dans la défense des intérêts de leurs nationaux respectifs.

Aujourd'hui l'on se demande avec appréhension, étant donnée la méfiance semée dans nos esprits par l'administration de M. Nouffard, quel sera le nouveau messie qui devra représenter la France dans notre archipel.

Tous les colons sont d'avis — et nous ne doutons pas que M. Bonhoure partage notre manière de voir, — que nul, pour ce poste de haute confiance, n'est mieux indiqué et préparé que M. Colonna. Ses titres à cette fonction, nous en avons indiqué quelques-uns, le désignent naturellement, mais nous nous plaçons au-dessus de tous ces sentiments d'amour vrai pour le calme français, ce champion de la colonisation dans nos îles.

Nous faisons donc des vœux — et nous sommes ici les interprètes de toute la Colonie française des Nouvelles-Hébrides, — pour que M. le Ministre des Colonies, sur la proposition de M. le Haut Commissaire Bonhoure, titularise M. Colonna dans les fonctions provisoires qu'il occupe aujourd'hui.

Ce jour là la colonisation française aux Nouvelles-Hébrides aura fait un grand pas en avant.

(Le Néo-Hébridais).

Cour d'Assises

Liste des Jurés
devant faire le service pendant la session du 3e trimestre 1910.

JURÉS TITULAIRES

de Zerbi Georges, emp. à la mairie, Bastia.
Ordioni Dominique, cultivateur, Nesa.
Peruzca Raphaël, négociant, Sartene.
Lucciarri S.-J., doct. en méd., Moca-Croce.
Pulicani, suppléant du J. de P., Castifao.
de Sizzoni Camille, prop., Cervione.
Cesari Jules de Jacques, prop., Corzano.
Filippi J.-J., retraité, Vivario.
Favale Augustin, industriel, Bastia.
Giudicelli Paul, retraité, Nonza.
Cesnaldi Léon, propriétaire, Ota.
Grossetti F.-A., propriétaire, Grosseto.
Canale Jules, négociant, Nonza.
Quilichini J.-B., prop., Sta Lucie de Tallano.
Loca P., conducteur des P. et C., Belgodere.
Capiassi J., prop., Sta Reparata di Balagna.
Lantieri Joseph, prop., Bonifacio.
Pancrazi Ours-Paul, prop., Borgo.
Stacchini P., ouvrier cordonnier, Sartene.
Carbuccia S., chef de gare, Ile-Rousse.
Casabianca, maire, Poggio-di-Nazza.
Cardera L.-J.-B., agent-voyer, Bastia.
Mariotti A., inspecteur colonial, Bastia.
Ciari Benoît, pêcheur, Ile-Rousse.
de Peretti J.-A., ouvrier viticulteur, Levie.
Colonna d'Istria d'Hercule, p., Sollacaro.
Peretti D.-C., maire, Sari d'Orcino.
de La Rosaz A.-L., prop., Lavatoggio.
Franchi F. de Jérôme, maire, Coggia.
Fiorenzi Sauveur, prop., Oletta.
Calisti A. de Pascal, ouvrier agric., Brando.
de Peretti Marc-Aurèle, prop., Levie.
Manfredi Giocondo, docteur, Rapaggio.
Suvelli Joseph, prop., Sant'Antonino.
Stefani Lucien, propriétaire, Venaco.
Poggi Pierre, prop., St André de Rosio.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Martelli Jean-Pierre, rentier,
Bianchi Armand, sellier,
Romagnoli Alfred-Louis, horloger, tous de Bastia.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

La commission cantonale de Vescovato se réunira, salle de la Justice de Paix, le jeudi 30 juin, à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Bastia.

La séance est publique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin 1910.

L'amélioration constatée hier en dehors du groupe espagnol n'a pas été de longue durée, car le marché s'est montré aujourd'hui hésitant avec une nuance de lourdeur. Notre Rente est calme à 98.10. Fonds Etrangers irréguliers. Le Portugais passe à 68.90, le Turc revient à 94.25. L'Extérieur se retrouve à 95.5/8. Nos Grandes Institutions de Crédit se montrent très résistantes.

Les actions de la Banque de l'Union (Moscou), introduites aujourd'hui au marché officiel se sont avancées à 772. Les résultats obtenus pendant les quatre premiers mois de l'exercice de 1910, en sensible augmentation sur ceux de la période correspondante de 1909, ne peuvent que s'améliorer encore avec la récolte exceptionnelle de cette année en Russie.

Le Suez revient à 5.430. Le groupe traction est sans tendances bien définies. Charbonnages russes offerts. Le Rio ne perd pas moins de 20 frs à 1.676.

Parmi les valeurs territoriales, la Mosamedes est en tendance soutenue à 19 frs.

Au compartiment des Pétroles de Salt Creek sont fermes à 294; nous apprenons que la Cie a traité avec la Standard Oil pour la vente de son pétrole.

La Castara Estates est l'objet d'un bon courant d'échanges à 90 frs.

La Batopilas Mining consolide son avance précédente à 51 frs.

Recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro, pour la 23e semaine de 1910, fr. 810.945 contre fr. 1.792.530 pour la période correspondante de 1909. Recettes de la Cie Jardin Botanico pour cette même semaine fr. 218.458.

Les actions de nos Grandes Cies de Chemin de Fer abandonnent une nouvelle fraction.

Brevet de capacité

Sur les 145 aspirantes qui ont pris part aux compositions écrites, vingt seulement ont été admises à subir les épreuves du deuxième degré.

Ce sont :

Mlles Albertini Blanche.
Aloixi Françoise.
Antoniotti Alexandrine.
Battini Françoise.
Cardoni Marie-Anne.
Casabianca Ursule-Clotilde.
Colle Marie.
Desideri Marie-Joséphine.
Francoschini Catherine.
Giocanti Ignacie.
Leccia Jeanne.
Luce Yvonne,
Michaud Eugénie.
Morazzani Catherine.
Muratti Félicie.
Natalini Maria
Nicolai Marianne.
Pieraggi-Bianconi Rachel.
Pieraggi Catherine.
Santoni Marie-Angèle.

Compagnie Française des Eaux

La Cie des Eaux a l'honneur d'informer la population que par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu à partir de ce soir 9 heures, jusque dans la matinée de demain.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASTELLARE DI CASINCA. — Le Ministre des Postes a exonéré, à partir du 1er juillet 1910, des frais de la gérance du service électrique la commune de Castellare di Casinca, où ce service est assuré par un facteur-receveur des postes.

BARCHETTA. — Samedi dernier, 25 juin, notre coquet hameau de Barchetta, avait pris un air de fête à l'occasion de l'examen du certificat d'études primaires.

Tous les candidats, garçons et filles, du canton de Campile, nous arrivaient endimanchés, leur serviette sous le bras, heureux d'avoir été présentés par leurs institutrices ou instituteurs à cet examen.

Leurs parents les accompagnaient et une franche joie, accompagnée d'un tantinet de légitime vanité, se lisaient sur leurs visages.

A 8 heures, M. l'Inspecteur primaire de Bastia arrive avec les membres de la Commission et les épreuves commencent aussitôt.

Vingt-quatre élèves, dont 15 garçons et 9 *filles, prennent part à l'examen. Les premiers résultats donnent 10 admissibles* dont 8 garçons et 2 filles.

Les évincés ont un moment de... recueillement, puis ils se félicitent très sincèrement du succès de leurs jeunes camarades, et, conscients que leur paresse ou plutôt leur non chalance est la seule cause de leur échec, ils prennent la ferme résolution de se mettre au travail pour réparer le temps perdu à la session extraordinaire qui aura lieu exceptionnellement cette année au mois d'octobre.

Les 10 admissibles à l'écrit ont été définitivement reçus à l'examen oral.

Nos jeunes lauréats ont manifesté leur contentement et sont rentrés gais et joyeux dans leurs villages où les attendaient avec plaisir leurs parents et leurs camarades.

Nos plus sincères félicitations à ces jeunes élèves, intelligents et studieux ainsi qu'aux zélés maîtres qui les ont préparés, et nos meilleurs vœux de réussite pour ceux qui tenteront la chance au mois d'octobre prochain. — H.

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux
Joseph LUCCHETTI
livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant
(Voir l'annonce à la 4e page)

Réconciliez-vous avec l'existence

L'usage des Pilules Pink procure aux malades, et cela dès le début du traitement, une telle sensation de bien-être, qu'ils sont tout de suite réconciliés avec l'existence, qui leur était précédemment à charge. Les malades voient leurs souffrances s'atténuer, ils comprennent qu'elles vont entièrement disparaître et ils sourient de nouveau à la vie. Nous publions aujourd'hui l'attestation de guérison d'une jeune fille de 19 ans, que les Pilules Pink ont réconciliée avec l'existence, Mlle Marie Mouton, dont nous publions aussi le portrait, est une jeune employée de Lyon où elle habite, 71, rue Moucey. Elle a souffert de beaucoup d'anémie profonde et d'épuisement nerveux.



« J'ai été bien malade, écrivait-elle dernièrement à M. Gablin, et seules vos bonnes Pilules Pink ont pu me rendre la santé. Malgré un séjour de deux mois dans un hôpital, ma santé n'avait pas été rétablie. J'étais toujours faible et pâle; il me semblait que je n'avais plus de sang dans les veines, car, même quand il faisait chaud, j'avais froid. Je ne mangeais pas beaucoup, il faut dire que je n'avais jamais bien grand appétit et que mes digestions étaient si pénibles que, en ne mangeant pas, j'avais des chances de peu souffrir. Je n'étais jamais en train, tout m'ennuyait, je ne prenais d'intérêt à rien. J'étais devenue par contre très impressionnable; au moindre bruit inattendu, je tressaillais, j'avais des sueurs et mon cœur battait très fort. La nuit, mes impressions de la journée subsistaient et j'avais très souvent d'horribles cauchemars. Enfin j'étais faible, très faible et j'étais incapable de faire quoi que ce soit. J'ai eu le bonheur de prendre les Pilules Pink sur les conseils d'une jeune fille qui avait été guérie par elles. Elles ont été très bonnes aussi pour moi. En peu de temps, elles m'ont beaucoup fortifiée et ont fait disparaître tous mes malaises. J'ajoute que dès le début du traitement, j'ai senti que les Pilules Pink me guériraient, car j'ai éprouvé tout de suite une sensation de bien-être, de chaleur intérieure. Je me suis sentie revivre. »

Malades, voilà ce que disent tous ceux qui se sont mis au traitement des Pilules Pink. Négligerez-vous, vous-même, d'essayer ce qui a si bien réussi aux autres?

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris: 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 juin

Thermomètre. — 7 heures du matin + 21°6 à midi 26 8 + à 6 heures du soir + 24°. Maxima + 29°. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 759 mm., 6 heures du soir, 761 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id
Etat du ciel : le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.

Statistique agricole

Les professeurs départementaux d'agriculture ont envoyé leurs rapports sur l'évaluation des récoltes en terre au 1er juin 1910.

Voici les renseignements qui concernent le département de la Corse : superficies ensemencées : Pommes de terre, 3.000 hectares ; Betteraves fourragères, 250 ; Prairies artificielles 2.600 ; prairies temporaires, 1.000 ; fourrages annuels, 856.

L'état de ces cultures est bon.

Prairies naturelles, superficies ensemencées 18.000 hectares, état des cultures, assez bon.

Vignes, superficies ensemencées, 11.000 hectares, état des cultures, passable.

Audition Musicale

Jeudi, 30 juin, à 2 heures du soir, deuxième audition des élèves de Mlles Agostini.

Expulsé récalcitrant

Le nommé Domughes Ange, sujet sarde, quoique expulsé de Corse, ne peut se résoudre à abandonner l'île qui paraît lui être si chère.

Il y revint : on le coffra, mais la surveillance exercée sur lui au poste de police semble ne pas avoir été bien rigoureuse, puisque réussissant à tromper la vigilance bien connue de ses gardiens, il joua la fille de l'air

Il courrait encore si des agents de la sûreté lancés à sa poursuite, ne l'eussent rejoint à Biguglia et ramené à la géole municipale.

Espérons que, cette fois, on saura conserver le fugace expulsé qui sera déféré au Parquet.

Au Port

Entrées :

— Vap. français « St-Barthélemy, » cap. Charpentier, venant de Marseille.
— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.
— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Livourne.
— Vap. « Iberia, » cap. Labaye, *venant de Marseille.*
— Vap. ital. « Adriatico, » venant de Porto-Torrès.

Sorties :

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Livourne.
— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, parti pour Portovecchio.
— Vap. franç. « Sybil, » cap. Martin, pour Sfax.
— Vap. ital. « Adriatico, » parti pou Livourne.

Agent injurié et battu

Le sieur Bernard Castelli, cocher au service de l'un de nos plus connus loueurs de voitures, faisait prendre, hier, un bain à deux chevaux, à la plage militaire.

Occupation hygiénique pour ces animaux, mais, sans contredit, désagréable à l'officier de service qui pria l'agent Mezzana d'inviter le cocher à aller baigner ses chevaux plus loin.

Différant à l'ordre reçu, l'agent obtempéra, le cocher aussi, mais dès que ses bêtes furent sorties de l'onde amère ce dernier eng..., pardon, prit à partie l'agent de l'autorité, ajoutant que « on en avait déjà tué des agents, mais que l'on ferait bien d'en tuer d'autres. »

L'agent Mezzana voulut conduire le cocher au poste, mais Bernard Castelli qui n'est pas commode tous les jours, surtout quand il est paf, — et il l'était, grand Dieu, — administra à l'agent un maître coup de poing qu'il ne portera pas en Paradis, puisqu'il a été écroué et sera déféré au parquet.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Crociani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

Elle vaccinera tous les jours, pendant ce mois de *Juin*.

Perdu

Une mule noire, taille, 1 m. 43, 7 ans, (est partie de Ragino le 13 juin).

Envoyer tous les renseignements à M. Vinciguerra, maire de Vallecalle, notre récompense.

A louer

Un appartement au 1er étage, avenue Carnot, 4.

ETAT CIVIL

Naissance.

Carraga Anne-Marie-Henriette. — Lorenzetti Catherine-Xavière. — Mojotti Jean-Louis. — Rovinalti Pierrette-Hélène.

Décès.

Pierrat Marie-Octavie, 60 ans, de Saint Michel sur Meurthe (Vosges).

GRAND BAR SOAVI
Café Express
Chocolat Express

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00357

LA FIN DES INTERPELLATIONS



LA VICTOIRE DU GOUVERNEMENT

M. Aristide Briand est acclamé.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 28 juin.

Le général Mazel est nommé au commandement de la 6e brigade de dragons.

Le général Gillain est nommé au commandement de la 1re brigade de dragons.

Le général Dufandais est nommé au commandement de la 3e brigade de cavalerie.

Le général Sauki est nommé au commandement de la 9e brigade de cavalerie.

Le général Bouchon est nommé au commandement de la 4e brigade d'infanterie.

⁂

Le colonel Gainbrad de Séréville, breveté, du 12e cuirassiers, est nommé au commandement, par intérim, de la 3e brigade de cavalerie d'Algérie.

Le colonel Du Garreau de la Méchenie, breveté, hors cadre, est nommé au commandement, par intérim, de la 8e brigade de cavalerie.

Le colonel Alba, breveté, du 157e rég. d'infanterie, est nommé au commandement, par interim, de la 33e brigade d'infanterie.

Le colonel Arrivet, breveté, du 77e rég. d'infanterie, est nommé au commandement, par intérim, de la 50e brigade d'infanterie.

Le colonel Beaudaix, breveté, du 119e d'infanterie, est nommé au commandement, par intérim, de la 17e brigade d'infanterie.

Gendarmerie

M. Damien Virgitti, capitaine de gendarmerie à Draguignan, est promu au grade de chef d'escadron et désigné pour Dijon.

LES SOUVERAINS BULGARES

LE DÉPART

Paris, 28 juin.

Après une journée de repos à Chantilly, les Souverains Bulgares déjeunèrent, ce matin, dans l'intimité au Palais des Affaires étrangères.

A dix heures et demie, une dizaine de détachements de la garde républicaine, qu'escortent les dragons armés de la lance, quitte le Palais des Affaires étrangères et se dirige vers la gare.

Les honneurs sont rendus par un bataillon d'infanterie de ligne avec colonel et drapeau.

Au moment où nos hôtes royaux descendent de voiture, la musique joue l'hymne national bulgare; la foule nombreuse, à grand'peine maintenue par un important service d'ordre, pousse les cris de : « Vive le Roi ! Vive la Reine ! »

Les Souverains sont reçus par M. Mollard, directeur du protocole, qui les conduit auprès de M. le Président de la République qui se tient dans le salon d'honneur de la gare, *décoré de plantes vertes et tout tendu de damas rouge rehaussé de crépines d'or.*

MM. Briand, président du conseil, Pichon, ministre des Affaires étrangères, le Ministre bulgare à Paris, qu'accompagne tout le personnel de la légation, entourent le Président de la République.

Ce dernier s'avance au devant de nos hôtes et le czar Ferdinand exprime encore une fois tous ses remerciements pour l'accueil sympathiquement chaleureux qu'il a reçu chez la nation amie.

Mais un coup de sifflet retentit; le train royal, dont la locomotive est ornée de drapeaux français et bulgares, vient se ranger juste devant le salon où se tiennent les souverains.

Le Président de la République conduit les hôtes de la France jusqu'à leur wagon-salon et s'entretient amicalement avec eux jusqu'au moment où le train s'ébranle. Il est 11 heures 35.

Le Président de la République remonte dans sa daumont et rentre à son tour à l'Elysée, escorté des cris de : Vive Falières! que la population de Paris pousse sur son passage.

A PARIS

Duel Daudet-de Mézières

Paris, 28 juin.

A la suite de l'altercation qui eut lieu, ces jours derniers, au Palais de Justice, au sujet d'un procès de presse, M. Léon Daudet s'est rencontré ce matin avec M. de Mézières, rédacteur en chef du *Gaulois*.

L'arme choisie était l'épée de combat.

A la quatrième reprise, M. Léon Daudet a été atteint à l'avant-bras droit par l'épée de M. de Mézières.

Les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

Sud-Oranais

Vif engagement

Paris, 28 juin.

On annonce qu'un vif engagement a eu lieu aux environs d'Oudja entre nos troupes, qui opéraient une reconnaissance, et de forts contingents de Berbères.

A la suite d'un combat acharné, qui dura plusieurs heures, notre colonne mit en déroute les assaillants qui laissèrent sur le champ de bataille une centaines des leurs.

De notre côté nous avons eu une vingtaine de blessés, parmi lesquels le capitaine Chenin et le lieutenant Mury.

M. BRIAND *et la Presse*

Paris, 28 juin.

Les journaux de ce matin consacrent presque tous leurs éditoriaux à la séance d'hier et commentent la réponse de M. Briand aux interpellations sur la politique générale.

Les journaux gouvernementaux se déclarent satisfaits et ne cachent pas leurs convictions que le Président du Conseil ralliera la majorité républicaine.

Les organes modérés affirment également toute leur satisfaction.

Quant aux journaux droitiers, ils louent le langage tenu hier par le Président du Conseil, mais font leurs réserves et attendent des actes.

Bien entendu les organes socialistes attaquent violemment le langage du Président du Conseil.

En somme le discours de M. Briand a ce que l'on peut appeler une excellente presse.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Lecture d'un Rapport

A l'ouverture de la séance, il est donné lecture du rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1909 de ces deux établissements.

La Cour d'appel de l'Indo-Chine

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'attribuer aux chambres de la cour d'appel de l'Indo-Chine, siégeant à Hanoï, les appels des jugements des tribunaux consulaires au Yunnan, et la connaissance des crimes commis par les Français dans cette province de l'empire chinois.

Les conclusions du rapport de M. Bérenger sont mises aux voix et adoptées.

L'article 2272 du Code civil

Le Sénat passe ensuite à la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier l'article 2272 du code civil, et à substituer la prescription de deux ans à la prescription d'un an en ce qui concerne les marchands.

Le Sénat a adopté.

LA GRÈVE des Chemins de fer du Sud

Interpellation Pélissier

Enfin le Sénat aborde la discussion de l'interpellation de M. Pélissier *sur la grève des chemins de fer du Sud et sur la nécessité qui s'impose d'assimiler par une loi les agents des compagnies secondaires aux agents des grandes compagnies.*

M. Pelissier développe longuement son interpellation.

M. Louis Martin, sénateur du Var, intervient également dans le débat.

M. Millerand, ministre des Travaux publics, donne toutes les explications nécessaires.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le Gouvernement, est ensuite mis aux voix et adopté.

Séance jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Vérification des Pouvoirs

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte sans débat les conclusions du rapport du 5e bureau tendant à la validation des opérations électorales de la première circonscription de Nimes.

M. François Fournier est admis.

Les Interpellations sur la Politique Générale DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

M. Drelon

député républicain de la Marne, monte à la tribune.

Il déclare que l'apaisement étant chose nécessaire, ses amis et lui soutiendront M. Briand.

M. Abel Ferry

vient à son tour à la tribune attester qu'il est partisan de la réforme électorale et de la réforme administrative.

Ses amis et lui voteront pour le Gouvernement.

M. Charles Benoist

député du 6e arrondissement, monte à son tour à la tribune, et au nom de 318 députés proportionnalistes donne lecture d'une déclaration dans laquelle il déclare prendre acte des promesses du Gouvernement de déposer un projet de loi sur la représentation proportionnelle.

« Les proportionnalistes, dit-il en terminant ne seront pas plus exigeants que le gouvernement sauf cependant sur la question proportionnaliste. »

Les Ordres du Jour

La discussion générale étant close, le président donne lecture des six ordres du jour déposés.

Ordre du jour HESSE

Le Président du Conseil

déclare se rallier à l'ordre du jour présenté par M. Hesse et plusieurs de ses collègues.

M. Berteaux

monte alors à la tribune pour discuter l'ordre du jour acceptée par le Gouvernement.

Le député radical-socialiste de Seine-et-Oise exprime, en termes très vifs, ses regrets que le Gouvernement n'ait pas accepté l'ordre du jour déposé par lui au nom des deux groupes les plus importants de la Chambre.

M. Berteaux ajoute : « Mes amis et moi ne pouvons plus accorder notre confiance au Gouvernement. »

(M. Briand incline la tête avec satisfaction).

« M. le Président du conseil, poursuit M. Berteaux, a bafoué hier sa majorité. (Exclamations).

M. Briand

très pâle, monte à la tribune. Il proteste contre l'accusation gratuite d'avoir injurié hier la majorité et déclare n'avoir rien dit qui puisse lui faire retirer la confiance absolue des républicains.

« Je n'ai pas d'excuses à présenter, s'écrie M. Briand, je suis tout simplement indigné. »

Le Président du Conseil prend alors à partie son ami Berteaux auquel il reproche de vouloir lui accorder seulement une confiance mitigée, humiliante; puis termine son discours en ces termes.

« Je vais sans doute avoir la majorité, mais si dans cette majorité n'est pas comprise la gauche de cette assemblée, je m'en vais. »

(Longs applaudissements.)

M. Berteaux

monte une dernière fois à la tribune et fait cette déclaration.

« Après les dernières déclarations de M. le Président du Conseil nous modifions notre ordre du jour et le rendons identique à celui de notre collègue M. de Hesse. »

(Sensation prolongée.)

Le Vote

Après ces explications le président met aux voix l'ordre du jour présenté par M. de Hesse et qui est ainsi conçu :

La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, approuvant les déclarations du Gouvernement et confiant en lui pour continuer l'œuvre des trois précédentes législatures, passe à l'ordre du jour.

Le scrutin sur la *première partie* de cet ordre du jour donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	525
Majorité absolue . . .	263
Pour l'adoption. . .	404
Contre	121

La première partie est adoptée par 283 voix de majorité.

⁂

Le président met ensuite aux voix la *deuxième partie* qui est adoptée par *375 voix contre 92*.

L'ensemble

Le scrutin sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. de Hesse donne les résultats suivants :

Nombre des votants .	514
Majorité absolue . .	257
Pour l'adoption . .	403
Contre	110

L'ensemble de l'ordre du jour de confiance est adopté par *293 voix de majorité.*

(M. Aristide Briand est acclamé).

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

BOURSE DE PARIS

27 juin — 28 juin

Rente 3 0/0 amort. : 98.00 — 97.95
Rente 3 0/0 perpétuelle : 98.40 — 98.40

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez exactement compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Fuage du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

CHEVEUX Hahn

LE Guide 1.45 DES Convenances par LISELOTTE

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à un chacun.

LE GUIDE DES CONVENANCES

	Pages
La Naissance	21 à 26
La Toilette	26 à 41
L'Enfance, la 1re Communion et l'Ecole dans le monde	44 à 72
Le Mariage, la Toilette, la Corbeille, les Noces d'autrefois	73 à 126
Le jeune Ménage	127 à 157
La Maîtresse de Maison	158 à 180
Les Concerts	180 à 190
Les Bonnes	191 à 211
La Vie au dehors	212 à 224
Les Promenades du temps	225 à 242
La Correspondance	243 à 264
Les Relations mondaines	265 à 275
Les Modèles de lettres à écrire en diverses circonstances de la vie	276 à 279
Les Morts	280 à 291

EN VENTE PARTOUT : 1 fr. 45. Envoi franco contre mandat-poste ou timbres-poste. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Journal Financier Français

Publié par Léon Schlesinger, ex-Rédacteur en chef des Tablettes, ex-Chef du Contentieux de la Société des Agents de Change de Paris

16, Place du Havre 16 PARIS

ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

DEMANDEZ AU

GRAND BAR SOAVI

CAFÉ EXPRESS

BASTIA

Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch

Une *Oxygénée Cusenier*

Verte ou Blanche

La première marque du Monde

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE CORSE 40 Cent. QUI INDIQUE TOUT POUR Edition périodique régulièrement mise à jour. Franco : 50 cent. — Abonnement d'un An : 5 fr. 50. A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Paderani à l'Ile-Rousse, Scaglola, Cours Napoléon, à Ajaccio.



PONDRE LES POULES sans interruption même par les plus grands froids de l'hiver 2.500 ŒUFS par an pour 12 poules

NOTICE gratis et franco Guide CONTRE L'AVICULTURE à PRIMONT (Ardennes Belges)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.*

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — *Couleurs* et *Pinceaux*

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.



Ex Directeur-gérant J. B. OLLAGNIER.

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 178 — JEUDI 30 JUIN 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, NE COMPRIS PARIS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00359

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

(Heure nationale)

Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 7 h. 13 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 6.
Fête d'Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul.
Fête de Demain : Com. de Saint Paul.

29 JUIN

LES SOUVERAINS BULGARES

Vers la fin de 1908, naissait, en Europe, un royaume nouveau, et, par bonheur, le premier titulaire de ce trône fut un ami de la France. C'est Ferdinand Ier de Bulgarie qui, ainsi que la reine Eléonore son épouse, viennent d'être fêtés avec éclat à Paris.

Parmi les souverains qui règnent actuellement, il en est peu dont la physionomie soit plus intéressante. Ferdinand Ier a, en effet, fait son métier de roi avec la ténacité et la méthode qu'un grand homme d'affaires apporterait à la direction d'une entreprise, *et le succès qu'il a obtenu*, dans une situation vraiment difficile, apparaît comme un des plus beaux triomphes de la volonté humaine.

Pour nous, Français, la personne de ce souverain est doublement sympathique, *d'abord parce qu'il aime la France et qu'il est de race française*, petit-fils, par sa mère, de Louis-Philippe ; ensuite, parce qu'il est un prince sincèrement, — il en a donné les preuves — épris de justice et de liberté.

Ayant reçu d'abord *une éducation* française, puis élevé en Hongrie où il possède d'immenses propriétés, et officier dans l'armée autrichienne, il fut désigné, en 1887, pour monter sur le trône de Bulgarie. C'était, à la vérité, un singulier présent que celui-là. La Bulgarie subissait alors l'étroite tutelle de la Russie et la suzeraineté de la Turquie. A l'extérieur, toutes les puissances refusèrent de reconnaître officiellement le nouveau souverain ; à l'intérieur, c'était, sans cesse, la menaçante perspective de complots militaires, de soulèvements, d'intrigues... et d'assassinats.

Il fallait de l'audace pour accepter, dans ces conditions, une couronne aussi chancelante. Bismark, qui avait été consulté, conseilla ironiquement au jeune prince : « Acceptez toujours, *monseigneur, cela vous fera*, pour plus tard, des souvenirs de jeunesse. »

Cependant, Ferdinand Ier ne désespéra pas. Homme de travail, d'énergie et d'intelligence, il réussit, non seulement à *se maintenir sur son minable trône, mais encore il le consolida*, l'affranchit, le fortifia si bien que, voici deux ans bientôt, l'Europe ne put lui refuser la reconnaissance officielle.

Aujourd'hui, sous l'égide respectée de son nouveau « tsar, » la Bulgarie est l'une *des plus importantes puissances* des Balkans, et elle a réalisé ce miracle, que tant d'autres avaient déclaré impossible, de vivre en bonne intelligence à la fois avec la Russie et avec la Turquie, son ancienne suzeraine, et de concilier, *dans son propre pays*, la séculaire hostilité des éléments slaves et des éléments mahométans.

La Bulgarie jouit maintenant du calme et de la prospérité des nations fortes ; sans avoir couru les dangers d'une guerre, elle s'est fait, dans le *monde, une place respectée : son* armée apparaît comme la mieux encadrée et la mieux exercée des Balkans, et sa diplomatie aura voix *prépondérante dans les difficultés internationales qui pourront encore surgir autour de la Question d'Orient.*

Pour toutes ces raisons, la France, dont les intérêts sont nombreux dans la péninsule balkanique, se réjouit de l'amitié de la jeune nation Bulgare et de son souverain, amitié qui, par une heureuse circonstance, englobe aussi la Turquie et notre alliée la Russie.

Depuis son accession à l'indépendance, le tsar des Bulgares a manifesté ses sentiments en réservant ses premières visites officielles d'abord à Constantinople, puis à Saint-Pétersbourg et à Paris. Si Bismark pouvait voir aujourd'hui son pupille d'il y a *vingt-cinq ans*, il trouverait sans doute amers ses « souvenirs de jeunesse. »

Les réceptions réservées à Paris au tsar Ferdinand Ier ont été empreintes d'une cordialité tout à fait significative, et le souverain y a répondu *comme on pouvait l'espérer.*

Il a su traduire ses sentiments de sincère admiration pour la France dans les paroles prononcées au dîner de gala de l'Elysée ; généralement, ces toasts affectent une raideur toute officielle ; celui de Ferdinand Ier est, *au contraire, vibrant comme un élan* de cœur :

« Nous n'oublierons pas, a-t-il dit, l'accueil que nous avons reçu dans ce beau pays de France, auquel me rattachent tant de souvenirs. Après Saint-Pétersbourg et Constantinople, c'est à la France que j'ai réservé ma première visite, à la France qui a toujours été le champion désintéressé des plus nobles causes. Moi et mon peuple, nous nous rappelons, en effet, qu'elle a prêté à la jeune Bulgarie, dans des circonstances difficiles, son large appui moral, et qu'elle a très heureusement servi, en Orient, les idées de pacification et d'équilibre qui font sa force dans le monde.

« LA FRANCE et la Bulgarie sont, du reste, unies par les mêmes aspirations vers un même idéal. Ainsi que la France, la nation bulgare est pénétrée d'un amour profond de la liberté, pour la conquête de laquelle elle a longtemps souffert et combattu ; elle est admiratrice passionnée des gloires de la France, de ses *luttes séculaires pour le progrès des* idées humanitaires, pour le triomphe de la liberté et du droit. Par sa littérature, par ses arts, par les grandes découvertes de ses savants, la France exerce une haute influence dans le monde... Je bois à la prospérité de *la République Française.* »

Ces sentiments sont généreux et généreusement exprimés. Il n'en fallait pas davantage pour acquérir au roi des Bulgares la sympathie du peuple français. Celui-ci ne lui a ménagé, durant son séjour dans la capitale, ni les ovations ni les vivats.

C. des CORDELIERS.

GUERRE ET MARINE

Les Corses au service de Venise

Aux seizième et dix-septième siècles, plusieurs de nos concitoyens et de nos compatriotes, indignés des vexations des Génois à leur égard, et animés d'esprit guerrier, prirent du service dans les états de Venise et dans d'autres pays ; parmi eux, se distinguèrent Giustinioni et Vitali, dont voici un aperçu sur leur brillante carrière.

Pompeo Giustiniani naquit en Corse en 1569, mais on ne sait pas au juste quelle fut la ville, ou le village, qui l'a vu naître.

Il entra d'abord très jeune au service de l'Espagne, et parvint rapidement au grade de colonel. La cour, très satisfaite de ses talents militaires, le nomma conseiller de guerre, et ensuite, maréchal-de-camp, dans les Pays-Bas. (Hollande).

Ayant eu le bras fracassé d'un coup de feu au siège d'Ostende, il se le fit remplacer par un bras mécanique en fer, ce qui lui fit donner le surnom de *Bras-de-Fer*.

Après la paix, Giustiniani passant au service de Venise eut pendant quelque temps le gouvernement de la Frise, d'où il passa à celui de Candie. Il devint ensuite commandant [illegible] et finit sa vie [illegible] comme [illegible] le Grand-Turc.

La galère de guerre que commandait notre Vitali, (comme celle de son camarade) avait 45 mètre de longueur, portait trois voiles, et marchait aussi à la rame. Elle était armée à sa proue d'un éperon de fer et avait trois cents hommes d'équipage, pour la manœuvre et l'artillerie.

Au grand mât était suspendue une grosse poutre, garnie de fer des deux côtés, qu'on lançait dans la bataille sur le pont des navires ennemis, et qui quelquefois les entr'ouvrait.

En prenant le commandement de sa galère, notre glorieux concitoyen s'était engagé par serment, selon l'usage, à Venise, de ne pas refuser le combat contre vingt-cinq galères ennemies : *il en était de même* pour les autres capitaines de galères de guerre.

Malipiero ; Pietro Mocenigo (le Victorieux) ; Léonard Loredan et André Vendramin.

Giorgio-Maria Vitali, de Bastia, capitaine de galère au dix-septième siècle, au service de Venise, et dont le nom familial existe encore aujourd'hui en ville, fut célèbre dans les Annales maritimes vénitiennes par maints combats victorieux contre les Turcs, dont il devint leur plus grande terreur maritime.

Ceux-ci, à la fin, lorsqu'ils n'étaient pas en nombre, le fuyaient comme la peste.

Un jour que l'armée navale turque tout entière, le rencontra ensemble à une autre galère, elle l'attaqua de toutes ses forces, avec l'espoir, cette fois-ci, de l'anéantir à tout jamais ; mais notre intrépide marin, sans s'occuper du nombre écrasant de ses ennemis, se défendit en luttant si vaillamment pendant deux jours et une nuit, qu'il finit à la fin par triompher de leur acharnement à le vaincre, et à les forcer à se retirer, avec la honte de leur défaite, après leur avoir infligé de grandes pertes, en hommes et en navires.

Son camarade de l'autre galère, encouragé par l'ardeur héroïque et l'habileté des manœuvres de notre courageux concitoyen, seconda ses efforts, et ensuite, de son côté, la victoire.

Après cette mémorable défaite de Vitali, les Turcs jurèrent par Allah, Mahomet et le Coran, que jamais plus ils ne l'auraient attaqué !!!

On sait qu'alors les Vénitiens, par suite de leurs possessions maritimes dans la Méditerranée orientale, étaient constamment en guerre avec les Turcs, et que, lorsqu'une chose paraissait impossible à [illegible] on disait que c'était comme vouloir [illegible] le Grand-Turc.

Le Sénat de Venise, en retour de ses loyaux et signalés services, lui décerna les honneurs de la sépulture au Panthéon national, à côté des plus grands hommes de la République.

Dans les loisirs de la paix, Giustiniani avait écrit en italien un ouvrage en six volumes sur la guerre de Flandre.

Le Panthéon vénitien, où repose dans un magnifique monument de marbre, surmonté de sa statue équestre, en bronze, notre célèbre compatriote, est l'ancienne et belle église de Sainte-Marie de Frari ; elle est en style gothique du treizième siècle. A trois nefs, et renferme les splendides mausolées des doges les plus illustres, ainsi que celui du grand Titien, etc.

Ces doges sont : Michel Morosini ; Pascal

---

45. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

La Fille DU SCAPHANDRIER

Roman inédit

par PIERRE LUGUET

CHAPITRE XIV

M^me DE NOIRÉTABLE EN VISITE

— Que vous me permettiez d'entrer chez vous, Mademoiselle, et que vous me donniez, si cela est en votre pouvoir, des nouvelles de monsieur votre père.

Chacun des mots de Mme de Noirétable était une insolence et un outrage. « Si cela est en votre pouvoir » signifiait clairement : « Si vos préoccupations amoureuses vous laissent le loisir de vous occuper de lui. »

Marthe, de rouge qu'elle avait été, devint pâle. Elle devint aussi hautaine et glaciale. Elle dit cependant, désignant la porte de la salle basse :

— Veuillez entrer, Madame.

La tante d'André pénétra sans avoir donné un instant d'attention à son neveu, Marthe entra derrière elle et le jeune homme derrière elles deux. Mme de Noirétable savoura le fauteuil que lui offrait la fille du scaphandrier. André de Maurois prit alors Marthe par la main :

— Ma tante, dit-il...

— Ah ! c'est toi ! interrompit la sœur du général sur le ton de la plus profonde surprise.

— Ma tante, j'ai l'honneur de vous présenter Mademoiselle Marthe Richelieu, fille de mon ami, M. Richelieu, et ma fiancée.

— Mme de Noirétable ouvrait la bouche pour l'attaquer en pleine poitrine. C'était, en un instant, la ruine des projets chers et longuement caressés. Son visage se bouleversa subitement, et garda pendant deux secondes au moins l'expression d'une effroyable haine. Puis, comme c'était une femme du monde, habituée à dissimuler toutes ses émotions, elle força un sourire sur ses lèvres, et répondit, avec la politesse impertinente dont elle avait le secret :

— Mon cher enfant, tu me permettras de ne pas te féliciter encore de ce que tu viens de m'apprendre. Je suis prise un peu de court, tu en conviendras. Je ne m'attendais pas, en venant m'enquérir de la santé d'un de tes ouvriers, à tomber au milieu d'une idylle. Et puis, André, j'ai l'expérience de la vie, que tu n'as pas. Et j'ai vu tellement de mariages semblables au tien disparaître et ne laisser aucunes traces, qu'il me sera permis sans doute d'attendre confirmation d'une nouvelle aussi... ballonée.

André de Maurois se mordait cruellement les lèvres.

— Ma tante, répondit-il, contenant difficilement son irritation, j'aurais eu plaisir à vous voir accueillir moins légèrement l'annonce d'un des événements les plus graves de ma vie. Mademoiselle est une de mes jeune filles les plus honorables que je connaisse...

— Je ne l'ai pas mis, interrompit Mme de Noirétable, persiflant toujours.

— ... et je ne saurais admettre qu'on traite de mariage l'engagement qu'elle a pris avec son fiancé.

— Tu es un peu jeune, André, pour me faire la leçon.

— Et je ne me serais pas permis de le faire, si vos paroles n'avaient atteint que moi. Mais il est des choses auxquelles il ne faut pas qu'on touche en ma présence, et même les personnes à qui je dois le respect.

— Me voilà donc avertie, répondit en riant Mme de Noirétable. Et je n'y toucherai plus. Tu me rendras cette justice, d'ailleurs, que je n'étais pas venue pour cela, et que tu as un talent particulier pour embrouiller les choses. Figurez-vous, Mademoiselle, que j'ai été appelée aujourd'hui au bureau de police, pour un témoignage, comme si j'étais la femme d'un pêcheur. Ces gens-là ne respectent plus rien. Et là, j'ai appris l'accident arrivé à votre père. Je me suis souvenue qu'il était le frère de ma domestique... je ne me trompe pas, n'est-il pas vrai ?... (André pâlit) et j'ai songé, en passant, à venir prendre de ses nouvelles. Comment va-t-il ?

— Il est mourant, Madame, je vous remercie, répondit froidement Marthe.

— Oh ! c'est bien regrettable ! Et, puisje vous demander, Mademoiselle, si un secours de ma part... un peu d'argent...

— Je vous remercie, Madame, répondit Marthe, nous sommes riches.

— Tout est donc pour le mieux. Je vais prendre congé de vous. André, mets-moi jusqu'à ma voiture, ne serait-ce que pour me prouver que tu ne m'en veux pas.

Le jeune homme obéit. Quand ils furent dehors, sa tante lui dit :

— Tu es un fou. Et tu réfléchiras. Mais sois tranquille, je ne dirai pas un mot de tout ceci à Sezanne.

— Ce sera de la discrétion perdue, ma tante, répondit André de Maurois, glacé. Mon intention est de lui annoncer mon mariage la première fois que nous nous verrons.

Il salua et rentra dans la maison. Mme de Noirétable monta en voiture en murmurant :

— Imbécile !

Et tandis qu'elle remontait vers le château, la noble dame songeait :

— Jeune, jolie, intelligente : elle est dangereuse... Et qui donc me rappelle-t-elle ?

CHAPITRE XV

PALLIATIF

Lorsqu'André de Maurois rentra dans la salle commune de la maison du scaphandrier, ce fut pour y trouver Marthe écroulée dans le fauteuil de son père, et pleurant, comme on dit, toutes les larmes de son corps. La pauvre enfant avait tenu tant que la présence irritante de Mme de Noirétable incitait à la révolte sa fierté naturelle ; mais ses nerfs étaient détendus à présent, et elle faiblissait sous la honte d'avoir été crossement raillée, d'avoir été humiliée selon sa crainte par une femme appartenant au monde de son fiancé. Son chagrin lui montrait dans ce premier contact un indice de ce que serait l'accueil de cette société où elle avait fait entrer avec une telle égalité la différence de leurs rangs, qu'il lui semblait ne pouvoir jamais s'adapter à un milieu placé si haut au-dessus d'elle. Elle s'y voyait déjà, se disant et se faisant que des maladresses, et souffrant le martyre, parce que, bien loin de l'aider à s'acclimater, les gens autour d'elle prenaient un mauvais plaisir à mettre en lumière les lacunes de son éducation. André s'élança vers elle.

— Marthe ! Vous pleurez !

— Oh ! mon ami ! répondit la jeune fille au milieu de ses larmes, j'ai plus de peine en ce moment que je n'en ai eu en trois ans de ma vie.

En ces mêmes siècles (XVI[e] et XVII[e]) nous avons eu, seulement au service de la noble Venise, en outre de Giustiniani et Vitali : douze colonels, deux gouverneurs, etc., qui étaient de Bastia.

Un Amateur d'Histoire locale.

P. S. — A titre de curiosités vénitiennes :

Au temps de notre Vitali, le Conseil des Dix ayant proclamé un décret futile en termes pompeux contre l'usage des formidables perruques dont la mode de France avait enlaidi le patricial de Venise, on trouva le même jour dans la boîte aux dénonciations dite « Bouche du Lion, » pratiquée au dehors de la salle du Tribunal, cette satirique réponse d'un patricien masqué, au dit décret : *Respublica Veneta in minimis maxima, in maximis minima* ; c'est-à-dire : La République de Venise est petite dans les choses grandes et grande dans les choses petites !

A cette époque, le masque, à Venise, se portait pendant des mois.

Après la note satirique, la note tragique :

Lorsque dans la belle, mais mystérieuse Venise, du temps jadis, on voulait se débarrasser de quelqu'un, on lui donnait une vigoureuse poignée de main, à l'anglaise, et la légère piqûre qu'on lui faisait avec une « bague » renfermant un poison violent et qui se portait par dessus le gant, l'envoyait sûrement *ad patres*, c'est-à-dire dans l'autre monde.

Gazette Electorale

LETTRE
DEM. LE MAIRE GAUDIN

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans son numéro du 28 juin, la *Jeune Corse*, qui s'imprime à Ajaccio, me reproche d'avoir fait désigner mon neveu, M. le docteur Sari, comme candidat au Conseil d'arrondissement à Bastia (Terravecchia).

Le même journal qualifie le candidat désigné par la majorité du Conseil municipal de Bastia, de candidat *réactionnaire*.

Le plus surpris de cette qualification doit être assurément le docteur militante, et qui se contente de se consacrer à l'exercice de sa profession, au plus grand profit des malheureux de notre ville.

La vérité est que, si nous nous étions trouvés en présence d'un candidat *indépendant*, nous aurions laissé, selon la coutume, le terrain libre.

Le regretté Pierre Valery, qui remplissait ces conditions, n'a jamais trouvé d'obstacle de notre part, et son républicanisme n'était certes pas douteux.

On nous annonçait un candidat *fonctionnaire*, et notre devoir était tout tracé : lui opposer un candidat *libéral indépendant*.

M. le docteur Sari, favori du suffrage universel, était des mieux qualifiés, et ses collègues de la majorité du Conseil municipal l'ont prié d'accepter la candidature.

Il s'y est dévoué.

Je suis gré au rédacteur anonyme de la *Jeune Corse* d'avoir provoqué une déclaration de ma part, et je suis heureux de lui dire que si j'avais été candidat aux élections du 24 avril dernier, j'aurais comme mon distingué collègue d'Ajaccio, fait un acte d'adhésion à la forme du Gouvernement, uniquement dicté par mon ardent désir d'être utile à mon pays.

Ses amis ne me contrediront pas, car ils ont en connaissance de la profession de foi que j'étais disposé à publier.

Veuillez agréer, etc.

AUGUSTE GAUDIN,
Maire de Bastia, Conseiller général.

Bastia, 29 juin 1910.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 juin 1910.

La caractéristique de la séance a été la reprise du groupe espagnol, principalement de l'Extérieure qui s'inscrit à 96 75 contre 95.52. Les autres Fonds d'Etats sont irréguliers. Rente Française et Turc plus faibles à 98 frs et à 94 02 ; Serbe meilleur à 88.95. Les Emprunts Russes et le Portugais ne varient pas. Excellente allure par continuation de nos Sociétés de Crédit.

La Crédit Mobilier Français, la Banque Lhoste et Cie et du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie offriront au public les 28 et 29 juin, au prix de 482.50, les obligations à 1/2 0/0 de 500 frs de la Cie Sunne des Chemins de Fer de la Farka.

Au comptant, les Pétroles de Salt Créek font bien tenus à 294 : l'huile de Saltcréek fait prime sur tous les marchés américains.

L'action Caisse des Redevances consolide son avance à 299.

On demande les actions Mines d'Or d'Auvergne à 201, cours que justifient la richesse des gisements et l'activité qu'elle déploie pour leur mise en valeur par ses filiales.

Des garanties sérieuses sont attachées à l'obligation 5 0/0 or de 500 frs de l'Etat de Rio Grande du Nord qui constitue au cours de 476 frs, un placement d'un revenu d'environ 5.30 0/0 et réserve, en outre, une appréciable marge de hausse.

La Mexican Union Railway offre en ce moment au public au prix de 485 frs, 9.750 obligations 6 0/0 or, tre hypothèque de liv. 20 ou 500 frs. Sur ce réseau, dont la longueur totale doit atteindre 145 kilomètres, la première section de 30 kilomètres est déjà construite et en exploitation.

Chemins Français calmes.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 juin, à 8 h. 1/2

Exentric, marche,	Romberg.
Les Saltimbanques,	Canne.
Valse roumaine,	Kessels.
Hérodiade,	Massenet.
Menuet de Colombine,	Delaye.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Votes de nos Députés

Scrutin à la tribune sur la demande de validation de l'élection de M. Légitimus dans la 2e circonscription de la Guadeloupe.

Nombre de votants . .	279
Pour l'adoption	149
Contre.	118

La Chambre des députés a adopté.

M. Légitimus est validé.

Ont voté pour, MM. Adriani, Pierangeli, M. Landry a voté contre.

N'ont pas pris part au vote, MM. Balesi, Pugliesi-Conti.

MATINÉE MUSICALE

Dimanche 26 a eu lieu une séance musicale donnée par Mlle Filippi.

Malgré la chaleur excessive un monde choisi et enthousiaste est venu applaudir la pléiade de jeunes artistes qui se faisaient entendre en cette audition de fin d'année.

Le programme mixte de tendances très diverses et capable de satisfaire tous les goûts a été suivi intéressant que les précédents. Nous avons été heureux de suivre les progrès accomplis par les élèves.

Le « Matin », de Grieg, à 8 mains, extrait de la suite de Peer Gynt, a été exécuté par Mlles T. Santelli, M. Simonpietri, M. Lovinchi, M. Ferrandi avec une grande finesse de sentiment. L'« Air de Ballet, » de Chaminade, et la « Serenata, » de Moszkowski, ont été rendus par Mlles T. Santelli et M. Simonpietri avec délicatesse et originalité.

Mlle M. Ferrandi a enlevé la chanson napolitaine de Saint-Saëns avec beaucoup de brio : c'est un petit talent qui promet pour l'avenir.

La danse de « Gipsy, » à deux pianos, de Saint-Saëns, a été très intéressante par son caractère personnel.

Le pas des « Cymbales » également à deux pianos a été interprété brillamment par Mlles A. Ferrandi et M. Casquinio.

Mentionnons d'une façon spéciale, l'impromptu de « Reinhold », joué par Mlle L. Casquoin.

Mlle A. Ferrandi a donné très caractéristiquement l' « Allegro appassionato » de Saint-Saëns.

L'ouverture de « Coriolan », de Beethoven, à 8 mains, d'une grande difficulté d'exécution, a été rendue avec couleur et sûreté.

La finale de la « Symphonie en la mineur » de Mendelssohn, formait avec le précédent un piquant contraste ; l'hymne écossais s'est développé peu à peu et est devenu puissant et majestueux. M. Coudanne, prêtant le concours de sa voix chaude à cette matinée, a dit de façon parfaite la « Légende de la Sauge », extraite du « Jongleur de Notre-Dame », « Où vont les âmes », de Fontenailles, et a chanté avec expression le sublime « Noël Païen » de Massenet.

Mlle Filippi a clôturé le concert par la deuxième « Polonaise » de Liszt. Elle a tenu sous le charme tous les auditeurs. Son brillant mécanisme et son sentiment exact du style ont su mettre en pleine lumière les pages vibrantes du maître. Nous n'avons qu'un regret à exprimer : celui de n'avoir pas entendu comme aux précédentes réunions M. Reynaud, violoniste de talent, dont la caractéristique semble être surtout la simplicité ; l'enseignement reçu par lui du maître Maurice Hayot lui a donné un style particulier.

Notre regret est atténué par la perspective d'entendre l'année prochaine, après son union avec la charmante artiste que nous félicitons sincèrement et remercions du bon moment qu'elle nous a fait passer.

Un Invité.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 30 juin, à 8 heures 1/2

Caroline ! Caroline ! marche,	Scotto.
Carmen, fant.,	Bizet.
El Nino, bolèro,	Routier.
Ernani, fant.,	Verdi.
Sifflet Pierrettes, polka,	Popy.

Le Chef de Musique, TIBERI

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

La commission cantonale de Vescovato se réunira, salle de la Justice de Paix, le jeudi 30 juin, à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Bastia.

La séance est publique.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

de M. Vannier de Morelli, juge

Un professeur du Lycée, s'étant plaint que des jeunes gens avaient pris pour habitude d'étaler leurs anatomies sur la plage avoisinant sa maison, la police fit bonne garde. Elle ne tarda pas à découvrir deux jeunes gens qui, après avoir nagé, se tenaient, tels des lézards séchés au soleil, nonchalamment étendus sur le sable en un costume que leur eut envié le père Adam.

Arrêté et déférés au tribunal en état de flagrant délit, nos deux impudiques jeunes gens, après avoir promis de ne plus recommencer et étant donnés leurs bons antécédents, furent condamnés à 25 francs d'amende.

Défenseur : Me de Carsilla.

Les nommés Rinaldi, Rocchi et Albertini ont voté à Vescovato, quoique privés du droit de vote à la suite de certaines condamnations encourues par eux.

La Commission municipale les ayant, malgré leur incapacité, maintenu sur la liste par une décision devenue définitive, ils croyaient, affirment-ils, avoir le droit de vote. Le tribunal a condamné Rinaldi par défaut à 10 jours de prison et les deux autres à 25 francs d'amende.

Défenseur : Me Moretti.

Une loi du 18 août 1895 oblige tout étranger venant s'installer en France, à faire une déclaration à la Mairie de la commune où il fixe sa résidence. Cette loi fut sage à pour but de connaître les étrangers qui viennent s'établir en France, afin de pouvoir prendre des renseignements sur leur compte.

Le sieur Bocaji, sujet italien, a transporté à Bastia ses pénates, mais a omis de faire à la mairie la déclaration que lui imposait la loi du 8 août 1895.

Il a pour ce fait été condamné à 5 francs d'amende.

Défenseur : Me de Montera.

Le tribunal condamne ensuite le nommé Albertini, inculpé d'avoir dévasté la récolte de trois propriétaires, à 12 jours de prison et à payer aux propriétaires, représentés par Mes de Carsilla et Ajaccio, le dommage qu'il leur a causé.

M. le Procureur de la République Agostini occupait le siège du Ministère public.

Brevet de capacité

Ont été définitivement reçues :

Mlles Albertini Blanche.
Abalsi Françoise-Nicolette.
Antoniotti Alexandrine.
Battini Françoise.
Cardoni Marie-Anne.
Casabianca Ursule-Clotilde.
Colle Marie.
Doideri Marie Joséphine.
Franceschini Catherine.
Giocanti Ignacie.
Leccia Jeanne.
Luce Yvonne,
Michaud Eugénie.
Morazzani Catherine.
Natalini Maria
Nicolai Marianne.
Pieraggi-Bianconi Rachel.
Pieraggi Catherine.
Santoni Marie-Angèle.

Commission des Prisons

Séance du 2 juillet 1910

Ordre du jour :

I. — Compte-rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis à donner sur l'envoi dans une maison de correction d'un jeune détenu.

III. — Avis à donner sur une demande de libération conditionnelle.

IV. — Visite de la prison.

V. — Affaires diverses.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le présent avis tiendra lieu de convocation.

Préfecture de la Corse

Le Conseil permanent d'arbitrage

Nous, Préfet du Département de la Corse, Officier de la Légion d'honneur ;

Vu la loi du 22 juillet 1909, autorisant le Gouvernement à suspendre temporairement l'application de la loi du 2 avril 1889, et à déroger à l'article 1er de la loi du 17 juillet 1867 concernant le régime commercial entre l'Algérie et la Métropole et instituant un conseil permanent d'arbitrage ;

Vu le décret du 19 mars 1910, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 2 de la dite loi ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre de la Marine en date du 3 juin 1910, fixant au dimanche 31 juillet prochain, la date des premières élections au Conseil permanent d'arbitrage ;

Vu l'article 15 de la loi du 15 avril 1884.

ARRÊTONS :

Article 1er. — L'élection pour la nomination des membres du Conseil permanent d'arbitrage, institué par la loi du 22 juillet 1909, se fera au scrutin de liste. Elle aura lieu à la Mairie de Bastia, salle des Mariages, sous la présidence du Maire ou de son délégué, assisté de 4 électeurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents.

Le syndic des gens de mer remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 2. — Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et fermé à 4 heures du soir ; il sera suivi immédiatement du dépouillement des bulletins. Le procès-verbal des opérations, signé séance tenante du secrétaire et des autres membres du bureau, sera transmis sans retard à l'Administration de l'Inscription maritime.

Art. 3. — M. le Sous-Préfet de Bastia est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Ville de Bastia.

Notification en sera faite à M. le Commandant de la Marine en Corse.

Fait à Ajaccio le 2e juin 1910.

Le Préfet,
Signé : E. FABRE.

Copie conforme adressée à M. le Maire de Bastia pour exécution.

Bastia le 27 juin 1910.

Le Sous-Préfet,
Signé : BOURDEAUX-DESBARRES.

Bastia, le 29 juin 1910.

P. Le Maire,
Signé : L. DAPELO.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer repos de sa vieillesse peut se constituer gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec **LE PHÉNIX**, Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 ....

Thermomètre. — 7 heures du matin à midi 24° + 4 6 heures du soir + Maxima + 27°. Minima + 20°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 m à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Doctorat en droit

M. Peraldi Dominique, avocat à la Cour d'appel de Bastia, vient de subir avec succès son premier examen de doctorat juridique, devant la Faculté d'Aix.

Toutes nos félicitations.

Nouvelles maritimes

M. le commissaire de 2e classe Poli, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur la flottille de torpilleurs de Bizerte.

Audition Musicale

Jeudi 30 juin, à 2 heures du soir, deuxième audition des élèves de Mlle Agostini.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée au gendarme Chevalier, de la 15e légion ter, 10 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure, blessé grièvement d'un coup de feu dans l'exécution du service.

Marins

Le paiement des pensions invalides du 2e trimestre 1910 aura lieu à Bastia, au bureau de l'Inscription Maritime, le 1er juillet.

LE DOCTEUR PAUL GUERRIERI donnera, mardi, 5 juillet prochain des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU*, du cuir chevelu, maladies vénériennes et maladies générales, *4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orengia), au 1er étage.

Postes et Télégraphes

M. Silvagnoli a été nommé surnuméraire des postes et télégraphes à la recette principale de Marseille.

Pilules Suisses

Les lecteurs de ce journal souffrant de *maux d'estomac* et de *constipation* guériront en employant les Pilules Suisses. 1 fr. 50 la boîte.

Police de Marseille

Ont été nommés gardiens de la paix à Marseille, MM. Massiani Jean-François, Mattei Blaise, Nicolai Jean-Baptiste, Pierantoni Jean, Vargiani Désiré.

Paroisse Saint-Jean

La clôture des exercices du mois du Sacré-Cœur de Jésus aura lieu vendredi, 1er juillet.

Le matin à 7 heures, messe et communion générale.

Le soir à 8 heures : Procession, Sermon et Salut.

Les habitants de la place de l'Hôtel de Ville sont priés d'illuminer.

A louer

Un appartement au 1er étage, avenue Carnot, 4.

Accouchements

Madame veuve Colombani, sage-femme de 1re classe, rue de l'Opéra, N° 4.

LORETO

UN NOUVEAU CRIME !

ASSASSINAT
de Charles-Albert Albertini

Hier, de bon matin, la nouvelle se répandait en ville qu'un meurtre venait d'être commis au lieu dit Piano Dolivo, territoire de la commune de Loreto-di-Casinca, sur la personne de Charles-Albert Albertini, porcher, âgé de 32 ans.

Ce nouveau crime est encore la conséquence d'une de ces vieilles haines de familles qui, de temps en temps — malheureusement trop souvent — ensanglantent notre pays.

Voici sur cette affaire, qui paraît développer d'un certain mystère, les données les circonstances qui l'ont précédé, et sur lesquelles nous revenons, les renseignements aussi précis que possible que nous avons pu nous procurer.

Mardi soir, vers cinq heures, le sieur Paoli dit Ferazzino, dont l'inimitié avec la famille Sanguinetti — du bandit que l'on sait détruit il y a quelques jours — motoire, se rendait à la gare de Barbaggio, en compagnie de son fils et de son neveu Charles-Albert Albertini, qui allait trouver la mort quelques heures après, en regagnant sa demeure.

Au moment de partir, Paoli dit Ferazzino engagea son neveu à rentrer chez lui par un chemin tout différent de celui qu'ils venaient de suivre.

Ces conseils devaient être inutiles, car à ce moment où vers six heures du soir Charles-Albert Albertini se trouvait non loin de l'endroit où le bandit Sanguinetti avait été tué, deux détonations retentissaient et Albertini Charles-Albert s'affaissait, frappé de deux balles en pleine poitrine.

La mort a été foudroyante.

Le cadavre d'Albertini a été découvert en pleine fougère, hier matin, vers 3 heures.

Le parquet s'est rendu immédiatement sur les lieux pour procéder aux constatations médico-légales.

Le fait reste acquis, le crime a été commis dans les circonstances que nous venons relatées, et une question vient à l'esprit de tous : Quel en est l'auteur ?

C'est ici que nous rentrons en plein mystère, ou, plutôt, en plein roman.

On a paraissant attribuer le crime au père du bandit Sanguinetti qui, fidèle aux lois tacites qui régissent la vendetta, aurait vengé sur son ennemi la destruction de son fils.

Selon d'autres, il paraîtrait que l'auteur du meurtre de Charles-Albert Albertini ne serait ni plus ni moins que le bandit Sanguinetti lui-même, qui, par un procédé assez courant dans les annales du banditisme, se serait attesté vivant, en donnant la mort à son ennemi.

Et, à ce sujet, nous nous permettons de demander, fort respectueusement à M. le Procureur Général si la Justice, dont il est en Corse le haut dépositaire, a fait tout ce qu'elle devait pour savoir exactement si l'individu qui a été trouvé mort à Chercheronne, est bien le bandit Sanguinetti.

Les nouvelles les plus contradictoires sont mises en circulation. Des détails très précis peuvent donner créance aussi bien à l'une qu'à l'autre des deux versions.

Si c'est bien Sanguinetti qui a été détruit, il n'y a plus rien à dire ; si c'est un autre qui a trouvé la mort à la place du bandit, quel est cet autre ?

JEROME POGGI.

VIZZAVONA

Cte HOTEL MONTE D'ORO ET DE LA FOCE

se recommande par sa situation grandiose, entouré d'un Panorama de montagnes superbe en plein forêt de hêtre.

Hôtel de 1er ordre. — 100 lits
Nouvelle installation moderne
Garage d'automobiles
Omnibus à la gare de Vizzavona
V. BUDTZ.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00359

BOURSE DE PARIS

28 juin — 29 juin

Rentes de 3 0/0 ancien . . 97.95 — 98.00
de 3 0/0 amortis . 98.40 — 98.40
ex-coupon

Conseil des Ministres

Paris, 29 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, à 9 heures en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

M. BRIAND *et la Presse*

Paris, 29 juin.

Les journaux parus ce matin à Paris commentent la victoire remportés hier par M. Briand, à la Chambre.

Le sentiment général est que le Gouvernement ne va pas tarder à subir un nouvel assaut de la part des radicaux-socialistes, parmi lesquels persistent de graves dissentiments.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE *EN AUVERGNE*

Paris, 29 juin.

Le Président de la République quittera Paris samedi, pour aller visiter officiellement l'Auvergne.

On se souvient que le voyage du Chef de l'Etat qui devait avoir lieu, il y a un mois, a été ajourné à la suite de la catastrophe du *Pluviose*.

MM. Briand, président du Conseil, et Millerand, ministre du Commerce, accompagneront le Président de la République, qui arrivera samedi soir à Clermont-Ferrand.

Le Budget de 1911

Projet Cochery

Paris, 29 juin.

Dans le projet de Budget pour l'exercice 1911 que M. Cochery a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre, le ministre des Finances prévoit un excédent de recettes de 156.000 francs.

AU MAROC

L'engagement dans la Chaouia

Paris, 29 juin.

Des télégrammes arrivés aujourd'hui donnent de nouveaux détails sur la rencontre de la colonne Aubert avec de forts contingents marocains.

La colonne Aubert qui opérait dans la Chaouia, une tournée d'inspection sous la forme d'une démonstration militaire, fut attaquée par une harka de 6.000 marocains.

Le combat dura plusieurs heures, les Marocains tentant à subir de terribles pertes que lui infligea surtout l'artillerie volante qui accompagnait la colonne.

Trois cents Marocains sont restés sur le champ de bataille.

De notre côté, nous avons eu à déplorer 13 morts et 70 blessés plus ou moins grièvement.

MORT DU DUC D'ALENÇON

Londres, 29 juin.

Le duc d'Alençon, dont nous avions, dans nos derniers télégrammes, annoncé l'état de santé désespéré, vient de mourir au château de Belmont, près Wembledon.

L'illustre défunt, qui est un petit-fils de Louis-Philippe, était né le 12 juillet 1844, à Neuilly.

Le duc d'Alençon, qui était le deuxième fils du duc de Nemours, est mort, en pleine connaissance, entouré du duc et de la duchesse de Vendôme, son fils et sa belle-fille ; du prince et de la princesse Alphonse de Bavière, sa fille et son gendre, et de toute sa maison.

Le duc d'Alençon avait épousé la princesse Sophie, duchesse de Bavière, qui fut une des héroïques victimes de l'incendie du Bazar de la Charité.

LE VOYAGE DE M. CLÉMENCEAU

Paris, 29 juin.

M. Clémenceau, ancien président du Conseil, dont on avait, ces jours derniers, annoncé le départ pour Buenos-Ayres, n'avait pas quitté Paris.

C'est aujourd'hui seulement qu'il a pris le luxe pour Gênes, d'où il s'embarquera à destination de la République Argentine.

PARIS

Grand Banquet de la Presse *en l'honneur de* M. Henri Brisson

Paris, 29 juin.

Ainsi que nous l'avions annoncé dans l'un de nos précédents télégrammes, l'Association des journalistes républicains a offert, aujourd'hui, aux Champs-Elysées, un grand banquet en l'honneur de M. Brisson.

M. Strauss, sénateur de la Seine, qui présidait la réunion, félicita chaleureusement M. Brisson de sa double réélection et de député et de Président de la Chambre.

La Conquête de l'air

CHUTE DU « ZEPPELIN »

Berlin, 29 juin.

Le « Zeppelin II » effectuait un vol plané, lorsque arrivé à la hauteur de 500 mètres, le moteur refusa de fonctionner et le dirigeable s'abattit lourdement.

Dans sa chute ses hélices d'arrière se brisèrent.

Au moment où l'on croyait pouvoir atterrir, une violente tempête de vent poussa le ballon vers une forêt, et c'est miraculeusement qu'il fut retenu.

Sept journalistes et le pilote qui se trouvaient dans la nacelle n'en sont tirés sains et saufs.

Le « Zeppelin II » s'est complètement brisé dans sa chute.

Exécution de Liabeuf

Paris, 29 juin.

Le Président de la République ayant rejeté le recours en grâce de l'apache Liabeuf, l'assassin de l'agent de police, Deraysera exécuté demain matin.

Mes Deloncle et Lucien Leduc avaient été reçus hier, à 4 heures, par le Président de la République, auquel ils avaient exposé les raisons qui militaient en faveur de la commutation de peine de leur client.

LE NOUVEL Ambassadeur d'Allemagne à Paris

Paris, 29 juin.

La nomination de M. Schoen, Secrétaire d'Etat démissionnaire aux Affaires étrangères, à la dignité d'ambassadeur d'Allemagne à Paris, est très favorablement accueillie dans les milieux diplomatiques.

M. Schoen remplace à l'ambassade allemande le prince Radolin.

Les journaux consacrent des commentaires très flatteurs au nouveau représentant de l'Allemagne.

Ils estiment que cette désignation a une signification toute spéciale, M. Schoen s'étant toujours avéré manifestement francophile.

BARCELONE

UNE BOMBE TROUVÉE DANS LA RUE

Un mort. — Six blessés

Barcelone, 29 juin.

Avertis par des promeneurs qu'une bombe avait été déposée près d'une maison, des agents de police accompagnés de soldats accoururent pour la ramasser et la remettre au laboratoire spécial d'engins explosifs.

La bombe fut déposée dans une voiture *ad hoc* et le véhicule, toujours escorté par les agents et les hommes de troupe, se dirigea vers le dit laboratoire.

En cours de route, une formidable explosion retentit. L'engin meurtrier, sans doute à la suite des cahots de la route, venait d'exploser.

Un homme de l'escorte a été tué net.

Six autres sont blessés.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Ange Castagnini et leurs enfants ; M. et Mme Etienne Castagnini et leurs enfants ; Mme et M. Gentile Fidèle, de Marseille, et leurs enfants ; Mme et M. Mascatelli Dominique et leur fille ; M. et Mme Jean Graziani et leurs enfants ; M. Antonetti Pierre-François et son fils ; Mme veuve Colombani Vincent, de Campile, et ses enfants ; Mme et M. Mariotti Xavier, de Campile, et leurs enfants ; M. et Mme Graziani Alférins, de Toulon, et leurs enfants ; M. et Mme Graziani Jean-Toussaint, de Nice, et leurs enfants ;

Les familles Poggi Auguste, Antonetti de Borgo, Antonetti Dominique de Farinole, Giovannetti de Patrimonio, Vallicciani, Mariotti, Bastiani, Antonsanti et Casanova de Campile,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE PASQUINE CASTAGNINI

leur fille, sœur, nièce et cousine, décédée à l'âge de 15 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 30 juin, à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, rue du Môle.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2 000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie Le Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

Saison Printemps-Eté 1910

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
VISITEZ LES MAGASINS
P. ROGIALLI, Tailleur
BASTIA. — Place St-Nicolas. — BASTIA

GRAND CHOIX D'ÉTOFFES
Françaises et Anglaises
Dernière nouveauté
Draps pure laine garantis

VESTONS DEVANTS INCASSABLES
Coupe impeccable — Façon très soignée

GRAND ASSORTIMENT
DE PANTALONS ET GILETS FANTAISIE

Prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison ROGIALLI vend 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Sur demande elle envoie des échantillons à l'intérieur.

Département de la Corse

Arrondissement de Bastia

CAISSE D'ÉPARGNE
DE BASTIA

Lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans à partir tant du dernier versement ou remboursement que de tout achat de rente et de toute autre opération effectuée à la demande des déposants, les sommes que détiennent les caisses d'épargne à leurs comptes sont prescrites à leur égard et réparties entre les caisses d'épargne pour deux cinquièmes et les sociétés de secours mutuels possédant des caisses de retraite pour les trois autres cinquièmes. A l'égard des versements faits sous la condition stipulée par le donateur que le titulaire n'en pourra disposer qu'après une époque déterminée, le délai de trente ans ne court qu'à dater de cette époque. A l'égard des sommes déposées pour le compte des remplaçants dans les armées de terre et de mer, le délai de trente ans ne court qu'à partir de l'expiration de leur engagement. Dans tous les cas, les noms des déposants seront publiés au Journal Officiel et dans la feuille d'annonces judiciaires de l'arrondissement où est située la caisse d'épargne dépositaire ; néanmoins les comptes dont le montant en capital et intérêts est inférieur à 5 francs sont exceptés de la publication. (Art. 56 de la loi de finances du 22 avril 1905).

En exécution des dispositions légales ci-dessus rappelées et résultant des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 du 20 juillet 1895 et 56 de celle du 22 avril 1905, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts ci-dessous indiqués, pour lesquels *la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année* 1880, et qui sont abandonnés depuis cette époque, s'ils ne sont pas retirés du 1er juillet au 31 décembre prochain inclus, seront le 1er janvier 1911 atteints par la prescription.

Les ayants-droit sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne de Bastia, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

1980/10744. — Chiappe Sophie Catherine-Annonciade, 19 mai 1867, fille mineure, 4 ans, 5 octobre 1879. — Remboursement . 28 fr. 66

4195. — Veuve Benigni Marie, née de Gafforj, 26 octobre 1879, propriétaire, 37 ans, 22 février 1880. — Remboursement. . 6 fr. 12

4271. — Marcantetti Jean, 4 janvier 1880,.... 24 octobre 1880. — Remboursement 36 fr. 22

4543. — de Zerbi Frédéric, 19 septembre 1880, propriétaire, 34 ans, 7 novembre 1880. Remboursement . . . . . 5 fr. 30

Le Caissier,
Signé : E. PÉRIER.

Certifié conforme aux écritures de la Caisse.
Le Président du Conseil des Directeurs,
Signé : A. GAUDIN.

CHEVEUX Sauvés par la Pétroline Hahn

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

DEMANDEZ AU
GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
BASTIA
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch
Une *Oxygénée Cusenier*
Verte ou Blanche
La première marque du Monde

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la rigueur de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des pinqures ou des quels une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENHIER. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'usage des yeux j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas « une jambe depuis dix-huit ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTINE MAGNES, à St Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 5 fr. 60 adressé à la Pharmacie Dagenais, 57, rue du Bac, à Rouen, et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesure
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 18
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

DEMANDE MALADES
mêmes réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies chroniques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Insomnie, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
+ DE 800 MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON DE +7... — SPÉCIALISTE SANS DROGUES.
Pour renseignements gratuits envoyer 0 fr. 50 en timbres-poste pour frais de Bureau à Monsieur Barquette, 5, rue Neuve, (1er étage), Paris.

PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
Fr. MAESTRACCI
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Maures
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes soigneuses
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN
Le Paquet : 40 Centimes

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Une femme sur cent l'humaine, il y en a 80 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation, ou qui expliquent les Hémorragies et les Pertes si fréquentes à craindre, auxquelles elles sont sujettes.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le sentir commencer à grossir et les douleurs redoublent. Le Fibrome se développe peu à peu. Il pèse sur les organes intérieurs, détermine des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La maladie naît ainsi et les pertes abondantes la forcent à s'aliter pendant plusieurs jours.
QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et répéter : Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et achetez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, aux sucs bienfaisants, qui ont fait leurs preuves pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Frayeur de la cessation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Bleurs accrues, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Faiblesse, Découragement, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENYTINE des DAMES (1 fr. 25 la boîte.)
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. le flacon dans toutes les Pharmacies, 4 fr. franco gare. Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Dumoutier, à Pithiviers (Loiret).
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)
Le Directeur-gérant
J. B. GIUSTINIANI
Imp. Olivetti

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES